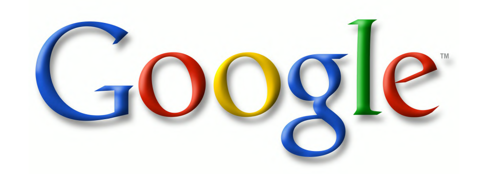


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

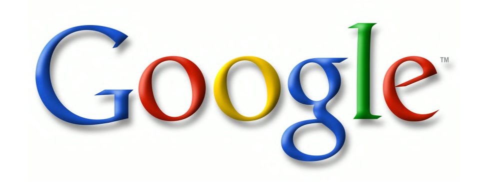
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491628


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

DE CAEN.





CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
RUE FROIDE, 2.

—

1860.

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

MÉMOIRES.

DE LA
RÉSISTANCE DE L'AIR
DANS LE MOUVEMENT OSCILLATOIRE DU PENDULE;

PAR M. CH. GIRAULT,

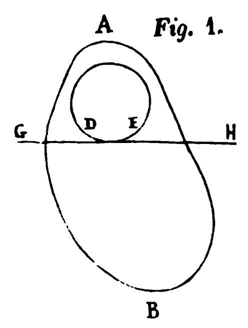
Membre titulaire, professeur à la Faculté des sciences.

PREMIÈRE PARTIE.

DU MOUVEMENT DU PENDULE DANS UN AIR CALME.

Préliminaires.

Un corps pesant AB (fig. 1) repose, par une face cylindrique DE, sur un plan horizontal GH. On l'écarte de sa position d'équilibre, puis on l'abandonne à lui-même. Il exécute alors, autour de cette position et en roulant contre le plan, une série d'oscillations d'amplitude décroissante, sous l'influence de la pesanteur, des réactions du plan fixe et de la résistance de l'air.



Nous nous proposons d'étudier ce mouvement et ces résistances, en nous aidant de l'expérience et du calcul.

Le corps pesant peut être assimilé à un pendule, et le cylindre de suspension à un système de deux tourillons. Nous supposerons que ce cylindre a pour section droite un cercle d'un diamètre assez petit, et que l'écart initial est peu considérable.

Les réactions du plan fixe peuvent se réduire à une force rencontrant la génératrice de contact, et à un couple. Convenons d'abord de négliger le couple : ce qui revient à négliger la résistance au roulement; et admettons que la force est située, avec le centre de gravité du corps, dans un plan perpendiculaire à la génératrice de contact.

De même, la résistance de l'air peut être représentée par une force et par un couple; supposons-les tous deux perpendiculaires à la génératrice de contact, et la force rencontrant la génératrice au même point que la réaction du plan.

Si l'on compose ces deux dernières forces en une seule F, on voit que les forces qui agissent sur le pendule sont : 1°. son poids P; 2°. la force F; 3°. le couple C de résistance de l'air.

Hypothèse faite sur la résistance de l'air.

Soit ω la vitesse angulaire de rotation du corps autour de l'axe du cylindre, vitesse variable à chaque instant. Nous admettrons que l'expression du couple C est de la forme

$$(1) \qquad C = H\omega + K\omega^2,$$

où H et K sont des coefficients constants pour un même pendule; nous chercherons quelle doit être,

dans cette hypothèse, la nature du mouvement du pendule; et nous examinerons dans quelles conditions l'expérience vient vérifier les résultats du calcul.

Equation du mouvement oscillatoire d'un pendule appuyant contre un plan fixe par deux tourillons.

Soient OX et OY (fig. 2) deux axes rectangulaires menés dans le plan qui renferme les forces, le premier axe OX étant situé sur le plan fixe. Le plan XOY coupe le cylindre suivant un cercle de centre I et de rayon IA, qui roule contre la droite OX pendant le mouvement oscillatoire du pendule.

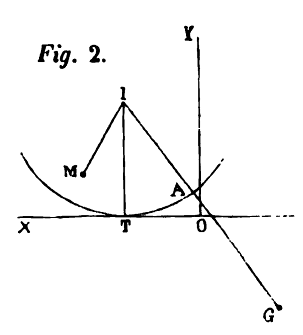


Fig. 2.

Supposons que, lorsque le pendule est au repos, le point de contact du plan fixe et du cylindre soit placé en l'origine O : en sorte que l'on ait toujours

$$\text{arc TA} = \text{TO},$$

T étant le lieu du contact à un instant quelconque, et A le point où la circonférence rencontre la droite IG qui va du point I au centre G de gravité du corps.

Représentons l'angle TIA par θ. Pendant toute la durée de l'oscillation, θ diminue algébriquement, et l'on a

$$\omega = -\frac{d\theta}{dt}.$$

Appelons a le rayon IA ; l la distance IG ; x et y les coordonnées de la projection M, sur le plan XOY, d'un élément quelconque ayant m pour masse ; r la distance IM ; u l'angle MIA ; g la gravité ; $P \times b^2$ le moment d'inertie du pendule par rapport à l'axe du cylindre, moment où l'on a substitué les poids aux masses.

Si l'on estime les moments des forces par rapport au point T, on obtient l'équation

$$(2) \qquad \Sigma\, m \left\{ (x - a\theta)\frac{d^2y}{dt^2} - y\frac{d^2x}{dt^2} \right\} = Pl \sin\theta - C,$$

laquelle va servir à déterminer θ, après qu'on aura remplacé x, y et C par leurs valeurs exprimées en fonction de θ. On a

$$(3) \qquad \begin{cases} x = a\theta + r\sin(u - \theta), \\ y = a \quad - r\cos(u - \theta), \end{cases}$$

$$(4) \qquad C = -H\frac{d\theta}{dt} + K\frac{d\theta^2}{dt^2}.$$

Substituant ces résultats dans l'équation (2), tenant compte des relations

$$\Sigma\, mr \sin u = 0, \quad \Sigma\, mr \cos u = \frac{P}{g}l, \quad \Sigma\, mr^2 = \frac{P}{g}b^2,$$

et posant

$$(5) \qquad \frac{gl}{a^2 + b^2 - 2al} = n^2,$$

il vient, pour déterminer θ, la relation

$$(6) \qquad \left(\begin{array}{l} \left\{ 1 + \dfrac{4an^2}{g}\sin^2\dfrac{\theta}{2} \right\} \dfrac{d^2\theta}{dt^2} + \dfrac{n^2 H}{Pl}\dfrac{d\theta}{dt} \\ + n^2 \left\{ \dfrac{a}{g}\sin\theta - \dfrac{K}{Pl} \right\} \dfrac{d\theta^2}{dt^2} + n^2 \sin\theta \end{array} \right) = 0.$$

$$\theta = -\alpha + \frac{\pi H}{2Pl} n\alpha + \frac{4K}{3Pl} n^2 \alpha^2 ;$$

d'où l'on déduit, pour le décroissement z de l'amplitude après une oscillation,

$$(11) \qquad z = \frac{\pi H}{2Pl} n\alpha + \frac{4K}{3Pl} n^2 \alpha^2 .$$

Calcul du nombre des oscillations effectuées entre deux limites données de l'amplitude.

Connaissant z, calculons maintenant, en fonction de α, le nombre N des oscillations effectuées par le pendule, lorsque l'amplitude décroît depuis la valeur constante α_0 jusqu'à la valeur α variable.

Soit posé

$$N = F(\alpha) ;$$

si l'on change α en $\alpha - z$, N se change en N + 1, et l'on a approximativement

$$N + 1 = F(\alpha) - zF'(\alpha) ;$$

d'où, en rapprochant les deux égalités,

$$F'(\alpha) = -\frac{1}{z} .$$

On en conclut, N étant nul pour $\alpha = \alpha_0$,

$$(12) \qquad N = \int_{\alpha}^{\alpha_0} \frac{d\alpha}{z} .$$

Ecrivons la valeur de z de la formule (11) sous la forme

$$z = \text{A}\left(\alpha + \frac{\alpha^2}{\text{B}}\right),$$

et substituons dans la formule (12). Nous obtiendrons, après intégration,

$$(13) \qquad \text{N} = \frac{1}{\text{A}\, loge} \times log \frac{\alpha_0\,(\alpha + \text{B})}{\alpha\,(\alpha_0 + \text{B})}.$$

Cette relation pourra servir à déterminer A et B, et par suite H et K', au moyen de deux systèmes de valeurs de N et α, ou d'un plus grand nombre, donnés par l'observation. Comme elle revient à

$$(14) \qquad \text{A}\, loge = \frac{1}{\text{N}} \times log \frac{\alpha_0\,(\alpha + \text{B})}{\alpha\,(\alpha_0 + \text{B})},$$

on voit qu'il faudra déterminer B de manière à faire prendre au second membre, quels que soient N et α, une valeur constante, qui sera celle de A *loge* et permettra de calculer A.

Vérifions maintenant les formules (11) et (14), dont la seconde n'est qu'une conséquence de la première, et où l'on a évidemment, entre les quantités A, B, H et K, les relations

$$\text{A} = \frac{\pi \text{H} n}{2\text{P}l}, \quad \text{B} = \frac{3\pi\text{H}}{8\text{K}n}.$$



Disposition adoptée pour vérifier expérimentalement les résultats du calcul.

Une plate-forme en chêne AB (fig. 3 et fig. 4), de 0m. 80 de long sur 0m. 10 de large et 0m. 03 d'épaisseur, est fixée horizontalement à une certaine hauteur entre deux tasseaux G et H. Une ouverture rectangulaire CD, longue de 0m. 20 et large de 0m. 02, la traverse de bas en haut. Sur la face supérieure de la

Fig. 3 (1).

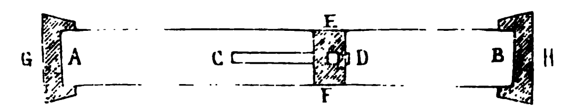


plate-forme, et recouvrant une portion de l'ouverture, est incrustée une petite plaque en cuivre poli, EF, percée d'un trou de même largeur que l'ouverture et qui lui correspond.

Une tige en fer KL (fig. 4), de section rectangulaire ayant pour dimensions 0m. 015 et 0m. 006, se termine, vers ses deux extrémités, par deux parties cylindriques de 0m. 011 de diamètre. Sa longueur totale est de 1m. 275, et son poids de 0 kilog. 955. L'extrémité inférieure est percée, suivant l'axe, d'un trou également cylindrique, dans lequel on fixe un bouchon ; dans ce bouchon, on implante une aiguille U. L'extrémité supérieure porte un filet de vis, sur lequel peut se visser un écrou.

Cinq manchons ou cylindres creux, en cuivre, de

(1) Projection sur un plan horizontal.

$0^{m}.1$ de hauteur, ouverts par leurs bases, sont percés latéralement, vers le milieu de la hauteur, de deux

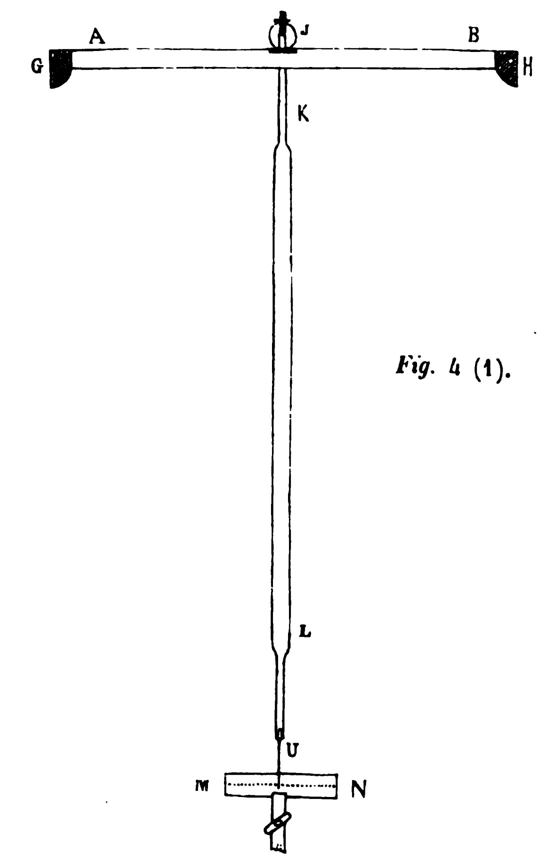


Fig. 4 (1).

ouvertures circulaires en regard, à travers lesquelles on peut introduire l'extrémité supérieure de la tige.

(1) Projection sur un plan parallèle au plan d'oscillation.

Le tableau suivant fait connaître le diamètre $2a$ et le poids p de chacun de ces cylindres.

CYLINDRES.	DIAMÈTRES.	POIDS.
N°. 1,	0m. 015,	0kilog. 042;
N°. 2,	0 026,	0 060;
N°. 3,	0 034,	0 076;
N°. 4,	0 049,	0 115;
N°. 5,	0 066,	0 298.

On introduit l'extrémité supérieure de la tige dans l'ouverture de la platine en cuivre, par-dessous. On amène, par-dessus, l'un des cylindres de cuivre J, et l'on fait pénétrer la tige dans ses deux ouvertures latérales, perpendiculairement à son axe. On visse l'écrou sur le filet de vis qui fait saillie hors de la seconde ouverture, et on laisse reposer le cylindre sur la platine en cuivre qu'il touche suivant une génératrice.

On obtient ainsi un véritable pendule, qui oscille en même temps que le cylindre roule d'un mouvement alternatif contre le plan qui le supporte. On mesure l'amplitude des oscillations sur une règle divisée MN, maintenue entre les mâchoires d'un support à coulisse et à charnières dans un plan parallèle au plan d'oscillation, et parcourue par l'aiguille U qui prolonge la tige. Les divisions consistent en de simples points, rangés sur une ligne horizontale à 0m. 01 de distance les uns des autres. L'aiguille en repos correspond au zéro des divisions, qui se comptent, à droite et à gauche, jusqu'à 0m. 09.

O (fig. 5) étant le point de contact du cylindre et

de la plate-forme lorsque le pendule est en équilibre, le zéro C de la règle MN est situé sur la verticale du point O, à une distance OC de O que nous représenterons par R. L'amplitude étant α, le prolongement de

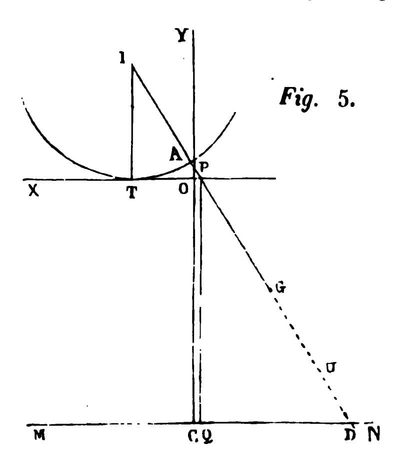


Fig. 5.

IG, c'est-à-dire l'aiguille U, coupe la règle MN en un point D qui s'écarte du point C de la quantité E donnée par l'observation. Si, du point P de rencontre de IG avec OX, on abaisse PQ perpendiculaire sur MN, il vient, dans le triangle PQD,

$$tg\alpha = \frac{QD}{PQ},$$

ou

(15) $$tg\alpha = \frac{E}{R} - \frac{OP}{R}.$$

Mais on a

$$OP = TP - TO = a\,(tg\alpha - \alpha),$$

où a est le rayon du cylindre Il en résulte que OP est du troisième ordre par rapport à α, et que, si l'on veut négliger ce troisième ordre dans les deux membres de la relation (15), on a simplement

$$(16) \qquad \alpha = \frac{E}{R}.$$

Expériences relatives au cas où la résistance au roulement est négligeable devant la résistance de l'air.

De ce qui précède, on conclut que la formule (11) peut s'écrire

$$(17) \qquad z = \frac{\pi H \times n}{2Pl \times R} E + \frac{4K \times n^2}{3Pl \times R^2} E^2,$$

où il est bon de remarquer que l'on a, pour valeur du produit Pl, le produit du poids de la tige par la distance de son centre de gravité à l'axe du cylindre, quel que soit le poids de ce cylindre.

Si cette dernière formule est exacte, le nombre des oscillations effectuées lorsque l'amplitude décroît depuis la valeur qui répond à l'écartement initial E_0 jusqu'à celle qui répond à l'écartement E, sera le même pour tous les pendules pour lesquels les coefficients de E et de E^2 seront les mêmes. Si donc l'expérience confirme ces résultats de la théorie, ce sera pour nous une première raison de croire que la résistance au roulement est négligeable ainsi que nous l'avons supposé, ou bien que cette résistance, de même nature que celle de l'air, se confond avec elle.

Les coefficients de E et de E^2 dépendent : 1°. do H et de K, que nous considèrerons comme conservant sensiblement les mêmes valeurs pour chacun des cinq pendules formés avec chacun des cylindres ; 2°. du produit Pl, qui sera le même pour les différents pendules si nous amenons les axes des différents cylindres à couper la tige à la même distance de son extrémité supérieure ; 3°. de la quantité n, variable d'un pendule à l'autre et que nous pouvons calculer ; 4°. enfin, de la distance R, dont nous pouvons disposer en faisant varier la hauteur de la règle et la longueur de l'aiguille, et que nous choisirons de manière à rendre le rapport $\frac{n}{R}$ constant.

Si l'on détermine expérimentalement la position du centre de gravité de la tige, on trouve qu'il est situé à 0^m. 635 de l'extrémité supérieure. Si donc on amène constamment l'axe du cylindre de suspension à 0^m. 040 de cette extrémité, le produit Pl prendra la valeur constante 0,955 × 0,595.

D'une autre part, on tire de la formule (5)

$$\frac{g}{n^2} = \frac{P\,(a^2 + b^2 - 2al)}{Pl} = \frac{P\,(a^2+b^2)}{0{,}955 \times 0{,}595} \quad 2a\,.$$

Pour calculer le moment d'inertie Pb^2, nous ferons la somme des moments d'inertie de la tige et du cylindre. Nous bornant à une évaluation approchée, nous prendrons pour moment d'inertie du cylindre le produit pa^2 : ce qui revient à négliger la différence très-petite entre son rayon intérieur et son rayon extérieur ; nous assimilerons la tige à une simple droite homo-

gène ; et, comme elle pèse 0 kilog. 955 et que ses deux extrémités sont respectivement à 0^{m}. 040 et à 1^{m}. 235 de l'axe d'inertie, elle nous donnera, pour son moment d'inertie,

$$\frac{1}{3} \times 0,955 \left[(1,235)^2 - (1,235)(0,040) + (0,040)^2\right],$$

ou

$$0,955 \times 0,493 ;$$

d'où

$$\text{P}b^2 = 0,955 \times 0,493 + pa^2,$$

et

$$\text{P}\,(a^2 + b^2) = 0,955 \times 0,493 + (0,955 + 2p)\, a^2.$$

Négligeant le second terme du second membre, à cause de la petitesse de a, nous obtiendrons alors, après substitution dans la valeur de $\frac{g}{n^2}$,

$$\frac{\sqrt{g}}{n} = \sqrt{\frac{0,493}{0,595} - 2a}.$$

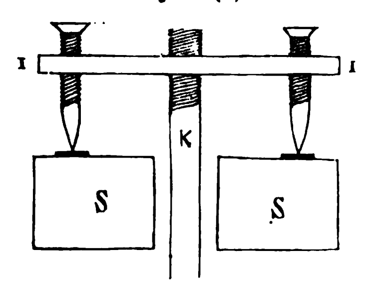
Les différentes valeurs de $\frac{\sqrt{g}}{n}$ dépendent, comme on le voit, des diamètres des cylindres, sans dépendre de leurs poids.

Aux cinq pendules que nous avons considérés jusqu'à présent, nous en ajouterons d'ailleurs un sixième, que nous désignerons sous le numéro *zéro*, et que l'on forme en substituant au cylindre de suspension une petite traverse en bois I I (fig. 6) de même longueur, percée de trois trous qui donnent passage à la tige et à deux vis en acier. Les pointes de ces vis, légèrement arrondies, reposent sur des plans de verre placés eux-

2

mêmes sur la plate-forme s s; et l'extrémité supérieure

Fig. 6 (1).



de la tige s'élève à 0m. 040 au-dessus des plans de verre. Si l'on néglige le poids des vis et celui de la traverse, si l'on remarque en outre que *a* est sensiblement nul, on obtiendra

$$\frac{\sqrt{g}}{n}=\sqrt{\frac{0{,}493}{0{,}595}}.$$

Pour chacun des six pendules ainsi obtenus, il ne reste plus qu'à prendre des valeurs de R inversement proportionnelles à celles de $\frac{\sqrt{g}}{n}$. Le tableau suivant renferme ces valeurs :

Nos. d'ordre des pendules.	Diamètres des cylindres.	Valeurs de $\frac{\sqrt{g}}{n}$.	Valeurs du rayon R des divisions.
No. 0,	0m. 000,	0,910,	1m. 255;
No. 1,	0 015,	0,902,	1 266;
No. 2,	0 026,	0,896,	1 275;
No. 3,	0 034,	0,892,	1 280;
No. 4,	0 049,	0,883,	1 293;
No. 5,	0 066,	0,873,	1 308.

(1) Élévation et coupe. Plan perpendiculaire au plan d'oscillation.

Dans ces conditions, $\frac{n}{R}$ étant constant aussi bien que pl, z sera toujours la même fonction de E, pourvu toutefois que les plus grandes faces de la tige du pendule forment toujours le même angle avec le plan d'oscillation.

Or, nous considèrerons, pour chacun de ces pendules, deux positions distinctes de la tige, l'une pour laquelle les grandes faces de la tige sont parallèles au plan d'oscillation, l'autre pour laquelle les grandes faces sont perpendiculaires à ce plan. On conçoit que, dans le second cas, la résistance de l'air est plus considérable que dans le premier, la section faite dans la tige par un plan mené suivant son axe de symétrie perpendiculairement au plan d'oscillation étant, tout calcul fait, de $0^{mq}.0093$ dans le premier cas, et de $0^{mq}.0178$ dans le second.

Un fil très-fin et très-court, attaché à la partie inférieure de la tige et pendant librement, sert à mettre le pendule en mouvement sans secousses et permet d'augmenter graduellement l'amplitude de l'oscillation. Si l'on choisit des valeurs de E_0 et de E exprimées exactement en centimètres, on arrive aisément, avec un peu d'exercice, à compter le nombre des oscillations doubles effectuées par le pendule depuis l'écartement E_0 jusqu'à l'écartement E. Il suffit de suivre de l'œil, armé au besoin d'une loupe, le point extrême que l'aiguille à chaque oscillation atteint sur la règle divisée, en faisant la lecture soit à droite, soit à gauche du zéro des divisions. L'aiguille présente, au moment où sa vitesse change de sens, une sorte de temps d'arrêt qui permet de saisir l'instant où elle correspond à un

point de division. Si la lecture était faite exactement, l'erreur commise dans la supputation du nombre des oscillations doubles serait toujours moindre qu'une unité, ou même qu'une demi-unité : mais, à mesure que diminue le décroissement de l'amplitude, les chances d'erreur dans la lecture deviennent plus grandes. Quoi qu'il en soit, le tableau I (1) renferme les résultats de vingt-quatre expériences qui, deux à deux, se rapportent à chacun des six pendules considérés soit dans l'une soit dans l'autre des positions de la tige. Pour chaque couple d'expériences, la lecture a été faite successivement à gauche et à droite du zéro de la règle. De l'inspection des nombres que ce tableau renferme, il nous paraît résulter que, dans les limites d'amplitude entre lesquelles ont été renfermées les expériences, la résistance au mouvement oscillatoire est la même pour chacun des douze cas considérés ; et, sans doute, nous serions en droit d'affirmer que cette résistance est due tout entière à l'action de l'air, s'il était démontré que la résistance au roulement, quand elle n'est point négligeable, doit affecter inégalement les différents pendules.

De la résistance au roulement, lorsqu'elle n'est point négligeable.

L'inégalité de la résistance au roulement, quand on passe d'un pendule à l'autre, nous paraît mise suffisamment en évidence par les résultats d'une autre série d'expériences consignées dans le tableau II, et où nous avons fait rouler les cylindres sur la plate-forme en

(1) Voir, à la fin du mémoire, les différents tableaux d'expériences.

chêne, après interposition de minces feuilles de carton. Ces cartons ont été renouvelés après chaque couple d'expériences, parce que autrement la résistance au roulement diminuant d'une expérience à l'autre n'eût pas permis de comparer les résultats. De plus on a eu soin, pour chacun des pendules, de faire trois couples d'expériences distinctes, afin qu'il fût possible de comparer les différences provenant du changement des cartons avec celles qui proviennent du changement des cylindres.

On conclut clairement de l'inspection de ce tableau, que, pour les différents pendules, z n'est pas la même fonction de E; et, si l'on remarque que, d'un pendule à l'autre, le rayon R des divisions varie tout au plus d'un vingtième, on pourra dire qu'à amplitude égale la résistance au roulement diminue en même temps que le rayon du cylindre.

La résistance de l'air étant supposée connue, il est douteux d'ailleurs qu'on pût déduire de pareilles expériences la loi de la résistance au roulement alternatif, loi plus complexe sans doute que dans le cas d'un roulement continu, parce que, pour de très-petites oscillations, le plan sur lequel roule le cylindre fait l'office d'un coussin incomplètement élastique, et restitue au cylindre, dans une phase du mouvement, une partie du travail absorbé dans l'autre phase. Toutefois, si l'on fait varier la largeur des bandes de carton interposées entre le cylindre et la plate-forme, on démontre très-aisément, au moyen des oscillations du pendule, que la résistance au roulement est indépendante de l'étendue des surfaces en contact.

Vérification expérimentale de la loi admise pour la résistance de l'air.

Nous avons précédemment vérifié la formule (17) dans l'une de ses conséquences, en comptant le nombre des oscillations effectuées par différents pendules dont on avait convenablement choisi les éléments. Vérifions maintenant pour un même pendule cette formule (17), ou, ce qui revient au même, la formule

$$(18) \qquad z = \frac{A}{R}\left(E + \frac{E^2}{B'}\right),$$

pour laquelle B' est égal à B × R, ou enfin la formule

$$(19) \qquad A\, loge = \frac{1}{N}\, log\, \frac{E_0\,(E + B')}{E\,(E_0 + B')},$$

qui s'en déduit par une intégration.

A cet effet, nous choisirons un pendule présentant la même disposition que le pendule n°. *zéro* déjà cité, c'est-à-dire pour lequel la suspension consiste en deux pointes d'acier qui reposent sur des plans de verre. Nous amènerons le centre de gravité de la tige à 0^m. 59 de l'axe de suspension, et nous donnerons à l'aiguille une longueur telle que le rayon R des divisions soit égal à 1^m. 25. Nous aurons ainsi

$$(20) \quad \begin{cases} pl = 0{,}955 \times 0{,}59 = 0{,}563;\ pb^2 = 0{,}955 \times 0{,}486; \\ \dfrac{\sqrt{g}}{n} = \sqrt{\dfrac{0{,}486}{0{,}590}};\ n = 3{,}451\ ;\ R = 1^m.\,25. \end{cases}$$

Si l'on fait osciller un pareil pendule en y donnant

successivement à la tige la première position puis la seconde, si l'on prend l'écartement initial E_0 égal à 0^m. 09, on obtient les nombres renfermés dans les tableaux III et IV, où l'on a indiqué par les initiales *G* ou *D* si la lecture a été faite à droite ou à gauche du zéro de la règle.

Considérons d'abord la colonne des moyennes du tableau III. Elle fournit des valeurs de N qui répondent aux valeurs successives de E. Nous substituerons les sept systèmes de valeurs de N et E dans la formule (19), en faisant successivement différentes hypothèses sur la valeur numérique de B′ (dont nous supprimerons désormais l'accent). Nous obtiendrons ainsi le tableau suivant, dans lequel les quatre dernières colonnes verticales renferment les différentes valeurs de $\frac{1}{N}\, log \frac{E_0\,(E+B)}{E\,(E_0+B)}$, exprimées en unités du septième ordre décimal :

Val. de E.	Val. de N.	B = 0,050.	B = 0,055.	B = 0,060.	B = 0,070.
0,08,	125,	1517,	1609,	1695,	1851 ;
0,07,	278,	1518,	1607,	1691,	1840 ;
0,06,	469,	1521,	1608,	1688,	1832 ;
0,05,	712,	1533,	1616,	1693,	1831 ;
0,04,	1043,	1537,	1616,	1688,	1816 ;
0,03,	1518,	1542,	1615,	1682,	1798 ;
0,02,	2278,	1546,	1611,	1669,	1771.

Pour B = 0,050, les résultats de substitution vont en croissant avec le nombre des oscillations ; ils décroissent pour B = 0,070. C'est donc entre ces deux valeurs qu'il faudra chercher la véritable valeur de B.

Mais, pour aucune valeur intermédiaire de B, ces résultats ne seront identiques, autant sans doute à cause des erreurs d'expérience, que parce qu'il ne s'agit que d'une loi approchée. On prendra en conséquence, comme bonne valeur de B, celle pour laquelle la somme des carrés des différences entre les résultats de substitution et leur valeur moyenne est un minimum; et, pour valeur correspondante de A *loge*, cette valeur moyenne. On aura ainsi

$$B = 0{,}055 \;, \quad A = 0{,}000371.$$

On peut, comme vérification, chercher maintenant quelles seraient, pour les différentes valeurs de E, les valeurs correspondantes de N, dans l'hypothèse où les nombres qui précèdent représenteraient exactement A et B. A cet effet, on aura recours à la formule

$$(21) \qquad N = \frac{1}{A\, loge}\, log\, \frac{E_0\,(E+B)}{E\,(E_0+B)},$$

laquelle donne les résultats numériques renfermés dans la dernière colonne verticale du tableau III sous le titre de *Moyennes modifiées*. Si l'on rapproche ces moyennes modifiées de celles qui correspondent à l'observation, on aperçoit que les différences sont renfermées dans les limites des erreurs que les expériences comportent.

Les valeurs de A et B une fois obtenues, il est aisé d'en conclure celles de H et K, au moyen des formules

$$(22) \qquad H = \frac{2Pl}{\pi n}A\;, \quad K = \frac{3PlR}{4n^2}\cdot\frac{A}{B},$$

qui résultent du rapprochement des formules (17) et

(18). Nous nous bornerons à remarquer que la relation

$$(23) \qquad \frac{H}{K} = \frac{8n}{3\pi R} B$$

nous donne, tout calcul fait,

$$\frac{H}{K} = 0{,}128 .$$

Si l'on passe maintenant aux moyennes du tableau IV, et si l'on s'en sert pour rechercher, dans ce nouveau cas, la valeur de B, à l'aide des valeurs que prend l'expression $\frac{1}{N} \, log \frac{E_0 (E + B)}{E (E_0 + B)}$, on sera conduit aux résultats numériques qui suivent, où il faut encore considérer les nombres des quatre dernières colonnes verticales comme représentant des unités du septième ordre décimal :

Val. de E.	Val. de N.	B = 0,020.	B = 0,027.	B = 0,030.	B = 0,040.
0,08,	59,	1654,	2093,	2265,	2778;
0,07,	132,	1666,	2101,	2270,	2772;
0,06,	224,	1687,	2117,	2284,	2777;
0,05,	346,	1705,	2126,	2288,	2762;
0,04,	518,	1717,	2125,	2280,	2728;
0,03,	779,	1729,	2116,	2260,	2674;
0,02,	1229,	1740,	2092,	2221,	2583.

Procédant comme on a fait dans le cas du tableau III, on trouvera

$$B = 0{,}027 \ , \quad A = 0{,}000486 ;$$

on formera la colonne des *moyennes modifiées*, peu différentes encore des moyennes de l'observation ; puis

2*

on calculera, si l'on veut, H et K. La formule (23) donne, pour le rapport de ces dernières quantités,

$$\frac{H}{K} = 0,063.$$

Citons un dernier exemple, dans lequel le pendule est formé d'une sphère en bois (fig. 7) de $0^m.1$ de diamètre, qui pèse 0 kilog. 342 et oscille à $1^m.25$ de l'axe de suspension, soutenue par quatre fils de soie. Ces quatre fils, qui ne constituent en réalité qu'un seul fil sans fin, forment inférieurement deux anses passant sous un crochet fixé à la sphère, et supérieurement deux autres anses à cheval sur les deux extrémités d'une planchette de forme rectangulaire. Cette planchette, de grande dimension perpendiculaire au plan d'oscillation, est traversée par deux vis d'acier dont les pointes reposent sur des plans de verre et donnent, par la droite qui les joint, l'axe de suspension. Une aiguille, placée sur le prolongement du diamètre vertical de la sphère au repos, parcourt, pendant le mouvement, les divisions de la règle. Celle-ci est placée à une distance de l'axe de suspension égale à $1^m.33$. On a alors approximativement

$$R = 1^m.33 \;;\quad Pl = 0,428 \;;\quad n = 2,80.$$

Le tableau V, où l'on a pris E_0 égal à $0^m.09$, renferme les résultats de six observations du mouvement oscillatoire de la sphère, et l'on en déduit, pour la résolution de l'équation (19), divers systèmes de valeurs numériques de $\frac{1}{N} \log \frac{E_0 (E + B)}{E (E_0 + B)}$,

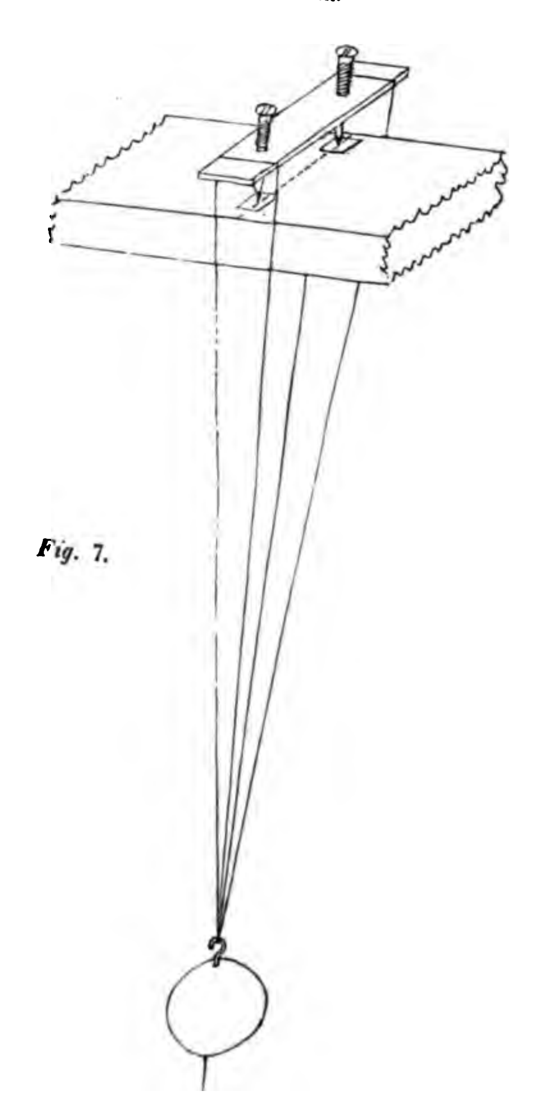


Fig. 7.

renfermés dans le tableau suivant et exprimés en unités décimales du septième ordre :

Val. de K.	Val. de N.	B = 0,055.	B = 0,061.	B = 0,065.
0,08,	69,	2916,	3101,	3216;
0,07,	154,	2902,	3080,	3191;
0,06,	261,	2890,	3061,	3167;
0,05,	400,	2877,	3040,	3141;
0,04,	583,	2891,	3045,	3140;
0,03,	839,	2922,	3065,	3153;
0,02,	1233,	2976,	3104,	3182.

On peut prendre approximativement

$$B = 0,061 \quad , \quad A = 0,000707.$$

On obtient ensuite

$$H = 0,000069 \quad , \quad K = 0,000633 \quad , \quad \frac{H}{K} = 0,109.$$

L'inspection des *moyennes modifiées* inscrites dans les tableaux III, IV et V, prouve que la loi admise pour la résistance de l'air et exprimée par la formule (1) représente assez bien les phénomènes. On voit, de plus, que le coefficient H est toujours une fraction assez petite du coefficient K. Mais, d'une autre part, on reconnaît que la méthode ne fournit pas les valeurs de A et B avec un grand degré d'approximation. Aussi ne prétendons-nous présenter ici qu'un premier essai, nous proposant de compléter cette étude aussitôt que nous pourrons disposer des résultats d'expériences plus variées et plus précises.

SECONDE PARTIE.

DU MOUVEMENT DU PENDULE DANS UN AIR AGITÉ.

Expériences relatives au décroissement de l'amplitude dans un air agité.

Lorsqu'un pendule oscille au milieu d'un courant d'air dirigé horizontalement dans le plan d'oscillation, l'amplitude, mesurée d'un même côté de la verticale, décroît plus rapidement que dans un air calme.

Nous ne pouvons citer, à l'appui de cette assertion, que des expériences assez grossières, dans lesquelles nous disposions seulement du courant d'air produit au moyen de fenêtres et de portes ouvertes, alors que régnait extérieurement un vent plus ou moins fort. Néanmoins, à travers les irrégularités résultant de l'irrégularité même du courant, on ne peut douter, à l'inspection du tableau VI, qu'il existe dans un air agité, une cause permanente de décroissement plus rapide de l'amplitude. Les expériences ont été faites avec différents pendules, dont il importe peu ici de donner les éléments.

Calcul du mouvement du pendule au milieu d'un courant d'air permanent, dirigé horizontalement dans le plan d'oscillation.

L'équation générale du mouvement est

$$(1) \qquad 0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + \text{P}l \sin\theta + \text{M},$$

où P est le poids du pendule, l la distance de son centre de gravité à l'axe de suspension, Σmr^2 son moment d'inertie estimé par rapport à cet axe, M le moment de l'action de l'air, pris par rapport à ce même axe et regardé comme positif quand il agit dans le sens de la première oscillation.

On supposera au courant une vitesse V peu considérable, de même sens que celle du pendule pendant la première oscillation. On admettra que le pendule consiste dans une sphère d'un rayon très-petit devant la distance D de son centre à l'axe de suspension. On négligera l'action de l'air sur la tige qui supporte la sphère. On regardera les points de la masse d'air que traverse la sphère comme ayant tous même vitesse angulaire $\frac{V \cos \theta}{D}$, estimée autour de l'axe de suspension.

On distinguera ensuite deux cas, selon que cette vitesse sera constamment supérieure à la vitesse variable du pendule, ou qu'elle sera alternativement plus grande et plus petite que cette dernière vitesse.

1°. *Cas où la vitesse du pendule est constamment moindre que celle de l'air.*

Dans ce premier cas, l'action de l'air favorisera le mouvement pendant l'oscillation directe, et le contrariera pendant l'oscillation rétrograde ; le moment de cette action sera positif pendant toute la durée de l'oscillation double ; et nous lui donnerons même forme qu'au moment de la résistance de l'air supposé calme : c'est-à-dire que nous déduirons son expression

de l'expression $H\omega + K\omega^2$, dans laquelle nous remplacerons la vitesse angulaire ω du pendule par la différence algébrique des vitesses angulaires de l'air et du pendule.

Posant, pour simplifier, $\frac{V}{D} = \Omega$, nous aurons ainsi

$$M = H(\Omega \cos\theta - \omega) + K(\Omega \cos\theta - \omega)^2,$$

ou

(2) $$M = H\left(\Omega \cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + K\left(\Omega \cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2.$$

L'équation du mouvement du pendule sera donc

) $$0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + Pl \sin\theta + H\left(\Omega \cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + K\left(\Omega \cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2.$$

Pour traiter cette équation, nous y négligerons les termes renfermant plus de deux facteurs Ω ou θ ; nous poserons

(4) $$\Sigma mr^2 = \frac{Pl}{n^2};$$

et nous aurons

(5) $$0 = \frac{d^2\theta}{dt^2} + n^2\theta + \frac{n^2 H}{Pl}\left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right) + \frac{n^2 K}{Pl}\left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2,$$

ou, en multipliant par $2d\theta$ et en intégrant depuis l'origine de la première oscillation supposée d'amplitude α,

) $$0 = \frac{d\theta^2}{dt^2} + n^2(\theta^2 - \alpha^2) + \frac{2n^2 H}{Pl}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)\frac{d\theta}{dt}dt + \frac{2n^2 K}{Pl}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2 \frac{d\theta}{dt}dt.$$

Cette équation pourrait servir à développer la valeur

générale de θ suivant les puissances croissantes de H et K.

On se propose seulement ici d'en déduire l'expression du décroissement Z de l'amplitude après une double oscillation, en négligeant les produits de deux facteurs H ou K, ou d'un plus grand nombre.

La première approximation donne

$$\theta = \alpha \cos nt$$

et

$$\frac{d\theta}{dt} = -n\alpha \sin nt;$$

puis, pour le temps de l'oscillation double,

$$t' = \frac{2\pi}{n}.$$

On substitue les premières valeurs approchées de θ et $\frac{d\theta}{dt}$ dans les intégrales que renferme l'équation (6); on y fait t égal à t', à la limite supérieure; on remplace, en dehors des intégrales, θ par $\alpha - Z$, $\frac{d\theta}{dt}$ par zéro; on néglige le carré de Z; et l'on a la formule

$$Z = -\frac{nH}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha \sin nt).\sin nt.\,dt - \frac{nK}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha \sin nt)^2.\sin nt.\,dt$$

laquelle devient, après simplification et après intégration,

$$(7) \qquad Z = \frac{\pi\,(\text{H} + 2\text{K}\Omega)}{\text{P}l}\, n\alpha\,.$$

On peut considérer approximativement cette formule comme répondant à l'hypothèse $\Omega > n\alpha$, puisque $n\alpha \sin nt$ est la valeur approchée de la vitesse angulaire du pendule.

2°. *Cas où la vitesse maximum du pendule est supérieure à celle de l'air.*

On peut dire que ce second cas correspond à l'hypothèse $\Omega < n\alpha$, puisque $n\alpha \sin nt$ y est encore la valeur approchée de la vitesse du pendule. On peut même ajouter que, pendant l'oscillation directe, la vitesse du pendule est égale à celle de l'air pour les deux époques

$$\frac{1}{n}\,\text{arc aigu}\sin\frac{\Omega}{n\alpha} = t_1 \text{ et } \frac{1}{n}\,\text{arc obtus}\sin\frac{\Omega}{n\alpha} = t_2\,;$$

qu'elle est entre ces deux époques supérieure à celle de l'air, qui contrarie ainsi le mouvement du pendule; qu'elle est en-dehors de ces deux époques moindre que celle de l'air, qui favorise alors le mouvement du pendule. D'ailleurs, dans l'oscillation rétrograde, l'action de l'air contrarie toujours le mouvement.

On doit donc prendre pour moment de l'action de l'air, de l'époque t_1 à l'époque t_2, l'expression

$$-\text{H}\,(\omega - \Omega\cos\theta) - \text{K}\,(\omega - \Omega\cos\theta)^2\,;$$

tandis que, de 0 à t_1 et de t_2 à $\frac{\pi}{n}$, on doit prendre

$$+ \text{H}\,(\Omega\cos\theta - \omega) + \text{K}\,(\Omega\cos\theta - \omega)^2;$$

et cette dernière expression doit être prise encore comme représentant le moment de l'action de l'air pendant l'oscillation rétrograde; en sorte qu'on peut poser

$$(8) \qquad \text{M} = \text{H}\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + \text{K}'\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2,$$

où $\text{K}' = \text{K}$, quand t varie de 0 à t_1 ou de t_2 à $\frac{2\pi}{n}$; et où $\text{K}' = -\text{K}$, quand t varie de t_1 à t_2.

L'équation du mouvement pendant une double oscillation peut donc s'écrire

$$(9) \quad \left\{ 0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + \text{P}l\sin\theta + \text{H}\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + \text{K}'\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2. \right.$$

Cette équation donne approximativement

$$(10) \quad \left\{ 0 = \frac{d\theta^2}{dt^2} + n^2(\theta^2 - \alpha^2) + \frac{2n^2\text{H}}{\text{P}l}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)\frac{d\theta}{dt}dt + \frac{2n^2\text{K}'}{\text{P}l}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2\frac{d\theta}{dt}dt, \right.$$

et conduit, comme dans le cas précédent, à l'expression du décroissement Z de l'amplitude après une double oscillation. On trouve

$$\text{Z} = -\frac{n\text{H}}{\text{P}l}\int_0^{\frac{2\pi}{n}} (\Omega - n\alpha\sin nt).\sin nt.\,dt - \frac{n\text{K}'}{\text{P}l}\int_0^{\frac{2\pi}{n}} (\Omega - n\alpha\sin nt)^2 \sin nt.\,dt;$$

ou, en vertu de la valeur discontinue de K', .

$$Z = -\frac{nH}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha\sin nt)\sin nt.\,dt - \frac{nK}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha\sin nt)^2\sin nt.\,dt$$

$$+ \frac{2nK}{Pl}\int_{t_1}^{t_2}(\Omega - n\alpha\sin nt)^2\sin nt.\,dt.$$

L'ensemble des deux premiers termes de la valeur de Z se réduit, comme on sait, à

$$\frac{\pi(H+2K\Omega)}{Pl}n\alpha.$$

Quant au troisième terme, on trouve, après intégration, qu'il est égal à

$$\frac{\pi K\Omega n\alpha}{Pl} + \frac{4K}{3Pl}\left[\sqrt{1-\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}}\left(2+\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}\right) + 3\,\frac{\Omega}{n\alpha}\text{ arc aigu sin }\frac{\Omega}{n\alpha}\right]n^2\alpha^2:$$

en sorte que l'on a la formule

$$Z = \frac{\pi H}{Pl}n\alpha + \frac{4K}{3Pl}\left[\sqrt{1-\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}}\left(2+\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}\right) + 3\,\frac{\Omega}{n\alpha}\text{ arc aigu sin }\frac{\Omega}{n\alpha}\right]n^2\alpha^2,$$

qui, pour $\Omega = n\alpha$, se confond avec la formule (7); et qui, pour $\Omega = 0$, se réduit à la formule

(12) $$Z = \frac{\pi H}{Pl}n\alpha + \frac{8K}{3Pl}n^2\alpha^2,$$

que l'on a trouvée directement dans l'hypothèse d'un air calme.

Du pendule considéré comme anémomètre.

La valeur de Z tirée de la formule (7) croît avec Ω; et, à amplitude égale, elle est supérieure à la valeur de Z tirée de la formule (12), puisque, dans le cas de la formule (7), Ω étant plus grand que $n\alpha$ est aussi plus grand que $\frac{4n\alpha}{3\pi}$. D'une autre part, si l'on dérive par rapport à Ω la valeur de Z tirée de la formule (11), on reconnaît que le décroissement de l'amplitude après une double oscillation, augmente, à amplitude égale, avec la vitesse du courant d'air; et comme on peut, dans le cas de la formule (11), supposer cette vitesse nulle, on est assuré que le décroissement est plus grand dans un air agité que dans un air calme. Dans tous les cas, on voit donc que le nombre N des oscillations doubles exécutées par le pendule, lorsque l'amplitude décroît depuis α_0 jusqu'à α, est une fonction de la vitesse linéaire V du courant; et que, si, pour un pendule particulier, on détermine expérimentalement, une fois pour toutes, un nombre suffisant de systèmes de valeurs de V et N, on en pourra former une table au moyen de laquelle on déduira, dans chaque cas donné, de la valeur observée pour N, la vitesse V du courant. On aura donc ainsi, dans ce pendule, un véritable anémomètre (présentant d'ailleurs dans la pratique, il faut le dire, l'inconvénient d'exiger l'uniformité parfaite du courant d'air).

Démonstration expérimentale de l'existence du terme qui, dans l'expression de la résistance de l'air, dépend du carré de la vitesse.

Les formules (7) et (11), rapprochées de la formule (12), conduisent encore à une autre conséquence : c'est que, les deux premières ne différant de la troisième que par suite de la présence du terme en K dans l'expression générale $H\omega + K\omega^2$ de la résistance de l'air supposé calme, il suffit, pour mettre expérimentalement en évidence l'existence de ce terme, de faire osciller successivement un même pendule dans un air calme et dans un air agité.

TABLEAU I,

MONTRANT QUE, DANS LES LIMITES DES EXPÉRIENCES, LA RÉSISTANCE AU ROULEMENT DES TOURILLONS, SUPPOSÉE DÉPENDANTE DE LEUR DIAMÈTRE D, EST NÉGLIGEABLE DEVANT LA RÉSISTANCE DE L'AIR.

TIGE OSCILLANTE A TOURILLONS VARIABLES.
NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

PREMIÈRE POSITION DE LA TIGE : GRANDES FACES PARALLÈLES AU PLAN D'OSCILLATION

AMPLITUDE E.	PENDULE N°. 0. D=0.		PENDULE N°. 1. $D=0^m,015$.		PENDULE N°. 2. $D=0^m,026$.		PENDULE N°. 3. $D=0^m,034$.		PENDULE N°. 4. $D=0^m,049$.		PENDULE N°. 5. $D=0^m,066$.	
m 0,08	124	124	122	122	124	122	120	122	118	122	120	122
0,07	268	270	266	268	266	264	264	266	264	268	260	264
0,06	444	448	442	450	450	440	442	442	450	452	440	446
0,05	680	682	670	680	670	664	674	674	676	684	660	664
0,04	986	994	974	980	968	966	976	980	974	994	944	940
0,03	1412	1430	1420	1410	1412	1390	1390	1400	1410	1430	1366	1350

SECONDE POSITION DE LA TIGE : GRANDES FACES PERPENDICULAIRES AU PLAN D'OSCILLATION.

AMPLITUDE E.	PENDULE N°. 0. D=0.		PENDULE N°. 1. D=0m,015.		PENDULE N°. 2. D=0m,026.		PENDULE N°. 3. D=0m,034.		PENDULE N°. 4. D=0m,049.		PENDULE N°. 5. D=0m,066.	
m 0,08	58	56	58	58	58	56	60	58	60	60	58	56
0,07	126	124	126	128	128	126	128	128	130	132	130	128
0,06	212	212	218	220	220	216	220	220	220	222	228	218
0,05	332	330	340	338	336	334	338	340	340	340	344	340
0,04	494	496	506	504	500	498	506	502	504	504	512	510
0,03	746	746	750	744	750	752	752	752	752	766	760	764

TAB

MONTRANT QUE LA RÉSISTANCE AU ROULEMENT, QUAND ELLE

TIGE OSCILL
NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES

PREMIÈRE POSITION DE LA TIGE : G

VALEUR DE R.	PENDULE N°. 1 ; D=0m,015.						PENDULE N°. 2 ; D=0m,026.				
m 0,08	52	54	50	54	52	54	46	49	42	48	45
0,07	111	116	104	113	108	113	96	104	92	100	94
0,06	176	184	165	178	172	180	154	162	145	157	150
0,05	251	264	236	253	243	256	217	229	207	221	211
0,04	339	354	318	340	326	340	288	302	276	292	278
0,03	441	460	412	440	420	438	367	384	357	375	353

SECONDE POSITION DE LA TIGE : GRANDE

VALEUR DE R.	PENDULE N°. 1 ; D=0m,015.						PENDULE N°. 2 ; D=0m,026.				
m 0,08	37	38	37	39	37	38	31	32	32	34	33
0,07	80	82	79	84	79	82	68	70	69	72	71
0,06	131	136	129	136	128	133	108	112	110	116	115
0,05	192	199	188	196	186	192	156	160	160	166	167
0,04	266	274	260	270	257	265	211	218	218	226	225
0,03	356	368	348	360	345	355	278	288	288	298	295



NÉGLIGEABLE, DÉPEND DU DIAMÈTRE D DES TOURILLONS.

...ILLONS VARIABLES.
...PLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

...S PARALLÈLES AU PLAN D'OSCILLATION.

...NDULE N°. 3; D=0m,034.					PENDULE N°. 4; D=0m,049.						PENDULE N°. 5; D=0m,...				
44	43	45	39	40	34	34	31	31	30	33	24	25	26	28	24
92	90	93	80	83	70	74	63	65	64	67	48	51	54	57	48
142	142	146	125	132	108	114	99	101	98	104	75	79	83	88	75
198	199	205	175	184	150	157	135	141	136	143	102	108	115	120	104
260	262	271	231	244	196	204	176	183	178	186	133	138	148	155	135
323	334	344	295	310	246	256	223	229	222	232	166	172	195	194	168

...PENDICULAIRES AU PLAN D'OSCILLATION.

...NDULE N°. 3; D=0m,034.					PENDULE N°. 4; D=0m,049.						PENDULE N°. 5; D=0m,...				
31	30	32	28	30	24	24	24	26	22	22	21	21	21	22	20
65	63	66	59	63	51	52	50	53	47	47	43	44	43	44	42
105	104	108	95	100	80	82	79	83	73	75	68	69	68	69	66
151	150	153	136	142	113	116	112	116	103	105	95	96	94	97	92
204	201	206	182	188	150	154	147	153	137	139	126	126	123	126	120
267	260	267	234	242	192	196	186	194	175	178	158	160	152	157	150

TABLEAU III.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

TIGE OSCILLANTE : PREMIÈRE POSITION.

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

AMPLITUDE E.	D	G	D	D	G	G	D	G	D	G	MOYENNES DES DIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
$0^m,08$	128	124	126	124	124	126	124	126	126	124	125	124,8
0,07	282	276	276	282	276	278	276	278	278	276	278	277,1
0,06	476	468	468	472	462	472	470	468	466	464	469	467,8
0,05	716	712	708	712	712	718	710	716	712	708	712	713,8
0,04	1050	1044	1034	1042	1050	1048	1044	1044	1038	1040	1043	1045,6
0,03	1534	1516	1520	1514	1516	1512	1528	1530	1510	1500	1518	1520,8
0,02	2262	2256	2276	2294	2292	2272	2284	2304	2282	2260	2278	2276,6

TABLEAU IV.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

TIGE OSCILLANTE : SECONDE POSITION. NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.												
VALEUR DE E.	D	G	G	D	G	D	G	D	G	D	MOYENNES DES DIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
$0^m,08$	58	60	60	60	58	60	60	60	58	58	59	58,5
0,07	130	130	134	132	134	134	130	134	130	130	132	131,4
0,06	224	222	224	222	224	228	224	226	224	224	224	224,7
0,05	342	346	344	344	350	350	346	346	346	344	346	348,6
0,04	516	516	514	512	522	522	522	518	520	514	518	521,7
0,03	774	768	776	774	778	790	788	782	784	780	779	781,2
0,02	1222	1216	1220	1220	1222	1250	1238	1230	1242	1234	1229	1218,5

TABLEAU V.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

SPHÈRE OSCILLANTE.
NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

VALEUR DE E.	G	D	D	G	G	D	MOYENNES DES SIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
$0^m,08$	68	70	68	70	70	70	69	69,6
0,07	154	154	152	156	156	154	154	154,4
0,06	258	260	260	264	262	262	261	260,2
0,05	396	402	398	402	404	398	400	396,0
0,04	580	584	578	588	588	582	583	578,1
0,03	826	842	838	842	844	842	839	837,4
0,02	1218	1234	1226	1244	1242	1236	1233	1246,2

TABLEAU VI,

MONTRANT L'INFLUENCE D'UN COURANT D'AIR SUR LE DÉCROISSEMENT DE L'AMPLITUDE DES OSCILLATIONS DU PENDULE.

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES PAR DIFFÉRENTS PENDULES, LORSQUE L'ÉCARTEMENT DÉCROIT DE 0m,01.

L'ÉCARTEMENT DÉCROIT	PENDULE A. AIR CALME.		PENDULE A. FAIBLE COURANT D'AIR.	PENDULE B. AIR CALME. Moy. de 6 expér.	PENDULE B. COURANT PLUS FAIBLE.		PENDULE B. COURANT PLUS FORT.				PENDULE C. AIR CALME. Moy. de 10 expér.	PENDULE C. AIR AGITÉ.			
m m de 0,09 à 0,08	56	58	50	57	42	50	38	32	38	32	59	44	40	38	56
de 0,08 à 0,07	70	70	70	70	54	60	26	38	38	42	73	46	42	52	56
de 0,07 à 0,06	90	88	88	89	76	70	40	48	50	36	92	52	56	54	56
de 0,06 à 0,05	118	122	108	119	84	84	56	54	50	44	122	88	62	68	60
de 0,05 à 0,04	168	168	90	166	102	108	58	66	76	34	172	80	84	72	102
de 0,04 à 0,03	250	252	224	253	140	158	50	66	84	94	262	96	136	120	124
de 0,03 à 0,02	416	424	330	426	228	238	86	156	122	128	450	134	184	202	204

L'ÉCARTEMENT DÉCROIT	PENDULE D. AIR CALME.		PENDULE D. COURANT D'AIR ASSEZ FORT.				PENDULE E. AIR CALME.		PENDULE E. AIR AGITÉ.		PENDULE F. AIR CALME. Moy. de 10 expér.	PENDULE F. COURANT D'AIR ASSEZ FORT.									
m m de 0,09 à 0,08	112	112	68	40	60	92	124	122	64	54	125	44	54	38	50	42	46	46	48	60	74
de 0,08 à 0,07	144	140	84	38	80	76	146	146	90	50	153	86	62	42	76	88	64	76	72	78	86
de 0,07 à 0,06	176	184	48	60	104	72	184	188	94	90	191	84	60	60	58	66	70	84	80	68	100
de 0,06 à 0,05	228	232	76	62	124	136	236	228	106	184	243	62	94	56	76	110	124	112	80	82	104
de 0,05 à 0,04	340	324	80	80	120	132	310	310	78	26	331	136	94	88	104	96	106	134	122	124	60
de 0,04 à 0,03	460	476	52	68	180	192	440	432	118	162	475	140	152	96	108	148	134	122	194	148	150
de 0,03 à 0,02	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	760	186	170	158	236	202	166	258	252	170	226

ÉTUDE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

JACQUES SAURIN,

PAR M. MELON,

Président du Consistoire de Caen, membre associé de l'Académie.

Dans une récente étude sur les trois grands sermonnaires français, que M. Nisard a publiée, au commencement de l'année 1857, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le judicieux académicien a essayé de caractériser le genre d'éloquence propre à chacun des trois brillants prédicateurs, qui se sont successivement fait entendre à la cour de Louis XIV. — Cherchant ensuite à comparer leurs mérites respectifs, et à peser la valeur relative de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, considérés surtout au point de vue du sermon, il n'hésite pas un moment à réformer l'arrêt que, depuis Voltaire jusqu'à Chateaubriand, la plupart des critiques n'ont pas craint de prononcer sur ces noms à jamais illustres. Il décerne la palme de l'éloquence sacrée à Bossuet, qui est à ses yeux, comme orateur chrétien, ce qu'il est pour tous, comme écrivain, l'*Aigle brillant de Meaux*, et sans balancer, malgré l'opinion généralement admise, il donne le pas

à Bourdaloue sur Massillon. Quand on veut comparer avec une sérieuse attention les sermons de ces trois hommes distingués à tant de titres, mais qui n'excitent pas notre admiration de la même manière, ni au même degré, on a de la peine à comprendre que des écrivains de jugement et de goût aient pu préférer Bourdaloue et Massillon, ce dernier surtout, à Bossuet, qui pourtant les surpasse l'un et l'autre de toute la hauteur de son génie. On ne peut guère s'expliquer le peu de succès des sermons du célèbre auteur des *Oraisons funèbres*, auxquelles tout le monde applaudit, que par leur couleur franchement dogmatique, trop dogmatique peut-être pour un siècle à la fois dévot et léger.

Tout en souscrivant aux conclusions de l'intéressant travail de M. Nisard, je n'ai pu m'empêcher de regretter vivement qu'il ne lui soit pas venu à l'idée de faire ce qu'un des plus féconds collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Saint-René Taillandier, a fait dans sa chaire de littérature à Montpellier, et qu'il ait oublié de rapprocher des grands prédicateurs catholiques, qu'il a si bien compris et jugés, un homme, un orateur, l'honneur de l'Église protestante, comme s'exprimait M. Lemontey (1), un des rares écrivains qui lui aient rendu justice, et à qui il n'a manqué pour être placé au premier rang, au dire même du cardinal Maury (2) qui s'entendait en éloquence, que d'avoir cultivé son talent, et exercé

(1) *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV.*
(2) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. II, 64-65.

son ministère à Paris. Cet homme, cet orateur, c'est Jacques Saurin, l'illustre pasteur du Refuge à la Haye, et qu'à mon estime, l'Église évangélique peut opposer même à l'immortel Bossuet, avec lequel il a les analogies les plus frappantes, qu'il égale souvent par la beauté de ses mouvements et par la vigueur de ses pensées; à qui il est inférieur, si l'on veut, par le style, le bon goût et la grâce, mais qu'il surpasse parfois par une véhémence toute *prophétique*, et une hardiesse sans exemple dans l'histoire de l'éloquence de la chaire.

Quand on a lu Saurin, quand on s'est familiarisé avec ses sermons si nombreux (on n'en compte pas moins de douze volumes), si variés tant par le choix des sujets que par la forme, et où brillent tant de traits, qui vous étonnent et vous subjuguent, on ne peut que déplorer l'inconcevable oubli où son talent et son nom sont restés ensevelis, au point qu'il n'en est fait mention ni dans La Harpe, ni dans le cours de M. Villemain lui-même; et le besoin de le faire connaître s'impose à la conscience comme un impérieux devoir. Cette tâche, Messieurs, est celle que je veux essayer de remplir auprès de vous, assuré à l'avance de votre bienveillance et de votre impartialité, qui sait applaudir à tous les mérites et honorer tous les talents. Déjà, l'année dernière, vous avez accueilli avec un intérêt marqué la biographie, que l'un de nos plus laborieux confrères vous a lue, du célèbre Pierre Du Bosc, pasteur de cette Église de Caen, qui a eu à sa tête plus d'un membre de votre Académie. Aujourd'hui qu'il m'est enfin permis de m'acquitter de

la dette que m'imposait l'honneur que vous m'avez fait en m'ouvrant les rangs de votre docte Compagnie, permettez-moi de vous soumettre une étude sur le plus célèbre des orateurs de cette Église protestante française, si illustre autrefois par les hommes distingués qu'elle comptait dans son sein, comme elle l'a été depuis par ses malheurs, et qui, bien qu'ayant exercé le ministère en pays étranger, n'en appartient pas moins à la France par le cœur et par la langue qu'il a si bien parlée, comme il lui appartenait aussi par sa famille et par sa naissance.

En effet, c'est à Nîmes que Jacques Saurin est né le jour des Rois (6 janvier 1677). Sa famille était originaire de Calvisson, petit bourg du Languedoc, qui acquit une certaine célébrité pendant la guerre des Camisards. Long-temps elle s'était illustrée dans la magistrature et dans l'armée. Un de ses ancêtres fut page du duc de Montmorency, tué à la bataille de St.-Denis. S'étant distingué dans la carrière des armes par ses talents militaires et par sa bravoure, il s'éleva jusqu'au grade de colonel d'infanterie, et obtint dans la suite la place de gouverneur de la petite ville de Sommières, qu'il remplit jusqu'à sa mort. L'un de ses petits-fils, Jean Saurin, après avoir achevé de brillantes études de Droit, vint se fixer à Nîmes, la ville la plus importante du Bas-Languedoc, et qui renfermait, à cette époque, une foule d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres. Il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses nouveaux concitoyens, par ses succès dans le barreau, et bientôt il se vit appelé par l'Académie royale, fondée en 1682, par

Graverol, aux fonctions importantes de secrétaire perpétuel. Ces fonctions, il s'en acquitta avec zèle et avec distinction, jusqu'au moment où, pour obéir à ses convictions religieuses, et rester fidèle à sa foi, il dut, comme tant d'autres de ses compatriotes, quitter la France, sa patrie, pour aller demander à une terre étrangère la liberté de servir Dieu selon sa conscience. C'était en 1686, peu après la révocation de l'Édit de Nantes. Nos frontières étaient l'objet de la surveillance la plus active, et souvent aussi le théâtre des scènes les plus étranges et les plus émouvantes. « Tous ceux « qui haïssaient la servitude », dit M. Charles Weiss dans sa remarquable *Histoire des réfugiés protestants*, qui a obtenu deux fois le prix Gobert à l'Académie française « se hâtèrent de fuir le sol de la France. Ils « partaient déguisés en pèlerins, en courriers, en « chasseurs qui marchaient le fusil sur l'épaule, en « paysans qui conduisaient leur bétail, en porte-faix « qui roulaient devant eux leur charrette, ou sem- « blaient porter quelque ballot de marchandises, en « valets revêtus de la livrée de quelque riche sei- « gneur, en soldats se rendant à leur garnison. Les « plus riches avaient des guides qui, pour 1,000 à « 6,000 francs, les aidaient à passer les frontières. Les « plus pauvres partaient seuls, prenaient des routes « impraticables, ne marchant que la nuit... La crainte « d'être découverts et conduits aux galères leur faisait « braver toutes les souffrances... Des personnes éle- « vées dans le luxe, des femmes enceintes, des vieil- « lards, des malades, des enfants, rivalisaient de « constance pour échapper à leurs persécuteurs. Un

« gentilhomme de Normandie, le comte de Marancé, « passa la Manche, en plein hiver, avec quarante per- « sonnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes « enceintes, sur une barque de sept tonneaux. Assailli « par la tempête, il demeura long-temps en mer, sans « provisions, réduit, lui et tous les passagers, pour « toute nourriture, à un peu de neige fondue, jusqu'à « ce qu'ils arrivassent en Angleterre demi-morts (1). »

Heureusement, pour les réfugiés, ceux qui étaient chargés de s'opposer à leur passage n'exécutaient pas toujours fidèlement les ordres du Roi, et un grand nombre parvinrent ainsi à gagner des pays où le meilleur accueil les attendait. Parmi eux, on vit un jour arriver à Genève, un père de famille tenant par la main son fils, à peine âgé de neuf ans, et qui n'était parvenu sur les bords du beau lac Léman, qu'après des difficultés inouïes et des périls de toute nature. Ce père était le célèbre jurisconsulte, le secrétaire de l'Académie royale de Nîmes; et cet enfant de neuf ans, son fils Jacques, qui devait jeter un si brillant éclat sur le nom de Saurin.

Accueilli avec la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité, le jeune Saurin fit, avec les conseils de son père, et sous la direction des hommes distingués que comptait alors la savante cité de Calvin, tout empreinte encore du génie de ce grand réformateur, des études brillantes qui lui valurent les plus grands succès. « On « aurait dit, rapporte un de ses biographes, qu'il « n'apprenait rien de nouveau, mais qu'il ne faisait

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 102 et 103.

« que se rappeler les anciennes choses qu'il avait ap-
« prises. » — Doué d'une mémoire excellente, d'une imagination vive et féconde, d'une conception prompte et facile, d'un jugement correct et sûr, il fut bientôt l'objet de l'attention de ses professeurs qui se plaisaient à lui prédire les plus brillants triomphes; quand tout d'un coup, et sans que rien eût pu faire prévoir cette décision, se sentant une vocation marquée pour la profession des armes, où plusieurs de ses ancêtres s'étaient fait remarquer, il abandonna la carrière paisible des lettres, et entra comme cadet dans un régiment d'infanterie, que le duc de Ruvigny, créé récemment lord et marquis de Galloway, par Guillaume d'Orange qu'il avait aidé à monter sur le trône d'Angleterre, venait de former tout entier de protestants réfugiés, et de mettre au service de Victor-Amédée, duc de Savoie, alors engagé dans la coalition de toute l'Europe contre la France.

Jacques Saurin avait à peine quinze ans. Soit que, dans cette circonstance, il cédât aux inspirations de son esprit naturellement belliqueux, soit qu'à son insu, et sans s'en rendre compte, il subit l'impulsion de jeunes camarades qui, dans ces temps d'agitation et de guerre générale, faisaient retentir sans cesse à ses oreilles le mot de gloire, et exaltaient devant lui l'épée bien plus que la plume; ou bien soit que, partageant l'indignation de la plupart de ses compagnons d'exil (qui chercherait à lui en faire un crime?), il voulût, autant qu'il était en lui, venger la sainte cause des consciences opprimées, en portant les armes contre ce Roi qu'il considérait comme le *fléau du Seigneur*, ainsi

qu'il l'appelle quelque part, puisqu'il était la cause de tous ses malheurs, et l'auteur de la ruine d'une Église qu'il plaçait bien au-dessus de sa patrie terrestre ; toujours est-il qu'on le vit interrompre brusquement des études, qui lui promettaient de si glorieuses espérances, pour affronter les chances de la guerre, et qu'il abandonna le sanctuaire paisible des lettres pour se précipiter dans la vie tumultueuse des camps.

A l'armée, comme à l'Académie, le jeune Saurin ne tarda pas à fixer sur lui l'attention de ses supérieurs ; un an s'était à peine écoulé depuis son enrôlement volontaire, qu'à la suite d'une action d'éclat, il fut nommé *enseigne* par le colonel Regnault, des mains duquel il reçut un drapeau pour récompense de sa valeur. Pendant quatre années consécutives, ce jeune homme, habitué à la vie tranquille et douce des écoles, supporta avec un courage héroïque les dures privations et les fatigues d'une vie rendue plus laborieuse et plus pénible encore par le théâtre où elle se déployait ; et dans les âpres montagnes du Piémont, son corps, rompu à toutes les exigences d'une existence si agitée, acquit une vigueur et une force qu'il put mettre plus tard au service d'une cause plus noble et surtout moins stérile.—Quant à ses idées et à ses sentiments, il est facile de comprendre qu'au contact de la légèreté et de la frivolité inséparables de la vie des camps, ils durent subir une modification sensible, et recevoir même une direction différente. Cependant rien ne prouve que le jeune étudiant de Genève, devenu soldat, se soit laissé aller à des désordres de mœurs. Aucun de ses contemporains ne l'en a accusé ; ceux de ses biographes qui ont parlé de cette partie

de sa vie, non-seulement n'y font aucune allusion, mais disent au contraire que l'éducation austère, et toute chrétienne, qu'il avait reçue dans la maison de son père, fortement attaché aux mœurs rigides qui se transmettaient d'une manière héréditaire dans les familles des vieux huguenots de France, comme parmi les puritains d'Écosse, fit sentir sur lui son influence salutaire et bénie. Ainsi, si l'esprit de Saurin ne put échapper à l'influence de certains principes relâchés en matière de doctrines religieuses, il fut assez heureux, grâce aux leçons et aux exemples qu'il avait eus sous les yeux, dès sa plus tendre enfance, pour se préserver des souillures et des vices du monde, si communs aux jeunes hommes de son âge, surtout parmi les militaires; tellement qu'il fut plus d'une fois désigné par son colonel pour faire les prières publiques aux soldats de son régiment. — Sans la paix de Ryswick, Saurin allait probablement poursuivre la carrière où il venait de si bien débuter ; mais Dieu en avait disposé autrement, et il le réservait pour des luttes plus pacifiques, où le jeune porte-drapeau devait se couvrir de lauriers autrement éclatants, et remporter de bien plus belles et plus douces victoires. Lorsqu'en 1696 Victor-Amédée, mal secondé par ses alliés et vaincu par Catinat, demanda et obtint la paix avec la France, Saurin, alors âgé de dix-neuf ans, revint à Genève ; il y reprit ses études philosophiques sous les professeurs Léger, Minutoli et Chouet, et put bientôt être admis aux cours de théologie, professés alors avec un rare talent par les Bénédict Pictet, les Tronchin et les Turetini. Mais quels que fussent le zèle et l'ardeur

qu'il portât à ses études, ses professeurs ne trouvèrent plus, dans leur ancien élève, cette simplicité de foi, cette candeur, cette docilité qu'ils lui avaient connues. Avec l'âge, et dans les tumultes et la dissipation des camps, s'était développé en lui un esprit frondeur et sceptique, un amour de la discussion et de la dispute, qui plus d'une fois lui valurent les censures les plus sévères.

Un jour entre autres qu'il se laissait aller, plus qu'il n'était convenable, dans une discussion importante sur les principales vérités de la foi, à cette fougue de raisonnement qui l'emportait à exposer avec feu les doutes de son esprit, son professeur l'écoutant avec sérieux et en silence, se leva quand il eut fini, et laissant tomber sur lui un de ces regards profonds qui fouillent jusqu'aux replis les plus cachés de l'âme, il lui adressa, avec une émotion mal contenue, ces paroles de l'*Ecclésiaste* : « Jeune homme, marche comme « ton cœur te mène et selon le regard de tes yeux; mais « sache que, pour toutes ces choses, Dieu t'amènera « en jugement (1). » Le coup avait porté juste. Cette parole de Salomon, prononcée dans cette circonstance d'une manière si solennelle, par un homme grave, effrayé des écarts d'un esprit raisonneur et inquiet, fut pour l'étudiant ce qu'avait été pour Saul la voix de Jésus sur le chemin de Damas. A partir de ce moment, il fut un homme nouveau, changé, renouvelé dans ses idées et dans ses sentiments. Il se retira silencieux et pensif; se repliant sur lui-même, il descendit au fond de son cœur, sonda ses voies, et, effrayé du mal que

(1) *Ecclésiaste*, XII, 1.

le souffle desséchant du scepticisme avait déjà produit en lui, il retourna sincèrement vers Dieu, rompit ouvertement, et sans réserve, avec les relations qui avaient exercé une si funeste influence sur son esprit, et qui avaient failli le perdre, et il prit sérieusement la résolution de consacrer toutes les facultés de sa belle intelligence, et toutes les ressources dont il pouvait disposer, à la recherche de la vérité, dont, plus que jamais, son âme était affamée et altérée. Elle ne se fit pas long-temps attendre; elle lui apparut bientôt dégagée de toutes les ténèbres dont elle avait été enveloppée, et, avec humilité et confiance, il s'abaissa de toute la hauteur de sa raison, sous le joug du Crucifié. Il devint un disciple fervent et passionné de Jésus, au service duquel il voulait désormais consacrer l'éclat de sa parole et les dons de son esprit. — Laissé tout entier à ses études théologiques, il s'y livra sans relâche, et apporta dans les diverses branches de cette science, l'énergie, la vigueur et la patiente persévérance qu'il avait déployées à l'armée. — Doué d'une facilité d'élocution remarquable, versé dans la connaissance des Pères de l'Église, nourri surtout de la lecture et de la méditation des Livres saints, ses succès, même sur les bancs de l'école, le récompensèrent vite de ses labeurs, et firent oublier ses écarts. A Genève, on ne s'entretint plus que de son talent oratoire, et un jour que le jeune proposant devait, selon la coutume, prêcher devant l'Académie, l'enceinte de l'auditoire se trouvant trop étroite pour contenir la foule qu'attirait sa réputation naissante, il fallut ouvrir la cathédrale, envahie aussitôt par de nombreux fidèles, impatients d'entendre ce pré-

dicateur de vingt ans, et qui, par la clarté, la précision, la force et l'autorité de son langage, semblait un écho prolongé de cette parole de Calvin qui, un siècle et demi auparavant, avait retenti sous les voûtes majestueuses de St.-Pierre. En le voyant dans cette chaire, où tant et de si habiles prédicateurs s'étaient succédé depuis cent cinquante ans, en entendant cette voix si sonore et si pénétrante, en contemplant cette belle figure qu'éclairait le regard le plus expressif, il était facile de prédire de quels beaux fruits allait se parer ce talent si précoce, et quel éclat il devait répandre sur sa patrie d'adoption. Mais ces fruits, Genève n'était pas appelée à les recueillir; cet éclat, ce n'était pas sur la Suisse qu'il devait briller. Le Seigneur avait choisi un autre théâtre à son serviteur. A peine consacré au ministère évangélique, il fut appelé à desservir une des nombreuses Églises françaises fondées par les réfugiés à Londres, celle de Leicesterfield, suivant M. Weiss, mais, plus vraisemblablement, celle de Threadneedle-Street. C'est là que Dieu lui fit trouver une douce et aimable compagne, Catherine Bouton, descendante comme lui d'une famille illustre de proscrits, qu'il épousa en 1703, et dont il eut deux fils, Antoine et Philippe. Ce fut aussi à Londres, et dans le même temps, qu'il se mit en rapport avec le célèbre archevêque de Cantorbéry, Tilottson, le plus éloquent prédicateur de l'Europe, au jugement de Voltaire (1). Il allait souvent l'entendre prêcher, et le prenant pour modèle, il put donner à son talent, déjà très-remar-

(1) Voltaire, t. XXX, p. 291, édition Beaumarchais.

quable, ce degré de perfection auquel il est parvenu. — Mais l'Angleterre ne devait pas long-temps jouir de son éloquence. La constitution toute méridionale de Saurin s'accommodait mal du climat humide de Londres, et des brouillards de la Tamise. L'affaiblissement de sa santé, fortement éprouvée, l'obligea à se séparer, quoiqu'à regret, d'une Église qui lui était chère, et qui avait recueilli les prémices de son ministère. Au bout de quatre ans, il donna sa démission, emportant l'estime et l'admiration de ses paroissiens, et en 1703, il revint en Hollande où il avait déjà fait un premier voyage; et qui, selon l'expression d'un réfugié illustre aussi, mais à des titres bien différents, le sceptique Bayle, était devenue à cette époque la *grande arche* du salut des réfugiés. On ne comptait pas alors, dans les Provinces-Unies, moins de soixante-quinze mille Français qui avaient formé de puissantes et prospères colonies à Leyde, à Utrecht, à Amsterdam, à Rotterdam et à la Haye, faisant fleurir partout dans les Pays-Bas les sciences et les lettres, comme partout où ils portaient leurs pas, ils donnaient un nouvel essor au commerce et à l'industrie. Saurin visita les Églises Wallonnes reconstituées sur le sol hollandais, et fondées par des hommes du premier mérite, les Superville, les Jurieu, les Jacquelot, les Claude, les Du Bosc. Sans être positivement et particulièrement attaché à l'une de ces Églises, il prêchait fréquemment, tantôt à la Haye, tantôt à Amsterdam, à Rotterdam ou à Leyde. Partout la parole du jeune et brillant prédicateur excitait le plus vif enthousiasme. Comme il était sur le point de retourner à Londres, on créa, tout exprès

pour lui, la place de *ministre des nobles*, qu'il remplit dignement à la Haye jusqu'à sa mort.

Pendant les vingt-cinq ans que dura son ministère, Saurin sut, chose difficile et rare, se tenir toujours à la hauteur où il s'était d'abord placé, et jusqu'à la fin il justifia sa réputation d'éloquence. — Sa popularité croissait à chaque nouveau sermon qu'il prêchait. Les temples devenaient trop petits pour contenir les flots croissants d'auditeurs qui se pressaient au pied de cette chaire, d'où sa parole grave et pénétrante exercait sur tous ceux qui l'entendaient une influence extraordinaire. Un jour qu'il prêchait sur l'aumône, l'effet produit par son discours fut tel, que toutes les personnes présentes se dépouillèrent de tout ce qu'elles avaient : argent, or, bijoux ; et l'on dit qu'un joueur de profession se rencontrant à une table, le soir, et ne trouvant pas sur lui sa bourse, pour en tirer son enjeu, s'écria, tout étonné : « J'avais oublié que ce voleur de « Saurin me l'avait prise ce matin au temple (1) ! »

(1) Nous trouvons dans l'histoire de Whitefield, célèbre prédicateur anglais, un trait qui a beaucoup d'analogie avec celui-là. C'est Franklin lui-même qui nous le rapporte : « Il m'arriva, dit-il, en parlant de Whitefield, d'assister à l'une de ses prédications, dans le cours de laquelle je crus m'apercevoir qu'il se préparait à terminer par une collecte, et je me promis bien d'avance qu'il n'aurait pas un sou de moi. J'avais dans ma poche une poignée de monnaie de cuivre, trois ou quatre dollars d'argent, et cinq pistoles en or. A mesure qu'il parlait, je sentais ma résolution s'affaiblir, et je pensais à lui lâcher mon cuivre. Un autre trait de son éloquence m'ayant fait honte, je me décidai à lui livrer aussi l'argent ; mais il termina si admirablement, que je finis par vider ma poche entière, or et tout, dans le sac du collecteur. »

Par l'étendue de ses connaissances, l'élévation de ses pensées, l'essor et la richesse de son imagination, la noblesse de ses gestes, la pureté, l'onction de sa voix, aussi bien que par la force de son argumentation, sa dialectique serrée et l'impétuosité de ses mouvements, il s'attirait la plus grande admiration, il excitait le plus vif enthousiasme. Tout le monde voulait le voir, voulait l'entendre; mais comme tout le monde ne pouvait trouver place dans le temple où il prêchait, les places y étaient louées plus de quinze jours à l'avance, et ce qui était inouï dans l'histoire de l'éloquence sacrée, des échelles étaient dressées contre le mur extérieur, sur les degrés desquelles se plaçaient ceux qui n'avaient pu pénétrer dans la vaste nef de l'église (1). Ce serait une erreur de penser que Saurin ne produisait cet effet que sur des hommes ordinaires, ou favorablement prévenus en sa faveur. L'élite de la population hollandaise, les célèbres Heinsius, Van Haren, Wassenaar d'Obdam, et tous ces hommes d'État illustres, devant lesquels venaient alors s'humilier les ambassadeurs, naguère si arrogants et si fiers du *Grand Roi*, étaient parmi ses auditeurs habituels. La première fois que le célèbre auteur de la *Vérité chrétienne*, Abbadie, l'entendit (il était alors à Londres), ravi de cette parole si puissante et si pénétrante à la fois, il s'écria : « Est-ce un homme, est-ce un ange qui parle ? » Le

(1) Ce fait s'est reproduit dans le midi de la France, à une des prédications de M. Ad. Monod, que l'Église évangélique a perdu, il y a deux ans à peine, et qui a été un des orateurs les plus éminents de ce siècle.

savant professeur Le Clerc avait refusé plusieurs fois d'aller l'entendre, se défiant, disait-il, d'une éloquence empruntée, et qui ne consistait que dans l'artifice du langage. — Un jour, ses amis l'entraînèrent comme malgré lui. — Ne pouvant résister, il se laissa conduire dans l'église où le célèbre prédicateur devait prêcher; mais, pour ne pas être fasciné, croyait-il, par la vue de cette belle et noble figure, il se plaça de manière à ne pas voir l'orateur, et, à la fin du sermon, il fut tout étonné de se trouver en face de lui, tout ému, attendri et rempli d'admiration. — C'est de Saurin que le judicieux auteur des *Bibliothèques universelles* a écrit plus tard : « Les matières de ses sermons sont impor- « tantes et bien choisies, l'ordre du discours est juste, « le style net, vif et animé. S'il a des ornements, ce « sont, pour ainsi dire, des ornements sérieux et « ménagés; les choses y entraînent les mots après « elles; l'importance et la sublimité d'une pensée « dont l'esprit est rempli, y trouvent en un moment « des choses dignes d'elles. » Après ce témoignage et bien d'autres que nous pourrions citer, il nous est facile de comprendre et d'expliquer les effets produits par la parole de Saurin. — Ces effets furent tels, que des legs considérables furent faits en faveur des indigents; que l'on fonda, sous l'inspiration de sa parole sympathique et mise au service de toutes les misères, des établissements importants de charité : ce qui fut pour son cœur une bien douce récompense. Saurin en effet avait une âme aimante et charitable, et il se dévoua tout entier à la cause des pauvres, au service de laquelle il mit son beau talent. Plein de



désintéressement, il donnait lui-même l'exemple de la plus abondante charité, et se répandait en aumônes. L'influence que par la puissance de sa parole il exerçait sur les grands et sur les riches, il ne la faisait jamais tourner à son propre avantage, mais uniquement au profit des indigents dont il regardait comme un honneur, d'être le soutien et l'avocat. Institué héritier d'une grande fortune par un de ses compatriotes de Nîmes, réfugié comme lui en Hollande, il la partagea entre les parents et les coréligionnaires du défunt, sans en garder rien pour lui-même.

Ami désintéressé et généreux des pauvres, Saurin s'occupa avec soin de la jeunesse; il composa un catéchisme, et fit pour le prince d'Angleterre un *Manuel d'éducation à l'usage des princes* qui est resté inédit, bien qu'il eût excité la reconnaissance de la reine-mère. A l'exemple de ses collègues, Jurieu et Basnage, il publia, sous le titre de : *L'état du christianisme en France*, une série de lettres en faveur de ses malheureux coréligionnaires persécutés, et qui n'avaient pas pu, comme lui, fuir le sol de la patrie. Indépendamment de ses nombreux sermons, dont cinq volumes furent publiés de son vivant, et sous ses yeux, Saurin s'occupa de divers travaux littéraires. Son ouvrage capital est la magnifique Bible qui porte son nom, enrichie de magnifiques gravures, et qui, sans être rigoureusement scientifique, renferme une grande richesse d'érudition et de science. Malheureusement il ne put achever que les deux premiers volumes de ce grand ouvrage, qui fut continué et fini par Beausobre, de Berlin, et Roques, de Bâle.

Ce fut à l'occasion de cet ouvrage que la jalousie et l'envie, toujours prêtes à s'attaquer au vrai mérite, se firent jour et éclatèrent avec force. En traitant l'histoire du sacre du roi David, par le prophète Samuel, Saurin semble ne pas désapprouver complètement le mensonge officieux, et cherche à établir comment, sans nuire à ses perfections adorables, Dieu peut quelquefois déguiser la vérité. Ce fut pour ses adversaires une belle occasion de donner un libre cours à leur inimitié. Saurin, dont nous ne cherchons pas à justifier la doctrine sur ce point, et qui, à notre avis, avait tort aux yeux d'une saine morale, se vit cité d'abord devant le synode de Kampen, et puis devant celui de la Haye, où il fut condamné.

D'un caractère doux et pacifique, humble et bienveillant, cette condamnation, et les outrages injustes qui l'avaient précédée, lui causèrent un profond chagrin. Son cœur fut blessé au vif, et l'amertume dont il fut abreuvé alors contribua à développer en lui une maladie dangereuse dont le germe s'était déjà révélé. Une inflammation de poitrine, d'abord négligée, prit bientôt un tel degré d'intensité, que ses parents et ses amis en conçurent les plus grandes alarmes. — Le malade sentant ses forces diminuer de jour en jour, ne songea qu'à se préparer à la rencontre de son Dieu, par la méditation et par la prière, pardonnant à ceux qui l'avaient attaqué, bénissant ceux qui l'avaient offensé. Pendant les derniers jours qu'il resta sur la terre, il répétait à tous ceux qui entouraient son lit, qu'il n'y avait de bonheur que dans la piété, que tout est vide, que tout est vanité. — « Qu'est-ce que la plus



« longue vie, disait-il? A la lettre, *c'est un rien.* Il n'y a « de consolation pour les hommes que dans la reli- « gion. » — « Ne pleurez pas, ajoutait-il; la mort n'est « rien, elle est désarmée à mes yeux. Je n'ai que des « grâces à rendre à mon Dieu... Je suis heureux... je suis « inondé des consolations divines. » — « Vous avez un « rude combat, lui dit un des assistants. » — « Je ne suis « pas seul, répondit-il, Jésus-Christ me soutient »; et il ajouta : « Que de gloire !! que de grandeur !! Viens, « Seigneur Jésus, viens ! » Et, s'adressant à son fils, il lui dit : « Mon fils, mon fils, aimez Dieu, aimez la « piété : il n'y a que cela de bon; m'entendez-vous, « mon fils? » Son fils ayant répondu affirmativement, il s'écria : « O Dieu, fais-moi voir ta gloire! montre- « moi ta face! » Sa tête s'embarrassant alors, un de ses collègues présents fit la prière, après quoi le malade expira en soupirant, mais sans douleur apparente, le 30 décembre 1730, à l'âge de 54 ans.

Les restes mortels de Saurin furent déposés, le 5 janvier suivant, veille de sa 55e. année, dans ce temple de la Haye qui, pendant vingt-cinq ans, avait retenti de sa parole puissante. Un cortége immense se réunit pour lui rendre les derniers devoirs, et son corps, porté par les anciens et les diacres de l'église, fut placé dans la tombe en présence de tout ce que la Haye comptait alors d'hommes illustres dans l'État, dans les lettres et dans l'armée. — A sa mort, on composa, tant en latin qu'en français, un grand nombre d'épitaphes pour louer sa mémoire. Je me contenterai de citer la suivante :

Saurin n'est plus ; par lui l'éloquence chrétienne
Brisait, attendrissait, désarmait tous les cœurs :

Il prêchait comme Paul, il mourut comme Étienne
Sans fiel, en pardonnant à ses persécuteurs.

Les sermons du Chrysostôme du protestantisme, comme on l'appelait communément, se répandirent dans tous les pays protestants. Ils furent traduits en allemand et en anglais, et tenus en grand honneur par tous ceux qui s'occupaient d'éloquence sacrée. En France, le fanatisme les faisait rechercher et jeter aux flammes, ce qui n'empêchait pas le P. Pacaud, de la Compagnie de Jésus, de les prêcher dans la chaire même de Notre-Dame de Paris. Le fait, tout étrange, tout extraordinaire qu'il paraît, est certain. Dans un exemplaire du *Catalogue des livres de la bibliothèque de la maison professe des ci-devant soi-disant Jésuites*, publié à Paris en 1763, volume in-8°. de 448 pages, et qui a appartenu au savant abbé de l'abbaye de Prémontré, général de l'Ordre, Jean-Baptiste Le Cuy, on trouve à la page 146, sous le n°. 2,389 : Sermons sur divers textes de l'Écriture-Sainte, par Jacques Saurin; la Haye, 1708, etc. En renvoi cette note manuscrite de l'abbé Le Cuy écrite à la marge : « *Ils ont été prêchés à Notre-Dame de Paris par le P. Pacaud, jésuite, mot à mot, sans y rien changer.* » La confirmation de ce plagiat au moins bizarre ressort de ce que Roquefort, auteur du *Dictionnaire biographique des prédicateurs*, publié en 1824, dit, à l'article du R. P. Pacaud et de ses sermons, que l'*on crut y reconnaître des erreurs.* Il m'a paru intéressant de relever ce fait étrange, mis tout récemment en lumière par le *Bulletin de l'histoire du protestantisme en France*, et qui à lui seul est une preuve non équivoque que les sermons de Saurin furent



appréciés ailleurs que dans l'Église évangélique. L'abbé Pichon, en 1768, publia également des extraits des sermons du célèbre orateur du Refuge, dont les œuvres oratoires ont été plusieurs fois imprimées, et dont il existe surtout deux éditions anciennes en 12 volumes, et une autre édition toute récente en 9 volumes, sans parler du volume que Charpentier vient de publier et qui renferme un choix de ses meilleurs discours. — C'est dans ces nombreux sermons (il n'y en a pas moins de cent cinquante) que nous allons étudier maintenant le grand prédicateur évangélique, voir comment et par quoi il a exercé une si grande influence sur les esprits de ses auditeurs, et justifier ainsi par des preuves authentiques, puisées aux sources mêmes, ce que nous avons dit en commençant de son incontestable éloquence.

Bien que sa biographie ne soit pas riche en faits frappants, elle nous a paru de nature à nous aider à comprendre l'orateur : car il ne faut pas l'oublier, si le style c'est l'homme, l'homme à son tour, ce qu'il a été, les diverses phases de son existence, ses doctrines, son caractère, sa vie, servent à nous expliquer son talent, surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, du talent oratoire.

Ce qui m'a toujours frappé dans la lecture des sermons de Saurin, ce qui ne peut manquer de frapper quiconque voudra prendre la peine de les parcourir, c'est le ton d'autorité avec lequel il parle. Cette autorité, d'où lui vient-elle? De la conscience qu'il a eue de bonne heure de son talent? Je le veux bien; mais c'est ailleurs qu'il faut en chercher la véritable cause.

Le pasteur de la Haye est, avant tout, un homme à convictions énergiques et profondes. Ce qui fait sa force, c'est bien en une certaine mesure son talent oratoire, mais c'est aussi, mais c'est surtout sa foi. Il ne persuade que parce que lui-même est persuadé; il n'entraîne que parce qu'il est entraîné lui-même. Les victoires qu'il remporte dans la chaire, il les a déjà remportées sur son propre cœur. Il n'y a que ce qui sort du cœur qui aille au cœur; et Saurin est une nouvelle preuve de la vérité de cette règle donnée par Horace :

> ..... Si vis me flere, dolendum est
> Primum ipsi tibi (1).

Profondément convaincu pour son propre compte de l'importance des vérités qu'il proclame, s'étant nourri de leur substance, se les étant en quelque sorte assimilées, il les prêche comme des vérités incontestables, et il fait à ses auditeurs une nécessité, une loi rigoureuse de les accepter. Ce ne sont pas des opinions probables ou des doctrines plus ou moins certaines qu'il fait monter avec lui dans la chaire, et que l'on est libre de recevoir ou de repousser, mais des *vérités vraies*, et hors desquelles il ne peut y avoir que ténèbres pour l'intelligence, doute pour l'esprit et trouble pour le cœur. Ce qu'il annonce, il le croit, il le sent, il le sait, il l'a vu presque, et cette conviction énergique, qui a jeté de fortes racines dans son âme, suffit pour donner à son langage une puissance extraordinaire. Athlète vigoureux, s'il a quelque erreur à combattre, il la saisit fortement, l'enveloppe de ses bras nerveux,

(1) *Art poétique*, vers 102.

et ne la lâche que terrassée et vaincue. Logicien impitoyable, servi par une imagination vive et ardente, il poursuit de son argumentation serrée toute idée fausse, tout principe erroné, toute doctrine dangereuse; et, fût-il de bronze, d'une main sûre et ferme, il arrache le bandeau des yeux de ceux qui l'écoutent, pour faire arriver jusqu'à eux les vérités dont il veut les convaincre, et qu'il sait si bien rendre sensibles et palpables, même alors qu'elles paraissent le plus abstraites. Il ne connaît ni les précautions oratoires dont tant d'autres cherchent à s'envelopper, ni les sentiers détournés, ni les routes masquées ou obliques. Il va droit son chemin, les yeux fixés sur le but qu'il désire atteindre, et dont rien ne saurait le distraire. Il ne sait pas ce que c'est que prêcher par insinuation, et ses arguments sont essentiellement des arguments *ad hominem:* aussi sa parole se précipite plus qu'elle ne coule, et ressemble souvent à ce torrent rapide qui descend avec fracas de la montagne, entraînant tout ce qui se trouve sur sa route. Préoccupé de la grandeur, de la sainteté de sa mission, passionné pour la vérité, soigneux avant tout des intérêts de la religion, et parlant au nom d'un Dieu *jaloux de sa gloire*, son ton rappelle souvent celui des anciens prophètes du peuple d'Israël, mais tempéré par l'influence de l'Évangile, de cette religion toute d'amour et de charité; aussi dans sa bouche les exhortations deviennent-elles des ordres impérieux, des injonctions pressantes, et commande-t-il plus qu'il ne sollicite. C'est avant tout à la conscience de ses au-

diteurs qu'il désire s'adresser, et c'est le langage de la conscience qu'il leur fait entendre. Ce qu'il recherche, ce qu'il désire, ce n'est pas d'obtenir les suffrages de ses auditeurs, mais de les éclairer, de les sauver; et pour cela, il ne connaît aucun compromis, il ne pactise jamais avec l'erreur, jamais avec le péché. Avec une sainte indépendance, il sait s'élever au-dessus de toute considération humaine, et plein de ce courage que donne l'amour de la vérité, et qu'inspire le salut éternel des âmes, il ne se laisse jamais arrêter par la crainte de déplaire aux grands, ou de froisser leur susceptibilité; et sans ménagement aucun, sans acception de position ou de personne, il reprend, il censure, il frappe sans s'inquiéter ni de la puissance ni de l'élévation de ceux que ses coups doivent atteindre. Voulons-nous savoir quel esprit sérieux Saurin apportait à l'accomplissement de sa mission? Écoutons les reproches que dans un de ses sermons, *saint Paul devant Félix et Drusille* (t. X, 213), il adresse à ces prédicateurs de Cour qui se laissèrent aller souvent à l'adulation et à la flatterie et dont Bossuet lui-même ne sut pas toujours s'affranchir, lui à qui dans son oraison funèbre de Michel Le Tellier nous surprenons ces étonnantes paroles: « *Touchés de « tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété « de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations.* » — « Prédicateurs de Cour, s'écrie-t-il, confesseurs « des Princes... qui formez aujourd'hui la principale « matière des foudres qui nous désolent, que ne puis-« je vous animer par l'exemple de saint Paul, et vous « faire rougir de votre lâcheté et de vos bassesses!

« Mes frères, vous connaissez un prince.... Plût à « Dieu ! le connussions-nous moins. Mais respectons « l'éclat du diadème, et vénérons l'oint du Seigneur « dans la personne de notre ennemi. Examinez les « discours faits en sa présence..... vous n'y verrez « qu'éloges et que flatteries..... Oh ! que saint Paul eût « prêché d'une façon différente ! »

Saurin, Messieurs, prêchait lui aussi d'une façon différente ; il ne ménageait ni les grands, ni les puissants, ni les nobles, bien qu'il sût que son avenir terrestre fût dans les mains de ceux qu'il censurait. En voulez-vous la preuve ? Voici comment il s'exprime, à propos de l'impureté que sa bouche éloquente vient de flétrir : « O Dieu ! dresse aujourd'hui ces mains « au combat, et ces doigts à la bataille. Mes frères, « dût l'accès à cette chaire nous être interdit pour « jamais, dût-on taxer ce discours d'être une torche « de sédition destinée à mettre la flamme dans ces « provinces, et dût une partie des fléaux que méritent « ceux qui fomentent le crime tomber sur la tête de « celui-là même qui aura le courage de le reprendre ; « nous le déclarerons : jamais, jamais la prospérité de « ces provinces ne sera bien affermie, tandis qu'elles « souffriront des outrages, faits si publiquement à la ma- « jesté de ce Dieu qui a les yeux trop purs pour voir « le mal. Ne publiez point de jeûnes, ne convoquez « point d'assemblées solennelles, n'ordonnez point de « prières publiques pour détourner les coups du ciel ; « que les prêtres et les sacrificateurs ne se placent « point entre le portique et l'autel, qu'ils ne disent « point : Éternel, pardonne à ton peuple, et n'expose

« point ton héritage à l'opprobre. Tout cet appareil « de dévotion est inutile, tandis qu'il y aura au milieu « de nous des lieux publiquement voués à l'impureté ; « la puante vapeur qui en sortira, montera jusqu'au « ciel; elle formera un nuage entre nous et la grâce, « nuage que les prières les plus ardentes ne sauraient « percer (Pécheresse, t. III. 57). »

Et ne croyez pas, Messieurs, que ce fut seulement par circonstance, ou par occasion que Saurin fit preuve de cette sainte indépendance. Tous ses sermons nous le montrent plein de ce sentiment qui portait le plus grand orateur de la Grèce, avec lequel il a plus d'une ressemblance, à dire aux Athéniens: « Vous m'aurez pour conseiller malgré vous; *vous ne m'aurez jamais pour flatteur.* » Ainsi que nous avons eu occasion de le dire en esquissant sa biographie, la noblesse de la Haye avait créé tout exprès pour lui cette *chaire des nobles,* du haut de laquelle il fit retentir pendant vingt-cinq ans la parole évangélique. Son auditoire habituel était en majeure partie composé d'hommes de Cour, avides de grandeurs et de dignités. Voici ce que Saurin pensait de la Cour et des postes éminents. J'ouvre son sermon sur la vie des courtisans, et j'y trouve ces paroles devenues en quelque sorte classiques, et que l'on a si souvent citées depuis :

« Un homme sage envisagera toujours la Cour et « les postes éminents comme dangereux pour le salut. « C'est dans la Cour, c'est dans les postes éminents « que sont tendus pour l'ordinaire les plus grands « piéges à la conscience. C'est là que l'on est tenté « de se regarder comme un genre d'être particulier

« et infiniment supérieur à ceux qui rampent parmi le « vulgaire. C'est là, du moins, où chacun devient tyran à « son tour, et où le courtisan, pour se dédommager « de l'esclavage où son prince le réduit, rend esclave « celui qui lui est soumis. C'est là que se forment ces « intrigues secrètes, ces menées clandestines, ces « trames sanguinaires, ces complots criminels dont « l'innocence est si souvent la victime. C'est là que « sont, sur le trône, les maximes les plus pernicieuses et « les exemples les plus scandaleux. C'est là que chaque « disposition d'esprit change, sinon de nature, du « moins d'apparence par les couleurs étrangères dont « elle est peinte. C'est là que chacun souffle le venin de « la flatterie, et que chacun aime à le recevoir. C'est là « que l'imagination se prosterne devant des divinités « frivoles, et que d'indignes idoles reçoivent ces hom- « mages suprêmes qui ne sont dus qu'au Dieu souve- « rain. C'est là que l'âme est frappée par de séduisantes « images dont l'importun souvenir l'occupe tout « entière, lorsqu'elle voulait se nourrir des médi- « tations seules dignes d'une intelligence immortelle. « C'est là que le bourdonnement, suite comme in- « faillible de ce tumulte du monde dans lequel on a « vécu, rend si difficile ce recueillement, ce silence, « ce concentrement de pensées, nécessaires pour entrer « dans l'examen de sa conscience et dans l'étude de « son propre cœur. C'est là que l'on se sent entraîné « malgré soi par le torrent, et que des exemples, crus « illustres, autorisent les démarches les plus crimi- « nelles, et font perdre insensiblement cette délicatesse « de conscience et cette horreur pour le crime, qui

« étaient de si puissantes barrières pour nous retenir « dans les bornes de la vertu. » (Sermon sur la vie des Courtisans, t. III, p. 226.)

N'avions-nous pas raison de parler de la noble indépendance de l'illustre pasteur de la Haye ?

Mais Saurin n'est pas seulement un homme de conscience ; il est aussi, il est surtout un homme de foi. Il croit à la révélation, il accepte les grandes vérités chrétiennes, et il met tous ses soins à les inculquer dans l'esprit de ses auditeurs, à les graver au fond de leurs âmes. Bien loin de cacher sous le voile d'expressions vagues, indéterminées ou incolores, les points fondamentaux de l'Évangile, il les accentue au contraire de la manière la plus formelle, et ne laisse jamais dans l'ombre les doctrines même les plus impénétrables à l'intelligence humaine. De la hauteur de sa raison, il s'abaisse, il s'incline pour adorer, même alors qu'il ne comprend pas, parce que sa foi à la Bible est tout entière, et que, lorsque Dieu parle, ce n'est pas à l'homme à argumenter ou à décider. En lui comme en tant d'autres esprits distingués, se vérifie cette parole de saint Grégoire de Nazianze, répétée par Lemaistre de Sacy : « Une goutte d'eau qui ne suffit pas à un homme, « suffit à un oiseau. Les eaux sacrées ont cela de parti- « culier, qu'elles se proportionnent et s'accommodent « à un chacun. Un agneau y marche, et elles sont assez « profondes pour qu'un éléphant y puisse nager. »

Ministre de l'Évangile dans une Église chrétienne qui avait une confession de foi nettement formulée, Saurin, attaché de cœur aux croyances de cette Église, s'y montra toujours fidèle quant au fond de sa pré-

dication, en ne prêchant que les grandes vérités évangéliques: les doctrines de la Chute, de la Rédemption, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité; mais il s'attacha avant tout au côté pratique de la religion. « Un peu « moins de spéculation, s'écrie-t-il quelque part, et « plus de pratique. Devenons moins curieux et travail- « lons à devenir plus saints (1). » — Ce côté pratique ne lui faisait pourtant pas perdre de vue la défense des grands principes chrétiens, sapés de son temps par ce scepticisme énervant qui, sous l'influence de Bayle, commençait à pénétrer les classes élevées de la société, et que Saurin contre-balança par le point de vue franchement chrétien où il s'était d'abord placé, et où il resta jusqu'à la fin de sa carrière. Le portrait que, de main de maître, le pasteur du Refuge a tracé de cet illustre philosophe, son compatriote et réfugié comme lui, mérite d'être signalé comme un des plus beaux passages de ses écrits (Sermon sur l'accord de la religion avec la politique, t. III, 144).

Saurin ne se bornait pas à combattre les erreurs de quelques incrédules, ou à réfuter les sophismes de quelques sceptiques. Toutes les fois qu'il y était amené par son sujet, il défendait la révélation, et la justifiait des difficultés que de tout temps elle a soulevées contre elle. — A ce point de vue, et comme exemple remarquable d'apologétique, nous citerons le magnifique sermon sur la parabole de Lazare et du Riche, où il démontre d'une manière victorieuse que celui qui en présence de la révélation garde ses doutes, les garderait encore alors

(1) Sermon sur les profondeurs divines, t. I, p. 237.

même qu'un mort viendrait à sortir du tombeau, et où se trouve une éloquente peinture de la mort de l'incrédule, bien faite pour produire la plus vive impression (Sermon sur la suffisance de la Révélation, t. I, p. 519).

Le grand levier de Saurin, on s'en aperçoit vite en parcourant ses sermons, l'arme qu'il tient toujours en réserve, et dont il se plait à appuyer ses injonctions, c'est l'idée de la mort, que l'on retrouve presque dans tous ses discours, « mais en tel langage, dit M. Sayous, « un de ses admirateurs, qu'on ne cherche pas à trou- « ver monotone l'apparition qu'il évoque (1), » afin de frapper de frayeur salutaire les âmes qu'il veut convaincre et sauver. « Toutes les fois que nous montons « dans cette chaire, dit-il lui-même, il nous semble que « nous vous parlons pour la dernière fois; il nous « semble que nous devons épuiser toute la religion « pour vous arracher, et ne pas vous abandonner, que « nous ne vous ayons remis entre les bras de Jésus- « Christ; il nous semble que nous devons vous dire un « éternel adieu, que nous sommes étendu dans notre lit « de mort, et que vous êtes dans le vôtre. » (Sermon sur les deux brigands, t. XI, 471.)

Il est facile de comprendre qu'avec de telles pensées, le prédicateur de l'Évangile n'épargne aucune des terreurs qu'il s'imagine de nature à effrayer, pour leur salut, ceux qui l'écoutent. Pourrait-il agir différemment celui qui parle comme debout sur le seuil de l'Éternité?

« Il y a des âmes qu'il faut atterrer, s'écrie-t-il

(1) A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger*, t. II, p. 106-124.

« au commencement de son Sermon sur les com-
« passions de Dieu (t. VII, 93). Il y a des pécheurs
« qu'il faut sauver par la frayeur, et les arracher
« comme du feu. » — Pour cela, il n'a rien de mieux à faire que d'appeler sans cesse à son aide la grande réalité de la mort! Écoutez plutôt: « De tous les pré-
« dicateurs, le plus énergique, le plus pressant, le
« plus pathétique, c'est la mort. Que peut-on nous
« dire dans cette chaire, que la mort ne nous dise
« avec plus de force encore? Quelle vérité peut-on
« nous annoncer, que la mort ne nous annonce avec
« plus d'évidence? Nous parle-t-on de la vanité du
« monde? La mort nous en parle avec plus de
« force encore: ces voiles impénétrables dont elle
« couvre tous les objets de la terre, cette nuit
« affreuse dont elle les enveloppe, ces ordres irré-
« vocables qu'elle nous donne de les quitter, cette
« force insurmontable qu'elle emploie pour nous en
« arracher, représentent les vanités du monde mieux
« que les discours les plus pathétiques. Nous parle-
« t-on des horreurs du péché? La mort nous en parle
« avec plus de force encore: ces douleurs qu'elle
« nous envoie,.... ces tombeaux qu'elle ouvre à nos
« yeux, nous représentent mieux les horreurs du vice
« que les discours les plus pathétiques » (Sermon sur les dévotions passagères, t. II, p. 121).

Mais, hâtons-nous de le dire, ce prédicateur à la parole austère, et que l'on a surnommé βοανεργές, le fils du tonnerre (1), savait trouver aussi dans son cœur

(1) Marc, III, 17.

les compassions les plus tendres, et sa belle âme semble respirer tout entière dans cette exclamation si simple à la fois et si pathétique, lorsqu'il dépeint l'impuissance de l'affection terrestre à l'heure de la mort : « Vous m'aimez, et je meurs! Amis empressés à me « soulager dans mon agonie, famille pénétrée de « douleur de me voir prêt à pousser le dernier soupir, « vous m'aimez, et je vois que les larmes dont vous « êtes couverts ont la source dans votre cœur : vous « m'aimez, et je meurs! etc. »

La prédication de Saurin, et c'est à nos yeux un de ses premiers titres à notre admiration, est d'une variété étonnante. Il a porté en chaire les sujets les plus divers, surtout ceux de morale religieuse. Mais soit qu'il parle contre les passions, qu'il combatte les mauvaises maximes, qu'il fasse la guerre aux vices qui régnaient de son temps, ou qu'il recommande la pratique des vertus chrétiennes : l'amour, la sainteté, le renoncement à soi-même; soit qu'il excite ses auditeurs à la vigilance, à la prière, au rachat du temps, il n'a garde d'oublier que c'est au nom de la religion qu'il commande, et c'est surtout le christianisme sérieux, la piété vivante qu'il prêche, et dont il voudrait que toute vie fût imprégnée, assuré, comme saint Paul, que « la piété a seule les promesses de la vie « présente aussi bien que de celle qui est à venir (1) » : « Oui, ce dont nous sommes le plus jaloux pour la re- « ligion », s'écrie-t-il, dans son beau sermon sur la manière de l'étudier (t. IV, 46), « c'est de cette paix

(1) 1 Timothée, IV, 8.

« qu'elle procure à ceux qui la connaissent ; c'est de
« cette joie, dont elle inonde ceux qui ont le bonheur
« d'y faire tous les jours de nouveaux progrès. Et ce qui
« est le plus capable d'exciter tour à tour l'indignation
« et la pitié, c'est d'entendre les mondains, qui osent
« même préférer leur état à celui d'un chrétien qui a
« continuellement devant les yeux et dans le cœur
« les vérités que nous vous avons annoncées. Quoi !
« vivre comme les mondains ; s'aveugler, s'étourdir
« continuellement ; n'oser jamais penser à ce qu'on
« est,... se sentir agité de mille frayeurs,.... n'avoir
« d'espérance que pour ces quatre jours de vie, pour
« cette fumée, pour cette vapeur, est-ce là ce que vous
« appelez être heureux ? Est-ce là vivre ? Mais, con-
« naître la religion, l'étudier, y découvrir ces ravi-
« santes lumières qui y brillent de toutes parts ; faire
« tous les jours de nouveaux progrès dans le chemin
« de la vertu ; remporter tous les jours sur soi-même
« de nouveaux triomphes ; être en droit de s'appliquer
« ces consolantes vérités dont l'Évangile est parsemé ;
« pouvoir se dire à soi-même : c'est pour moi que sont
« ces assurances de grâce ; c'est pour moi que sont
« ces trésors de miséricorde, que Jésus-Christ annonce
« au pécheur pénitent ; avoir sans cesse devant les
« yeux une éternité bienheureuse, l'espérer, la pos-
« séder par anticipation, et fournir dans ces sen-
« timents et dans cette attente le reste de sa carrière ;
« voilà ce que j'appelle vivre, voilà ce que j'appelle
« être heureux! »

Et vous ajouterez avec nous, Messieurs : voilà de belles idées, exprimées dans un beau langage !—Il y a de bien

belles idées aussi, revêtues d'une parole brillante, dans ce magnifique sermon sur l'aumône, qu'il prêcha à l'occasion d'une collecte en faveur des réfugiés pauvres, et qui eut cet effet extraordinaire, dont nous avons parlé, de porter tous les auditeurs à se dépouiller de tout ce qu'ils avaient sur eux : argent, or, bijoux, etc.

En voici le commencement:

« Nos temples sont les maisons de Dieu. C'est le « lieu d'où il répand ses grâces avec une plus riche « abondance. Il est vrai que l'immensité de son essence « ne peut être renfermée dans des bornes; que les « cieux, même les cieux des cieux, ne sauraient le con- « tenir (1), et que le monde universel est le théâtre de « ses libéralités. Cependant c'est dans ces temples qu'il « donne les marques les plus augustes de sa présence, « et qu'il ouvre ses plus magnifiques trésors...... Au- « jourd'hui, chrétiens, cette maison change de face; « ce n'est plus ce superbe lieu d'où partent les ri- « chesses et l'abondance, c'est une maison d'indi- « gence; c'est, si j'ose le dire, un hôpital général, « où j'assemble par la pensée tous les pauvres, toutes « les veuves indigentes, tous les orphelins destitués, « tous les vieillards affamés que ces provinces virent « naître, et ceux que les malheurs des temps jetèrent « sur vos bords, et répandirent au milieu de vous. « Quel spectacle! Dieu prend aujourd'hui la place de « l'homme, et l'homme va prendre la place de Dieu; « Dieu prie, c'est l'homme qui exauce; Dieu demande,

(1) 1 Rois, VIII, 27.

« c'est l'homme qui accorde. Dieu met toutes choses « à prix, le ciel, la grâce, la gloire, et, du haut de « ces cieux, où il habite parmi les louanges des bien-« heureux, il sollicite vos charités, et vous crie par « notre bouche : Donnez en aumônes ce que vous « avez (1) ! »

Après un exorde si bien fait pour commander l'attention, l'orateur entrant en matière, considère la charité par rapport au bonheur de la société, au grand but de la religion, aux horreurs de la mort, au jugement dernier, au bonheur céleste, à Dieu, l'amour infini. Il montre ensuite, en rappelant ce que les Juifs et les premiers chrétiens donnaient en charités, ce que ses auditeurs doivent faire, et termine par une péroraison entraînante, qui couronne dignement tout ce discours, et que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier :

« Si Dieu vous demande vos aumônes, c'est par « un effet de sa bonté envers vous. Oui, je voudrais « graver cette vérité dans votre âme, et ce senti-« ment dans vos cœurs. Je voudrais vous faire « bien comprendre, que Dieu n'a pas besoin de « vous pour l'entretien des pauvres, et qu'il a en « main mille moyens pour leur subsistance.... S'il « vous réjouit par la magnificence de ses dons, s'il « vous accable sous leur poids, c'est qu'il veut aujour-« d'hui vous devoir quelque chose. Il veut devenir « votre débiteur.... Il se fait pauvre pour pouvoir « être enrichi par vous.... Ainsi, que chacun se

(1) Luc, XI, 41.

« taxe, que personne ne demeure en arrière, qu'on « voie une noble émulation au milieu de nous; que « le grand donne des revenus de ses emplois, que « l'homme de guerre donne de sa paye, que le mar- « chand donne du fruit de son commerce, que l'ar- « tisan donne du travail de ses mains, que le pasteur « consacre de ce que lui procurent ses méditations et « ses études, que le jeune homme donne de ses plaisirs, « que la femme mondaine donne de ses ornements, que « la pécheresse donne « le parfum de grand prix (1) » « destiné à des usages profanes, que l'habitant de ces « provinces donne de son patrimoine, que le réfugié « donne, qu'il ramasse le débris de son vaisseau fracassé, « et qu'il en allume un feu pour offrir des sacrifices à « ce Dieu qui l'a sauvé du naufrage. » (T. I, p. 409.)

Il me reste à dire un mot des sermons de circonstance, dans lesquels Saurin s'est en quelque sorte surpassé lui-même. On l'a dit bien des fois : *Indignatio fecit orationem.* Jamais peut-être la voix du pasteur de la Haye ne trouve d'accents plus touchants et plus pathétiques, que lorsqu'il parle des malheurs de son Église et des souffrances de ses frères persécutés.

Dans son beau sermon sur les dévotions passagères qu'il prêcha le premier janvier 1710, après avoir fait des vœux pour les grands de l'État, les personnages illustres, les pasteurs de l'Église, les guerriers, les jeunes gens et les vieillards, il continue ainsi :

« Nos vœux sont-ils épuisés? Hélas! dans ce jour de « joie oublierons-nous nos douleurs? Heureux habitants

(1) Mathieu, xxvi, 7.

« de ces provinces, importunés tant de fois du récit « de nos misères, nous nous réjouissons de votre « prospérité, refuseriez-vous votre compassion à nos « maux? Et vous, *tisons retirés du feu* (1), tristes et « vénérables débris de nos malheureuses Églises, mes « chers frères, que les malheurs des temps jetèrent « sur ces bords, oublierons-nous les malheureux « restes de nous-mêmes? Gémissements des captifs, « sacrificateurs *sanglotants*, vierges dolentes, fêtes « solennelles interrompues, chemins de Sion couverts « de deuil, apostats, martyrs, sanglants objets, tristes « complaintes, émouvez tout cet auditoire! Jérusalem, « si je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même; que « ma langue s'attache à mon palais, si je ne me « souviens de toi, si je ne fais de toi le principal sujet « de ma joie (2). Jérusalem, que la paix soit dans tes « murs, et la prospérité dans tes palais! Pour l'amour « de mes frères et de mes amis, je prierai pour ta « *paix* (3). Dieu veuille être touché, sinon de l'ardeur « de nos vœux, du moins de l'excès de nos misères; « sinon des malheurs de notre fortune, du moins « de la désolation de ses sanctuaires; sinon de ces « corps que nous traînons par tout l'univers, du « moins de ces âmes qu'on nous enlève!

« Et toi, prince redoutable que j'honorai jadis « comme mon roi, et que je respecte encore comme « le fléau du Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux.

(1) Amos, IV, 11.
(2) Ps. CXXXVII, 5-6.
(3) Ps. CXXII, 7-8.

« Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de « l'Éternel soutient; ces climats que tu peuples de fu- « gitifs, mais de fugitifs que la charité anime; ces « murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, « mais que la foi rend triomphants, retentiront encore « de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire « tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue! « Dieu veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as « couvert la terre, et que ton règne a vu répandre! « Dieu veuille effacer de son livre les maux que tu « nous as faits, et, en récompensant ceux qui les ont « soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir! « Dieu veuille qu'après avoir été pour nous, pour « l'Église, le ministre de ses jugements, tu sois le « dispensateur de ses grâces et le ministre de ses « miséricordes! » (T. II, p. 155.)

Où trouver dans l'histoire de l'éloquence chrétienne quelque chose qui approche de cette magnifique apostrophe? Et conçoit-on que le cardinal Maury n'ait voulu voir qu'une diatribe forcenée, dans cet élan de la plus sublime charité? Nous ne pouvons nous expliquer ce jugement si injuste, cette appréciation si fausse, et dont, il y a quelques jours à peine, M. De Loménie faisait justice dans sa chaire au collége de France, qu'en supposant, avec MM. Sayous et Weiss, qu'à la vue de ces mots: *Et toi, prince redoutable*, l'auteur de l'*Essai sur l'éloquence* aura fermé le livre, et, donnant cours à son imagination, aura supposé une malédiction virulente et furieuse à la place de cette prière admirable où respire l'amour le plus chrétien, celui qui sait oublier, pardonner et bénir, et qui rappelle celle du

premier martyr, saint Étienne, plaidant la cause de ses bourreaux, et disant à Jésus: *Seigneur, ne leur impute point ce péché* (1) !

Mais si Saurin sait pardonner au persécuteur de ses frères, le souvenir des défections de ceux qui, comme lui, n'ont pas eu le courage de tout sacrifier à leur foi, le remplit d'une amère douleur qui éclate souvent dans les accents d'une inexprimable tristesse. « C'est ici vé- « ritablement son endroit sensible, c'est ici où il n'y a « pas de douleur égale à sa douleur, » comme il le dit dans ce magnifique sermon sur le trafic de la vérité, dont nous regrettons de ne pouvoir citer ici les pages admirables (Voyez t. III, p. 455-456).

L'orateur qui se plaît à rappeler les malheurs de son Église, sait s'en servir admirablement pour exhorter et reprendre ceux auxquels il parle. Veut-il, par exemple, dans ses éloquents sermons sur le *Renvoi de la conversion*, montrer que la miséricorde de l'Éternel a des bornes, que sa patience se lasse à la fin, et qu'il faut chercher l'Éternel pendant qu'il se trouve ? A l'appui de cette vérité, il fait intervenir en termes pathétiques et déchirants les épreuves de ses frères « envoyés de la « part du Dieu des vengeances pour porter au monde « chrétien leurs sanglantes, mais salutaires leçons, et « dire à tous les hommes, en quelque lieu qu'ils « soient: *Si vous ne vous convertissez, vous périrez* « *aussi bien qu'eux.* » (3e. Sermon sur le Renvoi de la conversion, t. I, p. 163.)

C'était principalement dans les grandes solennités,

(1) Actes, VII, 60.

dans les jours de jeûne si strictement observés à cette époque dans les Églises protestantes, que Saurin déployait cette véhémence prophétique, qui forme un des traits essentiels de sa prédication. — Qu'il me soit permis de citer encore le sermon prononcé à l'occasion du jeûne célébré à l'ouverture de cette campagne de 1706, qui fut si fatale à Louis XIV, par les désastres qui frappèrent nos armées à Ramillies et à Hoschtet. — Le cardinal Maury, qui est loin de rendre au pasteur du Refuge toute la justice qu'il mérite, ne peut s'empêcher de l'admirer, et va jusqu'à dire « que « jamais orateur n'a imaginé rien de plus hardi que « l'effrayant dialogue établi dans ce sermon, par Saurin, « entre Dieu et son auditoire....... et où se trouve « une énergie qui fait frissonner. » Je cite ses propres paroles (1).

Le sujet du discours sur ces paroles du prophète Michée : *Mon peuple, que t'ai-je fait ? Réponds-moi* (2), est un procès entre Dieu et son peuple. Voici avec quelle majesté le prédicateur entre en matière, et se concilie la plus sérieuse attention :

« Je vous conjure, par les murailles de ce temple « qui subsistent encore, mais que l'ennemi veut renverser ; par l'intérêt de vos femmes, de vos enfants, « dont la perte est déjà préparée ; par l'amour que « vous devez à la Religion et à l'État : au nom de nos « souverains, de nos généraux et de nos soldats, dont « la prudence et la valeur ne peuvent que manquer

(1) *Essai sur l'éloquence*, t. II, art. SAURIN, p. 58.

(2) Michée, VI, 3.

« de succès sans le secours du Tout-Puissant ; je vous « conjure d'apporter dans cet exercice des esprits « attentifs, des cœurs accessibles. Distractions du « monde, soucis terrestres, volées importunes d'oi- « seaux qui troublâtes tant de fois notre sacrifice, « disparaissez aujourd'hui ! Laissez-nous réparer les « brèches faites à Jérusalem, prévenir celles dont elle « est encore menacée, mettre le Dieu des batailles « dans notre parti, et attirer par nos soupirs et par « nos prières ses bénédictions sur l'État et sur l'Église ! »

Un pareil exorde ne pouvait que forcer l'auditeur le plus indifférent à prêter l'oreille à l'étonnant procès que l'orateur allait dérouler devant lui. « Mon peuple « que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je travaillé, réponds « moi ?.. » Et l'homme expose tous les sujets de plainte qu'il croit devoir formuler contre Dieu, sans oublier les malheurs particuliers des réfugiés qui forment la majeure partie de l'assemblée !... Mon peuple que t'ai-je « fait ?... » « Ah ! Seigneur, que de choses tu nous as « faites ! Chemins de Sion, couverts de deuil ! portes « de Jérusalem désolées, sacrificateurs sanglotants, « vierges dolentes, sanctuaires abattus, déserts peuplés « de fugitifs, membres de Jésus-Christ errants sur la « face de l'univers, enfants arrachés à leurs pères, pri- « sons remplies de confesseurs, galères regorgeantes de « martyrs, sang de nos compatriotes répandu comme de « l'eau, cadavres vénérables, puisque vous servîtes de « témoins à la religion, mais jetés à la voirie et donnés « aux bêtes des champs et aux oiseaux des cieux pour « pâture ; masures de nos temples, poudre, cendre, « tristes restes des maisons consacrées à notre Dieu,

« feux, roues, gibets, supplices inouïs jusqu'à notre « siècle, répondez et déposez ici contre l'Éternel. »

Mais, après cette apostrophe véhémente et comme étonné de sa hardiesse, l'orateur s'arrête tout à coup, pressé du besoin de justifier la Providence, et il n'a pas de peine à montrer que, même dans ces dispensations qui peuvent paraître excessives, Dieu n'a pas cessé de se montrer un père tendre et miséricordieux.

Aux plaintes de l'homme, succèdent les reproches de Dieu. — L'homme a eu son tour; c'est à Dieu maintenant à accuser, à récriminer. — Que répondre aux justes accusations de l'Éternel? « Mes frères, je « ne prononce point, je ne décide point, » s'écrie l'orateur, après avoir énuméré chacune des faiblesses, chacun des péchés, qu'avec juste raison le Seigneur a le droit de reprocher à chacun d'eux, « je vous « laisse les juges de votre conduite. » Et cette répétition de ces solennelles paroles est d'un effet saisissant qui s'accroît encore, s'il est possible, lorsque, s'interrompant brusquement comme pour se reprocher son manque de fidélité et de courage, Saurin, de sa voix forte, impressive, énergique, s'écrie: « Mais pourquoi « ne pas prononcer?... Pourquoi respecter de fausses « délicatesses? Pourquoi ne pas annoncer tout le con- « seil de Dieu? Pourquoi vouloir plaire aux hommes? « Ah! M. F., si je me tais, ces pierres, ces voûtes, « ces murs se lèveront en jugement contre vous! » Et tout le morceau est d'une grandeur, d'un pathétique incomparables (t. I, p. 247).

A notre avis, ce sermon suffirait à lui seul pour marquer à son auteur une place distinguée parmi les ora-

teurs chrétiens du premier ordre. Je n'imagine rien de plus émouvant que cette parole qui « brûle comme le « feu, et brise comme le marteau (1), » et qui, s'élevant de degré en degré, rappelle cette nuée d'orage qui cache la tempête dans ses flancs, et, après avoir tour à tour lancé l'éclair et le tonnerre, se déchire tout à coup et laisse apercevoir, au regard étonné, le ciel le plus brillant et le plus serein.

Saint Jérôme écrivait à Népotien : « Quand vous « prêcherez dans la chaire, que les larmes de vos au- « diteurs soient votre louange. » Cette louange, j'en suis convaincu, n'a pas manqué à Saurin, et plus d'une fois il dut faire verser des pleurs à ceux qui l'entendirent.

Jusqu'ici nous nous sommes plus particulièrement attaché à considérer le fond des sermons de Saurin ; il nous reste à dire quelques mots de leur forme :

Nous l'avons fait observer, en parlant de son séjour à Londres, c'est à l'école du célèbre Tilottson que Saurin perfectionna son beau talent ; aussi retrouve-t-on, chez le pasteur de la Haye, les brillantes qualités qui distinguent l'archevêque de Cantorbéry, avec cette différence, pourtant, toute à l'avantage du sermonnaire français, que l'élément oratoire domine davantage dans ses discours, et que notre compatriote a beaucoup plus de mouvement, de chaleur et de vie que le prédicateur anglais, ordinairement plus calme et plus froid.

Quant à la composition du sermon et aux diverses

(1) Jérémie, XXIII, 29.

parties qui le partagent, à la manière de concevoir, d'exposer et de traiter un sujet, on peut dire que, si Saurin peut à bon droit être choisi comme modèle, c'est surtout dans l'exorde, dans le plan et dans la péroraison, qu'il a fait briller les qualités éminentes qui le distinguent. Rien n'est plus difficile, en général, et ne donne plus de peine à l'orateur que l'exorde, et c'est de l'exorde que dépend le plus souvent tout le succès d'un discours. Savoir tout d'abord se concilier la bienveillance de son auditeur, frapper son attention, n'est pas donné à tout le monde; et ceux qui ont l'habitude de parler en public, savent tout ce qu'il faut d'efforts et de travail, de réflexion et de soins, pour trouver une idée-mère qui s'approprie tout naturellement au sujet qu'on désire traiter, et lui serve d'introduction. Saurin a été, dans cette partie importante du discours, presque toujours heureusement inspiré. En général, il débute par citer un fait frappant de l'Histoire-Sainte, analogue à son sujet, et par degrés, il le rapproche de son texte, et amène tout naturellement son auditeur au cœur même de la question qu'il veut traiter. Comme exemples d'exordes remarquables, je citerai les sermons: Sur les ressources du chrétien, t. VII, 134; sur la Régénération, t. VII, 408; sur la Pécheresse, t. III, 45.

Si, par ses exordes frappants, Saurin commande l'attention, il sait la soutenir par l'exposition de ses idées et par ses plans qui, sauf quelques exceptions, portent le cachet et l'empreinte d'un esprit supérieur. Un grand peintre, un grand sculpteur ont déjà vu, avant de prendre le pinceau ou le ciseau, l'œuvre que leur

génie a conçue, et qui s'est formée tout entière dans leur cerveau, avant de prendre un corps sur la toile ou dans le marbre, et le premier coup de pinceau ou le premier coup de ciseau font parfois pressentir ce que sera l'œuvre terminée : « Il y a du Brutus dans « cette ébauche, disait un voyageur en contemplant, « à Florence, une statue de ce Romain commencée par « Michel-Ange(1). » On peut en dire autant de l'écrivain, de l'orateur, en général, et de Saurin, en particulier. — Doué d'une vaste pénétration, d'un regard perçant et étendu, Saurin, d'un coup-d'œil prompt et rapide, saisit toutes les parties de son sujet, leurs rapports entre elles, leur enchaînement, leur proportion, et il combine parfaitement les éléments divers qui doivent entrer dans son discours, éclairant jusqu'aux plus petits détails, tellement qu'avec une gradation et un ordre parfaits, toutes les idées se classent, découlant les unes des autres, et viennent se graver dans l'esprit, en traits ineffaçables.

Mais c'est surtout dans la péroraison que Saurin sait arriver à cette puissance de parole qui lui a valu les plus beaux triomphes dans la chaire de la Haye : « Nul orateur chrétien, après Bossuet, avoue Maury, « n'a travaillé avec autant d'habileté et de succès les « péroraisons de ses discours (2). » Ce jugement ne saurait être suspect dans la bouche et sous la plume du Cardinal, et tout esprit non prévenu n'aura pas de peine à y souscrire. Je n'en veux d'autre preuve que la magnifique péroraison qui termine le premier dis-

(1) Chenevière : *Observations sur l'éloquence de la Chaire*, p. 74.
(2) *Essai sur l'Éloquence*, t. II, p. 56.

cours sur le Renvoi de la conversion, que je ne supprime qu'à raison de son étendue, mais que j'engage tout amateur de la vraie éloquence à lire dans son entier (t. I, p. 58), ainsi que la fin qui couronne si bien le beau sermon sur l'Éternité de Dieu (t. V, p. 466).

La beauté, la magnificence éclatent de toutes parts dans ces morceaux, d'une éloquence entraînante; où s'allient, au sérieux de la pensée, la vigueur et l'éclat d'un style profondément empreint d'une couleur biblique, et où il semble que le souffle des prophètes a passé.

Il ne faudrait pourtant pas croire que notre admiration pour Saurin, que nous n'hésitons pas à manifester hautement, et avec d'autant plus d'ardeur qu'en général on ne lui a pas assez rendu justice, nous aveugle au point de nous empêcher de reconnaître les défauts qui déparent en certains endroits son beau talent, et jettent de l'ombre sur cette brillante figure. Nous ne ferons pas de l'illustre orateur du Refuge un prédicateur sans défauts, et nous sommes frappé, comme d'autres, des imperfections qui se trouvent même dans ses plus belles œuvres oratoires. Dans le ciel de l'éloquence, pas plus que dans celui de la nature, il n'y a pas d'astre, quelque éclatant qu'il soit, qui n'ait aussi ses taches. Et Saurin n'a pu échapper à la loi commune. Son style, plein de feu et de chaleur, manque souvent de grâce. On y trouve beaucoup d'expressions surannées, et, à côté de phrases d'une pureté irréprochable, des négligences et des fautes de goût qui impressionnent péniblement. Sous ce rapport, il

est bien inférieur aux grands écrivains du siècle de Louis XIV, dont le style a atteint un si haut degré de perfection.

Cette infériorité, il est facile de la comprendre et de s'en rendre compte quand on songe que Saurin quitta la France à l'âge de *neuf* ans, qu'il ne revit jamais plus sa patrie, et que c'est à l'étranger, en Suisse, en Angleterre et enfin en Hollande qu'il se forma à l'art d'écrire. S'il eût cultivé son talent à Paris, et au milieu de la société française, si polie, si élégante à cette époque, nul doute que son style ne se fût dépouillé de tous les défauts qui le déparent parfois. Mais pouvait-il écrire différemment qu'il écrivait, lorsqu'il se trouvait au milieu de Français, il est vrai, mais venus des diverses provinces de la France, et dont le langage était loin d'avoir ce degré de pureté et d'élégance qui ne s'obtenait guère qu'à Paris et à la Cour? D'ailleurs, Saurin sentait lui-même très-bien ce qui lui manquait à cet égard : — « Il est difficile, écrit-« il quelque part, que ceux qui ont sacrifié leur patrie « à leur religion parlent leur langue avec pureté. « Depuis trente ans que nous sommes exilés du lieu « de notre naissance, nous avons sans doute adopté « les phrases des peuples qui nous ont recueillis. » — Cet aveu prouve, dit M. Weiss, auquel nous empruntons ces paroles, « que, si le fils du secrétaire de l'ancienne « Académie Nîmoise, que l'on consultait à Genève « comme un oracle sur la langue française, n'a « plus déjà cette exquise pureté de forme qui dis-« tinguait ce siècle de notre littérature nationale, « la faute en est au milieu dans lequel il était forcé

« de vivre, et il serait injuste de l'imputer trop sé-
« vèrement à l'écrivain proscrit (1). »

Une autre raison qu'il ne faut pas perdre de vue quand on parle des négligences qui se trouvent dans le style des sermons de Saürin, et des défauts qu'on peut y relever, c'est la nécessité où les orateurs protestants se trouvaient de composer rapidement leurs discours. Voici comment il s'exprime lui-même dans une lettre, adressée à un auteur résidant en France, désigné sous l'initiale T***, datée de la Haye, le 27 septembre 1724, et que l'un de nos concitoyens, élève de l'École des Chartes, M. L. Lacour a placée, il y a quelques mois seulement, sous les yeux des lecteurs du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français* (2) : « On re-
« proche depuis long-temps à notre peuple de faire
« consister la plus grande partie du culte dans la pré-
« dication; cela nous oblige à prêcher trop souvent:
« nous ne pouvons employer que quatre ou cinq jours à
« un sermon, et il faut que nous en fassions toujours de
« nouveaux. Quoique je retouche ceux que j'imprime,
« il n'est pas possible qu'ils ne se ressentent de la
« précipitation avec laquelle je suis contraint de les
« composer. » — Cette précipitation, que Saurin est tout le premier à déplorer et à laquelle il est obligé de se contraindre, doit nous rendre indulgents, non-seulement pour ces négligences de style et ces imperfections que nous avons signalées, mais encore pour les défauts plus graves, qu'il nous serait facile de

(1) Weiss, *Sermons de Saurin*, édit. Charpentier. Préface, xxxi.
(2) *Bulletin*, sixième année, 1857, p. 271.

faire remarquer, même dans les plus parfaites productions de son génie si brillant et si fécond, comme par exemple: les répétitions, les longueurs, les discussions théologiques, qui abondent dans ses discours et qui en refroidissent la marche; l'abus qu'il fait trop souvent d'une érudition qui dégénère en puérilité, en voulant descendre à des détails minutieux; enfin, ces formules sèches et abstraites qui rappellent celles dont on se sert dans la science des nombres, et entre autres ce calcul d'arithmétique assez bizarre qu'il porte en chaire, et d'après lequel il cherche à démontrer que, sur les 1,800 personnes présentes dans son auditoire, c'est à peine s'il en restera 70 au bout de cinquante ans, et cela dans le but d'amener ses frères à reconnaître la brièveté et l'inconstance continuelle de la vie. (Sermon sur le compte des jours, tome XII, page 481).

Quoi qu'il en soit, et malgré ce que la critique qui, selon un orateur allemand, est le *sel de l'éloge*, nous oblige à dire des défauts de Saurin, il nous est impossible, après l'étude consciencieuse à laquelle nous venons de nous livrer, de ne pas le proclamer, avec le cardinal Maury, le plus grand orateur de l'Église évangélique, et de ne pas le placer sur la même ligne que les grands prédicateurs catholiques si admirés avec tant de raison, et qui méritent, à tant de titres, la gloire dont leur nom est entouré. S'il nous était permis de caractériser d'un mot l'éloquence propre à chacun de ces grands orateurs qui ont jeté un si vif éclat sur la chaire chrétienne, et qui, avec des talents si variés et si divers, ont pourtant entre eux des ressemblances si

frappantes, nous dirions volontiers, avec M. Van Oosterzee, pasteur à Rotterdam, dont le travail récent sur Saurin nous a aidé dans l'étude que nous venons de faire, « que, si Bossuet est de tous les orateurs français le plus « brillant, Bourdaloue le plus logique et Massillon le « plus sensible, — Saurin mérite, comparativement, « d'être nommé le plus pratique (1). » A ce jugement, qui nous paraît bien fondé, nous n'hésitons pas à ajouter qu'il est aussi le plus sérieux, le plus fidèle, celui qui sait le mieux faire trembler la conscience en y portant des lueurs vives et soudaines, et « amener « toute pensée captive à l'obéissance de Christ (2), » ce qui doit être avant tout le but de tout prédicateur de l'Évangile.

(1) *Une page de l'histoire de l'éloquence sacrée*, page 112.

(2) II Cor., x, 5.

ÉTUDE

ET

CONSIDÉRATIONS SUR L'ESCLAVAGE

ET

SUR LE TRAVAIL FORCÉ

DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE;

Par M. Aug. FÉVRIER ,

Avocat-général à la Cour impériale de Caen.

Depuis le jour où, par décret du Gouvernement provisoire, la liberté sans condition a été donnée aux esclaves noirs de nos colonies, il semble que la question de l'abolition générale de l'esclavage ait subi un temps d'arrêt, et qu'elle soit sortie du domaine des grandes préoccupations publiques. A voir l'indifférence et la distraction inattentive avec laquelle le public accueille aujourd'hui les ouvrages spéciaux (nous ne parlons pas des romans), qui s'occupent encore de l'avenir de la race nègre, on se demande avec surprise combien d'années nous séparent du temps où la controverse humanitaire s'agitait, avec un bruit de tempête, autour de cette grave question de l'esclavage. Il peut y avoir quelque intérêt à rechercher les causes de ce revirement de l'opinion. Dira-t-on que la France, satisfaite d'avoir accompli pour son propre compte un acte de justice long-temps attendu ,

abandonne sans impatience aux autres peuples le soin de résoudre à leur guise, et à l'heure qui leur paraîtra la plus opportune, le problême de la substitution du travail libre au travail servile? Nous répondrons que cette patiente attitude n'est guère dans le génie et les habitudes de notre nation. La France possède au plus haut degré la faculté expansive, le génie du prosélytisme. Ce qu'elle a accompli ou accepté pour elle-même, révolutions dans la forme politique, théories philosophiques ou religieuses, fantaisies littéraires, erreurs, vérités ou chimères, elle est très-pressée d'en faire part à ses voisins; à tel point qu'il a fallu créer, pour ce besoin de communication particulier à notre patrie, une appellation spéciale, un mot essentiellement français, le mot *propagande.* Si donc nous constatons qu'en face de ce grand problême de l'abolition de l'esclavage, la France a fait abdication de tout esprit de prosélytisme, il nous faut rechercher les causes de cette répudiation de son rôle habituel, et interroger les circonstances politiques qui ont pu modifier sur ce point les tendances de l'esprit public.

L'émancipation des Noirs fut décrétée par le Gouvernement provisoire, à la date du 4 mars 1848. On était alors aux premiers jours de la nouvelle République; mais si court qu'eût été le délai accordé à l'étude de cette question, la République de février ne pouvait, sans se montrer inconséquente avec les principes d'égalité absolue et de fraternité universelle qu'elle venait de proclamer, retarder d'un seul jour l'émancipation des esclaves; bien moins encore pou-

vait-elle l'ajourner jusqu'au moment où les questions accessoires, se rattachant à cette grande mesure, eussent été étudiées. Le précédent Gouvernement avait pu, lorsqu'il était trop vivement pressé par les abolitionnistes, opposer aux impatients l'utilité d'un ajournement. La République ne le pouvait pas. La précipitation en pareille matière était, pour le Gouvernement provisoire, une nécessité politique, une fatalité d'origine. On ne peut donc faire un reproche sérieux de cette précipitation aux hommes de 48. Mais le reproche que l'on ne peut faire aux hommes, on peut le faire aux choses; on peut mettre cette précipitation au nombre des griefs généraux dont l'impartiale histoire demandera compte un jour à la révolution de 48.

Il semble en effet que la République de février ait porté malheur, même aux bonnes choses qu'elle a faites. Quinze jours plus tôt, une loi édictant la destruction de l'esclavage eût été saluée d'enthousiastes acclamations, et fût entrée tout de suite dans le courant des idées populaires et prépondérantes. Le 4 mars, la loi d'émancipation trouvait l'opinion publique agitée de soucis bien autrement graves que celui que pouvait inspirer le sort de quelques milliers de Nègres. Il était bien question de cela vraiment alors que l'incertitude poignante du lendemain troublait les âmes les mieux trempées, et que le problème d'être ou n'être pas constituait à lui seul toute la vie publique. Il y a plus, à côté de tous les périls que contenait un avenir inconnu, l'émancipation des Nègres ne se détachait du cadre noir des préoccupations contemporaines, que comme une menace, que comme un péril de plus.

On se demandait si la liberté ainsi donnée, sans préparation, sans apprentissage préalable, à des hommes aussi étrangers à toute idée de devoir et de responsabilité morale, que les malheureux ilotes noirs de nos colonies, n'amènerait pas quelque catastrophe semblable à celle de St.-Domingue. Par bonheur, l'événement ne devait pas justifier ces sinistres appréhensions.

Mais encore bien que l'émancipation des Noirs se soit accomplie dans nos colonies sans conflit sérieux, et sans grande effusion de sang, l'ardente sympathie qui s'attachait autrefois au mouvement abolitionniste ne s'est pas réveillée, la réaction politique qui suivit la révolution de février ayant complètement changé le courant général des idées. — Malheureusement pour la cause des Nègres, le Gouvernement provisoire avait essayé de donner à cette cause une couleur politique, et de s'approprier, au profit de l'établissement républicain, la popularité qui s'était toujours associée aux efforts de la philanthropie négrophile. Nous touchons cette fois à un reproche sérieux; car, en-dehors de tout esprit de parti, on ne peut que qualifier très-sévèrement la mesure qui, en rendant la liberté aux Nègres, leur octroyait en même temps des droits politiques. Transformer les esclaves noirs en hommes libres était un acte de stricte justice; les transformer en électeurs était un acte coupable ou insensé. Confier à de malheureux affranchis, arrachés d'hier à l'abrutissement de la vie servile, ne connaissant d'autre sentiment moral que la rancune d'une longue oppression; leur confier, disons-nous, une arme aussi redoutable que le suffrage universel, en présence de la

disproportion numérique qui existait entre les deux races, c'était exposer la population blanche au pillage et à l'égorgement. Si nos colonies ont échappé au sort de la métropole des Antilles, elles doivent leur salut à leur insignifiance territoriale. A la Guadeloupe, la plus considérable de nos trois colonies, la population nègre n'atteignait pas cent mille âmes. Ce n'était pas assez pour tenter un essai de république noire, ou même un commencement d'agrégation politique. Il a suffi de l'énergie de quelques hommes de cœur pour intimider ces enfants mutins.

Il est donc assez facile de retrouver, en remontant le cours des faits et des idées, l'origine de l'indifférence avec laquelle la génération actuelle assiste à la discussion du problême de l'esclavage.

L'abstention de la France a été pour la cause des Nègres un événement funeste. La grande controverse abolitionniste a cessé d'avoir pour théâtre la vieille Europe; elle a été portée au-delà de l'Atlantique; et c'est aujourd'hui la jeune nation américaine, si impétueuse dans ses instincts, si ardente au culte de l'utile et du profitable, qui discute seule l'utilité ou l'inutilité du travail servile. Nous disons l'utilité du travail servile; car c'est un fait digne de remarque, qu'en abordant en Amérique, la question a été modifiée quant à la formule sous laquelle elle était traitée en Europe. Ce résultat peut encore s'expliquer. En Amérique, le grand intérêt social, l'intérêt qui domine toutes les autres questions, c'est la colonisation Il s'agit de défricher, de cultiver et de peupler un continent quatre fois grand comme l'Europe, et d'accomplir cette œuvre

immense avant la fin du siècle actuel. En face d'un pareil but, le problème américain consiste à tirer de chaque homme, libre ou non libre, la plus grande somme de travail possible. Aller vite, aller de l'avant, tel est le cri de guerre de ces conquérants de l'espace et de l'étendue. Périssent, s'il le faut, les timides et les prudents! le char de la civilisation, nouvelle idole de Jaggernaut, doit sans ralentir sa course, broyer sous ses roues ces membres inutiles.

Il était facile de prévoir ce que pourrait devenir, livrée à une nation aussi réaliste, la question de l'esclavage. Du domaine des spéculations philosophiques et de la morale religieuse, elle est descendue dans les régions relativement inférieures de l'économie politique. On ne dit pas en Amérique, ou au moins on ne dit guère : l'esclavage est-il un fait que réprouve la justice? Est-il l'exercice d'un droit légitime, ou n'est-il que l'abus de la force? On dit : le travail servile est-il un élément indispensable de colonisation? Peut-il ou ne peut-il pas être avantageusement remplacé par le travail libre? L'activité humaine, comme toutes les autres manifestations de la nature organique, n'a-t-elle pas ses zônes et ses latitudes? Et si, par-delà les Tropiques, le travail corporel est interdit aux races blanches par la loi de leur constitution physique, la terre, œuvre de Dieu, doit-elle, pour cela, rester stérile et improductive? N'est-il pas, au contraire, conforme aux volontés divines, d'employer à la mise en culture de ces magnifiques contrées, paradis terrestre des générations futures, les races robustes et inépuisables que la Providence a enfermées et tenues comme en réserve,

pour cette grande œuvre, dans la péninsule africaine? La contrainte employée pour rendre à l'activité ces races indolentes est-elle autre chose que la réalisation de la loi biblique, qui condamne au travail tout homme venant en ce monde? Et d'ailleurs, que l'homme soit libre ou qu'il soit esclave, le travail n'a-t-il pas toujours le cachet fatal d'une condamnation infligée? Et au milieu de la vieille Europe, la misère ne joue-t-elle pas, à l'encontre de la portion inférieure de l'humanité, le même rôle que la servitude?

Telles sont les formes habituelles que revêt, dans la presse américaine des États du Sud, la question de l'esclavage. Aux hommes ardents et inquiets qui habitent les chaudes contrées que baigne le golfe du Mexique, les lenteurs de la méditation philosophique ne conviennent pas : pour eux le droit n'est pas autre chose que l'utilité du fait. Mais comme l'homme, même dans le paroxysme de son égoïsme et de sa cupidité, ne peut échapper à sa propre conscience, et qu'il a besoin de se voiler à lui-même son iniquité, on fait intervenir la Providence dans le débat. Ce genre de blasphème n'est pas nouveau. On le trouve mêlé à tous les grands crimes sociaux. En France, pour sanctifier l'échafaud révolutionnaire, on a créé un sans-culotte Jésus-Christ. En Amérique, pour justifier l'esclavage, on a fait du Dieu de la Genèse un Dieu anti-abolitionniste : tant il est vrai que l'homme, toutes les fois qu'il a besoin de donner à ses passions ou à ses fureurs une sorte de sanction divine, sait bien tirer Dieu du sanctuaire, l'interroger, lui dicter ses réponses, et faire du Saint des Saints son complice.

Malgré dix-huit siècles de christianisme, l'humanité est encore idolâtre, et justifie ce mot d'un écrivain célèbre, que si, à l'origine des choses, Dieu a fait l'homme à son image, l'homme depuis ce temps le lui a bien rendu.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans ce mouvement des esprits en Amérique, c'est que l'esclavage y est soutenu par le parti qui se dit le plus avancé, le parti démocratique. Les abolitionnistes appartiennent en grande majorité au parti républicain, qui est au-delà de l'Atlantique le parti conservateur. En France, nous confondons ces deux appellations : parti républicain, parti démocratique. En Amérique, les deux mots sont loin d'être synonymes, et les deux partis représentent deux tendances diverses et fort opposées. L'école républicaine, s'inspirant des grandes traditions de Washington et de Franklin, admet qu'il existe au-dessus de la loi, manifestation écrite de la volonté du peuple, des principes antérieurs et supérieurs, des règles morales qu'il n'est pas permis d'enfreindre. En face de ces notions transcendantes de la justice et du droit, l'esclavage n'existe qu'à l'état de crime. Les décrets, les législations, la volonté des hommes, n'en sauraient changer le caractère. L'esclavage, apporté sur le sol de la libre Amérique par les premiers colons espagnols, a pu être toléré à l'état de fait accidentel et transitoire; mais l'Amérique n'entrera réellement dans la famille des nations chrétiennes, que lorsqu'elle aura extirpé ce fléau et qu'elle se sera lavée de cette souillure. Telle est la pensée du parti républicain, quant à l'esclavage. Cette opinion a été magnifiquement exposée

dans le célèbre roman de Mme. Beecker Stowe : *La Case de l'oncle Tom.*

Le parti démocratique procède tout autrement. Il ne reconnaît d'autre principe politique que cette seule formule: La volonté populaire constitue le droit. Ce parti reprend, sans bien s'en rendre compte, la tradition des turbulentes républiques de l'ancienne Grèce et de la cité romaine, telle qu'elle existait avant les guerres puniques. Les publicistes de cette école, prenant à la lettre le trop fameux et très-dangereux axiôme : *Vox populi, vox Dei*, attribuent aux manifestations de la volonté populaire une sorte d'inspiration divine. Pour eux le progrès ne réside pas dans la longue éducation de la raison humaine, se complétant et se perfectionnant d'âge en âge. Le progrès pour eux, c'est toujours l'inspiration d'aujourd'hui, la volonté nouvelle qu'exprime le peuple. Peu importe qu'elle contredise celle d'hier, et que la souveraineté populaire se donne à elle-même les plus capricieux démentis ! Le progrès, c'est l'évolution sans fin, l'expansion toujours jeune et toujours féconde de la pensée collective. Et remarquons que, dans l'état démagogique, chaque fraction du peuple s'attribue le nom de peuple, et s'arroge, à l'exclusion de tous les membres de la famille populaire, l'exercice absolu de la souveraineté. Ainsi, dans les États du Sud, la majorité de la population blanche, étant d'avis de maintenir l'esclavage, ne tient aucun compte de l'opinion contraire exprimée par les États du Nord. Le peuple a parlé, la volonté populaire s'est manifestée : l'opinion contraire doit se taire, sous peine de devenir séditieuse; l'esclavage subsistera

donc; et, pour vaincre la résistance hypocrite des puritains du Nord, on annexera Cuba, on annexera le Mexique. L'Union américaine comptera ainsi dans le congrès central deux États à esclaves de plus, et malheur à la vieille Europe, si elle prétend s'opposer aux volontés de la grande nation américaine!

Tel est le langage journalier des publicistes de la Nouvelle-Orléans. Ce ne sont pas là de vaines et ridicules rodomontades; ou plutôt, en faisant la part des rodomontades, il faut aussi dégager ce qu'elles contiennent de périls sérieux. Ce qui n'est que trop évident, c'est que la cause de l'émancipation a perdu depuis trois ans beaucoup de terrain. Toute illusion sur ce point conduirait à de navrantes déceptions. Les États à esclaves ont conquis, sur les États libres, une prépondérance marquée : supériorité numérique, accroissement de population, richesse territoriale, ils ont tous les éléments qui conduisent à la domination politique. Ajoutez-y l'audace indomptable, l'activité sans repos ni trêve, l'esprit d'aventure, la furie française transportée des régions chevaleresques du grand et du beau, dans les domaines de l'utile et du confortable, et vous aurez une idée de la puissance de cette fraction du peuple américain, et de la grandeur de la lutte qu'il faudra engager un jour avec cette race énergique du Sud-Ouest, qui a pris à cœur de maintenir l'esclavage, et non-seulement de le maintenir, mais de lui reconquérir une place d'honneur parmi les institutions sociales.

Car leur prétention n'est pas moindre : ils veulent arriver à la réhabilitation de l'institution domestique

8

tel est le nom nouveau qu'ils ont donné à l'esclavage); et c'est une preuve d'habileté de leur part, que d'avoir ainsi transformé et couvert d'un déguisement séduisant la chose hideuse qu'ils veulent défendre. Le nom même de l'esclavage était odieux et abhorré. Il rappelle les tortures corporelles, les coups de fouet, les cachots, l'abrutissement d'une race tout entière courbée sous le bâton. Parlez-nous de l'institution domestique. Ces mots-là n'éveillent que des idées riantes, les souvenirs du foyer, l'organisation patriarcale, l'âge d'Or rendu aux pauvres humains. Aussi, ajoutent les journalistes Louisianais, où rencontre-t-on quelques détracteurs de l'institution domestique, de cette admirable institution qui doit un jour faire de l'Amérique une nouvelle terre promise? Dans cette Europe décrépite qui ne sait plus que se déchirer de ses propres mains; au milieu de ces nations putréfiées qui s'appellent l'Angleterre et la France. Avant de venir prêcher chez nous l'abolition de l'esclavage, et l'égalité des races noire et blanche, qu'elles essaient d'abord d'extirper de leur sein la corruption profonde, la haine sauvage de classe à classe, l'athéisme, la consomption morale qui les rongent, et nous les écouterons ensuite.

La France, malgré son abstention présente, est, plus souvent encore que l'Angleterre, prise à partie par les écrivains qui se sont mis à la solde de l'institution domestique. On ne lui pardonne pas la mesure, si malencontreuse qu'elle ait été, qui avait appelé à la vie politique les esclaves affranchis. On prévoit en outre, par une sorte d'intuition de l'avenir, que cette

apathie de l'esprit public n'aura qu'un temps, et que, dans quelques années, la France s'éveillant de son sommeil, poussera la première encore le cri de guerre d'une nouvelle croisade contre l'esclavage. Nous espérons, pour l'honneur de notre pays, que cette prévision se réalisera, et nous acceptons pour lui, comme un titre de gloire, les invectives et les malédictions que lui vaut, de la part de l'école démocratique Louisianaise, cette vision prophétique de l'avenir.

Il n'entre pas dans notre plan de discuter à fond, et de réfuter les arguments présentés au soutien de l'institution domestique. Ces arguments ne sont que la déduction plus ou moins subite d'un principe que nous contestons, à savoir: que l'esclavage a ses origines dans le droit naturel, qu'il dérive d'une nécessité providentielle, parce qu'il est le seul moyen d'arriver à la mise en culture de toutes les parties de la terre habitable. Cet argument n'est pas autre, sous une forme rajeunie, que celui que l'antiquité païenne avait imaginé pour légitimer la servitude. Avant l'apparition du christianisme, certaines écoles philosophiques admettaient que l'esclavage était une institution de droit naturel. Ainsi Platon, bien qu'il songe à le supprimer dans sa République, qui est une utopie, le maintient dans ses Lois. Xénophon trouve parfaitement juste que les Grecs réduisent en esclavage d'autres Grecs, leurs ennemis. Aristote enfin discute magistralement la question, et résume ainsi la pensée de l'antiquité païenne : « Quelles sont, dit-il, les parties « primitives, indécomposables de la famille ? C'est le « maître et c'est l'esclave. D'où il suit qu'une de ces

« parties venant à manquer, la famille ne peut plus « subsister. Tel homme sera libre partout, et tel « autre partout esclave. L'un par nature est fait pour « obéir, l'autre par nature est fait pour commander. « L'âme est supérieure au corps : or, chez certains « hommes, il semble que l'âme domine, et le corps « chez certains autres. Le corps, qui est apte aux tra- « vaux grossiers, est fait pour la servitude. Il est donc « évident que, parmi les hommes, les uns sont naturel- « lement libres et les autres naturellement esclaves, et « que, pour ces derniers, l'état de servitude est aussi « utile qu'il est juste. »

Ces aberrations, qui nous paraissent si monstrueuses, s'expliquent par les nécessités de l'organisation sociale, telle qu'elle existait alors. La société païenne était essentiellement oligarchique; le patriciat en était l'âme. Au sommet de l'édifice social se trouvait la famille sénatoriale, prédestinée par droit de naissance à tous les avantages, à toutes les jouissances matérielles ou morales que comporte l'état de civilisation; aux secondes assises, le plébéien libre, voué à une vie laborieuse, mais assez fièrement partagé, par cela seul qu'il est libre, pour n'avoir point à se plaindre de son sort; puis au bas le troupeau humain, *humanum pecus*, travaillant sans relâche et sans trêve, à cette seule fin de procurer aux races oisives la subsistance et le divertissement. Ce système social, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, devait aboutir à la création d'une cité patricienne, reine oisive du genre humain, foulant aux pieds les nations vaincues, réduites au rôle de pourvoyeuses de sa faim

insatiable et de ses sanguinaires délassements. Dans un monde ainsi organisé, l'esclavage était une institution fatale. Dès que l'on admet, en principe, qu'un certain nombre d'hommes ont droit, par privilége de naissance, non pas seulement à la subsistance gratuite, mais à tous les raffinements, à toutes les jouissances que peut rêver, jusqu'aux limites du possible, le délire de la volonté sans frein, il faut bien en conclure comme conséquence, qu'une autre fraction d'êtres humains a le devoir de procurer, par son travail, à la fraction privilégiée les jouissances et les raffinements. La nécessité logique de l'esclavage, c'est-à-dire du travail forcé, accompli pour autrui, dérive naturellement de cette monstrueuse organisation.

Aujourd'hui que le problème posé par la civilisation moderne ne consiste plus, comme au temps du patriciat païen, à procurer à un petit nombre d'hommes la plus grande somme de jouissances possibles, mais à procurer au plus grand nombre possible une existence tolérable, il semble que l'esclavage n'ait plus de raison d'être. Nous disons cependant que l'école américaine a rajeuni l'argument de légitimation de l'esclavage antique. Cet argument était emprunté à une sorte de fatalisme providentiel. C'est, en effet, au fatalisme providentiel que les patrons de l'institution domestique empruntent les spécieuses raisons à l'aide desquelles ils rassurent leur conscience complaisante et leur christianisme accommodant. La mise en culture et la colonisation de la terre entière sont des faits de destination providentielle. On ne peut arriver à réaliser ces faits qu'au moyen du travail forcé et de l'insti-

tution domestique. Donc l'institution domestique est légitime et de droit naturel.

L'école américaine confond à plaisir deux choses fort distinctes : l'esclavage et le travail forcé. Il y a, entre ces deux choses, des points de ressemblance qui permettent à certains égards l'assimilation ; mais il y a aussi des différences qui les isolent, qui les séparent, et qui conservent à chacune d'elles son caractère particulier et original. L'esclavage a pour but le travail forcé, et pour résultat le travail forcé; mais le travail forcé n'est pas nécessairement l'esclavage. S'il en était autrement, tout labeur humain aurait un caractère servile; car il n'est guère de travail qui ne soit le résultat d'une contrainte quelconque. Combien d'hommes en ce monde, surtout dans les grandes villes, ne travaillent que contraints par le besoin de chaque jour et dans la mesure du besoin de chaque jour? Dira-t-on, de ces hommes, qu'ils sont esclaves? On dira métaphoriquement qu'ils sont les esclaves de la misère et les serviteurs de la faim. Rien n'est plus vrai, sans doute. Mais il faut ajouter qu'ils sont à la fois esclaves et maîtres; car, chaque jour, en gagnant l'obole nécessaire au pain quotidien, ils s'octroient à eux-mêmes un affranchissement solennel, et deviennent rois, au soleil de la place publique. Laissons aux poëtes de la démocratie socialiste ces fastueuses et vaines métaphores. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que la paresse est chez l'homme un instinct très-puissant, très-dominateur et très-difficile à vaincre. Dans l'état de nature qui n'est, à proprement parler, que l'état sauvage, l'homme vit sans travail, ou plutôt, comme il est

physiquement le plus fort, l'homme sauvage contraint la femme à travailler. Voilà bien l'esclavage à l'état de nature, à l'état rudimentaire. Que l'école américaine veuille bien remonter aux sources, aux véritables origines, elle y trouvera l'institution domestique, à son premier jour d'existence, dans toute sa nudité et toute sa laideur.

Nous disions tout à l'heure que l'on peut soutenir métaphoriquement que le prolétaire, l'ouvrier qui n'a pour ressource que le travail de ses mains, est l'esclave de la misère; que, pour lui, la liberté est un vain nom, et qu'il a pour maître le plus impitoyable de tous les maîtres, le besoin de chaque jour. L'école américaine n'a eu garde de manquer une si belle occasion de rétorquer un argument à l'encontre des abolitionnistes européens. Elle a pris au sérieux, ce qui n'est au fond qu'une figure de rhétorique, et la misère profonde dans laquelle sont plongées certaines classes de travailleurs libres, en Irlande, en Flandre, en Silésie, lui a servi de terme de comparaison pour mettre en relief le bien-être et la quiétude relative dans laquelle vivent les travailleurs esclaves de la Louisiane et des Florides. Elle reproche en outre à la République de 48 d'avoir méconnu les véritables principes de l'économie politique, en essayant de supprimer le travail forcé sous sa double forme à la fois: l'esclavage et la misère. Ce fut, en effet, une des prétentions du socialisme, d'avoir à sa disposition certaines recettes infaillibles pour faire disparaître la misère, et établir entre tous les hommes une égale répartition des produits de l'activité sociale.

A en croire ces nouveaux prophètes, le malaise des classes laborieuses est un crime volontaire de la société actuelle, et ce sont les gouvernements qui, par calcul machiavélique, maintiennent les populations inférieures dans l'état misérable où nous les voyons végéter. A l'avènement de la République de février, il ne manqua pas d'empiriques qui apparurent, les mains pleines de projets et de systèmes, promettant au monde de supprimer pour toujours la faim et la pauvreté, à cette seule condition toutefois qu'on voulût bien les charger d'être les entrepreneurs de la félicité publique. L'invasion de cette armée de charlatans, qui avait des adhérents et des chefs dans les plus hautes régions officielles de ce temps-là, n'a pas été, pour les hommes sérieux du Gouvernement provisoire, un de leurs moindres embarras.

Quoi qu'il en soit, confondant dans une même réprobation les chefs du parti socialiste et la dictature républicaine sortie des barricades de février, la presse d'outre-mer reproche au Gouvernement provisoire d'avoir décrété en quelque sorte, dans d'imprudentes proclamations, la destruction de la misère : « Non « contents d'avoir méconnu la loi providentielle du « travail forcé, en abolissant l'esclavage, sans pré- « paration, sans transition, vous avez voulu, disent « les docteurs américains, atteindre et tarir le travail « à sa source la plus féconde, la misère. Insensés! « ne voyez-vous pas que la misère joue, dans un état « de civilisation aussi compliqué que le nôtre, le rôle « d'une grande institution sociale ; qu'elle a été de « tous temps la puissante et infatigable institutrice du

« genre humain ? Sans la misère, sans la pression du « besoin de chaque jour, trouverait-on des hommes « qui se condamnassent volontairement aux labeurs « rebutants et insalubres, aux occupations ignobles, « aux professions sans nom, nécessaires pourtant, « qui impliquent une sorte de dégradation corporelle? « Quels sont les hommes qui, par amour de l'art, se « feraient cureurs d'égouts, puisatiers, extracteurs de « marne, équarrisseurs? Est-ce par dévouement pour « le prochain que l'on entreprend sur soi-même le « suicide industriel qui consiste à se faire fabricant « de blanc de zing, verrier, étameur de glaces, « chauffeur de machine?... La France veut supprimer « à la fois l'esclavage et la misère! C'est qu'alors nous « apprendrons sans doute, par le premier paquebot, « que, dans ce bienheureux pays, la terre intelligente « se couvre spontanément de riches moissons, qui « vont d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de fau- « cheurs, s'engranger dans les greniers d'abondance; « que les maisons surgissent toutes bâties au son de « la lyre de quelque nouvel Amphion; que la houille « et le minerai de fer, s'arrachent d'eux-mêmes aux « profondes entrailles de la terre pour venir affleurer « le sol, et que tout récemment on vient d'établir, à « Paris, un haras de locomotives! »

Il faut bien en convenir, il y a dans ces invectives satyriques quelque chose de fondé. Il est incontestable qu'en France, une certaine école a dépassé la mesure du vrai et du raisonnable en méconnaissant d'une manière absolue la loi du travail forcé. Dans l'état de civilisation où nous sommes arrivés, l'extrême division

du travail et l'existence de besoins nouveaux, compliqués, inconnus aux peuples agriculteurs, ont donné naissance à certaines industries souterraines, répugnantes, presque infâmes, auxquelles les hommes ne se prêtent que sous la pression de l'inflexible nécessité. On peut même, sans exagération, ajouter que, parmi les professions nécessaires, quelques-unes astreignent le travailleur à des manipulations tellement ignobles, que la raison tirée de la pression de la misère ne suffit plus pour expliquer comment de tels labeurs trouvent des ouvriers; il faut en outre admettre que les malheureux qui les exécutent sont vis-à-vis de leurs semblables dans un état d'infériorité intellectuelle et de dégradation relatives. A Rome, le travail des mines et le travail de la meule étaient regardés comme trop pénibles pour être l'objet d'un choix libre et volontaire; on condamnait à exécuter ces travaux les malfaiteurs et les esclaves fugitifs. Avons-nous besoin de rappeler, que le Colysée, dont l'édification gigantesque a dû coûter la vie à tant de malheureux, fut bâti par les captifs juifs amenés à Rome par Titus? Le curage du grand égout de Tarquin et des Gémonies urbaines était imposé, à titre de punition, à des Gaulois ou à des Germains, prisonniers de guerre et rebelles à la servitude; à Paris, et de nos jours, les ouvriers des Gémonies seront de pauvres gens abrutis par le vice, dégradés par une longue misère, véritables esclaves de la faim quotidienne. La misère joue donc son rôle nécessaire dans le mécanisme social. La misère, nous nous trompons, c'est la pauvreté qu'il faut dire. Car la misère est un

état moral bien plus qu'un état physique; un état de décadence et d'atonie, qui anéantit chez l'homme toute réaction de l'âme, toute énergie, toute dignité, toute révolte de fierté virile. La misère conduit à la mendicité, au vol honteux accompli dans la limite des petits châtiments. La misère n'est pas le fait de l'individu qui, dénué de tout, a préféré à la mendicité le travail le plus ignoble et le plus rebutant Non, si dégradé qu'il soit, cet homme n'est point esclave; car il a fait spontanément un choix honorable, et le signe de la liberté rayonne encore sur son front déchu.

Quelques écrivains de l'école socialiste ont reconnu l'importance du rôle que joue la contrainte morale, résultat de la pauvreté, dans l'exercice de quelques professions nécessaires, et ont compris qu'un tel agent ne saurait être facilement remplacé. Comment d'ailleurs le remplacer, ou mieux encore comment organiser la famille humaine de façon à pouvoir s'en passer? Deux expédients, deux moyens bien différents, ont été proposés. Un chef d'école a prétendu que la civilisation moderne avait fait fausse route, en imposant aux hommes un nombre infini de besoins nouveaux, d'habitudes incommodes; en créant, en un mot, l'industrialisme, monstre insatiable, auquel se sacrifient, sous la pression de la faim, d'innombrables victimes humaines. Pour détruire cet état de choses, et remédier à l'abus du travail forcé, il faut mettre le feu aux villes, dissoudre les grandes agglomérations, revenir à la vie pastorale, et recommencer la jeunesse du genre humain. Le travail agricole n'a rien en soi de pénible ni de rebutant; l'existence rurale est simple,

facile, sans complication. La domesticité champêtre n'impose aucun service ignoble ou dégradant ; c'est une sorte d'association dans laquelle le maître et le serviteur sont à peine différents l'un de l'autre, portant les mêmes habits, couchant sous le même toit, mangeant à la même table. — Tel est l'expédient proposé ; il est héroïque et radical ; tout en lui reconnaissant cette double qualité, nous l'exposons pour mémoire, et sans prendre la peine de le discuter.

Le second expédient, que nous allons maintenant exposer appartient à un chef d'école fameux, nous dirions volontiers à un prophète, à un révélateur; car nous avons à nommer le célèbre Fourrier. L'expédient est moins héroïque, mais il est plus sérieux, ou au moins plus spécieux. Il faut reconnaître, en effet, qu'au milieu d'un fatras de rêveries incohérentes et du plus grand dévergondage d'imagination dont jamais cerveau humain ait été en travail, Fourrier a parfois des éclairs de divination, et des aperçus empreints d'une originalité magistrale. Mieux inspiré que les écrivains de l'école républicaine, Fourrier reconnaît la nécessité logique du travail forcé. Il ne veut pas de l'esclavage, il le proscrit hautement. Il ne veut pas davantage de la misère, qu'il reconnaît être, dans l'état actuel de la société, un instrument nécessaire du travail social. Il n'entend pas briser brutalement l'instrument ; car l'instrument une fois brisé, la machine s'arrête, la vie collective est suspendue, l'humanité est en péril. Il ne consent donc pas à briser l'instrument, il veut seulement le remplacer. A l'agent social connu sous le nom de travail

forcé, il substitue un agent nouveau qu'il intitule le travail attrayant.

Le jour où Fourrier a imaginé sa théorie du travail attrayant, il a, suivant nous, conquis sa place au nombre des grands penseurs : non pas que l'idée du travail attrayant ne soit en elle-même quelque chose de déraisonnable et de chimérique; mais c'est la constatation philosophique d'un grand fait, à savoir : qu'on ne peut faire disparaître le travail forcé, sous ses deux formes à la fois, l'esclavage et la misère, sans le remplacer immédiatement par un nouvel instrument, par un nouvel agent d'activité sociale.

La théorie du travail attrayant une fois imaginée, le philosophe explique comment il en comprend la réalisation pratique. Il affirme que tous les hommes reçoivent en naissant, de la nature, à titre de don gratuit, une aptitude spéciale qui les prédispose à exercer un art, une profession quelconque, profession qu'ils doivent embrasser, non pas seulement sans contrainte, mais avec passion, dès que cette aptitude originelle leur sera suffisamment révélée. Tel individu sera ainsi, de naissance, géomètre ou mécanicien ; tel autre, charpentier; tel autre, constructeur de navires; tel autre, cuisinier; car la cuisine joue un grand rôle dans les institutions fourriéristes. La société n'a d'autre peine à prendre et autre chose à faire, pour avoir ainsi à sa disposition des ouvriers et des artistes, qu'à surveiller attentivement chez les jeunes gens l'apparition de ces aptitudes natives, et à diriger l'éducation de chaque enfant dans le sens de la vocation qui se révèle en lui. Les professions ignobles,

repoussantes, donnent bien quelque peine au prophète : il éprouve quelque difficulté à pourvoir à la composition de leur personnel. Mais, quand il s'agit d'un système qui doit sauver le genre humain, on peut bien brusquer quelques détails, et l'on finit toujours par trouver des expédients. Le philosophe socialiste se tire de ce mauvais pas d'une façon tout ingénieuse. Il a remarqué que les enfants ont une singulière propension à se vautrer dans les ruisseaux et à édifier, au grand dommage de la propreté de leurs vêtements, de petites maisons de boue. « Utilisons, dit-il, cette « aptitude enfantine au profit de l'assainissement de « la cité harmonique. Enrégimentons les enfants, ils « seront les égoutiers du Phalanstère, et composeront « le personnel de la brigade de salubrité. Dans cette « partie si malencontreuse des nécessités de la vie « publique, nous aurons encore remplacé le travail « forcé par le travail attrayant. »

Revenons bien vite, il en est temps, après cette excursion dans le pays des chimères, aux méditations sérieuses, aux vérités positives. Fourrier est dans le vrai, quand il constate l'impossibilité de supprimer à la fois, dans l'organisation sociale, l'esclavage et le travail forcé. Il s'égare, quand il prétend donner au labeur de l'homme le caractère exclusif d'un plaisir (le plaisir n'étant autre chose que la satisfaction d'un appétit ou d'une passion). Et c'est ainsi, ce nous semble, que l'on s'égarera toujours, quand on voudra chercher bien loin, dans les subtilités de l'imagination, la solution si simple que nous en donne la loi biblique. La Bible n'est pas seulement le livre qui parle le mieux

de Dieu aux hommes. Elle est aussi le livre, le seul livre qui donne une réponse au mystère de l'existence humaine. La Bible nous apprend que, depuis sa chute, le passage de l'homme sur la terre a le caractère d'une expiation et d'un combat. La condition de la vie, c'est le labeur, le labeur âpre et pénible, qui fait que l'homme arrose de ses sueurs le sillon qui doit le nourrir; le salaire et le repos de la vie, c'est, pour l'homme, le retour suprême à cette terre d'où il a été tiré. Le travail est donc, dans la solution biblique, le résultat d'une condamnation. La nouvelle alliance consentie par Dieu a racheté, il est vrai, la condamnation; mais elle n'a pas effacé la loi du travail. En relevant la dignité humaine, le pacte de la Rédemption a modifié seulement le caractère de l'obligation imposée. Le travail n'est plus une condamnation, mais un devoir. Et cela est si vrai que, même en se plaçant en-dehors de l'orthodoxie biblique, acceptée par toutes les communions chrétiennes, il n'est personne qui ne convienne que le travail est une condition essentielle de conservation morale. La prescription religieuse et la philosophie purement humaine se rencontrent sur ce terrain. C'est donc avec raison que l'Église a placé l'oubli de la loi du travail au nombre des transgressions capitales. La philosophie stoïcienne avait posé la même règle lorsque, par la bouche de Septime-Sévère mourant, elle avait légué au monde romain ce mot d'ordre sublime : *Laboremus!*

Si la sainteté de la loi du travail était comprise par tous les hommes, la misère hideuse et l'esclavage plus

hideux encore, disparaîtraient en même temps. Émettre le vœu qu'une telle amélioration s'accomplisse, c'est attendre, c'est demander que la moralité générale du genre humain grandisse d'un degré de plus ; en d'autres termes, c'est souhaiter le développement progressif des grands principes du christianisme, et l'appel de toutes les nations à la connaissance des vérités qu'il proclame. Pour faire disparaître le fléau de l'esclavage, nous comptons bien plus, nous en faisons l'aveu, sur l'action incessante du prosélytisme chrétien que sur les efforts de la politique ou de la persuasion philosophique. Est-ce un rêve insensé, est-ce une décevante utopie, que la perspective espérée du règne de la justice et de la charité ? Non, ce n'est point un rêve. Non, ce n'est pas inutilement que le divin Régénérateur des hommes nous a appris à demander, dans notre prière quotidienne, à l'auteur de toute justice que son règne arrive sur la terre. Advienne donc le règne de Dieu, et lorsque s'accomplira ce suprême période des dispensations divines, l'esclavage ne sera plus qu'un souvenir honteux, qu'un remords de l'humanité et qu'une souillure de l'histoire.

LE

BRÉVIAIRE DE P.-D. HUET;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



Pierre-Daniel Huet fut l'un des premiers membres de notre Académie; il en fut aussi l'un des plus illustres, et tout ce qui se rattache à sa personne ou à ses œuvres y trouve une faveur sans laquelle je ne viendrais pas lui parler d'un livre à peu près inconnu, quoique édité par l'Évêque d'Avranches.

En arrivant dans son diocèse, Huet y trouva un Bréviaire, littérairement, informe; on y lisait des hymnes barbares contre lesquelles son goût se révolta, des prières placées confusément et qui appelaient un nouvel ordre, une meilleure disposition. Il n'eut rien plus à cœur que de reconnaître le mal et d'y apporter un remède. Voici comment il s'en explique dans le préambule qu'il adresse aux ecclésiastiques de son diocèse *(clero Abrincensi)*, en tête de chaque volume du nouveau Bréviaire: « Postquam... divino nutu, Ecclesiæ hujus suscepimus curam, nihil nobis fuit antiquius quam ut recognosceremus libros omnes, quibus preces publice decantari, privatimque recitari solitæ, ac precum ritus continentur. Atque eos sane tam in-

conditos, tam parum tractationi et recitationi accommodos reperimus, ut non utile modo, sed omnino quoque necessarium visum sit in reparandis iis studium ponere. »

Tous les livres d'Office étaient à revoir et à réimprimer; mais la misère générale permettait à peine d'espérer une édition du Bréviaire, du Bréviaire tout seul: « Multa profecto nos deterrebant ab incepto; præcipue vero temporum difficultas, et angustiæ rerum, quæ erant ejusmodi, vix ut solius Breviarii, nedum cæterorum Ecclesiastici Officii librorum nova sperari posset editio. »

Il se trouva par bonheur un homme pieux et libéral, qui donna la somme nécessaire aux réimpressions, homme modeste que le prélat ne peut nommer, parce que ce bienfaiteur n'attend que de Dieu sa récompense: « Quem honoris caussa nominare partes nostræ essent, nisi tantam ejus benignitatem modestia etiam superaret; certaque duceretur spe, futurum sibi Deum mercedem totam ac præmium. »

Dans la réforme qu'il fit du Bréviaire d'Avranches Huet mit de la réserve, et se garda bien d'abolir, sous prétexte d'élégance, de vieux usages établis depuis des siècles, de vieilles *Rubriques* consacrées par l'habitude et l'antiquité: « Cæterum ita instaurata est hæc Breviarii nostri forma, ut in ea adornanda caverimus imprimis, ne a priscis Abrincensis Ecclesiæ et Breviarii legibus, quas *Rubricas* vocant, discederemus, rati scilicet *tenendas traditiones quas didicimus, nec transgrediendos terminos antiquos quos posuerunt patres nostri;* et sanctos sacrosque habendos esse unicuique

Ecclesiæ suos ritus, quos multorum annorum consuetudo et perpetuus majorum consensus consecravit. »

Voici comment le prudent Évêque procéda à sa réforme : il rechercha les vieux Bréviaires du diocèse d'Avranches et ceux des autres diocèses, qui avaient le plus de réputation, et ne se fit pas scrupule d'emprunter à ces derniers ce qui lui parut le plus propre à exciter une grande piété dans les âmes : « Vetusta conquisivimus exemplaria, simulque in consilium adhibuimus aliarum quarumdam Ecclesiarum Breviaria, quæ majori cura atque arte ferebantur esse lucubrata. Nec religioni nobis fuit inde hinc excerpere in nostros usus, si quid ad majorem Dei laudem, aut ad pietatem in animis vehementer excitandam visum est conducere. »

Il se préoccupa surtout des *Leçons des Nocturnes*, et ne voulut point qu'on y rencontrât des fragments d'auteurs supposés, ou des faits peu appuyés sur les monuments de l'histoire ancienne : « Attendimus præsertim ne quid in *Lectiones Nocturnorum* admitteremus, vel ex subdititiis depromptum auctoribus, vel non satis certis veteris historiæ monumentis subnixum. »

Il était difficile qu'un prélat aussi versé dans la littérature n'apportât point une attention particulière aux hymnes qu'il admettrait dans son recueil. Aussi s'en est-il occupé tout spécialement. Il remit sur l'enclume (c'est son expression) celles qui se ressentaient de la barbarie du temps où elles furent composées, ainsi que celles que défiguraient des taches grossières ; il en refit un grand nombre, sinon entièrement, du moins en grande partie ; seulement il n'osa toucher à celles

où les changements eussent dérouté les habitudes populaires : les habitudes populaires ont leurs exigences qu'il est convenable de respecter : « Hymnos prisci ævi barbarie deformes nævisque fœdatos revocavimus ad incudem ; et, si non totos, at magnam certe partem meliori reddidimus formæ ; ab iis solum abstinuimus, quibus insuefactæ piæ plebis aures mutationem ægre tulissent. »

Huet déclare que le Chapitre de l'Église d'Avranches lui a fort aidé dans sa tâche générale de récension, et il date son préambule des ides d'octobre 1697.

Le Bréviaire parut l'année suivante avec ce titre : *Breviarium Abrincense, illustrissimi et reverendissimi in Christo Patris DD. Petri Danielis Huetii Abrincensis Episcopi authoritate, ac venerabilis ejusdem Ecclesiæ Capituli consensu editum.* Parisiis, Coignard, 1698.

Il serait impossible aujourd'hui de dire positivement ce que fit Pierre-Daniel Huet, ce que firent ses collaborateurs dans l'œuvre collective. Une seule partie est évidemment du savant évêque, connu par sa passion pour la poésie latine. Cette partie, c'est la révision des hymnes et la composition de quelques-unes que d'Olivet n'a point éditées dans son recueil : *Poetarum ex Academia Gallica, qui latine aut græce scripserunt, Carmina.* Personne n'a pensé à recueillir dans le Bréviaire de Huet ce complément de ses œuvres littéraires : on nous pardonnera d'avoir interrogé d'un œil profane ce répertoire de prières ecclésiastiques, et fait quelques emprunts à un ouvrage dont il n'existe aujourd'hui que de très-rares exemplaires.

Cette humble ébauche mettra sur la voie ceux qui

voudront comparer le Bréviaire de l'Évêque d'Avranches avec les Bréviaires de son temps ou des temps antérieurs. Nous ne sentons pas la nécessité et nous n'aurions pas le courage de passer beaucoup d'heures à ce minutieux examen.

Notre attention ne s'est portée que sur les hymnes qui doivent appartenir à Huet, et sur les variantes qu'il a faites à celles qu'il a empruntées au poète Santeul. Commençons par ces dernières.

L'hymne pour la Conversion de saint Paul est fort retouchée par l'Évêque d'Avranches; mais les changements qu'il a faits sont-ils heureux? On en jugera en lisant, en regard l'une de l'autre, ces deux hymnes :

SANTEUL	HUET.
Saule, tendis quos in hostes,	Saule, quid gregis tenelli
Quo furore percitus ?	Vis cruorem fundere?
Immolare quid tot ardes	Immolare quid tot ardes
Innocentes victimas ?	Immerentes victimas ?
Insequendo quem lacessis,	Insequendo quem lacessis,
Senties mox vindicem.	Hunc Deum jam senties.
Christus instat; impotentem	Christus occupat furentem,
Cæcat, urget, dejicit.	Cæcat, urget, dejicit.
Ille cedit imperanti,	Ille cedit imperanti,
Seque totum subjicit :	Seque totum subjicit :
Insecutor ante Christi,	Persecutor ante Christi,
Præco Christum personat.	Præco nunc Christum sonat.
Ante plenus qui minarum	Ante qui plenus minarum,
Præparabat vincula,	Ibat aptans vincula,
Nunc tremens, nec jam rebellis,	Nunc tremens stupensque Saulus
Per manus deducitur.	Per manus deducitur.
Qui lupus rapax furebat,	Qui lupus furebat ante,
Nunc in agnum vertitur.	Nunc in agnum vertitur.

SANTEUL.	HUET.
Dura, Christe, quam potenti	Dura, Christi (1), quam potenti
Corda vexas dextera !	Corda mutas dextera !
Qui tuum delere nomen	Qui tuum delere nomen
Vult tuorum sanguine,	Vult tuorum sanguine,
Universum mox per orbem	Ipse totum mox per orbem
Ipse clarabit suo.	Scribet illud et suo.
Sit suprema vox Parenti,	Summa laus Deo Parenti,
Qui creavit omnia ;	Qui creavit omnia ;
Filioque, qui redemit	Filioque, qui redemit
Morte nos volens sua ;	Morte nos volens sua ;
Par et illi, cujus almo	Par et illi, cujus almo
Recreamur halitu.	Confovemur halitu.

N'y a-t-il pas quelque témérité à refaire ainsi l'œuvre d'un poète? Et qu'eût dit le bouillant Santeul, s'il eût vu ses hymnes traitées avec si peu de façon par un rival qui lui était bien inférieur? Mais il ne put le voir: il mourut quelques mois avant l'impression.

Le morceau vraiment lyrique composé par Santeul pour l'Oblation de Jésus-Christ dans le temple et la Purification de la Sainte-Vierge, cette ode inspirée :

Stupete, gentes : fit Deus hostia, etc.,

n'a pu échapper aux retouches. Au 15e. vers, Huet substitue *cruentam* à *in ulnis*, c'est-à-dire une épithète inutile à une image heureuse et pittoresque.

Au 18e. vers, une autre image disparait; *infans* fait

(1) *Christi* est sans doute une faute d'impression; mais il y en a de bien plus graves, qui prouvent combien l'ouvrage a été peu soigné sous ce rapport. La ponctuation est, d'ailleurs, extrêmement négligée.

place à *insons*, au détriment de la poésie et sans profit pour la vérité.

La dernière strophe est, dans la plupart des hymnes d'Église, une glorification des trois Personnes divines. Santeul a varié avec beaucoup d'art cette sorte de refrain final; l'Évêque d'Avranches l'a souvent réduit à une formule prosaïque. Dans l'hymne *Stupete, gentes*, il a été plus heureux, et cependant nous ne pouvons approuver sa hardiesse, qui efface des vers élégants pour leur en substituer de graves et lourds. Voici la dernière strophe dans le poète original et dans son malencontreux correcteur :

SANTEUL.	HUET.
Sit summa Patri, summaque Filio,	Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini :	Sanctoque compar gloria Flamini :
Magistra quem trinum docendo,	Sanctæ litemus Trinitati
Vera Fides veneratur unum.	Perpetuo pia corda cultu.

Une seconde hymne pour cette même fête du 2 février est empruntée par l'Évêque d'Avranches au moine de St.-Victor. Au vers 11e., *Gestabat ulnis* est remplacé par *Hunc gestat ulnis;* au 15e., *Christum* par *Omnes ;* au 18e., *fida* par *firma.* Le 16e. est complètement refait. Au lieu de cet élan :

Quanta animo reticebat alto!

Huet écrit, comme le pourrait faire un chroniqueur :

Cuncta animo penitus premebat.

Santeul a fait trois hymnes pour la Purification. La

troisième a eu le sort des deux autres; elle a été empruntée et modifiée. La 1re. strophe a de légères variantes, mais qui ne font pas honneur au goût du prélat :

SANTEUL.	HUET.
Fumant Sabæis templa vaporibus;	Fumant Sabæis templa vaporibus;
Nos sacra poscunt; jam præit hostia;	Nos sacra poscunt; jam præit hostia,
Sequamur omnes, et lubente	Sequamur omnes, et vicissim
Puri animo simul immolemur.	Puro animo memores litemus.

Dans la seconde strophe, l'une des Vertus théologales est effacée par le correcteur, qui refait mal les deux derniers vers, sans que rien justifie la moindre velléité de changement :

SANTEUL.	HUET.
Lumen ministret splendidior Fides;	Lumen ministret splendidior Fides
Ministret ignes flammea Charitas;	Ministret ignes flammea Charitas;
Spes thura, nec desint odores	Fundatque divinos odores
Quos operum bona fama fundat.	Innocuæ bona fama vitæ.

La 3e. strophe n'offre qu'une légère variante au 3e. vers : *Cum Sene,* au lieu de *Sub Sene.*

L'altération est beaucoup plus considérable dans l'hymne pour le jour de l'Incarnation. Arrivé à moitié, le prélat oublie le poète, et continue pour son compte jusqu'à la fin :

SANTEUL.	HUET.
. . . .	. . . .
Mortale corpus induit,	Mortale corpus induit,
Orbi piando victimam,	Orbi piando victimam,
Ut innocenti sanguine	Sibique format sanguinem,
Scelus nocentum diluat.	Quo diluantur crimina.

SANTEUL.	HUET.
Qui cuncta complet numine, Nostros se in artus colligit : Ut nos reducat ad Deum, Est ipse nobiscum Deus.	Deus, suprema veritas, Absconsa velo corporis, Puris videnda mentibus, Lustra tuo nos lumine.
Mundo Redemptor qui venis, Fili, tibi laus maxima, Cum Patre; nec tibi minor Laus, utriusque Spiritus.	Et tu, tuorum sis memor, O Virgo, quæ te subditam Dum dicis ancillam Dei, Regina mundi diceris.
	Jesu, tibi sit gloria, Qui natus es de Virgine, Cum Patre et almo Spiritu In sempiterna secula.

On se demande pourquoi le début a été respecté, pourquoi le reste a été refait si complètement, et l'on ne s'explique cette hardiesse de Huet que par l'excellente opinion qu'il avait de son génie poétique et de son goût, goût et génie poétique assez peu remarquables : une vaste érudition était sa qualité dominante.

Veut-on de nouvelles preuves de ce goût parfois en défaut, dont il a donné plus d'un exemple dans ses Mémoires *(Pet. Dan. Huetii, episcopi Abrincensis, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus)* (1) ? qu'on examine ses variantes de l'hymne sur le Martyre de saint Laurent. Santeul fait voler les chairs déchirées par le fouet des bourreaux :

(1) S'il nous plaisait d'attaquer le goût du prélat érudit, nous rappellerions ses jugements sur Corneille, Racine et Boileau ; son admiration pour Scudery, Desmarets et Chapelain. Voyez le COMMENTARIUS *passim*.

Scissæ flagris carnes volant.

Huet substitue *siccæ* à *scissæ*.

Plus loin, le poète se sert élégamment de l'infinitif pour l'indicatif :

Sed ille fracto corpore
Servare pectus integrum.

Le savant préfère la forme positive de la prose :

Sed ille fracto corpore
Cor usque servat integrum.

Le poète termine en s'adressant à la Trinité :

Æterne cunctorum Pater :
Æterne Fili, par Patri ;
Et par utrique, Spiritus ;
Uni Deo sit gloria.

Il y a trop de souffle dans ce quatrain ; le savant imprime à la place le quatrain banal :

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paracleto,
Nunc et per omne seculum.

Nous trouvons dans l'hymne sur la Décollation de saint Jean-Baptiste des variantes dont une peut-être aurait été adoptée par Santeul ; les autres restent à la charge de Huet. Il n'y en a point dans la 1re. strophe ; voici les autres dans les deux auteurs :

SANTEUL.	HUET.
Quæ rudes sylvis populos docebat,	Quæ rudes sylvis populos docebat,
Quæ sua reges tremefecit aula,	Quæ Deum tota resonabat aula,
Illa vox, eheu! gladio resecta,	Illa vox, tristi gladio resecta,
Muta silebit!	Muta silebit?
Occidit Vates, et adhuc timetur;	Occidit Vates, et adhuc timetur;
Vox silet Verbi, cruor ille clamat,	Vox silet Verbi, cruor ille clamat:
Atque fraterni temerata damnat	Sancta fraterni temerata carpit
Fœdera lecti.	Fœdera lecti.
Nocte sub densa jubar involutum	Nube sub densa jubar involutum
Venerat cæcis aperire terris;	Venerat cæcis aperire seclis;
Sole jam pleno, velut umbra, cessit	Sole maturo, velut umbra, cessit
Lucifer orbe.	Lucifer orbe.

Une autre hymne pour la même fête a des variantes plus considérables dans les quatre dernières strophes:

SANTEUL.	HUET.
Ut caput vidit dapibus sub ipsis	Ut caput vidit dapibus paratis,
Triste fumanti fluitare tabo,	Triste fumanti natitare tabo,
Hæsit, impastis fremuitque mensis	Hæsit, impastis fremuitque mensis
Funeris auctor.	Funeris auctor.
Palluit cœlum, trepidavit aula,	Non tamen frontis gravitas serenæ
Ipsa sese horret feritas Tyranni;	Cessit immiti violata ferro;
Sola Saltatrix ovat, execrandi	Dura mitescit placido sub ore
Conscia facti.	Mortis imago.
Non tamen frontis gravitas verendæ	Sic suo rursum Deus hunc præire
Cessit immiti violata ferro,	Nuntium Christo jubet, inferisque
Dura mitescit placido sub ore	Ferre præconem nova liberandi
Mortis imago.	Gaudia mundi.
Qui suo nascens Domino præibat,	Qui, Deo plenus, rigidis futurum
Morti crudeli prior immolatus,	Moribus Christum rudis exprimebat,
Ille mox diro notat immolandum	Debuit dira quoque morte totum
Funere Christum.	Reddere Christum.

C'est, on le voit, une seconde composition ou peu s'en faut, et cette refonte nous paraît inférieure à la pièce originale. Il n'y a pas à s'en étonner, puisque Santeul est un des poètes latins modernes qui ont été le plus goûtés, et que ses hymnes lui ont fait une réputation à l'épreuve aujourd'hui et du temps et des critiques.

Inférieur au moine de St.-Victor pour la chaleur et l'élégance, l'Évêque d'Avranches n'était pas un poète méprisable. Pour n'avoir pas toute la valeur qu'il leur assignait dans son estime, ses vers n'étaient pas sans mérite, et furent prisés de ses contemporains. Il en fit jeune, il en fit vieux, il en fit au milieu de sa carrière. On sait que quiconque a goûté au breuvage que verse la Muse, revient souvent, revient toujours à la coupe enchanteresse.

Le nouvel Évêque d'Avranches avait fort à faire en 1697; mais, du moment qu'il touchait au Bréviaire pour le rajeunir, les hymnes étaient une tentation trop forte pour qu'il résistât au désir d'en remplacer de vieilles par d'autres de sa façon. S'il porta une main trop hardie sur celles de Santeul, s'il remit à l'enclume, comme il en avertit dans sa Préface, des morceaux qui attestaient la rouille du moyen-âge et des altérations grossières et barbares, il dut se plaire à chanter les Saints principaux de son diocèse. Rien n'atteste ce qui est de lui dans son Bréviaire; mais il nous semble évident, par le choix des rhythmes, par le style, et par d'autres raisons aussi concluantes à nos yeux, que les hymnes en l'honneur de saint Paterne et de saint Aubert ont pour auteur le savant prélat,

du moins celles qui sont du même mètre que l'hymne gravée sur le marbre, en lettres d'or, dans la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande. On sait que c'est la strophe saphique, composée de trois vers saphiques et d'un adonique. Nous allons extraire du Bréviaire de Huet les hymnes qu'il a composées en l'honneur de saint Paterne, de saint Aubert, et de saint Joseph. Les trois qui sont consacrées à l'époux de la Sainte-Vierge, sont attribuées à notre auteur par un des chanoines les plus lettrés du Chapitre de Coutances et d'Avranches, et nous partageons son avis sans balancer. Peut-être y a-t-il d'autres morceaux du Prélat érudit à découvrir dans son Bréviaire; nous n'avons pu que parcourir l'exemplaire qu'on avait eu l'obligeance de nous prêter. A d'autres d'explorer ce recueil; l'éveil est donné par les hymnes que nous offrons ici, hymnes qui ne sont pas indignes des autres œuvres poétiques de l'illustre évêque.

IN FESTO S. PATERNI, EPISCOPI ABRINCENSIS.

Hymnus I.

Sol diem festum populis reduxit,
Morte quo tandem domita, Paternus
Nobilem felix superas triumphum
Egit in arces.

Ille majorum titulos et auri
Copiam dulcem generosiore
Ambitu fugit, tua, Christe, posthac
Signa secutus.

Sunt domus rupes, lapides cubile;
Lympha dat potum, cibus est legumen;



Tegmen hirsutum lacerat caducos,
Non fovet artus.

Sic sui fortis domitor phalanges
Pellit infernas, abigitque morbos;
Hinć opem supplex medicam Paterni
Neustria poscit.

Tuque, quam cura propiore servat,
Civitas felix, quoties, Abrincæ,
Illius fidens meritis, probasti
Numen amicum!

Ergo pastori meritum rependit
Grex memor cultum, duce quo beatos
Sperat æternum dominantis Agni
Cernere vultus.

Sit decus Patri, genitæque Proli,
Et tibi compar utriusque virtus
Spiritus semper, Deus unus omni
Temporis ævo.

Hymnus II

Frustra latebras expetis,
Paterne, sol nescit tegi:
Tibine vivas unice,
Natus saluti plurium?

Confecta luctu, nobilis
Ad te recurrit civitas;
Pastoris amissi vices
Ut impleas, supplex rogat.

Ergo pedum manu cape,
Lupos Averni dissipa,
Tibique promissas oves
Secura duc in pascua.

Audimur. Æquis civium
Votis Paternus annuit,
Et Patris extincti locum
Alter subit præstantior.

Pro credito sibi grege
Quid non laboris suscipit,
Ægros levans, rudes docens,
Cunctisque factus omnia?

Exempla verbis prævia
Hortantur efficacius :
Quo sanctus antistes præit,
Plebem puderet non sequi.

Fac, o Pater, Deum prece
Nobis tua placabilem,
Qui sanctitatis te dedit
Suis ministrum servulis.

IN FESTO S. AUBERTI, ABRINCENSIS EPISCOPI.

Hymnus I.

Auberti meritis plaudite, virgines;
Votivum, pueri, dicite canticum;
Aubertum celebrent tinnula præsulem
Festis æra canoribus.

Hic turmis Superum jam comes additus,
Et promptam miseris ferre potens opem,
Exaudit facilis vota precantium,
Et spes non sinit irritas.

Hinc, Auberte, novis concita gaudiis,
Gens devota tibi servit, et in tuum
Cantus assiduos ingeminans decus,
Totam se tibi dedicat.

Mox et clara tuæ signa potentiæ
Plebs Abrinca refert, ut prece sedula
Siccis exluderis flumina cautibus,
Mosi consimilis pio.

Æternus sit honos ingenito Patri;
Sit par unigenæ gloria Filio;
Sanctæ cor Triadis personet omnibus
Cœli regia seculis.

Hymnus II.

Cœlitum Regi solitas, sub alta
Dum preces supplex humilisque nocte
Fundit Aubertus, Michael sereno
Labitur axe.

Ut sibi templum struat, ac novenis
Alitum turmis jubet in propinqua
Rupe, quam Tumbam populus vetusto
Nomine dixit.

Ille cunctatur, trepidatque jussa
Exsequi; verum Michael morantem
Increpans rursus redit, ac severis
Vocibus urget.

Præsul accingens operi, cacumen
Montis exscindit, spatiumque laxat,
Quo superstructi pretiosa surgant
Mœnia templi.

Ædis ut primum stetit alta moles,
Deligit lectos mora nulla mystas,
Qui Deo curent, Superisque dignas
Dicere laudes.

At Beatorum cineres et ossa
Martyrum sanctis venerata bustis,

Colligens, templo decus in recenti
Dulce reponit.

Hinc opem rebus dubiis vocare,
Francus, huc voti reus advolare
Gaudet, ac summo meritas Tonanti
Solvere grates.

Laus, Patri rerum, Domino perennis;
Par decus Nato, Patri non minori;
Æquus amborum sit honos Amori
Omne per ævum.

IN FESTO S. JOSEPH, SPONSI BEATÆ MARIÆ.

Hymnus I.

Virginis sponsus, pariterque virgo,
Numinis rector pueri, sequester
Grandis arcani, Mariæque custos,
Maxime Joseph ;

Tu vices summi Patris unus imples ;
Par Deo natus, tua, Dive, cura,
Te patrem, blando venerans amore,
Dicere gestit.

Quem colit supplex polus imperantem,
Quem nigri princeps Erebi pavescit,
Ille Josephum, patiens vocari
Subditus, audit.

Sævit Herodes, metuensque sceptris,
Victimam cæco puerum furori
Destinat; sed te monet ales alto
Missus Olympo.

Nocte consurgens fugis, ac Tyranni
Subtrahis dulcem furiis alumnum :
Nostra sic per te recipit salutem
Vita salusque.

Hunc alis multo profugum labore,
Sudor in venas tuus ire sacras
Gaudet : hinc sanguis fluet expiando
Plurimus orbi.

Dive, fac nobis vitii libido
Nullius Christum rapiat, sed imo
Servet hunc virtus pietasque vera
Pectore tutum.

Hymnus II.

Puræ maritus Virgini
Josephus ecce traditur;
Gaudet polus, novas hymen
Faces pudicus prædicat.

O conjugum par nobile!
O Virgo, sponsi gloria!
O sponse, custos Virginis,
Et Matris intactæ decus!

Cum Spiritus, lapsus polo,
Fecundat almam Virginem,
Te, missus astris nuntius
Cœlestis, arcanum docet.

Cum, Virginis fusum sinu,
Mortale Numen emicat,
Tu primus affusus solo,
Supplex, adorans, procidis.

Templo puer magnus latet,
Illum requiris perditum :

Cum matre fletus, gaudia
Cum matre solus dividis.

Fac, Dive, nos per Virginem
Ubique Jesum quærere,
Ut hora nos a Filio,
A Matre nulla separet.

Hymnus III.

Nam quis te pavidum mortis in ultima
Pugna terror habet, Dive? quid, asperam
Leti difficilis dum jacis aleam,
Incertas metuis vices?

En blandus lateri Christus adest tuo,
Judex ille tuæ sortis, et arbiter,
Qui patrem toties dixit, et oscula
Infusus gremio dedit.

Te dulci lacrymans lumine respicit,
Virgo, spes hominum, Virgo, tuum decus,
Junxit legitimo quam tibi fœdere
Sponsam pronuba Castitas.

Duros illa metus esse procul jubet,
Supremos animæ jam leget halitus,
Quam nato placidas ilicet in manus
Felix depositum dabit.

I, faustis avibus, perge, vocant pii
Manes, dic properent vincula rumpere;
Exspectatus adest ultor, ut horrido
Vinctos carcere liberet.

Fac nos, Christe, tibi sic modo vivere,
Ut, quæ summa diem finiet ultimum

Nobis hora, tuo, Matris et optimæ
Lætos collocet in sinu.

De telles hymnes ne sauraient sans doute rien ajouter à la gloire littéraire de l'Évêque d'Avranches. Il suffit qu'elles ne soient pas indignes de son talent. Elles étaient inconnues de M. Huet de Guerville, qui avait projeté, il y a peu d'années, une édition des *Œuvres complètes* de son grand-oncle. Ceux qui l'entreprendront désormais feront bien de les recueillir.

NOTICE

SUR

VOLTAIRE;

PAR M. BERVILLE,

Président de chambre à la Cour impériale de Paris, membre correspondant.

Depuis la première publication de cette notice, composée en 1825 pour la *Galerie Française*, l'auteur s'est livré à de nouvelles études sur la vie de Voltaire, qu'il espère donner un jour plus complète et plus exacte que n'ont pu le faire les biographes qui l'ont précédé. Conduit à l'offrir en hommage à l'Académie de Caen, dont il a reçu de sensibles marques de bonté, il a dû la retoucher avec soin, rectifier plusieurs détails, en ajouter quelques autres, en revoir attentivement les jugements et le style. C'est donc un travail presque nouveau qu'il est venu soumettre à l'Académie, et qui, dans sa dernière forme, peut être considéré comme un *specimen* de l'œuvre plus considérable dont il est maintenant occupé.

Voltaire représente à lui seul le 18e. siècle. Il l'a traversé presque tout entier : il l'a rempli de ses travaux et de son influence : plus qu'aucun autre il en a reçu l'empreinte, exprimé les mœurs et les opinions, secondé les tendances. Il s'est trouvé en rapport avec les personnages les plus remarquables de cette longue

époque; il a décidé ou précipité les mémorables changements qui l'ont signalée. Écrite à ce point de vue, l'histoire de Voltaire pourrait être en même temps l'histoire de son siècle. Notre plan n'est pas aussi vaste. Toutefois, avant de raconter la vie d'un tel homme, nous ne croyons pas inutile de jeter un rapide coup-d'œil sur l'état de la société française au moment où il apparut sur la scène du monde, et sur les rapports qui naturellement ont dû s'établir entre cette société et son génie.

Louis XIV n'était plus. L'esprit de libre examen, né avec la Réforme, et dont sa main puissante avait suspendu l'essor, allait reprendre son cours sous une minorité que suivrait un règne sans force et sans gloire. Le progrès des arts de l'esprit, pendant les jours brillants de son règne, avait aidé lui-même à ce résultat en donnant l'éveil aux intelligences, en ébranlant les traditions du moyen-âge. La révolution de 1688 avait établi à côté de nous un foyer de lumières et d'indépendance. Partagée entre l'autorité des anciennes croyances et l'ascendant, chaque jour plus prononcé, des opinions nouvelles, la nation flottait incertaine. Fatigué d'une longue contrainte, l'esprit humain était devenu impatient de l'autorité : longtemps courbé sous la parole du maître, il aspirait à juger et inclinait à blâmer. On ne voulait plus de ce qu'on connaissait, sans bien savoir encore ce qu'on mettrait à la place. On pouvait prévoir qu'à un siècle de créations allait succéder un siècle de critique.

Et, par malheur, la critique ne devait trouver que trop d'aliment. Le vice ou l'absence des institutions,

l'inégalité des charges publiques, l'esclavage de la presse, les entraves de l'industrie, les prodigalités du pouvoir absolu, les vexations du fisc, l'incohérence et les lacunes des lois civiles, la férocité des lois criminelles, les aberrations de la philosophie scolastique, mille préjugés venus des temps barbares n'offraient pas une faible matière aux sévérités de l'opinion. Les mœurs publiques ne valaient pas mieux que les lois, et sans que la masse du pays fût corrompue, la corruption régnait dans la société, car les hautes classes n'avaient plus de mœurs et les classes inférieures n'avaient pas encore d'influence. La religion elle-même, cette auguste émanation de la Divinité, s'était altérée dans la main des hommes : son nom était partout, son esprit nulle part, et chez les successeurs des Bossuet, des Bourdaloue, des Fénelon, on s'attristait de ne rencontrer qu'un fanatisme sans convictions ou du relâchement sans indulgence. Comme l'abus compromet les choses les plus saintes, beaucoup s'étaient éloignés de la religion en voyant à quels usages on l'employait, et si la liberté de penser avait fait des incrédules, les dragonnades et la bulle *Unigenitus* en avaient fait davantage.

Telle était la disposition des esprits, lorsqu'un brillant succès dramatique révéla Voltaire à la France.

Né dans les dernières années du 17e. siècle (1),

(1) François-Marie Arouet, si célèbre depuis sous le nom de Voltaire, naquit à Paris (d'autres disent à Châtenay, près Paris), le 20 février 1694. Son père, après avoir exercé avec honneur l'état de notaire, était devenu trésorier de la Chambre des comptes. Sa

Voltaire fut témoin des persécutions religieuses qui souillèrent la fin du règne de Louis XIV. Les massacres des Cévennes furent pour son enfance ce que furent pour la nôtre les échafauds de la Terreur, qui même ne les égalèrent pas en atrocité. Sa nature sensible et généreuse fut révoltée à ce spectacle, et la vue du sang versé l'éloigna d'une religion qu'il voyait honorer par des sacrifices humains.

Ces premières impressions trouvèrent dans son éducation peu de contre-poids. Son parrain, Châteauneuf, homme de plaisir et ami de Ninon, lui apprit à lire dans la *Moïsade*. Ses maîtres, les Jésuites, étaient des instituteurs plus élégants qu'austères, surtout envers un élève dont les succès faisaient leur orgueil. Sorti du collège, où les couronnes ne lui avaient pas manqué, il fut accueilli dans la société sceptique et voluptueuse des Vendôme, des Sully, des Chaulieu. Ainsi, dès ses jeunes années, Voltaire se trouva jeté dans les rangs des libres penseurs: ainsi encore, dès ses jeunes années, il se trouva conduit fatalement à confondre dans sa juste haine pour les persécutions les croyances au nom desquelles sévissaient les persécuteurs. D'autre part, il apprit dans ces sociétés princières à joindre à la sagacité rapide, à l'active imagination, à la vive et mobile sensibilité dont l'avait doué la nature, l'ur-

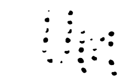
mère, Marguerite Daumart, était d'une bonne famille du Poitou. Le jeune Arouet vint au monde presque mourant. Il ne put recevoir le baptême que le 21 novembre 1694. Cette circonstance a trompé quelques biographes sur l'époque précise de sa naissance.

Il prit le nom de Voltaire après ses premiers ouvrages, pour se distinguer de son frère aîné.

banité, l'élégance facile, les grâces légères que donne l'usage du grand monde. D'abord contrarié par sa famille dans son goût pour la poésie, menacé d'une lettre de cachet, exilé en Hollande à la suite de l'ambassadeur Châteauneuf, relégué à St.-Ange auprès du vieux Caumartin, jeté à la Bastille pour une satire qu'il n'avait pas faite; accueilli enfin à la scène française, il débutait dans la carrière des lettres par un triomphe. A vingt-quatre ans, l'auteur d'*Œdipe* montrait déjà, non le génie créateur qui devait plus tard ouvrir de nouvelles routes à la tragédie, mais le plus brillant imitateur et presque l'héritier du style de Racine.

Un succès nouveau allait s'ajouter encore à ce premier succès. Conçue à St.-Ange, poursuivie jusque sous les verrous de la Bastille, la *Henriade* allait enrichir la France, non d'une épopée, mais d'une œuvre où la poésie la plus brillante s'allierait à la raison la plus pure.

Couronné à vingt-huit ans d'une double palme littéraire, indépendant par sa fortune, recherché dans la société, fêté par les grands, Voltaire semblait voué pour toujours à la poésie. Un événement imprévu vint changer sa destinée. Cruellement insulté par le vil héritier d'un grand nom, il veut demander vengeance aux lois; elles sont muettes : à ses nobles amis; ce n'est qu'un plébéien outragé par un grand seigneur; ils ne daignent pas s'en apercevoir : à son courage; la Bastille et l'exil lui répondent. Impuissant à obtenir justice, il passe en Angleterre. Pendant trois ans il y respire l'air de la liberté : il y converse avec Pope et



Bolingbrocke, il étudie Newton, Locke et Shakespeare, et, riche de connaissances et d'idées nouvelles, il rapporte dans sa patrie l'*Essai sur la poésie épique*, *Brutus*, *La Mort de César* et les *Lettres sur les Anglais*.

Ici commence la carrière philosophique de Voltaire, et ce seront un déni de justice et un exil qui l'auront jeté dans cette voie. Ici encore son génie dramatique va trouver la sienne. Dans ses premiers ouvrages, il a suivi les traces de Racine : désormais il n'imitera plus; il sera lui-même. Son style aura moins de perfection, mais plus d'abandon et d'éloquence. Ses drames, moins réguliers peut-être, offriront des tableaux plus imposants, remueront des passions plus vives, renfermeront des instructions plus profondes.

Zaïre. qui n'est point une copie d'*Othello*, et qui, si elle l'était, serait infiniment supérieure à son modèle, fut écrite en quelques jours et fut couverte d'applaudissements. Si la couleur locale n'y est pas très-rigoureusement observée, défaut de peu d'importance dans un ouvrage dont l'intérêt repose sur les mouvements du cœur, le charme des sentiments les plus aimables exprimés en vers mélodieux, les combats de l'amour et de la religion, les tourments de la jalousie dans une âme aussi confiante que tendre et généreuse remplirent les spectateurs de crainte et de pitié. Les noms français, prononcés pour la première fois sur notre scène, y furent entendus avec une sympathie à laquelle Voltaire fit appel une seconde fois dans la tragédie défectueuse, mais touchante, d'*Adélaïde Du Guesclin*.

La Mort de César ne put être représentée que sur un

théâtre de collège, et manqua faire une affaire à son auteur, auquel on fit un crime des sentiments républicains répandus dans sa pièce. La police ne trouva pas Brutus et Cassius assez royalistes.

Chaque jour, en effet, l'auteur de la *Henriade* était arraché à ses travaux par quelque persécution. A l'époque où nous arrivons, il n'avait donné prise sur lui dans aucun de ses ouvrages. La royauté et le gouvernement y étaient respectés; la religion y apparaissait auguste dans la *Henriade*, touchante dans *Zaïre*. Mais ses opinions étaient connues; mais sa haine pour l'intolérance était publique et proclamée: c'était assez pour qu'il n'eût point de repos. D'obscurs écrivains, que souvent il avait aidés de sa fortune et de son crédit, le harcelaient de leurs libelles. Des âmes charitables se faisaient un point de conscience de le dénoncer incessamment au pouvoir. Une administration tracassière accueillait sans examen ces délations journellement répétées. C'étaient à chaque instant de nouveaux dangers à craindre, de nouveaux orages à conjurer. Inquiété pour *La Mort de César*, inquiété pour l'élégie sur la mort d'Adrienne Lecouvreur, pour *Le Temple du goût*, pour les *Lettres philosophiques*, pour *Le Mondain*, pour l'*Épître à Uranie*, Voltaire semble un instant perdre courage. Il quitte la capitale, et renonçant aux lettres, dont la culture n'a été pour lui qu'une source de dégoûts et de périls, il va cacher sa vie, consacrée désormais à l'étude des sciences, au sein de la retraite et de l'amitié.

Mme. du Châtelet, fille du baron de Breteuil, possédait une terre à Cirey, sur les confins de la Lorraine. Élevée

avec soin, douée d'une force d'esprit rare, surtout alors, chez son sexe et dans sa condition, elle avait su allier à l'amour des plaisirs, au goût des frivolités, le goût de l'instruction et l'amour des études sérieuses. Le rapport des penchants, l'accord des opinions rapprochèrent bientôt Émilie et Voltaire : un lien peut-être plus tendre que l'amitié s'établit entre eux. Ce fut près d'Émilie que Voltaire alla chercher un asile contre les traits de l'envie et les vexations du pouvoir.

Cet asile devint bientôt un temple consacré aux sciences. Cirey vit se former dans son enceinte une bibliothèque, un laboratoire, un cabinet de physique. Des savants illustres vinrent le visiter. L'étude de la physique et de l'astronomie occupa quelque temps Voltaire. Il composa sur *la nature des forces motrices* un mémoire qu'approuva l'Académie des sciences. Il obtint, ainsi que Mme. du Châtelet, une mention honorable à l'un des concours de cette Académie. Il composa les *Éléments de la philosophie de Newton*, exposition superficielle, sans doute, mais simple et lumineuse, de vérités encore peu connues en France. Ce livre, qui n'est rien pour la gloire de Voltaire, fut pourtant utile en propageant des vérités importantes, en achevant de discréditer la physique des écoles. Le chancelier d'Aguesseau, élevé dans la philosophie cartésienne, ne voulut jamais accorder de privilège pour l'impression des *Éléments de Newton*.

Mais en vain Voltaire s'était promis de rompre avec les lettres. Ses amis et surtout son penchant le rappelaient incessamment dans la carrière d'où il avait cru sortir pour toujours. Il passait de la physique à la

littérature, de la littérature à la physique. Ses jours étaient remplis de mille travaux divers : sa tête active suffisait à tout. Tandis qu'il écrivait sur la gravitation, qu'il répétait les expériences de Newton sur la lumière, il composait *Alzire*, *Mahomet*, *Mérope*; il achevait les *Discours sur l'homme*; il écrivait l'*Histoire de Charles XII*, esquissait la *Philosophie de l'histoire*, commençait le *Siècle de Louis XIV*, préparait l'*Essai sur les mœurs*.

Alzire est une des choses les plus touchantes qu'on ait pu écrire à l'honneur de la religion chrétienne. Des mœurs poétiquement contrastées, d'éloquentes scènes de passion, l'élégante onction du style, la beauté du dénouement, celle du caractère d'Alvarez, obtinrent grâce aisément pour quelques vers déclamatoires qu'il serait aisé de retrancher.

Mahomet, représenté à Lille en 1741, ne put d'abord l'être à Paris. On voulut voir dans cette tragédie une satire indirecte contre la religion du Christ. Voltaire l'apprit et dédia sa pièce au pape Benoît XIV, qui lui répondit en termes flatteurs et lui envoya des médailles. Crébillon fut plus scrupuleux en fait de religion que le chef de l'Église. Censeur dramatique, il refusa d'approuver l'œuvre d'un rival dont la gloire effaçait trop la sienne. Voltaire conserva longtemps un souvenir amer de ce refus.

Mérope éprouva moins d'obstacles, et valut à son auteur le plus brillant triomphe. Présent à la représentation, il fut demandé à grands cris par les spectateurs. Il parut dans la loge de la duchesse de Villars, et, sur l'invitation du parterre, il en fut traité comme Alain Chartier l'avait été d'une reine. C'était la pre-

mière fois que le public demandait un auteur pour lui décerner un hommage. Trop prodigué depuis, cet honneur a perdu de son prix.

La fortune alors sembla sourire un moment à Voltaire. Mme. de Pompadour venait de succéder à Mme. de Châteauroux dans un poste difficile à nommer. Voltaire l'avait connue avant sa faveur; il trouva en elle un appui. Le grand homme consentit à devenir le protégé et même un peu le flatteur de la favorite. Vingt ouvrages pleins de génie et d'une philosophie bienfaisante n'avaient produit à leur auteur que des persécutions et des outrages : il se vit recherché, comblé de dons et d'honneurs pour avoir su plaire à la maîtresse d'un roi.

Pendant quelques mois Voltaire fut le poète lauréat de la cour. Il composa pour elle *La Princesse de Navarre*, *Le Temple de la Gloire*, le poème de *Fontenoi*. Un ministre de ses amis, d'Argenson, eut recours à sa plume pour quelques rédactions diplomatiques. Pour prix de ces travaux, inutiles à sa renommée, on le fit historiographe de France et gentilhomme de la chambre. Il fut même question de l'admettre aux *petits soupers*.

Un autre succès dut le flatter davantage. Depuis longtemps Voltaire désirait entrer à l'Académie, soit que son amour-propre ne fût pas insensible à cet honneur, soit qu'il espérât y trouver une sauve-garde contre les persécutions à venir. Après le succès de *Brutus*, il avait songé à solliciter le fauteuil; de Boze, l'un des membres influents du sénat littéraire, avait prononcé que *Voltaire n'avait rien d'académique*. Après *Mérope* il s'était mis une seconde fois sur les rangs; le ministre Maurepas et

le théatin Boyer l'avaient encore écarté, malgré la protection de Mme. de Châteauroux. Soutenu par Mme. de Pompadour, il fut admis enfin à remplacer le président Bouhier. La haine se déchaîna contre lui plus furieuse que jamais; mais du moins il fut permis à l'auteur de la *Henriade* d'honorer l'Académie en siégeant parmi ses membres. Dans son discours de réception, le nouvel académicien substitua heureusement aux compliments, aux lieux communs en usage avant lui une élégante dissertation sur le génie des langues et sur l'art de traduire. Son exemple a eu des imitateurs, et les solennités académiques en ont acquis un intérêt qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors.

Mais cette faveur passagère, qu'un souffle lui avait apportée, un souffle allait la lui ravir. L'envie ne sommeillait pas. Elle alla chercher pour l'opposer à Voltaire le vieux Crébillon, dès longtemps retiré de la scène. Elle sut intéresser la vanité de la favorite à protéger la vieillesse d'un homme de talent dont on voulut bien faire un homme de génie. *Catilina* fut représenté à la cour, applaudi, imprimé au Louvre avec une affectation d'enthousiasme offensante pour Voltaire, qu'on semblait rabaisser au-dessous de son rival. A ce désagrément se joignirent quelques tracasseries. Voltaire laissa percer son mécontentement. Mme. de Pompadour se refroidit à son égard. Blessé d'une préférence qu'il avait droit de regarder comme un affront, il s'éloigna de la cour, où son triomphe d'un moment avait multiplié ses ennemis sans ajouter à son bonheur. Mais en se retirant, il voulut prendre une vengeance digne de son génie. Trois fois il s'empara des sujets



que Crébillon avait traités, et trois fois sa supériorité fut accablante. L'esprit de parti contesta un moment cette supériorité, qu'on ne conteste plus aujourd'hui. *Sémiramis*, *Oreste*, *Rome sauvée* furent les fruits de cette noble émulation.

Retiré une seconde fois à Cirey, Voltaire, heureux près de son amie, se refusait encore aux instances du Roi de Prusse, qui cherchait à l'attirer dans sa cour. La liaison de ces deux hommes célèbres avait commencé depuis longtemps. Frédéric, n'étant encore que prince royal, avait recherché Voltaire. Une correspondance active s'était liée entre eux. Depuis l'avènement du prince au trône, la correspondance avait continué. Voltaire avait fait plusieurs voyages auprès de Frédéric, qui, pour le retenir, avait multiplié les instances et les caresses. Voltaire avait toujours refusé de se séparer d'Émilie.

Au mois de septembre 1749, Mme. du Châtelet meurt à Lunéville, où les deux amis étaient allés visiter la cour de Stanislas. Sa mort brise le lien qui enchaînait Voltaire à la France. Il se voit libre : ses ennemis continuaient de le fatiguer de leurs attaques; Frédéric redoublait ses instances; il cède enfin. Après quelques mois passés à Paris, il part et va porter encore à Potzdam la clef de chambellan et la dangereuse faveur des rois. La cour de France, qui le négligeait présent, fut blessée de son départ.

Voltaire reçut de Frédéric l'accueil le plus enivrant. Logé dans le palais du monarque, appelé tous les jours à sa table, libre de toute contrainte, traité moins en sujet qu'en ami, un moment il se crut arrivé au terme

de ses épreuves. Philosophe sur un trône despotique, exempt de préjugés chez un peuple encore sans lumières, Frédéric avait peuplé sa cour de savants et de lettrés étrangers, dont il avait formé une académie. Il aimait à faire au milieu d'eux l'homme de lettres, à laisser de côté le roi. L'abandon, la gaîté, une liberté d'opinions qu'on eût peut-être appelée d'un autre nom ailleurs que chez un prince, régnaient dans ses soupers, dont il n'était pas le convive le moins brillant ni le moins aimable. Voltaire, à ses côtés, exerçait toutes les séductions de l'esprit et l'empire du génie. Séduit lui-même, il croyait, après une vie orageuse, avoir enfin touché le port. Il parlait de sa situation avec ravissement et de Frédéric avec enthousiasme. Mais l'envie veillait à Potzdam comme à Paris.

La faveur dont jouissait Voltaire, sa supériorité reconnue, offusquaient plusieurs de ses nouveaux confrères. On lui suscita des dégoûts : on excita contre lui La Beaumelle, jeune écrivain qui cherchait à se faire un nom. Des rapports calomnieux ou envenimés répandirent de la froideur entre le Roi et Voltaire. Il était facile d'aigrir l'un contre l'autre deux hommes, l'un impérieux et absolu, l'autre indépendant et volontaire. La querelle de Voltaire avec Maupertuis, dans laquelle Frédéric eut le double tort d'intervenir et d'intervenir comme roi, amena une rupture suivie d'une réconciliation qui rassura médiocrement Voltaire. Après trois ans de séjour en Prusse, il en sortit presque furtivement, sous prétexte d'aller prendre les eaux de Plombières. En partant, il promit de revenir; mais avant son départ il avait retiré ses fonds, qu'il avait fait passer à l'étranger.

A peine a-t-il quitté Potzdam que les manœuvres ennemies recommencent. On lui attribue des épigrammes contre le Roi. On fait craindre à celui-ci que Voltaire n'abuse du don qu'il lui a fait de ses poésies. Frédéric alarmé songe à retirer le précieux volume. Il en écrit à Freytag, son résident à Francfort, où Voltaire devait passer. Le servile et insolent subalterne conclut que le poète est en disgrâce et s'arrange en conséquence. Après avoir visité plusieurs cours de l'Allemagne, trouvant partout l'accueil le plus flatteur, Voltaire arrive à Francfort. Il y est arrêté avec éclat, traité avec outrage, et retenu pendant trois semaines prisonnier dans une mauvaise auberge. Sa nièce, Mme. Denis, venue pour lui donner des soins, partage sa captivité.

Voltaire conserva toute sa vie le ressentiment de cette injure. Frédéric eut le bon esprit de rougir d'un acte si peu digne de lui. Peut-être n'eût-il pas dû se borner à désavouer sans le punir le misérable qui avait abusé de son nom. Du moins revint-il le premier, et chercha-t-il à réparer par des prévenances nouvelles l'infamie de son agent.

Rendu à la liberté, désabusé un peu tard de la faveur des grands, Voltaire s'arrêta quelques jours chez l'Électeur palatin *pour sécher ses habits mouillés du naufrage*. De là il se rendit à Colmar, où il prolongea son séjour. Ce fut dans cette ville qu'il acheva et qu'il fit imprimer les *Annales de l'Empire*, commencées chez la Duchesse de Saxe-Gotha et pour elle. Pendant deux années environ il hésita sur le choix d'un asyle. La malveillance du jésuite Croust et celle de l'évêque de

Colmar, qui voulut, dit-on, l'excommunier, l'obligèrent de s'éloigner. La cour de France, pressentie sur son retour, répondit peu favorablement (1). En attendant qu'il eût trouvé une retraite, Voltaire passa quelques mois à l'abbaye de Senones, où il trouva des livres et l'instructive société du savant Dom Calmet, qui crut l'avoir *converti*. Il visita les eaux de Plombières; il se reposa quelques jours à Lyon, dont l'archevêque Tencin ne voulut ou n'osa point le recevoir, mais dont les habitants le comblèrent d'hommages auxquels son âme, encore blessée des scènes de Francfort, fut profondément sensible. Enfin, étant allé consulter à Genève le célèbre Tronchin, il sourit à l'idée de se fixer dans un pays libre. On lui proposa une habitation agréable sur les bords du lac. D'après les lois, un catholique ne pouvait s'établir à Genève ni dans les cantons protestants de la Suisse. Voltaire « trouva « plaisant d'acquérir des domaines dans le seul pays « de la terre où il ne lui fût pas permis d'en avoir. »

En cherchant un abri contre l'intolérance du gouvernement et du clergé français, Voltaire ne voulut pas, toutefois, se mettre à la discrétion de ses nouveaux hôtes. Il voulut avoir un asyle à Genève contre les mauvais vouloirs de France et un asyle en France contre les mauvais vouloirs de Genève. Ainsi, après avoir occupé quelque temps le château de Tourney, il prit le parti d'habiter alternativement Ferney sur les terres de France et *les Délices* sur les terres de Genève.

(1) Il paraît que des copies de *La Pucelle*, répandues et falsifiées par des mains étrangères, avaient indisposé le gouvernement.

De ce moment date pour Voltaire une existence nouvelle. Cette indépendance tant souhaitée, qu'il a cru trouver à la cour d'un monarque absolu, il l'a conquise enfin et il ne la doit qu'à lui-même. Possesseur d'une grande fortune (1), riche d'une gloire européenne, en correspondance avec plus d'une tête couronnée, il va se trouver investi de la dictature des lettres et de l'opinion. Sa plume sera une puissance, ses jugements seront des oracles. D'innombrables clients viendront de toutes les parties de l'Europe solliciter de lui la faveur d'une parole ou d'un regard. Des princes même tiendront à honneur de devenir ses hôtes. Ce n'est plus cet écrivain entouré d'ennemis, toujours sur le qui-vive, menacé dans son existence sur les plus frivoles prétextes, en butte à toutes les susceptibilités du pouvoir arbitraire. C'est un souverain glorieux et respecté qu'environnent l'amour et l'admiration des peuples. Voltaire alors entrait dans sa soixante et unième année.

Loin d'être affaibli par l'âge, son génie, que ravivait la liberté, semblait devenu plus fécond encore et plus

(1) Voltaire tenait de sa famille une honnête aisance, qu'avait encore augmentée la mort d'un frère aîné dont il recueillit l'héritage. Une souscription ouverte en Angleterre pour la publication de la *Henriade* produisit des sommes considérables, auxquelles une spéculation heureuse sur l'emprunt-loterie du ministre Desforts ajouta des bénéfices nouveaux. Ses fonds, avantageusement placés dans le commerce, avaient beaucoup fructifié sous la direction de Paris Duverney. Les libéralités de Frédéric et des princes d'Allemagne accrurent encore sa fortune. Au temps de son établissement aux *Délices*, elle s'élevait environ à 80,000 livres de rente. Elle était plus que doublée à sa mort.

original. Pendant les vingt-trois ans que dura cette singulière existence, il produisit plus d'ouvrages qu'il n'avait fait dans les quarante années de son séjour dans le monde. L'*Orphelin de la Chine*, *Tancrède*, un poème fameux que le moraliste et le patriote condamnent, mais que l'artiste est contraint d'admirer; la *Philosophie de l'histoire*, l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, le *Dictionnaire philosophique*, le *Commentaire sur Corneille*, des satyres remplies de sel, des épîtres où brillent l'enjouement et la facilité d'Horace avec une philosophie plus élevée, des contes où respire la grâce de La Fontaine avec plus d'élégance, des romans d'une forme aussi neuve que piquante et que nul n'a pu imiter, une foule innombrable de légers pamphlets, de lettres, de pièces fugitives : tels furent à Ferney les fruits de sa retraite et les œuvres de sa vieillesse.

Mais lui-même l'a dit, son meilleur ouvrage est le bien qu'il a fait (1). Qu'on jette un regard sur cette dernière partie de sa carrière. Quelle vie plus riche en actions utiles et généreuses? Voyez-le conserver l'héritage à de jeunes orphelins, solliciter en faveur de Bing, victime innocente de l'orgueil britannique, protéger les Calas, dénoncer à l'Europe les assassinats juridiques de Martin et du jeune Labarre, sauver la famille des Sirven et la veuve de Montbailly, venger la mémoire de Lally-Tolendal. Il délivre le pays de Gex des vexations du fisc, plaide pour affranchir les serfs du Jura, fonde à Ferney une colonie d'exilés dont il devient la providence et pour laquelle il expose

(1) « J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage. »

des sommes considérables (1). Il adopte une nièce de Corneille, et, non moins délicat que généreux, sait lui faire une dot avec le prix des œuvres de son oncle. Son infatigable activité ne laisse échapper aucune occasion de signaler des abus, d'appeler des réformes salutaires. Il flétrit les cruautés du fanatisme ; il invoque à grands cris la tolérance religieuse et politique ; il implore avec Beccaria la réforme des lois criminelles ; il seconde, il défend la grande entreprise de l'*Encyclopédie ;* il encourage l'administration libérale de Turgot. Au dehors même ses louanges vont chercher les pouvoirs qui ont fait quelque bien aux hommes, d'Aranda modérant l'Inquisition, Christiern décrétant la liberté de la presse, Catherine supprimant la torture et protégeant la liberté de conscience. Partout sa voix se fait entendre, partout elle protège le faible et l'opprimé, poursuit l'erreur, démasque le mensonge et maudit la cruauté. C'est un fait unique dans les annales du monde que cette puissance morale exercée par le génie, que cette souveraineté d'un simple particulier, plus obéie que celle des rois. C'est là l'immortel honneur du 18e. siècle, et c'est une belle réponse que Voltaire a préparée dans l'avenir à ses détracteurs.

Nul homme n'est sans défauts, nulle vie n'est sans faiblesse. Au milieu des hommages qu'il a mérités, Voltaire a eu des torts que l'équitable histoire ne peut ni dissimuler ni absoudre. Si, pendant soixante ans, il n'opposa aux attaques de ses ennemis que le silence ou qu'une défense modérée, devenu plus irritable

(1) 3 et 500,000 francs.

dans sa vieillesse, ses représailles manquèrent de modération, quelquefois de justice, souvent de dignité. Nous disons ses représailles, car il est à noter que ce joûteur redoutable ne fut jamais agresseur. Un reproche plus grave pèse sur sa mémoire. Plusieurs écrits de sa vieillesse ont porté atteinte à des objets qu'on doit respecter, et les traits du ridicule, qui n'auraient dû frapper que des abus, se sont trop souvent égarés dans ses mains. Ce tort, il ne l'aurait plus aujourd'hui. Voltaire fit la guerre au christianisme, croyant la faire à l'intolérance; et disons-le, ce qui se passait alors n'expliquait que trop cette méprise. De notre temps cette guerre n'aurait plus de raison d'être, et Voltaire revenant au monde ne serait pas chrétien, je le crois, mais serait sans hostilité contre la religion chrétienne, qui a cessé de persécuter. Au surplus, les âmes pieuses et seulement pieuses n'ont plus de raison pour maudire son influence, car Voltaire n'a gagné de son procès que ce qu'il devait en gagner. Le fanatisme est mort et la religion est vivante, plus pure et plus honorée certes qu'au temps du cardinal Dubois. Considérons aussi que Voltaire ne fut ni le promoteur ni le plus fervent apôtre de cette réaction anti-religieuse qui, provoquée par des abus séculaires, éclata enfin dans le 18e. siècle : que, s'il a porté une main trop libre sur des croyances révérées, il respecta toujours, il défendit plus d'une fois le principe essentiel de toutes les religions, celui qui les met en rapport avec la morale et la société civile, l'existence d'un Dieu de justice et de bonté. D'ailleurs n'oublions pas que jusqu'à près de soixante ans, Voltaire n'était pas,

sorti des bornes de la modération; que cette modération n'avait pu le préserver d'une persécution acharnée; que le pouvoir sembla prendre à tâche de pousser à bout cette nature généreuse, mais fière et passionnée; qu'en le réduisant à chercher asyle dans la libre Angleterre, dans la Prusse sceptique et railleuse, et dans la Suisse indépendante, il fit tout ce qu'il fallait pour l'irriter et pour l'émanciper à la fois. Songeons enfin qu'un grand homme n'est, après tout, qu'un homme, et que la patience humaine a ses bornes.

Nous avons parlé de ses ennemis. Le temps, qui diminuait leur nombre et leur puissance, ne les avait pas entièrement désarmés, et dans cet asyle même, que la gloire semblait rendre inviolable, sa tranquillité fut plus d'une fois troublée. Tandis que les gens de lettres, et Frédéric à leur tête, s'associaient pour lui élever une statue, le Parlement brûlait ses livres; l'Évêque d'Annecy, l'Archevêque de Paris sollicitaient à la cour des ordres contre lui; la Reine, dont on irritait la piété, et qui n'avait peut-être pas pardonné à Voltaire ses liaisons avec M[me]. de Pompadour, demandait son exil à Louis XV. Ce prince, faible, mais modéré, eut le bon sens de répondre: *Il faut bien que Voltaire soit quelque part;* et dans une autre occasion: *Que voulez-vous que je fasse? S'il était à Paris, je l'exilerais à Ferney* (1).

Cependant M[me]. Denis, sa nièce, qui s'ennuyait dans les montagnes, le pressait de revenir à Paris, dont l'accès ne lui était plus fermé. Il résistait, mais peut-être

(1) Du Vernet.

au fond du cœur n'était-il pas sans quelque désir de reparaître sur l'ancien théâtre de sa gloire. Au cœur de l'hiver, il quitte à quatre-vingt-quatre ans son château de Ferney, arrive dans la capitale sans être attendu, et va se jeter dans les bras de son vieil ami d'Argental: *J'ai,* lui dit-il, *interrompu mon agonie pour venir vous embrasser.*

Paris était bien changé depuis le jour où Voltaire, pour se soustraire aux dégoûts dont on l'abreuvait, était allé demander à la Prusse un repos que la Prusse ne lui avait pas donné. Trente ans écoulés avaient imprimé aux esprits une direction nouvelle. Une génération avait disparu: une autre génération s'était élevée, nourrie des ouvrages de Voltaire, imbue de ses idées, idolâtre de son génie. De ses anciens ennemis, le plus grand nombre était dans la tombe: d'autres avaient laissé refroidir leur inimitié pendant sa longue absence: le reste se taisait en présence de l'opinion publique. Les encyclopédistes, si longtemps opprimés, dirigeaient alors l'opinion, et cette secte puissante se prosternait devant la gloire de Voltaire, qui, sans adopter toutes ses doctrines, s'était déclaré l'allié et le protecteur de sa cause. Le patriarche de Ferney fut reçu en triomphe dans la capitale de la France. Tous les honneurs qu'un mortel peut attendre lui furent prodigués. Dans les rues, la multitude se pressait sur ses pas en faisant retentir l'air d'acclamations. Chez lui, les hommages se succédaient sans relâche: des grands, des ministres, des prélats même sollicitaient la faveur de lui être présentés. Le Théâtre-Français, l'Académie députèrent vers lui. On joua sa



tragédie d'*Irène*. Voltaire assistait au spectacle : à son entrée, l'assemblée entière se leva en poussant des cris d'enthousiasme. Une couronne fut placée sur sa tête octogénaire. Entre les deux pièces, sa statue fut chargée de lauriers par les acteurs, aux applaudissements d'un public enivré. Dans cette soirée, Voltaire reçut le prix de soixante ans de combats livrés pour la cause du genre humain.

Ce triomphe lui devint funeste. Tant de jouissances, tant d'émotions achevaient d'user les ressorts de sa vie. Il ne put supporter son bonheur, et bientôt, succombant sous des impressions trop vives, il mourut de gloire et de plaisir, peu de mois après son arrivée à Paris.

A sa mort, l'intolérance s'agita. On fit craindre un grand scandale, et l'homme à qui Paris venait de rendre des honneurs presque divins faillit manquer de sépulture. Sa famille le fit inhumer presque furtivement dans l'abbaye de Scellières, près de Troyes. Le gouvernement défendit aux journaux de parler de Voltaire *ni en bien ni en mal*. Peu d'années après, on décernait une apothéose à sa mémoire et l'on portait ses cendres au Panthéon.

Ce n'est pas dans le cadre étroit d'une simple notice qu'on peut essayer d'apprécier la plus vaste renommée littéraire des temps modernes. Bornons-nous à jeter un coup-d'œil rapide sur le génie, sur l'influence et sur le caractère de l'homme dont nous venons d'esquisser la vie.

Deux qualités dominent chez Voltaire : la fécondité

et la flexibilité. Nul écrivain n'a produit davantage, nul n'a plus varié ses productions. Ses contemporains l'avaient nommé l'homme universel, et il a semblé justifier ce titre par la multiplicité de ses connaissances, par la souplesse de son talent, par le nombre et souvent par l'importance de ses travaux. Il a essayé avec succès presque tous les genres de littérature; il a excellé dans plusieurs. Seul de nos écrivains, il s'est placé au premier rang parmi les poètes et au premier rang parmi les prosateurs. Un même homme a soutenu, après Corneille et Racine, l'honneur de la scène française, a le premier fait parler à l'épopée sérieuse un langage digne d'elle, a remporté le prix de l'épopée badine, au moins au point de vue littéraire, a, dans ses discours en vers, revêtu la raison d'une expression tour à tour enjouée, noble ou gracieuse, a, dans une foule d'œuvres légères, pris tour à tour et marié tous les tons, caché l'instruction sous les formes les plus piquantes et mêlé à la simplicité de la causerie familière des traits de la plus haute poésie. Ce même homme a écrit l'histoire en maître et fondé l'école où se sont formés les grands historiens de l'Angleterre, s'est placé, dans le genre épistolaire, entre Cicéron et Sévigné, a répandu le sel à pleines mains dans ses innombrables pamphlets et composé en se jouant des romans de la plus saisissante originalité. Ce même homme a fait connaître à la France Locke et Newton, a dénoncé les abus de la législation civile et criminelle, a, dans son *Dictionnaire philosophique* et dans ses *Mélanges*, porté la clarté et l'agrément dans les questions les plus arides, et s'est montré dans le *Commentaire sur Corneille* gram-

mairien aussi exact que critique éminent. « Vous m'êtes, « écrivait Frédéric à Voltaire, un être incompréhen- « sible. Je doute s'il n'y a qu'un Voltaire dans le monde. « J'ai fait un système pour nier son existence... la fable « nous parle d'un géant qui avait cent bras; vous avez « mille génies. »

Il est de mode aujourd'hui de ravaler le théâtre de Voltaire. Rien n'est plus vain ni plus injuste. Voltaire a ses défauts, comme Racine et Corneille ont les leurs; mais comme Racine et Corneille il étincelle de beautés du premier ordre. Ce qu'on peut reprendre en lui, c'est un style plus négligé que dans ses autres ouvrages; ce sont quelques vers flasques ou déclamatoires; c'est une affectation parfois trop marquée à introduire dans le drame la prédication philosophique (1); ce sont des ressorts dont l'agencement et le dessein se laissent trop apercevoir : ajoutons peu de sévérité dans la couleur locale, peu de profondeur dans le développement des passions et des caractères. Ce qu'on y doit à jamais admirer, ce sont des situations éminemment pathétiques, des tableaux neufs et frappants, une vive sensibilité, une éloquence entraînante et souvent des morceaux de la plus belle poésie. N'est-ce pas assez pour partager le premier rang avec les deux grands maîtres de la scène tragique?

La prose de Voltaire l'emporte peut-être en origi-

(1) Cette critique, pour demeurer juste, ne doit pas être trop généralisée. Fausse à l'égard de *Zaïre*, contestable à l'égard d'*Idamé*, elle est plus vraie à l'égard d'*Alzire* et de *Mahomet*; mais là même elle ne porte que sur un petit nombre de passages.

nalité sur sa poésie : elle porte un cachet qui n'est qu'à lui. Ce n'est pas cette grande et forte langue du 17°. siècle ; ce n'est ni l'expression profonde de Pascal, ni l'expression haute et hardie de Bossuet, ni l'expression artistement travaillée de La Bruyère. C'est la langue française et l'esprit français dans leur essence la plus intime et la plus pure. C'est la simplicité jointe à l'élégance, la facilité jointe à la précision, le naturel joint à la politesse. C'est une merveilleuse clarté, un tour libre, une allure dégagée, une constante justesse d'expression. Voltaire trouva la langue formée par une génération de grands écrivains ; il n'eut qu'à choisir entre les formes de leur style, et il choisit celles qui correspondaient le mieux avec le génie national et avec son propre génie. Ces qualités, qui sont celles d'un esprit essentiellement lucide et vrai, cultivé par l'usage du monde, rendent la lecture de ses ouvrages aussi coulante qu'agréable. Il n'est pas d'écrivain qui fatigue moins son lecteur. Peut-être aussi ce caractère tient-il pour quelque chose à l'emploi presque exclusif du style simple et du ton familier. Le caractère des langues, comme celui des individus, se révèle surtout dans la familiarité, et Voltaire est toujours à l'aise avec son lecteur : il converse plutôt qu'il n'écrit. Comme toute qualité est voisine d'un défaut, il faut bien convenir que cette libre et facile allure n'a pas toujours, dans les sujets sérieux, la gravité convenable. Avouons aussi que cette manière, si bien assortie aux conditions de l'éloquence tempérée, est étrangère à la haute éloquence. Aussi ne trouve-t-on dans la prose de Voltaire, alors même que le sujet semblerait le comporter,

ni cet intérêt de style qui anime et qui colore les belles pages de Fénelon et de Rousseau, ni cette vaste portée des paroles de Tacite et de Montesquieu. Il est même assez remarquable que l'homme qui a répandu tant d'éloquence dans les rôles passionnés d'*Orosmane*, de *Vendôme*, d'*Aménaïde*, qui, dans plusieurs morceaux de la *Henriade* et dans l'Épître sur la *Philosophie de Newton*, a rencontré de si hautes inspirations poétiques, se soit, comme à plaisir, interdit dans ses écrits en prose l'élévation et l'éloquence. On croirait qu'il a existé en lui deux hommes, et que, satisfait d'instruire et de plaire, le prosateur laissait au poète le don d'étonner ou d'émouvoir. Ainsi s'expliquerait ce mot de Voltaire à l'un de ses amis, qui, le voyant au travail, voulait se retirer, de peur de l'interrompre : « Entrez, » lui dit Voltaire, entrez; je ne fais que de la vile prose. »

Et pourtant, sans parler du charme infini répandu dans sa correspondance et dans ses œuvres légères, c'est avec cette vile prose que Voltaire a élevé trois de ses plus glorieux monuments : l'*Histoire de Charles XII*, l'*Essai sur les mœurs* et le *Siècle de Louis XIV*. Le conteur plein de grâce, le malicieux pamphlétaire, le tragique éloquent fut aussi un historien de premier ordre. En ce genre comme en tout autre, Voltaire ne devait marcher sur les traces de personne. Avant lui on faisait l'histoire des rois : il a fait l'histoire des nations. On racontait des batailles : il a décrit les mœurs, les institutions, le progrès des sciences, du commerce et des arts. On a voulu l'accuser d'inexactitude : aujourd'hui on s'accorde à lui rendre sur ce point la justice que dès longtemps Robertson lui avait

rendue. Dans le *Siècle de Louis XIV*, notamment, il a été reconnu que le narrateur le plus élégant était aussi l'investigateur le mieux informé. Des critiques ont blâmé dans ce chef-d'œuvre le fractionnement qui, substituant l'ordre des matières à l'ordre des temps, semble dérober au lecteur l'enchaînement progressif des faits. Ils n'auraient pas tort si Voltaire eût promis une histoire; mais il n'avait annoncé qu'un tableau, et de ce tableau il a fait un monument qui durera autant que la langue française.

Un des traits les plus signalés chez Voltaire, c'est la tendance philosophique qui se fait sentir dans tous ses ouvrages: dans ses travaux historiques, où elle ajoute à l'instruction, mais peut-être un peu aux dépens de la chaleur et de l'intérêt; dans sa *Henriade*, où elle a remplacé les fictions épiques auxquelles son siècle se serait difficilement prêté; dans ses tragédies, où elle est devenue l'objet de censures quelquefois fondées, plus souvent injustes; dans ses romans, qui ne sont guère pour la plupart que le développement animé de quelque idée morale; souvent même dans ses contes les plus libres ou dans ses facéties les plus légères. Comme philosophe, Voltaire, sans avoir posé de doctrine ni fondé d'école, a exercé sur son époque une haute influence. Un mot peut l'expliquer. Le 18e. siècle, avons-nous dit tantôt, devait être le siècle de la critique: Voltaire, l'esprit critique par excellence, devait être l'homme du 18e. siècle.

Plus judicieux que profond, plus impatient du faux qu'avide du vrai, plus malin que grave, plus enclin à la raillerie qui sape les opinions qu'à l'enthousiasme

qui les fonde, Voltaire semblait moins fait pour enseigner les hommes que pour les désabuser. Indépendant et souple à la fois, plus propre aux combats de la pensée qu'à la méditation intime et sérieuse, ennemi de l'affirmation et du dogmatisme, habile à saisir et à lancer le ridicule, son génie servait singulièrement les dispositions d'une société sceptique et frondeuse. Unissant à la variété des connaissances la variété des talents, remplaçant la patience par une prompte sagacité, la profondeur par l'étendue, la vigueur des conceptions philosophiques par la finesse et la netteté des aperçus, il attaquait à la fois son ennemi sur tous les points, passant légèrement sur tous les objets, mais laissant partout de vives traces de lumière. Rarement allait-il au-delà d'une première vue, mais presque toujours cette vue était juste. Ainsi, la nature de son esprit l'appelait entre tous à servir d'organe à cette philosophie négative et militante qui s'élevait au sein du 18e. siècle, et qui s'apprêtait à réagir contre les abus du vieil ordre social.

Maintenant, que penser de cette philosophie? Fut-elle un fléau? Fut-elle un bienfait? On proclamait il y a cinquante ans (1) qu'elle avait régénéré l'esprit humain: aujourd'hui on semble l'accuser de l'avoir égaré. Entre ces contraires quel est le vrai? Peut-être tout-à-fait ni l'un ni l'autre.

Si l'action de l'esprit humain devait s'arrêter où s'est arrêté le 18e. siècle, peut-être serait-on autorisé à trouver son œuvre incomplète et stérile, car il n'a

(1) Écrit en 1825.

rien fondé. Mais si, comme je le crois, les siècles ne sont que des étapes destinées à se succéder dans la marche incessamment progressive de la pensée humaine, on comprendra qu'il a été ce qu'il devait être et qu'il a fait ce qu'il avait à faire; car, en jetant bas tout ce qui avait fini son temps, il a déblayé le terrain et préparé l'œuvre des fondateurs à venir.

La société n'était plus alors à cette époque de muette soumission où les peuples, serviteurs dociles de l'autorité, reçoivent d'elle, comme un mot d'ordre, leurs opinions et leurs croyances; elle n'avait pas non plus atteint ce terme où la raison, victorieuse des résistances, n'a plus qu'à fonder tranquillement son empire. Elle arrivait à ce moment de crise et d'effort où la lutte s'engage entre les idées nouvelles, trop fortes désormais pour reculer, et les vieux préjugés, trop autorisés encore pour céder le terrain sans combat. Combattre a donc été la mission du 18e. siècle. Il ne fut pas appelé à faire, mais à défaire: il n'eut point un code à élaborer, mais une bataille à gagner. Cette mission, il l'a remplie, et en l'accomplissant, il a servi la cause de la civilisation. Il n'a été qu'une transition, mais cette transition était un progrès.

Dans ce grand mouvement du 18e. siècle, trois tendances prédominent, et trois tendances salutaires: la haine des cruautés, de l'oppression, du sang répandu; la revendication du droit d'examen et de la liberté de penser; l'application à l'ordre physique et à l'ordre intellectuel de la méthode expérimentale en place de l'esprit de système ou de la tradition routinière. N'est-ce rien que d'avoir adouci la condition de l'humanité,

émancipé l'intelligence, introduit l'observation dans la recherche de la vérité?

Qu'ensuite l'ardeur du combat l'ait entraîné trop loin, que des esprits ardents aient franchi toutes les bornes, que des freins salutaires aient été rompus ou relâchés, qui songe à le nier? En temps de lutte, c'est le contraire qui devrait étonner. Mais les écarts s'effacent, et le bien demeure. Qui lit aujourd'hui d'Holbach et La Métrie? tandis que les grands principes d'humanité, de tolérance, de libre penser, d'investigation expérimentale ont partout gagné leur cause ou sont en voie de la gagner.

Chef ou premier soldat d'une école militante, Voltaire a dû compter de nombreux ennemis. De là bien des jugements passionnés sur sa personne et sur son caractère. Cherchons sans passion la vérité. Voltaire n'eut point un grand caractère. D'autres ont montré plus de tenue dans la conduite, plus d'austérité dans les principes, une dignité plus soutenue dans le langage. Mobile, irritable, téméraire et méticuleux tour à tour, plus d'une fois il s'emporta jusqu'à l'injure, il descendit jusqu'à la flatterie. Entraîné par la licence des mœurs contemporaines, il blessa la pudeur dans quelques ouvrages. On ne peut lui pardonner d'avoir, en outrageant la vierge qui sauva la France, commis une double profanation, l'une envers la patrie, l'autre envers le malheur. Les regrettables vivacités de sa polémique, son hostilité, plus regrettable encore, envers la religion de son pays, sont surtout les torts de ses vingt dernières

années, et peut-être s'atténuent-ils en présence des persécutions imméritées qui fatiguèrent les trois quarts de sa vie. Mais si son caractère ne fut pas exempt de défauts, si sa conduite ne fut pas exempte d'erreurs, quel autre racheta mieux quelques faiblesses à force de qualités aimables et généreuses ? Quel ardent amour de l'humanité ! Quelle horreur sincère pour les cruautés et la violence ! Quelle foule d'actions bienfaisantes ! Quelle chaleur, quelle constance et souvent quelle indulgence en amitié ! Nul ne fit un plus digne usage de sa fortune et de sa renommée. Jamais il ne refusa un service qui fût en son pouvoir. Le mérite indigent n'eut point de protecteur plus zélé (1), les opprimés de plus sûr appui (2), la tolérance de plus ardent apôtre. Ses réclamations, écoutées de toute l'Europe, décidèrent ou préparèrent plus d'une heureuse réforme, la suppression de la servitude personnelle, la liberté religieuse, l'application plus rare de la peine de mort, l'abolition de la torture et des supplices barbares. L'histoire nous montre des hommes d'une vertu plus ferme et plus imposante : en offre-t-elle beaucoup qui aient mieux mérité du genre humain ?

(1) Lefebvre, les deux Linant, Lekain, Marmontel, Laharpe, etc....

(2) Bing, Calas, Monthailly, Sirven, d'Étallonde, Lally-Tolendal, les serfs de St.-Claude, les exilés de Genève....

Nota. J'ai rappelé plus haut la date de ce petit écrit, 1825. Depuis cette époque, plusieurs de mes jugements et

quelques-unes de mes expressions ont trouvé place dans des ouvrages qui valent mieux que le mien, mais qui n'ont pas été faits avant le mien. Je crois qu'on me pardonnera de maintenir mon rang d'hypothèque.

MÉMOIRE

SUR LES CONDITIONS

DE LA

TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ

A TITRE ONÉREUX ;

Par M. E. TREBUTIEN,

Membre associé-résidant.

MESSIEURS,

Malgré mon vif désir de payer mon tribut à l'Académie, j'ai hésité long-temps, je l'avoue, à réclamer son attention, cherchant toujours un sujet qui pût présenter quelque intérêt à la généralité de ses membres.

Je me suis arrêté à l'idée de vous présenter quelques considérations historiques et philosophiques sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux. Une loi récente, du 23 mars 1855, sur la transcription, en venant modifier d'une manière fort grave les principes du Code Napoléon, donne à cette étude un caractère d'actualité ; et comme la question en elle-même intéresse tout propriétaire, j'ai pensé que vous parler d'un sujet qui vous touche si directement devait être le moyen d'obtenir, sans trop en abuser, quelques moments de votre bienveillante attention.



L'organisation de la transmission de la propriété soulève deux ordres de questions, qui, pour avoir une certaine connexité, n'en sont pas moins très-distinctes.

On peut se demander d'abord quels actes sont nécessaires pour faire passer la propriété d'une tête sur une autre, lorsque les deux intéressés sont d'accord pour opérer cette transmission : à quel moment l'ancien propriétaire sera dessaisi, tandis que le nouveau aura acquis pour l'avenir la pleine puissance sur la chose, *plena in re potestas*, ainsi que Justinien définit la propriété (1). Faut-il pour cela un acte matériel, et quel doit-il être? Suffit-il au contraire de la volonté des parties contractantes, de la volonté de l'une d'abandonner son droit, de la volonté de l'autre de l'acquérir ?

Cette première question résolue, il s'en présente une seconde : le fait qui suffira pour transférer la propriété entre les parties suffira-t-il pour tous les autres membres du corps social étrangers au contrat, ou faudra-t-il accomplir vis-à-vis d'eux des formalités de publicité qui leur permettent de discerner sans hésitation quel est le propriétaire actuel, et de reconnaître quand la propriété a cessé de résider sur une tête pour passer sur une autre ?

La première question, vous le voyez, Messieurs, concerne la transmission de la propriété dans son essence même ; la seconde se préoccupe surtout des exigences du crédit public.

Aujourd'hui nous sommes habitués à ne pas séparer

(1) Inst., § 4 ff, *De Usufructu.*

ces deux idées. Et, effectivement, toute législation, pour être vraiment bonne, doit donner une solution satisfaisante à ces deux questions ; mais il ne faut pas croire qu'il en ait été toujours ainsi. Ce crédit public, qui fait l'objet des préoccupations les plus graves de nos législateurs, qu'ils s'efforcent d'assurer par tous les moyens, auquel des esprits aventureux voudraient même tout sacrifier, est une idée moderne, je dirais presque contemporaine. La loi du 23 mars 1855, qui lui a fait sa part légitime, est une loi d'hier : l'antiquité et le moyen-âge, nous allons bientôt le voir, n'y avaient pas songé ; quelques coutumes avaient à peine essayé de l'organiser, et le Code Napoléon, tout en s'en préoccupant d'une manière beaucoup plus sérieuse que la législation coutumière, était loin de lui accorder les justes garanties qu'il pouvait et devait réclamer.

La loi du 23 mars 1855 a été accueillie avec la plus grande faveur par la majorité des praticiens ; quelques jurisconsultes y ont vu au contraire un retour à des idées matérialistes, dont le Code Napoléon nous avait affranchis, et par conséquent un pas rétrograde dans le Droit philosophique. Qu'y a-t-il de vrai dans ces critiques ? Voilà, Messieurs, ce que je me propose d'examiner en vous faisant assister, par un exposé rapide des divers systèmes qui ont été suivis jusqu'à la loi du 23 mars 1855, à la formation lente et successive de la législation qui nous régit. Vous apprécierez mieux ainsi les difficultés du problème et le mérite de la solution qu'il a reçue.

La première question, celle des conditions de la transmission de la propriété entre les parties contrac-

tantes, est évidemment la question fondamentale et celle qui devait la première attirer l'attention. C'est la seule, je viens de le dire, dont l'antiquité et le moyen-âge aient cherché la solution.

Avant de faire connaître celle qu'ils lui ont donnée, quelques notions philosophiques sur la nature et l'essence du droit de propriété me paraissent indispensables à rappeler.

On conçoit, Messieurs, dans les rapports des hommes deux sortes de droits, que les jurisconsultes ont qualifiés : les uns de *droits réels*, les autres de *droits personnels*.

Le *droit personnel* est celui qui constitue une obligation d'une personne envers une autre : il y a un lien spécial entre la personne obligée qu'on appelle *débiteur*, et la personne envers laquelle le débiteur s'est obligé et qu'on appelle *créancier*; ce lien spécial auquel les autres membres du corps social restent étrangers, et qui n'atteint qu'une personne déterminée, est le caractère essentiel et spécifique du droit personnel.

Il en est tout différemment du *droit réel*. Ce droit met en contact un homme et une chose, si je puis m'exprimer ainsi, et il établit entre eux un rapport juridique auquel restent étrangers tous les autres membres du corps social, qui n'ont d'autre devoir que de ne pas troubler ce rapport juridique : obligation purement négative qui ne peut être considérée comme un lien de droit.

Le droit de propriété est le type le plus parfait du droit réel. Quand je suis propriétaire, je le suis vis-à-vis de tous, et au même degré; rien de plus absolu

et de plus exclusif que la propriété : c'est là son essence, sa condition d'existence; c'est le *to be or not to be* des Anglais.

Ces deux caractères si différents du droit personnel et du droit réel se traduisaient admirablement, en Droit romain, dans les formules de l'action destinée à faire protéger par la justice ces deux droits.

La formule de l'action en revendication, protectrice du droit de propriété, est absolue : *Hunc ego hominem ex jure Quiritium meum esse aio* (1). Sans doute l'action sera dirigée contre une personne, parce qu'il est impossible de concevoir l'action dirigée contre une chose; mais elle ne sera pas dirigée contre telle personne plutôt que telle autre et déterminée d'avance : elle sera dirigée contre le tiers-détenteur, et si ce tiers-détenteur cesse sans dol de posséder, elle l'abandonnera pour s'adresser au nouveau détenteur (2). Aussi cette action avait-elle un caractère tout particulier : on l'appelait *arbitraire*, parce que le juge n'était pas obligé de prononcer immédiatement une condamnation; il devait mettre le possesseur en demeure de restituer, par une décision préalable que nous appellerions aujourd'hui *interlocutoire;* et si le possesseur accomplissait, en délaissant l'objet, l'obligation négative de ne pas troubler le droit réel réclamé, il était impossible de prononcer contre lui une condamnation quelconque : il devait être purement et simplement con-

(1) Gaius, C. IV, § 16.
(2) L. 27, § 3 ff, *De rei vindicatione*, lib. VI, tit. I.



gédié de l'action, parce qu'il n'existait plus de rapport juridique entre lui et le demandeur (1).

La formule de l'action personnnelle, au lieu d'être absolue, était éminemment spéciale et relative : l'obligé y paraît immédiatement et l'action ne peut s'adresser qu'à lui ; mais aussi le juge n'a plus d'*arbitrium*, plus de décision interlocutoire à rendre : si les faits sont vérifiés, la condamnation est inévitable. L'obligé ne peut se soustraire à cette condamnation, même au prix de l'abandon de tous ses biens, au moins dans le principe (2). L'obligation est inséparable de la personne du débiteur : elle est attachée à lui, suivant l'expression énergique des anciens docteurs, *sicut lepra cuti* (3).

Ces notions étaient intéressantes à rappeler avant de s'occuper des conditions de la création du droit réel.

En effet, qu'une convention soit suffisante pour créer

(1) C'est ce qu'établit parfaitement la formule même de l'action que nous trouvons dans un des *Discours de Cicéron contre Verrès, de jurisdictione*, 12. « Lucius Octavenus judex esto. Si paret fundum Capenatem de quo agitur ex jure Quiritium Auli Aggerii esse, *neque is fundus Aulo Aggerio restituatur*, quanti ea res erit tantam pecuniam Numerium Negidium Aulo Aggerio condemna ; si non paret, absolve. »

(2) La cession de biens est une institution du Droit prétorien.

(3) Prenons pour exemple la formule que Gaius nous donne de l'action de dépôt : « Quod Aulus Aggerius apud Numerium Negidium deposuit, quidquid, ob eam rem, Numerium Negidium Aulo Aggerio dare facere oportere ex bona fide ejus, id judex Numerium Negidium Aulo Aggerio condemna ; si non paret, absolve. » — Gaius, Com. IV, § 43.

les droits personnels, on peut l'admettre facilement : puisque la personne seule s'engage, un acte de sa volonté doit suffire pour établir l'engagement ; le lien de droit résulte du concours des deux volontés qui mettent en rapport les deux personnes : aussi a-t-on toujours reconnu sans hésitation que le consentement des parties était le générateur par excellence des droits personnels.

Mais on conçoit facilement qu'il y ait plus de difficulté en ce qui concerne la création du *droit réel.* Puisque le droit s'attaque à une chose, il semble qu'il doive intervenir dans la génération du droit un acte matériel qui mette l'homme en rapport avec la chose, de manière à opérer le lien juridique. C'est effectivement ce point de vue qui avait frappé tous les législateurs anciens, et qui a été d'abord accepté par la plupart des législations modernes. Aussi le principe regardé comme un axiôme était-il celui-ci : *Traditionibus et usucapionibus, non nudis pactis, dominia rerum transferuntur* (1).

On regardait comme certain que la volonté était impuissante à elle seule à créer un droit réel, et voici comment notre célèbre Pothier s'en exprimait : « Le contrat de vente ne peut produire par lui-même l'effet de transférer la propriété : les contrats ne peuvent former que *des engagements personnels* entre les contractants. Ce n'est que la tradition, qui est la conséquence du contrat, qui peut transférer la propriété de la chose qui a fait l'objet du contrat (2). » Ainsi

(1) L. 20, Cod., *De pactis*, lib. II, tit. III.

(2) *De la vente*, n°. 319.

le contrat était à cette époque, et il est resté en France jusqu'en 1804, une *cause d'acquisition de la propriété*, en ce sens que l'acheteur avait bien une *action personnelle* pour forcer le vendeur à accomplir l'acte matériel et subséquent qui devait le rendre propriétaire, mais que cet acte subséquent était seul le *titre d'acquisition*, pour parler le langage du Droit, c'est-à-dire qu'il était nécessaire pour créer *le droit réel*, le lien juridique entre l'homme et la chose.

Les législations anciennes, et les législations modernes jusqu'en 1804, n'ont eu d'autre préoccupation en général que de déterminer les faits nécessaires pour créer le droit réel, c'est-à-dire *d'organiser la tradition*. Au surplus, l'acte accompli, elles ne se sont nullement occupées de la publicité qu'il pourrait avoir : la transmission de la propriété opérée entre les parties l'était par cela même à l'égard des tiers, et vous allez être convaincus, Messieurs, par l'étude des faits qui constituaient la tradition, combien peu ils étaient institués dans une intention de publicité, et vous allez apprécier le peu de notoriété qu'ils pouvaient avoir.

Je prends la tradition dans le dernier état du DROIT ROMAIN, lorsque la législation est arrivée à son expression philosophique la plus avancée : je m'expliquerai bientôt sur quelques formalités que nous rencontrons dans le Droit ancien et qu'on pourrait croire, au premier abord, instituées dans le but d'avertir les tiers et d'assurer le crédit.

Nous trouvons trois titres d'acquisition de la propriété : la tradition, l'usucapion, l'adjudication. Nous

pouvons les ramener à la tradition. En effet, la tradition faite par le vrai propriétaire emporte transmission de propriété immédiate : faite par un autre que le vrai propriétaire, elle ne peut avoir le même effet; mais si la tradition est faite à un acheteur ayant juste titre et bonne foi, au bout d'un certain temps, la propriété lui sera acquise : l'usucapion ou, comme nous dirions aujourd'hui, la prescription a donc pour base essentielle la tradition. Je ne m'occupe pas de l'adjudication, mode tout-à-fait exceptionnel.

Quels sont donc les faits qui constituent la tradition en Droit romain et qui sont, dès-lors, nécessaires pour la transmission de la propriété ? Le toucher est le sens par excellence pour les jurisconsultes romains, et ils rapportent à celui-là tous les autres. Le moyen le plus simple de tradition sera donc l'appréhension par le toucher, la remise de *manu in manum.*

Mais ce n'est pas là le moyen unique. Par une théorie physique, qu'il n'est pas sans intérêt de vous faire remarquer ici, les jurisconsultes romains estiment que l'œil met l'homme en rapport physique et direct avec les objets éloignés, aussi bien que le toucher avec les corps qui se trouvent à sa portée, parce que le rayon visuel part de l'œil pour aller s'imprimer sur eux. Je n'ai pas à discuter cette théorie, mais je la constate. Le jurisconsulte Javolenus dit que si j'ai commandé à mon débiteur de déposer son argent en ma présence, il est libéré, même avant que j'aie touché à cet argent, parce que je suis devenu aussitôt propriétaire. Et ne croyez pas, Messieurs, que c'est parce que j'ai la faculté de ramasser sur-le-champ cet argent, par suite

de la permission et de la volonté du débiteur : le débiteur changerait de volonté et reprendrait cet argent avant que j'y aie touché, que je n'en serais pas moins propriétaire et que la tradition n'en aurait pas moins eu lieu. Le jurisconsulte explique, en effet, sa pensée par ces mots remarquables : *et quodam modo manu longa tradita existimanda est* (1). Aussi, le jurisconsulte Paul ne fait-il aucune difficulté de poser cette règle : *Non enim corpore et tactu necesse est apprehendere possessionem, sed oculis et affectu* (2). Et un autre jurisconsulte, Celse, fait l'application de ce principe dans un autre texte : si le vendeur, dit-il, me montre du haut d'une maison le champ que j'ai acheté, il me le livre et je le possède aussi bien que si je l'avais marché tout entier (3).

Cette théorie que les jurisconsultes du moyen-âge ont obscurcie et compliquée, ainsi que nous le verrons plus tard, en y appliquant leur esprit symbolique, est fort simple comme vous le voyez : il faut, pour la création du droit réel, un fait matériel qui se joigne à la volonté des deux contractants et qui opère un contact avec la chose ; mais ce contact se produit également par le toucher et par les yeux.

Les jurisconsultes en avaient tiré une conséquence fort simple et fort rationnelle : c'est que lorsque le contact, le fait matériel existaient déjà, mais à un autre titre, il n'y avait pas besoin de tradition, et le droit réel résultait alors de la simple convention,

(1) L. 79 ff, *De solutionibus*, lib. XLVI, tit. III.

(2) L. 1, § 21 ff, *De adquirenda possessione*, lib. XLI, tit. II.

(3) L. 18, § 2 ff, *De adquirenda possessione*, lib. XLI, tit. II.

puisqu'elle rencontrait le fait matériel existant. Ainsi, je suis dépositaire d'une chose et j'en ai, par conséquent, la détention matérielle ; je l'achète : j'en deviens aussitôt propriétaire sans tradition, parce que je la possède et qu'il n'y a besoin d'aucun fait nouveau pour produire un contact qui existe déjà. Les textes sont précis : *Interdum sine traditione nuda voluntas domini sufficit ad rem transferendam* (1).

Au surplus, quel que soit le fait matériel qui opère le rapport, le toucher, le rayon visuel, le contact en vertu d'une cause antérieure, l'effet produit est identique, la propriété est transférée d'une manière aussi complète et aussi absolue.

Rien de plus simple et de plus logique que cette théorie ; rien de moins symbolique et de plus conforme à la réalité et à la raison, le point de départ, c'est-à-dire la théorie physique, une fois admis.

Mais aussi il faut reconnaître que, dans ce système, il y a absence complète de publicité et de garanties pour le crédit public. Le fait qui opère la tradition a lieu sans témoins; rien n'en fixe le souvenir et ne peut le révéler aux tiers : si le secret n'est pas de l'essence de la tradition, la publicité l'est bien moins encore, et si elle se rencontre, ce sera par accident, car le législateur ne l'a pas cherchée.

C'est ici, Messieurs, qu'il convient de s'expliquer sur deux modes de tradition que nous trouvons dans l'ancien Droit romain, et qui se présentent avec des solennités dont une certaine notoriété est la consé-

(1) § 44, Inst., *De rerum divisione*.

quence nécessaire, et dans lesquels on pourrait être tenté, au premier abord, de signaler une tentative d'organisation du crédit public : je veux parler de la mancipation et de la *cessio in jure*, à l'audience du Préteur.

La mancipation est un mode solennel d'acquisition de la propriété. On appelle cinq citoyens romains et un porte-balance. La chose vendue est présente, ou, si elle est trop considérable pour être déplacée, on en apporte un fragment qui représente le tout. L'acheteur déclare qu'il acquiert, moyennant une pièce d'airain qu'il jette dans la balance, et il remet cette pièce au vendeur (1).

La *cessio in jure* est un mode non moins solennel qui s'accomplit devant le tribunal du Préteur. La chose est présente ou un fragment, si on n'a pu l'apporter entière : l'acheteur la revendique comme sienne ; le vendeur ne contredit pas, et le Préteur déclare que la chose présente est la propriété de l'acheteur. C'est un procès simulé qui produit l'effet d'un procès réel (2).

Voilà, certes, de la publicité : ces formes solennelles comportent une certaine notoriété ; mais quel est le but de cette notoriété? Est-ce d'organiser le crédit public, de protéger les tiers? On pourrait le croire avec un coup d'œil superficiel : l'examen attentif dissipe cette illusion.

La mancipation est propre aux citoyens romains, et cependant les étrangers peuvent devenir proprié-

(1) Gaius, Com. I, § 119, et Com. IV, § 17.
(2) Gaius, Com. II, § 24.

taires à Rome : or, les exigences du crédit public sont aussi impérieuses sinon plus, en ce qui concerne les étrangers qu'en ce qui concerne les citoyens romains. Pourquoi donc astreindre les uns à des modes de publicité dont les autres sont dispensés ?

D'un autre côté, la mancipation n'est exigée que pour la transmission des *choses mancipi* : or, ces choses sont très-peu nombreuses. Pourquoi cette distinction ?

Rien n'est plus conjectural que la cause de cette distinction des choses en *res mancipi* et *res nec mancipi*. Les jurisconsultes, en la rapportant, n'en donnent pas les motifs. Ce qui est certain, c'est qu'elle est fort ancienne, puisque Gaius nous atteste qu'elle existait au temps de la Loi des XII Tables (1). Ce qui est encore certain d'après le témoignage de Gaius et d'Ulpien, c'est que les *res mancipi* ne comprennent que les héritages jouissant du *jus italicum*, et non les fonds provinciaux, les servitudes rurales des fonds italiques, les esclaves et les bêtes de somme ou de trait, *quæ dorso collove domantur ;* tout le reste est *res nec mancipi*, l'argent monnayé, les statues, les pierres précieuses, les marchandises, etc., etc.

C'est Justinien qui abolit cette distinction par une constitution spéciale (2) ; mais il y avait bien long-temps, à cette époque, qu'elle avait perdu sa raison d'être et qu'elle était devenue un mystère presque impénétrable. Justinien l'appelle dans sa constitution *antiquæ subtilitatis ludibrium*, qu'il supprime pour faire cesser la

(1) Com. II, § 47.
(2) L. unic. Cod., *De nudo jure Quiritium tollendo.*

frayeur des étudiants en Droit en abordant un sujet aussi énigmatique. « Quod nihil ab ænigmate discrepat, nec unquam videtur, nec in rebus apparet, sed vacuum est et superfluum verbum, per quod animi juvenum, qui ad primam legum veniunt audientiam, perterriti ex primis eorum cunabulis, inutiles legis antiquæ dispositiones accipiunt. »

Quelque danger qu'il y ait à présenter des conjectures sur ce que Justinien déclarait, il y a maintenant quinze siècles, une énigme, on peut présumer que cette distinction avait son origine dans le Droit politique plutôt que dans le Droit civil. M. Serrigny, professeur à la Faculté de Droit de Dijon, avait émis d'une manière générale cette idée, qui vient d'être examinée et confirmée par un de nos collègues de la Faculté d'Aix, dont les brillantes épreuves en 1846 ont laissé ici un long souvenir, M. de Fresquet, qui a développé toute une théorie sur ce point dans un article de la *Revue historique* (1).

Frappé de cette observation, faite déjà par M. Ortolan, professeur à la Faculté de Paris, que les *res mancipi* ont un caractère d'individualité fortement empreint qui les rend facilement reconnaissables; que, par leur nature, elles circulent peu dans le commerce et restent long-temps dans les mains du même propriétaire, M. de Fresquet s'est demandé si elles ne composaient pas les seuls éléments de la fortune officielle qui faisait ranger les citoyens dans les cinq classes d'*assidui* établies par Servius Tullius, absolument comme,

(1) *Revue historique du Droit français*, p. 509. 1857.

d'après notre loi du 19 avril 1831 sur le cens électoral, on ne comptait que les contributions immobilières ou ayant une assiette certaine, sans tenir compte de la fortune mobilière.

En raison, cet aperçu ingénieux se justifie parfaitement, et il a un haut degré de vraisemblance. C'était par le cens que la fortune des citoyens romains devait être déterminée, et c'était cette fortune qui déterminait à son tour le rang du citoyen au combat comme aux délibérations du *Forum*. Or, comment la constater? Ce n'est pas au moyen de cet avoir roulant qui va de main en main par la spéculation sans jamais s'individualiser, cet avoir qu'on peut se faire passer temporairement de l'un à l'autre pour se créer une fortune apparente; il fallait présenter des biens ayant une assiette solide, dont l'origine pût se constater facilement et que deux citoyens ne pussent s'attribuer à la fois: les *res mancipi* seules satisfaisaient à cette condition.

M. de Fresquet ne se contente pas de cette induction; il cite des textes à l'appui, et il explique ainsi des singularités dont on n'avait pas donné de raison satisfaisante jusqu'ici.

Cet aperçu expliquerait parfaitement cette publicité exceptionnelle, exigée pour la transmission des *res mancipi*. Comme la distinction serait faite en vue du *cens*, il devenait impossible de perdre la propriété quiritaire sans des formes solennelles, en ce qui concerne le cens et les droits politiques qui en résultaient, tandis qu'on pouvait, au moyen de l'*in bonis*, attribuer à l'acheteur tous les produits utiles de la propriété. Une situation analogue se produisait sous la loi de 1831,

où l'on pouvait compter des contributions pour des biens dont on n'avait plus la possession. Cet aperçu explique encore pourquoi cette distinction des *res mancipi* et *nec mancipi* tombe en désuétude et devient une énigme plus tard.

Les institutions du Droit civil se modifient; mais on se les explique toujours, parce que le Droit nouveau rappelle le Droit ancien en le perfectionnant: il n'en est pas de même des institutions du Droit politique. Si la *mancipation* et la *cessio in jure* eussent été un essai d'organisation du crédit privé, elles eussent pu disparaître, mais pour faire place à des institutions plus parfaites; il n'en a pas été ainsi, parce qu'elles avaient été créées, selon nos conjectures, dans un intérêt politique passager. Lorsque l'intérêt politique de la division des *res mancipi* et *nec mancipi* a disparu avec la République, la distinction a encore subsisté comme tradition antique, parce que cette raison est toute-puissante à Rome; mais les jurisconsultes Gaius et Ulpien n'en mettent plus la raison en lumière; Justinien ne se l'explique plus, et la supprime comme une énigme depuis long-temps impénétrable.

Voulez-vous au surplus, Messieurs, la preuve que l'idée du crédit public, la crainte de tromper les tiers, n'est pas le sujet des préoccupations des jurisconsultes romains, examinons, dans leur dernière expression, les institutions de crédit proprement dites, je veux dire le système hypothécaire.

Rien de plus énergique que la sûreté conférée par l'hypothèque, à Rome. Celui qui a l'hypothèque de premier rang est le maître absolu de la situation. En

France, tout créancier peut faire saisir et vendre les biens de son débiteur, nonobstant toute hypothèque: c'est seulement lorsque le gage est réalisé en argent que les créanciers hypothécaires exercent leur droit de préférence en emportant successivement les deniers dans l'ordre fixé. A Rome, il en est tout autrement. Le créancier ayant l'hypothèque préférable a le droit de se mettre en possession de l'immeuble hypothéqué, et de le conserver en ses mains tant qu'il n'est pas payé. Si l'immeuble vaut 200,000 sesterces, bien qu'il ne soit créancier que de 10,000, il le conservera tout entier, et nul n'aura le droit de troubler sa possession; il pourra s'opposer à la vente tant qu'il ne sera pas désintéressé. Le seul moyen pour un créancier d'un rang inférieur au sien consistera dans le *jus offerendæ pecuniæ*, c'est-à-dire le droit de payer de ses propres deniers le créancier préférable, pour se mettre à sa place et garder l'immeuble en dominant à son tour la situation.

Dans un système où le créancier préférable a la part du lion, et où tous les autres sont à sa merci, c'est un point capital que de connaître son rang comme créancier : or, c'est précisément ce qui est à peu près impossible. Sauf de rares exceptions, le rang se règle par la priorité de la convention constitutive de l'hypothèque (1). Par une singularité remarquable, le droit réel se constitue ici *par la con-*

(1) Cum de pignore utraque pars contendit, prævalet jure qui prævenit tempore. L. 2. C. *Qui potiores in pignore*, L. VIII, tit. XVIII.

vention même, sans tradition : de sorte que si la même chose a été hypothéquée à deux personnes, celui qui a obtenu la première constitution est préférable, bien que le second créancier ait reçu la tradition de la chose hypothéquée (1). Cependant aucune précaution n'est prise pour assurer la date de la convention, ni faire connaître cette convention aux tiers. La preuve de la convention et de sa date peut être faite par tous les moyens ordinaires de preuve, même la preuve testimoniale, car l'hypothèque peut être purement verbale (2).

Ainsi le prêteur prête au hasard ; il ne sait s'il existe des hypothèques antérieures à celles qu'on lui donne et qui peuvent le ruiner. L'acheteur achète en aveugle et paie en aveugle, car il n'a aucun moyen de forcer les créanciers hypothécaires à se faire connaître : il n'y a, en Droit romain, aucune institution analogue à notre purge actuelle. Le créancier hypothécaire, comme l'acheteur, n'ont d'autre ressource que le *jus offerendæ pecuniæ* à celui qui prouve son droit antérieur. Heureux si, après cette première campagne, il ne se retrouve pas un nouveau créancier préférable à celui qu'ils ont désintéressé et qui exigera de nouveaux sacrifices !

(1) Nam et in pignore placet si prior convenerit de pignore, licet posteriori res tradatur, adhuc potiorem esse priorem. L. 12, § 10, ff, *Qui potiores in pignore*, lib XX, tit. IV.

(2) Nec ad rem pertinet quibus fit verbis, sicuti est in obligationibus quæ consensu contrahuntur : et ideo sine scriptura si convenit ut hypotheca sit, et probari poterit, res obligata erit de qua conveniunt. L. 4 ff, *De pignoribus et hypothecis*, lib. XX, tit. I.

Avec de pareilles idées sur le crédit public, on conçoit qu'il ne faille pas s'étonner de cette absence complète de mesures de publicité que nous avons signalée dans la tradition : il est d'évidence que le législateur n'a pas songé à établir un régime de publicité pour prévenir les tiers; il n'a songé, comme nous le disions en commençant, qu'à organiser la transmission de la propriété entre les parties. Il a subordonné cette transmission à un fait matériel, établissant un rapport entre l'homme et la chose; mais ce fait déterminé, il s'est arrêté là, et dès que son accomplissement a eu lieu, la propriété est transférée aussi bien à l'égard des tiers qu'à l'égard des parties contractantes. Voilà le Droit romain dans sa dernière expression.

Si nous quittons le monde romain pour celui DU MOYEN-AGE, nous voyons la transmission de la propriété soumise aux mêmes principes et passer par les mêmes vicissitudes. Encore ici, le législateur organise la transmission de la propriété entre les parties sans s'occuper des tiers; et, si nous rencontrons quelquefois des formalités de publicité, ce sera dans un intérêt politique passager et non dans un intérêt purement civil.

C'est ainsi qu'en lisant les formules de Marculfe, au VIIe. siècle, nous croyons presque assister à un récit de la *cessio in jure* devant le Préteur romain. C'est devant le Comte, dans l'assemblée du canton, *in mallo*, qu'ont lieu la tradition et l'investiture de la propriété, et l'on y apporte, comme devant le Préteur romain, un symbole qui doit représenter la chose vendue.

Je n'ai pas, vous le concevez, Messieurs, la prétention de vous signaler toutes les formules de tradition et d'investiture, qui varient suivant les législations, à une époque où il y a tant de législations qui s'entre-croisent, et où chacun suit la loi de sa nation, de telle sorte que, même après les efforts de centralisation et d'unité tentés par Charlemagne, le grand empereur, Agobard peut écrire à son fils, Louis-le-Débonnaire : « On voit souvent converser ensemble cinq personnes dont aucune n'obéit aux mêmes lois (1). » Je choisirai seulement une de ces formules, qu'on peut considérer comme des plus générales : *Si est Roboarius, si est Francus, si est Gothus vel Allemanus venditor, pone cartam in terra et super cartam mitte cultellum, festucam nodatam, wantonem, wasonem terræ et ramum arboris* (2). Ainsi, devant le Comte comme devant le Préteur, l'objet vendu est représenté : il y a toutefois une nuance importante à signaler dans les deux législations, dont l'esprit diffère complètement.

Le Romain est matérialiste, mais d'un matérialisme positif, si je puis dire. Pour les choses *nec mancipi*, nous l'avons vu, il n'y a pas de symbole, ni de fiction : il y a prise de possession par le contact soit du toucher, soit du rayon visuel; et, dans le dernier état du Droit, toutes les choses sont *nec mancipi*. — Pour les *res mancipi*, puisqu'il faut l'apport de la chose devant le Préteur ou le porte-balance et ses témoins, on se contentera d'une partie de la chose, à défaut

(1) Bouquet, t. VI, p. 356.
(2) Grimm, n°. 558.

du tout impossible à mouvoir. Voilà où se borne la fiction : la partie supplée au tout.

L'homme du moyen-âge est matérialiste, si l'on veut, mais il est bien plus mystique encore : c'est bien de lui, et non du Romain, qu'il faut dire qu'il aime les symboles et les prodigue! Ainsi, ce n'est pas seulement une motte de gazon ou toute autre fraction de l'objet vendu qu'on apporte devant le Comte *in mallo*, on apporte à la fois et le gazon coupé sur la terre, et une branche d'arbre, le bâton noueux, le couteau, et chacun de ces objets a son sens symbolique dans l'acte de la tradition. Ducange, au mot INVESTITURE, nous explique, en effet, que le gazon représente la terre, que la branche d'arbre est le signe des produits qui ornent sa superficie, qu'enfin le bâton, le couteau ou le glaive sont l'indice de la maîtrise et de l'autorité du propriétaire, qui a le droit de commander. Cette recherche, ce symbolisme, sont inconnus des Romains qui se contentent de la partie pour représenter le tout, parce qu'on ne peut faire autrement, mais qui ne vont pas au-delà.

Le régime féodal ne fait que développer cet esprit de symbolisme. Nulle terre sans seigneur, nous dit Loisel dans ses *Institutes coutumières* (1). La transmission de propriété devient donc autre chose qu'une affaire privée ; elle intéresse au plus haut degré l'ordre politique, car elle établit les liens de suzeraineté et de vasselage. Or, ce n'est pas chose indifférente pour le seigneur d'avoir tel ou tel vassal, car lorsque le

(1) Reg. 228, lib. II, tit. II.

seigneur lèvera sa bannière de combat, le vassal lui devra aide et concours. La propriété et sa transmission se trouvent ainsi intimement liées à la constitution politique, et c'est sur le sol que repose toute l'organisation féodale.

Voilà ce qui explique la solennité de la transmission de la propriété à une époque où tout d'ailleurs se fait si solennellement : ce n'est pas dans un intérêt privé, et à titre d'organisation de la publicité pour favoriser le développement du crédit public, que la solennité a lieu : c'est surtout dans l'intérêt du seigneur. C'est là une analogie curieuse à vous signaler, Messieurs, entre la législation féodale et la législation romaine. Nous retrouvons dans la solennité de l'investiture féodale, la solennité de la *mancipatio* et de l'*in jure cessio :* le but est le même ; c'est un intérêt essentiellement politique. On exige l'investiture dans l'intérêt de l'organisation féodale, comme on avait exigé la *mancipatio* et l'*in jure cessio* pour les *res mancipi*, afin de fixer plus sûrement la place que chaque citoyen devait occuper sur les tables du cens.

Vous ne serez donc pas étonnés de voir ces solennités tomber en désuétude en France comme à Rome, à mesure que l'intérêt politique qu'elles protégent perdra de son importance. De même que la *mancipatio* et l'*in jure cessio* deviennent d'un emploi plus rare à mesure qu'on s'éloigne des temps de la République, de même les solennités de l'investiture cessent peu à peu d'être observées à mesure que les liens de suzeraineté et de vasselage vont se relâcher.

C'est de Paris que part la réaction contre ces for-

malités compliquées, dont l'utilité ne se comprend plus guère, mais qui deviennent de plus en plus odieuses par les droits seigneuriaux qui se perçoivent à leur occasion.

C'est là encore un fait digne de remarque, Messieurs: Paris est un pays antiféodal. Il a toujours appartenu au roi de France, et les rois de France luttent avec ardeur contre la féodalité. Ils favorisent de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts la propagation des principes du Droit romain, qu'ils cherchent à substituer au Droit féodal. Quand Philippe-Auguste fonde une chaire de Droit romain à l'Université de Paris, il fait un acte essentiellement politique, dont il ne comprend peut-être pas lui-même toute la portée, mais qui deviendra un des plus rudes coups portés à la puissance féodale.

Tandis que les seigneurs du Midi osent intituler leurs actes : *Dieu régnant et en attendant un roi*, les professeurs de l'Université de Paris présentent aux 25,000 étudiants accourus de tous les points de l'Europe pour écouter leurs leçons, le type du pouvoir absolu dans l'empereur Justinien; ils professent le principe : *Quod Principi placuit legis habet vigorem* (1). Et ne croyez pas que l'application se fasse long-temps attendre : ce principe, Beaumanoir l'inscrira dans ses *Commentaires sur la coutume de Beauvoisis* (2), et

(1) L. 1, ff, *De constitutionibus principum*, lib. I, tit. IV.

(2) « Le Roi est le souverain par-dessus tout, pourquoi il peut « faire les établissements qu'il lui plait pour le commun profit. » Chap. XXXIV.

Loisel posera plus tard, dans ses *Institutes coutumières*, comme un axiôme du Droit français : *Qui veut le Roi, si veut la loi* (1).

A l'étude du Droit romain se forment les légistes, hommes nouveaux, adversaires nés du régime féodal où ils ne peuvent trouver place, champions dévoués de la royauté, qui seule peut leur en faire une.

Philippe-le-Bel introduit les légistes dans le Parlement. C'est là encore un fait médiocre en apparence (car les nouveaux venus siégent humblement aux pieds des barons dont ils ne sont que *les conseillers*, tandis que ceux-ci *jugent)*, mais immense dans ses résultats; car les barons féodaux, plus habitués à manier l'épée et la hache d'armes que la parole et la plume, laissent bientôt leurs siéges aux humbles conseillers, effrayés et mis en déroute qu'ils sont par ces bourgeois qu'on appelle des *chevaliers en Droit*, parce qu'ils sont en effet armés de toutes pièces et bardés de textes et de paroles subtiles.

Les légistes, qui deviendront plus tard des jurisconsultes, déclarent une guerre acharnée au Droit féodal pour y substituer le Droit romain; et, pour rentrer directement dans notre sujet, on voit bientôt, dans la majorité des pays coutumiers, les solennités de l'investiture et de la saisine féodale abandonnées pour s'en tenir à la tradition du Droit romain. C'est au sein du Parlement de Paris que prend naissance la maxime : *Il ne prend saisine qui ne veut*, qui est passée à l'état d'axiôme du temps de Loisel, de même que

(1) L. 1, *Des personnes*, tit. 1er., n°. 1.

celle-ci, qui en est la conséquence et le développement : *Appréhension de fait équipolle à saisine* (1).

Seulement le génie du moyen-âge ne s'accommode pas de la simplicité du Droit romain : aussi les jurisconsultes chercheront-ils dans ce Droit un symbolisme qui n'y est pas.

J'ai insisté à dessein, Messieurs, en vous exposant le Droit romain, sur ce que la tradition était un fait unique, la mise en rapport de l'homme avec la chose par un contact résultant soit du toucher, soit du regard : fait qu'il n'était pas même nécessaire de renouveler, lorsque la mise en rapport matériel de l'homme avec la chose avait déjà eu lieu à un autre titre. Jamais dans le Digeste vous ne trouverez une trace, si légère qu'elle soit, de la division de la tradition en plusieurs espèces.

Les jurisconsultes de notre ancien Droit, au contraire, divisent les traditions en deux grandes classes : les traditions *réelles* et les traditions *feintes*.

La tradition *réelle* n'a qu'une seule espèce : c'est, dit Pothier (2), celle qui se fait lorsque l'acheteur est mis en *possession réelle* de la chose vendue.

Les traditions *feintes*, au contraire, se subdivisent en trois espèces : la tradition symbolique, la tradition de longue main et la tradition de brève main.

La tradition symbolique a lieu par le moyen ou l'intervention de quelque symbole, dit Pothier, et il en donne pour exemple la remise des clefs du magasin

(1) *Inst. cout. de possession*, nos. 744 et 745.

(2) *De la vente*, no. 314 et suiv.

où se trouvent les choses vendues. C'est que, suivant lui, la clef est le symbole de la chose vendue, et il prétend citer à l'appui une loi romaine. Papinien, le prince des jurisconsultes romains, s'exprime en effet ainsi : *Clavibus traditis, ita mercium in horreis conditarum possessio tradita videtur si claves apud horrea traditæ sunt* (1). Mais ce texte ne se prête nullement à l'interprétation que lui donne Pothier, et il ne peut l'expliquer qu'en le tronquant. Si la clef est le symbole de la chose vendue, peu importe où aura lieu la remise : la clef est aussi bien le symbole du magasin à cent lieues qu'à dix pas. Cependant Papinien exige, pour que la tradition soit faite, que la remise ait lieu *apud horrea*, ou, comme dit Pothier, *in re præsenti*. Pourquoi cette condition? Elle étonne Pothier, et à bon droit, s'il s'agit d'une tradition symbolique. Aussi trouve-t-il plus simple de la supprimer et de dire que, selon les usages français, cette condition n'est pas nécessaire, et il invoque l'autorité de Tiraqueau qui rejette aussi cette condition.

Mais cette façon d'interpréter un texte en en supprimant une portion, est inadmissible au point de vue historique et ne prouve qu'une chose : c'est que Pothier ne comprend pas Papinien et professe une théorie différente de la sienne. C'est, qu'en effet, Papinien ne voyait pas de symbole là où Pothier en voit un; c'est que, pour lui, il n'y avait pas de *tradition feinte*, mais une *tradition parfaitement réelle* dans la remise des clefs *in re præsenti*, *apud horrea*,

(1) L. 74 ff, *De contrahenda emptione*, lib. XVIII, tit. 1er.

parce qu'alors on prenait possession *oculis et affectu*, et c'est étrangement se tromper que de voir une idée de fiction dans ce mot *videtur* du texte; car pour tous ceux qui ont quelque habitude des textes du Droit romain, ce mot s'emploie à chaque instant pour faire allusion à des faits accomplis dans lesquels certainement l'idée de fiction n'entre pour rien; de telle sorte que ces mots *tradita videtur* n'ont d'autre sens que celui-ci, dans le texte : la *tradition est accomplie.*

Ajoutons qu'au fond ce prétendu symbolisme est peu raisonnable. En quoi la clef serait-elle le symbole des marchandises contenues dans tel magasin plutôt que de toute autre chose? La clef serait, à ce compte, un symbole universel; mais un symbole universel cesse d'être un symbole. Qu'on dise, comme notre Code, que la remise des clefs constitue une délivrance, parce que celui qui a les clefs ne peut être dépossédé que par un vol avec effraction, et que, par suite, il est vraiment seul possesseur: nous le concevons à merveille; mais la théorie du symbole ne nous paraît pas soutenir l'examen.

C'est par suite d'une méprise analogue que les commentateurs ont créé la seconde espèce de tradition feinte, la *tradition de longue main.* L'exemple qu'ils en donnent est celui-ci: « Dans les choses de « grand poids, dit Pothier, la permission que donne « le vendeur à l'acheteur ou à quelqu'un venu de sa « part, de l'enlever, tient lieu de tradition, lorsque « cette permission se donne *in re præsenti* : l'ache- « teur, ou celui qui est envoyé de sa part, avant que

« de s'être mis en devoir de l'enlever *est censé*, par « cette permission qui lui est donnée, prendre pos- « session de la chose *oculis et affectu* (1). » — La méprise consiste ici à voir une *tradition fictive* là où, comme nous l'avons dit, les jurisconsultes romains voyaient une *tradition parfaitement réelle*, une prise de possession par le regard, qui constituait une *longa manus* équivalente au toucher. Vous chercheriez vainement dans tout le Digeste cette expression barbare : *Traditio longa manu.* Aussi Pothier, qui *supprimait une condition* pour arriver à la tradition symbolique, est-il obligé *d'en ajouter une* pour expliquer sa division : cette tradition de longue main serait instituée *pour les choses difficiles à enlever.* Or, précisément l'expression *longa manus* se trouve dans un texte où il s'agit de la *tradition d'une somme d'argent*, c'est-à-dire de la chose mobilière par excellence (2) !

Enfin, Messieurs, les jurisconsultes de notre ancien Droit ont créé une troisième espèce de tradition feinte, la *tradition de brève main.* « Lorsque la chose « vendue est par-devers l'acheteur qui la tenait du « vendeur à titre de loyer ou de prêt à usage, ou de « dépôt, ou autrement, le seul consentement du ven- « deur et de l'acheteur que l'acheteur la possède do- « rénavant en son nom et comme propriétaire tient « lieu de tradition. Il a plu aux docteurs, dit Pothier, « d'appeler cette tradition *brevis manus*, parce que, « disent-ils, *nihil brevius hac traditione.* » — Mais il

(1) L. 1, § 21 ff, *De adquirenda possessione.*

(2) L. 79 ff, *De solutionibus*, lib. XLVI, tit. III.

ne peut y avoir là une tradition feinte, puisque nous avons vu que les jurisconsultes romains déclaraient expressément qu'il n'y avait besoin *d'aucune tradition* dans ce cas; qu'il était complètement inutile de chercher à produire, par un fait nouveau, un contact matériel qui existait déjà, quoique à un titre différent. Cette théorie était fort simple, et c'est précisément à cause de cette simplicité que nos jurisconsultes ne l'ont pas bien comprise : ils ont voulu trouver, bon gré mal gré, une tradition là où les jurisconsultes romains la déclaraient inutile, et ils ont été conduits à une tradition feinte, la tradition *brevis manus*, expression qu'ils ont empruntée à des textes qui n'ont pas le moindre rapport avec notre question actuelle (1).

Cette distinction une fois adoptée entre les traditions feintes et la tradition réelle, il fallait bien lui trouver une utilité, une application. Aussi, un certain nombre d'auteurs, Ricard, Argou, Dumoulin, Charondas, voulurent-ils soutenir que les traditions feintes n'avaient pas la même énergie que la tradition réelle, parce qu'elles n'avaient pas la même publicité et ne présentaient pas les mêmes garanties pour les tiers : ils réclamaient la prééminence de la tradition réelle comme utile au public et comme une garantie de la sécurité publique et de la solidité des transactions (2).

(1) L. 43, § 1, ff, *De jure dotium*, lib. XXIII, tit I. — L. 3, § 12 et 13 ff, *De donationibus inter virum et uxorem*, lib. XXVI, tit. I.

(2) Ricard, *Des donations*, part. Ire., n°. 901. — Argou, *Inst.*,

Il y avait certainement du vrai dans cette théorie au point de vue philosophique et pratique : c'est là un premier effort de l'idée moderne du crédit pour se faire place dans la législation et obtenir des garanties; mais cet effort fut impuissant.

Les Romanistes n'eurent pas de peine à démontrer qu'en Droit romain il n'existait aucune prééminence d'une tradition sur l'autre, et que les traditions avaient toutes pour effet de transférer la propriété à l'égard des tiers comme des parties contractantes; et Guy Pape (1) et Pothier (2) constatent à l'envi que cette doctrine avait prévalu dans la jurisprudence française.

Mais ce triomphe même est la condamnation de la distinction inventée par les docteurs du moyen-âge : toute distinction qui n'aboutit pas à un résultat pratique est puérile en soi, et le génie des Romains était trop positif pour avoir fait une division inutile des traditions.

Quoi qu'il en soit, nos anciens jurisconsultes ne s'arrêtèrent même pas au Droit romain dans leur réaction contre le formalisme du Droit féodal : la tradition même leur parut trop gênante, et, tout en maintenant sa nécessité en principe, ils arrivèrent de fait à la supprimer en matière immobilière, en décidant que la simple déclaration de transmission de la

liv. III, ch. XXIII. — Dumoulin, *Sur la Coutume de Paris*, tit. 1er., § 20, Glose V, no. 16. — Charondas, *Réponses du Droit français*, liv. II, Rép. LXII.

(1) Décision 112.

(2) *De la vente*, n°. 322.

possession devant le notaire équivalait à la tradition, et que la tradition était accomplie par cette simple clause *que le vendeur posséderait pour l'acheteur, du jour du contrat;* de telle sorte que la propriété se trouvait transférée sans que les tiers fussent avertis par aucun acte matériel et extérieur. Ricard remarque que cette clause devint bientôt de style dans tous les contrats (1) : « Dessaisine et saisine, dit aussi Loisel, faite en présence de notaires et de témoins vaut et équipolle à tradition et délivrance de possession (2). »

Nous constatons ainsi dans notre législation ancienne, comme dans le Droit romain, l'absence de toute préoccupation des intérêts des tiers, de toute publicité qui pût les avertir, malgré les efforts de quelques jurisconsultes pour une timide organisation du crédit. En examinant d'ailleurs les institutions de crédit proprement dites, le système hypothécaire, nous arrivons au même résultat : au fond, c'est la théorie romaine qui domine, c'est le système des hypothèques occultes avec quelques améliorations, quelques restrictions apportées au droit exclusif et exorbitant du premier créancier hypothécaire.

Ainsi, à partir de saint Louis, tous les créanciers ont le droit de faire saisir les biens de leur débiteur et de les faire vendre à la *criée.* Les formes *du décret,* comme on appelle cette saisie, sont réglées par une ordonnance de Henri II. de l'année 1551. L'hypothèque ne donne plus qu'un *droit de préférence* sur le prix.

(1) *Traité des donations*, n°. 901.
(2) *Inst. cout.*, liv. V, tit. IV, VII.

Par une heureuse innovation, l'hypothèque ne peut plus résulter de la seule convention, soumise à toute espèce de preuves : il faut désormais un acte notarié dont la date sera incontestable.

L'hypothèque judiciaire est créée : la loi accorde aussi une hypothèque légale aux incapables sur les biens de leurs administrateurs.

Au surplus, on ne prend aucune mesure pour organiser la publicité des hypothèques et permettre, soit aux acquéreurs, soit aux prêteurs, de se garantir des piéges où la mauvaise foi, ou seulement l'insouciance de ceux avec lesquels ils traitent, peuvent les faire tomber. Il est même fort curieux d'examiner avec quelle répugnance toute tentative d'amélioration sur ce point est accueillie, et d'étudier les obstacles qu'elle rencontre dans l'esprit public.

Un de nos célèbres jurisconsultes normands, Henry Basnage, écrit un traité des hypothèques à la fin du XVII[e]. siècle; et, dans son premier chapitre, il examine les différents systèmes de crédit pratiqués jusqu'à lui. Il proclame, non sans raison, que l'expérience a parfaitement démontré leur insuffisance : toutefois, il se préoccupe peu de trouver un remède : « Je n'entreprendray pas, dit-il, d'inventer de nouvelles sûretés, puisque dans tous les siècles tant de personnes n'y ont pu réussir parfaitement. » Le seul moyen que Basnage propose, c'est de déclarer stellionataires, et, par suite, susceptibles de peines ignominieuses, ceux qui trompent sur l'état vrai de leur fortune : « car, quoiqu'il se trouvast encore, dit-il, des gens assez désespérez pour ne pas redouter la peine du stellionat, il y

en auroit beaucoup plus qui seroient retenus par la peine de l'infamie. »

Cependant, Messieurs, ce système de crédit que Basnage désespérait de trouver, un de ses contemporains, un homme de génie, l'avait conçu et avait tenté de l'appliquer. Colbert avait deviné les principes fondamentaux de notre régime actuel; et un édit de Louis XIV, de 1673, rédigé sous ses auspices et sous son influence, avait proclamé le principe de la publicité des hypothèques. Colbert établissait des greffes d'enregistrement dans lesquels ceux qui auraient des hypothèques pourraient former et faire enregistrer leurs oppositions : ces enregistrements les faisaient préférer à ceux qui négligeaient cette formalité, et il n'y avait que le trésor public, les mineurs et les femmes mariées qui fussent dispensés de l'enregistrement des oppositions.

C'est bien à Colbert qu'appartient l'honneur d'avoir essayé ce premier système vraiment créateur de la publicité. En lisant le préambule de l'édit d'Henry II sur le *contrôle*, qui a été remplacé par notre *enregistrement*, on pourrait être tenté d'y voir un essai d'organisation du crédit public; mais Basnage, tout le premier, a signalé l'insuffisance du contrôle comme moyen de publicité. « Pour nos contrôles, dit Basnage, ils donnent peu d'éclaircissement et de sûreté, par cette raison que les contrats pouvant être contrôlés aux lieux où ils ont été passés, ou au lieu de la situation des biens, on ne peut pas découvrir tous les contrats qu'une personne peut avoir faits en des lieux inconnus. »

Cette objection, parfaitement vraie, ne pouvait être

faite au système de Colbert, puisque l'opposition ne pouvait être inscrite qu'au *bureau de la situation du lieu.* Il échappait encore à une seconde qu'on pouvait faire à l'édit du contrôle. Les registres du contrôle n'étaient pas publics et ne devaient être ouverts à d'autres qu'aux parties intéressées, sans la permission de Justice. Le registre des oppositions, d'après l'édit de 1673, était au contraire essentiellement public.

Cependant l'édit de Colbert fut révoqué après une année, dès le mois d'avril 1674. Il avait rencontré la plus violente des oppositions, et, malgré les regrets de Colbert, Louis XIV fut contraint de le retirer, par le motif, dit l'édit de révocation que « les réglements les plus utiles trouvent leurs difficultés dans les premiers établissements. »

Il est vraiment curieux et instructif de voir par quels moyens on combattit cette institution, que nous considérons aujourd'hui comme une des conquêtes précieuses de notre Droit moderne.

Tous les jurisconsultes, Basnage en tête, ne virent dans l'édit de Colbert que l'occasion de la création de nouvelles charges, et c'est par ce côté qu'ils l'attaquèrent en méconnaissant avec peu de bonne foi les avantages si frappants de la publicité. Ce même Basnage, qui vient de donner la vraie raison de l'insuffisance du contrôle comme moyen de publicité, écrit cependant, à l'occasion de l'édit de Colbert : « Mais cet édit étoit si bursal, et d'ailleurs si inutile en Normandie où le contrôle est établi, et si difficile à exécuter, qu'il n'a point eu d'effet, ayant été révoqué peu de temps après sa publication. »

Le propre des grands génies, c'est de devancer leur temps; c'est de voir plus loin et plus clair que leurs contemporains; c'est de ne point se préoccuper des obstacles et des inconvénients passagers pour ne considérer que la grandeur du but à atteindre. C'est précisément là ce qui les condamne à rencontrer une opposition très-vive et à rester souvent incompris : ils parlent au commun des hommes trop occupés des faits du moment pour regarder dans l'avenir, et qui sourient souvent avec incrédulité de ce qu'ils appellent une utopie : trop heureux quand leurs idées ne viennent pas se heurter aux préjugés et aux intérêts du moment.

Colbert devait succomber, parce qu'il rencontrait à la fois tous ces obstacles. Quand il voyait la France occupant la place qu'elle a conquise comme puissance industrielle et commerciale, il rencontrait des jurisconsultes préoccupés avant tout de la charge d'un nouvel impôt, et résistant avec opiniâtreté. Quand il demandait le régime de la publicité, pour fonder le crédit public, il rencontrait des publicistes qui voyaient dans cette publicité une menace et un danger politique.

Ce n'est pas seulement Basnage et les jurisconsultes qui faisaient de l'opposition à l'édit de 1673 : le chancelier d'Aguesseau n'approuve pas davantage le nouveau système. Il se demandait s'il y avait de grands avantages à cette publicité qui mettrait à nu les plaies des grandes familles, dévoilerait leur état de gêne, ruinerait leur crédit et leur rendrait impossibles les établissements qui venaient souvent les rétablir dans toute leur splendeur. Il se demandait s'il y avait tant

à gagner à un système qui faciliterait la libre circulation des biens.

Nous ne discuterons pas le point de vue auquel se placent les représentants des deux systèmes en présence : le procès est jugé aujourd'hui entre le régime ancien et le régime nouveau. La postérité a donné raison au génie de Colbert et l'a vengé de l'opposition de ses contemporains. Mais, pour être juste, il faut reconnaître que les motifs invoqués par d'Aguesseau ne manquaient ni de justesse, ni de grandeur. Il ne faut pas oublier que, du temps de d'Aguesseau, la vieille constitution féodale existait encore, la vieille aristocratie avait encore tous ses priviléges, et d'Aguesseau, son défenseur, avait évidemment raison à son point de vue de *politique conservateur*. Ses pressentiments ont été pleinement justifiés par tout ce qui s'est passé depuis, et tout démontre combien ses craintes étaient fondées.

Aussi, Messieurs, n'est-il pas sans intérêt de vous faire remarquer qu'à plus d'un siècle de distance, une des nations les plus commerçantes, mais aussi des plus aristocratiquement conservatrices, si je puis me servir de l'expression, a jugé comme d'Aguesseau le système de la publicité des hypothèques et l'a repoussé, dans un intérêt aristocratique. En 1835, la Chambre des communes d'Angleterre a rejeté, à la majorité de 161 voix contre 48, un bill de lord Brougham pour l'enregistrement des actes relatifs aux propriétés immobilières, et pour la publicité des hypothèques contractées par des propriétaires fonciers (1).

(1) M. Troplong, *Des hypothèques*, t. I, p. 9.

La résistance à une mesure bursale fut donc pour quelque chose, pour beaucoup même, si l'on veut, dans l'opposition que rencontra l'édit de 1673 ; mais ce serait voir les choses de trop bas que de croire qu'elle en fut l'unique motif : il y avait un instinct de conservation qui domina la question pour les représentants éminents de l'aristocratie, et la France n'était pas assez mûre pour que les idées de Colbert pussent trouver un écho et un appui sympathique dans la bourgeoisie et le peuple, qui ne pouvaient en comprendre la portée.

Aussi voyons-nous chercher et accepter volontiers toutes les améliorations du système hypothécaire dès qu'il n'est plus question d'une réforme radicale ; de même, les idées de crédit se firent place sans opposition dans les derniers temps, lorsqu'il s'agit de la transmission des biens meubles, dont la possession est indifférente pour la constitution aristocratique, et dont on dit : *res mobilis, res vilis*, parce que les fortunes mobilières sont encore inconnues.

La seule amélioration de notre régime hypothécaire, depuis l'édit de Colbert jusqu'à la Révolution française, consiste dans l'introduction de la *purge des hypothèques.*

En Droit romain, nous l'avons vu, l'acheteur n'avait aucun moyen de se débarrasser des hypothèques qui grevaient l'objet acheté. Il y avait toutefois une exception dans le cas de ventes faites par autorité de justice. Si les créanciers, avertis par la publicité de ces ventes, ne se font pas connaître, dit l'empereur Dioclétien, ils perdent leur hypothèque : *Fiscalis hastæ fides facile*

convelli non potest (1). L'intérêt du fisc avait motivé cette exception au Droit commun.

En Droit français, il avait toujours été admis également que le *décret forcé*, c'est-à-dire *la saisie immobilière*, purgeait les hypothèques. Mais l'acheteur volontaire n'avait, pas plus que dans le Droit romain, le moyen de payer son prix en sécurité. On pouvait remédier à cet inconvénient sans établir un régime de publicité complète, et sans froisser aucun intérêt aristocratique, et c'est ce qui eut lieu.

L'édit de 1673 imaginait pour l'acheteur volontaire *un décret volontaire* qui, par des formalités analogues au décret forcé, entraînait, comme conséquence, le purgement des hypothèques des créanciers qui n'avaient pas mis opposition au décret. L'idée en soi était bonne; malheureusement l'exécution fut mal conçue : les *formalités étaient longues et de grand coût*, nous dit Loyseau, et trop souvent elles absorbaient le prix de l'immeuble.

L'édit de 1771, qui remplaça l'édit de 1673 et qui signale ces inconvénients dans son préambule, y apporta un remède et établit des règles plus simples. D'après l'art. 8, le contrat devait être déposé au greffe du bailliage et affiché par extrait pendant deux mois; et pendant ce temps, tous les créanciers hypothécaires devaient se faire connaître, sinon leur hypothèque était purgée. C'était là une amélioration sérieuse sans doute, mais évidemment bien insuffisante.

A la Révolution française seule il était réservé de

(1) L. 8 Cod., *De remissione pignorum*, lib. VIII, tit. XXVI.

voir la réalisation de réformes radicales, et le développement libre et complet de principes nouveaux, parce que la constitution de la société avait changé de face et que les anciens intérêts avaient fait place à des intérêts différents, sinon opposés.

Cependant les transitions brusques ne sont guère dans la nature humaine : l'avenir a des racines dans le passé, et cela est vrai pour les institutions juridiques au moins autant que pour toute autre chose. Il faut donc étudier ce mouvement de transition, ce lien qui rattache nos institutions nouvelles sur le régime hypothécaire, et sur la transmission de la propriété, à celles du Droit ancien.

La propriété mobilière est celle qui échappe la première, et d'une manière générale, aux principes du Droit romain, et elle se trouve désormais soumise à des conditions profondément distinctes de transmission et d'organisation.

Nous avons vu que le Droit romain admettait l'hypothèque sur les meubles comme sur les immeubles ; que la prescription et l'usucapion étaient aussi nécessaires pour les premiers que pour les seconds, quand la tradition n'avait pas été faite par le vrai propriétaire. La seule différence consistait dans la durée de l'usucapion, qui était moindre pour les meubles que pour les immeubles ; mais, en compensation, l'usucapion mobilière était soumise à des conditions beaucoup plus rigoureuses qui la rendaient en fait presque impossible : *Unde in rebus mobilibus non facile procedit ut bonæ fidei usucapio competat*, disent les Institutes, § 3, *De usucapionibus.*

De très-bonne heure, au contraire, notre Droit français rejeta l'hypothèque sur les meubles, comme donnant lieu à trop de dangers et à trop de surprises. « Meubles n'ont point de suite par hypothèque quand ils sont hors la possession du detteur, » disait Loysel, — *Institutes coutumières*, n°. 487. Seuls en France, dit Merlin, les Parlements de Rouen, de Rennes et de Toulouse admirent l'hypothèque sur les meubles (1); encore n'était-ce pas la vraie hypothèque du Droit romain, mais une hypothèque imparfaite, ne donnant jamais de droit de suite contre les tiers-détenteurs, mais seulement un droit de préférence quand les biens avaient été saisis et vendus sur le débiteur.

Bientôt nos jurisconsultes allèrent plus loin : préoccupés des entraves que la recherche de l'origine de la propriété pouvait mettre aux transactions civiles, et surtout commerciales, quand il s'agissait de meubles, ils dispensèrent de cette recherche ; ils supprimèrent de fait l'usage et la nécessité de l'usucapion, en proclamant la maxime : « En fait de meubles, possession vaut titre. »

C'était là toute une révolution, et cette renonciation au système du Droit romain pour un système diamétralement opposé ne se fit pas sans lutte. Certaines Coutumes, notamment celles du Berri (2) et de Bordeaux (3), conservaient le Droit romain, et, allant au-delà de sa rigueur, exigeaient la même durée pour

(1) *Répert.*, v°. Hypothèque, n°. 1.
(2) *Des prescriptions*, art. 1, 10.
(3) Serres, *Inst.*, liv. II, tit. vi.

l'usucapion des meubles que pour celle des immeubles. D'autres Coutumes, comme celles de Bourgogne (1), Melun, Amiens, Anjou, du Maine, suivaient purement et simplement le Droit romain. — C'est encore à Paris que naît et se développe la doctrine nouvelle. Le motif, vous le touchez du doigt, Messieurs, c'est que Paris est le plus grand centre commercial ; c'est que les bourgeois ne s'y connaissent guère entre eux, et qu'ils connaissent encore moins les commerçants du dehors ; c'est que la sécurité commerciale fait de la maxime nouvelle une nécessité impérieuse. Aussi, c'est au Châtelet de Paris que les praticiens admettent la dispense de rechercher les titres de la propriété des meubles, parce que, disent-ils, *la possession d'un meuble produisait tout l'effet d'un titre parfait.* A quelle époque précise, et de quelle manière, cette doctrine s'introduit-elle au Châtelet de Paris? C'est ce qu'il n'entre pas dans mon sujet de rechercher ; ce qu'il m'importait de faire ressortir, c'est que c'est là *une innovation des praticiens*, innovation commandée par le besoin de la sécurité dans les relations commerciales, et qui finit par s'imposer aussi bien qu'une loi écrite.

Les Romanistes, je l'ai dit, essaient d'abord de résister aux praticiens. Voet, le jurisconsulte Hollandais, veut restreindre, autant que possible, l'application d'une maxime, qu'il appelle avec raison, d'ailleurs, *a Romano jure divortium* (2) ; mais elle présente trop

(1) *Prescription*, art. 1er.
(2) Voet, *Ad Pandectas, de rei vindicatione*, § 12.

d'avantages pratiques pour ne pas triompher, et le bon sens public l'emporte sur la routine et les vieilles traditions. Notre célèbre Pothier, dont les œuvres ont exercé une si grande influence sur les rédacteurs du Code Napoléon, constate ainsi la victoire définitive de la maxime des praticiens et le triomphe du principe national sur la tradition romaine : « Il est rare qu'il y ait lieu à la question (d'usucapion), le possesseur d'un meuble en étant parmi nous présumé le propriétaire, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la prescription : à moins que celui qui réclame, et s'en prétend propriétaire, ne justifiât qu'il en a perdu la possession par quelqu'accident, comme par un vol qui lui auroit été fait : auquel cas, il ne pourroit pas y avoir lieu à cette prescription de trois ans qui, aux termes du Droit, n'a pas lieu pour les choses furtives. »

Nous retrouverons plus tard ce principe inscrit dans l'art. 2279 du Code Napoléon.

Le type des institutions réservées à l'avenir ne se rencontre pas d'une manière aussi générale en matière immobilière ; il se trouve, mais concentré dans certains pays qu'on appelle *pays de nantissement* et dont la législation fait une disparate complète avec celle des autres pays de la France. Ces pays se composent principalement de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie et du Vermandois; la plupart, vous le voyez, n'ont été réunis que fort tard à la monarchie française, et ils n'ont pas subi, au même degré que les autres pays de Coutumes, la réaction contre les idées féodales et la révolution opérée par l'introduction du Droit romain.

Dans ces pays, l'ancienne maxime de la nécessité

de l'investiture pour la transmission de la propriété s'est conservée en se transformant. On ne conçoit pas de transmission de propriété immobilière possible sans l'accomplissement des devoirs de loi, c'est-à-dire sans l'investissement donné par l'autorité publique de la propriété. Ces formalités, qui portaient des noms différents, *vest et devest*, *dessaisine-saisine*, *déshéritance-adhéritance*, exigeaient l'intervention d'un officier public, et la constatation de leur accomplissement se faisait sur des registres publics.

L'origine toute féodale des devoirs de loi n'est pas méconnaissable; mais, dans le XVIIe. et le XVIIIe. siècle, une transformation s'est opérée, et une institution purement politique est devenue une institution essentiellement civile. C'est que, comme le fait très-bien observer M. Troplong, la pensée formaliste du Droit féodal, dont était sorti tout le système des devoirs de loi, se prêtait très-naturellement à un aperçu nouveau, essentiellement favorable au développement du crédit public; de cette publicité, créée tout d'abord dans l'intérêt à peu près unique du seigneur féodal, à une publicité profitant aux tiers, et assurant leur sécurité, la transition était simple et facile; et ce qui prouve incontestablement qu'elle a eu lieu, c'est que les *francs-alleux* qui se trouvaient, par leur nature même, en-dehors des servitudes du Droit féodal, ne s'en trouvèrent pas moins assujettis aux devoirs de loi; seulement l'investiture se fait en présence de deux *francs-alloëtiers* au lieu de se faire devant le seigneur ou l'officier du seigneur.

L'idée du crédit public est si bien assise dans le pays

de nantissement, qu'en 1673, l'année même où Colbert est obligé de renoncer à l'exécution de son édit sur la publicité des hypothèques, un placard de l'archiduc d'Autriche, du 16 septembre 1673, rappelle à l'observation des lois antérieures sur la nécessité des formalités de publicité, pour avertir les tiers de la transmission de la propriété immobilière : il déclare, de la façon la plus expresse, que toutes les aliénations de biens immeubles n'auront d'effet et de réalisation, au préjudice des personnes tierces, que si lesdites aliénations ont été enregistrées au livre des juges où les biens sont situés (1). Aussi, quand on voulut appliquer en Flandre l'édit de Louis XV de 1771, dont je vous ai parlé, sur la purge des hypothèques, le Parlement de Flandre s'opposa à l'enregistrement, en déclarant que le système général des *devoirs de loi* était beaucoup plus complet et bien préférable : « Il faut considérer, « disait le Parlement dans ses remontrances, la publi- « cité des hypothèques comme le chef-d'œuvre de la « sagesse, comme le sceau, l'appui et la sûreté des « propriétés, comme un droit fondamental dont « l'usage avait produit dans tous les temps les plus « heureux effets, et avait établi autant de confiance « que de facilité dans les affaires que les Belges trai- « tent entre eux (2). »

C'est donc dans la législation des pays de nantissement qu'il faut chercher l'origine véritable de notre système hypothécaire et de notre loi actuelle sur la transcription.

(1) Merlin, *Répert.*, v°. NANTISSEMENT.

(2) *Discours de M. Treilhard*, t. VII, p. 59.

Aussi ne vous dirai-je que quelques mots sur certains essais faits dans le but d'assurer le crédit public dans d'autres Coutumes, mais qui n'ont pas un égal caractère de précision et surtout de généralité.

Ainsi, dans la Bretagne, ce pays isolé pour ainsi dire de la France par sa position géographique et bien plus encore par le caractère de ses habitants, nous trouvons le système des *appropriances* (1). Lorsque l'acheteur a pris possession réelle de l'immeuble vendu, il fait connaître son droit par trois proclamations publiques de son contrat d'acquisition : si les tiers gardent le silence, il est à couvert désormais de toute action en revendication.

En Normandie nous rencontrons aussi des lectures publiques ; mais leur effet est beaucoup plus restreint, puisqu'elles garantissent seulement l'acheteur contre l'exercice du retrait lignager (2).

Vous le voyez, Messieurs, il y a loin de là à ce système complet, faisant connaître à tout instant et à tous, parfaitement et facilement, les transmissions successives de la propriété immobilière, et dressant, pour me servir de la belle expression de M. Troplong, *les registres de l'état civil de la propriété* (3).

Le principe, la base du système sont donc trouvés : nos législateurs contemporains n'auront qu'à perfectionner les détails.

Nous voici en 1789. La fameuse nuit du 24 août voit

(1) Cout. de Bretagne, art. 269.
(2) Cout. de Normandie, art. 452 et 453.
(3) *De la transcription*, p. 25.

s'écrouler pour jamais l'ancienne constitution féodale. De tous les côtés de l'assemblée, comme dans tous les pays de la France, on demande unanimement un code civil uniforme pour tout le pays, et la rédaction de ce code est votée à l'unanimité.

Mais si une constitution peut s'improviser en quelques jours, parce que le plus souvent elle n'est que la mise en œuvre d'idées générales, depuis longtemps adoptées par l'opinion, il n'en est pas de même d'un code civil, œuvre d'études longues et patientes, nécessitant un examen aussi difficile qu'approfondi.

Le vœu de l'Assemblée constituante devait mettre quinze ans à se réaliser : il fallait pourvoir au plus pressé en adoptant des mesures transitoires, et c'est ce qui eut lieu

Le Droit romain et les Coutumes conservèrent provisoirement leur autorité législative, et une loi des 20 et 27 septembre 1790, tout en maintenant la législation des pays de nantissement sur les *devoirs de loi*, mit en harmonie ce système avec la nouvelle constitution française, en modifiant dans les formules ce qui rappelait trop directement le régime féodal. On lit dans cette loi, art. 3 : « A compter du jour où les tri-
« bunaux de district seront installés dans les pays de
« nantissement, les formalités de saisine-dessaisine,
« déshéritance-adhéritance, vest-devest, reconnais-
« sance échevinale mise de fait, main assise plainte à
« la loi, et généralement toutes celles qui tiennent au
« nantissement féodal et censuel, seront et demeurent
« abolies ; et, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement or-
« donné, *la transcription des grosses des contrats*

« *d'aliénation et d'hypothèque* en tiendra lieu et suffira « en conséquence pour consommer les aliénations, « sans préjudice, quant à la manière d'hypothéquer « les biens, de l'exécution de l'art. 35 de l'édit de juin « 1770. — Art. 4. Lesdites *transcriptions* seront faites « *par les greffiers des tribunaux de district de la situa-* « *tion des biens*, selon l'ordre dans lequel les grosses « des contrats leur auront été présentées, et qui sera « constaté par un registre particulier, dûment coté et « paraphé par le président de chacun desdits tribu- « naux. *Les registres destinés à ces transcriptions se-* « *ront pareillement cotés et paraphés, et les greffiers* « *seront tenus de les communiquer, sans frais, aux* « *requérants.* »

J'ai tenu, Messieurs, à vous citer les termes mêmes de cette loi, parce que c'est la première où l'on rencontre le mot de transcription. Vous le voyez, du reste, le changement consiste dans la forme, sans atteindre le principe : on se contente de substituer au greffe de la justice féodale celui du tribunal de district.

La Révolution de 1789 devait faire germer des idées nouvelles. Les théories des économistes de la fin du XVIIIe. siècle devaient tenter un essai de réalisation. Les tendances politiques, loin de pousser à l'immobilisation de la propriété et du sol, devaient conduire à l'idée de rendre la circulation des biens aussi facile et aussi rapide que possible, et l'on devait accueillir avec faveur tout système qui ferait perdre le souvenir et même la trace des anciens propriétaires, pour mettre la propriété dans les mains d'hommes nouveaux.

Les esprits n'en sont plus à ces préoccupations que nous avons rencontrées chez le chancelier d'Aguesseau, lorsqu'il lui fallut apprécier les idées de Colbert. Il y a chez tous, au contraire, une fièvre de bouleversement de toutes les anciennes institutions, une fureur de spéculation et d'agiotage qui fait chercher tous les moyens de mobiliser le sol : on rêve à la possibilité de porter sa fortune en porte-feuille, comme nous portons aujourd'hui nos actions de chemin de fer. Pour cela, il faut que la transmission de la propriété soit dégagée de toute entrave, et cette publicité absolue qui effrayait d'Aguesseau, dans l'intérêt des familles, devient une nécessité impérieuse, parce qu'on veut tout sacrifier à la fureur de la spéculation.

Tel est l'esprit du premier essai législatif dans le système politique nouveau sur la transmission de la propriété, et il se traduit par la loi du 9 messidor an III qui crée les conservateurs des hypothèques, seule institution de cette loi qui ait survécu.

Le propriétaire d'un immeuble, d'après cette loi, a le droit de se présenter devant le conservateur et de lui faire la déclaration de la valeur de ses biens. Le conservateur est garant de cette valeur s'il ne conteste pas; s'il conteste cette déclaration foncière et prétend qu'il y a forcement, des experts sont nommés. Cette déclaration faite, la loi accorde au propriétaire le droit de prendre sur lui-même hypothèque pour un temps déterminé qui ne peut excéder dix années, par la voie *de cédules hypothécaires*, jusqu'à concurrence des trois quarts de la valeur des biens présents désignés dans

la cédule, y compris le montant des hypothèques dont ils peuvent être déjà grevés. Cette cédule hypothécaire est transmissible par la voie de l'endossement à ordre, et forme un titre exécutoire contre celui qui l'a souscrite au profit de celui à l'ordre duquel elle est passée.

La mise à exécution de cette loi, successivement retardée, n'a jamais eu lieu en définitive, et le gouvernement, tout révolutionnaire qu'il fût alors, a reculé lui-même devant la création de ces nouveaux assignats qui eussent amené inévitablement des désastres.

Voici comment un contemporain rendait compte, quelques années après, de l'impression produite par cette loi et des craintes qu'elle avait fait naître dans le public. « Elle répandit des alarmes au lieu de rassurer, « disait M. Grenier au Tribunat, dans son rapport « sur le titre des hypothèques du Code Napoléon, « le 26 ventôse an XII (1). On ne fut pas seulement « inquiet sur la rapidité de l'expropriation forcée, on le « fut encore sur la facilité avec laquelle tout citoyen, « en prenant hypothèque sur lui-même, pouvait con- « vertir ses immeubles en espèces de lettres de « change : on vit avec effroi une sorte de mobilisation « du territoire de la République, qui, pour quel- « ques avantages particuliers qu'elle pouvait pro- « duire, offrait les plus funestes moyens à la dissi- « pation et menaçait les fortunes d'un ébranlement « général. De l'engourdissement dont on voulait se « tirer, on allait à la convulsion. »

(1) *Motifs, rapports et opinions*, édit. Didot, t. I, p. 764.



La nature humaine est ainsi faite, qu'elle passe facilement d'un excès à un autre : dans l'ancien Droit, on avait trop peu accordé au crédit public; à l'époque dont nous parlons, on lui sacrifiait tout.

Mais la réflexion heureusement succède à l'enthousiasme : avec le calme de la réflexion reviennent les mesures de transaction entre les systèmes extrêmes. et on se retrouve ramené insensiblement dans ce milieu où se tient la vérité.

La loi du 11 brumaire an VII est l'essai sérieux du régime nouveau; elle organise sur des bases rationnelles, et la publicité des transmissions de propriété en matière immobilière, et la publicité des hypothèques. L'idée fondamentale du système est déjà trouvée, nous le savons; le législateur de l'an VII ne fait que l'emprunter à la législation des pays de nantissement : seulement il substitue le conservateur des hypothèques, institué par la loi de l'an III dans chaque arrondissement, aux greffiers des justices féodales remplacés déjà, en 1790, par les greffiers des tribunaux de district.

La loi du 11 brumaire an VII ne s'occupe pas des meubles; la transmission de la propriété résulte pour eux de la tradition comme auparavant. Pour les immeubles, elle substitue la transcription de l'acte sur les registres du conservateur à la tradition qui cesse d'être exigée, ainsi que cela avait lieu dans les pays de nantissement. Ainsi, la transcription, exigée dans un but de crédit public, n'en est pas moins *l'acte matériel* qui crée le *droit réel :* on ne comprend pas encore le droit réel résultant d'une simple convention.

Nous arrivons au Code Napoléon. Dans ces discus-

sions du Conseil-d'État si calmes, si sérieuses, si approfondies, où se rencontrent dans la même lice, et les jurisconsultes attachés aux anciennes traditions de Dumoulin, Domat, Pothier, et du Droit romain, et les représentants du Droit philosophique, dont Grotius, Puffendorf et d'autres noms moins célèbres et dignes de respect pourtant, comme Bourjon, Caillet, etc., ont inauguré l'avènement, une lutte suprême s'engage et se termine par la victoire du Droit philosophique. Le spiritualisme l'emporte désormais dans le Droit sur le matérialisme : la vieille doctrine qui exige *un fait matériel* pour la transmission de la propriété succombe ; la puissance et l'énergie de la volonté humaine sont proclamées, et l'art. 711 du Code Napoléon déclare que la propriété se transmet désormais par le seul effet des contrats. L'art. 1583 répète le principe au titre de la vente, et l'antique tradition n'est plus qu'un acte de délivrance et d'exécution ; car la propriété est transférée au moment même de la vente.

Ce principe de la toute-puissance de la volonté humaine pour créer les droits réels, comme les droits personnels, inscrit si nettement et si visiblement dans le Code, est cependant d'abord contesté : les jurisconsultes attachés aux anciennes traditions veulent, à tout prix, les retrouver dans le Code. Une vive discussion s'engage pour prouver que, même sous le Code, la tradition reste nécessaire pour la transmission de la propriété des meubles, comme la transcription pour la transmission de la propriété des immeubles. Vains efforts de la routine pour nier l'évi-

dence ! Il a bientôt fallu se rendre, et si la discussion a été vive, elle a été aussi courte que vive.

En ce qui concerne *les meubles*, le Code Napoléon consacre définitivement la maxime introduite par les praticiens du Châtelet de Paris : *En fait de meubles, possession vaut titre*, et il l'inscrit en toutes lettres dans l'art 2279. Cette maxime était la sauve-garde de la bonne foi du commerce : on ne pouvait la rejeter sans rétrograder dans la voie du progrès dont le crédit est une des conditions essentielles.

La conséquence du principe, c'est que celui qui achète de bonne foi un meuble de celui qu'il voit en possession, doit être préféré à l'acheteur imprudent qui a laissé ce meuble aux mains de son vendeur; et c'est aussi ce qui est encore écrit en toutes lettres dans l'art. 1141 du Code Napoléon. Voilà toute la portée de cet article, et il n'en a pas d'autre.

C'est en s'armant de ce texte qu'on avait voulu prétendre que la nécessité de la tradition avait été maintenue pour les meubles. Mais l'erreur se touche au doigt, et cette condition de la bonne foi, c'est-à-dire de l'ignorance de la première vente exigée impérieusement chez le second acheteur, montre péremptoirement que le vendeur n'est pas resté propriétaire, et qu'il a été dépouillé de tout droit réel bien avant la tradition. S'il était resté propriétaire, la bonne foi ou la mauvaise foi du second acheteur serait insignifiante, et le Droit romain n'en tenait nul compte en effet: la question de tradition tranchait tout. Or, sous le Code, ce n'est pas la tradition qui rend propriétaire, puisque la loi exige la bonne foi du second acheteur, et que,

si le second acheteur est de mauvaise foi, le premier peut réclamer la propriété du meuble, malgré la tradition faite au second.

Ce qui se passe est facile à analyser, et on voit que l'art. 1141 est une concession juste et équitable faite aux besoins du crédit public, mais qui n'entame pas le principe de la transmission de la propriété par le simple consentement des parties. En principe, le vendeur d'un meuble est dessaisi par la vente qu'il a faite, et ne peut conférer à un second acheteur la propriété qu'il n'a plus. Il est si bien dessaisi que ses créanciers chirographaires ne peuvent vendre le meuble au préjudice de l'acheteur, qui exhibe son titre, malgré la possession apparente qui est restée à leur débiteur. Mais si le vendeur, resté en possession, revend à un second acheteur et lui fait livraison, ce second acheteur sera préféré au premier. Pourquoi? C'est qu'il a été induit en erreur par le premier acheteur, qui a eu le tort de laisser au vendeur une possession valant titre aux yeux des tiers d'après l'art. 2279; de telle sorte que ceux-ci ont pu traiter avec lui sans qu'aucun reproche puisse leur être fait, s'ils étaient de bonne foi. La revendication du premier acheteur fondée en droit rigoureux, puisque la propriété lui avait été transférée par le contrat même, est repoussée par une exception de faute, de négligence, dont il est responsable: or, il n'y avait pas de meilleur moyen de [illegible] la faute, que de maintenir le second ach[illegible]ssession en rejetant l'action du premier p[illegible]non-recevoir.

[illegible] trouvent parfaitement conciliés, et

les principes du Droit philosophique, et les exigences du crédit public.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire remarquer, à cette occasion, la précision et la netteté des principes de notre Code et sa supériorité sur les législations auxquelles il succède. Nous n'avons plus à entrer dans les subtilités des jurisconsultes du moyen-âge sur les traditions réelles et les traditions feintes. Vous ne trouverez plus ces expressions dans nos Codes. L'art. 1141 ne se préoccupe que d'un point: le vendeur est-il, ou non, resté en possession? les tiers ont-ils trouvé chez lui cette possession *qui, en fait de meubles, vaut titre?* Cela suffit pour leur garantie, s'ils sont d'ailleurs de bonne foi. Cette possession peut résulter non-seulement de la tradition que les anciens auteurs appelaient réelle, mais encore de la tradition qu'ils appelaient symbolique, c'est-à-dire de la remise des clefs des bâtiments qui contiennent les meubles vendus. La raison en est simple: c'est que, ces clefs remises, le vendeur est dépossédé de tout moyen d'action sur le meuble vendu; il ne peut désormais s'en emparer que comme voleur avec de fausses clefs ou avec effraction. Ce n'est donc pas parce que la clef est le symbole du magasin, que la possession a passé à l'acheteur; c'est parce que la remise, non pas d'une clef, mais de toutes les clefs, rend impossible toute tentative du vendeur sur l'objet vendu; que l'acheteur possède désormais cet objet sur lequel personne ne peut exercer d'action à son préjudice qu'au moyen d'un crime, cas exceptionnel où l'art. 2279 lui-même réserve les droits du propriétaire. Au contraire, jamais la tradition de

longue main, ou le constitut possessoire, ne protégeront l'acheteur en Droit français, parce qu'ils laissent le vendeur en possession apparente vis-à-vis des tiers.

Cette distinction, si simple et si rationnelle, que dicte pour ainsi dire le bon sens lui-même, tranche ainsi définitivement les controverses que vous avez vu s'élever, d'une part, entre Dumoulin, Ricard, Argou, Charondas, qui distinguent entre les traditions feintes et les traditions réelles en ne donnant d'effet qu'à ces dernières à l'égard des tiers; et, d'autre part, les Romanistes, comme Pothier et Guy Pape, qui réclament un effet identique pour toutes les traditions. Le Code se rapproche de la première doctrine, mais il va plus loin qu'elle en acceptant, comme tradition parfaitement réelle, la remise des clefs qu'elle excluait, au contraire, comme tradition feinte. En un mot, le Code Napoléon ne tient plus compte de la tradition comme *moyen de transmission de la propriété*, mais seulement comme *moyen de publicité*. C'est la simplicité et la vérité des choses dans toute sa pureté, jointe au respect de la bonne foi des transactions et du crédit public : aussi nul ne songe aujourd'hui à attaquer les principes du Code Napoléon sur ce point, et à en demander la révision.

Le principe de la transmission de la propriété par le simple effet du contrat fut proclamé de même en matière immobilière ; mais, ici, la discussion fut vive et solennelle. Le système du Droit romain, la nécessité de la tradition, ne fut défendu par personne : l'école spiritualiste eut bon marché de l'école matérialiste, à ce point de vue; mais le système de la loi de bru-

maire an VII, qui exigeait la transcription pour la transmission de la propriété, eut de chaleureux et d'illustres défenseurs : il succomba cependant en définitive.

Un auteur illustre, M. Troplong, en exprimant ses regrets pour ce système, a écrit, dans la belle Préface qui précède son commentaire des hypothèques, « *que cette question, une des plus grandes du régime* « *hypothécaire, fut emportée à la faveur d'une omission* « *non motivée, peut-être par suite d'un malentendu ou* « *d'un escamotage* (1). » L'accusation est dure pour les rédacteurs de nos Codes : nous croyons qu'elle est imméritée, et que les regrets de M. Troplong l'ont rendue un peu injuste : on peut blâmer le jugement définitif; mais les procès-verbaux du Conseil-d'État et les textes mêmes du Code Napoléon sont là pour attester que jamais lutte ne fut plus longue et plus vive; que jamais décision ne fut plus contestée et plus souvent ajournée.

Remarquons-le bien, dans les pays de nantissement, il n'y avait pas de transmission de propriété avant l'accomplissement *des devoirs de loi*, pas plus *entre les parties* qu'à *l'égard des tiers :* le contrat n'était toujours qu'une *cause*, mais non *un mode* d'acquisition. Le principe opposé triomphe, au contraire, dès le début de la discussion, dans le Code Napoléon. L'art. 711 le prouve clairement.

Ce principe posé, il s'agissait de savoir s'il entraînait, ou non, le rejet du principe de la nécessité de la transcription posé par la loi de brumaire. La néces-

(1) T. Ier., p. xxxix.

sité de la transcription fut admise pour les donations entre-vifs dans l'art. 939 : on ne vit pas d'inconvénient à entourer de formalités protectrices ces sortes de transmissions. Mais lorsqu'on voulut appliquer cette nécessité aux contrats, la résistance fut vive, et l'on soutint que la transmission de la propriété par le seul effet du contrat excluait celui de la nécessité de la transcription, qui ne devenait plus qu'une formalité utile, mais non indispensable. L'art. 1140, au titre des contrats, ne constate qu'une étape de la discussion, et se borne à un renvoi pur et simple. La question se représente au titre de la vente. Elle n'est pas encore tranchée ; toutefois, les partisans de la loi de brumaire font une concession aux idées nouvelles : on admet le principe que la propriété est réellement transférée entre les parties, mais on réserve la question de transmission à l'égard des tiers ; l'art. 1583 constate ainsi un nouvel ajournement.

On arrive enfin à la discussion du titre des hypothèques : là, il n'était plus possible de reculer ; il fallait bien prendre une décision. La section du Conseil-d'État, chargée de la rédaction des projets de loi, proposa nettement et franchement, dans la séance du 10 ventôse an XII, la consécration du principe de la loi de brumaire : « les actes translatifs de propriété, qui n'ont point été transcrits, ne peuvent être opposés aux tiers qui auraient contracté avec le vendeur et se seraient conformés à la présente. »

Mais ce projet fut vivement attaqué par Tronchet, Malleville et Cambacérès ; l'article fut renvoyé à la section pour une rédaction nouvelle.

Immédiatement après, on vota l'article du projet qui est devenu l'art. 2182 du Code Napoléon, et dont la rédaction définitive fut ainsi conçue : « La simple « transcription des actes translatifs de propriété sur le « registre du Conservateur ne purge pas les hypo- « thèques et priviléges établis sur l'immeuble. *Le ven- « deur ne transmet à l'acquéreur que la propriété et les « droits qu'il avait lui-même sur la chose vendue ;* il les « transmet sous l'affectation des mêmes priviléges et « hypothèques dont il était chargé. »

La grande question était donc résolue, et il ne faut pas un grand effort de raisonnement pour le reconnaître. La propriété étant certainement transmise par le seul effet du contrat du vendeur à l'acheteur, aux termes de l'art. 1583, et *le vendeur ne pouvant désormais transmettre à un nouvel acheteur plus de droits qu'il n'en a*, il est clair qu'il ne peut lui transmettre la propriété qu'il n'avait plus depuis la vente; la réserve du droit des tiers, résultant implicitement de la rédaction de l'art. 1583, se trouvait ainsi abandonnée. C'est ce que tout le monde comprit d'ailleurs parfaitement au Conseil-d'État. La section ne s'occupa pas du renvoi qu'on lui avait fait, bien qu'elle fût composée des plus chauds partisans de la loi de brumaire ; elle comprit que ce renvoi devenait absolument inutile en présence du vote de l'art. 2182 qui tranchait définitivement la controverse ; et M. Locré, le secrétaire du Conseil-d'État, mit en marge de l'article du projet renvoyé : « Cet article a été retranché par suite du vote qui a eu lieu dans la séance du 10 ventôse. »

Il n'y eut donc ni malentendu, ni surprise; et d'ailleurs, les esprits étaient trop animés, la discussion avait été trop longue et trop chaude pour qu'un malentendu ou une surprise fussent possibles: il y eut le triomphe d'une opinion sur une autre.

Vaincus dans la lutte législative, les partisans de la loi de brumaire se réfugièrent dans la lutte judiciaire et doctrinale; mais cette lutte ne pouvait durer: l'incertitude sur un point de cette importance ne pouvait se prolonger sans amener des troubles profonds dans la société, et le principe de la transmission absolue de la propriété, par le seul effet du contrat, fut bientôt universellement adopté et reconnu.

La grande majorité des jurisconsultes applaudit, parce qu'on ne vit là tout d'abord qu'une conquête du Droit spiritualiste sur le Droit matérialiste, l'affranchissement de la volonté humaine des entraves matérielles auxquelles on l'avait astreinte.

A ce point de vue, Messieurs, il est permis d'applaudir sans réserve au système du Code, et il constitue certainement, au point de vue philosophique, un progrès sur le Droit romain et notre ancienne Jurisprudence.

Le principe que la volonté des parties est impuissante à créer un *droit réel*, que ce droit ne peut naître sans l'accomplissement d'un fait matériel, distinct du contrat, opérant main mise sur l'objet du contrat, quoiqu'ayant une apparence de logique, ne repose en définitive sur rien et n'est pas fondé en raison. Si l'on y regarde de près, c'est en réalité la volonté humaine qui est la vraie créatrice du droit réel, et le fait ma-

tériel de la tradition auquel on attachait tant d'importance, n'en a en réalité qu'une fort mince; car ce fait devient insignifiant dès qu'on le sépare de la volonté qui fait toute sa force. Si le fait matériel de l'appréhension était la vraie cause efficiente du droit réel, de la transmission de la propriété, il est clair qu'il devrait toujours avoir la même vertu et la même efficacité, abstraction faite de toute considération de volonté. Or, c'est précisément le contraire qui arrive, de l'aveu même des jurisconsultes romains : c'est la volonté qui préside à l'appréhension, qui lui donne toute sa valeur et qui se trouve dès-lors, en définitive, la cause essentielle de la transcription et de la création du droit réel. Javolenus s'en explique de la manière la plus expresse dans la loi 55 ff, *De obligationibus et actionibus* (1). Il ne suffit pas qu'il y ait eu contrat préalable, il faut qu'il y ait consentement des deux parties sur le fait même de la tradition ; *in omnibus rebus quæ dominium transferunt, concurrat oportet affectus ex utraque parte contrahentium* ; à défaut de ce consentement, dit-il, ce qui a été commencé reste inachevé : *nisi animus utriusque consentit, perduci ad effectum quod inchoatur non potest.* On objecterait vainement que si les jurisconsultes exigeaient le consentement sur le fait de l'aliénation, ils ne l'exigeaient pas sur la cause de cette aliénation : que, par exemple, la propriété étant transférée quoique l'un fît la tradition à titre de don, tandis que l'autre croyait recevoir un simple prêt; bien que l'un crût livrer l'immeuble en

(1) Lib. XLIV, tit. v.

vertu d'un testament, tandis que l'autre croyait le recevoir en vertu d'une stipulation, ainsi que le disent Julien dans la loi 36 ff, *De adquirendo rerum dominio* (1), et Paul dans la loi 3, § 1 ff, *De obligationibus et actionibus* (2). D'abord, on peut répondre que les Romains étaient loin d'être d'accord sur ce point ; qu'Ulpien, un des jurisconsultes les plus éminents, était d'un avis tout-à-fait opposé ; que, dans la loi 18 ff, *De rebus creditis* (3), il blâme formellement l'opinion de Julien et qu'il décide qu'il n'y a ni donation ni prêt, et que par suite la tradition est nulle. Mais ce qui prouve d'une manière bien plus décisive l'influence toute-puissante de la volonté, c'est que la tradition matérielle, la livraison, peut avoir lieu du vendeur à l'acheteur, sans que l'acheteur devienne propriétaire au moment de la tradition. C'est ce qui arrive si le prix n'est pas payé au moment de la tradition réelle, et si le vendeur n'a accordé aucun délai : *Venditæ vero res et traditæ non aliter emptori adquiruntur quam si is venditori pretium solverit, vel alio modo ei satisfecerit.* § 41 (4). Ainsi, la volonté du vendeur d'arrêter la transmission de propriété, ou, si l'on veut, la condition qu'il met à cette transmission, est toute-puissante malgré l'accomplissement du fait matériel de la livraison. Comment ne pas reconnaître, dès-lors, que c'est en définitive la volonté qui est la cause vraie et primitive

(1) Lib. XLI, tit. I.
(2) Lib. XLIV, tit. V.
(3) Lib. XVIII, tit. I.
(4) *Inst.*, *De rerum divisione*, lib. II, tit. I.

du droit réel? Pourquoi l'assujettir à un fait matériel qui n'a d'autre sens que celui que la volonté lui donne? Qui peut justifier en raison cette entrave inutile? J'ai eu soin d'insister sur ce point que la tradition, telle qu'on la comprenait, n'était pas en elle-même un moyen de publicité, et que si dans de rares occasions elle avait quelque notoriété, cette notoriété n'était nullement le but de la tradition, mais un effet dont le législateur ne se préoccupait nullement : rien de plus logique, dès-lors, que de s'affranchir d'un formalisme inutile et sans but. Les jurisconsultes romains avaient si bien reconnu eux-mêmes la possibilité de cet affranchissement, que le *Droit prétorien*, c'est-à-dire le *Droit philosophique romain*, admet, par une exception bien remarquable, la possibilité de constituer un droit réel dont il est le créateur, l'hypothèque, par l'effet seul de la convention (1).

Grotius, Bourjon, Caillet, avaient donc raison, au point de vue de la logique, contre Pothier et les Romains, en protestant contre la nécessité de la tradition; et la théorie du Code Napoléon devait être saluée, ainsi qu'elle l'a été, comme un progrès dans la philosophie du Droit.

Cet hommage légitime rendu à notre Code, et en admettant avec lui sans réserve le principe de la création des droits réels par la volonté des parties, on peut se demander s'il avait tenu assez de compte des exigences légitimes du crédit public, et c'est à ce point de vue qu'il a été vivement attaqué, et

(1) Voir *supra*, p. 189.

qu'après cinquante ans d'expérience il vient d'être modifié par la loi du 23 mai 1855, qui rétablit l'obligation de la transcription pour les ventes en matière immobilière, et revient ainsi au système de la loi du 11 brumaire an VII.

Cette loi du 23 mai 1855 est-elle un nouveau pas fait dans la voie du progrès, ou signale-t-elle un pas rétrograde? N'est-elle qu'une victoire des praticiens sur les philosophes? Le système du Code Napoléon est-il radicalement renversé, ou n'est-il que perfectionné?

Ce qui est certain, c'est que cette loi était impatiemment attendue et réclamée par les hommes de pratique. Lorsque le Gouvernement consulta, en 1845, les Cours impériales et les Facultés de Droit sur l'opportunité de revenir au système de la loi de brumaire an VII, 27 Cours sur 28, au nombre desquelles figure la Cour de Caen, fidèle à ses traditions anciennes, 7 Facultés de Droit sur 9, au nombre desquelles on compte aussi la Faculté de Caen, demandèrent le rétablissement de la transcription.

C'est déjà là une grave présomption en faveur de la loi nouvelle, et la preuve qu'elle répond à un besoin social. Les lois ne sont pas des abstractions philosophiques; elles sont destinées à l'application; l'expérience est leur meilleur juge, et voilà pourquoi tous les problèmes juridiques arrivent à une solution : nous n'avons, ni ne prétendons avoir la certitude mathématique; mais nos discussions ont une fin; car, dès que le législateur ou la Jurisprudence entrent en mauvaise voie, l'expérience vient bientôt les contraindre à reconnaître l'erreur et à la réparer.

Dans la discussion du Code, on avait fait valoir deux sortes de considérations pour rejeter la loi de brumaire : les considérations que j'appellerai de pratique, et, d'autre part, les considérations théoriques et philosophiques.

Les considérations de pratique peuvent se réduire à deux.

M. Tronchet soutint d'abord que cette nécessité de la transcription était une mesure purement fiscale, et sans point d'appui dans les principes de la matière. Vous le voyez, Messieurs, le moyen n'est pas nouveau. C'est par cette mesquine et étroite argumentation qu'on avait combattu le projet de Colbert, en 1673, et, il faut le dire, cette argumentation est toute-puissante sur les esprits médiocres et de moyenne portée : elle réussit, en 1808, comme elle avait réussi en 1673.

M. Tronchet soutint ensuite que la formalité de la transcription était inutile, et que celui qui achète n'a pas besoin que la loi pourvoie d'une manière particulière à sa sûreté. « Il a les titres sous les yeux, disait-il : il peut vérifier la possession du vendeur ; et ce serait pour le dispenser de cet examen qu'on ne craindrait pas de compromettre la propriété d'un citoyen qui se repose avec sécurité sur un contrat légal ? » (Conf. t. VII, p. 225.)

Mais l'expérience est venue donner un démenti à M. Tronchet et prouver l'utilité de la transcription ; car il s'est produit, sous le Code, précisément l'inconvénient que Basnage signalait au XVII[e]. siècle. Un acheteur, après avoir vérifié la régularité des titres de propriété de son vendeur, après avoir purgé toutes les

hypothèques, payé son prix avec toutes les apparences de la sécurité la plus complète, pouvait se trouver évincé par un acheteur qui avait traité avant lui, et qui avait fait enregistrer son contrat dans un des milliers de bureaux qui se trouvent à chaque chef-lieu de canton : enregistrement qui reste nécessairement inconnu à l'acheteur, auquel il est impossible de faire des vérifications dans ces milliers de bureaux. On a encore vu un acheteur, après avoir traité avec un homme qui jouissait fort ostensiblement d'un immeuble, après avoir payé son prix, après avoir joui long-temps sans trouble, dépouillé subitement par un acheteur qui avait traité avant lui de la nue-propriété, et qui, au décès du vendeur, venait réclamer l'exécution de son contrat enregistré à l'autre bout de la France, avant la seconde vente. Les ventes sur expropriation forcée ne présentaient pas plus de garantie, puisqu'aux termes de l'art. 713 du Code de procedure, l'adjudicataire n'acquiert pas plus de droits que n'en avait le saisi, qui pouvait être dépouillé par une vente restée secrète. Le prêteur le plus circonspect et le plus soigneux pouvait se trouver surpris par une aliénation enregistrée la veille du prêt. A tous ces dangers réels, puisque la Jurisprudence avait été forcée d'admettre la revendication de l'acheteur qui exhibai le contrat resté inconnu, il n'y avait d'autre remède que l'obligation de donner de la publicité aux contrats.

On faisait valoir, il est vrai, des inconvénients dans le système opposé; car c'est le propre des institutions humaines d'être imparfaites, et ce sont ces inconvénients auxquels M. Tronchet faisait allusio

dans les paroles que j'ai citées. Sous la loi de brumaire, malgré son peu de durée, on avait eu l'exemple de l'abus qu'un vendeur de mauvaise foi pouvait faire de l'obligation imposée à l'acheteur de transcrire. Dans un arrêt du 23 messidor an X, la Cour de cassation avait accordé la préférence à un second acheteur dont la mauvaise foi était évidente, mais qui avait devancé le premier à la transcription. De même, le vendeur pouvait concéder une hypothèque après la vente, mais avant la transcription: inconvénients qui ne se rencontrent pas sous le Code Napoléon. On combattait donc la loi de brumaire comme offrant, pour ainsi dire, une prime à la mauvaise foi du vendeur et au concert frauduleux du second acquéreur, qui se trouvait à couvert par une transcription précipitée.

Mais il faut répondre, qu'après tout, ces inconvénients ne sont pas aussi irrémédiables que ceux que présente le Code. L'acheteur qui n'a pas immédiatement transcrit, ou qui a versé ses fonds avant de purger les hypothèques, est un homme négligent et imprudent: en fait, les fonds de l'acheteur restent toujours déposés dans l'étude du notaire jusqu'après la transcription ; la prudence la plus vulgaire conseille cette conduite. Les inconvénients ne sont donc pas inévitables, et s'ils se produisent, ils révèlent chez l'acheteur un certaine négligence, puisque quelqu'un a pu le prévenir. Or, c'est un brocard bien connu des jurisconsultes que celui-ci : *Jura vigilantibus prosunt, non dormientibus.* En définitive, s'il n'est pas juste de donner au vendeur le moyen de dépouiller le premier acheteur, il n'est pas plus juste de lui donner les

moyens de tromper le second: puisqu'il fallait sacrifier l'un ou l'autre des deux acheteurs, il est juste de se prononcer en faveur du système qui laisse un remède, contre celui qui n'en laisse pas.

Ces considérations nous paraissent décisives, *au point de vue pratique*, en faveur de la nouvelle loi. Un système qui permet à l'acheteur de connaître immédiatement et sûrement, en se présentant *à un bureau de conservation des hypothèques unique*, toute la généalogie de la propriété, mérite certainement les éloges que lui donnait le Parlement de Flandre, en 1771 ; la loi sur la transcription est donc à ce point de vue un progrès dans la législation.

Mais ce progrès, au point de vue pratique, ne s'est-il accompli que par un sacrifice, au point de vue de la logique? Signale-t-il un pas rétrograde au point de vue du Droit philosophique? — Cela serait, il faudrait s'en consoler en répétant que le Droit est une science d'application, et que celui qui convient le mieux aux besoins d'une nation est sans doute le meilleur; que les exigences du crédit public sont plus impérieuses encore que celles d'une logique abstraite; mais cela n'est pas. Au point de vue théorique, on n'a fait qu'une objection assurément fort spécieuse, mais qu'un examen attentif permet de réfuter. Elle se tire de la nature du droit réel lui-même.

Le droit réel, a-t-on dit, et nous l'avons nous-même proclamé, est de sa nature absolu: il existe vis-à-vis de tous, ou il n'existe pas: la propriété doit donc exister vis-à-vis de tous, ou elle ne peut exister vis-à-vis de personne. Si elle est transférée par le contrat, elle

doit être transférée vis-à-vis de tous, des tiers comme des parties. Quand les parties ont fait leur acte en règle, s'écriait M. Dupin à la séance du 15 février 1851, à qui persuaderez-vous que cet acte n'est pas achevé; que l'une d'elles n'est pas propriétaire, et que l'autre n'a pas cessé de l'être? L'art. 711 a posé le principe de la transmission en-dehors de tout acte matériel par le seul effet du contrat, et il a noblement arboré l'étendard du spiritualisme; l'art. 1583, en distinguant entre les parties et les tiers, a fait une distinction impossible, un non-sens qui répugne à la nature du droit de propriété; l'art. 2183 est revenu à la logique en déclarant toute distinction impossible. Tout pas en arrière est rétrograde: il nous rejetterait dans le matérialisme dont le Code nous a affranchis.

Nous croyons ne pas avoir affaibli l'objection doctrinale. Si pressante toutefois que paraisse cette argumentation, elle n'est pas décisive; et il n'est pas vrai, selon nous, que nous soyons contraints d'abandonner les doctrines spiritualistes du Code en adoptant la doctrine de la loi de 1855.

Le reproche n'est vrai que s'il est exact de dire que la distinction proposée par l'art. 1583 entre les parties et les tiers est impossible : si cette distinction est possible; si le contrat produit réellement la transmission de propriété vis-à-vis de tous; si seulement le propriétaire est réduit à ne pas invoquer son droit certain et incontesté, d'ailleurs, à l'égard de certaines personnes vis-à-vis desquelles il a quelque chose à se reprocher; si, en un mot, le droit, reconnu en principe, ne se trouve paralysé que par une exception produite par

le fait du propriétaire lui-même, il n'y a là qu'une situation très-fréquente, fort connue en Droit, et qui ne blesse en rien les règles de la logique.

Cette situation, nous l'avons vu, se produit pour les meubles, et elle est parfaitement acceptée par les rédacteurs du Code, qui ont concilié ainsi les exigences du crédit avec la logique et la pureté des principes.

Pourquoi cette situation, possible pour les meubles, serait-elle impossible pour les immeubles? On n'en voit aucune raison.

Il restera donc vrai de dire, sous la loi du 23 mai 1855, que la propriété des immeubles est transférée, d'une manière absolue et sans réserve, par le seul effet du contrat: l'art. 711 reste dans toute sa force. Le vendeur est absolument dépouillé : la preuve, c'est qu'avant toute transcription l'acheteur pourra revendre et hypothéquer l'immeuble acheté : ce que l'art. 1599 défendrait s'il n'était pas propriétaire; c'est encore que les créanciers chirographaires du vendeur auront perdu tout droit sur l'immeuble; c'est enfin que le vendeur a perdu le droit de revendication: s'il agissait contre des tiers en voie de prescrire, il serait repoussé par un défaut de qualité, tandis que l'acheteur aurait, lui, cette qualité.

Le droit de l'acheteur est donc bien un droit absolu. Il est vrai qu'il sera tenu en échec par le petit nombre de ceux qui auront fait transcrire avant lui des actes exclusifs et modificatifs de son droit, concédés par le précédent vendeur; mais pour quel motif? Est-ce parce qu'on conteste son droit de propriété? — Non; mais parce qu'en négligeant de le publier, il a commis

une faute qui a permis de tromper le second acheteur; de même que celui qui, après avoir acheté un meuble, le laisse en la possession du vendeur, commet une faute qui le rend non-recevable à revendiquer contre le second acheteur.

C'est donc en réalité la même théorie, et l'on peut dire que le Code avait manqué de logique en n'accordant pas au crédit public, en matière d'immeubles, ce qu'il lui avait accordé en matière de meubles; et que, au point de vue théorique, et sur le terrain de la logique, la nouvelle loi n'est qu'un progrès, parce que la loi de 1855 n'a fait que compléter le Code et tirer les conséquences d'un principe qu'il avait lui-même posé.

Il y a cependant une objection qu'il ne faut pas dissimuler : l'art. 1141 ne protège la possession du second acquéreur *qu'autant qu'il est de bonne foi* et qu'il a ignoré la première vente. La loi du 23 mai 1855, au contraire, protége le second acquéreur qui a transcrit le premier, sans examiner sa bonne foi, et alors même qu'il n'ignorait pas la première vente. L'arrêt du 23 messidor an X, rendu sous la loi de brumaire, a été adopté dans toutes ses conséquences par l'art. 1er. de la nouvelle loi : « *Jusqu'à la transcription, les* « *droits résultant des actes et jugements énoncés aux* « *articles précédents ne peuvent être opposés à ceux qui* « *ont des droits sur l'immeuble, et les ont conservés en* « *se conformant aux lois.* »

Le législateur a voulu, d'une part, éviter les procès que susciterait l'examen de la bonne foi, procès difficiles et coûteux. D'autre part, il a voulu punir la négligence de l'acheteur qui n'a pas transcrit immé-

diatement. Il faut convenir, du reste, qu'il y avait une différence à faire entre l'acheteur d'un meuble que mille causes peuvent empêcher de se livrer immédiatement et qui est, par conséquent, excusable de laisser son vendeur en possession, et l'acheteur d'un immeuble qui n'a pas de raison sérieuse et légitime pour ne pas faire transcrire son contrat immédiatement.

Tel est, Messieurs, l'état de notre législation actuelle sur la transmission de la propriété, et j'espère vous avoir démontré qu'il est conforme à la fois aux exigences du crédit public et à la philosophie du Droit.

Ce système est-il le dernier mot sur la question? Il serait téméraire de rien affirmer sur ce point. Mais ce qu'on peut dire, c'est que tous les systèmes proposés jusqu'ici, et qui ont pour but la mobilisation plus facile et plus complète du sol, n'ont pas obtenu de faveur. Au fond, et malgré les développements brillants auxquels se sont livrés leurs défenseurs, et notamment M. Wolowski (1), ils se rapprochaient trop de la loi de messidor de l'an III, qui avait causé tant d'effroi, même aux révolutionnaires les plus ardents, pour avoir beaucoup de chances de succès dans un pays aussi positif que le nôtre. Aussi n'ont-ils pas même obtenu les honneurs d'un débat sérieux lors de la discussion de la loi du 23 mai 1855, pas plus que dans celle de la loi récente du 19 mai 1858 qui a maintenu les sages lenteurs de l'expropriation forcée; et il n'entre pas dans le cadre de ce travail, déjà bien long, de les exposer en détail.

(1) *Revue de législation et de jurisprudence*, t. Ier., p. 43 et suiv.

Ce qui doit surtout résulter de cette étude, ce qu'elle a eu pour but de faire ressortir, c'est le progrès incessant de l'esprit humain, et les différentes étapes que parcourent les législations avant d'arriver au Droit philosophique qui doit être leur dernière expression; c'est aussi, et surtout, la conviction que les véritables améliorations sont le fruit du temps et de la réflexion; c'est par suite un respect profond pour des institutions qui sont le résultat de tant de labeurs et de méditations, qui excitent d'autant plus d'admiration qu'elles sont étudiées plus à fond, et une défiance timide pour des innovations qui n'auraient pas pour elles la sanction d'un mûr et long examen.

Il faut sans doute se garder du fétichisme juridique qui consiste à admirer toujours, et quand même, le présent; mais le besoin incessant d'innovation qui porte des esprits chagrins et inquiets à calomnier des institutions qu'ils ignorent souvent, et qu'ils ne comprennent pas toujours, est un écueil bien autrement funeste.

Je serai heureux, Messieurs, si, en vous faisant assister au développement successif des théories sur la transmission de la propriété, j'ai pu vous convaincre que nos législateurs ont su éviter l'un et l'autre écueil; et que, tout en donnant au crédit public des sûretés qu'il réclamait à juste titre, ils ont su maintenir les principes d'un Code qui reste encore aujourd'hui au premier rang de tous les monuments législatifs du monde civilisé.

NOTICE

SUR

JEAN-JACQUES ROUSSEAU;

PAR M. BERVILLE,

PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

La vie de Jean-Jacques Rousseau offre un double et curieux sujet d'étude : l'homme et l'écrivain, sa destinée et ses ouvrages, son caractère et son génie. Quelle existence étrange! Dans la maturité de l'âge, un homme dont l'enfance fut errante et la jeunesse obscure se révèle tout à coup au monde et à lui-même, et presque du premier pas s'élève aux hauts sommets de l'éloquence. Durant quelques années il étonne son siècle, il passionne les âmes, il agite puissamment les intelligences. Puis, au sein de ses triomphes, sa raison s'égare ; il voit l'univers conjuré contre lui ; il rompt avec les hommes, pour lesquels il se croit un objet d'horreur, erre d'asyle en asyle, et meurt, seul sur la terre, maudissant sa gloire et doutant de la postérité. Quel spectacle ! que de grandeur et que de misère !

Si ces contrastes ont fourni matière aux jugements les plus divers sur sa personne, nous ne les trouvons pas moins divers sur ses écrits et sur l'influence qu'ils

ont exercée Là l'enthousiasme, ici la réprobation: pour eux, point de milieu; l'apothéose ou l'anathème.

Pour J.-J. Rousseau comme pour Voltaire; nous avons cherché consciencieusement la vérité. De beaucoup de lectures nous avons extrait peu de pages, mais ce sont des pages sincères.

J.-J. Rousseau naquit à Genève le 28 juin 1712. Son père, simple horloger, descendait d'une famille française que les guerres de religion avaient déterminée à s'expatrier. Jean-Jacques perdit sa mère en naissant; une tante maternelle prit soin de ses premières années. La fuite d'un frère aîné le laissa bientôt fils unique. Dès l'enfance, la lecture de Plutarque, celle des romans de chevalerie donnèrent un tour poétique à son imagination naturellement ardente. Pourtant bien des années s'écoulèrent avant que cette exaltation devînt du talent. La première moitié de sa vie se passa dans une profonde obscurité. Son éducation commençait à peine lorsque les suites d'une affaire d'honneur contraignirent son père à quitter Genève. Laissé aux soins d'un oncle, il fut mis en apprentissage chez un graveur, homme vulgaire et dur, qui le maltraita. Il s'enfuit, erra quelque temps autour de Genève, et fut recueilli par la baronne de Warens, jeune et gracieuse femme nouvellement convertie au catholicisme. Envoyé par elle à Turin, à l'hospice des catéchumènes, il y abjura le protestantisme, servit comme domestique dans quelques grandes maisons, puis revint à Mme. de Warens, qui lui permit de rester près d'elle et s'efforça de lui procurer un état. Il en

essaya plusieurs sans succès. Enfin, retiré avec sa bienfaitrice aux *Charmettes*, campagne voisine de Chambéry, il se mit à cultiver sérieusement son intelligence. A quelque temps de là, le prévôt de Lyon, Mably, le donna pour précepteur à ses fils. Son peu de vocation pour cet emploi le lui fit bientôt abandonner. En 1741, il vint chercher fortune à Paris, où il connut quelques gens de lettres. Il y soumit à l'Académie des sciences un nouveau système de notation musicale, qui lui valut des éloges, et rien que des éloges. Alors il dut accepter l'emploi de secrétaire près de l'ambassadeur de France à Venise, le comte de Montaigu. Rousseau se fit honneur dans ce poste, que les procédés de l'ambassadeur l'obligèrent pourtant d'abandonner. De retour à Paris, il composa le poème et la musique d'un opéra qu'il ne put faire jouer, *Les Muses galantes*. Il exécuta, sans profit, quelques travaux littéraires, notamment pour l'Encyclopédie, dont il rédigea la partie musicale. Pressé par le besoin, il venait d'entrer comme secrétaire chez Mme. Dupin, femme riche et lettrée, fille du fameux financier Samuel Bernard, lorsque l'Académie de Dijon mit au concours cette question : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* Question bizarre et bizarrement posée. Rousseau prit parti contre les arts et les sciences, et remporta le prix. C'était en 1750; l'auteur avait alors 38 ans (1).

(1) On a dit que Rousseau avait d'abord eu l'idée d'écrire en faveur des sciences, et que Diderot lui suggéra de prendre le parti contraire; Diderot lui-même a démenti cette fable.

fut quelque temps en effet. Mais des tracasseries troublèrent ses rapports avec Mme. d'Epinay: une rupture s'ensuivit. Jean-Jacques quitta l'Ermitage, et vint habiter Montlouis, non loin de Montmorency. Ce fut là qu'il écrivit ses plus importants et ses plus beaux ouvrages, la *Lettre sur les spectacles*, la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et le *Contrat social*.

Quel qu'eût été, en effet, l'éclat de ses débuts littéraires, nous ne pouvons voir dans ces premiers écrits que de brillants essais dans lesquels l'auteur, préludant à des travaux plus médités, s'exerçait à l'art de penser en même tems qu'à l'art d'écrire. Ce n'est ni dans le discours sur les sciences, ni même dans le discours sur l'inégalité qu'il faut chercher la philosophie de Rousseau. Là, rien de pratique, rien même de démontré; toujours des hypothèses, et des hypothèses poussées à l'extrême dans leurs conséquences. Pour nous l'œuvre philosophique de Rousseau date seulement du jour où, refroidi sur ses premières idées, devenu riche de calme et de loisir, il a modéré ses théories pour les rendre applicables, et travaillé pour la société au lieu de déclamer contre elle. Dès ce moment l'influence de sa parole s'exerce chaque jour plus puissante. Elle balance l'influence de Voltaire, la complète sur quelques points, la corrige sur quelques autres. Sous Voltaire et pendant la première moitié du XVIIIe. siècle, la réforme politique avait éveillé peu d'attention et fait peu de progrès: la réforme religieuse, au contraire, avait marché si rapidement qu'elle avait franchi le but; Voltaire s'était vu dépassé par ses disciples. Rousseau se constitua le promoteur

C'est ici que l'existence de Rousseau commence à prendre ou du moins à manifester ce caractère de singularité qui a marqué tout le reste de sa carrière. Après le succès de son premier discours, sûr désormais d'être écouté des hommes, il se crut appelé à devenir auprès d'eux l'organe incorruptible de la vérité. De là cette devise qu'il adopta dès-lors, *Vitam impendere vero.* Dans sa ferveur, il voulut rompre avec tout ce qui pouvait faire obstacle à la haute mission qu'il s'était donnée, s'affranchir à la fois du joug de l'opinion et de celui de la fortune, et puis aussi, disons-le franchement, se faire une manière d'être qui favorisât sa paresse et sa timidité naturelles; car Rousseau, jeté dans le grand monde par circonstance, non par goût, n'y vivait qu'avec répugnance. Il en ignorait la langue et les usages, s'en exagérait les exigences, en détestait l'apprêt et la contrainte. Il vendit sa montre, réforma sa toilette, refusa un poste lucratif, et se mit à copier de la musique à six sous le rôle pour gagner sa vie. Quand son *Devin du Village* fut applaudi à la cour, on voulut le présenter au Roi; une pension l'attendait : il s'y déroba. Le séjour de Paris lui pesait : il ne s'y trouvait pas assez libre : il résolut de le quitter. Dans ce dessein, il commença par faire un voyage dans sa patrie. L'accueil qu'il y reçut l'invita d'abord à s'y fixer. Il y reprit le culte de son enfance, rentra dans son titre et dans ses droits de citoyen. Mais de retour en France, l'amitié de Mme. d'Epinay l'y retint. Il accepta d'elle un asyle modeste, à *l'Ermitage*, dans la vallée de Montmorency, s'y établit avec son petit ménage et se crut heureux. Il le

Saint-Preux, Julie, milord Edouard, c'est toujours Rousseau qui nous parle, qui nous révèle toute son âme, qui nous entretient de mille sujets ou riants ou gracieux, ou graves ou touchants, et toujours avec une onction pénétrante et dans un langage enchanteur. L'ouvrage eut un succès immense, près des femmes surtout. Beaucoup d'entre elles se plaisaient à supposer que l'auteur était lui-même le héros de son livre, et cette illusion ne nuisait pas au livre. Aujourd'hui qu'elle est dissipée, la *Julie* reste encore, des œuvres de Rousseau, la plus populaire.

On a peine à comprendre que la même plume ait écrit l'*Héloïse* et le *Contrat social*, tant ces deux créations offrent peu de rapport entre elles, soit pour le fond, soit pour la forme. Ici les vives effusions du sentiment et de l'imagination, là d'austères méditations sur l'origine du pouvoir et le fondement des institutions politiques ; ici la facile expansion d'un langage abondant et passionné, là toute la sévérité d'un style grave, nerveux, sévère, admirable de concision et de propriété. Même à côté du chef-d'œuvre de Montesquieu, le *Contrat social* reste le plus parfait modèle de la manière d'écrire sur la philosophie des lois. Quant à la doctrine professée dans l'ouvrage, ses fortunes ont été diverses. A l'apparition du livre, les gouvernements l'ont trouvé séditieux et ont sévi contre l'auteur. Au temps de la Révolution française, il est devenu le manuel des réformateurs : il a défrayé de formules nos premières assemblées législatives. La Restauration, et l'Empire avant elle, l'ont frappé de réprobation. Aujourd'hui l'on semble s'accorder à n'y voir qu'une

utopie généreuse, mais sans application possible. Peut-être y a-t-il dans ce jugement un excès de sévérité. Sans tout adopter, à beaucoup près, dans le *Contrat social*, nous sommes porté à croire qu'on s'exagère les objections, et que souvent il suffirait de changer ou de définir quelques mots, de restreindre la généralité trop illimitée de quelques propositions, pour mettre d'accord l'auteur et ses critiques. Quoi qu'on en veuille penser, on ne peut lui refuser cette gloire, d'avoir été le premier cri de liberté et le plus énergique qui se soit fait entendre dans les années qui ont préparé notre régénération sociale. C'est à ce titre qu'il partage avec l'*Emile* le fatal honneur d'avoir attiré sur son auteur la colère du pouvoir absolu.

Emile ou de l'Education parut la même année (1) et presque en même temps que le *Contrat social*. Nommer l'*Emile*, c'est nommer le chef-d'œuvre de Rousseau, qui l'appelle *son meilleur et son plus digne ouvrage*. Non que l'*Emile* doive être pris à la lettre et renferme une méthode d'éducation directement applicable : Rousseau lui-même ne l'a pas entendu ainsi. L'ouvrage entier n'est qu'un développement dramatique de cette pensée que l'éducation doit tendre à former *l'homme*, et non le personnage de tel ou tel rôle, le prédestiné de telle ou telle condition. A côté de cette idée fondamentale, vient s'en placer une autre, dont il ne faut point sans doute outrer l'application, mais qu'on doit reconnaître vraie dans une certaine mesure : c'est que les meilleurs enseignements sont ceux qui découlent

(1) 1762.

des choses et non ceux que nous recevons des hommes. De belles vérités de détail viennent, mêlées de quelques exagérations, parfois même de quelques erreurs, se grouper autour de ces vérités générales. Elles ont amené dans l'éducation plus d'une réforme salutaire. Les mères ont appris de Rousseau à nourrir leurs enfants; l'usage stupide et meurtrier du maillot a disparu; plus de liberté, plus d'activité corporelle ont été accordées au jeune âge. L'*Emile* est peut-être le livre le mieux écrit de la langue française. A part les premières pages, où s'aperçoit encore un peu d'effort et de roideur, c'est une perfection continuelle. L'intérêt de style s'y soutient toujours, relevé par un choix exquis des plus belles formes du langage. C'est surtout dans la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, que la parole de l'écrivain s'élève à la plus haute éloquence, pour éclairer les dogmes consolants de la religion naturelle, et pour enseigner la tolérance aux opinions trop exclusives.

La publication de l'*Emile* et du *Contrat social* marque une époque tristement solennelle dans la vie de Rousseau : c'est celle d'une révolution déplorable qui va s'accomplir à la fois dans sa destinée et dans son intelligence.

En composant ces deux ouvrages, écrits avec une liberté qui pouvait n'être pas sans périls, l'auteur n'avait pas compté les faire imprimer en France. Plus jalouse que lui-même de ses intérêts pécuniaires, la maréchale de Luxembourg, dont le mari s'intéressait vivement à Rousseau, insista pour qu'une édition s'en fît à Paris. Le directeur même de la librairie,

Malesherbes, leva toutes les objections et se chargea de la transmission des épreuves. Après quelque résistance, Rousseau céda : que pouvait craindre un livre publié sous les auspices réunis d'un maréchal, pair de France, et du magistrat chargé de surveiller la presse ? *Emile* parut. Peu de jours après, l'ouvrage était proscrit et l'auteur décrété de prise de corps.

C'était le temps de la destruction des Jésuites. Le Parlement qui venait de les condamner, le ministère qui venait de les dissoudre craignirent les récriminations d'un parti puissant encore si, frappant des religieux, ils épargnaient un philosophe. Rousseau se trouva là tout à point pour être atteint par ce jeu de bascule peu digne d'un pouvoir équitable. Ici même, le Parlement mit dans sa procédure une promptitude et une violence qui ne lui étaient pas ordinaires : il débuta par décréter l'auteur au lieu de l'appeler pour être interrogé. Rousseau pouvait se mettre à couvert en déclarant la vérité. Mais la vérité compromettait ses imprudents amis: il aima mieux se sacrifier. Il remit à M. de Malesherbes, à Mme. de Luxembourg les écrits qui les exposaient en le justifiant, et, victime volontaire, il prit le chemin de l'exil.

Genève, qu'il avait comblée d'honneur, lui devait au moins un asyle. Mais Genève était sous l'influence du ministère français ; mais le parti de l'aristocratie y dominait, et ce parti n'était pas favorable à Rousseau. Le conseil de Genève (procédé incroyable!) condamna l'*Emile* sans le connaître encore et sur la foi du réquisitoire accusateur. Berne, placée sous la même influence, en fit de même. Repoussé de tous côtés, Rousseau vint

sur le territoire de Neufchâtel, petit état indépendant sous la protection du roi de Prusse, et dont le gouverneur, lord Maréchal (1), le défendit contre l'intolérance qui se disposait à l'y poursuivre encore.

On comprend jusqu'à certain point la susceptibilité des tribunaux français. Il est moins aisé de s'expliquer celle des gouvernements républicains et protestants auxquels Rousseau était venu demander un refuge; encore moins le scandale inoui de leurs jugements précipités. Avouons-le : si le procédé du Parlement de Paris fut insolite et rigoureux, celui des autorités suisses fut une indignité. Qu'on se représente l'impression que dut produire sur une imagination déjà troublée ce concert d'inexplicables persécutions.

Parmi les maladies de l'esprit humain, il en est une, peu comprise alors, aujourd'hui mieux observée et mieux définie, qui, respectant toutes les facultés de l'intelligence, hors un seul point, nous porte à la défiance sans raison de nous défier, nous montre partout des ennemis, nous fait voir dans l'événement le plus simple l'effet de la malveillance. Soit que Rousseau eût apporté en naissant le germe de cette triste affection, soit que des causes ultérieures la lui eussent inoculée (2), il en avait déjà ressenti

(1) Lord Keith, maréchal d'Ecosse, l'un des plus nobles caractères de cette époque.

(2) J'ai vu le docte Esquirol frappé de l'accident qu'éprouva Rousseau arrivant aux *Charmettes*, et qu'il raconte en commençant le 6e. livre des *Confessions*. Il lui semblait y reconnaître quelques-uns des symptômes indicateurs de la maladie qui se déclara plus tard chez ce malheureux grand homme.

les atteintes à l'époque où nous sommes arrivés. Elle avait pu n'être pas étrangère aux brouilleries qui lui firent quitter l'*Ermitage :* elle se manifesta, pendant l'impression de l'*Emile*, par d'extravagantes alarmes : la persécution la développa : peut-être une autre cause encore concourut-elle à l'accroître.

A son retour de Venise, Rousseau avait connu, dans l'hôtel qu'il habitait, une jeune ouvrière en linge. Son cœur et ses sens avaient besoin d'une compagne : il se prit pour cette fille d'un attachement qu'il crut payé de retour. Ses faciles faveurs lui parurent les gages d'une affection sincère : dans la simplicité d'un esprit sans culture il crut voir la naïveté d'un cœur sans art. Devenue la gouvernante et l'amie de Rousseau, Thérèse Levasseur acquit insensiblement sur lui cet ascendant que les êtres bornés exercent presque toujours, dans la vie privée, sur les esprits supérieurs. Les amis de Rousseau gémirent de cette union peu digne de lui ; ils tentèrent de la rompre. Thérèse s'en aperçut, s'appliqua elle-même à les brouiller avec son maître et n'y réussit que trop bien. Ses insinuations, ses rapports, dont la trace apparait en vingt endroits des *Confessions*, obtinrent aisément crédit sur cette âme impressible et plus tard sur cette imagination malade : de là ces bizarreries, ces défiances qui s'emparèrent par degrés de l'esprit de Rousseau, et qui troublèrent si cruellement la fin de sa carrière.

Ces effets pourtant se firent peu sentir dans les premiers temps de son séjour à Neufchâtel. Tranquille au village de Motiers, dans un site écarté et sauvage, vêtu d'un habit arménien commode à ses infirmités,

Rousseau passa doucement quelques mois et parut n'aspirer qu'à vivre paisible et oublié. On ne le lui permit pas. La Sorbonne censura son livre. L'archevêque de Paris, oubliant une fois la générosité de son caractère, fulmina contre un protestant dont il n'était pas le pasteur, et contre un proscrit que sa charité devait plaindre, un mandement injurieux. On répandit partout, dans les gorges de la Suisse, le réquisitoire lancé contre l'*Emile*. Tronchin le Procureur-général publia une apologie du décret qui condamnait Rousseau (1). Celui-ci se crut forcé de reprendre la plume, qu'il avait compté poser pour toujours. Il dédaigna de répondre à la Sorbonne, mais il répondit à l'archevêque, et sa réponse fut un chef-d'œuvre d'éloquence. C'était un fait grave alors que cette censure prononcée contre un particulier par une autorité vénérée et puissante. Ce fut un fait plus grave encore de voir un particulier se défendre contre un prince de l'Eglise, et humilier devant la dignité du génie et de l'innocence le triple orgueil du rang, de la fortune et du pouvoir.

Les *Lettres de la montagne* furent encore un acte de légitime défense. Près d'un an s'était écoulé depuis le décret de Genève, et nulle voix dans Genève n'avait encore protesté. Justement blessé de cet abandon, Rousseau abdiqua son titre de citoyen. A ce témoignage d'une noble indignation, la bourgeoisie se réveilla : on rédigea des représentations. Tronchin les combattit dans ses *Lettres écrites de la campagne*. Sollicité par ses amis, Rousseau répondit à Tronchin

(1) Les *Lettres écrites de la campagne*.

par les *Lettres écrites de la montagne*, ouvrage remarquable encore par la vigueur de la discussion, mais bien inférieur aux précédents pour l'intérêt et pour le coloris. Cette défense, où sa plume reprit souvent l'offensive, provoqua une vive irritation. On ameuta le peuple contre lui, on l'assaillit à coups de pierres dans sa demeure (1). Il dut quitter Neufchâtel où Keith n'était plus pour le protéger. Retiré dans une île du lac de Bienne (l'île St.-Pierre), il fut bientôt expulsé de ce nouvel asyle. Il allait rejoindre à Berlin lord *Maréchal*, lorsque Hume, le célèbre historien, le fit consentir à passer en Angleterre. Jean-Jacques s'y rendit en traversant Paris, où le prince de Conti lui offrit une honorable hospitalité. L'illustre banni fut accueilli en Angleterre avec la bienveillance la plus empressée. L'héritier du trône vint le visiter. Hume obtint pour lui une pension du gouvernement, lui procura une retraite isolée à Wootton, dans le pays de Galles. Là, tout semble désormais lui promettre une existence à l'abri des orages. Tout-à-coup, Paris apprend qu'une rupture complète a éclaté entre Hume et Rousseau....

Sous le climat sombre de l'Angleterre et dans l'isolement de son ermitage, l'imagination de ce dernier, déjà trop émue par tant de malheurs, avait continué de fermenter. Rapprochant dans sa mémoire toutes les inimitiés dont il était ou croyait être l'objet, il

(1) Quelques-uns pensent que la lapidation de Motiers fut un coup monté par Thérèse, qui, s'ennuyant dans cette solitude, aurait voulu contraindre Rousseau à la quitter. L'éclaircissement de ce fait paraît de peu d'importance. Réalité ou simulation, l'effet dut être le même sur l'esprit du patient.

voyait dans toutes ses disgrâces l'effet d'une volonté constante à le persécuter. Rousseau avait à se plaindre de Grimm ; il pensait avoir à se plaindre de Diderot ; Voltaire , qu'il avait eu le tort de blesser par une lettre gratuitement hostile, se vengeait incessamment par des insultes ou des sarcasmes ; Choiseul était le chef du ministère qui avait fait condamner l'*Emile* ; Tronchin était le promoteur de l'arrêt porté à Genève contre ce livre. Dès-lors, point de doute : un complot infernal s'est formé pour abreuver l'auteur d'amertumes durant sa vie et pour le dénoncer comme un monstre aux yeux de la postérité. Grimm en est l'inventeur ; Choiseul, Diderot , Tronchin , Voltaire en sont les complices ; Hume en est l'instrument : il ne l'a conduit en Angleterre que pour le séquestrer du monde et le déshonorer sans obstacle. Mille circonstances fugitives, interprétées par une imagination effarouchée, un regard de Hume, un mot dit en rêvant, ont bientôt changé ce soupçon en certitude. Hume, étonné du silence de celui qu'il croit toujours son ami, en demande l'explication : il reçoit en réponse un acte d'accusation de quarante pages. La démence était écrite à chaque ligne de cette étrange pièce : Hume n'y lut que la plus noire ingratitude, et donnant cours à son irritation, il fit imprimer un *Exposé succinct* qui fut répandu dans Paris par ses amis Suard et D'Alembert. Si Rousseau fut insensé de soupçonner Hume, honoré de tous et qui s'était montré si généreux envers lui, Hume fut peu sage de se fâcher contre un malade et peu charitable d'initier le public à ce débat privé. L'accès passé, Rousseau reprit sa tranquillité : il ne

répondit point à l'*Exposé succinct*, continua de cultiver à Wootton la botanique, et commença d'y rédiger les Mémoires de sa vie.

Ce calme ne devait pas être de longue durée. Bientôt, saisi d'un nouvel accès, Rousseau quitte l'Angleterre en fugitif, repasse en France, erre de retraite en retraite, donne çà et là des scènes bizarres, écrit des lettres éloquentes et des lettres insensées. Fixé quelque temps en Dauphiné, il y termine la rédaction de ses Mémoires. Cette tâche accomplie, il s'inspire d'une pensée nouvelle : il part, il arrive à Paris dans l'été de 1770.

Toujours poursuivi par le fantôme d'un complot ourdi contre son honneur, Rousseau venait tenter un dernier effort pour en triompher. Ses persécuteurs avaient forgé un Rousseau imaginaire ; il venait y opposer le Rousseau véritable, tel qu'il l'avait peint dans la sincérité de son cœur. Une génération conjurée s'obstinait à lui cacher les crimes dont on l'accusait ; il voulait arracher ce secret et contraindre l'accusation à s'expliquer. Il irait lisant partout ses *Confessions*, interpellant quiconque saurait ou croirait savoir quelque chose contre lui. C'est à ce calcul d'une tête égarée que nous devons un des plus délicieux ouvrages dont s'honore notre langue.

N'eût-il fait que ce livre, Jean-Jacques serait encore un de nos premiers écrivains. Il n'en est guères dont la lecture offre autant de charme. Grâces du langage, intérêt du récit, fraîcheur dans les descriptions, tendresse dans les sentiments, mélancolie des souvenirs, tout s'y réunit pour plaire et pour attacher.

Les premiers livres surtout offrent ces caractères : écrits dans le calme de l'âme et dans la paix d'une agréable solitude, ils nous paraissent bien supérieurs aux derniers, qu'attristent, qu'aigrissent même parfois de sombres hallucinations. Le titre de l'ouvrage n'est pas menteur : Jean-Jacques s'y *confesse* avec une sévère franchise. Pourtant, des fautes dont il s'accuse une seule est grave, mais elle est bien grave ! Nous aurons à l'apprécier.

La dernière attente de Rousseau fut trompée. Il fit, non sans retentissement, quelques lectures de ses *Confessions*. Mais bientôt, sur la demande de Mme. d'Epinay, la police les fit cesser. Il reprit alors sa vie solitaire. En 1772, il écrivit, à la demande du comte Wielhorski, un morceau très-éminent encore par le style et par la pensée, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Trois ans plus tard, il permit à la Comédie française de représenter son mélodrame de *Pygmalion*, qui fut presque aussi applaudi que l'avait été le *Devin du village*. Peu à peu cependant sa mélancolie augmenta ; ses accès devinrent plus fréquents, son humeur plus sombre. C'est alors que, dans trois Dialogues, monuments du plus triste égarement, il constitue *Rousseau juge de Jean-Jacques* ; qu'il essaie en vain de déposer sur le maître-autel de Notre-Dame cet étrange appel contre une oppression imaginaire ; que, sourd aux offres de ses nombreux admirateurs, qui se disputent l'honneur de lui donner asyle, il mendie la faveur d'être admis avec sa femme dans un hôpital ; que, dans les billets qu'il distribue lui-même sur la voie publique, il sollicite de la pitié des passants *l'au-*

mône d'un peu d'affection et de justice (1) ; que, sur un papier devenu l'unique et dernier confident de ses pensées, il trace au jour le jour les plaintives *Rêveries du promeneur solitaire.*

Six semaines avant de mourir, Rousseau avait enfin accepté une retraite chez le propriétaire du château d'Ermenonville, Girardin. C'est là que, le 3 juillet 1778, il succomba soudainement à une attaque d'apoplexie séreuse. On dit qu'il mourut en demandant à voir une dernière fois le soleil et la verdure des champs. L'auteur d'*Emile* avait vécu 66 ans. 34 jours avant lui, Voltaire était descendu dans la tombe.

Plusieurs ont cru que sa mort avait été le résultat d'un suicide. Mais les actes officiels, le plâtre moulé sur sa figure, et l'unanimité des témoignages compétents réfutent absolument cette supposition, qui ne s'appuie sur aucun fondement sérieux, et qui d'ailleurs est en opposition avec le cours qu'avaient pris à cette époque les sentiments de Rousseau.

Ermenonville recueillit sa dépouille mortelle. Un monument modeste y fut élevé à sa mémoire dans l'*île des Peupliers.* Aux jours de l'Assemblée constituante, ses cendres furent portées au Panthéon, et, sur la proposition de Mirabeau, une pension fut accordée à sa veuve. Lorsqu'en 1815 la France eut à subir l'invasion de l'étranger, le souvenir de Rousseau protégea encore les lieux qu'il avait un moment habités, et les réquisitions de l'ennemi épargnèrent le village

(1) Azaïs.

d'Ermenonville. Ainsi la victoire d'Alexandre avait respecté la maison de Pindare.

Considéré dans ses actes et dans son caractère, Jean-Jacques a eu d'ardents détracteurs ou d'ardents apologistes et peu de vrais appréciateurs. Je n'en suis pas surpris. Indépendamment des passions qu'ont pu soulever ses ouvrages, il faut reconnaître que Rousseau n'est pas un de ces caractères simples dont un premier coup-d'œil embrasse et saisit l'ensemble. Il n'a pas eu seulement des bizarreries, il a eu des transformations. Si le Rousseau de la société n'est pas le Rousseau de la solitude, le Rousseau de vingt ans n'est pas non plus le Rousseau de cinquante. Dans l'adolescence et dans la première jeunesse, livré à lui-même, sans famille et sans moyens d'existence, pauvre jouet des événements, Jean-Jacques n'est qu'un être vulgaire, plein de feu, mais faible et mobile, sans méchanceté dans le cœur, mais sans principes arrêtés, n'obéissant qu'à ses instincts, qui seuls le conduisent et qui parfois l'égarent. Des *Charmettes* à l'*Ermitage*, une révolution morale s'opère en lui, non pas tout d'un coup, mais par degrés. C'est une époque de transition. Durant ces vingt années, l'âme, chez lui, tend à s'élever, mais elle a encore ses défaillances : la notion du devoir se révèle peu à peu, mais son empire est lent à s'affermir. Pourtant il y a déjà quelque chose de bien remarquable dans ce travail d'une âme sur elle-même, dans cette éducation qui vient de l'intérieur et qui s'accomplit par les seules forces de la réflexion et de la volonté. Au terme de cette lente métamorphose, Rous-

seau revient à la vie des champs, mais il y revient régénéré : il connaît, il aime, il pratique le devoir ; il sait se commander ; bien mieux, il sait se dévouer. Il pourra bien se compromettre encore par quelque imprudence ou choquer par quelque défaut de caractère ; mais on le verra s'immoler pour ses amis et renoncer à sa patrie plutôt que d'y devenir un sujet de discorde. Arrivé au dernier période de sa vie, une affection mentale se déclare en lui ; mais elle trouble sa raison sans dépraver son cœur, il devient méfiant, ombrageux, extravagant, non malveillant, dur ou vindicatif. Il est même impossible de n'être pas touché en voyant avec quelle douceur d'âme cet homme, en butte à des persécutions réelles et torturé par le cauchemar d'une persécution imaginaire, supporte ces épreuves déchirantes. Cherchez dans ses *Dialogues*, dans ses *Rêveries*, dans sa correspondance intime : pas un mot de dénigrement ou d'invective, pas un souhait hostile, pas un sentiment de haine. Il appelle de tous ses efforts la vérité, nulle part la vengeance ; il gémit, il ne maudit pas. Lui, dont la plume est une puissance, l'idée ne lui vient pas un instant d'user de représailles contre ceux qu'il croit ses oppresseurs. Brouillé avec Diderot, il réprime des critiques dirigées contre lui. Traité par Hume de *scélérat* et de *vile canaille*, il se tait et le laisse *faire du bruit tout seul* (1). Insulté par Voltaire, il ne parle de lui qu'avec égard, vante ses ouvrages et souscrit pour sa statue....

Lancé, contre son goût, dans la société des grands,

(1) Correspondance.

des riches, des gens de lettres, Jean-Jacques y fut toujours mal à son aise. La vie des salons n'était pas faite pour lui. Nous l'y voyons inquiet, défiant, chagrin : il choque les convenances pour n'avoir pas à s'y soumettre ; il se fait brusque, de peur de manquer de politesse. Rentré dans la vie champêtre, dans le commerce des gens simples comme lui, il retrouve la confiance et la sérénité ; il redevient un autre homme ; il est gai, facile, expansif. Ce contraste est facile à comprendre chez un homme timide, sans usage du monde, impatient de la gêne et des conventions sociales. Avouons aussi que la société dans laquelle il se trouva d'abord introduit, celle de l'aristocratie financière, n'était peut-être pas, de toutes, la plus compatible avec ses goûts, avec ses sentiments, avec les habitudes de son enfance et de sa jeunesse. Et puis, à tout prendre, la haute société française, telle que l'avaient faite la Régence et Louis XV, pouvait n'être pas un milieu bien convenable pour un enfant de Genève et un nourrisson de Plutarque.

Rousseau fut bienfaisant : c'est le témoignage que lui rendent ceux qui l'ont approché. Il ne fut pas moins désintéressé, et il en donna trois fois la preuve éclatante, en éludant la pension du roi de France, en déclinant celle du roi de Prusse, en abdiquant celle du roi d'Angleterre, lorsqu'il se crut trahi par l'homme qui l'avait demandée pour lui. On peut même dire qu'il poussa cette dernière vertu jusqu'à l'exagération ; car il était dans cette nature extrême de tout exagérer, même le bien. Ses colères d'enfant à la réception des moindres cadeaux, offerts dans les intentions les plus

innocentes, étaient plutôt les traits d'un maniaque que les réserves d'un homme jaloux de son indépendance. Toutefois, écoutons parler sur ce sujet lord *Maréchal*, dont la philosophie indulgente avait su comprendre les délicatesses de son ami et condescendre à ses faiblesses. « Jean-Jacques, écrivait-il, est certainement trop « obstiné dans les petites choses et assez indifférentes; « mais il l'est aussi dans le bon, dans la probité, dans « le désintéressement, ce qui fait bien plus que con- « trebalancer ses petites opiniâtretés, et le fait aimer « et respecter...... Le Roi (1) me dit, en parlant de « lui : *Ce grand désintéressement est, sans contredit, le* « *fonds essentiel de la vertu.* »

Jean-Jacques a-t-il dû écrire les *Confessions?* A-t-il dû y révéler les faiblesses de sa bienfaitrice? Les révélant, a-t-il dû la nommer? Toutes questions qu'on aurait droit de se poser si les *Confessions* étaient l'œuvre d'un esprit sain, d'une volonté lucide et libre. Mais comment demander compte au malheureux insensé qui rêve qu'on le déshonore du plaidoyer qu'il écrit pour soustraire sa mémoire à l'infamie? Ce qu'on sent malgré tout en lisant ces récits trop sincères, c'est que Rousseau a tendrement aimé Mme. de Warens, et qu'en la peignant, il a cru la faire aimer. A défaut de la folie, l'innocence de l'intention serait encore une excuse.

Ce qui n'en saurait admettre, c'est une autre faute dont il a déposé l'aveu dans ce même livre. Rousseau fut père et ne remplit pas les devoirs que ce titre impose. Ce fait est triste à rappeler. Non que l'aban-

(1) Frédéric.

don du père ait dû nuire beaucoup aux enfants : pauvre et incapable de tout ce qui fait sortir de la pauvreté, Jean-Jacques n'avait à leur laisser ni éducation ni fortune : la famille de leur mère n'avait à leur apporter que de fâcheux enseignements et de plus fâcheux exemples : le préjugé régnant alors contre les bâtards leur fermait toute carrière. Mais Rousseau l'a dit lui-même : « Celui qui ne peut remplir les devoirs « de père n'a pas droit de le devenir (1). » Il y a là un sentiment qu'il n'est pas permis de méconnaître et une mission qu'il n'est pas permis de décliner.

Certes un tel tort est assez grave pour qu'il ne soit pas besoin de le surfaire. Quant à ceux qui se sont montrés impitoyables pour la faute de Rousseau, faut-il leur rappeler que cette faute est aussi celle d'un trop grand nombre de mères, que la société n'absout pas, mais qu'elle couvre d'une indulgente pitié? Et pourtant, s'il est au monde quelque chose de plus natif encore et de plus saint que le sentiment paternel, c'est sans doute le sentiment maternel. N'y aurait-il pas pour les torts de Rousseau quelque circonstance aggravante aux yeux de certains juges, comme d'avoir écrit des pages libres et fières, comme d'avoir été l'apôtre trop écouté du droit des peuples, de l'égalité civile et de la tolérance religieuse?

Là se résume en effet pour moi l'influence philosophique de J.-J. Rousseau. Je n'irai point la chercher dans les amplifications déclamatoires de ses premiers discours, ni dans quelques propositions hasardées du

(1) *Emile*, livre Ier.

Contrat social. Je n'admets pas pour l'homme, pour un être essentiellement sociable, un état de nature opposé à l'état de société. Je n'admets pas que le développement de l'intelligence ait été funeste à la race humaine, ni que l'homme qui pense soit un animal dépravé. Je ne crois pas que le premier qui s'avisa d'enclore un champ ait rendu un si mauvais service à l'humanité. Il ne m'est pas bien démontré que *la volonté générale* soit infaillible, ni que le contrat social implique, de la part des individus, l'aliénation absolue de leurs droits au profit de la communauté. Mais cette énergique revendication de l'indépendance et de la dignité de l'homme, cette incessante invocation à la justice, à la raison, à la nature, cette guerre sainte aux abus du vieil ordre social; mais ces nobles et ferventes aspirations vers la grandeur et la beauté morales, cette glorification éloquente de la simplicité, des bonnes mœurs, de la vertu, de la vérité: voilà, pour moi, la philosophie de Rousseau, et voilà sous quels aspects je l'accepte et je l'honore.

Par le caractère de son esprit, par ses convictions, par ses tendances, l'auteur d'*Emile* n'appartient déjà plus au 18e. siècle. Avec lui semble poindre l'aurore d'un siècle nouveau. L'influence des écrivains du 18e. siècle avait été toute négative : entourés d'abus, ils avaient détruit, ils n'avaient point édifié. Quand Rousseau parut au monde, la société se mourait de faiblesse : partout la corruption ou la frivolité; plus de mœurs publiques, plus d'esprit de famille, plus de foi politique. Rousseau vint et réchauffa du feu de sa parole ce corps glacé de vieillesse. Sous cette société

décrépite, il découvrit une autre société jeune, saine, forte et ne demandant qu'à vivre. Il revendiqua pour elle le droit à l'existence et décida son avènement au monde politique. En même temps sa voix mâle et pénétrante fit retentir au milieu d'une génération efféminée les solennels accents de la conscience et du devoir, et mêla des pensées plus sérieuses aux choses de la vie. Il releva la noblesse de la condition humaine, remit en honneur les lois naturelles, resserra le lien des familles. Tout en combattant l'intolérance, il posa des bornes au scepticisme et s'inclina devant les vérités éternelles. D'autres avaient frondé des préjugés; Rousseau posa des doctrines.

La littérature française, plus riche qu'aucune autre en prosateurs de premier ordre, n'en compte pas un peut-être qui soit supérieur à J.-J. Rousseau. Nul n'a réuni comme lui la grâce à la force, le charme du sentiment à l'austérité de la raison. Son éloquence prend tour à tour mille formes toujours diverses et toujours exquises. Le grave moraliste, l'écrivain politique est aussi le peintre le plus touchant de la nature et de l'amour. Moins nerveux que Pascal, il a plus d'aménité, de tendresse et de mélodie: moins sublime que Bossuet, il a plus d'onction, d'intérêt, de variété. Si Voltaire le surpasse en limpidité, il ne l'égale pas en émotion, en énergie, en profondeur; si Buffon est plus majestueux, Rousseau a plus d'âme et plus de flexibilité.

Pourtant, il faut reconnaître un défaut dans ce beau génie, l'excès; l'excès dans l'expression, l'excès même dans la pensée. L'exagération est habituelle chez Rousseau: elle semble faire partie de sa nature. Dans

son langage, dans ses idées, dans ses règles de conduite, ce n'est pas assez pour lui d'atteindre le but; il semble prendre à tâche de le dépasser. Veut-il assurer son indépendance? il se sentira blessé par le frivole cadeau d'une bouteille de vin ou d'une livre de café. Veut-il attribuer la souveraineté au peuple tout entier? il ne lui permettra pas même de s'exercer par délégation, et, à force de la vouloir absolue, il la rendra impraticable. Veut-il signaler l'abus qui se mêle aux institutions humaines? il posera en principe que « *tout* est bien sortant des mains de l'auteur des « choses » et que « *tout* dégénère entre les mains de « l'homme. » Sous ce rapport, ses écrits veulent être lus avec précaution : il faut y faire la part de l'hyperbole, dans le fond et dans la forme. Mais cette part une fois faite, il reste un ensemble de belles et frappantes vérités. Chez d'autres écrivains, le lecteur qui cherche le vrai, trouve fréquemment à redresser : chez Rousseau, le plus souvent il lui suffit de réduire.

Les noms de Voltaire et de Rousseau sont devenus inséparables. Ces deux génies extraordinaires, divisés pendant leur vie, sont à jamais unis dans la postérité, qui révère en eux les principaux agents d'une grande régénération sociale. Tous deux, par des voies diverses, ont également avancé la civilisation et la raison humaine : tous deux, par des qualités contraires, ont atteint la même célébrité et mérité la même gloire. Voltaire fut éminemment l'homme de la société, Rousseau l'homme de la nature. Le premier charma les esprits par ses grâces légères et son élégante urbanité :

le second éleva les âmes par la touchante dignité de son éloquence. L'un fit haïr le faux, l'autre fit aimer le vrai. La plaisanterie fut l'arme habituelle de Voltaire, le pathétique fut celle de Rousseau. L'un répandit peut-être plus de lumière, l'autre plus de chaleur. Aussi l'influence de Voltaire a-t-elle été plus universelle, celle de Rousseau plus profonde. L'un a trouvé de plus nombreux admirateurs, l'autre des disciples plus enthousiastes. Leur caractère et leur destinée n'ont pas moins différé que leur talent. Voltaire vécut dans le monde et Rousseau dans la solitude ; l'un dans l'opulence, l'autre dans la pauvreté. Tous deux ambitionnèrent l'indépendance; mais Voltaire la chercha dans la fortune, Rousseau dans le mépris de la fortune. L'un, dans le château de Ferney, entouré des délices de la vie, eut des princes pour hôtes et des rois pour courtisans; l'autre, dans un galetas de la rue Plâtrière, vivant avec peine du travail de ses mains, refusa les dons des monarques et donna audience à des peuples qui vinrent lui demander des lois. L'humanité leur doit, à des titres différents, une égale reconnaissance. Rousseau, par ses nobles enseignements, acheva l'œuvre que Voltaire avait commencée par sa critique lumineuse et piquante. Celui-ci renversa des abus, celui-là fonda des convictions. Voltaire nous représente l'Apollon Pythien perçant de ses traits les monstres nés de la fange : Rousseau nous apparaît comme un autre Prométhée animant l'argile grossière avec la flamme apportée du ciel.

UNE NOUVELLE

CLASSIFICATION DES SCIENCES,

RÉSUMÉ

DE QUELQUES LEÇONS PROFESSÉES A LA FACULTÉ
DES LETTRES DE CAEN,

Par M. A. CHARMA,

Membre titulaire de l'Académie.

Nous avons, dans notre cours de 1856-57 *sur la science et ses conditions*, reconnu trois grandes combinaisons de notions, de jugements, de raisonnements, ayant pour objet, la première, d'émouvoir la passion, ou l'*éloquence;* la seconde, d'intéresser l'imagination, ou la *poésie;* la troisième, d'éclairer la raison, ou la *science* (1).

Après avoir nettement séparé le système scientifique des deux systèmes oratoire et poétique, nous avons déterminé la nature et l'essence, c'est-à-dire l'idéal de la science. Cet idéal consiste, pour nous, à réunir toutes les notions générales qu'on peut se former de l'objet spécial dont on s'occupe; à ordonner ces généralités de manière à ce que celle d'entre elles qui a le plus de compréhension soit posée comme le principe du système; à établir autour de ce principe, pris comme centre, les autres vérités générales, les plus

compréhensives après lui, lesquelles deviennent des centres secondaires autour desquels se groupent des généralités plus restreintes, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive de proche en proche aux vérités les moins compréhensives, à celles qui sont immédiatement tirées de l'expérience, matière première de toute généralisation (2).

Nous avions ainsi la science en général, le genre; il nous fallait reconnaître et classer les sciences particulières, les espèces que le genre devait contenir. Notre histoire philosophique nous présentait trois classifications principales, celles de Bacon, de Bentham et d'Ampère, que nous avons patiemment exposées et discutées (3); nous en avons ensuite, pour notre propre compte, tenté une nouvelle que nous allons succinctement rappeler.

Le point de départ de la division des sciences, c'est, selon nous, l'*objet* qu'elles se proposent d'étudier.

L'objet de la science, de toute science, c'est l'être sous tel ou tel point de vue déterminé. La science, ce sera donc l'*ontologie* (4), sous tel ou tel aspect; l'ontologie, c'est comme la racine de l'arbre scientifique.

L'ontologie est ou *générale*, en tant qu'elle se borne à constater les caractères communs des êtres, ou *spéciale*, lorsqu'elle s'applique à reconnaître les caractères propres à chacune des classes d'êtres que nous concevons comme essentiellement distinctes.

La première, l'*ontologie générale*, ne se divise pas. Il n'en est pas de même de la seconde, de l'*ontologie*

spéciale; elle comprendra autant de sciences que nous compterons de classes d'êtres essentiellement différents.

A ce point de vue, pour nous, l'être est double; c'est, d'une part, la cause suprême, l'être incréé, Dieu; de là une science de Dieu, ou *théologie;* d'une autre part, l'ensemble des réalités créées, des réalités qui ne sont pas Dieu, qui se distinguent de Dieu, l'univers moins Dieu; de là une science du monde (κόσμος), ou *cosmologie* (5); mais ces deux sciences laissent séparés les êtres qu'elles nous représentent; il importe qu'ils soient unis dans nos systèmes scientifiques, comme ils le sont dans la réalité universelle, et de là une science des rapports que soutiennent entr'eux l'être incréé et les êtres créés, une science de Dieu et du monde, une *théocosmologie.*

La théologie est indivise; nous ne saurions admettre, comme le veut Ampère qui s'obstine partout à diviser chaque branche en deux rameaux, une *théologie naturelle* et une *théodicée* (6); de même que l'être dont ici la pensée s'occupe est un et indivisible, ainsi doit-il en être de la science dont il est l'objet; sans doute cette science pourra se distribuer en plusieurs sections, mais ce seront comme les chapitres d'un seul et même livre.

La *cosmologie*, au contraire, se prête à de nombreuses divisions : elle est l'ensemble des sciences relatives à une foule d'êtres qu'on peut bien ramener à un seul et même genre, mais à la condition d'y reconnaître un plus ou moins grand nombre d'espèces et même de variétés. Ici nous nous plaçons à un point de

vue tout nouveau qui séparera profondément notre classification des classifications généralement reçues.

On divise ordinairement le monde en deux *règnes :* le règne *organique* et le règne *inorganique* (7). Cette division ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Elle nie l'organisation là où elle peut fort bien être, quoique nous ne l'y apercevions point; de ce que certaines masses de matière ne nous présentent pas les symptômes d'une organisation particulière, de celle, par exemple, de l'animal ou de la plante, est-ce à dire pour cela qu'elles n'en aient pas une autre qui leur soit propre? N'y a-t-il pas une sorte d'impiété à laisser ainsi dans le monde un reste de chaos, comme si la force organisatrice avait été en défaut par impuissance ou par incurie? Échappant à ce double écueil contre lequel la classification habituellement reconnue nous paraît se briser, nous distribuons les êtres dont se compose le monde en *êtres vivants* ou *animés* et en *êtres non-vivants* ou *inanimés :* constituant par cela même deux sciences que nous appellerons, la première *zontologie*, ou science des êtres animés, et la seconde *azontologie*, ou science des êtres inanimés. Cette division ne préjuge rien; elle n'affirme pas ce que nous n'avons nullement constaté, ce que notre sens religieux repousse. Nous tirons d'ailleurs, bien plus sûrement que ne le peut faire la classification habituelle, notre ligne de démarcation entre nos deux règnes, la vie qui est pour nous l'union de la sensibilité, de l'intelligence à tel ou tel degré, et de la volonté sous telle ou telle forme (appétit, liberté), se reconnaissant aisément chez les êtres qui la possèdent, et laissant non

moins aisément constater son absence chez ceux qui ne la possèdent pas (8). Puis viendrait ici, comme plus haut, une science des rapports qui ne peuvent pas ne pas exister entre ce qui vit et ce qui ne vit pas; ce que d'autres plus osés que nous pourront, si cette combinaison de sons ne blesse pas trop leur oreille, nommer une *zontazontologie*.

La *zontologie* est double et n'est que double: les êtres vivants se distribuent en deux classes qui les distinguent et les résument tous. Observons-nous la vie chez nous, dans l'homme? la science que nous recueillerons de cette étude sera l'*anthropologie;* l'observons-nous chez les animaux? nous aurons une *zoologie*. Ici encore, à côté de ces deux sciences analytiques dont l'une nous donne l'homme et l'autre l'animal, reconnaissons une science synthétique qui nous donne à la fois et l'animal et l'homme dans les rapports qu'ils soutiennent entr'eux, science qui s'appellera tout naturellement l'*anthropozoologie*.

L'anthropologie est familière à ceux qui s'occupent d'études philosophiques et on en voit sans peine les divisions capitales. Nous sommes ici, du reste, d'accord avec Bacon et nous admettons avec lui une *anthropologie individuelle* qui traite de l'homme isolé et considéré en lui-même, et une *anthropologie sociale* qui suit l'homme dans ses relations avec ses semblables (9).

Si nous reprenons maintenant la première de ces subdivisions, nous admettrons encore avec Bacon, mais en renversant l'ordre qu'il aime à suivre (il met partout le corps avant l'âme; nous mettons partout

l'âme avant le corps), une science de l'âme ou *psychologie;* une science du corps ou *somatologie*; une science de l'union du corps et de l'âme venant compléter les deux premières, ou *psychosomatologie* (10).

Continuons notre division de l'*anthropologie.* La première des parties que nous y avons constituées, la *psychologie*, nous donne, en se coupant à ses articulations naturelles : 1°. une *psychologie théorique*, qui s'occupe de l'âme pour la connaître purement et simplement et sans songer aux avantages que la vie pourra recueillir de cette connaissance; cette science est une pour nous, parce que son objet ne nous paraît pas présenter, sous les diverses faces que pourtant il nous offre (substance, d'une part; d'une autre part, attributs, ou sensibilité, intelligence, foi, volonté, activité), des distinctions assez profondes (11); 2°. une *psychologie pratique*, qui met à profit, pour la direction de la vie, les connaissances théoriques préalablement acquises; et comme la vie n'est pas tellement d'une pièce, qu'elle n'admette plusieurs sphères d'action suffisamment distinctes les unes des autres, nous constituerons autant de sciences pratiques que nous aurons compté de modes essentiellement différents dans nos développements actifs. Ainsi nous réunirions, — dans une première, les moyens d'agir sur les passions, soit que l'on songe à les combattre pour les détruire, comme le voulaient les Stoïciens; soit qu'on se mette à leur service pour les satisfaire, comme le faisaient les disciples d'Épicure; soit qu'on se propose, avec les vrais sages, de les modérer et de les faire tourner au bien général en les soumettant à leur loi (12); nous

aurions ainsi ce que j'appellerais une *thymagogique* (θύμος, ἀγωγή), ou l'art de gouverner le cœur(13) ; — dans une seconde, les procédés à l'aide desquels nous agissons sur l'imagination et satisfaisons, autant qu'il est en nous, le besoin de beauté dont l'esprit humain est possédé, essayant de mettre sous son regard l'idéal auquel il aspire ; nous aurons ce qu'on nomme du nom si mal fait et si impropre d'*esthétique*, ce qu'on pourrait appeler d'un mot qui exprimerait parfaitement l'idée qu'il s'agit de rendre et qu'il faudrait lui réserver, une *technologie* (science de l'art, de l'art par excellence), ou *philosophie des Beaux-Arts* (14) ; — dans une troisième, toutes les règles utiles à la meilleure direction possible de l'entendement, lorsqu'il s'applique à la recherche de la vérité : ce serait la *logique ;* — enfin, dans une quatrième et dernière, les préceptes que nous aurions à proposer à la volonté libre, c'est-à-dire une *morale*.

La somatologie peut, comme la psychologie, être considérée au double point de vue de la théorie et de la pratique. Si on se contente d'étudier le corps en ne se proposant pour but que la science elle-même, on aura une *somatologie théorique*, que nous partagerions en deux branches : l'*anatomie* (nous élargissons à dessein la signification du mot), ou l'étude des pièces diverses entrant dans l'organisme, mais considérées abstraction faite du mouvement vital (15), et la *physiologie*, ou l'étude des actions et réactions que ces divers appareils exercent les uns sur les autres sous l'influence de la vie. Que si on considère la somatologie comme aspirant à nous mettre en possession de tous

les moyens capables d'exercer sur notre organisation matérielle une influence salutaire, on aura une *somatologie pratique*, qui comprendra : d'une part, l'*industrie*, c'est-à-dire l'ensemble des arts dont le but commun sera notre bien-être physique, et d'une autre part, la *médecine*, c'est-à-dire l'ensemble des arts qui s'occupent, à tous les points de vue, de la santé du corps, qu'il s'agisse de la maintenir lorsqu'elle est intacte, ou de la rétablir lorsqu'elle est altérée. Nous pourrions ici, avec ceux qui nous ont précédé, dresser une liste étendue des sciences médicales et des industries particulières. Mais nous n'oublions pas qu'une classification générale, comme celle que nous tentons, doit, pour rester saisissable et devenir usuelle, s'enfermer dans les généralités. Il sera toujours facile à ceux qui auront à détailler une de ces généralités, d'y rattacher les systèmes partiels que l'analyse y constatera et que la synthèse y devra rapporter (16).

Une dernière science relative à l'homme nous reste à reprendre pour que nous en ayons fini avec l'*antropologie*, c'est la science des rapports que soutiennent entr'eux l'âme et le corps, la *psychosomatologie*. C'est là qu'il nous faudra réunir, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, tout ce que nous pourrons savoir, soit des modifications que produit dans le corps l'action de l'âme et dans l'âme l'influence du corps, soit des moyens à l'aide desquels il nous sera donné de produire ou de neutraliser ces modifications. Nous ne nous arrêterons pas à reconnaître et à nommer ces sciences pour la plupart innommées et inconnues; nous nous contenterons d'en indiquer

deux qui suffiront pour bien faire comprendre la nature de ces *desiderata*, que d'autres trouveront, que nous-même nous aurons ailleurs l'occasion de chercher; l'une, toute théorique, c'est cette *physiognomonie* ébauchée par Aristote, portée si loin de nos jours par Lavater (17), ou l'art de reconnaître les dispositions morales de l'homme d'après les traits du visage; l'autre, essentiellement pratique, ce serait une sorte de *thymagogique*, qui consisterait à nous donner les moyens de placer le corps dans la situation la plus convenable, dans le milieu le plus puissant soit pour éteindre, soit pour allumer, à notre gré et dans la mesure où il nous conviendrait de le faire, une passion déterminée.

Tout est dit pour notre *anthropologie individuelle*; passons à notre *anthropologie sociale*. On peut, d'une part, étudier les sociétés dans leur mécanisme : d'une autre part, leur proposer des règles pour leur bonne direction. On aura ainsi une *anthropologie sociale théorique* et une *anthropologie sociale pratique*.

L'anthropologie sociale théorique est double, à notre avis. Réduite à ses éléments les plus simples et les plus essentiels, la société, c'est la *famille*; il en faut théoriquement étudier la constitution; ainsi se formera l'*œcologie* (οἶκος). Avec un nombre plus ou moins considérable de familles, on constitue le peuple, la nation, dont l'étude théorique donnera une *démologie*.

L'anthropologie sociale pratique nous offre, à son tour, deux points de vue qui correspondent à ceux que nous avons reconnus dans l'anthropologie sociale théorique: ici, une science des procédés utiles à la bonne administration de la famille, l'*œconomie*; là,

une science des procédés utiles à la bonne administration du peuple, de la nation, la *démonomie* (18).

Venons à la seconde branche de notre zontologie, à la zoologie. La science de l'homme, c'est, sous un certain rapport, la science de l'animal, l'animal n'enfermant rien en lui que l'homme ne possède ; c'est cette science réduite, restreinte, tronquée, l'animal pouvant être considéré comme un homme imparfait, incomplet, ébauché ou mutilé. La zoologie sera donc l'anthropologie, moins ceci ou cela.

Comme l'homme, l'animal est composé d'une âme telle quelle, et d'un corps : la zoologie admettra donc : 1°. une *psychologie*, que, pour laisser distinctes deux classes d'âmes (celle de l'animal et celle de l'homme), qui, selon nous, se séparent profondément l'une de l'autre, nous appellerions volontiers science du principe vital, *biologie ;* 2°. une *somatologie ;* 3°. une *biosomatologie.* Comme dans la science de l'homme, la psychologie de l'animal, la biologie sera *théorique* et *pratique ;* mais la biologie pratique ne se décomposera pas; il est bien inutile de dire qu'elle sera tout entière consacrée à la direction de l'élément passionné, appétitif, toute thymagogique, et qu'elle ne contiendra ni logique, ni technologie, ni morale.

Quant à la *somatologie*, elle admettra pour l'animal les mêmes divisions que pour l'homme; il n'y a donc pas lieu de revenir sur ce point. Tenons aussi pour dit, *mutatis mutandis*, de la *biosomatologie*, ce que nous avons dit de la *psychosomatologie.* Ajoutons, qu'il ne suffit pas d'étudier l'homme et l'animal isolément; que ces deux espèces réunies composent la nature vivante,



dont il faut que la science représente l'ensemble, c'est-à-dire les rapports qui en unissent les diverses parties ; qu'après l'analyse vient nécessairement la synthèse, et que notre zontologie se doit couronner par une *anthropazoologie*, ou science comparative de l'homme et de l'animal (19). Évidemment, il y a dans la nature de l'homme des mystères que nous ne pourrons pénétrer qu'en rapprochant de lui l'animal, et dans l'animal des secrets que nous ne comprendrons bien qu'en le rapprochant de l'homme. Nous établirions donc ici, en premier lieu, pour ce qui regarde la partie vivante de nos deux classes d'êtres, une *psychologie comparée*, ou une science comparative de la psychologie et de la biologie, d'un mot, une *psychobiologie ;* en second lieu, pour ce qui regarde leur élément inanimé : 1°. une *anatomie comparée*, 2°. une *physiologie comparée*, 3°. un *art médical* et un *art vétérinaire comparés*.

Nous avons divisé, qu'on se le rappelle bien, la cosmologie en trois branches : zontologie, azontologie, science des rapports entre les êtres qui vivent et ceux qui ne vivent pas (zontazontologie). Nous avons déjà reconnu, successivement et par ordre, toutes les sciences qui composent la première branche, c'est-à-dire la zontologie : voyons la seconde, celle que nous appelons azontologie.

Nous admettons dans l'univers, au point de vue du *concret*, quatre classes d'êtres qui ne vivent pas, et par conséquent quatre sciences azontologiques : — une science des corps stellaires, planétaires, qui se meuvent dans l'immensité de l'espace, l'*astronomie* (20) ; une science de l'une des parties que nous détacherions

de ce vaste système, et qui doit plus que toutes les autres attirer spécialement notre attention, de la terre, la *géologie ;* — deux sciences qui, bien que les connaissances diverses ayant pour condition l'étude de la terre ne forment qu'un seul et même système, semblent devoir en être séparées comme demandant des travaux tout particuliers : d'abord la science des êtres qui nous offrent quelque faux semblant de vie, mais qui ne vivent pas, c'est-à-dire des végétaux, ou la *botanique ;* et ensuite, la science des corps chez lesquels on ne peut reconnaître ni la vie elle-même, ni le moindre vestige des symptômes qui la manifestent, c'est-à-dire des minéraux, ou la *minéralogie.* Nous voudrions enfin qu'on reconnût, pour compléter ces quatre sciences analytiques, une science synthétique qui établirait les rapports qu'on aurait remarqués entre ces différentes classes d'êtres; les relations, entr'autres, qui nous les présenteraient dans une sorte d'échelle habilement graduée et montant peu à peu des corps les plus éloignés de la vie à ceux qui sont véritablement vivants (21).

Considérées au point de vue de l'abstrait, les réalités *azontologiques* donnent lieu pour nous à trois ordres de notions, constituant trois sciences, la *physique*, la *chimie*, les *mathémathiques pures* ou *mixtes*, sciences qui étudient les corps non tels qu'ils sont, et sous tous leurs points de vue, mais tels que les fait l'analyse, et sous tel ou tel point de vue que l'abstraction y reconnaît.

Nous avons épuisé l'objet de la science et les divers ordres de connaissances qui le représentent pour nous. Nous avons successivement constitué les sciences ana-

lytiques qui envisagent chaque classe d'êtres isolément; les sciences synthétiques qui les considèrent toutes dans leur ensemble; et cette science, plus vaste que toutes les autres, notre théocosmologie, qui embrasse toutes les sciences analytiques et synthétiques, synthèse des synthèses où s'unissent Dieu et le monde, où se reflète l'univers.

Notre système scientifique est complet. Nous en avons donné l'alpha et l'oméga. Il ne manque à ce mécanisme aucun de ses importants rouages; mais dans cette organisation telle quelle nous cherchons en vain ce qui seul peut lui donner le branle, un moteur. C'est jusqu'ici un corps qui n'a pas d'âme. Ce moteur, cette âme, c'est ce que maintenant, si nous ne voulons que notre œuvre soit condamnée à l'immobilité et à la mort, il s'agit de lui inspirer. Ici s'ouvre devant nous un horizon nouveau. Qu'est-ce qu'une science théorique ou pratique, si les connaissances que l'une suppose, si les actes que l'autre dirige, se produisent au hasard, ou tout au plus sous l'influence d'un aveugle instinct? Ne semble-t-il pas que ce jeu de l'intelligence et de la volonté attende, pour être réellement ce qu'il peut être, une condition que notre travail ne lui a pas encore assurée, la vue claire du but auquel il doit tendre, et sur lequel il doit se mesurer? Supposons parfaites les sciences diverses que nous avons constituées et ordonnées; nous saurons quel est l'univers et comment, sur tel ou tel point, nous y pourrons produire, avec plus ou moins d'habileté, tel ou tel mouvement; mais nous ne saurons ni pourquoi il est et se meut, ni vers quoi son mouvement doit le porter et le porte.

Nous ne pourrons lui venir sciemment en aide, ni nous entendre sciemment avec lui. Une science du but, une science de la fin à laquelle tout aspire, nous devient nécessaire; notre ontologie, notre théocósmologie réclament, comme un indispensable complément, une *téléologie.* La téléologie peut être *totale* ou *partielle.* Nous pouvons, en effet, nous donner autant de téléologies particulières que nous reconnaîtrons de classes d'êtres tendant à leur fin propre, une téléologie de l'animal, une téléologie de l'homme, ou constituer une téléologie commune à toutes ces classes d'êtres, une téléologie de l'univers (22).

On conçoit, d'ailleurs, les rapports logiques de ces sciences diverses. Comme l'univers est un, sa téléologie est une ; toutes les téléologies spéciales ne sont que comme autant de filets d'eau qui vont se jeter et se réunir dans le vaste océan de la téléologie universelle. Cette science suprême constituée, quel spectacle se présente à nos regards ! Tout le corps scientifique, auparavant immobile ou fatalement emporté dans un mouvement qu'il n'essayait même pas de comprendre, se meut avec intelligence et dans sa liberté; après s'être ignoré jusque-là, il prend tout-à-coup conscience de lui-même ; chaque système scientifique concourt à l'œuvre commune, le sachant et le voulant ; tous les systèmes naturalistes, mathématiques, moralistes savent pourquoi ils agissent et comment ils doivent agir ; on dirait que le Dieu vivant a soufflé sur l'organisme inanimé qui se tenait immobile devant nous ou s'agitait d'une agitation purement mécanique, et qu'il lui a inspiré une âme, *spiraculum vitæ*, comme dit Bacon,

d'après la Bible (23), et dès-lors il va vivre et vivre dignement, doué qu'il est d'une volonté raisonnable.

Cette science trouvée, où la placerons-nous dans l'ensemble que nous venons de former? Il nous faudrait, ce semble, la mettre partout, la répandre dans toutes les parties de ce corps dont elle est la vie; nos téléologies partielles se prêtent bien à ce vœu de la raison; rien n'empêche que nous n'attachions à chaque science spéciale la portion d'âme qui lui appartient; mais où placer dans l'universel système notre téléologie universelle, et dans chacun des systèmes spéciaux la téléologie spéciale qui lui revient? Ici nous nous trouvons aussi embarrassé que le sont les philosophes pour assigner à l'âme humaine une place particulière dans le corps humain. Cependant, comme on incline généralement à croire que le principal siége de l'âme est la tête et dans la tête cette partie de l'encéphale où viennent se nouer les divers systèmes de nerfs qui s'épanouissent sur tous les points de notre organisation matérielle (24), ne pourrait-on pas aussi mettre en tête de toute cette classification et de chacune de ses divisions, d'un côté, notre téléologie universelle; d'un autre côté, nos téléologies particulières? Elles seraient alors, l'une pour l'ensemble, les autres pour chacune des parties, le phare qui appelle le matelot au port; un flambeau toujours allumé éclairant, devant la grande armée scientifique d'abord, et ensuite devant chacune des légions dont elle se compose, la voie que toutes et chacune sont tenues de parcourir. Mais cette science du but suprême de l'univers, et du but subordonné de chacune de ses parties, est-elle d'un si facile accès

qu'il soit raisonnable d'en faire une condition pour toutes les recherches scientifiques, et de la leur imposer comme un guide qu'à l'avance elles pourraient et devraient reconnaître ? Est-elle donc déjà faite ? Le sera-t-elle dans un avenir plus ou moins prochain ? Nous ne saurions le dire : ce qui est certain, c'est qu'à l'heure qu'il est, nous en sommes tout au plus à la pressentir, à la concevoir. Que s'en suit-il ? qu'il nous faut aspirer à la faire, à nous la donner. En attendant, nous n'en continuerons pas moins, jusqu'à ce qu'elle soit venue, le sillon laborieusement commencé; marchant intrépidement et sur la foi de nos instincts scientifiques, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans ces ténèbres qui se dissipent de plus en plus, mais soupirant après cette lumière que jusqu'à ce moment nous n'avions pas soupçonnée, et tournant sans cesse les yeux vers le point de l'horizon où l'astre glorieux enfin se lèvera. N'en est-il pas de même en toute chose ? Est-ce que dès l'abord l'enfant sait pourquoi il lui faut développer ses facultés naissantes ? Il ne les développe pas moins; plus tard, sa raison mûrie comprendra d'une manière telle quelle ce qui jusqu'alors était resté pour lui un profond mystère. Ainsi de la science; à l'heure qu'il est, elle commence à sentir la nécessité d'une téléologie générale; bientôt peut-être les voiles qui lui cachent encore la vérité tomberont. Déjà, sur plus d'un point, la lumière s'est faite; telle ou telle téléologie spéciale, celle de l'homme, par exemple, n'est-elle pas définitivement établie ? Ne nous est-il pas démontré que, pour nous, le but de la vie, c'est en tout et partout l'observation

des lois que la conscience nous révèle, coûte que coûte, advienne que pourra?

Un mot encore sur cette classification que nous livrons à l'appréciation de ceux que ces questions intéressent. Remarquons y certaines garanties de vérité qui manquent à celles qui l'ont précédée. D'une part, la colonne scientifique repose sur une base unique, l'*ontologie;* Bacon n'avait fait que soupçonner cette condition nécessaire (25); Ampère n'en a pas même l'idée (26). D'une autre part, l'irrégularité de ses divisions et sous-divisions, opposées à l'invariable et par trop régulière dichotomie d'Ampère (27), prouverait encore pour elle; il ne faut pas étendre la nature sur le lit de Procuste; il ne faut pas la contraindre à une marche toujours égale, obstinément uniforme; il faut, au contraire, lui laisser sa libre allure et c'est ce que nous avons fait. Enfin, nous n'avons introduit dans notre terminologie, autant que nous l'avons pu, que les expressions les plus simples et les plus voisines des termes ordinaires: nous avons même eu soin d'unir presque toujours la nomenclature vulgaire à notre nomenclature scientifique, mettant partout, pour ainsi dire, dans nos traductions interlinéaires, les deux langues en regard (28).

NOTES.

(1) Ces trois combinaisons sont très-distinctes ; mais représentent-elles tous les produits de l'esprit humain ? Que devient, dans notre classification, l'*histoire* à laquelle Bacon accorde une si large place dans la sienne ? Toute science, selon nous, traverse deux phases dont l'une prépare l'œuvre que l'autre accomplira. Le travail scientifique commence par recueillir les notions particulières, expérimentales, successives ou simultanées, qu'on peut se faire d'un objet déterminé ; il se couronne en généralisant ces particularités et en les systématisant. La science de la terre nous offre, dans les monuments qui lui sont consacrés, ce double caractère ; d'une part et d'abord, elle enregistre les détails que l'observation et l'induction ont pu reconnaître comme s'étant succédé dans la formation primitive du globe ; ensuite et d'une autre part, elle fait de ces détails isolés, qu'elle généralise, un ensemble dans lequel nous voyons les causes, les lois qui ont présidé à ces développements successifs. Ainsi de notre espèce ; sa science débute par une phase où nous recueillons les phénomènes superficiels de son évolution dans l'espace et dans le temps ; elle se couronne par la généralisation de ces phénomènes et l'enchaînement des lois profondes, intimes, qui les produisent. L'histoire de l'homme n'est donc qu'un élément de la science de l'homme, comme l'histoire de la terre n'est qu'un élément de la science de la terre. Toute science en est là ; toute science comprend une phase historique par laquelle elle s'ouvre : une histoire naturelle n'est pas moins nécessaire à la science de la nature, qu'une histoire des nations à la science de l'humanité. Il y a donc de l'histoire partout dans notre monde scientifique ; c'est pour cela précisément que nous n'en avons mis nulle part.

(2) Nous ne trouvons chez aucun de nos philosophes une défi-

nition précise et satisfaisante en même temps de ce que nous appelons, de ce qu'il faut appeler une science, un système scientifique : celle que nous donne le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (t. VI, p. 549) : « Un ensemble de notions liées entr'elles, non pas d'après certains rapports superficiels ou arbitrairement établis, mais d'après la raison et d'après la nature même des choses, » quoique bien vague encore, est une des meilleures que nous connaissions. Elle ne fait guère d'ailleurs que reproduire celle que Shoen (*Philosophie transcendantale*, Paris, 1831, 1 vol. in-8°., p. 42) formule d'après Kant : « Un nombre de connaissances dont les parties homogènes sont rigoureusement enchaînées les unes aux autres et soumises à une unité systématique. » Nous appelons l'attention des logiciens sur cette importante question.

(3) La classification si célèbre de Bacon se trouve dans le *De dignitate et augmentis scientiarum*, dont elle occupe huit livres sur neuf; on sait qu'elle a été reproduite avec quelques modifications par d'Alembert, en tête de l'*Encyclopédie*. Pour les deux autres, voyez — l'*Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et de science*, ouvrage extrait du *Chrestomathia* de Jérémie Bentham, par Georges Bentham ; Paris, Bossange frères, 1823, 1 vol. in-8°., — et André-Marie Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*, 2 vol. in-8°., Paris, 1834-1843. — Nous ne songeons pas à donner même les noms de tous les auteurs qui, avant et après ceux que nous venons de mentionner, ont écrit sur la même question, depuis la *Margarita philosophica* de Grégoire Reisch, prieur de la Chartreuse de Fribourg, publié d'abord à Heidelberg en 1486, jusqu'à la *Pantology* de Park ; nous ferons cependant une exception pour un travail considérable, auquel nous voudrions n'avoir pas à reprocher de se tenir un peu trop en-dehors des voies battues : *Analyse, classement et nomenclature des divers ordres de lois et de phénomènes moraux et politiques et des sciences correspondantes*, par M. Léon Tillard, Paris, Aug. Durand et Ladrange, 1851, broch. in-8°.

(4) Nous avons écrit, il y a déjà bien long-temps, sur l'*Objet de la science* et sur la *Philosophie de la science*, deux articles qui, après avoir paru, le premier, dans la *Revue littéraire du Calvados*,

année 1834, pag. 208 et suiv.; le second, dans le *Pilote du Calvados*, numéro du 18 mars 1835, ont été réimprimés à la suite de nos *Leçons de philosophie sociale*, en 1838, p. 271 et suiv. Nous y renvoyons nos lecteurs. — Il nous est d'ailleurs évident que l'objet ou l'idée que nous nous en faisons, est le véritable point de départ d'une classification naturelle des choses d'abord et ensuite des sciences qui nous les représentent. Bacon et d'Alembert après lui prennent, comme on sait, pour bases de leur beau travail, les trois facultés de l'intelligence auxquelles, selon eux, tous les travaux de l'esprit se rapportent : la mémoire, l'imagination, la raison. Mais, pour que cette base fût acceptable, « il faudrait du moins, comme l'a bien vu Ampère (*Essai sur la philosophie des sciences*, t. I, p. 3), que les sciences les plus disparates ne fussent pas comprises dans une même division, et surtout que celles qui sont réellement rapprochées par de nombreuses analogies ne se trouvassent pas, partie dans une division, partie dans une autre. Or, il suffit de jeter les yeux sur ce *système figuré des connaissances humaines*, pour voir, d'une part, l'histoire des minéraux, des végétaux, des animaux, des éléments, à côté de l'histoire civile, sciences entre lesquelles on n'aperçoit aucune analogie réelle, tandis que la minéralogie, la botanique, la zoologie et la chimie qui se confondent avec les premières ou n'en diffèrent tout au plus que par le point de vue sous lequel les mêmes objets y sont considérés, se trouvent, dans une autre des trois grandes divisions, réunies à la métaphysique, à la logique, à la morale et aux mathématiques ; pour voir, d'autre part, la zoologie séparée de la botanique, par l'interposition entre ces sciences de l'astronomie, de la météorologie et de la cosmologie, qui sont à leur tour séparées des sciences physico-mathématiques par cette même zoologie. » — Voyez encore sur cette question quelques observations critiques de Destutt de Tracy, dans les *Éléments d'idéologie*, troisième partie, Discours préliminaire, édit. Lévi, 1825, p. 102, en note. — D'autres nous paraissent encore moins fondés à distribuer les sciences, d'après les trois âges de la vie humaine, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, à chacun desquels il leur semble que telles ou telles d'entr'elles s'adressent plus spécialement, en *instrumentales* (premier

âge), *essentielles* (second âge) *convenance* (troisième âge); les premières, telles que la science du langage, la logique, les mathématiques, étant la clef des études ultérieures; les secondes, ayant un but réel et nécessaire, étant étroitement liées au bonheur social, telles que la cosmographie, l'histoire naturelle, la médecine; les troisièmes, dépendant du goût particulier et du choix que l'on fait d'un état, telles que l'histoire, la jurisprudence, les arts manuels (voyez Diderot, *Traité de l'éducation publique*, et Arsenne Thiébaut, *Exposition du tableau philosophique des connaissances humaines*; Paris, an X, broch. in-8°.). Je retrouve des sciences *instrumentales*, destinées à servir d'*instrument* aux autres sciences, chez Pierre Prévost, *Essais de philosophie*, Genève, an XIII, t. II, p. 14; et chez Jullien, de Paris, *Esquisse d'un essai sur la philosophie des sciences*, Paris, 1819, broch. in-8°., p. 49. — Destutt de Tracy qui repousse toutes ces méthodes, en propose une qui nous paraît tout aussi défectueuse. « Le seul moyen, dit-il (loc. cit.), de classer méthodiquement les sciences humaines est de les ranger suivant l'ordre dans lequel elles naissent les unes des autres, et suivant lequel elles se secourent et s'enchaînent mutuellement. » Et, d'après ce principe, il donne comme la première de nos connaissances celle de la formation de nos idées, et range les autres au-dessous de celle-là, selon qu'elles en procèdent plus ou moins immédiatement. Il aurait cependant bien dû savoir que ce n'est pas précisément l'*idéologie*, née en quelque sorte avec lui et de lui, qui a ouvert la marche scientifique de l'humanité, et d'ailleurs ne devait-il pas craindre, en partant ainsi de l'idée, de n'en jamais sortir? Sa doctrine n'est pourtant pas tout-à-fait restée sans écho, et notre ancien camarade d'École normale, C. Farcy, dans son *Aperçu philosophique des connaissances humaines au XIX°. siècle* (1 vol. in-18, Paris, 1826), place aussi une *idéologie* en tête de sa classification. — Nous maintenons dans nos cadres une ontologie avec tous les philosophes de tous les lieux et de tous les temps; nous ne partageons, en aucune manière, les préventions, que nous regardons comme peu équitables et singulièrement exagérées, de M. Cousin, contre cette science. « Je ne sache rien, dit-il (*Cours d'histoire de la philosophie moderne*, nouvelle édition, 1re. part., t. IV, Paris,

Ladrange, 1846, p. 44), de plus vide, j'ajoute, et de plus dangereux que l'ontologie ainsi considérée à part de la physique et de la pneumatologie, à part des corps, de l'homme et de Dieu. Otez la matière, l'homme et Dieu, que reste-t-il, je vous prie, en fait d'être ? une idée générale purement abstraite, qui ne répond à rien, sinon à une opération particulière de l'esprit de l'homme. On est donc là dans l'abstraction, c'est-à dire précisément dans le néant de l'être. Mais comme ce néant on l'appelle l'être en soi, il est tout naturel qu'on finisse par lui attribuer l'existence : que dis-je ? l'existence suprême et absolue. On ne se doute pas de la foule d'erreurs et d'erreurs monstrueuses qui, depuis Aristote, sont sorties, à toutes les époques, de cette prétendue science de l'être, placée avant celle de tout être particulier, même de Dieu. Qu'a fait Spinoza après tout ?... » — Bentham, qui met partout un art à côté d'une science, prend pour point de départ de sa classification l'*eudémonique* ou art du bien-être, et l'*ontologie* ou science de l'être. Voyez son *Essai*, p. 73 et suiv.

(5) Voyez, sur le κόσμος et la marche progressive de l'idée que ce mot représente, une magnifique note de M. de Humboldt dans le *Cosmos*, traduct. H. Faye, 1re. partie, p. 447 et suiv. La méthode de bifurcation a été d'ailleurs appliquée avec quelque succès aux plantes par Lamark et de Candolle, dans leur *Flore française*, et aux animaux par M. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*.

(6) « Après que la *théologie naturelle*, dit-il (t. II, p. 31-32), nous a conduit à reconnaître l'existence de l'Être tout-puissant qui a créé l'homme et le monde, un nouveau sujet de recherches s'offre au philosophe : jusqu'à quel point peut-il, par les seules lumières de la raison, s'élever à la connaissance des attributs du Créateur ; quels sont ses attributs, et comment peut-on les concilier avec l'existence du mal physique et surtout du mal moral ? Ces hautes questions, si admirablement développées par Clarke, Leibnitz, Wolf, etc., sont l'objet d'une autre science que, conformément à l'usage, je nomme *théodicée*. » On voit aisément dans ce passage, à côté d'une division stérile et inutile qui ferait deux sciences de ce qui évidemment n'en comporte qu'une, la connaissance que nous pouvons acquérir de Dieu et de ses attributs, une confusion qui rattacherait à la science

pure de la divinité celle des relations qu'elle soutient avec le monde qu'elle a créé et qu'elle gouverne. Notre classification, plus logique, réunit ce qu'il ne fallait pas séparer, et sépare ce qu'il ne fallait pas réunir.

(7) Ampère, que nous avions suivi dans nos *Réponses aux questions de philosophie* (3e. édit., Paris, 1841, p. 1 et 2), divise tous les phénomènes dont la vie universelle se compose en deux classes, matériels d'une part, intellectuels de l'autre, et il reconnaît par suite deux ordres de sciences, des sciences *cosmologiques* et des sciences *zoologiques*. Cette division a le tort grave de séparer partout l'âme du corps et de ne jamais nous les présenter réunis, comme ils le sont dans la nature; Ampère aura donc une anatomie animale, une physiologie animale; il aura une psychologie; il n'aura pas de zoologie véritable, et nous chercherons en vain chez lui une anthropologie! Il distribue d'ailleurs (t. I, p. 28-29) son *règne* cosmologique en deux *sous-règnes*, comprenant: le premier, « toutes les vérités relatives à l'ensemble inorganique du monde » et le second, « toutes celles qui se rapportent aux êtres organisés. » — Des vues analogues avaient présidé à une *Exposition des principes et classification des sciences*, publiée, en 1821, à Paris, par Torombert. On y admet trois règnes, comprenant, le premier, les *rapports inorganiques*; le second, les *rapports organiques*: le troisième, les *rapports moraux*. L'auteur réduit d'ailleurs, dans une synthèse compréhensive, ces trois éléments aux deux principes reconnus sous les noms d'*esprit* et *matière*, ou de *physique* et *moral*, *moles* et *vita*, comme dit Ampère dans son *Carmen mnemonicum* (Voyez t. I, à la fin du volume): expression heureuse, que les nécessités de la métrique imposent au savant physicien, et qui rapprocherait beaucoup sa division de la nôtre: *moles* et *vita*, ce sont presque nos êtres vivants et non-vivants. Buchez avait déjà renoncé à la distinction, comme point de départ d'une classification scientifique, des règnes organique et inorganique; et dans ses deux ouvrages intitulés: *Introduction à l'étude des sciences médicales*, Paris, 1838, 1 vol. in-8°. (p. 114); et *Introduction à la science de l'histoire*, Paris, 1842, 2 vol. in-8°. (t. II, p. 17 et suiv.), il propose une classification ternaire basée sur le triple point de vue des forces que

lui présente le monde créé, et qu'il nomme *force circulaire* (astronomie, botanique, etc., etc.) ; *force sérielle* dans l'ordre physique (géogénie, histoire de la génération et des âges), et *force spirituelle* (phénomènes moraux et sociaux).

(8) Nous connaissons fort bien les doctrines qui mettent la vie non-seulement dans les plantes qu'on a quelquefois appelées des *animaux enracinés* (Voyez Charles Bonnet, *Contemplation de la nature*, X^{e}. partie, chap. I et *passim* ; Richard Pulteney, *Esquisses historiques et biographiques des progrès de la botanique en Angleterre*, t. I, chap. XXV, et dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVII, Paris 1821, l'article VIE, p. 467 et suiv.), mais encore dans les minéraux et partout (V. Glisson, *De substantia naturæ energetica, seu de vita naturæ*, Londres 1672, in-4°., et Robinet, *De la nature*, 4 vol. in-8°., t. IV, 7°. partie, intitulée : *De l'animalité de la nature*); mais ces rêveries nous touchent peu et nous en appelons tout simplement au sens commun. Parce que nous ne regardons comme véritablement vivants ni les minéraux, ni les végétaux, nous ne refusons point pour cela d'admettre dans cette classe les innombrables races microscopiques qui habitent « l'éternelle nuit des profondeurs océaniques (*Cosmos*, 1re. partie, p. 418) ; » et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que Linnée *marie* métaphoriquement les plantes que, par métaphore aussi, M. de Humboldt appelle à la vie sociale (*Aphorismi et physiologia chronica plantarum*, dans la *Flora Fribergensis subterranea*, 1793, p. 178). La poésie ne messied pas aux sciences qui commencent.

(9) Bacon (*De dignitate et augmentis scientiarum*, lib. IV, cap. I), appelle la première, qui considère l'homme isolé (*segregatum*), *philosophie de l'humanité* ou *philosophie humaine* ; la seconde, qui le considère comme vivant en société (*congregatum atque in societate*), *philosophie civile*.

(10) Voyez le *De dignitate et augmentis scientiarum*, loc. cit. Bacon y reconnaît d'abord une *science des choses communes au corps et à l'âme*, par laquelle s'ouvre son anthropologie, qu'elle doit, selon nous, terminer ; puis, après une décomposition assez peu intelligible de cette première science en *science de la nature indivisible de*

l'homme, et en *science de l'union de l'âme et du corps*, il reconnaît des *sciences relatives au corps* et des *sciences relatives à l'âme*. Quant aux dénominations que nous avons assignées à ces trois systèmes scientifiques, les deux premières se retrouvent partout ; la troisième ne se rencontre, je crois, avec une variante *(somatopsychologie)* que dans le livre de M. Tillard (p. 105).

(11) Nous laissons pour le moment sous ce mot générique, sans les déterminer autrement, plusieurs branches d'études dont le temps fera peut-être autant de sciences spéciales ; et entr'autres, une théorie psychologique — de la folie ou *maniologie*, — du sommeil ou *hypnologie*, etc., etc., etc. Encore une fois, nous nous enfermons ici dans les plus hautes et les plus vastes généralités.

(12) Voyez entr'autres Malebranche, *Traité de Morale*, 2e. part., ch. XI, § 10. « Les passions ne sont point mauvaises en elles-mêmes. Rien n'est mieux entendu, rien n'est plus utile pour entretenir la société, pourvu que la raison les excite et les conduise.... »

(13) Nous avions déjà hasardé ce mot dans nos *Leçons de Logique*, p. 181 ; c'était pour nous alors « l'art d'émouvoir, d'ébranler la fibre pathétique de l'âme. » Nous lui donnerions aujourd'hui, comme on voit, une signification plus large.

(14) La *technologie*, c'est, selon l'Académie, un *traité des arts en général*. En grec, le mot τεχνολογία signifie, comme le disent tous les lexiques (Voyez surtout le *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Etienne, éditeurs Hase, Guillaume et Louis Dindorf, t. VII, col. 219), un *discours* ou un *traité sur l'art* : et l'art, τέχνη (*Ibid.*, col. 2109-2113), c'est non-seulement l'industrie et ses divers systèmes de procédés, mais encore la grammaire, la musique, la rhétorique surtout, qu'on appelait l'*art* tout court, l'art par excellence. Ce nom pourrait donc bien être aujourd'hui donné à la théorie des arts par excellence, de ceux que nous appelons *beaux-arts*. Un de nos collègues dans l'enseignement, M. Zeller, dans un article plein de bienveillance et dont nous le remercions cordialement (Voyez *Journal général de l'Instruction publique* 18 septembre 1858), repousse cette dénomination, probablement (car il ne nous dit pas la raison qui le détermine), parce que c'est aux procédés manuels et aux théories qui s'y

rapportent que ce mot est, en France du moins, généralement appliqué. Nous connaissons la tyrannie de l'usage, *quem penes est et jus et norma loquendi :* mais cette servitude, qui pèse sur nous de tout son póids dans le commerce ordinaire de la vie, doit-elle nous suivre dans le domaine de la science ? Nous ne le pensons pas, et nous maintenons notre innovation. Nous aurions peut-être levé toutes les difficultés, en hasardant le mot *kalotechnologie*, qui n'aurait après tout contre lui que ses six syllabes, devant lesquelles, si d'ailleurs il avait plus de chances en sa faveur, il serait puéril de reculer.

(15) Je trouve ce nom déjà donné par Lancelin (*Introduction à l'analyse des sciences, ou de la génération, des fondements et des instruments de nos connaissances*, 3 vol. in-8°., Paris, 1804) à « l'étude de toutes les parties solides et liquides d'où résultent la construction et le jeu des machines vivantes et particulièrement du corps humain. »

(16) Le citoyen Arsenne Thiébaut, dans son *Exposition du tableau philosophique des connaissances humaines* (Paris, de l'Imprimerie de la République, an X, broch. in-8°.), est tombé dans cet excès, lorsqu'il surcharge son *tableau*, qui ne peut être que très-général, de particularités minutieuses, telles que la *taillanderie*, la *boulangerie*. la *faïencerie*, les *modes*, etc., etc. Autant en faut-il dire de Lancelin et de beaucoup d'autres. C'est ici surtout qu'il faut savoir se borner.

(17) Voyez, dans les Œuvres complètes d'Aristote, le traité intitulé *Physiognomonica*. Bacon reconnaît aussi (loc. cit.) cette science, que je retrouve dans Ampère (t. II, p. 35). On a élevé contre sa réalité une foule d'objections; Lavater les a victorieusement réfutées dans plus d'un passage de ses écrits et, entr'autres, dans *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, Paris, 1820, 10 vol. in-8°., t. Ier., p. 357, Introduction, chap. xxv. — A cet ordre de sciences appartiendrait encore et surtout, selon moi, la théorie du langage, où l'idée représente l'âme, où le son, s'il s'agit de la parole, représente le corps (Voyez nos *Leçons de Logique*, p. 120 et suiv.).

(18) L'*Économie* appelait tout naturellement l'*Écologie*, que nous n'avons pas hésité à lui adjoindre. Je croyais bien, après avoir formé

ce mot, le trouver dans Ampère, qui oppose volontiers les deux désinences *logie* et *nomie* (glossologie, glossonomie; géologie, géonomie); mais je l'y ai cherché en vain. M. Tillard, ce qui m'a plus étonné encore, ne me l'a pas non plus dérobé.

(19) C'est à cette science, dont il ne soupçonne pas d'ailleurs la constitution future, que Bossuet a consacré le dernier chapitre de son beau traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*. M. Tillard est le seul, à ma connaissance, qui en ait conçu l'idée; il la nomme *anthropothérionomie* (p. 94 et 95).

(20) On pourrait encore l'appeler *uranographie* avec quelques écrivains, M. Jullien, de Paris, entr'autres (Voyez le *Tableau synoptique des connaissances humaines*, annexé à son *Esquisse d'un Essai sur la philosophie des sciences*, Paris, 1819, broch. in-8°.), ou plûtot *uranologie*, que je trouve dans le *Tableau synoptique* qui clôt le livre de Lancelin. Notre *géologie* s'en détacherait mieux qu'elle ne le fait de l'*astronomie* qui embrasse, dans son enceinte plus vaste ou moins nettement déterminée, la connaissance de notre globe comme de tous les autres corps stellaires et planétaires. Alsted (*Encyclopedia universa in quatuor tomos divisa*, t. I, p. 13, et t. II, p. 386) l'appelle *uranométrie* : « Uranometria est scientia sphæræ cœlestis. » — M. de Humboldt, dans son *Cosmos* (traduct. H. Faye, t. III, p. 29, 1re. partie), distingue un *règne uranologique*, qu'il oppose au *règne tellurique*, et qu'il divise en deux sciences : l'*astrognosie* ou *astronomie sidérale*, et une autre science comprenant le système solaire ou planétaire. « Il est inutile, ajoute-t-il, de s'arrêter à signaler ici une fois de plus combien cette nomenclature ou ces subdivisions sont incomplètes et peu satisfaisantes. On a introduit des noms dans les sciences naturelles, long-temps avant d'avoir suffisamment apprécié le vrai caractère de leurs divers objets, et d'avoir délimité ces objets d'une manière rigoureuse. »

(21) C'est au fond l'idée que je trouve, s'appliquant seulement à un point de vue plus restreint, dans ce passage d'un livre curieux qui a récemment paru : « Je travaille actuellement à un nouveau plan d'une histoire naturelle générale. Je pense qu'on devrait rechercher soigneusement les rapports de tous les êtres existants avec

le reste de la nature, et montrer surtout leur part dans l'économie de ce grand Tout. En faisant ce travail, je voudrais qu'on partît des choses les plus simples, par exemple de l'eau et de l'air, et qu'après avoir parlé de leur influence sur l'ensemble, on passât peu à peu aux minéraux composés; de ceux-ci aux plantes et ainsi de suite, et qu'à chaque pas, on recherchât exactement le degré de la composition ou, ce qui revient au même, le nombre des propriétés que ce degré présente de plus que le précédent, les effets nécessaires de ces propriétés et leur utilité dans la création. Un pareil ouvrage est encore à faire. » *Lettres de Georges Cuvier à C. M. Pfaff*, 1788-1792, *sur l'histoire naturelle, la politique et la littérature*, traduites de l'allemand par Louis Marchant, Paris, 1858, p. 70-71. — On trouve une *Idée d'une échelle des êtres naturels* en tête des *Œuvres* de Charles Bonnet; elle commence par l'*homme*, au-dessous duquel se placent: 1°. l'*orang-outang*, 2°. le *singe*; et elle se termine par l'*eau*, puis l'*air*, puis le *feu*, et enfin les *matières plus subtiles*.

(22) Notre *Dictionnaire des sciences philosophiques* (t. VI, p. 840) reconnaît bien déjà une *téléologie*, ou « philosophie appliquée à la connaissance des fins de la création et de chaque être en particulier »; mais il ne veut pas qu'on en fasse une branche spéciale de la philosophie. Depuis long-temps déjà nous avions envisagé la chose sous un tout autre jour, et nos *Réponses aux questions de philosophie*, qui admettaient une *téléologie de l'univers*, une *téléologie de l'homme* (n°. XXXIX, § 1), n'auront pas peu contribué à populariser et l'idée et le mot.

(23) Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum*, lib. IV, cap. III, et la Bible, Genèse, chap. II, v. 7.

(24) On sait que pour Descartes le *principal siége de l'âme*, c'est cette petite glande située au milieu du cerveau et connue sous le nom de *glande pinéale*. Voyez *Les passions de l'âme*, 1re. partie, art. 31 et 32.

(25) Bacon, dans le *De dignitate et augmentis scientiarum* (lib. III, cap. I), admet bien, sous le nom de *philosophie première*, une science universelle qui sera la mère commune de toutes les autres et qui ne considérera que ce que les choses ont de plus élevé, que leurs som-

mités ; mais on voit, par les détails qu'il présente comme appartenant à cette science : « Une maladie putride est plus contagieuse dans ses commencements qu'à son point de maturité » et « Ce qui tend à conserver la forme même du gouvernement dans sa nature propre est plus puissant que ce qui contribue seulement au bien-être des membres individuels de la république » ; que, pour Bacon, cette *philosophie première* est moins une science de l'être proprement dit qu'une science des rapports les plus généraux que les êtres, c'est-à-dire Dieu, la nature et l'homme, soutiennent entr'eux. Il y ferait même entrer, ce qui lui enlèverait complètement son caractère d'universalité, des axiomes qui seraient communs non pas à toutes les sciences, mais à *plusieurs* d'entr'elles : « Scientia quæ sit receptaculum axiomatum, quæ particularium scientiarum non sint propria, sed *pluribus* earum in commune competant. » Il faut reconnaître cependant que l'*Encyclopédie*, avec laquelle nous nous sommes à peu près rencontré, avait précisé la doctrine du chancelier anglais et l'avait même nommée comme nous l'avons, de notre côté, précisée et nommée nous-même ; le tableau annexé à l'exposition du *Système figuré des connaissances humaines* (voyez d'Alembert, *Œuvres complètes*, Paris, 1805, t. I, p. 352), admet au sommet des *sciences philosophiques*, produit de la *raison*, une *métaphysique générale* ou *ontologie*, ou *science de l'être en général*, *de la possibilité*, *de l'existence*, *de la durée*, qui est bien au fond celle que, sous le nom d'*ontologie*, nous plaçons en première ligne dans notre classification. Ajoutons que Bacon et d'Alembert n'ont même cherché instinctivement ce principe d'unité, cette tête, si je puis m'exprimer ainsi, que pour une partie de leur système, c'est-à-dire pour les connaissances qu'ils rapportent à la raison ; et qu'ils laissent *acéphales* les deux autres branches relatives à la mémoire et à l'imagination, et par suite le système tout entier.

(26) Ampère commence résolûment par ses deux règnes, *sciences cosmologiques*, *sciences noologiques*, qu'il laisse aller chacun de son côté, sans se mettre jamais en peine de les unir.

(27) Il y a cependant une forme sous laquelle cette bifurcation épuisant nécessairement le sujet qu'elle divise, présente au moins un grand avantage dont on n'est que rarement assuré avec les autre

méthodes, celui de ne rien laisser en-dehors d'elle : elle consiste, dit Bentham, qui la suit rigoureusement (Voyez son *Essai*, ch. III), à choisir quelque propriété possédée par une partie du tout et non par l'autre, de manière à pouvoir appliquer à ces deux parties les deux formules contradictoires : *Le sujet de la première branche est doué de telle propriété ; le sujet de la seconde en est dénué* : c'est cette méthode que nous avons appliquée nous-même, quand nous avons divisé les êtres en *vivants* et *non-vivants*. Mais évidemment une classification de ce genre, si elle a le mérite d'être *exhaustive*, pour me servir de l'expression du philosophe anglais, a malheureusement aussi l'inconvénient d'être, sur un de ses points, purement *négative* ; la première branche, avec elle, sera déterminée ; la seconde laissera sans détermination les faits divers qu'elle contient. Ce n'est point là un vice sans remède, si l'on n'use du procédé qui en est atteint que pour telle ou telle partie de la classification ; les sous-divisions de la partie indéterminée en détermineront le contenu ; ainsi nos êtres *non-vivants*, en devenant des *astres*, des *plantes*, des *minéraux*, prennent pour nous le caractère positif qui leur manquait tant qu'ils n'étaient que des êtres privés de la vie ; si, au contraire, vous vous obstinez à faire marcher de concert, jusqu'au bout du système, votre affirmation et votre négation, vous condamnerez, sans nécessité aucune, la seconde branche de votre dernière division à une indétermination non plus provisoire, mais éternelle ; et cette indétermination, vous la subirez, vous vous l'imposerez, pour une classe de généralités qui, tirées immédiatement de l'observation et de l'expérience, sont précisément, de tous les éléments que vous réunirez dans votre ensemble, les plus nettement déterminés.

(28) Nous ne terminerons pas ces notes sans offrir ici à l'un de nos plus intelligents auditeurs, M. Fierville, licencié ès-lettres de notre Faculté, à qui nous devons, en grande partie, la rédaction de ces leçons, nos plus sincères et nos plus affectueux remerciments.

RECHERCHES

SUR

L'ÉPIGRAPHE DE L'ESPRIT DES LOIS ;

PAR M. F. DEMIAU DE CROUZILHAC,

Membre titulaire.

Ce fut vers le milieu du XVIIIe. siècle que l'*Esprit des Lois* fit en Europe son apparition. On sait quelle sensation ce livre produisit dans le monde des philosophes et des penseurs, malgré les conditions de temps et de réflexion que la nature de l'ouvrage rendait indispensables pour qu'on pût le bien comprendre et le lire avec fruit. On sait aussi de quelles vives et nombreuses critiques il fut l'objet, surtout en France, de la part des esprits les plus élevés; les femmes même s'en mêlèrent et, joignant le frivole au sérieux, ne craignirent pas de faire des jeux de mots sur le titre de ce bel ouvrage. La postérité est venue, qui a fait justice de tout cela, et qui, sans s'arrêter à quelques imperfections, a classé le livre de Montesquieu parmi les hautes conceptions dont la France est en droit de s'honorer.

Montesquieu est donc bien définitivement, et sans trouble, en possession de sa gloire. Toutefois, dans une réunion solennelle, un trait lancé par une main habile est venu, il n'y a pas long-temps, tomber aux pieds de sa statue. On a prétendu que Montesquieu s'était

fait illusion, non sur un principe d'économie politique plus ou moins contesté, ni à propos d'un fait historique plus ou moins douteux, mais sur le choix de l'épigraphe latine qu'il a placée en tête de l'*Esprit des Lois*.

Ce n'est pas la première fois que cette épigraphe a fixé l'attention des critiques; on en a recherché le sens avec une certaine curiosité. Ne nous en étonnons pas; rien de ce qui est sorti de la plume de Montesquieu n'est indifférent. D'ailleurs, pourquoi dédaignerait-on l'épigraphe d'un ouvrage d'esprit? Si elle est ingénieuse et bien choisie, elle peut prévenir favorablement le lecteur. L'épigraphe indique assez habituellement l'objet du livre et la pensée intime de l'écrivain; ne l'a-t-on pas délicatement définie : une goutte de lumière condensée? Il peut aussi arriver qu'elle fasse allusion à la position dans laquelle s'est trouvé l'auteur, ou bien aux circonstances particulières au milieu desquelles son œuvre s'est produite; c'est justement ce dernier cas qui s'est réalisé pour l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*.

Montesquieu a écrit, sur la première page de son livre, cet hémistiche d'un vers d'Ovide :

Prolem sine matre creatam.

Un auteur judicieux a dit : « Il y a du bonheur et de l'esprit à employer les paroles d'un poète à une chose à laquelle ce poète ne pensa jamais, et de le faire si à propos qu'elles semblent faites exprès pour le sujet auquel elles sont appliquées, pourvu que ce soit sans estropier le vers. »

Montesquieu n'a point estropié l'hémistiche d'Ovide ; il l'a cité tel qu'on le lit au livre II des *Métamorphoses*; il l'a appliqué à une situation à laquelle Ovide n'a pas pensé, et cependant il en a fait l'application avec autant de justesse que d'à-propos. Seulement, cette situation, toute personnelle à Montesquieu, n'a pas été suffisamment connue, et l'on s'est égaré dans la voie de l'interprétation, ce qu'on eût évité si, à une lecture attentive de l'*Esprit des Lois*, on eût joint l'appréciation exacte d'un fait qui a précédé, de très-près, sa publication.

M. Walcknaer, qui a écrit la vie de Montesquieu, a dit, en parlant de l'*Esprit des Lois* : « Montesquieu y mit pour épigraphe : *Prolem sine matre creatam* (postérité sans mère), *indiquant ainsi, avec raison, que son ouvrage n'avait point de modèle* »

M. Walcknaer ajoute, en note : « On a prétendu que cette épigraphe était énigmatique ; si c'est une énigme, le mot ne nous en paraît pas difficile à trouver, et le sens que nous lui donnons nous semble évident. »

Un traducteur de *La Politique* d'Aristote, M. Millon, professeur de législation à l'École centrale de Paris, avait dit, en 1803, avant M. Walcknaer, dans une notice sur les œuvres d'Aristote : « Qu'on se donne la peine de comparer les ouvrages des économistes de nos jours avec le premier livre de *La Politique* d'Aristote, et l'*Esprit des Lois* avec les livres III, IV et VI, on verra si les économistes sont les inventeurs de leur système, *et si Montesquieu a été fondé à mettre pour épigraphe à son livre : Prolem sine matre creatam* ».

Ainsi, d'après Walcknaer, Montesquieu, dans le

sens qu'on lui prête, a eu raison; suivant Millon, il a eu tort.

Dans un fort bon discours prononcé, le 16 novembre 1857, à la rentrée solennelle des Facultés de l'Académie de Caen, un savant professeur, faisant l'éloge de Bodin, le publiciste du XVIe. siècle, et faisant remarquer que le Droit politique n'avait dans ses traditions ni la continuité ni l'éclat de celles du Droit civil, ajoutait ces paroles : « Mais Montesquieu s'est fait ou a voulu faire illusion lorsque, dans son épigraphe : *Prolem sine matre creatam*, il a semblé indiquer *qu'il n'avait pas d'ancêtres et qu'il était né de lui-même ; il a des aïeux et aussi une postérité.* »

Je me figure que Montesquieu serait bien étonné s'il entendait tenir ce langage, lui, ami de la gloire, il est vrai, mais si mesuré, si sincère, ennemi de l'ostentation, modeste jusque dans la bienfaisance, et qui a fait si franchement l'éloge de ceux qui ont traité avant lui les mêmes matières.

Ce n'est assurément pas d'Alembert qui eût ainsi interprété l'épigraphe; car, dans l'éloge qu'il a fait de Montesquieu, il le félicite d'avoir évité les défauts des écrivains du même genre qui l'ont précédé, et nomme les principaux auteurs dont notre grand publiciste a fait son profit. Ce n'est pas non plus La Harpe, car il a dit que le *Traité de la République* de Bodin avait été *le germe de l'Esprit des Lois.* Ce n'est pas surtout M. Villemain, lui qui, en publiant sa traduction de *La Politique* de Cicéron, a écrit dans le discours préliminaire : « Aristote avait fait le Recueil des lois et des constitutions de plus de cent cinquante-huit États, de-

puis l'opulente Carthage jusqu'à la pauvre et petite Ithaque. Ses huit livres politiques sont le résumé de ce travail ; c'est, pour ainsi dire, l'*Esprit des Lois de l'antiquité.* »

Non, jamais Montesquieu n'a eu la prétention qu'on suppose. Avec quelle réserve il parlait de son grand ouvrage : « S'il m'est permis de prédire la fortune de mon livre, il sera plus approuvé que lu ; de pareilles lectures peuvent être un plaisir, elles ne sont jamais un amusement. J'avais conçu le dessein de donner plus d'étendue et de profondeur à quelques endroits de mon *Esprit ;* j'en suis devenu incapable. »

Ailleurs, il s'exprime ainsi à propos du même ouvrage : « Je ne crois pas avoir totalement manqué de génie. »

Il y a loin de là, il faut en convenir, au fameux *Exegi monumentum ære perennius* d'Horace, et à ces vers d'Ovide s'écriant avec orgueil :

> Jamque opus exegi quod nec Jovis ira, nec ignes,
> Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.

Je me suis demandé comment on avait pu se méprendre à ce point sur l'intention de Montesquieu ; il faut que l'on ait oublié avec quel soin et quelle exactitude il indique les sources où il a puisé, et les grands hommes qui lui ont ouvert la carrière. Comme ses regards se reposent avec complaisance sur les écrivains de l'antiquité : *Nous lisons dans la République de Platon....... Aristote nous apprend...... Cicéron nous dit dans son Traité des Lois.....!* Les voilà les modèles ; il y revient à chaque instant, il se plait à les consulter et semble converser avec eux. Lorsqu'il n'est pas de

leur avis, il met à les contredire une certaine retenue : *L'embarras d'Aristote*, dit-il, *paraît visiblement quand il traite de la monarchie;* mais s'agit-il de l'éducation, de l'ostracisme et d'une foule d'autres sujets, il comprend qu'il ne peut mieux faire que de partager l'opinion du grand philosophe, et il ne se fait aucun scrupule de la citer textuellement. Lorsqu'il examine le Droit public moderne, il sait bien rendre justice aux auteurs qui en ont posé les bases, et il ne dissimule pas les emprunts qu'il leur fait. Sur nos vieilles coutumes, c'est à Beaumanoir qu'il a recours, et il lui doit de nombreuses remarques. Passe-t-il aux lois et aux usages de l'Orient, il nomme les voyageurs qui lui servent de guide, et il les suit même, a-t-on dit, avec un peu de crédulité. S'il consacre plusieurs chapitres à discuter et à combattre le *Traité de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*. c'est qu'il croit que l'ouvrage de l'abbé Dubos roule sur un faux système, et il tient à le réfuter. Mais cela ne l'empêche pas de dire avec autant de modestie que d'impartialité : *Le public ne doit point oublier qu'il est redevable à M. l'abbé Dubos de plusieurs compositions excellentes ; je ne tirerai de toute ma critique que cette réflexion : Si ce grand homme a erré, que ne dois-je pas craindre ?*

Avant d'interpréter, comme on l'a fait, l'épigraphe dont je m'occupe, on aurait dû s'arrêter aussi sur les dernières lignes de la préface qui la suit : « *Quand j'ai vu*, dit Montesquieu, *ce que tant de grands hommes, en France, en Angleterre, en Allemagne, ont écrit avant moi, j'ai été dans l'admiration ; mais je n'ai point perdu le courage. Et moi aussi je suis peintre, ai-je dit*

avec le Corrége. » En se comparant, dit d'Alembert, à ceux qui ont couru avant lui cette grande et noble carrière, il a pu s'écrier avec un célèbre peintre : « *Anch' io son pittore.* » Oui, sans doute ; mais pour pouvoir écrire en tête de son ouvrage : Voici un livre sans modèle et un auteur né de lui-même, il aurait fallu être le premier publiciste dans l'ordre des temps, ou ne rien devoir à ses devanciers. Que si, au contraire, on arrive après Platon, Aristote, Cicéron ; si on ne peut faire un pas dans l'antiquité sans s'appuyer sur ces grands philosophes ; si, dans l'examen des législations modernes, on est forcé de discuter ou de reproduire les écrivains des derniers siècles, on pourra, grâce à la nouveauté du plan, à la profondeur des vues, à la finesse des observations, au charme séduisant du style, être le plus élevé dans l'échelle du mérite ; mais on ne sera pas pour cela, seul, sans aïeux, sans famille, et les grands écrivains d'Athènes et de Rome auront toujours le droit de réclamer leur part dans le respect filial de Montesquieu.

Notre grand publiciste le savait bien, et aussi il s'est bien donné de garde de dire ce qu'on met si gratuitement sous sa plume.

Quel est donc le sens de l'hémistiche : *Prolem sine matre creatam* ? Traduisons ; il s'agit, non d'une *postérité*, comme le dit M. Walcknaer, mais d'un *enfant* créé sans mère.

Pallas avait renfermé dans une corbeille Erichtonius, enfant créé sans mère :

Pallas Erichtonium, prolem sine matre creatam,
Clauserat.

Elle confia cette corbeille aux trois filles de Cécrops, en obtenant d'elles la promesse de ne pas l'ouvrir ni chercher à pénétrer son secret. Aglaure, l'une d'elles, rit de la timidité de ses sœurs, ouvre la corbeille et voit un enfant.

Ovide dit un peu plus loin : Pallas retrouve Aglaure et la reconnaît ; elle se souvient du jour où, contre la foi jurée, Aglaure vit l'*enfant de Vulcain, du Dieu de Lemnos*, enfant créé sans mère :

Quum, sine matre creatam,
Lemnicolæ stirpem contra data fœdera vidit.

Les critiques, qui ont interprété à leur manière l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*, n'ont sans doute pas cherché à connaître l'origine d'Erichtonius, de cet enfant de Vulcain, créé sans mère.

Vulcain ayant fabriqué des armes pour les dieux de l'Olympe, Jupiter lui demanda ce qu'il voulait pour récompense, et jura, par le fleuve du Styx, de le lui accorder. Vulcain demanda la main de Minerve. Jupiter contrarié, mais lié par son serment, ne put refuser ; il tourna la difficulté ; il avertit Minerve et l'engagea à se tenir sur ses gardes ; Vulcain rencontre Minerve et s'approche d'elle ; la Déesse le repousse.... Voyons ce que dit Lactance : *De falsa religione*, lib. I, cap. 17 :

« Cum Vulcanus Diis arma fecisset, eique Jupiter optionem dedisset præmii quod vellet postulandi, jurassetque, per infernam paludem, se nihil negaturum, tunc faber claudus Minervæ nuptias postulavit. Hic Jupiter Optimus Maximus, tanta religione con-

« stricius, abnuere non potuit; Minervam tamen mo-
« nuit repugnare, pudicitiamque defendere. Tunc
« in illa colluctatione, Vulcanum aiunt..... unde sit
« Erichtonius natus. »

Saint Augustin dit à peu près la même chose : *De civitate Dei*; lib. XVIII, cap. 12 : « Erichtonii regis Vul-
« canus et Minerva parentes fuisse dicuntur; sed quo-
« niam Minervam virginem volunt, in amborum con-
« tentione Vulcanum commotum..... »

Voilà pour Erichtonius; maintenant retournons à Montesquieu.

Montesquieu s'était senti plus d'une fois découragé dans la composition de l'*Esprit des Lois;* il l'abandonnait et le reprenait tour-à-tour : *J'ai mille fois*, dit-il, *envoyé au vent les feuilles que j'avais écrites; je sentais tous les jours les mains paternelles tomber.*

Quand l'ouvrage fut terminé, son anxiété fut la même; ce grand philosophe qui avait pu, par la seule puissance de la réflexion, venir à bout de sa vaste entreprise, ne voulut pas, quand il l'eut achevée, rester dans l'isolement. Avant de s'occuper de la publication, il exprima le désir d'avoir un aide ou un appui; il demanda des conseils; il chercha, parmi les hommes de goût, un ami qui lui donnât le concours de ses lumières pour ce qu'on appelle la dernière main; il voulait trouver aussi ce regard bienveillant qui, au moment décisif, nous encourage et nous rassure, qui semble prédire le succès et nous accompagne jusque dans l'avenir.

Il avait d'abord jeté les yeux sur un savant Italien, l'abbé de Guasco, lauréat de l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres qui le compta parmi ses honoraires étrangers. Il lui avait écrit en 1744 : *Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de la Brède ; comme vous avez du goût, je veux vous consulter sur mon grand ouvrage qui avance à pas de géant.*

Deux ans plus tard, en 1746, il l'avait entretenu de son désir de faire paraître l'ouvrage, et lui avait dit, en terminant sa lettre : *Je souhaite ardemment que mon ouvrage* AIT UN PARRAIN TEL QUE VOUS.

Contre l'attente de Montesquieu, il n'en put être ainsi; des projets de voyage s'y opposèrent.

Mais Montesquieu avait à Paris un ami qui jouissait auprès des grands d'un crédit que lui assuraient et son esprit et sa fortune ; c'était Helvétius, fermier-général. Helvétius avait vu Montesquieu au château de la Brède et les entretiens de ces deux personnages avaient roulé plus d'une fois sur les points les plus élevés de la science politique. Montesquieu lui adressa son manuscrit. Malheureusement, nous n'avons pas sa lettre; mais que va-t-il lui demander et que pourra-t-il obtenir? *Minerve se prêtera-t-elle au vœu du dieu de Lemnos?* Non ; Helvétius relut jusqu'à trois fois le manuscrit de Montesquieu, lui refusa nettement son suffrage, et, d'accord avec Saurin, leur ami commun, il écrivit à l'illustre auteur : « Vous composez avec le pré« jugé, comme un jeune homme entrant dans le monde, « en use avec les vieilles femmes qui ont encore des « prétentions ; quant à nos robins, ils ne sont en état « ni de vous lire ni de vous juger. »

Ainsi repoussé, privé d'un patronage ou d'un concours dont il sentait tout le prix, Montesquieu eut foi

dans son génie ; son biographe le dit en termes formels : *Voyant son ami se retirer et s'éloigner de lui*, il maintint son manuscrit sans y rien changer, et avant de l'envoyer à l'impression, il y mit pour épigraphe :

PROLEM SINE MATRE CREATAM,

indiquant ainsi, avec raison, que son ouvrage n'avait point de modèle

Eh non ! M. Walcknaer, ce n'est pas cela, vous vous trompez ; tout savant que vous êtes, vous avez mal traduit Ovide, et vous n'avez pas compris Montesquieu ; ce livre, fruit précieux de ses veilles, c'est un autre *Erichtonius*, il est venu au monde sans mère ; mais son père se nomme Montesquieu, et ce grand nom vaut bien la peine qu'on le défende des étranges méprises dont il est l'objet.

Je borne là mes recherches et mes observations ; c'est bien assez pour une épigraphe. Du reste, elle n'est pas la seule que Montesquieu ait placée dans l'*Esprit des Lois* ; ayant à traiter des révolutions des lois civiles en France, il emprunte encore un vers d'Ovide et écrit en tête du livre XXVIII :

In nova fert animus mutatas dicere formas
Corpora.

S'il veut consacrer quelques pages aux matières de commerce, il se rappelle que dans ses voyages une bouche savante lui a fait connaître les lois commerciales des deux mondes, et tout-à-coup il songe à Iopas, chantant, au banquet de Didon, les merveilles

du ciel que le grand Atlas lui a révélées, et il met, au liv. XX, cette épigraphe prise de Virgile :

Docuit quæ maximus Atlas.

Quelle imagination riante, gracieuse, poétique, s'unissait, dans ce grand écrivain, au jugement sûr, à la droite raison ! il invoque les Muses avant d'entrer dans l'examen des législations : *Vierges du mont Piérie, entendez-vous le nom que je vous donne, inspirez-moi ;* NARRATE, PUELLÆ PIERIDES; Juv., sat. 4. C'est qu'en écrivant dans le but d'éclairer les hommes et dans l'espoir de faire un livre utile à leur bonheur, son sujet s'est embelli et son travail a perdu toute sa sécheresse.

A-t-il à parler des moyens d'accroître la population ? soudain l'auteur du temple de Gnide se réveille et, au liv. XXIII, la belle invocation de Lucrèce se place sous sa plume.

Parvenu enfin au terme de son ouvrage, *Italiam*, s'écrie-t-il, *Italiam !* Voyageur fatigué, il jette la rame et touche la terre dans une sorte de ravissement :

Italiam ! primus conclamat Achates.

Pour nous qui, de temps à autre, aimons à ouvrir l'*Esprit des Lois*, à le relire et à l'étudier, nous reprenons volontiers la mer avec Montesquieu, et arrivé au port sans effort et sans peine, ce n'est pas de nous que l'on dira ce que Virgile dit des compagnons d'Achate :

Italiam læto socii clamore salutant.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. CHAUVIN,

PROFESSEUR DE BOTANIQUE ET DE GÉOLOGIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES, ANCIEN TRÉSORIER DE L'ACADÉMIE ;

Par M. René LENORMAND,

Membre correspondant.

La voix mourante d'un ami m'a désigné pour faire sa biographie. En me confiant le doux et triste devoir de retracer sa vie et de rappeler les services par lui rendus à la science, il a consulté son cœur, sans consulter mes forces. Il a voulu que celui qui l'avait aimé dès son enfance, le compagnon de ses études, le confident de ses pensées et de ses travaux, le fît connaître comme il le connaissait lui-même. A ces titres, je puis et je vais l'essayer.

Depuis quelques années, l'histoire naturelle et la botanique, principalement, ont été affligées par des pertes bien douloureuses. Notre pays est un de ceux que la mort a le moins épargnés, et où elle semble avoir choisi de préférence les plus illustres victimes : Lamouroux, devenu notre compatriote, qui savait rendre ses leçons si attrayantes, et dont les ouvrages ont ouvert une nouvelle route à l'étude des Algues et

des Polypiers; — Turpin, non moins excellent physiologiste qu'habile dessinateur, arrivé à l'Institut par la seule supériorité de son mérite; — de Brébisson père, l'un des plus savants entomologistes de France, dont le nom nous est d'autant plus cher, que son fils lui prête encore un nouvel éclat; — Delise, — Despréaux, tous deux Bretons, mais naturalisés Virois par leurs mariages: le premier justement célèbre par ses remarquables travaux sur les Lichens; l'autre, voyageur intrépide, auquel les herbiers les plus riches sont redevables de nouveaux trésors rapportés de Terre-Neuve, de Grèce et des Canaries, et qui a publié un curieux mémoire sur les Laminaires de nos côtes; — Dubourg-d'Isigny, également cher aux lettres, aux sciences et à la magistrature; nature d'élite qui réussissait dans toutes les études qu'elle voulait entreprendre; pour qui la botanique normande avait un attrait tout particulier, et qui nous a donné un précieux catalogue des plantes phanérogames et cryptogames de l'arrondissement de Vire; — de Gerville, qui nous a indiqué le premier une foule de végétaux rares, croissant dans le nord du département de la Manche, et dont les recherches sur les coquilles vivantes et fossiles de la même contrée ont été plus utiles encore à la science; — de Magneville, le créateur, en quelque sorte, du magnifique muséum d'histoire naturelle dont la ville de Caen s'enorgueillit à si juste titre, et qui a prouvé, par plusieurs mémoires, quelle était l'étendue de ses connaissances en géologie; — Dumont-d'Urville, dont les expéditions scientifiques ont produit de si merveilleux résultats et qui, toujours amant passionné

de la botanique, a recueilli, dans chacun de ses voyages, de nombreuses collections de plantes, presque toutes nouvelles ou d'une rareté extraordinaire.

A cette liste, déjà si longue, et où ne figurent pourtant point tous les hommes qui ont droit à nos justes regrets, il faut ajouter maintenant le nom de celui qui mérite si bien d'y tenir une place distinguée.

François-Joseph Chauvin naquit à Vire, le 3e. jour complémentaire an V (29 septembre 1797). Ses parents, entourés de l'estime et de la considération de leurs concitoyens, étaient fabricants de draps. Ils ne négligèrent rien pour développer en lui les heureuses dispositions qu'il annonçait dès son enfance.

Après avoir fait de très-bonnes études au collége de Vire, il se rendit à Caen pour suivre les cours de l'École de Droit. Il ne lui fallait plus que trois mois pour soutenir sa thèse et être reçu avocat, lorsqu'un événement imprévu vint changer tous ses projets d'avenir.

La ville de Caen avait envoyé à la chambre des députés M. de La Pommeraye, qui se plaça dans les rangs de l'opposition. Cette conduite lui valut les sympathies des étudiants en Droit et en Médecine, et ils résolurent d'aller le complimenter pendant un voyage qu'il fit à Caen en 1822. Choisi par ses camarades pour être leur interprète, Chauvin ne déclina pas ce périlleux honneur. Il se rendit avec eux à l'hôtel de M. de La Pommeraye, qui les accueillit avec la plus grande cordialité. Après de chaleureuses et patriotiques paroles échangées entre le député et les jeunes gens, ceux-ci se retirèrent heureux, calmes

et s'applaudissant d'avoir accompli ce qu'ils regardaient comme un devoir.

Cette manifestation n'entraîna pas le moindre désordre; mais, aux yeux de l'Autorité, elle était un scandale qu'il fallait sévèrement punir pour qu'il ne se renouvelât pas à l'avenir. Seulement, afin de conserver un air de clémence, elle se contenta de frapper trois élèves, parmi lesquels Chauvin était désigné d'avance à ses coups. Traduit devant le Conseil académique, il fut condamné à perdre deux inscriptions. Trop fier pour se soumettre à une décision qui lui paraissait injuste, il abandonna la carrière à laquelle il se destinait et se voua tout entier à la science.

Jusqu'alors la botanique n'avait été pour lui qu'un délassement à des études plus sérieuses : il résolut de lui demander la place qu'il croyait devoir occuper dans la société. L'obtenir n'était pas chose facile ; mais il était animé du feu sacré qui ne connaît aucun obstacle.

A peine quatre années s'étaient-elles écoulées depuis qu'il avait commencé, en sortant du collége, à explorer les environs de Vire et à étudier, sans le secours d'aucun maître, les plantes qu'il avait rencontrées. La Flore de Caen lui avait offert à son tour des richesses qu'il s'était empressé de recueillir. Il ne marchait plus à tâtons dans la voie du progrès; mais quelle distance lui restait à parcourir avant d'atteindre le but qu'il se proposait ! Que de circonstances pouvaient rendre tous ses efforts inutiles !

N'importe ! l'ardeur de l'étude ne lui procurait-elle pas sans cesse des jouissances infinies ? Lui eût-il

été possible d'y renoncer après en avoir goûté les charmes ?

La ville de Caen, toujours fidèle au culte du bon, du grand et du beau, possédait dans ses murs un nombre considérable de savants naturalistes ; mais leurs travaux, isolés et concentrés dans leur cabinet, étaient presque tous perdus pour la science : c'est tout au plus si quelques amis en avaient connaissance. Pour réunir en un seul foyer tous ces rayons épars et utiliser leur lumière, la Société Linnéenne du Calvados fut créée. Chauvin fut appelé un des premiers à en faire partie.

La cryptogamie commençait à devenir l'objet de sa prédilection. Il en donna la preuve par un mémoire fort remarquable sur les fougères du Calvados, qu'il ne tarda pas à présenter à ses collègues, et qui reçut les honneurs de l'impression. Les Lichens, les Mousses attirèrent aussi son attention ; mais les Algues le séduisirent encore davantage. Encouragé, guidé par Lamouroux, son maître et son ami, il porta particulièrement ses recherches sur cette famille. Sa vocation était désormais fixée : elle allait bientôt porter ses fruits.

En 1824, il préluda par une *Note sur cinq Thalassiophytes inédites*. Bory de Saint-Vincent, à qui elles furent communiquées, reconnut qu'elles étaient effectivement nouvelles. Il les a décrites dans son *Histoire des Hydrophytes, récoltées par d'Urville et Lesson, dans leur Voyage autour du monde sur la corvette la Coquille.* Mais, pour rendre un juste hommage à l'auteur de la découverte, il donna le nom de *Sphærococcus Chau-*

vinii (1) à l'une d'elles, que Chauvin appelait *Delesseria formosa.* Pour une autre, appartenant au groupe des *Caulerpa*, il créa le genre *Chauvinia*, qui se compose actuellement de vingt-quatre espèces, d'après le *Species Algarum* de Kützing.

Cet heureux début mérite d'autant mieux d'être signalé, qu'à peine la lumière commençait à se faire au milieu des ténèbres qui jusqu'alors avaient enveloppé l'Algologie. Turner, Dillwyn, Stackhouse et Lyngbye étaient parvenus à faire connaître un certain nombre d'Hydrophytes, grâce à leurs magnifiques ouvrages; mais ces livres, d'un prix excessif et d'une rareté extraordinaire, ne se rencontraient que dans quelques bibliothèques privilégiées, où ils étaient plutôt des objets de curiosité que d'étude. Il fallait, en quelque sorte, se contenter de l'*English Flora* de Hooker et du *Systema Algarum* de C. Agardh, qui venaient de paraître; car l'*Essai sur les Thalassiophytes non articulées* de Lamouroux n'avait fait qu'établir des ordres et des genres, sans décrire les espèces qui les composaient.

Chauvin mit à profit toutes les Algologies qu'il put se procurer ou consulter. Il se familiarisa peu à peu avec les Hydrophytes qui croissent dans la mer et dans nos eaux douces, il en recueillit une grande quantité, s'appliquant à les préparer de manière à leur conserver les formes élégantes et les brillantes couleurs qu'elles ont dans leur élément natal. Dès-lors, le projet d'en publier un jour des collections germa dans

(1) *Gigartina Chauvinii*, J. Ag.

son esprit. Elles devraient être d'autant mieux accueillies que des échantillons d'une plante, quoique mal desséchés, sont toujours préférables, pour l'étude, aux meilleures figures.

Ses goûts étaient partagés par un homme d'un vrai mérite, M. Roberge, qui s'occupait surtout des espèces les plus petites et les plus difficiles. Ils se communiquaient leurs observations, leurs découvertes, et l'appui mutuel qu'ils se prêtaient répandait un nouveau charme sur leurs études. Chauvin se mit aussi en relation avec les algologues français et étrangers les plus célèbres : Gréville, Hooker, Fries, C. Agardh, Bory de Saint-Vincent, Gaillon, Bonnemaison, etc. Tous l'aidèrent, avec empressement, de leurs conseils et de leurs communications. Ainsi préparé, il hâtait de tous ses vœux le moment où il pourrait essayer ses forces : la Société Linnéenne lui en fournit l'occasion.

Elle résolut, en 1826, de publier des fascicules d'Hydrophytes sous le titre d'*Algues de la Normandie*, et elle chargea de ce travail MM. Chauvin et Roberge. Pour qu'aucun genre de mérite ne manquât à ce monument, élevé par elle en l'honneur de la science, elle voulut qu'il réunît l'élégance à la solidité. Elle adopta, en conséquence, le format petit in-folio, sur lequel les plus grandes espèces devaient trouver la place nécessaire pour figurer en échantillons convenables. Rien de semblable ne s'était encore fait, et l'on pouvait prédire un succès complet à une pareille entreprise.

Chauvin se mit à l'œuvre avec une incroyable ar-

deur. Ce qui n'avait encore été pour lui qu'un plaisir devenait maintenant une obligation. Que pouvait-il demander de plus ? Il allait explorer les points les plus curieux de notre littoral; récolter les productions, encore inconnues pour la plupart, qu'il recélait ; conquérir à ces charmants végétaux de nombreux admirateurs; enfin rendre accessible l'étude de la plus belle des familles cryptogames, hérissée jusque-là de si grandes difficultés qu'elles avaient rebuté les plus zélés naturalistes. Mais il ne pouvait se défendre d'une vive émotion mêlée d'inquiétude. Son travail ne donnerait-il point prise à des critiques sévères, par des erreurs plus ou moins graves, dont il devait être exempt pour faire autorité dans la science ?...

Enfin le jour de l'épreuve arriva : ce fut un jour de triomphe ! Les deux premières livraisons des *Algues de la Normandie* parurent vers la fin de 1826 et provoquèrent un concert unanime de louanges. Elles furent présentées à l'Institut qui nomma pour rapporteur M. de Mirbel. Celui-ci en rendit compte dans les termes les plus flatteurs. « Plusieurs erreurs, dit-il, « ont été reconnues et rectifiées; des espèces con« fondues avec d'autres ont été distinguées; en un mot, « tout a été fait avec soin et mérite des éloges. »

Je dois ajouter que ce succès souleva quelques petites jalousies particulières, nées d'un amour-propre excessif qui se croyait froissé ; que des réclamations et même des récriminations furent adressées à Chauvin; mais il n'en tint pas compte, et, comme elles étaient sans fondement, elles n'osèrent pas faire d'éclat.

La route était donc ouverte : il ne s'agissait plus que de la suivre. L'œuvre, si heureusement commencée, pouvait se continuer sans crainte d'accidents, soutenue par tous les vrais amis de la botanique.

Néanmoins, un des deux champions crut devoir alors se retirer de la lice. Chauvin, demeuré seul, ne perdit pas courage. On pouvait dire de lui : *Justum et tenacem propositi virum.* Son honneur était engagé dans cette lutte : il fallait à tout prix en sortir victorieux.

Et pourtant un lourd fardeau allait aggraver le poids de ses travaux habituels. Il venait d'être nommé conservateur du cabinet d'histoire naturelle qui, sous l'excellente direction de M. de Magneville, prenait de jour en jour un accroissement extraordinaire. Mais ces richesses, pour l'augmentation desquelles aucun sacrifice ne lui coûtait, n'étaient pas en ordre. Les collections zoologiques et géologiques attendaient un classement méthodique. Cette besogne pressait d'autant plus que le public devait être bientôt admis dans ce musée. Le plus grand désordre régnait aussi dans l'herbier hydrophytologique de Lamouroux, que la ville de Caen avait acheté au prix considérable de 8,000 fr. Des savants ne manqueraient pas de venir le consulter. Quels ne seraient pas leur surprise et leur désappointement de le trouver en cet état, et que penseraient-ils de l'homme qui n'en aurait pas pris plus de soin, malgré sa prédilection pour l'algologie ?

Le nouveau conservateur ne se donna point de repos qu'il n'eût mis chaque chose à la place qu'elle devait occuper. Non content d'avoir rempli ce devoir, il voulut

rendre son musée plus curieux encore, par une collection qui fût unique et du plus haut intérêt. Il réussit, par un nouveau procédé de son invention, à *empailler*, sans altérer en rien leur éclat et leur fraîcheur, plusieurs poissons de nos côtes, dont la conservation avait toujours paru impossible. Il est à regretter que l'on n'ait pas continué ces préparations ichthyologiques, qui n'eussent rencontré de rivales dans aucun autre établissement scientifique.

Cependant les *Algues de la Normandie* étaient toujours les préférées, et Chauvin ne les négligeait pas au milieu de ses occupations multipliées. Il publia deux nouvelles livraisons qui ne le cédèrent en rien aux premières. Aussi fut-il obligé de préparer un bien plus grand nombre d'exemplaires qu'il ne l'avait fait d'abord, sans pouvoir suffire encore aux demandes incessantes dont il était assiégé. Cet ouvrage était devenu un des oracles de la science en France comme à l'étranger. De toutes parts les compliments les plus flatteurs étaient adressés à son auteur.

Dans le cours de ses recherches, une conferve (1), recueillie dans l'Orne, le rendit témoin d'un phénomène qui le frappa du plus profond étonnement. Il vit ses filaments se gonfler peu à peu, et la matière verte, qui les remplissait, s'agglomérer en petites masses sphéroïdes dont l'intumescence était très-rapide. Celles-ci, après avoir comme bosselé et crénelé le tube, le rompirent enfin et, par un mouvement brusque, jaillirent

(1) *Conferva zonata*, Web. et Mohr ; *Ulothrix zonata*, Kutz. ; *Ulothrix rorida*, Thuret (Alg. zoosp.).

au-dehors, couvrant le champ du microscope d'un nuage de vésicules hyalines qui s'agitaient en tous sens, se jouaient entr'elles avec grâce, et nageaient avec une vivacité extrême dans la gouttelette d'eau qui leur servait de véhicule. Tous ces mouvements étaient spontanés, quoiqu'on ne pût ni apercevoir ni soupçonner aucun organe ni aucune trace d'organisation. Comment expliquer ce fait? L'animalité existait-elle réellement dans certains végétaux? et ceux-ci jouissaient-ils d'une double vie qui lès rattachait à deux règnes regardés comme si distincts l'un de l'autre?

Chauvin constata soigneusement tout ce qui s'était passé sous ses yeux. Il en fit le sujet d'une notice, imprimée dans les *Mémoires* de la Société Linnéenne, pour prendre acte, mais sans oser tirer de conclusion, faute d'une expérience suffisante. Il ne lui avait manqué qu'un bon microscope pour arriver à la découverte de la vérité. Il avait aperçu, en effet, le changement opéré, au bout de quelques jours, dans les corpuscules hyalins sortis du tube de la conferve. Après avoir quadruplé de volume, ils s'étaient allongés en forme de queue, légèrement sinueuse, qui leur donnait l'aspect de ces larmes dont on sème les ornements mortuaires. Cet appendice était le commencement de la végétation, qui s'opérait dans ces corpuscules, et devait produire de nouvelles plantes semblables à celles dont ils étaient sortis (1).

(1) Les zoospores des Algues ont donné lieu à de savantes recherches dont le résultat ne permet plus aucun doute sur leur nature végétale. M. G. Thuret s'exprime ainsi à leur sujet dans son admi-

La *Flore française* de De Candolle n'étant plus suffisante pour l'étude de la cryptogamie : M. Duby

rable mémoire auquel l'Académie des sciences a décerné le grand-prix des sciences naturelles pour 1847 :

« On donne le nom de *zoospores* aux corps reproducteurs de « certaines Algues qui, à un moment donné, s'échappent de « l'intérieur de la plante et se répandent dans le liquide ambiant où « ils s'agitent avec vivacité au moyen de cils vibratiles. Ils offrent, « à cet état, beaucoup de ressemblance avec les animalcules infu- « soires; mais ils en diffèrent essentiellement en ce qu'ils sont sus- « ceptibles de germer, c'est-à-dire de se développer en un tissu « semblable à celui de la plante-mère.

« Dans la section des *Chlorosporeæ*, les zoospores sont généra- « lement très-petits (d'une longueur d'un à deux centièmes de « millimètre environ), de forme ovoïde ou turbinée. La matière « verte (chromule ou chlorophylle) occupe la moitié ou les deux « tiers du corpuscule ; l'extrémité antérieure, que l'on désigne « sous le nom de rostre, est incolore, atténuée en pointe, et porte « le plus souvent deux ou quatre cils, dont la longueur dépasse un « peu celle du zoospore. Vers la naissance du rostre, on remarque « fréquemment un point rougeâtre, qui subsiste encore quelque « temps après que la germination a commencé. Les mouvements « de ces zoospores sont très-vifs : ils présentent presque toujours le « rostre en avant ; quelquefois ils reviennent subitement en arrière ; « souvent aussi on les voit pirouetter sur leur grand axe, particu- « lièrement lorsqu'ils se disposent à s'arrêter. Si le vase qui les « contient est placé dans le voisinage d'une fenêtre, ils paraissent « ordinairement se diriger du côté d'où vient la lumière. Toutefois ce « phénomène offre de fréquentes exceptions. Après avoir continué « leur mouvement pendant plusieurs heures, quelquefois même « pendant plusieurs jours, la plupart des zoospores se fixent par le « rostre à la paroi du vase; leur corps s'arrondit; les cils, décom- « posés ou détachés, disparaissent... Puis il se forme, en général, à la « place du rostre, un petit épatement qui sert à fixer solidement le

travaillait au second volume du *Botanicon gallicum*, et faisait appel à toutes les notabilités scientifiques pour obtenir les renseignements dont il avait besoin. Nulle province ne lui en fournit de plus grands et de plus précieux que la Normandie. Échantillons, documents, observations, tout lui fut prodigué sans réserve. Il n'en profita pas toujours autant qu'il aurait pu le faire. Il eût dû surtout apporter une plus grande attention aux conseils que lui avait donnés Chauvin, relativement à la famille des Algues. Dans un mémoire que ce dernier lut à la Société Linnéenne, il signala l'omission de 35 espèces et plusieurs rectifications à faire, tant dans la nomenclature adoptée par le savant botaniste de Genève, que dans sa synonymie.

Son mérite, toujours croissant, le fit nommer président de la *Société Linnéenne de Normandie*, dénomination substituée avec raison à celle, trop restreinte, de *Société Linnéenne du Calvados*. Malgré sa résistance et ses efforts pour refuser cet honneur, il fallut céder aux vœux de ses confrères qui n'eurent qu'à s'applaudir de leur choix.

Il dut aussi accepter la proposition, que lui fit M. Eudes-Deslongchamps, de le remplacer pour le cours élémentaire d'histoire naturelle dont il était chargé au Lycée de Caen. Ce début dans la carrière de l'enseignement fit le plus grand honneur à Chauvin. Il

« zoospore, à l'aide d'une sécrétion mucilagineuse, sur le point où il « s'est implanté. En même temps, l'extrémité opposée grossit et s'al« longe. Souvent ce développement est si rapide, qu'il suffit de quel« ques jours pour observer les premiers commencements d'une jeune « fronde semblable à celle de la plante-mère. »

réunissait au suprême degré la clarté, l'ordre, et une élégance d'élocution qui le faisait écouter avec un vif plaisir. Aussi devint-il cher à ses nombreux élèves, qui n'ont oublié ni le maître, ni ses intéressantes leçons.

Une cinquième livraison des *Algues de la Normandie* avait été accueillie encore plus favorablement que les précédentes. Les botanistes éprouvaient un véritable engouement pour les Hydrophytes ; mais comment s'y prendre pour réussir à les préparer aussi bien ? Chauvin voulut leur enseigner les préceptes après leur avoir donné l'exemple. Il rédigea, dans ce but, une notice ayant pour titre : *Des collections d'Hydrophytes et de leur préparation*. Elle fut lue à la séance de la Société Linnéenne, tenue à Falaise le 5 juin 1834, et imprimée dans le compte-rendu de cette séance. Aucun détail n'a été oublié, tant pour la recherche que pour la conservation et la préparation des Algues. C'est un *Vade-mecum*, indispensable à tous ceux qui veulent entreprendre des collections de ces ravissantes plantes : les savants même auxquels elles sont le plus familières, la reliront toujours avec intérêt et profit. Il serait à désirer qu'elle figurât parmi les manuels destinés à l'histoire naturelle, car elle rendrait d'immenses services aux botanistes voyageurs qui pourraient, sans perte de temps, rapporter en excellent état une foule d'Hydrophytes dont, trop souvent, ils ne réussissent à sauver que des débris mutilés, pourris et méconnaissables.

Deux notes de Chauvin furent encore lues aux séances tenues par la Société Linnéenne à Bayeux (1),

(1) Le 4 juin 1835.

et à Vire (1). Il écrivit pour cette dernière celle intitulée : *Sur les Algues utiles*, qui est pleine de détails curieux et de considérations d'une haute portée. Il lui présenta en même temps les 6ᵉ. et 7ᵉ. fascicules des *Algues de la Normandie*. Les membres de l'Assemblée les admirèrent à l'envi. On se réjouissait d'entendre l'auteur assurer que, *les matériaux de sa publication algologique étant presque complètement rassemblés, elle serait achevée d'ici à deux ans.* Hélas! ce devaient être les derniers, quoique deux autres fussent préparés. Mais diverses circonstances lui firent ajourner le moment de leur publication. Puis la pensée qu'il était toujours maître de terminer son ouvrage quand il le voudrait, et qu'il profiterait des découvertes que chaque jour voyait éclore, fut à ses yeux un puissant motif de ne pas se presser. Le temps a fait un pas..... le travail interrompu ne sera point achevé! D'autres collections algologiques ont paru; mais, quel que soit leur mérite, elles ne feront jamais oublier celle qui fraya le chemin et qui sera toujours le plus beau modèle à suivre.

Une chaire spéciale de botanique et de géologie ayant été créée à la Faculté des sciences de Caen, vers la fin de 1838, Chauvin fut appelé à la remplir. Il n'avait pourtant pas obtenu de l'Université les grades nécessaires pour occuper cette place. Il lui fallait le titre de docteur, et il n'était même pas licencié ès-sciences. Régulariser sa position était pour lui de la plus grande urgence. Tout en instruisant les autres,

(1) Le 24 mai 1836.

il devait donc acquérir les connaissances qui lui manquaient encore. Cette tâche difficile fut accomplie sans que ses élèves eussent à en souffrir. Il sut faire marcher de front tous ses devoirs, et, si ses forces physiques furent souvent ébranlées par une fatigue sans relâche, son énergie morale ne manqua jamais de les soutenir. Il déploya, dans les divers cours dont il était chargé, un talent qui prêtait encore un nouveau charme aux sciences qu'il professait. Après avoir donné, au Lycée, des leçons en rapport avec l'âge et le degré d'instruction de ses auditeurs, sa voix prenait sans peine des accents plus élevés, pour initier aux grands mystères de la nature une nombreuse jeunesse avide de les connaître.

Ayant subi à Paris, en 1841, les épreuves pour la licence, il s'occupa de sa thèse. Comme il pouvait en choisir le sujet, sa pensée se porta naturellement vers ses chères Hydrophytes, et il profita de cette occasion pour mettre au jour les résultats les plus importants de ses observations.

Sa thèse a pour titre : *Recherches sur l'organisation, la fructification et la classification de plusieurs genres d'Algues, avec la description de quelques espèces inédites et peu connues. — Essai d'une répartition des Polypiers calcifères de Lamouroux dans la classe des Algues.*

Cette œuvre, vraiment magistrale, commence par une introduction dans laquelle, après avoir exposé les difficultés des études algologiques et signalé leur importance, Chauvin indique les efforts qui ont été tentés pour arriver à des classifications. Il examine celle établie par M. Decaisne, qui lui paraît plus ra-

tionnelle qu'aucune autre; il en présente les avantages et les difficultés d'application, discute quelques-unes des bases sur lesquelles elle s'appuie, qui ne lui paraissent pas bien fondées, et aborde la grande question de la fructification des Hydrophytes dont une partie est, à son avis, pourvue d'un double mode de reproduction. L'étude de l'organisation générale et l'analyse des fruits le conduisent à rechercher la place systématique qui convient le mieux aux Algues, faisant le sujet des dissertations suivantes.

Celles-ci sont au nombre de six. Dans la première, il traite de l'organisation et de la réformation du genre *Bangia*, dont il indique les véritables caractères qui doivent faire exclure plusieurs espèces admises par Lyngbye et d'autres auteurs. Il décrit celles qui doivent être conservées; parmi elles, se trouve une espèce inédite, trouvée par Chauvin lui-même sur les côtes d'Arromanches (Calvados).

La seconde dissertation a pour objet la révision du genre *Mesogloia*, qui se composait des plantes les plus hétérogènes. Après en avoir fixé les caractères et énuméré les espèces qui lui appartiennent véritablement (auxquelles il pense que l'on devrait réunir le genre *Liebmannia*, J. Agardh, dont il fait une juste critique), il démembre les autres en plusieurs groupes qu'il passe successivement en revue. Les caractères des genres *Crouania* et *Dudresnaya* lui paraissent parfaitement valides. D'autres *Mesogloia* doivent entrer dans le genre *Nemalion*, dont il établit la composition provisoire. A ce sujet, il fait l'histoire et la description du *Mesogloia purpurea*, Harv., qui a pour nous un intérêt

particulier en ce que Lamouroux lui avait donné le nom de *Dumontia Calvadosii.* C'est un vrai *Nemalion* que Chauvin appelle *purpureum.*

La troisième dissertation roule sur l'*Arthrocladia villosa*, Duby (*Sporochnus villosus*, C. Ag.; *Conferva villosa*, Huds.). L'auteur en fait, avec le plus grand soin, l'analyse organique. Il faut, selon lui, que l'*Arthrocladia* devienne le type d'une nouvelle famille, pour laquelle il propose le nom d'*Arthrocladiées*, et qui devrait prendre place entre les *Sporochnoïdées* et les *Dictyotées.* Il donne la diagnostique de l'ordre des *Arthrocladiées.*

La quatrième dissertation est consacrée à des recherches historiques, analytiques et taxonomiques sur l'*Ectocarpus Mertensii*, Ag. (*Conferva Mertensii*, *Eng. Bot.*). On a rarement occasion d'étudier cette algue à cause de sa rareté (1). C. Agardh en avait fait un *Sphacelaria* dans son *Systema Algarum*; mais, dans son *Species*, il l'a intercalée parmi les espèces du genre *Ectocarpus.* Cette transposition, résultat d'une sagacité instinctive, puisqu'elle n'était motivée que sur la couleur, doit être maintenue d'après l'étude approfondie que Chauvin a faite de cette plante. Il en donne une description très-détaillée; compare son organisation avec celle des espèces du genre *Sphacelaria*, et se livre à une analyse minutieuse de l'appareil reproducteur des *Ectocarpus* et de celui-ci en particu-

(1) Depuis l'époque où Chauvin écrivit sa thèse, elle a été trouvée plusieurs fois assez abondamment, sur les côtes de Cherbourg, par MM. Thuret, Le Jolis et Lebel.

lier. Sa fronde pennée, distique et stuposo-fibreuse inférieurement, lie intimement entre eux les genres *Sphacelaria* et *Ectocarpus* (1).

La cinquième dissertation fait connaître la place qu'occupent les organes de la fructification dans les *Laminaires* et particulièrement dans le *Laminaria bulbosa*. Les spores de ces géants de l'algologie sont d'une exiguité telle que c'est, depuis quelques années seulement, que l'on a pris une connaissance exacte de leur structure, de leur disposition et de leur rôle physiologique. Contrairement à l'opinion de M. Decaisne, qui annonce avoir trouvé, dans les spores du *Laminaria bulbosa*, des différences propres à autoriser la création d'un nouveau genre qu'il appelle *Haligenia*, Chauvin croit être fondé à établir le fait de l'identité la plus satisfaisante entre les appareils reproducteurs des diverses *Laminaires*. La longueur proportionnelle des filaments entremêlés avec les spores, de même que les légères modifications de ces dernières, constituent des différences qu'il convient de mettre sur le compte de l'âge et de l'idiosyncrasie (2).

La sixième dissertation contient des recherches analytiques sur la structure intime et sur l'appareil re-

(1) J. Agardh, dans son *Species Algarum*, l'a conservé parmi les *Ectocarpus*. Kutzing en a fait le genre *Tilopteris* qui se compose seulement du *Tilopteris Mertensii*.

(2) Cependant l'opinion de M. Decaisne a prévalu. Seulement le nom de *Saccorhiza*, employé par M. de La Pylaie, dans sa *Flore de Terre-Neuve*, a été adopté comme étant plus ancien que celui de *Haligenia*.

producteur du *Chætospora Wigghii* (1). L'organisation de cette Hydrophyte, l'une des plus rares de nos côtes, était restée méconnue jusqu'alors, ou n'avait été que très-confusément indiquée. Sa fructification était à peu près entièrement ignorée. Les figures qu'en avaient données les meilleurs botanistes étaient extrêmement incomplètes. Une analyse exacte de cette Algue, si curieuse, offrait donc un vif intérêt. Les détails dans lesquels est entré Chauvin ne laissent rien à désirer. Il pense qu'elle peut être rangée dans la famille des *Cryptonémées*, avec laquelle elle a des affinités assez nombreuses, ainsi que l'ont fait MM. C. Agardh et Decaisne, quoiqu'elle manque du caractère essentiel à ce groupe, c'est-à-dire de sphérospores ou tétraspores (2).

L'*Essai d'une répartition des Polypiers calcifères de Lamouroux, dans la classe des Algues*, forme la dernière partie de la thèse de Chauvin. Ce travail a pour but de reporter dans le règne végétal beaucoup de productions regardées comme appartenant au règne animal (3). Il est vrai que, dans les *Polypiers calcifères*, l'existence des animalcules, auxquels on attribuait

(1) Le genre *Naccaria*, proposé par Endlicher, a été substitué à celui de *Chætospora*, ce dernier appartenant déjà à la famille des *Cypéracées*.

(2) M. J. Agardh l'a placée dans sa famille des *Wrangeliacæ*, voisine des *Chondricæ*, qui ne comprend que les genres *Wrangelia* et *Naccaria*.

(3) M. Decaisne a publié sur les Corallines ou Polypiers calcifères un mémoire fort curieux, mais dont Chauvin n'a pu profiter, le sien étant terminé lorsque le premier parut.

leur formation, n'avait pas été constatée; mais les incrustations pierreuses, dont ils sont généralement recouverts, leur donnant une sorte de ressemblance avec les véritables Polypiers, on s'était cru autorisé, par cette similitude, à les grouper avec ces derniers. On connaît maintenant beaucoup de végétaux dont la texture est cachée par les matières minérales dont ils sont plus ou moins revêtus. Cette écorce n'est pas d'ailleurs un caractère commun à toutes les *Corallinées*. Il paraît aussi qu'en général, elles ne sont pas également encroûtées à toutes les périodes de leur existence.

Aucune incertitude ne peut plus exister désormais au sujet de leur nature végétale, puisque la fructification a été constatée dans la majeure partie des espèces. On trouve à les caser très-méthodiquement au sein même des groupes déjà établis, ou dans un voisinage très-rapproché. Chauvin en fait la répartition et indique, d'après les collections de Lamouroux (les seules qu'il eût à sa disposition), la place que doivent occuper les différents genres et les espèces dont ils sont formés.

Cette classification est suivie de vingt-une propositions zoologiques, relatives à la prétendue animalité des *Polypiers calcifères* de Lamouroux.

J'ai cru à propos d'analyser brièvement l'ouvrage de Chauvin, pour donner une idée de son étendue et de son importance. Ce n'est point là une thèse ordinaire, composée uniquement dans le but de faire obtenir à son auteur le grade qu'il désire; c'est un recueil d'observations faites avec un talent consciencieux; de dé-

couvertes précieuses ; d'aperçus nouveaux qui jettent le plus grand jour sur la matière ; de raisonnements ne permettant pas le moindre doute sur les conclusions qui en découlent. Aussi a-t-il assigné à Chauvin une place distinguée parmi les plus savants algologues.

Je ne puis résister au désir de laisser Chauvin raconter lui-même comment il soutint sa thèse. Ce petit récit, tout intime, donne la plus juste idée de son caractère et de son esprit. Voici ce qu'il m'écrivait le 27 janvier 1843 :

« Puisque tu veux des nouvelles de la thèse et du souteneur, je vais t'en donner. J'eus assez d'embarras pour réunir le nombre d'examinateurs déterminé, les uns étant absents de Paris (MM. Auguste Saint-Hilaire, de Jussieu, Edwards, etc.), les autres n'étant pas très-empressés d'éplucher un sujet qui ne leur était guère familier et pour lequel il leur eût été nécessaire de faire quelques recherches préparatoires. La Commission se trouva donc composée de MM. de Mirbel, Ad. Brongniart et Delafosse. Le président, M. de Mirbel, ouvrit l'attaque en me complimentant sur le choix et la rédaction de ma thèse, ajoutant aussitôt qu'il ne doutait pas de mon savoir algologique, mais qu'il allait être question de toute autre chose. Autant en firent les deux autres juges, à l'exception de M. Brongniart cependant, qui m'adressa quelques argumentations relatives à la double fructification des Algues. Après une heure et demie de colloque, dont il me fallut dépenser la majeure partie en expositions, explications botaniques et géologiques, M. de Mirbel me félicita avec bienveillance sur la manière dont

j'avais répondu, et il proposa à ses collègues de délibérer sans désemparer, ce qui est contre l'usage, à ce qu'il paraît, car les autres suffragants en ayant fait l'observation, ces Messieurs passèrent dans un appartement voisin, d'où ils revinrent après une minute ou deux : « Comme vous le voyez, dit alors M. de Mirbel, la délibération n'a pas été longue ; la Commission est d'avis « que vous êtes très-digne du grade de docteur. » Et moi de me sauver, après une révérence, comme un criminel trop heureux d'avoir échappé aux griffes de la Justice. En réalité, je fus heureux au-delà de mon attente. Le sort voulut que je ne fusse pris au dépourvu sur aucune des interpellations qui me furent adressées ; et cela aurait dû arriver, puisque l'on m'avait tenu constamment sur un terrain autre que celui que je m'étais choisi. Je fus précis et lucide ; c'est du moins ce que m'assurèrent quelques personnes de l'auditoire, et je me prends parfois à en douter, tant je comptais peu sur un aussi honnête résultat. Je ne connais véritablement personne qui subisse comme moi une annihilation aussi complète, quand la perturbation intellectuelle intervient. »

Dégagé désormais des préoccupations qui le tourmentaient depuis quelques années, Chauvin apporta plus de sollicitude que jamais aux cours qu'il professait. Il se familiarisa complètement avec la géologie, à laquelle il demanda les secrets d'une flore enfouie, depuis des milliers de siècles, dans les entrailles de la terre, mais qui offre à l'œil étonné des spécimens si bien conservés, que l'on peut parfois étudier, presqu'aussi facilement que dans un herbier, les plantes

extraordinaires dont se compose une végétation si différente de la nôtre.

L'arrivée des collections botaniques de Dumont-d'Urville, au cabinet d'histoire naturelle de Caen, occasionna une besogne longue et difficile à son conservateur. A l'exception des espèces recueillies par le célèbre navigateur dans l'archipel de la Grèce, sur les bords de la mer Noire et aux îles Malouines, tout le reste était dans le plus grand désordre, sans noms, sans classification. Chaque paquet représentait seulement les herborisations d'une localité. Les échantillons avaient été détériorés par les insectes et par l'humidité; leur préparation laissait souvent beaucoup à désirer. Il fallait obvier au mal le plus promptement possible pour que ce précieux herbier, qui s'élevait de 5 à 6,000 plantes, ne fût pas perdu pour la science. Il reçut les soins qu'il demandait et qu'il méritait si bien, et maintenant il figure au nombre des choses les plus rares que possède le Muséum.

Là, s'arrêtent les travaux botaniques de Chauvin, dont le public ait eu connaissance. Plusieurs autres demeurent inédits, faute d'avoir pu être achevés au gré de ses désirs, entre autres, son *Species* des Hydrophytes normandes qu'il retouchait sans cesse. L'impulsion, à laquelle il avait si puissamment contribué, loin de se ralentir, semblait acquérir encore de nouvelles forces. La lumière jaillissait de tous les côtés à la fois, toujours plus vive et plus brillante; des mains aussi habiles que hardies écartaient tous les voiles dont s'enveloppe la nature, et que l'on n'avait fait que soulever auparavant; des mondes nouveaux apparais-

saient, composés de milliers d'êtres microscopiques, aux formes les plus variées, les plus élégantes et les plus bizarres (1). Une sorte d'effervescence algologique régnait dans le monde savant. Harvey, Hooker, Thwaites, Ralfs, Hassall, en Angleterre; J. Agardh, Areschoug, en Suède; Kutzing, Sonder, de Martens, en Allemagne; Al. Braun, Naègeli, en Suisse; Ruprecht, en Russie; Meneghini, Zanardini, de Notaris, Trévisan, en Italie; Bailey aux États-Unis d'Amérique; Thuret, les deux frères Crouan, de Brébisson, Montagne, Solier, Derbès, en France; Van den Bosch, en Hollande, publiaient à l'envi les uns des autres, les résultats de leurs découvertes.

Chauvin suivait d'un œil attentif cette joûte à armes courtoises, dont il s'était momentanément retiré, mais dans laquelle il comptait bien reparaître. Il s'entourait des meilleurs livres et des plantes les plus rares. Ses propres observations venaient s'ajouter incessamment à celles de ses rivaux de gloire. Tout lui présageait un nouveau triomphe; mais une mort prématurée le lui a ravi.

Le discours qu'il prononça, le 16 novembre 1846, à la séance solennelle de rentrée des Facultés ne fut pas moins applaudi pour la forme que pour le fonds. Il est impossible, en effet, de mieux apprécier les sciences et d'en parler en meilleurs termes. C'est que Chauvin réunissait à une immense érudition scientifique des connaissances littéraires aussi étendues que variées.

(1) Les *Diatomées* et les *Desmidiées*, qui forment à présent d'immenses familles.

Ayant appris de bonne heure l'italien, l'espagnol et l'anglais, les chefs-d'œuvre, écrits dans ces langues, ne lui étaient pas moins familiers que ceux des auteurs grecs, latins et français. Formé à cette excellente école, son goût, qui le portait vers toutes les belles choses, avait acquis une sûreté et une délicatesse extraordinaires. Aussi son style ne charme-t-il pas moins par sa pureté que par son élégance. Parées de cette brillante enveloppe, ses pensées, toujours justes et ingénieuses, séduisent et captivent complètement le lecteur.

Toutes ces qualités, Chauvin les a prodiguées dans sa *Notice biographique sur Mme. Liénard*. Il a prouvé par cette œuvre, purement littéraire, qu'il avait un double titre pour faire partie de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui s'était empressée de l'admettre parmi ses membres.

Si le style est l'homme, comme on l'a dit avec tant de vérité, tout ce qu'a écrit Chauvin ne peut manquer de donner de lui l'opinion la plus favorable. Mais sa correspondance surtout, s'il était permis d'en révéler les secrets, le montrerait véritablement tel qu'il était. C'est dans ces confidences intimes que l'on pourrait juger son cœur si bon, si sensible, si aimant; son esprit si vif; son caractère si droit, si loyal, que froissaient d'autant plus les mauvais procédés, dont il a eu quelquefois à se plaindre, qu'il était incapable de se rendre coupable de semblables torts envers les autres; cette gaîté si vraie, si expansive, que n'aurait pas laissé soupçonner l'air froid et sérieux qu'il apportait souvent dans le monde, et à laquelle

il fallait le sein d'un ami pour s'épancher sans contrainte; tout cet ensemble enfin des qualités les plus aimables et les plus précieuses dont la nature s'était plu à le douer.

Tel il se montrait encore à son foyer domestique, où l'attendaient sans cesse toutes les joies de la famille. Heureux père, heureux époux, il trouvait dans les objets de sa plus tendre affection, des auxiliaires aussi zélés qu'intelligents, toujours prêts à le seconder dans ses travaux. Leur concours lui permettait de recueillir abondamment toutes les plantes rares qu'il rencontrait, sans avoir l'inquiétude qu'elles ne pussent lui servir faute d'être préparées en temps utile.

La santé de Chauvin, sans être robuste, n'avait jamais été altérée par aucune de ces maladies redoutables qui attaquent les sources de la vie et dont il reste toujours quelques traces. Avec les ménagements qu'il prenait pour la maintenir, et ses habitudes sobres et réglées, l'on devait espérer qu'elle le conduirait à un âge avancé. Cependant, depuis plusieurs années, il ne pouvait se défendre de tristes pressentiments. Étaient-ce les premiers symptômes de l'affection organique du cœur, à laquelle il a succombé, qui commençaient à se manifester?

En m'accusant réception de mon testament, que je l'avais chargé de remettre au Recteur de l'Académie de Caen, il m'écrivait, le 12 juin 1851 : « L'honneur que tu as bien voulu me faire de me nommer exécuteur testamentaire, et les dispositions libérales faites en ma faveur (1); tout cela excite bien ma reconnais-

(1) Il s'agissait des doubles de mon herbier, parmi lesquels je le priais de choisir tout ce qui pourrait lui faire plaisir.

sance ; mais je me dépêche d'en jouir dans le présent, par défiance *bien légitime* de l'avenir. »

Plus tard, il m'écrivait encore : « Il m'arrive souvent, en feuilletant mon herbier, de songer au temps où d'autres mains en feront usage, et j'en éprouve de la tristesse. Hier je lisais, dans le *Hooker's Journal of Botany*, l'annonce de la vente des riches herbiers d'Achille Richard. « Son fils, disait-on dans cet ar-« ticle, est dans l'intention de faire un long voyage « en Amérique, et, avant de partir, il a résolu de « monétiser les belles collections du père. » Pourtant ce fils est botaniste lui-même..... Y a-t-il dans cet acte de dessaisissement quelque raison impérieuse que j'ignore ? Cela se pourrait bien, et alors, au lieu de censurer le jeune homme, il a droit à notre commisération. La détermination que tu as prise de monumentaliser, par don posthume, ton magnifique herbier, est bien la résolution la plus digne et la plus satisfaisante pour le cœur du propriétaire. Je ne manquerai certes point de suivre un exemple que j'ai si fort approuvé, et je ne tarderai plus à réaliser cette pensée. » Il l'a réalisée, en effet, mais pourquoi faut-il que cela dût avoir lieu sitôt !

Ses filles n'étaient plus près de lui. Au bonheur de les voir mariées selon ses désirs, il n'avait pu joindre celui de ne pas être privé de leur présence. Obligées toutes deux de suivre leurs maris dans les villes éloignées où ceux-ci occupent des places honorables, la solitude, qui s'était faite dans la maison paternelle remplissait son âme de tristesse.

Cette mélancolie ne pouvait que hâter les progrès

du mal qui le minait sourdement sans qu'aucun accident eût encore fait soupçonner sa présence. Il se révéla tout d'un coup, au mois de juin 1858, et prit dès l'abord un caractère alarmant ; mais il parut céder aux moyens qui furent employés pour le combattre. Chauvin avait même essayé de faire quelques leçons de son cours d'hiver. Il retomba, et cette fois pour ne plus se relever. Il le sentit si bien lui-même qu'il ne perdit pas de temps pour exprimer ses dernières volontés. Tout fut réglé par lui avec autant de calme que de courage. Il donna son herbier au cabinet d'histoire naturelle de Caen, où sa place est marquée à côté de ceux de Lamouroux et de Dumont-d'Urville. Ennemi jusqu'à la fin de tout ce qui pouvait ressembler à de l'ostentation, il prescrivit qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et désigna l'ami qu'il chargeait du soin de faire sa biographie.

Jetons un voile sur le spectacle déchirant d'une agonie que la science n'a pu que prolonger, sans pouvoir même l'adoucir, quoique secondée par tout le dévouement que peuvent inspirer la tendresse conjugale et l'amour filial. Laissons dans l'ombre cette couche funèbre où gémit encore, mais ne vit déjà plus, l'objet d'une si profonde douleur.

Chauvin acheva de mourir le 5 février 1859, après plus de deux mois de souffrances. Un immense cortége suivit jusqu'à sa dernière demeure le savant, l'ami, l'homme de bien. Si, pour se conformer à sa dernière volonté, aucune voix ne s'est élevée alors pour faire son éloge, le respectueux recueillement

qui régnait parmi les assistants, les larmes sincères qui ont coulé pendant que la tombe se refermait pour toujours, en disaient plus que les paroles les plus éloquentes.

Il était officier de l'Université, membre titulaire de toutes les Sociétés scientifiques et littéraires de la ville de Caen; trésorier de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres; membre correspondant de la Société Wernerienne d'Édimbourg, de la Société physiographique de Lund, de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, etc., etc. Ainsi tous les rêves du jeune homme s'étaient réalisés: il ne lui a manqué que de jouir, pendant de longues années, de la position honorable qu'il s'était acquise et dont il lui eût été permis d'être fier, puisqu'il ne la devait qu'à son seul mérite.

LES ANDELYS

ET

NICOLAS POUSSIN,

Par M. GANDAR,

Membre de l'Académie.

CHAPITRE PREMIER.

LES ANDELYS ET MANCHESTER.

§ 1er. LE SOUVENIR DE NICOLAS POUSSIN AUX ANDELYS.

I.

Si la chronique est digne de foi, un Anglais serait venu naguères aux Andelys pour voir la maison de Poussin ; et, comme il priait un habitant de la lui montrer, celui-ci, après réflexion, aurait dit à l'étranger : « La maison de Poussin ? Nicolas Poussin ? Il y a quarante ans que je suis établi dans le pays, et je n'y connais personne de ce nom-là. »

L'anecdote n'est-elle pas controuvée ? Fût-elle exacte, je me demande si c'est bien à la ville des Andelys qu'elle ferait tort. Quel est donc cet habitant qu'on interroge ? Le premier venu ? Peut-être un ar-

tisan qui ne sait pas lire? Et on lui reproche de ne point connaître un personnage qui appartient à l'histoire, et une maison qui n'existe pas! Mais le plaisant voyageur, qui s'aventure à demander aux échos de la route ce qu'il n'a point songé à demander aux livres avant de partir, et compte sur la véracité, que dis-je? sur l'érudition des passants, pour lui apprendre ce qui pourrait encore, après de longues recherches, mettre en peine les savants de profession!

Aujourd'hui, l'admirateur de Poussin le plus mal informé peut descendre sans crainte aux Andelys: les enfants qui jouent sur le quai le renverront du petit Andely au grand, si c'est la statue de Poussin qu'il veut voir; du grand Andely au hameau de Villers, s'il cherche, non pas la maison où Poussin naquit, mais le clos où la maison s'élevait jadis; et ce serait grand hasard, si on le laissait repartir sans avoir visité le salon de l'Hôtel-de-Ville et le précieux cabinet de M. Mesteil. Il n'aurait donc point perdu sa journée.

II.

La statue de Poussin, statue de bronze, élevée sur un socle de pierre à l'angle de la place du Marché, est le premier objet qui fixe les regards lorsqu'on arrive au grand Andely. Erigée par le département de l'Eure, au moyen d'une souscription nationale, cette statue a été inaugurée le 14 juin 1851. Ce fut pour les Andelys une belle et mémorable journée. On était accouru en foule, non-seulement d'Évreux et des villes voisines, mais de tous les points de la Normandie;

Paris avait envoyé à cette fête, qui était une fête véritablement nationale, des écrivains, des artistes, quelques-uns des membres les plus illustres de l'Institut de France. Je n'ai rien à dire des discours et des poèmes récités à cette occasion. Il est facile de les retrouver dans les journaux de l'époque et dans quelques publications spéciales.

L'emplacement choisi pour la statue a été critiqué; la critique ne paraît juste qu'en partie. Où le monument pouvait-il être mieux placé qu'au milieu de ce marché qui est le centre de l'agglomération des Andelys; à quelques pas des vieux bâtiments qui servent d'asile aux principales institutions publiques, et du salon de la Mairie qui est le musée de la ville; au pied des collines qui dominent l'étroite vallée et dont on aperçoit les cimes verdoyantes par-dessus les toits des plus hautes maisons? De là, Poussin reconnaîtrait les horizons familiers à ses jeunes années. Seulement le grand homme paraît relégué dans un coin de cette place irrégulière, qui ne se prêtait à aucune disposition symétrique. Les maisons voisines, la halle qui semble à regret partager la place avec cette inutile construction, et surtout les hauteurs qui bornent la vue, écrasent la statue que les convenances de la perspective exigeaient plus grande et montée sur une base monumentale.

Peut-être la nudité du socle réclamait-elle des bas-reliefs, mais la simplicité de l'inscription est de bon goût: tout est dit par ce grand nom de Nicolas Poussin. Quant à la statue elle-même, M. Louis Brian, qui en est l'auteur, a représenté le peintre assis dans la cam-

pagne sur un débris d'architecture; il observe et s'apprête à dessiner. L'attitude serait complètement heureuse, si le sculpteur n'en avait pas calculé l'effet d'après les règles de la perspective pittoresque, plutôt que d'après les conditions rigoureuses de cet art sévère auquel on ne permet pas de sacrifice. Vu de la droite, le mouvement de la jambe est aussi disgracieux que tourmenté. Les traits et la physionomie sont étudiés avec soin; chacun reconnaît aisément, dans la statue de M. Brian, Poussin, tel qu'il s'est peint lui-même et vit dans toutes les mémoires, un peu efféminé pourtant: cette douce rêverie n'est pas précisément l'expression de son austère et puissant regard. La statue de Julien, moins simplement conçue et traitée dans le style théâtral des premières années de ce siècle, indiquait d'une manière plus sensible la vigueur du génie et le vif transport d'une inspiration soudaine.

Cette statue de Julien, ou du moins le modèle en plâtre de la statue exécutée en marbre pour l'Institut, avait été promis aux Andelys par le sculpteur lui-même; les *Annales du Musée* publièrent, en l'an X, le projet d'un *sacellum* que l'architecte Harou voulait construire au pied du château Gaillard, non loin de la Seine, sous les ombrages mystérieux d'un bois sacré, et où Poussin aurait été adoré comme les héros, comme les demi-dieux de l'antiquité profane (1).

(1) Particularités relatives à la première souscription pour un monument en l'honneur de Nicolas Poussin et au tableau de *Coriolan*, recueillies par M. Sainte-Beuve, secrétaire de la Société libre de l'Eure, dans le *Recueil des travaux* de cette Société, année 1843.

Pour couvrir les frais, une souscription fut ouverte en 1802 ; le premier Consul y prit part, ainsi que David, Grétry et Méhul, Legouvé, Talma, les écrivains et les artistes les plus illustres de cette époque. En 1807, on fit un nouvel appel à tous les *amis des arts et de la gloire nationale*, et on annonça que les travaux allaient être commencés. Mais ils ne le furent point, et les Andelys durent attendre jusqu'en 1851 le monument de la place du Marché, qui vaut mieux, malgré toutes nos réserves, que le plâtre de Julien, enfermé dans le *sacellum* romain et païen de l'an X !

III.

Tout ne fut point perdu pour la patrie de Poussin. Les fonds de la souscription disparurent ; il ne resta qu'une offrande, celle du Musée de la Nation ; mais c'était la plus précieuse. Harou ayant réclamé, pour son monument, une œuvre originale de Poussin, le Ministre de l'Intérieur, qui était alors François de Neufchâteau, promit au département de l'Eure de prendre cette demande en considération ; Quinette, qui lui succéda, tint la promesse, et, le 15 thermidor de l'an VII, il annonça lui-même à l'Administration du département qu'on allait lui remettre un tableau « choisi parmi les plus belles productions du maître (1). » Le tableau qui passa ainsi de Paris à Évreux, et, vers 1831, de la préfecture de l'Eure à l'Hôtel-de-Ville des Andelys, est la célèbre composition, souvent reproduite par la gravure, du *Coriolan fléchi par sa mère*.

(1) Archives du département de l'Eure.

Les Andelys n'ont pas à se plaindre, et les instructions du ministre Quinette ont été suivies loyalement. Le *Coriolan* est un ouvrage considérable et qu'on a dû regretter au Louvre. On connait généralement la composition du tableau : un paysage très-simple, quelques nuages qui se détachent sur un ciel bleuâtre, un horizon qui s'éclaire et où l'on croit distinguer la vallée du Tibre et les murs de Rome, tel est le fond de la scène. Toute l'attention se porte sur les premiers plans, qu'occupent trois groupes : au centre, les suppliantes, la mère de Coriolan, sa femme avec ses deux fils, quatre Romaines qui les ont suivies; à droite, Coriolan au pied de son tribunal et deux guerriers; à gauche, un adolescent debout, armé, et, derrière lui, une femme à demi renversée, appuyée sur une roue.

Une discussion assez singulière s'est élevée au sujet de ces deux figures, qui sont évidemment allégoriques. Au bas de la gravure de Gérard Audran, on lit que ce sont le Génie de Rome et sa Fortune renversée. Bellori s'exprimait, avant le graveur, de la même manière : « Rome est debout, dit-il, abandonnée, sans autre compagne que la Fortune, couchée à terre, en ce temps où elle était près de déchoir et de périr (1). » Un membre de l'Institut, consulté par l'École centrale de l'Eure, sur l'origine, la valeur, le sens de la composition de Poussin, veut que cette figure renversée soit la

(1) « Ma chi non loderà l'ingegno di questo pittore? Nell' ultimo angolo del quadro, figurò Roma in piedi, abbandonata, se non quanto l'accompagna la *Fortuna giacente in terra*, nel tempo che stava per cadere e venir meno. »

Voie romaine, et il s'appuie sur l'analogie de cette figure avec une Voie Appienne représentée sur les médailles de Trajan et dans un bas-relief de l'arc de Constantin.

Malgré les arguments invoqués à l'appui de cette conclusion, qui paraît décisive à l'académicien Vincent et plausible à M. Sainte-Beuve, on s'en tiendra, si l'on m'en croit, à l'explication très-autorisée de Bellori et d'Audran, qui ne soulève aucune difficulté sérieuse. Qu'on approuve ou non l'allégorie, du moins il est facile d'en rendre compte. La trahison de Coriolan a ébranlé la fortune de Rome; mais les dangers et les revers d'un jour n'abattent pas son génie: il est jeune, il est éternel; la Fortune va se relever avec lui, il ne tombera pas avec la Fortune. Le sens de cette allégorie, douteux pour nous, n'échappe pas au regard inquiet de Coriolan : à la vue du génie de Rome, son génie s'étonne et tremble; il sent sa faiblesse et remet son glaive dans le fourreau.

Je ne suis guère plus touché d'une autre discussion qui s'est élevée, non pas sur l'authenticité, évidemment incontestable, mais sur l'identité du tableau des Andelys. Il n'est question dans la vie de Poussin que d'un *Coriolan*, destiné au marquis d'Hauterive (1). Est-ce le *Coriolan* du marquis d'Hauterive qui est passé dans le cabinet d'un intendant des finances, nommé Boutin, de là au Muséum, puis à Évreux et aux Andelys (2)?

(1) « Dans le cabinet de M. d'Hauterive est un *Coriolan* » (FÉLIBIEN).

(2) Note de Vincent, citée *in extenso* par M. Sainte-Beuve.

Cela paraît fort vraisemblable. On en a douté, et voici pourquoi. Les amateurs connaissaient deux gravures anciennes du *Coriolan* : l'une faite par Étienne Baudet, à Rome, du vivant et sous les yeux de Poussin ; l'autre, un peu plus tard, par Audran. Or, ces gravures ne sont pas de tout point semblables. Celle de Baudet reproduit exactement le tableau des Andelys, à l'exception d'une planchette placée dans le tableau aux pieds du héros, et sur laquelle est écrit en lettres italiques son nom : *Coriolanus.* Celle d'Audran reproduit la planchette, mais sans l'inscription. En revanche, dans la gravure d'Audran, la figure de la Fortune, que le tableau nous montre entre le Génie de Rome et la lance que cette figure tient dans sa main droite, est reculée à gauche de la lance, à l'extrémité du tableau ; et Coriolan, de sa main gauche, tient le fourreau de son glaive, tandis que dans le tableau cette main ne tient que les plis de sa tunique.

Ces circonstances autorisent-elles à supposer l'existence d'un second tableau de *Coriolan*, dont les biographes de Poussin ne parlent pas, et qu'on ne signale dans aucune galerie publique ni particulière ? D'ailleurs, lequel des deux tableaux serait le tableau des Andelys : celui que Baudet a reproduit ? Mais dans la gravure de Baudet la planchette et l'inscription manquent. Celui qu'Audran avait sous les yeux ? Voici la planchette, mais sans l'inscription ; la Fortune est reculée vers la gauche, Coriolan n'a plus le même geste. Que conclure de ces différences? Que nous avons bien sous les yeux le tableau gravé par Baudet, mais que la planchette et l'inscription sont des additions postérieures : ce qui est

d'autant plus probable, qu'assurément Poussin aurait cru faire lui-même la critique de son tableau, s'il avait eu besoin d'indiquer par une légende un sujet que tout le monde devait reconnaître au premier aspect. Au contraire, un amateur peu éclairé n'aura vu aucune difficulté à faire ajouter cette légende, détail vulgaire et maladroit, comme on ajoute à l'angle d'une toile une signature et une date oubliées. La supposition est d'autant plus légitime que la toile de *Coriolan* a été visiblement agrandie après coup (1) : on a voulu lui donner les dimensions exactes d'un pendant. Je ne craindrais pas de dire que c'est à la même époque, pour des motifs analogues et par la même main, que le possesseur du tableau y a fait ajouter quelques pouces de fond et un titre.

L'addition est donc faite après la gravure de Baudet, avant celle d'Audran. Celui-ci y est trompé; il reproduit la planchette comme si c'était l'indication d'une limite, par exemple, la limite que Coriolan ne doit pas franchir. Pourquoi ne reproduit-il pas le nom qu'elle porte? Peut-être parceque le nom ne fut écrit que plus tard; plus vraisemblablement parce que, ayant à inscrire le nom au bas de la planche et sur la marge, il évitait l'inconvenance d'un double emploi. Mais la place occupée par la Fortune? le geste de Coriolan? Évidemment ce sont là deux corrections, et deux corrections heureuses. Ainsi, de toutes les suppositions que l'on peut faire en comparant la gravure d'Audran à la

(1) De 10 centimètres dans un sens et 15 dans l'autre, ce qui donne à la toile une hauteur de 1m. 41 sur une largeur de 2m. 06.

gravure de Baudet et au tableau des Andelys, la plus simple est en même temps la plus satisfaisante : c'est qu'un artiste aussi habile qu'Audran n'a dû se faire aucun scrupule d'effacer, même dans une composition de Poussin, ce que je ne craindrais point non plus d'appeler deux négligences. Il a sagement usé d'un droit que les peintres ne s'avisent pas de contester aux graveurs.

Quel que soit le mérite d'un tableau qui renferme des beautés de premier ordre, il faut avoir le courage, même aux Andelys, d'y signaler des défauts graves. Le plus grave, et il a déjà été relevé avec beaucoup de justesse, c'est l'abus de l'allégorie. Comment la raison peut-elle admettre ces figures peintes comme les figures réelles, et qui, dans la pensée du peintre, n'ont qu'une existence abstraite, et, dans la scène présente, ne sont visibles que pour un seul personnage? Et surtout comment Poussin, qui a lu Tite-Live et Plutarque, n'a-t-il pas senti que le pathétique du drame est détruit si ce ne sont plus les paroles de la mère de Coriolan, les larmes de sa femme et de ses enfants, le deuil de toutes ces affligées, mais une réflexion tardive, provoquée par une apparition fantastique, qui triomphe de sa colère et de son orgueil? Il devait résulter de cette obscurité de la pensée que l'expression du visage de Coriolan fût indécise. Cette figure, qui était la figure principale, n'est heureuse d'aucune façon; elle est courte de formes, gauche et raide de mouvement. Il faut chercher la beauté, la vérité, comme le pathétique, dans le groupe des femmes, dans le fier profil et la noble attitude de cette mère qui veut sauver son fils et Rome,

dans la muette et touchante douleur de l'épouse, qui soulève entre ses bras l'enfant nouveau-né, pour attendrir le cœur de son père. Vérité et poésie, énergie et grâce, le maître a déployé là toutes les ressources de son talent.

IV.

Les qualités éminentes de Poussin se retrouvent, à un degré supérieur encore, dans la composition originale et véritablement irréprochable de l'*Adoration des Bergers*, dont la ville des Andelys possède un très-beau dessin. Ce n'est pas une des œuvres les plus célèbres du maître; mais j'imagine qu'il y attachait lui-même un prix particulier, car il en a reproduit l'idée et les parties principales avec une certaine complaisance. L'étable est représentée simplement: au fond, la claire-voie entr'ouverte qui vient de livrer passage, et une brèche dans la muraille, par où pénètre une lumière plus vive; sur la litière, un sac, un baril, l'âne qui mange en paix, le bœuf qui tourne sa tête baissée vers le nouveau-né; un jeune bouvier, la main appuyée sur le dos de sa bête, s'émeut aussi et jette un regard sur la scène. L'Enfant divin est posé sur un lange devant la crèche; la Vierge, agenouillée, de profil, semble offrir son Fils, qu'elle soutient de la main gauche, aux pieux hommages des bergers; Joseph est debout derrière elle, humble et grave, dans l'attitude de l'adoration. Le groupe des bergers est composé de cinq personnes; ce qui distingue la variante qui nous occupe, c'est l'heureuse hardiesse d'une figure de jeune homme prosterné devant l'Enfant Jésus de toute la longueur

de son corps, la face tournée à terre, les mains jointes par-dessus la tête; elle forme le centre d'un demi-cercle. Trois autres figures, disposées sans aucune recherche, expriment admirablement, selon l'habitude de Poussin, les nuances diverses d'un sentiment commun éprouvé par des hommes d'âge et de caractère différents : les mains jointes du vieillard agenouillé, son regard paisiblement fixé sur le Sauveur des hommes, n'expriment qu'une sérénité confiante. L'homme mûr contemple l'Enfant et la crèche avec une attention profonde ; on sent qu'il n'est pas encore revenu du premier mouvement de surprise et de curiosité. Le jeune homme a vu, il sait, il croit ; les mains ramenées sur sa poitrine, les yeux baissés, il se recueille et adore en silence. C'est la jeunesse qui croit sans voir, et, n'osant fixer les yeux sur l'objet divin de son culte, n'a plus qu'un besoin : celui de rentrer en elle-même pour écouter la voix de son cœur. Derrière les autres, le dernier venu, le plus vulgaire, agenouillé, mais droit, regarde comme regarde la foule, sans bien comprendre ; sa vue, qui n'est pas aiguisée par la foi intérieure, est facilement troublée, obscurcie par la lumière même ; il porte sa main, comme un voile, entre les rayons de l'auréole et ses regards éblouis.

Je ne résiste point au désir de rappeler, de faire entrevoir toutes les beautés de cette admirable composition, aussi parfaite et plus touchante peut-être que les *Sacrements* eux-mêmes. Nous ne sommes cependant pas en face d'un dessin original de Poussin. Il serait temps de corriger une indication qui peut tromper à la première vue les voyageurs. Jamais Poussin n'a dessiné

ainsi. Ce n'est pas là une esquisse crayonnée avant le tableau ; c'est une copie faite avec le scrupule d'exactitude et le soin minutieux qu'un graveur apporte à son œuvre. Grâce à M. Mesteil, on peut dire maintenant d'une manière certaine d'où vient ce dessin : c'est celui que Lombart avait fait pour sa gravure. M. Passy, qui l'a payé et donné de bonne foi comme un original, n'a donc été trompé qu'à demi ; le dessin est excellent, et, s'il n'a pas le mérite d'une esquisse authentique, il vaut mieux que la plus belle épreuve avant la lettre.

V.

Vers le même temps, M. Passy a fait une autre emplette dont le souvenir doit trouver sa place dans cette notice. Le 6 novembre 1841, on mit aux enchères, en l'étude de M^e. Piquerel, notaire, un bout de terre dont le nom seul devait fixer l'attention. L'affiche ne négligeait point l'avantage de cette circonstance. « Un clos, disait-elle, appelé le *Clos Poussin*, situé à Villers », ou par variante, « Un terrain actuellement en nature de verger, appelé le *Clos Poussin*, et dans lequel se trouvent encore les fondations de la maison où est né, le 15 juin 1594, le célèbre peintre Nicolas Poussin. » L'affiche ne fait pas foi pour la date. Il n'est pas bien avéré non plus que les fondations de la maison existassent encore. Mais ce qui était authentique, c'était la désignation de l'immeuble. Le nom du *Clos Poussin* ou *Pouchin*, très-souvent cité dans les titres, était attesté aussi par la tradition ; l'acte de notoriété dont la lecture a précédé la vente fixe donc, selon nous, d'une manière incontestable, le lieu où

Poussin naquit. L'affiche continuait : « Ce clos, d'une contenance de 26 ares 52 centiares, est situé audit hameau de Villers, sur la commune des Andelys. » De là, le droit de dire d'un enfant né à Villers qu'il était né aux Andelys ; c'était sa commune et sa paroisse, *della diocesi d'Andeli*, comme dit l'acte mortuaire de Poussin ; *del borgo d'Andeli, diocesi Rotomagense*, dit plus exactement le notaire Rondino, qui écrit le testament de Poussin (1) sous sa dictée ; *pictor Andeliensis*, comme écrit Poussin lui-même au bas de son portrait.

Je transcris encore ce paysage *en bonne forme* : « Il est fermé sur la rue de Villers par un mur en bauge, dans lequel se trouve la porte d'entrée, et il est entouré des autres parts de haies vives mitoyennes. » La *rue de Villers* est un chemin qui conduit aux champs ; le mur en bauge et les haies vives mitoyennes disent ce qu'il faut penser des dessins publiés en 1843 par le *Journal des Artistes* (2) et en 1851 par l'*Illustration* (3). Le correspondant de l'*Illustration* paraît être allé à Villers, mais il n'aura pu sans doute se résigner à la vulgarité du site. Il eût dû se résigner à ne pas mettre un nom historique au bas d'un croquis de fantaisie. La faute du *Journal des Artistes* est autre : c'est un anachronisme et, qui pis est, un plagiat. On

(1) M. de Chennevières doit joindre cette pièce intéressante à l'édition qu'il a promise des *Lettres de Poussin*. Il a bien voulu me communiquer la copie qu'il possède et dont M. Bouchitté avait déjà publié une analyse.

(2) T. I, n°. 4. La lithographie, signée Gendré, porte ce titre : *Clos où est né le Poussin à Villers-les-Andelys, département de l'Eure.*

(3) N°. du 21 juin.

a copié sans le dire, en 1843, une gravure publiée une quinzaine d'années auparavant (1), et qui était peut-être exacte à cette époque. Il est permis, en la voyant, de regretter l'auvent de chaume qui couvrait la grande porte et les arbres du premier plan. Mais, puisqu'ils n'existent plus, force est bien de s'en tenir à la description très-nue, mais très-vraie, des vendeurs de 1841.

Il ne restait au clos Poussin que deux choses : son prix, terre pour terre, et son nom qui avait fait doubler l'estimation. Était-ce trop ? « On assure, disait un journal bien conseillé, que M. Ingres veut acheter ce petit domaine. » Ce mot de domaine, les noms réunis de Poussin et d'Ingres, en fallait-il davantage pour amener de Paris et de Londres la surenchère ? L'enchère même ne vint pas, et l'on put écrire, il est vrai que c'est à Évreux (2), cette malice : « En définitive, personne n'a dit mot, et il n'est pas bien avéré qu'aux Andelys le *Clos Poussin* vaille un centime de plus que le *Clos Pierre* ou le *Clos Jean.* »

La vérité est qu'il y avait eu méprise ; le clos Poussin trouva un acquéreur qui n'eût rien donné du clos Pierre. Une petite vignette, imprimée à l'occasion de l'inauguration de la statue, constate que le clos dont on donne, d'après le cadastre, le plan et le numéro (3), appartenait à M. Passy. Il lui appartient encore. Le sol est

(1) *Emplacement de la maison où est né le Poussin, à Villers-les-Andelys (Eure).* Ravera del., Couche sculp.

(2) *Journal de l'Eure* (9 décembre 1841).

(3) N°. 215, section L, du plan cadastral de 1829.

bon; j'y ai vu un poirier vigoureux et des betteraves superbes. J'aurais voulu, fût-ce sur le mur en bauge, une inscription commémorative; et, puisqu'il est toujours permis de joindre la poésie du rêve à la poésie du souvenir, je rêvais la porte ouverte, un préau, des arbres, et sous leur ombre... un temple antique? J'aimerais mieux la solitude; un musée? Qui songerait à bâtir un musée dans un hameau? Non, mais une modeste maison où l'on élèverait, sous les auspices de Poussin, les petits enfants de Villers, comme on a remis la maison de Jeanne d'Arc à la garde des Sœurs d'école de Domrémy.

VI

Je relèverai néanmoins cette acquisition du clos Poussin comme un fait qui honore à la fois M. Passy et la ville des Andelys. M. Passy était le député de l'arrondissement; sa conduite montre évidemment, à deux reprises, qu'à ses yeux la manière la plus délicate et la plus adroite de plaire aux électeurs qui l'envoyaient à la Chambre, était de s'intéresser à la mémoire de Poussin; et ce seul témoignage prouverait assez combien cette mémoire leur était chère. En effet, les souvenirs ne font pas défaut à ce coin de terre, des souvenirs illustres et de toute sorte: il a eu ses héros, ses saints, ses trouvères au moyen-âge, et, plus tard, ses poètes, dont quelques-uns étaient célèbres, du moins en leur temps: les uns, comme Benserade et Chaulieu, sont nés dans les aimables vallons du voisinage; d'autres, nés à Rouen, comme les deux Corneille, sont venus chercher aux Andelys leurs amours, de saintes amours qui devaient

durer tout une vie; à ceux que la cour et la ville avaient fatigués, la paisible petite ville offrait, comme à La Calprenède et à Thomas Corneille, un asile pour leur vieillesse et la paix de la tombe. Les statues n'auraient point manqué à Turnèbe dans une autre ville. Mais des noms plus retentissants que le sien s'effaceraient à côté du nom de Poussin. L'honneur d'avoir vu naître ce grand homme suffit à la ville qui fut son berceau; les Andelys veulent être, aux yeux du monde, la patrie de Poussin, comme Poussin tenait à être, pour la postérité, le peintre des Andelys. C'est là leur légitime et, à ce qu'il m'a semblé, leur seul orgueil.

Être fiers de Poussin, ce serait déjà quelque chose au temps où nous sommes : l'admiration des Andelys n'est pas stérile; on s'y occupe de l'œuvre du maître et de sa vie. Il n'était plus question du projet d'Harou, on ne parlait pas encore de la statue de Brian, lorsque M. Mesteil commença une collection où le souvenir de Poussin tient une place si considérable qu'elle semble faite en son honneur. Poussin est, pour M. Mesteil, l'objet d'un culte; il veut avoir toutes les gravures de ses tableaux, tous les livres où l'on a parlé de lui, toutes les pièces rares, curieuses et surtout inédites, qui pourraient le faire mieux connaître. Les années n'ont point refroidi une passion entretenue avec une persévérance toute normande. A quelques mois d'intervalle, on est certain de trouver plusieurs lacunes comblées aux murs ou sur les rayons. M. Mesteil pourrait déjà, mieux que personne au monde, classer les matériaux d'une biographie de Poussin et entreprendre le catalogue de ses œuvres. Il ne lui manque plus guère que des loisirs, qu'il

prendra, je veux l'espérer, quoiqu'on désapprenne difficilement le chemin de l'audience, lorsqu'on l'a fait depuis si long-temps tous les jours. Il est sans doute des cabinets plus riches que celui de M. Mesteil; je n'en connais pas qui soient plus libéralement ouverts aux gens d'étude sur leur bonne mine. M. Mesteil leur livre tout : les imprimés, les manuscrits, et jusqu'au fruit de ses labeurs personnels. Avec lui et chez lui, on apprend en une après-dînée ce qu'on perdrait une semaine à chercher dans les bibliothèques publiques et au Cabinet des estampes.

La tradition ne sera point rompue : M. Ch. Legay marche sur les traces de M. Mesteil. Préparé par de solides études aux travaux d'érudition, M. Legay est très-soigneux de tout ce qui peut jeter quelque lumière sur le passé de son pays; j'ai eu le plaisir d'aller, sous sa conduite, du clos Poussin au château Gaillard; d'examiner avec lui les peintures de l'église du grand Andely, cherchant à l'envi le souvenir de Poussin dans les œuvres de l'art et dans la nature. On a la consolation de penser qu'il ne se perdra désormais dans le pays aucun bout de parchemin qui se rapporte de près ou de loin au grand artiste. Quelques pièces retrouvées dans les registres de l'état civil religieux, dans les archives des établissements charitables, dans les minutes des notaires, ont été publiées déjà ou vont l'être. J'ai fait ce que j'ai pu pour décider M. Mesteil et M. Legay à réunir toutes celles qu'ils connaissent, à en publier le texte plus exactement qu'on ne le fait quelquefois, à y joindre un commentaire qui aurait plus d'autorité sous leur plume que sous la plume d'un autre, et

quelques-unes de ces conjectures judicieuses qui deviendront des découvertes. M. Mesteil n'a jamais eu le souci de la publicité. M. Legay la redoute par un excès de modestie. Ils ferment la bouche à ceux qui les pressent, en livrant tout ce qu'ils possèdent et tout ce qu'ils savent. Pour moi, je n'irai pas plus loin sans dire hautement que je leur dois beaucoup et que je garde un souvenir reconnaissant de la cordialité de leur accueil. Il fallait venir dans la patrie de Poussin, pour trouver des admirateurs de Poussin aussi instruits et aussi désintéressés.

§ 2. QUESTION DE DROIT SOULEVÉE A L'EXPOSITION DE MANCHESTER.

I.

Tous ces hommages rendus sans ostentation par une petite ville à la renommée d'un artiste qu'elle se glorifie d'avoir vu naître il y a plus de deux siècles, suffiraient, à ce qu'il semble, pour établir ses droits, d'ailleurs certains, à l'honneur qu'elle revendique. Ils lui ont été contestés de deux manières.

Croirait-on qu'en Normandie même, de mesquines rivalités de clocher, ou plutôt une fureur de paradoxe, trop commune parmi les érudits, ont essayé de renverser, malgré l'autorité des plus graves témoignages, une tradition séculaire, en insinuant, par exemple, sans alléguer aucune preuve, que le Villers où naquit Poussin n'est pas le Villers des Andelys; ou bien en réclamant la statue qu'on lui élevait, pour Vernon, qui

dut être son berceau (la belle raison!), parce que c'est à Vernon que ses parents célébrèrent leur mariage?

Dieu nous garde d'entrer dans tous les détails de ces querelles obscures, qui ne piquent même pas notre curiosité. Il en est une autre plus sérieuse, qui appartient pour ainsi dire à l'histoire, et qui, l'année dernière encore, a fait assez de bruit en Angleterre et en Allemagne, non pas peut-être pour que le sommeil profond des Andelys en fût troublé ; mais pour que l'on s'en émût à Paris, dans les journaux et dans les livres.

II.

L'Exposition de Manchester, dont le programme était de réunir pendant quelques mois dans un lieu public tous les chefs-d'œuvre de l'art, disséminés, enfouis souvent dans les galeries particulières, avait éveillé de grandes espérances chez tous les amis de la peinture, et en particulier chez les admirateurs de Poussin. On sait, en effet, quelle estime nos voisins professent depuis long-temps pour les moindres ouvrages de ce grand peintre, et comment, à force d'argent et de patience, ils ont acquis peu à peu la moitié peut-être de ses compositions les plus célèbres.

Pour ma part, j'allais à Manchester, impatient de tout voir sans doute, d'admirer, sans me préoccuper de leur date ou de leur origine, les objets qui me sembleraient dignes d'admiration. Mais je confesserai volontiers que j'y portais spécialement le désir d'étudier tout ce qui touchait à l'histoire des arts dans notre pays. Et, si pressé que je fusse de courir où m'atti-

raient les chefs-d'œuvre des écoles étrangères, je cherchai d'abord au catalogue le nom de Poussin, celui de Claude Lorrain, et sur les murailles la place assignée à l'École française.

La déception des voyageurs français fut grande. Par une rencontre singulière de circonstances inexpliquées, tandis que les toiles des Écoles flamande, hollandaise, espagnole, affluaient de toutes parts, que chacun s'empressait de montrer ses moindres Van-Dyck, ses Rembrandt les plus douteux, ses Murillo, à peine arrivés d'Andalousie, il semblait qu'on se fût donné le mot pour tenir cachés ses Claude, et ses Poussin davantage encore.

Pour Claude, cette rencontre n'avait rien de fâcheux. Seize tableaux d'importance inégale, et une très-précieuse collection de dessins suffisaient pour qu'il tînt sa belle place parmi les plus habiles paysagistes de tous les pays. Claude n'est pas un peintre monotone. Mais le genre où il s'est renfermé fait qu'on n'a pas besoin de voir la moitié de son œuvre pour le bien connaître. Tournez seulement les regards vers cette paroi où l'on a réuni quelques-uns de ses tableaux, des plus petits, mais des meilleurs. Ces arbres élégants, ces plaines qui semblent fuir, baignées, jusqu'à l'horizon lointain, dans une atmosphère transparente et vaporeuse ; ces ports splendides où la brise enfle la voile, tandis que les flots doucement émus étincellent ; ce soleil splendide qui égaie, anime, échauffe le paysage, sans que l'ardeur de ses rayons blesse les yeux éblouis ; ces lieux enchantés dont la poétique sérénité appelle les personnages de la pas-

torale sicilienne ou de l'églogue biblique : vous savez aussitôt quelle est l'heureuse imagination qui les a rêvés, la main délicate et sûre qui a donné au rêve une forme sensible et durable. Claude a fait cent autres tableaux. Il en a peint sur des toiles plus hautes et plus larges de plus complets. Mais il n'importe : les chefs-d'œuvre qu'on verrait ailleurs ne manquent point ici. Claude était à Manchester tout entier.

Il n'en est pas ainsi d'un peintre d'histoire. Celui qui a vu la Madone de Dresde, ne connaît pas la *Dispute du St.-Sacrement*. Le *Jugement de Salomon* et l'*Arcadie* de Poussin ne font pas deviner ses *Bacchanales*, sa *Mort de Germanicus* ou son *Extrême-Onction*. Pour mesurer l'étendue, la fécondité de son génie, on a besoin de compter, de comparer ses œuvres. Le Louvre a trente ouvrages signés de lui et la plupart considérables. Néanmoins le Louvre est loin de montrer toutes les ressources de son imagination, tous les aspects de son talent. En réunissant ce que possèdent les collections privées et publiques de l'Angleterre, l'Exposition de Manchester eût pu montrer Poussin plus grand que ne fait même notre galerie nationale.

Mais il faut croire que personne n'avait eu à cœur de défendre la renommée de Poussin, compromise par l'insouciance de la Commission ou la mauvaise grâce de quelques grands seigneurs, dans cette périlleuse arène où les maîtres les plus admirés couraient le risque d'être placés au-dessous du premier rang. L'Exposition n'avait de lui que quatorze tableaux : à peine le quart, si je ne me trompe, de ce que possède l'Angleterre. Encore en était-il sur le nombre de con-

testables, et je ne crains pas de dire des autres qu'ils étaient tous secondaires ; excepté peut-être la célèbre composition souvent reproduite par la gravure et qui représente la Pauvreté et la Richesse, le Plaisir et le Travail dansant aux accords du Temps: tableau où le charme de la peinture fait volontiers oublier l'obscurité de l'allégorie. Ce n'est pas sans doute que le *Triomphe de Bacchus*, *Renaud et Armide*, et plusieurs paysages remarquables, ne fussent dignes de figurer dans les plus riches galeries de l'Europe. Mais, quel que soit le mérite de ces tableaux, aucun d'eux n'est le meilleur que Poussin ait fait dans le genre auquel il appartient. Ce qui manquait là, chacun le devine. On sent qu'après avoir journellement vu au Louvre le *Salomon*, la *Rébecca*, le *Ravissement de saint Paul*, l'*Arcadie*, le *Déluge*, autant de fortes pensées si clairement exprimées, il importe peu de voir en Angleterre des bacchanales, de vagues allégories, de faibles inspirations d'Ovide ou du Tasse, ou même des paysages très-beaux sans doute, mais moins beaux que le *Polyphème* et le *Diogène*. Toutes ces œuvres pâlissent à côté de celles que l'on sait par cœur. Ce qui ne pâlirait pas, ce qu'on a besoin de voir, même en sortant du Louvre, pour savoir ce que vaut Poussin, ce qui maintiendrait dignement partout la gloire du peintre, c'est ce qui reste des deux célèbres séries de *Sacrements* composées pour le commandeur Cassiano del Pozzo et pour M. de Chantelou, toutes deux si belles qu'on hésite encore à choisir entre elles, et qu'on les considère volontiers l'une et l'autre comme les œuvres les plus puissantes et les plus complètes que Poussin nous ait laissées.

Toutes deux auraient dû être à Manchester puisqu'elles sont à Londres, et toutes deux avaient fait défaut. N'était-il pas triste de reconnaître qu'en l'absence de ces chefs-d'œuvre, une simple copie d'un chef-d'œuvre perdu, le *Testament d'Eudamidas*, marquait seule, pour ainsi dire, la place d'un maître, inférieur à d'autres par tout le reste, mais égal aux plus grands par l'originalité et la profondeur de ses conceptions?

III.

Dans un pays qui possède les *Sacrements*, le *Moulin* et la *Reine de Saba*, réduire à une trentaine d'ouvrages beaucoup moins importants que ceux-là, Poussin et Claude, dont les toiles, d'ailleurs, sont toujours de petites dimensions, c'était porter un coup sensible à l'École française, réduite elle-même à ces deux maîtres, puisque le catalogue de la grande Galerie ne devait pas dépasser la fin du XVIIe. siècle, que l'œuvre de Lesueur est tout entière en France, et que Philippe de Champagne, né à Bruxelles, avait été restitué à l'École flamande. Aussi, la Commission n'avait-elle pu songer à l'honorer d'une salle à part au milieu des autres Écoles. Le petit nombre de peintures qui la représentaient d'une manière si insuffisante, étaient semées, sans beaucoup d'ordre, parmi l'arrière-garde des Flamands et des Hollandais. Du moins, le catalogue désignait-il cette paroi par son vrai nom : École flamande et française. Pour la Commission de Manchester, l'École française est la dernière de toutes les Écoles, mais elle existe.

Est-il bien certain qu'elle existe, qu'il y ait eu une

École française au XVIIe. siècle, avant Watteau et Greuze, avant Prudhon? La question fut soulevée par la critique en Angleterre. Tandis qu'il nous semblait naturel d'accuser la Commission d'avoir peu fait pour l'École française, on lui reprocha d'avoir fait trop.

Tout le monde convenait que Poussin, Claude Lorrain, le Guaspre n'étaient plus à leur place mêlés aux Flamands et aux Hollandais. Il eût fallu, disait-on, les mettre à leur date dans l'École à laquelle ils appartenaient. Mais quelle est cette École? Qu'on demande à leurs biographes où ils ont vécu, où ils sont morts; qu'on demande à leurs œuvres même de quels maîtres ils ont reçu des leçons, sur quels modèles ils ont formé leur goût, à quel pays appartiennent les personnages, les sites, le ciel qu'ils ont peints. Nés de parents français ou en France, ces peintres avaient oublié complètement, ils avaient répudié leur pays natal. L'Italie seule leur a révélé leur génie, tracé leur voie, ouvert toutes les sources vives où ils ont puisé : la sculpture antique, les peintures de Raphaël, les poétiques beautés de la nature aux portes de Rome ou sur les rivages de Naples. Ils ont eux-mêmes, par les sujets, par le style de leurs tableaux, marqué leur place à côté des Carraches et du Dominiquin, à la suite de la première École romaine.

IV.

Cette thèse, qui enlève à la France, avec Poussin, tous ceux qui peuvent être, à quelque titre, considérés comme ses disciples, et ne nous laisse pas plus Lesueur que Mignard ou que Lebrun, avait trouvé crédit à Manchester et à Londres. A Paris même, les partisans

ne lui ont pas fait défaut. Et on a vu un critique, étranger d'origine à la vérité, mais qui connaît bien la France et qui n'a point d'injustes préventions contre elle, nous dire à nous-mêmes, dans notre langue et très-nettement, que l'École française est la première des Écoles contemporaines; qu'elle compte, depuis Watteau jusqu'à Prudhon, depuis Géricault jusqu'à Delacroix, beaucoup d'artistes qui sont des maîtres; mais qu'elle n'a été originale et par conséquent qu'elle n'a commencé à exister que vers les premières années du XVIII[e]. siècle (1). Pour M. Bürger, comme pour beaucoup d'Anglais, d'Allemands et d'Italiens, comme pour quelques Français aussi peut-être, tous les contemporains de Poussin sont romains aussi bien que Poussin lui-même.

La France a été long-temps très-indifférente au mérite et à la renommée de ses artistes. Doublement exclusive, par une contradiction singulière, elle faisait profession de n'admirer point d'autres poètes que les siens, ni d'autres artistes que les artistes étrangers; et il n'y a pas long-temps qu'on nous a fait comprendre enfin que c'est un honneur pour le siècle de Louis XIV d'avoir vu naître un Poussin, un Lesueur, un Puget, comme d'avoir vu naître Corneille et Racine (2). Nous sommes un peu revenus, à ce sujet, des préventions de nos pères; plus fiers et plus jaloux des droits de l'École française,

(1) Bürger, *Trésors d'art exposés à Manchester en* 1857. Paris, V[e]. Jules Renouard, 1857.

(2) V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*. La belle leçon sur l'*Art français* date des premières années de la Restauration. MM. Jouffroy et Vitet l'ont entendue.

nous sentons très-vivement aujourd'hui que, lorsqu'on la ravale ou lorsqu'on met en cause son existence, on porte atteinte à la gloire de notre pays. La thèse émise à Manchester blessait à la fois le sentiment national et le bon sens de la critique française. Elle s'est émue. Il n'appartenait à personne, mieux qu'à l'auteur de l'*Histoire des peintres*, de relever l'étrange proposition de M. Bürger; et il l'a fait, en peu de mots, mais d'une manière très-vive, dans un passage où, s'attachant à Poussin surtout (parce que, au fond, c'est lui seul qui est en cause), il établit avec une véritable éloquence le caractère profondément original et profondément national de son génie (1). Quel est donc le maître dont il a suivi timidement les traces? Et qui avait en Italie, avant lui, compris comme lui l'esprit des temps antiques et les sévères beautés de la campagne romaine?

V.

Je suis fâché que M. Charles Blanc ait récriminé à ce sujet contre l'Angleterre. Il est certain que nous avions accueilli avec une grande courtoisie les peintures anglaises envoyées à l'Exposition universelle de 1855. Il est également incontestable que nos voisins n'ont pas fait, à Manchester, tout ce qu'ils auraient pu faire pour mettre en relief la gloire artistique de la France. Fallait-il chercher là un trait de jalousie, d'hostilité? Je ne le pense pas. M. Blanc sait mieux

(1) Ch. Blanc, *Les trésors de l'Art à Manchester*. Paris, Pagnerre, 1857.

que personne que le paradoxe contre lequel il proteste n'est pas nouveau : que ce n'est pas à Manchester, ni sous une plume anglaise, qu'il a pris naissance. La prétention de rattacher Poussin à l'École romaine est née où elle devait naître, à Rome. Avant d'irriter l'honneur de M. Blanc et le nôtre à Manchester, elle avait impatienté plus d'un voyageur français en Italie. Séroux d'Agincourt y voulait certainement répondre en 1782, lorsque, sur les murs du Panthéon de Rome, en regard du monument élevé à Raphaël, le peintre italien par excellence, il en élevait un à Poussin et y faisait graver cette dédicace : *Pictori gallo.* Au peintre français ! Gault de Saint-Germain y faisait allusion en 1806, lorsqu'il dédiait aux Français sa *Vie* de Nicolas Poussin, *considéré comme chef de l'École française* ; et en 1829, Châteaubriand lui-même en était préoccupé, lorsqu'il voulut que, dans le cénotaphe construit à ses frais dans l'église où Poussin avait été enseveli, tout : l'architecture, l'inscription, le buste et le bas-relief ; tout, selon l'expression de Raoul Rochette, fût *l'œuvre de talents et de cœurs français* (1).

J'exprimerai un autre regret : c'est que M. Blanc, entraîné par cette ardeur naturelle qui est un des caractères de son talent, et sans doute aussi par les exigences de son sujet, n'ait pas pris le temps de discuter le paradoxe qu'il écarte si vivement. Une prétention soulevée tant de fois, à de pareils intervalles, à de pareilles distances, et qui a pu sembler légitime à des arbitres désintéressés, mérite peut-être qu'on l'examine. Si l'on

(1) *Discours sur Nicolas Poussin*, 1843.

a surtout le désir et le ferme espoir d'en faire justice, il est sans doute nécessaire de la prendre pour ce qu'elle vaut, d'en rechercher l'origine, de peser avec une entière impartialité les titres sur lesquels elle se fonde. La boutade de M. Blanc a fait plaisir à tous ceux qui pensaient comme lui. Elle n'a rien fait pour vider le procès. Je veux le reprendre; je veux plaider pour l'École française et pour les Andelys, en étudiant les faits de plus près, en ménageant davantage leurs adversaires, en cherchant à poser contre eux des conclusions moins absolues, mais moins contestables. Je ferai la cause moins belle peut-être; mais je me flatte de la faire meilleure, et, en n'exigeant pas trop de nos juges, d'obtenir d'eux davantage.

La question est intéressante par elle-même: elle touche à l'histoire de la vie de Poussin, au caractère de son génie et de ses œuvres, aux influences qu'il a subies, à celles qu'il a exercées; elle touche à l'honneur de la ville normande qui l'a vu naître, de l'École française dont il est le chef. L'étude où elle nous conduit jettera quelque lumière sur le passé; elle ne sera peut-être pas indifférente à l'avenir. Qui sait si l'exemple des Andelys et de l'injuste procès dont ils ont tant de peine à sortir, ne fera pas réfléchir sur la véritable nature du droit que le pays natal invoque pour revendiquer sa part dans la gloire de ses enfants, et ne nous avertira pas des conditions qu'il faut remplir pour que ce droit, auquel chaque province, chaque ville attache tant de prix, soit réel à ses propres yeux et dans l'opinion du monde?

CHAPITRE II.

LE SÉJOUR DE POUSSIN AUX ANDELYS.

I.

Après la reddition de Vernon (ce fut une des premières conséquences de la victoire d'Ivry : 17 mars 1590), un gentilhomme du régiment de Tavannes, qui avait fidèlement servi Henri IV dans les campagnes précédentes, s'arrêta dans la ville nouvellement reconquise, probablement pour s'y reposer de ses fatigues. Il était né en Picardie, à Soissons ou dans les environs de cette ville (1), d'une bonne famille, originaire peut-être du Maine (2). Ce Manceau, né en Picardie, que les vicissitudes de sa fortune amenaient dans le Vexin, s'y fixa par un mariage. Marie Delaisement, veuve du procureur Lemoine, n'était pas de Vernon ; elle emmena son second mari, qui n'avait pas de bien (3), vivre sur la terre et dans la maison qu'elle tenait de son père, aux Andelys, c'est-à-dire au hameau de Villers, qui en est une dépendance. C'est là que naquit, en 1594, s'il faut en croire ses biographes du XVII[e]. siècle, et au mois de juin, selon l'indication

(1) Bellori et Félibien.

(2) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, 1852, p. 220.

(3) « Ceux qui l'ont connu assurent qu'il était de noble famille, mais qu'il avait peu de bien. » (Félibien.)

plus précise de Félibien, un enfant qui devait être le grand Poussin.

Il est à regretter que l'acte de naissance de Nicolas Poussin ait disparu dans les registres de l'État civil du grand Andely. Peut-être M. de La Rochefoucauld l'a-t-il tenu entre ses mains, lorsqu'il écrivit, en 1813, sa *Notice historique sur l'arrondissement des Andelys*. M. de La Rochefoucauld fait naître Poussin en 1593 et le 15 juin. L'indication du jour ne se trouvait nulle part. L'indication de l'année est en contradiction avec tous les témoignages antérieurs (1). Il est difficile de supposer que M. de La Rochefoucauld ait imaginé ces deux chiffres, et assez naturel d'admettre qu'il les avait trouvés dans les registres authentiques, plus complets apparemment qu'aujourd'hui, et qu'il était à même de consulter, puisqu'il habitait alors, comme sous-préfet, les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville.

Il peut rester des doutes sur la date, mais non sur le lieu de naissance de Poussin. Quelle que soit la part du hasard dans le mariage d'un soldat soissonnais avec la veuve d'un procureur de Vernon, et dans la venue au monde de cet enfant qui vit le jour en Normandie, mais qui porta un nom Picard ou Manceau, l'affirmation de Bellori et de Sandrart (2) qui ont connu

(1) Elle s'accorde au contraire très-bien avec l'acte de décès : « Mori in età di 72 anni. » En signant ses deux portraits, Poussin se donne 55 ans en 1649, 56 ans en 1650. Or, sa correspondance montre qu'ils ont été faits l'un et l'autre avant le mois de juin. Mais de tels calculs sont trop spécieux, et la question demeure, à mes yeux, indécise. Le seul acte de naissance aurait pu la trancher.

(2) L'ouvrage de Bellori (*Le vite de Pittori*, etc.) parut à Rome

Poussin à Rome; celle de Félibien qui contrôle les renseignements écrits de Bellori par les souvenirs personnels de M. de Chantelou, protecteur de Poussin, et les notes de Jean Dughet, son beau-frère (1); celle de Thomas Corneille (2), qui vint écrire au grand Andely ses derniers ouvrages; enfin l'affirmation de Poussin lui-même, qui est le principe de toutes les autres et qui les rend toutes inutiles, ne laissent aucune incertitude sur ce point.

Le grand Andely est le pays de sa mère; il y est né, il y a passé toute son enfance et les premières années de sa jeunesse. J'ai parlé de la tradition, confirmée par des actes de vente, qui désigne encore au hameau de Villers le clos des Poussin et l'emplacement de leur maison. Des actes de baptême attestent que Nicolas Poussin fut parrain à Andely, dans sa paroisse, le 6 août 1609, le 13 février 1610 (3). On a su de lui-même qu'il était âgé de dix-huit ans lorsqu'il abandonna pour la première fois sa famille et son pays natal; et qu'à ce moment décisif de sa carrière, il avait déjà nettement la conscience de sa vocation, puisque c'est le besoin impérieux de consacrer sa vie tout entière à la peinture

en 1672, et celui de l'allemand Sandrart (*L'Academia Tedesca*, etc.) à Nuremberg en 1675, l'un et l'autre très-peu d'années après la mort de Poussin. Les *Entretiens* de Félibien parurent en 1682.

(1) « Il est vrai que, dans un mémoire que j'ai eu du sieur Jean Dughet, touchant quelques particularités de la vie et des ouvrages du Poussin, son beau-frère... » (8e. *Entretien*).

(2) *Dictionn. universel géographique et historique.*

(3) *Archives de l'art français*, t. I.

qui lui imposa, pour ainsi dire, la résolution de fuir la maison paternelle.

II.

Cette vocation si décidée, qui l'emporta dès le premier jour sur les affections les plus chères et qui devait triompher ensuite de tous les obstacles, d'où lui venait-elle? Ah! tenons-nous en garde contre la tentation des hypothèses subtiles, et ne prétendons pas expliquer trop des faits dont la nature échappe en partie à toute explication purement humaine. Qui donne au génie le sentiment de sa force, et cette force elle-même? Qui les lui peut donner, si ce n'est Dieu? Dieu sème ses grâces où il lui plaît. L'enfant qu'il destinait à tant de gloire eût pu ne pas naître; il eût pu naître ailleurs qu'au hameau de Villers, et pour l'honneur d'une autre province que la Normandie. Mais, s'il faut chercher dans les desseins cachés d'une volonté souveraine, s'il faut demander au caractère propre et au génie personnel d'un homme tel que Poussin le secret de sa destinée, il serait injuste aussi de contester l'influence décisive que les circonstances extérieures ont exercée sur le libre développement de ses facultés naturelles, et de ne tenir aucun compte de tout ce qu'il doit aux impressions des jeunes années, à l'horizon familier du pays natal, aux traditions du foyer domestique, aux premiers exemples, aux premiers conseils qui l'ont guidé et affermi dans sa voie.

III.

Les premiers conseils qui aient été donnés à Poussin sur son art lui furent donnés, aux Andelys même, par Quintin Varin. Un peu plus tard, lors de son arrivée à Paris, il traversa l'atelier du flamand Ferdinand Elle; celui d'un peintre Lorrain, nommé Lallemand : mais sans avoir pu gagner rien à l'école de ces deux artistes, tous deux célèbres en leur temps, tous deux médiocres. Plus tard encore, il trouva à Rome des modèles et quelques émules; mais il n'avait plus de leçons à prendre de personne. Varin est le seul maître qu'il ait jamais voulu reconnaître.

Ce Varin, dont il fut l'élève sans être sorti des Andelys, n'était pas du pays. Ainsi que Jean Poussin, il était Picard, et, comme lui, voué aux aventures. L'un portait ses pinceaux, comme l'autre avait porté son épée, au hasard par toute la France. Il traversa les Andelys en 1612. Cette date, qui est importante dans la vie de Poussin, n'a été indiquée que vaguement par ses biographes. Elle est certaine. On la lit au bas des deux tableaux de Varin que l'église du grand Andely a eu l'heureuse fortune de conserver. Sur l'un des deux, la date est fixée d'une manière plus précise encore : il a été peint au mois de juillet (1). Le jeune Poussin connut bien vite l'étranger. Il était du même pays que son père, et sans doute à peu près du même âge. Qui sait si le peintre et le soldat ne s'étaient pas connus autre-

(1) *Quintinus Varinus inven. et pingeb. mense jul. 1612.*

fois, et si ce n'était pas Jean Poussin qui avait désigné Varin à la Confrérie ou aux âmes pieuses qui voulaient faire l'offrande d'un tableau à Notre-Dame et à saint Vincent? D'ailleurs, l'artiste célèbre, venu du dehors, devait être attendu à Villers avec impatience. C'était un arbitre auquel on avait hâte de soumettre la grave question qui divisait la famille. On montrerait à Varin les dessins du jeune homme; il jugerait son aptitude; il entendrait toutes les raisons dont s'armait la prudence du père, l'ambition du fils. Poussin saurait s'il ne se trompait point sur lui-même, si la voix intérieure ne l'égarait pas. Il allait apprendre les moyens d'exprimer plus nettement toutes les idées qui assiégeaient déjà sa pensée.

Un des derniers tableaux de Léon Benouville représente Poussin sur les bords du Tibre. Ses crayons à la main, comme dans la statue de Brian, il étudie, aux portes de Rome, un des sites familiers qu'il est facile de retrouver dans ses paysages. Je voudrais qu'un artiste de ce talent représentât Poussin au sortir de l'adolescence, plus jeune encore que dans le joli portrait gravé par Ferdinand. L'imagination se figure aisément ce jeune homme de dix-huit ans, dont le front pensif, le regard profond révélaient la nature contenue, mais passionnée. Il vient de quitter avec son nouveau maître l'atelier où il passe ses journées, le regardant faire, l'interrogeant quelquefois, travaillant à ses côtés, travaillant pour lui, comme l'indique une phrase équivoque et controversée de Florent Lecomte. Le maître et l'élève s'égarent dans la campagne, par une de ces belles et longues soirées de nos étés du Nord. Des co-

teaux qui dominent la ville, ils aperçoivent, à demi cachée par les arbres, l'église gothique pour laquelle Varin travaille. Tous deux contemplent en silence l'aimable vallée, doucement éclairée par les rayons du soleil. Ou bien, s'ils reprennent l'entretien commencé, Poussin, qui se tait volontiers, prête aux paroles du maître étranger une attention respectueuse; en l'écoutant, il s'interroge : les dernières irrésolutions s'effacent; il voit clairement où son génie le pousse, à quelle tâche Dieu a mesuré ses forces. Lorsque le départ du maître que le hasard lui a envoyé l'aura replongé dans sa solitude, il fuira, s'il est condamné à fuir, ces lieux charmants et les douceurs de la maison paternelle, pour aller trouver à Paris, à Rome, des maîtres qui lui apprendront ce que Varin lui-même n'a jamais su.

IV.

Les biographes disent que Varin apprit à Poussin comment on peint à la détrempe; il lui enseigna certainement aussi les procédés de la peinture à l'huile, car ce sont deux tableaux à l'huile qu'il peignit sous ses yeux pour l'église du Grand-Andely. L'un de ces tableaux, suspendu à un pilier de la nef principale, représente une *Vierge glorieuse*. La Reine du ciel, adorée par deux anges, s'élève dans les airs, où le Père et le Fils, tenant encore à la main la croix sur laquelle s'accomplit la Rédemption, s'apprêtent à poser la couronne sur sa tête. La colombe mystique plane au-des-

sus de la couronne. On voit la Vierge de face; elle a les mains jointes; ses regards expriment l'extase de la béatitude. Le dessin de la figure manque de caractère. La tunique rose et le manteau bleu s'enlèvent sur un fond lumineux dont les tons m'ont semblé fades et vulgaires. Les anges qui adorent la Vierge sont d'un meilleur style et d'un sentiment plus délicat; vus tous deux de profil, l'un semble balbutier une prière; l'autre tient les yeux baissés et ramène ses mains sur sa poitrine. La partie inférieure du tableau est occupée par un concert céleste où dix petits anges souriants marient leurs voix aux sons des instruments. Sur le livre ouvert, on lit les notes et les paroles de l'hymne: *Regina cœli, lætare. Alleluia.* Les groupes sont bien ordonnés, et ces figures d'enfants sont vivantes et gracieuses, non sans quelque afféterie.

Il est malheureusement difficile d'étudier dans tous ses détails l'autre tableau de Varin, emprisonné, au nord de la nef, dans une chapelle étroite et obscure. Celui-ci représente toute la légende de saint Vincent, le célèbre martyr espagnol. Par une disposition ingénieuse, Varin a su représenter sur une toile de dimensions médiocres sept épisodes successifs de la légende. Par le haut et par le bas, quatre petites compositions servent d'encadrement à la composition principale. On y voit le pieux diacre et son vénérable évêque, saint Valère, traînés devant le tribunal de Dacien; saint Vincent jeté dans une prison ténébreuse, attaché à un poteau, et torturé; puis, arraché au supplice, parce que Dacien lui envie une mort qui terminerait ses maux. Varin, dans un espace aussi restreint, a tiré le plus

heureux parti d'un motif pittoresque indiqué par la légende : une lumière céleste pénètre dans l'obscurité du hideux cachot; les anges viennent consoler le prisonnier, et les gardes se troublent comme si leur proie leur eût échappé. Le Saint voit leur trouble et les rassure. Tandis qu'il les envoie dire à Dacien d'inventer pour lui de nouveaux supplices, les anges soutiennent son courage en chantant : « Sus, invincible martyr ; ne craignez point, car les tourments vous craignent maintenant, et ont perdu contre vous toute leur force. J.-C. a vu vos glorieux combats; il vous veut déjà couronner comme victorieux. Laissez donc la dépouille de cette faible chair, et venez avec nous jouir de la gloire du Paradis (1). »

Aux derniers plans du tableau même et dans le paysage qui fait le fond de la scène, la rage des persécuteurs s'acharne sur le cadavre. On l'a jeté au bord du chemin, pour servir de pâture aux bêtes fauves; là, on va le livrer aux poissons de la mer, comme le corps d'un parricide. Fureurs impuissantes ! Un grand corbeau veille et chasse les loups épouvantés. Les flots pousseront les précieux restes au rivage, où le Saint lui-même demandera la sépulture. La légende ajoutait qu'il avertit d'abord un homme et que l'homme eut peur. Ce fut une femme, une bonne veuve, qui lui rendit sans crainte les derniers devoirs.

Revenons au supplice qui est le sujet du tableau proprement dit. Varin a disposé la scène d'une manière véritablement saisissante et pathétique. Le Saint

(1) Ribadeneira, *Vie des Saints*, trad. par l'abbé Daras, t. I.

est étendu sur les flammes; les bourreaux l'entourent : l'un déchire avec un ongle de fer le sein de la victime immobile; un autre, qui tourne le dos aux spectateurs, lève le harpon pour l'enfoncer à son tour dans la chair palpitante; un troisième tient les fers rougis; le dernier souffle sur le brasier enflammé. Le centurion préside au supplice. Il est à cheval; deux licteurs paraissent derrière le cheval, à mi-corps, impassibles comme leur chef. Deux soldats occupent le bord du tableau; l'un, accoudé négligemment, paraît regarder sans rien voir, ou voir sans rien sentir ; l'autre se retourne et semble interroger son compagnon; celui-là sans doute a un cœur accessible à la compassion.

On voit avec quel soin, quelle intelligence des convenances du sujet et des ressources de la peinture, l'artiste a varié le rôle, l'attitude, la physionomie des hommes sans nom qui sont les acteurs et les témoins de cette horrible scène. Toutes ces nuances si bien comprises, si librement exprimées, l'indifférence des soldats, la férocité des bourreaux, ces corps d'athlètes, ces visages durs et grossiers, font ressortir la nature plus délicate et plus noble, la grandeur d'âme, l'héroïque sérénité du Saint, livré en proie à ces aveugles fureurs. Sa jeunesse ne laisse pas échapper une plainte. Il triomphe de la souffrance : les membres sont vaincus, les bras enchaînés, les yeux sont encore tournés, comme la pensée, vers le ciel. Dieu n'a pas trompé son espérance. A ses regards, le ciel s'ouvre, l'ange descend des nuages et montre au mourant la palme de l'éternité. Le paysage se déploie aussi dans le fond de la scène : on aperçoit

une verte campagne, des rochers, des arbres, un fleuve. Cette perspective ouverte d'un côté sur la campagne, de l'autre sur les joies du ciel, complète la scène et la relève. Rien ne manque à cette belle composition. Celui qui l'a conçue n'était point un esprit vulgaire. L'exécution, plus franche et meilleure que celle de la *Vierge glorieuse*, dénote un talent souple et sûr de lui-même. On y reconnaît bien cette étude du raccourci et cette connaissance de la perspective par où les témoignages les plus anciens caractérisent le talent de Varin (1). Pour le modelé même et la couleur, il y a telle partie que les meilleurs peintres flamands de cette époque, ceux qui furent les maîtres de Rubens, n'auraient pas désavouée. La Picardie touche à la Flandre, et il est probable que la peinture flamande n'était pas inconnue à Varin. Amiens et Beauvais, où il avait étudié, étaient la route naturelle qui menait d'Anvers et de Bruges dans la vallée de la Seine. Les traditions de l'École passaient par là comme les marchands et leurs marchandises. De toute manière, ce *Martyre de saint Vincent*, quoique moins considérable que la *Présentation au Temple* de St.-Germain-des-Prés, œuvre postérieure où l'on reconnaît que le talent de l'artiste avait encore grandi, mériterait d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de débrouiller les origines si confuses de l'École française du XVIIe. siècle. Je souhaiterais qu'il fût nettoyé,

(1) V. un extrait donné par M. de Chennevières, p. 235, de son intéressante Notice sur Quintin Varin (*Peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. I).

rentoilé, transporté au Louvre. Indépendamment de toute autre circonstance, c'est un tableau qui a son prix ; mais combien il devient plus précieux, lorsqu'on songe qu'il est d'un maître tombé dans un ingrat oubli, et qu'il a été peint en 1612, aux Andelys, sous les yeux de Nicolas Poussin !

V.

J'ai voulu rendre justice entière à Quintin Varin ; je craindrais cependant d'exagérer son mérite, ainsi que M. de Chennevières incline à le faire, et surtout, l'influence qu'il a exercée sur Poussin. Ses entretiens ont pu mettre plus vite un terme aux dernières irrésolutions du jeune peintre. Ses exemples lui ont épargné, en ce qui touche la pratique matérielle de l'art de la peinture, des tâtonnements qui auraient retardé le développement de son talent. Mais les Andelys auraient eu leur peintre, alors même que Varin n'eût point dirigé de ce côté sa course aventureuse. Poussin était, pour ainsi dire, né peintre. Tout jeune enfant, dans l'école où l'envoyait son père, il étudiait les lettres, la seule chose qui lui fût enseignée, avec succès; mais un secret instinct l'entraînait vers une autre voie; de lui-même, sans aucun maître, il dessinait déjà des figures de toutes sortes, non pas comme tant d'autres enfants, sans réflexion, au hasard; mais avec une certaine suite, et tant d'ardeur, qu'il couvrait de ses dessins tous ses livres et les murailles mêmes de la classe. De bonne heure il avait alarmé son maître et son

père, en perdant ainsi sans profit un temps dont il leur semblait qu'il eût pu faire un si bon emploi (1).

Le séjour des Andelys était particulièrement propre à développer ce penchant irrésistible que Poussin tenait de sa nature. Il est remarquable qu'on avait toujours aimé les arts dans cette petite ville, et la peinture plus que les autres arts. Au sein même de cette partie de la Normandie, où les maîtres verriers de la Renaissance ont semé à profusion leurs meilleurs ouvrages, la vieille église du grand Andely se distingue par le nombre et par le mérite de ceux dont ils l'ont dotée. Dans le courant du XVI[e]. siècle, à des intervalles très-rapprochés, on a peint le chœur, le transsept, la nef, toutes les chapelles tournées au midi. Le chœur présente des figures d'évangélistes et de saints; la nef, au midi, une Genèse très-curieuse et une Bible presque complète; les bas-côtés du chœur, toute l'histoire de saint Pierre. Dans les chapelles, on reconnaît les traits principaux de la vie de la Vierge, les légendes de sainte Clotilde et de saint Léger. Toutes ces verrières, très-mutilées et très-curieuses, réclament instamment deux choses: une restauration intelligente et une description exacte, accompagnée d'un commentaire. Il en est d'obscures; il en est aussi de très-médiocres; mais quelques-unes sont remarquables et tout-à-fait dignes d'être conservées.

(1) Bellori et Félibien. Félibien traduit Bellori presqu'à la lettre. Bellori, critique médiocre, mais biographe bien informé et exact (l'*erudito* Bellori, dit Baldinucci, précisément dans sa Notice sur Poussin, 1681), rapporte ce qu'il a entendu dire par Poussin lui-même, ou autour de lui.

Je n'en veux citer qu'une parmi celles qui m'ont le plus frappé. Il faut se rappeler que sainte Clotilde est aux Andelys l'objet d'une vénération particulière. Elle aimait cette retraite, et y fonda, vers la fin de sa vie, un monastère qui fut célèbre au moyen-âge. Tandis qu'on le fondait, la chaleur était grande, les ouvriers avaient soif; la légende rapporte que Clotilde, saisie de pitié, pria Dieu d'accorder une grâce à ces fidèles serviteurs, et de changer, pour eux, en vin l'eau de la source prochaine. Cette tradition gracieuse s'est perpétuée depuis plus de treize siècles, et, chaque année, le 2 juin, les populations du voisinage accourent pour suivre la procession qui se rend à la source miraculeuse, où de pauvres infirmes se plongent à l'envi dans l'eau glacée, s'imaginant, dans leur croyance naïve, que, depuis le miracle, cette eau a gardé la vertu de guérir.

La vie de Clotilde occupait toutes les croisées d'une chapelle. Un fragment d'une autre verrière détruite représente la procession qui se rend solennellement à la source. C'est une sorte de frise qui remplit les quatre meneaux de la croisée. Au premier rang, marchent les enfants de chœur, et, derrière eux, les chantres; puis le prêtre et deux hommes portant la châsse; puis, sept nobles personnages, formant la tête du cortége: le premier, quoique jeune, est vêtu d'une robe rouge comme les cardinaux; les autres ont l'élégant costume que portaient les gentilshommes du temps des Valois. La châsse se détache en jaune sur le fond bleu du ciel, et tranche nettement, sans désaccord, avec la tunique bleue et le manteau rouge de l'un des porteurs, le manteau bleu de l'autre. L'officiant, les en-

fants de chœur, les chantres sont revêtus de leurs ornements ordinaires, où les tons clairs dominent. La couleur est naturelle, éclatante, harmonieuse. La disposition générale des lignes est très-simple, comme dans un bas-relief. La vérité des attitudes et des physionomies fait illusion. Un petit nombre de détails, et surtout la grosse figure et les lunettes de l'un des chantres, accuseraient une certaine tendance à la reproduction littérale et même chargée de la réalité vulgaire. Prenons-le pour une fantaisie, et peut-être pour une malice de l'artiste. Tel n'est pas le caractère général de cette peinture, très-vraie, mais très-fine, très-expressive, et qui plait tout d'abord par l'heureux accord d'une élégance sans apprêt et d'une naïveté sans affectation. J'oserai dire que Varin et Poussin lui-même ne l'ont pas assez regardée, et qu'elle eût fixé davantage l'attention de Lesueur; si le reste de la verrière valait ce fragment, malheur à ceux qui l'ont brisée!

Selon la coutume, les verrières du Grand-Andely portent généralement des armes ou le nom des donataires; le plus souvent, le peintre a mis leurs portraits au bas de sa composition : d'un côté le mari, de l'autre la femme; quelquefois les fils, agenouillés derrière le père, à la file; les sœurs, derrière la mère. Il serait intéressant pour l'histoire de l'église de déchiffrer les armes, et, pour celle des vieilles familles du pays, de restituer, autant que cela se pourrait, les noms et les dates consignés dans les inscriptions dédicatoires. Ce qui m'a frappé, c'est que, durant les soixante années qui ont précédé la naissance de Poussin, toutes les classes avaient fait à l'envi des sacri-

fices pour orner de peintures la collégiale. Gentilshommes du voisinage, riches bourgeois de la ville, corporations d'artisans, confréries religieuses, l'émulation avait gagné tout le monde.

A côté des verrières, on pourrait trouver quelques peintures murales, effacées sous le badigeon, notamment dans une chapelle consacrée à la Vierge, qui sert au besoin de baptistère, et dont la restauration ne fait pas grand honneur à la Fabrique de 1765. Les peintures murales sont probablement antérieures aux peintures sur verre. Celles-ci ont été suivies par les peintures sur toile. En 1612, les Andelys appellent Quintin Varin. Plus tard, l'église s'enrichit d'un très-bon tableau représentant *Jésus retrouvé par sa Mère et par saint Joseph au milieu des Docteurs*, que l'on a quelquefois attribué à Lesueur et qui est probablement de Stella : ainsi Poussin, dans l'église de sa ville natale, est au moins remplacé par le plus ancien de ses maîtres et le plus cher de ses disciples.

On voit, en résumé, que la petite ville des Andelys a beaucoup fait pendant plus d'un siècle pour la décoration intérieure de son église, et l'on comprend aisément qu'un enfant, à qui Dieu avait donné le génie, ait eu la pensée de consacrer son génie à la peinture, dans un pays où la peinture paraît avoir été l'objet des préoccupations constantes de toutes les âmes pieuses et de tous les esprits délicats.

VI.

Dans la plupart des verrières comme dans le *Saint Vincent* de Quintin Varin, la scène se passe au milieu du paysage. Les groupes ne s'enlèvent pas sur des fonds d'or ou d'azur, sans aucune apparence de réalité. Autour des personnages, la nature est animée comme eux; l'air qui les enveloppe est un air qu'on respire; la perspective laisse voir des édifices, des arbres, un ciel vivant. Mais qu'est-il besoin de parler des paysages peints dans l'église? Franchissez le seuil, quittez la ville et montez sur les coteaux qui la dominent. Voici le chemin de Villers. Tous ces lieux sont bien changés. Il ne reste, je l'ai dit plus haut, ni une pierre de la maison de Jean Poussin, ni un arbre de son verger; entre le hameau et la ville, ces coteaux arides que tant de sueurs arrosent sans les féconder, étaient couverts par une forêt séculaire. Poussin la traversait pour descendre de la maison à l'école, à l'église, chez Quintin Varin; au détour du sentier, par des échappées fugitives, il apercevait à travers les arbres l'étroite vallée où le Gambon coule sans bruit dans la verdure, et, sur l'autre rive, des hauteurs couronnées de bois. L'horizon n'a rien de saisissant, de grandiose; il est d'une entière simplicité, mais plein de grâce; borné de toutes parts, mais par des collines aux ondulations harmonieuses; la paix y règne, une paix profonde. Bientôt la vue s'ouvrait sur la ville et le clocher qui dominait alors la tour gothique. Mais si l'adolescent préférait suivre le cours du ruisseau dans les prés hu-

mides qui séparaient les deux Andelys, ou de Villers remonter par le plateau vers le couchant, à quelques pas, l'horizon s'ouvre sur de vastes plaines. La Seine promène entre ses rives aimables des eaux indolentes. Elle coule vers des falaises escarpées, blanchâtres, semées de buissons, qui attirent de loin les regards. A l'entrée de la vallée des Andelys, veille fièrement le château Gaillard, une des ruines les plus pittoresques et les plus imposantes de la Normandie. Il ne faut pas l'âme d'un peintre pour être ému par un tel spectacle. Poussin oubliera peut-être pour d'autres sites les sites familiers à son enfance, pour d'autres sujets ceux qu'il avait vus traités dans les chapelles de Ste.-Clotilde et de St.-Léger. Il n'importe. Les Andelys nous ont expliqué sa vocation et les inclinations particulières de son génie. S'il doit exceller dans le paysage comme dans la peinture religieuse, si la place qu'il accorde à la nature vivante dans la plupart de ses compositions historiques fait une partie de son originalité, nous n'en serons pas surpris : le point de départ de sa glorieuse carrière, c'est le sentier ombragé qui le conduisait de Villers à l'église du grand Andely. C'est là qu'un jour, avant de connaître Quintin Varin, sans être jamais sorti du pays natal, l'enfant ému laissa échapper dans la solitude le cri du Corrége : *Anch' io' son pittore.* — Et moi aussi je suis peintre!

VII.

Il est vraisemblable que la date mise, par Varin lui-même, au bas de sa *Vierge glorieuse* marque à peu-près l'époque de son départ des Andelys : il se

serait éloigné vers la fin de l'été de 1612. Or, les biographes rapportent à cette année le premier séjour de Poussin à Paris (1). On voit que sa résolution de quitter les Andelys fut prompte, et on sent par quels motifs elle devait l'être. L'exemple de Quintin Varin n'était pas de nature à vaincre les répugnances d'un père, aussi prudent que tendre, pour une profession qui ne semblait promettre aux mieux doués, aux plus habiles, que les incertitudes d'une vie errante. Toute illusion devenait impossible de part et d'autre. Poussin devait espérer que sa famille se résignerait un jour à le voir consacrer sa vie à la peinture; mais il ne se flattait plus qu'elle donnât jamais expressément son aveu à une résolution qui la remplissait d'alarmes. Les parents à leur tour ne se berçaient plus de la pensée que leur fils, éclairé par leurs représentations ou vaincu par leurs instances, pût leur faire le sacrifice d'une résolution long-temps mûrie et désormais irrévocable. J'aime à penser, je crois fermement qu'on était d'accord, sans se le dire, pour reconnaître la nécessité d'une séparation prochaine. De nouveaux retards, des explications superflues, des adieux contraints, ne pouvaient que rendre plus amer le souvenir d'un dissentiment qu'on avait hâte d'oublier. Lorsque Poussin s'enfuit de la maison paternelle, ce brusque départ, qu'il était facile de prévoir et rai-

(1) « Alle parole di costui stimolato Nicolo, non gli parendo più di aspettare, già pervenuto *all' età di anni diciotto* (*âgé de dix-huit ans*, répète Félibien), fuggì di casa occultamente, senza saputa del padre, e trasferissi a Parigi, ad apprender l'arte » (Bellori).

sonnable de désirer, ne fit que mettre un terme à une épreuve qu'il était inutile et dangereux de prolonger (1).

Ces dernières journées passées à Villers, aux Andelys, n'étaient pas seulement pénibles, elles étaient vides. Depuis le départ de son maître, Poussin était retombé dans une solitude complète : à qui demander les encouragements, les conseils, dont il sentait plus que jamais le besoin ? Le talent d'un peintre ne pouvait se développer, ni sa carrière s'accomplir dans une petite ville, qui n'avait à lui offrir, comme à Varin, que le pain d'une saison et quelques éloges sans retentissement. Poussin connaissait déjà le prix du temps ; l'heure de voir, d'apprendre, de mesurer ses forces aux difficultés de l'art et aux nécessités de la vie, cette heure solennelle était venue. Il partit seul et pauvre, sans autre ressource que son courage, et cette heureuse confiance de la première jeunesse dans ses propres forces, dans la volonté de Dieu et la charité des hommes. Trois journées de marche le conduisaient sans fatigue au sein de Paris, la grande ville, qui ne pouvait lui refuser ce qu'il y cherchait : des leçons, des modèles, du travail, et, pour prix d'un travail opiniâtre, d'abord l'indépendance, et plus tard la gloire.

(1) Th. Corneille dénature le souvenir d'une situation très-simple à comprendre, lorsqu'il écrit un peu légèrement ces deux lignes, dont il ne faut pas exagérer l'importance : « Une affaire qui lui survint, lui ayant fait craindre quelques poursuites qui l'auraient embarrassé, il abandonna son pays. » L'affaire qui l'embarrassait, c'était la triste nécessité de quitter, sans leur aveu, son père et sa mère.

Parti ainsi, Poussin devait revenir. Rien ne nous est plus pénible, dans les récits de l'histoire, que de rencontrer la supériorité de l'esprit séparée de la délicatesse du cœur, et il nous en aurait coûté de croire que Poussin, désormais libre d'obéir à son génie et maître de sa destinée, n'est pas retourné chercher à Villers un pardon accordé d'avance et la bénédiction d'un père. Il revint, en effet, plus tôt qu'il n'était attendu peut-être, après une absence qui avait duré quelques mois à peine. La joie eût été vive dans la famille, si les récits de Poussin avaient pu donner tort aux vives appréhensions qu'il avait tant de fois combattues en vain. Mais cette première expérience de la vie n'avait été pour lui que trop amère. Les reproches qu'il devait craindre furent prévenus, sans doute, par la pitié qu'il inspira.

Aucune déception ne lui avait été épargnée. A Paris, il n'avait trouvé, dans les ateliers à la mode, ni un exemple, ni un conseil, dont il pût profiter. Ces artistes que l'on vantait, n'étaient même pas les égaux de Varin. Poussin découragé les avait quittés l'un après l'autre, persuadé que leur manière facile et banale ne valait pas son ignorance. Réduit à ne compter que sur lui-même pour vivre, comme pour apprendre à peindre, il s'était facilement décidé à quitter Paris et à suivre au fond du Poitou, un jeune gentilhomme, dont il avait reçu les bienfaits, et qui aimait assez l'artiste et son art, pour l'emmener vivre avec lui dans un château dont il parlait de livrer à ses pinceaux les murailles nues. Ce goût des arts n'était pas chose commune en France, au commencement du règne de

Louis XIII. L'ami de Poussin avait une mère, trop positive pour entrer dans ses vues, et trop accoutumée à commander pour laisser faire, dans sa maison, une chose qu'elle n'approuvait pas. Du reste, elle se connaissait en hommes. Poussin lui plut. Avec ce sens droit, cette gravité précoce, il pouvait rendre d'utiles services. L'habile femme fit au peintre, que son fils lui avait amené sans réflexion, l'honneur de découvrir en lui l'étoffe d'un intendant. Poussin comprit trop tard l'imprudence qu'il avait faite; il prit congé de ses hôtes, et résolut de regagner Paris à petites journées. Il voyageait à pied, pauvrement vêtu, sans autre ressource qu'un talent obscur; heureux lorsqu'on daignait lui commander un travail, quel qu'il fût, dans une église, dans un château. Pour les seigneurs de Chiverny, il peignait des Bacchanales; pour les Capucins de Blois, quelque sujet de sainteté. Au terme de cette pénible épreuve il sentit, malgré tout son courage, que la force l'abandonnait. C'est alors qu'il s'effraya des misères de l'isolement, et se souvint du seul asile où il fût certain de trouver le repos, la sécurité, les soins d'une mère. De Paris il se traîna jusqu'à Villers, où il arriva enfin, malade, épuisé par les privations et la fatigue.

VIII.

La tradition rapporte que Poussin resta environ un an chez son père (1). Mais elle garde le plus profond

(1) « Lo spatio di un' anno intero » (Bellori). — « Environ un an » (Félibien).

silence sur les circonstances de cette année et l'emploi que fit Poussin des loisirs de sa convalescence. Il est impossible de supposer qu'il n'ait pas repris ses pinceaux dès qu'il en eut la force, et difficile d'admettre qu'il n'ait laissé dans sa ville natale aucun des ouvrages qu'il y dut faire. Quel prix n'aurait pas la moindre peinture dont on pourrait affirmer qu'elle appartient à ce dernier séjour aux Andelys, et à la vingtième année de Poussin ?

Peut-être ce trésor existe-t-il. Il a été signalé au public pour la première fois, en 1854, par le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (1), mais de manière à exciter chez les lecteurs autant de défiance que de curiosité. Dans une séance tenue aux Andelys même, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, M. Poncet n'avait pas hésité à entretenir ses confrères « d'une *fresque*, que *tout porte à croire émanée du pinceau de Poussin*, quand il vint dans sa ville natale, *après son premier voyage en Italie*. C'est une ébauche, ajoutait-il, mais elle rappelle un paysage d'Italie, et le sujet est une bacchanale d'un beau style. » Presque aussitôt M. Raymond Bordeaux, dont le témoignage en pareille matière fait autorité, reprenait : « Le style de ce *décors* permet de l'attribuer à *quelque contemporain de Poussin.* »

Fresque ou décors, il s'agissait d'une petite peinture de forme octogonale, à peu-près régulière (2), qu'un

(1) T. XX, p. 152, 169.

(2) Hauteur : 0m. 80. — Largeur : 0m. 66, réduite en haut et en

avoué des Andelys, M. Hugonet, avait retrouvée, en 1842, au-dessus de la cheminée de son salon. Elle était alors cachée par une glace dont l'encadrement accuse la fin du siècle dernier. M. Hugonet eut le bon goût de comprendre que la peinture valait mieux que la glace; nettoyée avec soin, et entourée d'un cadre très-convenable dont le style rappelle le temps de Louis XIII, elle fera désormais l'honneur de sa maison.

Cette maison, toute voisine de l'église, était jadis la plus considérable de celles qu'habitaient les chanoines de la collégiale ; et il n'y a pas long-temps qu'on la désignait encore sous le titre de : *Maison de M. le Doyen.* Elle remonte certainement à la fin du XVIe. siècle ou aux premières années du XVIIe. Aucune condition matérielle ne s'oppose donc à ce que la peinture elle-même remonte jusque-là.

Quelle en est la véritable date ? Que vaut-elle ? A quel artiste est-il permis de l'attribuer par conjecture? Délicat problème, dont les plus compétents hésiteraient à donner la solution. On a vu le courage manquer même à M. Raymond Bordeaux, et je tremblerais à mon tour de brûler mes vaisseaux avec l'intrépidité de M. Poncet. Du moins, j'ai désiré donner au point en litige une publicité plus grande, et fournir à chacun les moyens de se prononcer lui-même en connaissance de cause. A ma prière, un artiste qui a mieux à faire que des copies, mais dont le talent sérieux et populaire

bas à 0^m. 31 par les pans coupés. Ceux-ci ont eux-mêmes 0^m. 27. Il reste pour les côtés, en verticale, 0^m. 40.

était une double garantie dans la question qui nous occupe, n'a pas dédaigné de reproduire la peinture dont nous devons à M. Hugonet la conservation. Le nom seul de M. de Curzon me dispensera de dire que son excellent dessin est d'une parfaite exactitude (1).

On remarquera, tout d'abord, la grande place donnée au paysage dans la composition. La perspective offre à la vue, pour premier plan, un chemin sablonneux qui tourne et monte dans des terrains incultes; puis une rivière qui se perd à droite, derrière les falaises. A l'autre bord, et vers le milieu de la hauteur, des arbres, une tour bastionnée, une autre route qui serpente et s'éloigne vers le fond, à peu près comme la première; à l'horizon, une chaîne de hautes collines; toute la partie supérieure du tableau est occupée par un ciel nuageux. Ce ne sont, jusqu'à présent, que des fonds et des accessoires d'un intérêt médiocre, d'une importance disproportionnée avec le principal motif du tableau. Celui-ci, du moins, est conçu d'une manière piquante. Au centre du paysage s'élève, avec un buisson qui marque un des détours du chemin, un vieil arbre mort, dont les rameaux dépouillés, auxquels s'enlacent quelques lianes fleuries, dessinent sur le ciel leur silhouette bizarre. A droite, tout au bord du cadre, se détache en clair un groupe de cinq figurines : une Bacchante demi-nue, au torse souple, aux cheveux dénoués, à la robe flottante, aide son

(1) Le dessin, mis sur bois par M. Jules Laurens, a été gravé par M. Sargent pour la *Gazette des Beaux-Arts*.

robuste compagnon, sorte d'Hercule en liesse qui étale complaisamment ses flancs athlétiques et ses larges épaules, à porter comme en triomphe une amphore couronnée de guirlandes de fleurs. Trois enfants précèdent la marche : l'un, petit Satyre aux pattes de bouc, à la face mutine, tient le bout des guirlandes; les deux autres mesurent la marche aux sons du triangle et de la flûte. Ces figurines sont dessinées finement, d'un mouvement gracieux, et beaucoup mieux peintes que le paysage. Dans ce coin de son ouvrage, l'artiste a été moins avare de son temps et de ses peines. Au bas d'une ébauche, c'est la signature d'un maître.

S'il pouvait être démontré, d'une manière certaine, que cette peinture appartient à la première moitié du XVIIe. siècle, je ne craindrais pas d'affirmer qu'elle est de Poussin lui-même. Autour de Varin, dans l'école de Vouet, on aurait peut-être dessiné cette *Bacchanale*; on n'aurait pas imaginé ces terrains nus, cet arbre mort, les fonds monotones et solennels de ce paysage, dont le style a plus de noblesse que d'agrément. Il fallait, pour dédaigner ainsi, même dans une pure décoration, toutes les séductions faciles d'une élégance convenue, une façon de sentir la nature et de concevoir le paysage historique, qui n'appartenait encore à personne et qui caractérise le peintre des Andelys. Alors pourquoi chercher à mettre le nom d'un autre au bas d'une peinture faite aux Andelys, qui n'est pas indigne de Poussin, où l'on reconnait son style, et qui serait de l'époque où il vécut?

Des artistes et des critiques auxquels j'ai montré

le dessin de M. de Curzon, et M. de Curzon lui-même, qui connaît si bien l'Italie, ont paru frappés du caractère italien des fonds du paysage. Ils y retrouveraient volontiers le souvenir de la campagne romaine, et inclineraient à penser que ce paysage a été peint par Poussin, lors de son retour en France, de 1641 à 1642. La conjecture de M. Poncet, qui parut si téméraire en 1854, aurait donc pour elle des suffrages qui ont à mes yeux un grand poids. Ils n'ont cependant point décidé ma conviction. Je ne sais si Poussin, durant le voyage qu'il fit en France entre ses deux séjours à Rome, revint aux Andelys. S'il y revint, il est au moins douteux, d'après tout ce que l'on connaît de la vie que les exigences de la Cour lui avaient faite, qu'il ait eu ou pu prendre, hors de Paris, le temps de peindre. A cette époque, il avait un souci de la perfection, un scrupule des convenances, qui ne lui auraient guère permis de laisser aux Andelys, sur la cheminée de M. le Doyen, une ébauche, et l'ébauche d'une Bacchanale.

Est-il d'autre part vraiment nécessaire d'avoir vu de ses yeux l'horizon de Rome pour peindre cette rivière et ces collines? Pas plus, à ce qu'il me semble, que d'avoir été au Vatican pour représenter ce groupe antique. Je verrais dans le style du paysage un pressentiment tout aussi bien qu'un souvenir de la campagne romaine; et si Poussin n'a pas vu ces grandes lignes aux bords de la Seine ou de la Loire, est-il difficile d'admettre qu'il les a vues à Paris, dans les tableaux, dans les gravures qui lui firent connaître d'avance le pays où il était dès sa vingtième année décidé à vivre?

On sait d'ailleurs qu'il avait peint des Bacchanales au château de Chiverny, et que c'était là (chose remarquable) un des motifs qu'il aimait à traiter avant d'être allé à Rome, avant de connaître Marino et son célèbre poème d'*Adonis*. Quant aux procédés et à la façon de peindre, il y a toute vraisemblance de rapporter à 1614 une Bacchanale peinte sur mur à la détrempe; les négligences dont tout le monde sera frappé, la précipitation s'expliquent d'elles-mêmes par l'âge du peintre, et cette ardeur fougueuse des jeunes années que Poussin portait à Rome. « Voilà, disait Marino au cardinal Barberini, un jeune Français qui a le diable au corps, *una furia di diavolo.* » Cette qualité ou ce défaut, Poussin ne les avait plus au retour. Un ouvrage où on les retrouve ne saurait donc lui être attribué que si l'on remonte à ses jeunes années.

IX.

M Bouchitté (1) pense avec raison que Poussin dut, à cette époque, jouir avec enthousiasme du spectacle de la nature. Il était à cet âge, dans cet état de santé, dans cette disposition d'esprit où l'on aime à fuir les hommes pour se recueillir, pour se perdre dans les profondeurs de sa pensée ou dans les mystérieuses voluptés de la contemplation. Il revit sous un autre aspect les horizons familiers à son enfance, et devina ce

(1) P. 17 du remarquable ouvrage couronné par l'Académie française auquel j'aurai plus d'une fois l'occasion de revenir (*Le Poussin, sa vie et son œuvre*. Paris, Didier, 1858).

charme austère de la solitude qui fut plus tard la poésie de ses paysages.

Si cette année ne fut point perdue pour les progrès de son talent et de sa pensée, elle fut décisive pour le développement de son caractère. Aucun souvenir, dans cette vie si simple et si noble, n'est plus fait pour inspirer l'estime et le respect. Les épreuves qu'il venait de traverser avaient dû laisser dans son âme une impression douloureuse; en comparant aux dangers qu'il avait courus, aux privations et aux inquiétudes d'une vie précaire, la paix, la sécurité dont il jouissait sous le toit de son père, ne devait-il pas reconnaître enfin qu'il s'était abusé, et consentir à rentrer dans les voies de la prudence ordinaire, où, du moins, l'on n'a pas à craindre les humiliations et la misère? Non, l'épreuve, au lieu de briser son courage, l'avait retrempé; il mesura ses forces aux déceptions qui les avaient domptées à la première rencontre, et il osa se dire qu'elles ne le trahiraient plus. Cette fois il savait au juste les périls de la route, l'étendue des sacrifices qui pouvaient lui être imposés: les périls ne l'effrayèrent pas; il accepta les sacrifices, et persévéra froidement dans la résolution qui n'avait d'abord rien coûté à l'inexpérience et à l'enthousiasme de sa jeunesse. Au moment même où l'on pouvait penser qu'il craindrait de retourner à Paris, il déclara qu'il partait pour Rome; de ce jour, sa destinée était fixée irrévocablement; il ne rêvait plus seulement la gloire sans savoir à quel prix elle se donne: sûr de sa volonté comme de son génie, il pouvait se la promettre, car il s'en montrait digne.

CHAPITRE III.

POUSSIN A ROME. TITRES ET PRÉTENTIONS DE L'ÉCOLE ROMAINE.

I.

Il n'était point aussi facile d'aller de Paris à Rome que des Andelys et de Villers à Paris. Poussin mit dix ans à mûrir son projet, à l'accomplir. Dans l'intervalle, à bout de patience, il partit deux fois. La première, ayant, dit-on, poussé jusqu'à Florence, il aurait été néanmoins forcé de revenir sur ses pas. La seconde, il ne put dépasser Lyon. Forcé de satisfaire aux exigences d'un marchand qui l'avait rejoint sur la route avec un arrêt en bonne forme, il lui restait un écu. « Prends encore celui-là » dit-il gaîment à la fortune, et le dernier écu paya le repas du soir. Mais le repas avait été joyeux. C'était une équipée que Poussin vieilli se plaisait à raconter (1). Cet homme, dont les mœurs étaient aussi austères que son génie, se rappelait volontiers qu'il avait eu, comme les autres, ses jours de gaîté bruyante et de jeunesse.

C'est sur ces entrefaites qu'il fit à Paris la connaissance du *cavalier Marin*, le bel-esprit à la mode,

(1) « Al qual proposito raccontava Nicolò... » (Bellori). Félibien, trop grave pour reproduire l'anecdote, y substitue cette phrase banale et vague : « Il y trouva encore *de nouveaux obstacles*. »

dont le poème mythologique sur Adonis passait pour une des merveilles du siècle. Marino, malgré tous les hommages qui lui étaient prodigués par la Cour et par la ville, se sentait dépaysé à Paris; sa santé ne s'accommodait point des rigueurs du climat; tout était supplice pour son goût, plus raffiné encore que le goût des lecteurs de l'*Astrée*, pour ses oreilles, bercées par la plus douce des langues humaines, pour ses yeux, accoutumés aux splendeurs de Rome et à son soleil. Marino vit des tableaux de Poussin et voulut le connaître: il retrouvait donc sur cette terre ingrate un homme à qui le ciel n'avait pas refusé le talent de la peinture, doué d'un génie assez heureux pour comprendre les chefs-d'œuvre que si peu de gens comprenaient en France, digne de reproduire par le dessin ses plus belles descriptions poétiques. On sait que Poussin venait travailler dans la chambre du malade, auprès de son lit; qu'il fit à cette époque une suite de compositions dont les sujets étaient tirés de l'*Adonis*, et que plus tard encore, à plusieurs reprises, il se souvint et s'inspira de ce poème. Ainsi, quelle que fût d'ailleurs la diversité de leurs génies, Marino doit être compté parmi les maîtres de Poussin.

On croira sans peine que leurs entretiens ravivèrent dans l'âme du jeune peintre le désir passionné qui le tourmentait depuis dix ans. Quel en pouvait être le sujet habituel, sinon le contraste de cette France, encore à demi barbare aux yeux d'un Italien de la décadence, si dénuée de belles choses, plus dépouvue de gens capables de les sentir, avec un pays où le goût des arts était le goût de tout le monde, où les plus beaux

siècles de l'antiquité, de la Renaissance, ainsi que la nature elle-même, proposaient à l'envi de dignes objets à l'admiration?

Il leur tardait à tous deux de gagner l'heureux séjour qu'ils ne cessaient de voir, l'un dans ses souvenirs, l'autre dans ses rêves. Poussin, que Marino voulait emmener, fut retenu pendant quelques semaines par un tableau qu'il avait promis à la Corporation des Orfèvres. Dès qu'il fut libre, il partit à son tour. Cette fois, il devait aller jusqu'au bout. En 1624, il entrait enfin à Rome avec le printemps et les derniers mois de sa trentième année.

II.

A *Rome*, comme à Paris, de grandes déceptions l'attendaient. Marino, qu'il avait rejoint, ne tarda pas à le quitter, et, à peine arrivé à Naples, il mourut. Le cardinal Barberini, auquel Marino l'avait présenté, partit presque aussitôt pour remplir des ambassades en France, en Espagne. Resté sans appui, étranger, tout-à-fait obscur, Poussin connut de nouveau les privations : heureux, dans sa détresse, de trouver à vendre deux Batailles pour sept écus chacune (1), et pour huit livres tournois un Prophète dont il voyait payer quatre écus une simple copie (2). Plusieurs années s'écoulèrent ainsi. La santé l'ayant trahi par surcroît, il vit de si près la misère qu'il fut réduit à implorer des secours. « Je

(1) « Secondo egli stesso nel rivederle ci riferì » (Bellori).
(2) « Il a conté lui-même assez de fois... » (Félibien).

suis, écrit-il, malade la plupart du temps, et je n'ai aucun revenu pour vivre que le travail de mes mains. » Il est vrai que le commandeur Cassiano del Pozzo auquel il s'adresse, accueillera sa demande: il le sait bien; mais, avec une âme délicate et fière, rien ne coûte plus que de demander encore à ceux dont on a déjà beaucoup reçu.

Poussin ne se laissa pas abattre; il eut sans nul doute des jours de tristesse, des heures d'inquiétude, sinon d'angoisses; mais j'affirmerais que les contrariétés les plus vives des premières années de son séjour à Rome ne lui inspirèrent jamais aucun regret de la résolution qu'il avait prise, et que son esprit demeura fermé à toute pensée de retour. L'étude remplissait sa vie. Il étudiait avec la même ardeur toutes les parties de son art: la géométrie, la perspective, l'anatomie, dans les amphithéâtres, le nu dans les ateliers; il dessinait et modelait d'après l'antique avec Du Quesnoy. Un commerce assidu avec les maîtres affermissait ses idées, éveillait son émulation; toutes ces joies de la contemplation et du travail l'aidaient à oublier ses autres peines.

Elles eurent un terme, et son talent triompha peu à peu de l'indifférence et des injustices de l'opinion. Dès que Poussin fut maître de l'avenir, il mit ses soins à le régler. Chacun de ses actes manifeste le dessein arrêté de vivre à Rome et de s'attacher à ce pays d'adoption par des liens plus étroits. Il parlait et il écrivait déjà la langue du pays comme une seconde langue maternelle. A la suite d'une aventure qui avait mis ses jours en péril, il en avait adopté le

costume (1). Le 9 août 1630, il se maria (2). On sait comment : une jeune fille de dix-huit ans, Anne-Marie Dughet, avait aidé son père et sa mère à soigner durant une maladie ce voisin qui n'avait pas de famille à Rome. Poussin, dès qu'il eut cessé de craindre la misère, l'épousa par affection et par reconnaissance. Le beau-père de Poussin, Jacques Dughet, était Parisien ; mais, établi à Rome depuis de longues années, il s'était probablement marié dans cette ville, et ses enfants y avaient vu le jour. Comme le registre des mariages et le registre des décès en font foi, Poussin prenait donc pour femme une Romaine ; ses beaux-frères, Gaspard et Jean Dughet, seraient Romains au même titre devant l'état civil ; et il est plus que probable, à en juger par une lettre de Jean Dughet, écrite en italien, quoiqu'il l'adresse en France, qu'on parlait habituellement italien dans la famille nouvelle que Poussin avait adoptée.

Par son mariage avec une femme qui lui avait déjà donné des gages de son dévouement, Poussin assurait le bonheur de sa vie. Anne-Marie Dughet vécut modeste et paisible à son foyer, comme les Romaines

(1) Passeri.

(2) M. Bouchitté (p. 54.) fixe au 18 octobre 1629 la date du mariage. Nous empruntons celle du 9 août 1630 aux *Documents relatifs à Nicolas Poussin*, publiés par M. H. Lemonnier dans l'*Annuaire de la Société philotechnique*, année 1858, t. XX. M. Lemonnier la donne lui-même d'après une note transmise en 1805 par le curé Brezzi, comme un extrait du registre des mariages de la paroisse de St.-Laurent *in Lucina*. J'espère que M. de Chennevières, dans son édition des *Lettres de Poussin*, tranchera la question en publiant le texte même de la pièce authentique.

d'autrefois, partageant ses goûts pour la simplicité, pour la solitude, ne troublant pas elle-même et ne laissant pas troubler le recueillement des longues journées qu'il consacrait au travail, lui prodiguant des soins que réclamait une santé presque toujours chancelante, et dont Poussin ne savait plus se passer. Eloigné d'elle durant son séjour en France, il supporta difficilement la séparation, s'alarmant, parmi tous ses ennuis, de la plus légère indisposition de sa chère femme; et, parti pour aller la chercher, il demeura près d'elle, sans la plus quitter, pendant vingt ans. Née dix-huit ans après lui (1), elle devait, selon les lois de la nature, lui survivre: elle mourut la première. Tout un mois s'était écoulé, lorsque Poussin, secouant la torpeur où cette perte l'avait plongé, écrivit à de Chantelou. Sa main tremblait. Il lui fallait, disait-il, huit jours pour écrire une méchante lettre, « peu à peu, deux ou trois lignes à la fois, et le morceau à la bouche. » Il commençait ainsi: « Monsieur, je vous prie de ne pas vous étonner s'il y a tant de temps que j'ai eu l'honneur de vous donner de mes nouvelles. Quand vous connaîtrez la cause de mon silence, non-seulement vous m'excuserez, mais vous aurez compassion de mes misères. Après avoir, pendant neuf mois, gardé dans son lit ma bonne femme, malade d'une toux et d'une fièvre *d'étisie*, qui l'ont consumée jusqu'aux os, je viens de la perdre. Quand j'avais le plus besoin de son secours, sa mort me laisse seul, chargé

(1) L'acte de décès porte qu'elle mourut le 16 octobre 1664, à l'âge de 52 ans.

d'années, plein d'infirmités de toutes sortes, étranger et sans amis, car en cette ville il ne s'en trouve point. Voilà l'état auquel je suis réduit : vous pouvez vous imaginer combien il est affligeant. On me prêche la patience, qui est, dit-on, le remède à tous maux ; je la prends, comme une médecine qui ne coûte guère, mais aussi qui ne me guérit de rien. » Le remède à ses maux, c'était la mort : Dieu lui fit grâce, et il s'éteignit au bout d'une année, le 19 novembre 1665. Quel cri de détresse que cette lettre, et quel hommage rendu à cette bonne femme, que Poussin avait vu mourir, après l'avoir gardée neuf mois dans son lit, et sans laquelle il sentait qu'il ne pouvait plus vivre !

Il est seul, dit-il, et sans amis. Ces exagérations sont permises à une douleur telle que la sienne. « Je n'ai plus de fils, » disait Priam à ses fils, après la mort de celui qu'il avait le plus aimé. « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien », s'écriait une veuve inconsolable, oubliant qu'elle était mère. Poussin perdait l'objet de ses plus chères affections ; mais une perte si sensible ne le condamnait pas à mourir abandonné. Cette union, d'ailleurs si heureuse, ne lui avait pas donné d'enfants ; aucune des affections de la famille ne lui fit cependant défaut. Anne-Marie Dughet avait une sœur et trois frères. Poussin, dans son testament n'oublie ni sa belle-sœur Jeanne, ni aucun des quatre enfants qu'elle avait eus d'un Italien nommé Cherabito ; à Barbe Cherabito, comme à une nièce préférée, il lègue sa maison avec tous les meubles et tous les ustensiles de ménage qu'elle contient. Des trois frères de sa femme, l'un, nommé Louis, ne nous

est connu que par un legs de huit cents écus que Poussin lui fit ; Gaspard est célèbre; Jean mériterait de l'être. Comme ils avaient dix-neuf et vingt ans de moins que Poussin, celui-ci put les regarder comme ses fils. La voix publique ne s'y est pas trompée: lorsque Gaspard conquit à son tour la gloire, elle ne consacra cette gloire qu'en unissant pour toujours d'une manière touchante le nom du maître à celui de l'élève, comme au nom d'un fils celui de son père : devant la postérité, le *Guaspre* s'appelle Gaspard Poussin.

On cherche vainement, j'ai regret de le dire, les traces certaines d'une affection filiale dans les rapports de Gaspard avec Poussin. L'illustre peintre de paysage figure avec plus d'honneur dans l'histoire de la peinture que dans le simple récit de la vie de son beau-frère: il ne l'accompagne pas à Paris; le témoignage des contemporains ne lui fait pas la place que nous aurions voulu dans ce cortége de disciples et d'admirateurs qui se pressaient autour du maître lorsqu'il se promenait sur le Pincio; et, par une singularité fâcheuse, de tous les Dughet, Gaspard est le seul que l'expression des volontés dernières de Poussin ne désigne pas. La seule fois qu'il en ait fait mention dans ses lettres (si toutefois c'est bien de lui qu'il veut parler), il ne le fait que pour s'excuser, auprès de M. de Chantelou, d'une impertinente réquisition de son « fou de beau-frère ». Il n'avait pas consulté Poussin, « étant sa coutume de faire toutes choses assez témérairement et sans conseil... Je vous supplie d'excuser l'ignorance de ce pauvre garçon: la peur que lui et beaucoup d'autres ont des armes des Français est telle que si elles venaient à paraître ici près,

on trouverait sans doute beaucoup de morts sans blessures. » Un pauvre fou sans courage : voilà, sous une forme plaisante, un jugement sévère. A tout prendre, il est vraisemblable que Gaspard ne se montrait pas jaloux de témoigner la reconnaissance et les égards qu'il devait à son beau-frèr. ; on croit entrevoir ici l'indiscrète impatience d'un pupille qui veut sortir de tutelle. La tradition aurait été deux fois juste, si, en le nommant comme elle l'a fait, elle avait réparé les torts d'un ingrat.

Jean Dughet est presque ignoré : graveur, et non peintre, il n'a point laissé d'œuvres originales. Si son nom, d'ailleurs plus obscur que celui de Gaspard, ne nous est parvenu de même qu'associé à un nom illustre pour lui ce ne fut pas une déception ; il l'avait voulu ainsi, et ne paraît pas avoir connu d'autre ambition que celle de vivre auprès de Poussin, comme un frère, comme un fils, comme un fidèle serviteur. Gaspard fut ou voulut être le rival de son maître ; Jean n'était que son interprète ; il mettait ses soins à reproduire exactement, sous ses yeux, d'après ses conseils, quelques-uns de ses meilleurs ouvrages. Lorsque Poussin dut quitter Rome, il le suivit en France, chargé sans doute avec une inquiète sollicitude de tenir auprès de lui la place de sa sœur absente. Poussin envoie à M. de Chantelou les civilités respectueuses de sa *compagnie*, de sa *brigade*, et avant tout celles « de son frère ». L'affection qu'il témoigne est payée de retour. Rentré à Rome et sollicité de revenir en France, Poussin s'excuse sur la santé de sa femme, sur la santé de son beau-frère Jean, réunissant ainsi, par une rencontre que j'aime à signaler, ce frère et cette sœur qui vécurent sans doute

étroitement unis, et qui rivalisaient de dévouement pour sa personne. Ce dévouement de Jean Dughet ne se sera jamais démenti; car on le retrouve sur le testament de Poussin comme un de ses principaux légataires et l'un des deux exécuteurs de ses volontés, titres qui ajoutent à un témoignage d'affection un témoignage de confiance, et qui prouvent que, depuis le mariage de Poussin jusqu'à sa mort, à Rome comme à Paris, Jean Dughet était l'hôte assidu, ou, pour mieux dire, l'enfant de la maison. Aussi voit-on, dans la suite, ceux qui voudraient savoir si Poussin a laissé des écrits sur son art, ceux qui désirent mieux connaître son œuvre et sa personne, s'adresser d'un commun accord à Jean Dughet, comme au confident de sa pensée, comme à un sûr témoin de toute sa vie.

Si l'on en croit une note rédigée en 1805 par le curé de St.-Laurent *in Lucina* (1) (c'est l'église paroissiale dans laquelle Poussin fut enseveli), il aurait acheté en 1637 la célèbre maison qui porte encore son nom, et que tant de voyageurs ont visitée. Elle n'était pas grande : ce fut assez d'un modèle en plâtre de l'*Hercule Farnèse* pour en remplir la moitié (2). Mais elle suffisait aux goûts très-simples de Poussin, qui n'aimait pas le monde, et de sa femme, qui se servait elle-même. Poussin paraît avoir été très-heureux de prendre possession de l'atelier où il devait peindre tant de chefs-d'œuvre. Désormais chez lui, goûtant toutes les douceurs de la vie domestique et du repos, il adop-

(1) Lemonnier, *loc. cit.*
(2) Lettre du 3 juin 1647.

tait sans peine la maxime italienne, conforme à la modération de ses désirs et à la régularité de ses habitudes : *Chi sta bene, non si muove.* Après les incertitudes et les agitations qui avaient marqué pour lui le passage de la jeunesse à l'âge mûr, il entrait dans ce paisible asile comme dans un port, avec la résolution de n'en plus sortir pour braver de nouveaux orages. Son dessein était d'y vivre. Son espérance était d'y mourir (1).

III.

Une circonstance solennelle, tout-à-fait inattendue, vint apprendre à Poussin lui-même combien il était attaché au séjour de Rome.

Le bruit de sa réputation n'avait pas tardé à repasser les Alpes. L'idée vint d'employer au service du Roi un talent qui honorait son règne. M. de Chantelou ouvrit la négociation vers la fin de 1638. Le 14 janvier 1639, M. de Noyers écrivit lui-même au peintre. La lettre du surintendant des finances fut suivie d'une lettre du Roi (18 janvier 1639). M. de Noyers veut que l'Italie restitue à la France un trésor qu'elle retient depuis tant d'années. Il est à remarquer pourtant qu'on mesure à Paris le mérite du peintre français d'après les succès qu'il a obtenus hors de France. Le Roi parle du rang qu'il tient « parmi les plus fameux et les plus excellents peintres de toute l'Italie ». Son dessein est d'appeler autour de sa personne « ceux

(1) Lettre du 15 janvier 1639.

qui excellent dans les arts et dont la suffisance se fait remarquer dans les lieux où ils semblent le plus chéris. » Ce n'est pas le peintre des Andelys qu'on revendique à cause de son talent; c'est le peintre le plus célèbre de Rome qu'on fait venir à cause de sa renommée, comme autrefois François Ier. et Henri II attiraient à leur cour Léonard de Vinci, André del Sarto, Benvenuto Cellini, le Primatice. Déjà son nom a pris une forme italienne: on ne dit plus Poussin comme aux Andelys; mais *le* Poussin comme au-delà des Alpes (1).

Toutes ces démarches, flatteuses par elles-mêmes, étaient accompagnés de promesses assez brillantes pour exciter l'envie, autour de Poussin, même parmi les peintres italiens. On n'aurait peut-être pas trouvé un Italien de naissance qui tînt plus fortement que lui au séjour de l'Italie. Les lettres qu'il écrit à cette époque jettent une vive lumière sur ce qui se passait dans

(1) M. de Noyers, M. de Chambray, Félibien disent *le* Poussin et déclinent. Les premiers vont jusqu'à dire *M. le Poussin.* Ceci n'est plus italien et serait plutôt normand: en Normandie, on a volontiers une tendance à mettre l'article devant un nom patronymique alors même que ce n'est pas un adjectif, un surnom, un sobriquet; seulement l'article est indéclinable. Mais aux Andelys, et même à Rome, toutes les pièces authentiques nous apprennent qu'on devait dire Poussin, Nicolas Poussin, Monsieur Poussin. Je ne proteste en aucune façon contre un usage qui a prévalu, et auquel Poussin lui-même s'est conformé plus d'une fois, en signant ses lettres. Mais on me permettra de m'en tenir à la forme primitive et régulière. Il me semble qu'en lui rendant le nom français qui lui fut transmis par son père, je dépouille notre Poussin d'un reste de livrée italienne.

son âme. Il est d'abord « en grandissime doute », puis « fortement ébranlé, mêmement résolu » à prendre le parti qu'on lui offre. Mais à peine a-t-il signé sa lettre qu'il ajoute ces lignes où ses véritables désirs éclatent dans toute leur naïveté :

« Monsieur, je vous supplie, s'il se présentait la *moindre difficulté* en *l'accomplissement de notre affaire*, de la laisser aller à qui la désire plus que moi; car à la fin tout autant peux-je servir *ici* le Roi, Monseigneur le Cardinal, Monseigneur de Noyers et vous, comme *de là* aussi bien. Ce qui me fait promettre est, en grande partie, *pour montrer que je suis obéissant. Mais cependant*, je mettrai ma vie et ma santé en compromis, pour la grande difficulté qu'il y a à voyager maintenant, *outre que* je suis malsain : *mais enfin* je remettrai tout entre les mains de Dieu et entre les vôtres. J'attends votre réponse. »

Cette prière croisa en chemin la lettre du Roi. « Notre intention est que, la présente reçue, vous ayez à vous disposer à venir *par deçà*, où les services que vous nous rendrez seront aussi considérés que vos œuvres et votre mérite le sont dans les lieux où vous êtes. » Il n'était plus temps de retirer une promesse. Poussin, flatté d'ailleurs de « l'honneur, des caresses et des offres » qu'on lui faisait, dut se résigner à aller « servir son prince ». Désormais, il ne fait plus de conditions. Seulement, il sollicite un ajournement; lorsqu'il s'agit de gagner un été, aucune formule ne lui coûte : il est « le plus humble de tous les humbles serviteurs », il est « l'esclave » de Monseigneur. Ses affaires le retiennent jusqu'à l'automne; il a des tableaux à finir

pour « en sortir honnêtement », avec « des personnes de considération » dont il ne veut pas perdre la bienveillance, et qui consentent à protéger pendant son absence « ce qu'il a de plus cher au monde ». L'automne se passe ; il a rempli ses promesses, renoncé à *toutes ses pratiques;* mais jamais son esprit ne fut plus inquiet, et il dit sans détours à un ami, le peintre Lemaire : «.... J'estime d'avoir fait une grande folie en donnant ma parole et en m'imposant l'obligation, après une indisposition telle que la mienne, et dans un temps où j'aurais plus besoin de repos que de nouvelles fatigues, de laisser et abandonner la paix et la douceur de ma petite maison pour des choses imaginaires qui me succéderont peut-être tout au rebours...» et voici comment il conclut : «... J'irai... en même état que si on voulait me fendre par la moitié et me séparer en deux...» (17 août 1639). Le 15 décembre, il finit, comme il avait commencé, en suppliant qu'on lui rende sa parole : « Je suis réduit en tel état que je me vois forcé de changer de dessein, et de supplier votre bonté de me dispenser de mon vœu, puisque en peu de temps je suis devenu inutile, ne m'ayant demeuré que le regret de vivre. »

Tels étaient les sentiments de Poussin à l'idée de revoir son pays natal après plus de quinze ans d'absence. Les lettres suivantes font défaut dans le recueil ; mais on sait que les semaines et les mois s'écoulèrent sans aucun changement, jusqu'au mois de décembre 1640. Il n'avait consenti à s'engager que pour cinq ans. Il en avait mis deux à partir.

IV.

Le séjour de Poussin en France est l'époque la mieux connue de sa vie ; on en peut chercher le souvenir dans les lettres qu'il a datées de Paris, depuis le 6 janvier 1641 jusqu'au 21 septembre de l'année suivante (1), et dans les *Entretiens* de Félibien ; ce sont les principales sources d'un récit qui a été fait cent fois, et qu'il ne sera pas facile de refaire après M. Vitet, dont la Notice sur Lesueur n'est rien moins qu'une excellente histoire de la peinture en France à cette époque ; après M. Bouchitté, qui a écrit sur le même épisode un des meilleurs chapitres de son livre. On sait maintenant à quel titre et dans quelle mesure je me propose d'y revenir.

Dans les premières lettres écrites après son arrivée, Poussin ne cherche pas à dissimuler la satisfaction qu'il éprouve : au terme d'un heureux voyage, il a trouvé à Fontainebleau, à Paris, la plus flatteuse hospitalité ; le surintendant, le cardinal ministre l'ont embrassé ; le Roi, en présence de Cinq-Mars et de la cour, l'a entretenu pendant une demi-heure de la façon la plus aimable : à la vérité, c'était en partie pour mortifier Vouet, et par un de ces caprices ordinaires aux princes irrésolus qui aiment à changer de favoris. La maison qu'on lui a préparée, au milieu du jardin des Tuileries, est un *petit palais* , avec « des points de vue de tous côtés », une cour et des fon-

(1) Toujours le même partage : sur quarante-quatre lettres, vingt-deux écrites en français, vingt-deux en italien.

taines, des arbres à fruits, un potager, un parterre; ce doit être un « paradis pendant l'été ». Ameublement et provisions, tout est en ordre, « même jusqu'à du bois et un tonneau de bon vin vieux de deux ans». A son retour de St.-Germain, on lui a remis « dans une belle bourse de velours» mille écus pour ses gages de l'année, mille écus pour son voyage, « outre toutes ses dépenses » et ce qui lui sera compté à mesure pour ses travaux. Le 20 mars, il reçoit un brevet de premier peintre ordinaire du Roi, qui met sous sa direction tous les peintres que le Roi fera travailler, et lui assure pour la vie le paiement régulier de ses gages et la jouissance de sa maison. Poussin ne songe donc pas à se plaindre de l'accueil fait à sa personne et à ses ouvrages, et jusqu'au bout il reconnaîtra franchement que, du moins, son voyage « aura été bien payé ».

On trouve même, dans une lettre à M. de Chantelou, du 30 avril 1641, une pointe de belle humeur que M. Bouchitté n'a pas négligé de faire ressortir et qui rappelle le souper de Lyon. Poussin revenait de Meudon où il avait accompagné son protecteur, et joyeusement passé même le lundi, lui qui ne se *réjouissait* guère entre deux dimanches. A son retour, il voit descendre dans sa cave un muid de vin que M. de Chantelou lui envoie; le lendemain, une gracieuse lettre lui demande ce *qu'il lui semble* du cadeau; Poussin goûte le vin « avec ses amis *aimant le piot* », le trouve très-bon, et promet de le trouver bon tout-à-fait « quand il sera rassis ». « Du reste, nous vous servirons à souhait, car nous en boirons à

votre santé, quand nous aurons soif, sans l'épargner. » « Aussi bien, continue-t-il, je vois que le proverbe est véritable qui dit que : *Chapon mangé, chapon lui vient.* Mêmement hier M. Costage m'envoya un pâté de cerf si grand, que l'on voit bien que le pâtissier n'en a rien retenu, sinon les cornes. Je vous assure, Monsieur, que désormais je ne manquerai pas, à commencer par le dimanche, de me réjouir comme je fis le dimanche passé, afin que la semaine suivante soit ce qu'on dit que toute l'année est *au pays de Cocagne*. » A ce moment, il a un peu oublié Rome, et le retour de la saison joyeuse a ranimé dans ses veines un reste de vieux sang gaulois.

Bientôt il sentit sa chaîne, et cette chaîne était pesante : quelques semaines s'étaient écoulées, déjà « l'importunité des supérieurs » ne lui laissait pas un moment de libre. M. de Chantelou l'attire à Dangu, propose de le mener à Chantilly : il calcule ce qu'on veut qu'il fasse en trois semaines et trouve qu'il n'a pas « une seule heure de temps à perdre. » Bien au contraire, il ne se flatte par d'avoir fini. Ce qui le désespère, c'est qu'on l'emploie à des *bagatelles*, à des niaiseries ; c'est surtout qu'on l'ait fait venir « sans projet arrêté », et prétende le tenir occupé de mille objets à la fois, sans lui permettre de réfléchir, ni de respirer. Ou si, par aventure, on s'élève à de nobles pensées et lui assigne une tâche qui convienne à son talent, on exige qu'il ait livré son œuvre pour tel jour, quoi qu'il arrive : il ne sait plus aller si vite, depuis qu'il est tourmenté du souci de bien faire. De telles exigences lui ôtent tout son courage ; il demande en

grâce qu'on lui donne occasion de laisser en France, avant de mourir, quelque chose qui ne soit pas indigne de son nom.

A « l'importunité des supérieurs » s'ajoutent les « sottes répréhensions des ignorants » et les sourdes menées des envieux. On l'a fait venir pour *attraper* Vouet, pour humilier Lemercier; et on n'a pas assez de suite, assez de confiance en lui, pour le défendre contre les jalousies auxquelles on l'a exposé. On souffre que le hautain Fouquières entre, l'épée au côté, dans la galerie du Louvre dont il dirige les travaux, et trouve mauvais qu'on ait rien commencé sans le consulter, sans subordonner tout le reste aux paysages qu'il est chargé de peindre. Poussin prend d'abord le bon parti : il rit et fait rire M. de Chantelou des grands airs du *baron* Fouquières. Mais, lorsque les choses allèrent au point d'épuiser sa patience et de blesser sa dignité, il n'essaya pas davantage de contenir ses sentiments. Les biographes ont souvent reproduit, d'après Félibien, les longs fragments de la lettre qu'il écrivit à M. de Noyers au mois d'avril 1642. Poussin ne se dissimulait pas à lui-même qu'elle était peu artificieuse, que Monseigneur pourrait la trouver *mal assaisonnée*, et il priait M. de Chantelou de l'adoucir un peu « de ce miel de persuasion qu'il savait si bien employer ». Mais il n'a pas cherché à en adoucir lui-même le ton, simple et franc jusqu'à la rudesse. C'est le ton d'un homme qui sait ce qu'il vaut, et trouve juste qu'on l'écoute et le laisse faire, ou qu'on le renvoie. Partout il laisse percer le regret d'être venu, et le désir secret de repartir.

Ces tracasseries de toutes sortes suffisaient apparemment pour dégoûter une âme fière et lui rappeler cette célèbre maxime de l'antique sagesse, qu'on n'est véritablement dans sa patrie qu'aux lieux où l'on est heureux. Mais regardons-y de plus près : s'il lui tarde ainsi de repartir pour Rome, ce n'est pas seulement parce qu'il est obsédé des vulgaires intrigues qui l'enveloppent et de la lourde servitude qui pèse sur lui ; il est consumé par ces indéfinissables tristesses qui sont le tourment de l'exil. Eût-il obtenu du surintendant, du cardinal, du Roi lui-même, l'appui et la liberté qu'il réclame, il aurait souffert à Paris comme on souffre lorsqu'on est retenu malgré soi sur une terre étrangère. Il est en effet revenu comme un étranger dans ce pays où il est né : il ne le reconnaît pas ; il s'y cherche lui-même ; il n'y peut plus vivre. Ce Normand, né aux Andelys, qui a vécu sur les bords de la Seine jusqu'à trente ans, il a oublié les rigueurs du climat, les vapeurs du ciel, les longues nuits des hivers du Nord ; une giboulée de mars le surprend et l'afflige comme ces gens des pays chauds que j'ai vus pleurer, parce qu'il était tombé un peu de neige dans la semaine de Pâques. Voici qu'il avait cru saluer, avec les oiseaux, le retour du printemps; les arbrisseaux bourgeonnaient dans son jardin ; la violette parfumait l'herbe nouvelle; et Poussin, rajeuni lui-même, s'était remis avec ardeur à son petit tableau du *Baptême*, commencé à Rome, qu'on ne lui permettait pas de finir. Tout à coup le vent du nord se lève ; en une nuit, la neige couvre la terre, et le beau temps, qui s'était trop hâté, est rechassé « plus loin qu'il n'était

au mois de janvier ». Les pinceaux tombent des mains de ce Romain dépaysé; bien vêtu, près d'un bon feu, il « se sent glacé jusqu'au fond de l'âme ». Il attendra, pour se remettre à l'œuvre, que le temps le permette et qu'on ait échappé à l'influence de la lune rousse, « ainsi qu'ils l'appellent dans ce pays. » La langue et le style, les sentiments, tout est italien dans cette lettre (1).

Une épreuve plus cruelle attendait l'exilé du Tibre; il jette autour de lui des yeux inquiets, et voit qu'il est parmi les barbares; sur cette terre déshéritée, le goût, le sentiment du beau ne se sont pas développés; ceux qui travaillent sont des ignorants, et plus ignorants ceux qui les jugent; « les études et les bonnes observations sur l'antiquité » n'y sont point connues; et quiconque se sent de l'inclination à bien faire « doit certainement s'en éloigner ». Lui-même perdra bientôt ce qu'il avait acquis, il tombera dans le « vulgaire des peintres » comme les autres. « Hélas! s'écrie-t-il, nous sommes ici *trop loin du soleil* pour y pouvoir rencontrer quelque chose de délectable; » il ne lui tombe plus rien sous la vue « que de hideux; » lui vient-il par hasard encore « je ne sais quelle idée », il le doit au « peu du reste des impressions qu'il a jadis reçues des belles choses »; et il s'excuse très-sincèrement en envoyant son tableau du *Baptême*, terminé enfin le 5 septembre 1642: « Le ciel sous lequel il a été fait me fait douter qu'il soit aussi agréable à vos yeux que les précédents ». Sous ce ciel ingrat,

(1) Bottari. Lettre du 14 mars 1642.

le froid n'atteint pas seulement les membres; il pénètre jusqu'au foyer de la vie; il engourdit l'intelligence et glace le noble feu de l'inspiration.

Le grave Poussin ne garde plus de mesure; il ne raisonne plus; il souffre et se plaint; le *mal du pays* l'a vaincu. Ne lui demandez plus où il est né, comment il s'appelle. Il se sent défaillir comme en 1624 l'auteur d'*Adonis*; il gémit, comme gémissait, parmi les Scythes, le poète des *Métamorphoses*.

V.

Ces lamentations de Poussin inspirent assurément quelque pitié; par moments, elles font sourire; par moments aussi, j'en regrette l'amertume et voudrais, pour l'honneur de ce grand homme, qu'il fût moins injuste.

L'isolement où il s'est trouvé durant ces deux années fut-il aussi complet que ses lettres le donneraient à entendre? et, s'il l'a été, en faut-il accuser la France? Ne faut-il pas s'en prendre, pour une grande part, à Poussin lui-même?

« Je vous jure, dit-il, que si je demeurais long-temps dans ce pays, il faudrait que je devinsse un véritable *strapazzone*, comme ceux qui y sont. » Quel mépris pour ces « rebuts » de l'École, ces « gens de rien »!

Parmi les ennemis mêmes de Poussin, il en est plus d'un qui serait en droit de réclamer contre de telles paroles. Mais je passe condamnation pour Lemercier, pour Fouquières, pour Vouet surtout, qui ne parlait jamais des autres qu'avec dédain; c'est le cardinal de

Richelieu qui en témoigne. Tous trois méritaient d'être enveloppés dans les représailles.

A côté des ignorants et des envieux, je vois des hommes bons et simples, qui s'inclinent devant le génie de Poussin, qui ont, comme Jean Dughet, un sincère attachement pour sa personne. Si Poussin était de sang-froid, il témoignerait plus d'estime pour Lemaire, qui travaillait sous ses ordres, pour Jacques Stella, qui a tiré si bon profit de ses conseils et de ses exemples. Mais on comprend qu'il les oublie. Au milieu de sa *brigade*, qui l'écoute et qui l'admire, il lui manque le commerce d'une intelligence égale à la sienne.

Ici se présente naturellement à la pensée un nom qu'on est surpris de ne pas rencontrer une seule fois dans les lettres de Poussin, ni dans les récits que les contemporains nous ont laissés de son séjour en France: c'est le nom de Philippe de Champagne. Est-ce à dire que ces deux artistes illustres aient vécu, pendant vingt-un mois, dans la même ville sans jamais se voir? Le fait semblerait d'autant plus étrange qu'ils s'étaient connus, qu'ils s'étaient aimés, qu'ils avaient vécu de la même vie avant le départ de Poussin pour l'Italie. Ils habitaient l'un et l'autre au collége de Laon. Ils furent employés l'un et l'autre dans les appartements de Marie de Médicis, au Luxembourg, par le peintre Duchesne, maître jaloux et sévère, dont Philippe de Champagne attendit la mort pour épouser sa fille aînée. Une séparation de dix-sept années ne suffisait pas pour altérer l'estime qu'ils s'étaient vouée à leur début dans la carrière : Philippe

de Champagne a pu témoigner dans la suite la constance de son admiration pour celui qui avait été l'un des guides de sa jeunesse; Poussin devait tenir compte à un peintre qui n'avait pu le rejoindre en Italie, et ne connaissait pas aussi bien que lui les bons modèles, d'avoir cependant résisté aux séductions de l'école brillante à laquelle il semblait appartenir par sa naissance, et gardé le style grave et sobre qui convenait à l'austérité chaque jour croissante de sa pensée. Des relations étroites, comme celles d'autrefois, entre ces deux hommes si bien faits pour mettre en commun leurs sentiments, auraient consolé Poussin, sinon de tous les ennuis de l'exil, tout au moins du souci que lui donnaient de misérables inimitiés. Si cette consolation lui fit défaut, doit-on croire qu'affligé profondément de la mort récente d'une femme tendrement aimée (1638), Philippe de Champagne cachât encore cette douleur dans la retraite, comme plus tard il demanda aux solitudes de Port-Royal un asile pour ses dernières afflictions? Ou bien n'est-il pas permis de conjecturer que l'isolement dont Poussin paraît se plaindre est un isolement volontaire; qu'un homme accoutumé à vivre avec sa pensée et qui s'était fait un monde en lui-même, ne vivait plus facilement par les autres, ni pour eux? Il les laissait venir à lui plutôt qu'il ne les attirait. Il ne songeait pas à les chercher. Avec une âme noble et droite, mais contenue, et même un peu fermée, il lui manquait peut-être dans le commerce de la vie ce qu'on regrette parfois de ne pas sentir dans les plus beaux de ses ouvrages: l'émotion, la tendresse, les élans et l'abandon du cœur.

Une telle supposition serait écartée de plein droit, si l'on pouvait ajouter une foi entière à l'un des plus charmants récits de la Notice sur Lesueur par M. Vitet. Mais il est douteux que Lesueur ait vécu à Paris dans l'atelier de Poussin ; qu'il lui ait soumis ses ouvrages, confié ses incertitudes ; que Poussin, dans la suite, n'ait pas cessé de lui envoyer de Rome des conseils et des dessins. Apparemment, ce n'est là qu'une de ces gracieuses légendes, telles que la Grèce antique les imaginait pour dire que le sceptre de la poésie était passé d'Homère à Hésiode, ou rappeler que le vieil Hérodote avait frayé la voie à Thucydide. Ce qui reste certain, c'est que les exemples de Poussin ont exercé sur Lesueur la plus sensible influence, et qu'il a plus d'une fois, par cet intermédiaire, retrouvé le sentiment délicat de Raphaël et l'idéale beauté de la sculpture antique. Le fait, ainsi dépouillé de toute image, garde son prix ; mais je regrette la légende plus que personne. Comme ce rôle de disciple bien-aimé convenait à la nature ingénue et tendre de Lesueur ! Et quel charme n'ajoutait pas à la noble figure de Poussin le souvenir de cette paternelle sollicitude pour le jeune peintre qui devait être son rival, sans le savoir et sans y prétendre !

Ainsi donc, en 1641, en 1642, la France, même pour ne parler que des peintres, n'en était pas réduite aux *strapazzoni*, aux gens de rien. Elle se glorifiait en même temps d'un poète auquel l'Italie n'eût pas osé comparer les siens. Tandis que Poussin faisait les lents préparatifs de son voyage, en 1639, en 1640, paraissaient coup sur coup *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*,

trois chefs-d'œuvre qui imposaient silence aux détracteurs du *Cid*. En 1641, Poussin dessinait ses frontispices pour l'*Horace* et pour le *Virgile*; Corneille tirait de Lucain sa *Mort de Pompée*. En 1642, Poussin quittait les Écritures pour revenir à la mythologie et faire ses belles esquisses sur la vie d'Hercule. Au même moment, la muse de Corneille s'égayait, et, après cinq tragédies, donnait à notre scène comique son premier chef-d'œuvre, le *Menteur*. Le poète était du même pays que le peintre: né en 1606 à Rouen, il s'était marié aux Andelys en 1639. Comme lui, il avait connu les ennuis de la cour, où il apportait « un visage presque inconnu, un grand nom qui ne s'attirait que des louanges, et un mérite qui n'était point de ce pays-là (1). » La jalousie de ses rivaux ne l'avait pas épargné, et, avant que M. de Noyers se plaignît du génie trop libre de Poussin (2), le cardinal de Richelieu avait accusé Corneille de manquer d'esprit de suite. Afin de se dérober à des soucis pour lesquels il était moins fait que personne, il avait fui, mais à Rouen, dans la ville où il était né; et, sans qu'il fût allé à Rome, les premiers chefs-d'œuvre composés dans sa retraite avaient le parfum des vertus antiques et montraient une âme romaine. Poussin aurait eu quelques reproches à faire aux

(1) Fontenelle.

(2) « Monsieur, j'eus dernièrement l'honneur de recevoir une lettre de Monseigneur, datée du 23 mars, laquelle au commencement contient ces mots exprès : Le génie du Poussin veut agir si librement que je ne peux pas seulement lui indiquer ce que celui du Roi désire du sien. »

Romains de Corneille : ils étaient loin de paraître sur la scène avec un costume exact ; ils mêlaient trop de galanterie à la politique. L'auteur du *Coriolan* leur eût pardonné la subtilité de leurs pensées : l'auteur du *Testament d'Eudamidas* aurait voulu les entendre parler moins souvent avec emphase. Mais le simple et fier langage du vieil Horace n'aurait-il pas obtenu les applaudissements de Poussin, comme la clémence d'Auguste arrachait des larmes au grand Condé ?

Dans la suite, on verra chez nous, comme en Italie, des liens étroits unir les artistes aux poètes. Avant que Diderot ne soit l'ami de Greuze et de Grétry, Molière aura vécu familièrement avec Lully, il aura célébré Mignard. Mais c'était une nouveauté. Au temps où nous sommes, la poésie et la peinture suivaient leurs voies solitaires. Poussin, qui aimait Virgile, Ovide, et le Tasse, et Guarini, et Marino, a peut-être ignoré Corneille, et Corneille n'a pas connu Poussin. Ce philosophe de la peinture, comme on l'a nommé, qui devait, par la justesse, la vigueur et la netteté de ses pensées, plaire aux écrivains plus qu'aux peintres mêmes, a passé inaperçu, parmi les écrivains français de cette époque.

Un seul eut, quelques années plus tard, l'idée de vouloir un tableau de lui ; un seul, et ce fut Scarron. La surprise de Poussin ne fut pas moins vive que la nôtre. Scarron, après trois refus, s'était flatté d'inspirer au peintre des dispositions plus favorables, en lui faisant hommage de ses poèmes. Poussin écrit de Rome, le 4 février 1647 : « J'ai reçu du maître de la Poste de France un livre ridicule des facéties de

M. Scarron, sans lettre et sans savoir qui me l'envoie. J'ai parcouru ce livre une seule fois, et c'est pour toujours. Vous trouverez bon que je ne vous exprime pas tout le dégoût que j'ai pour de pareils ouvrages. » Ce sont là tous les ménagements où il peut descendre en écrivant à M. de Chantelou, Manceau, comme l'auteur du *Roman comique*, et qui avait de l'amitié pour lui.

Le 12 janvier 1648, il exprime plus vivement encore ses répugnances : « Je voudrais bien que l'envie qui lui est venue lui fût passée, et qu'il ne goutât pas plus ma peinture que je ne goûte son burlesque. Je suis marri de la peine qu'il a prise de m'envoyer son ouvrage ; mais ce qui me fâche davantage, c'est qu'il me menace d'un sien *Virgile travesti*, et d'une épître qu'il m'a destinée dans le premier livre qu'il imprimera. Il prétend me faire rire d'aussi bon cœur qu'il rit lui-même, tout estropié qu'il est ; mais au contraire, je suis prêt à pleurer quand je pense qu'un nouvel Erostrate se trouve dans notre pays. Je vous dis cela en confidence, ne désirant pas qu'il le sache. Je lui écrirai tout autrement, et j'essaierai de le contenter au moins de paroles. »

Mais la parole qu'il a donnée le tourmente ; il songe à la tenir et cherche quel sujet il pourrait bien traiter pour M. *l'abbé* Scarron : le titre d'abbé, donné à Scarron, parce qu'il avait un bénéfice, complète l'étrange figure de ce bouffon pour qui Poussin travailla et dont Louis XIV épousa la veuve. C'est pour un abbé de cette sorte qu'il convenait de peindre, comme sur la cheminée de M. le Doyen des Andelys, une Bac-

chanale; et, si Poussin eût connu les poètes grecs, une descente de Bacchus aux Enfers, empruntée aux *Grenouilles* d'Aristophane, semblait trouvée tout exprès pour l'auteur du *Virgile travesti*. Le 7 janvier 1650, Poussin dit en effet : « J'ai trouvé la disposition d'un sujet bachique plaisant pour M. Scarron. » Le 8 mai, le tableau avance : « M. Scarron, votre ami, est sur le chantier; je lui baise bien les mains. » Le 29, il en annonce l'envoi. Mais que s'est-il passé dans l'esprit de Poussin? A-t-il pris le titre de l'abbé Scarron au sérieux? A-t-il été séduit, lui, qui ne consultait d'abord que les convenances apparentes, par l'ironie même du contraste; ou bien a-t-il rougi de paraître flatter en quelque manière un goût qu'il détestait, et voulu faire naître une pensée sérieuse dans une âme obstinée à rire effrontément de toutes choses? Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Scarron va recevoir *son tableau* du *Ravissement de saint Paul*. « Vous le verrez, ajoute-t-il à M. de Chantelou, et vous voudrez bien m'en dire votre sentiment. » Ce qu'en pensa M. de Chantelou, nous l'ignorons. Mais le tableau est au Louvre, où chacun a pu l'admirer. Le *Ravissement de saint Paul* fut envoyé avec le portrait que Poussin avait fait de lui-même; il est de la même date. Jamais la pensée du peintre ne s'est élevée plus haut; elle prend son essor vers le ciel avec l'apôtre emporté dans les bras des anges.

Scarron eût préféré le sujet bachique et plaisant. Le *Saint Paul* fit, dit Florent Lecomte avec une naïveté expressive, la curiosité de M. Scarron, de qui le sieur Jabach l'ayant eu, il se fit un plaisir de le lâcher

à M. le duc de Richelieu, qui tout d'un coup (ce tout d'un coup vaut le *quoi qu'on die* de Trissotin) le jugea digne d'être placé dans le cabinet de Sa Majesté. » Au fait, c'était là sa place, à moins qu'il ne passât des mains de Scarron dans celles de Bossuet.

Plus tard, ce fut un usage d'avoir à l'Académie de peinture des entretiens où l'on discutait à loisir les mérites de quelque chef-d'œuvre de Poussin : l'exemple donné par les peintres fut suivi par un écrivain, qui doit compter parmi les poètes du siècle de Louis XIV, quoiqu'il écrivît en prose. Les Grecs avaient rendu Fénelon plus sensible que ne l'était Corneille aux effets pittoresques d'une action, aux lignes et aux couleurs d'un paysage. L'analyse qu'il a donnée de deux tableaux de Poussin dans ses *Dialogues des Morts* ne le cède, sous aucun rapport, à ce qu'auraient pu faire de meilleur les Philippe de Champagne et les Lebrun. Il y montre une finesse ingénieuse, un goût délicat, et même ces complaisances de l'admiration qui en font sentir la sincérité. C'est ainsi qu'il prête à un paysage de Poussin « des grâces » et « une tendresse » qui peut-être rappelleraient mieux les descriptions du *Télémaque*. C'est la première fois qu'un grand écrivain de ce temps s'occupe de Poussin et lui rend hommage. L'hommage est tardif. Lorsque Poussin mourut, l'auteur du *Télémaque* et des *Dialogues des Morts* sortait à peine de l'enfance.

VI

Il n'est guère permis d'espérer qu'on saura un jour d'une manière plus certaine si Poussin vit Philippe de Champagne, ou Lesueur, ou Corneille. On ne saura probablement pas davantage s'il a revu les Andelys.

Deux lignes écrites à M. de Chantelou fournissent sur ce point une indication assez curieuse. Lorsqu'on sut aux Andelys le retour de Poussin, on fit auprès de lui une démarche. Lui demandait-on (comme il serait naturel de le conjecturer) un tableau, pour faire suite à ceux de Varin dans cette église où il avait appris à peindre? Non: par une sorte d'aveuglement ou de fatalité, la ville natale, et la Normandie tout entière, ne songèrent pas qu'elles auraient un jour à regretter, à rougir, de ne pouvoir montrer un seul ouvrage que leur Poussin eût fait pour elles (1). Ce n'était pas au talent du peintre qu'on en voulait, c'était à son crédit; et l'espérance qu'on avait mise en lui ne fut pas trompée. « J'ai reçu, dit-il, la lettre de faveur *pour les habitants de Villères;* vous me permettrez bien de vous en remercier de tout mon cœur. » Poussin avait dû mettre en effet tout son cœur à servir l'humble village où il était né.

(1) La *Mort d'Adonis*, du musée de Caen, et le *Coriolan* des Andelys ont été donnés à la Normandie plus d'un siècle après la mort de Poussin. En 1850, la ville de Rouen ne s'est pas trouvée assez riche pour mettre la dernière enchère sur une *Naissance de Bacchus*, adjugée à un étranger pour dix-sept mille francs. Il était trop tard.

Deux ou trois journées lui suffisaient pour descendre jusque-là, pour en revenir. S'il a fini par céder aux instances de M. de Chantelou et le suivre à sa campagne de Dangu, à peine eût-ce été un détour de traverser Villers et les Andelys. Poussin l'a-t-il fait? Lui en a-t-on laissé le temps? En a-t-il eu le désir? C'est ce que nous saurions si Bottari, qui nous a conservé les vingt-deux lettres qu'il écrivit de Paris au commandeur Cassiano del Pozzo et à son frère, avait pu joindre à son précieux recueil celles où il racontait à sa bonne femme ses moindres actions. Mais celles-là ne devaient pas être conservées. Tout au plus le furent-elles jusqu'au terme de la séparation; et quand même elles n'auraient pas été détruites par l'un ou l'autre des deux époux, Jean Dughet, après leur mort, n'aurait point songé à les livrer à la curiosité publique: tant on respectait, à cette époque, les secrets de la vie privée.

Une absence de dix-sept années avait affaibli les liens qui unissaient Poussin à sa ville natale et à sa famille; mais n'accusons pas son cœur : avait-il encore une famille aux Andelys? Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est qu'en 1635 son père n'existait plus; car, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié dont j'ai eu la copie entre les mains (1), le 2 mars de cette année 1635, Marie Delaisement avait vendu à Nicolas Le Tellier deux acres de terre et signé le contrat comme

(1) « Par devant Denis Mullot, notaire et tabellion royal de la vicomté d'Andely... Ce fut fait et passé audit Andely le douzième jour d'octobre, l'an de grâce 1668. »

« veufve de deffunct Jean Poussin ». On ne sait pas si elle-même avait survécu à son second mari jusqu'en 1641. On ne sait pas davantage si Poussin a jamais eu un frère, s'il avait une sœur vivante à cette époque. De pieuses filles du nom de Poussin firent profession, vers le milieu du XVII[e]. siècle, au couvent de St.-Jean, à l'hospice St.-Jacques d'Andely. Sont-ce des sœurs, des nièces, des petites-nièces de Poussin? Deux d'entre elles furent dotées, me dit-on, assez richement, vers l'époque de son retour : aurait-il ajouté quelque chose à la dot de ces filles du Seigneur? A-t-il tenu petite entre ses bras cette Antoinette Poussin, qui signait de sa propre main, le 31 août 1659, l'engagement sacré « de vivre en chasteté, pauvreté et obéissance... et d'être toute sa vie, pour l'amour de J.-C., servante des pauvres malades (1) » : formule aussi simple que touchante, et qui, signée du nom de Poussin, fait songer au sacrifice de Philippe de Champagne et aux larmes de Racine ? Il paraîtrait naturel que le peintre des *Sacrements*, comme le disciple et comme l'ami de Port-Royal, eût vu une fille de son nom, à défaut d'une fille de son sang, consacrer ses jours au service de Dieu et des pauvres. Mais sur ce point délicat tout est livré aux conjectures.

Le 21 septembre 1665, Poussin dans son testament ne désigne aucun parent qui porte son nom. Les héritiers légitimes sont un Jean Letellier et une Françoise du même nom, son neveu et sa nièce, dit Félibien, et dont la mère est désignée sous le nom de Marie

(1) Archives de l'hospice St.-Jacques d'Andely, section E.

Honorat (1). Est-ce une Marie Poussin? ou bien n'avons-nous ici déjà que les petits-enfants d'une sœur, mariée à un Letellier, ou qui aurait eu un Letellier pour gendre?

Aussi long-temps que la question ne sera pas éclaircie, il sera difficile de dire non-seulement si Poussin est allé aux Andelys et s'il a pu y peindre la Bacchanale retrouvée dans la maison du Doyen; mais s'il y pouvait être encore rappelé par le sentiment de l'affection filiale ou de l'affection fraternelle. Et pour ma part, jusqu'à ce que M. Legay ou M. de Ruville, qui publiera sans doute prochainement plusieurs pièces inédites qu'il a entre les mains, puisse donner quelque preuve à l'appui d'une opinion contraire, j'incline à croire que Poussin, ramené malgré lui à quelques heures des Andelys, n'avait plus de grandes raisons pour y revenir. Le pays qu'il regrette à Paris, c'est Rome; la famille qu'il veut rejoindre, c'est la famille plus romaine que française qui lui a donné son excellente femme et ses deux fils d'adoption.

VII.

Dès le 25 juillet 1642, Poussin laisse entrevoir qu'il va repasser les Alpes; le 8 août, il fixe aux premiers jours de septembre l'époque de son départ;

(1) « Il sig. Giovanni Letellier, figliolo del sig. Nicolò Letellier et della sigra. Maria Honorati. » Tel est le texte de la copie, peut-être incomplète, probablement fautive, que M. de Chennevières possède.

le 18 et le 21 septembre, il compte les heures et fait ses adieux; il était en effet sur le point de se mettre en route, et Félibien nous apprend qu'il rentra à Rome le 5 novembre (1).

Il prit congé de M. de Chantelou dans une lettre où perce, avec l'émotion d'un cœur attendri, un reste de dépit contre la France : « Adieu, mon cher protecteur; adieu, l'unique amateur de la vertu; adieu, cher seigneur, vous qui méritez vraiment d'être honoré et admiré. » Lui seul, apparemment, le mérite. D'ailleurs, Poussin, dont ce n'était pas le métier « de savoir bien écrire », mais qui avait une autre manière pour se faire entendre, avait dit toute sa pensée dans un tableau allégorique, peint pour le cardinal de Richelieu, et qui représente le Temps, sous la figure d'un vieillard ailé, dérobant la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde. La Discorde tient dans ses mains une torche allumée et un poignard; l'Envie est cette femme hideuse dont la fable nous montre le teint livide, les yeux farouches et la chevelure enroulée de serpents. La Vérité est belle et nue; elle a les bras ouverts, et tourne vers le ciel un regard assuré, un front serein. Cette peinture est la plus heureusement inspirée de toutes celles que Poussin fit et laissa en France On peut, sans être accusé de sub-

(1) Bellori dit simplement : « Si partì da Parigi e giunse in Roma nel fine dell' anno 1642. » Félibien, cette fois, ne se borne pas à traduire Bellori; et il est plus que probable qu'il avait de bonnes raisons pour dire, d'une façon précise : « Il partit vers la fin de septembre 1642 et arriva à Rome le 5 novembre de la même année. »

tilité, y reconnaître, à côté d'une allusion transparente à la destinée du cardinal, un retour, prémédité ou involontaire, du grand artiste sur lui-même. Le vieil Eschyle consacrait ses ouvrages au Temps. Poussin en appelle au Temps des injustices de ses ennemis.

Toutefois, au moment de quitter la France, Poussin ne parlait pas de la quitter pour toujours. Il allait, disait-il, chercher sa femme, qu'il ramènerait à Paris. Le surintendant n'avait consenti au voyage qu'à la condition expresse d'un retour prochain, et Poussin promettait de revenir au printemps. Il n'est pas permis de mettre en doute la sincérité de ses promesses. Deux choses me paraissent également certaines à ce moment : c'est que le plus cher désir de Poussin était de se dérober pour toujours aux ennuis dont il secouait le fardeau, et de rentrer à Rome pour n'en plus sortir ; mais que, son honneur et son devoir lui commandant de revenir, il partait résigné d'avance à ce nouveau sacrifice.

Des événements qu'il n'avait pu prévoir et qu'il n'aurait certainement jamais souhaités, lui rendirent la liberté. A peine était-il arrivé à Rome, que le cardinal de Richelieu mourut (4 décembre 1642). Quelques mois plus tard, vers l'époque même où Poussin aurait dû se remettre en route, Louis XIII, qui n'avait pas quarante-deux ans, mourait à son tour (14 mai 1643), et cette fin prématurée mettait tout en question. M. de Noyers s'était retiré de la cour : y serait-il rappelé? garderait-il la surintendance? continuerait-on les travaux de la galerie du Louvre? Poussin s'effraie à la seule pensée qu'il eût pu être

à Paris, si loin de chez lui, le lendemain de ces catastrophes, au milieu de tant d'incertitudes et d'afflictions. « Je remercie Dieu, écrit-il dès le 9 juin à M. de Chantelou, de m'avoir préservé de cette peine, puisque mêmement je l'eusse prise en vain. La mort du Roi et la retraite de Monseigneur ont été deux choses qui m'eussent fait mourir de déplaisir, lorsque je me trouvais en même temps engagé dans un long voyage. » Cependant, un ami fidèle, « le cher Remy », s'est hâté de lui écrire qu'il y avait apparence que les travaux du Louvre ne seraient pas suspendus, et il se hâte d'ajouter : « Si cela est ainsi, vous savez ce que je vous ai promis à notre départ, et comme je serai toujours prêt à exécuter les ordres de Monseigneur et les vôtres. » On voit qu'il persiste dans sa résolution.

Son véritable désir n'est pas exprimé moins clairement. M. de Chantelou, ayant su que Poussin lui-même parlait de son retour, avait pris cette parole au sérieux, et insisté probablement pour qu'elle fût tenue. Poussin se hâte, comme il l'avait fait trois années plus tôt, d'accumuler les prétextes et toutes les raisons qui le retiendraient à Rome : « Si M. Remy vous a dit quelque chose touchant mon retour, il ne s'est pas trompé ; car j'irais au bout du monde pour servir Monseigneur et pour vous obéir ; mais je ne pourrais pas sitôt me résoudre à partir, ma femme étant assez mal disposée, et mon beau-frère Jean ayant été sur le point de perdre la vue, accident dont il n'est pas encore bien guéri. Si je vis jusqu'au printemps qui vient, je me disposerai plus volontiers au voyage. » Il remercie M. de Noyers des offres qu'il lui fait, du logement qu'il lui

conserve. Mais il donne clairement à entendre qu'il pourrait envoyer de Rome les cartons nécessaires pour l'achèvement de la galerie du Louvre, et va jusqu'à dire qu'il trouverait à faire autre chose plus de plaisir, plus d'honneur, plus de profit. Le bout de chaîne qu'il traîne au cou lui pèse encore.

Il reprend toute sa franchise dans une lettre du 5 octobre : « Mon cher maître, à vous dire la vérité, Monseigneur étant hors de la cour, je ne saurais, pour quoi que ce fût, penser à retourner en France ; et, quoique ce pays-ci soit assez menacé de quelque *détourbier* (bouleversement), je ne saurais penser à en sortir... » Que Monseigneur fût hors de la cour, qu'il y fût rentré, peu importait, on le sait d'avance. Le 5 novembre, il vient d'apprendre que M. de Noyers a été rappelé par la Régente, et à cette nouvelle, s'il faut l'en croire, sa joie a débordé comme un torrent ; néanmoins, il prend volontiers son parti de tous les retards: « J'attendrai avec bonne patience que toutes choses s'accommodent; car, quant à moi, je suis fort bien ici... » Il est fort bien à Rome; il était fort mal à Paris : voilà toujours le fond de sa pensée.

Cependant les cinq années pour lesquelles il s'était engagé n'étaient pas arrivées à leur terme, et le Roi pouvait rappeler son peintre ordinaire. Un jour M. l'Ambassadeur de France le mande ; dès qu'il le voit, il lui reproche de n'être pas venu le saluer; il lui dit qu'il a besoin de la protection du Roi, qu'il faut qu'il retourne en France, et qu'à cette fin il l'aidera de son crédit. Poussin ajoute qu'il remercia « bien humblement ». Peut-être l'avait-il fait, mais

seulement des lèvres, et l'ambassadeur lui-même s'en aperçut; car il écrivit à Paris que Poussin ne voulait plus retourner en France. A cette nouvelle, Poussin s'emporte; il reconnaît là « un nouveau coup de l'envie et de la rage de nos Français ». Et, comme la querelle s'envenime, il va jusqu'à dire qu'on le calomnie. Il comptait revenir en France « cet automne même »; il y sera pour la Toussaint. Ne le croyez pas, même lorsqu'il proteste de son dessein « de jouir encore des douceurs de sa patrie, là où finalement chacun désire mourir ». Poussin le prend de bien haut lorsqu'il parle d'injustice et d'ingratitude. La petite maison qu'on lui avait donnée dans le jardin des Tuileries était inhabitée depuis plus de deux ans; quelqu'un la demandait à la Régente : « Vous savez . . . qu'ils ont porté l'affaire si avant qu'ils ont obtenu de la Reine la permission de s'y établir et de m'en mettre dehors; vous savez enfin qu'ils ont composé de fausses lettres portant que j'avais dit que je ne retournerais jamais en France, afin que ce mensonge décidât la Reine à leur accorder plus facilement leur demande. Je suis au désespoir de voir qu'une injustice semblable ne trouve point d'obstacle... Est-il possible qu'il n'y ait personne qui défende mon droit et qui se veuille dresser contre l'insolence d'un vil laquais? Les Français ont-ils si peu d'affection pour des concitoyens dont le mérite honore la patrie? Veut-on souffrir qu'un homme comme Samson mette dehors de sa maison un homme dont le nom est connu de toute l'Europe? L'intérêt public ne permet pas qu'il en soit ainsi... » M. de

Chantelou fut-il dupe de ces grands mots? La promesse de revenir en France n'était, comme tout le reste, qu'un moyen de défense. Poussin eût été fort en peine, si on l'avait pris au mot et invité expressément à revenir jouir des douceurs de sa patrie; si l'on avait offert de lui remettre sa maison, à la condition qu'il l'habiterait. Prenons pour ce qu'ils valent les transports de cette emphatique indignation, et disons *humainement* les choses. Il avait déjà touché cent écus de la vente des meubles (15 avril 1644). Il voulait quelque argent aussi de la maison (18 juin 1645). N'oublions pas qu'elle lui avait été donnée sa vie durant, et qu'il avait fait en France des travaux qui ne lui furent payés que dix ans plus tard.

Gagna-t-il la cause qu'il avait si vivement plaidée? Eut-il le prix de la maison comme il avait eu le prix des meubles? Je ne saurais le dire. Ce qui est certain, c'est que Poussin n'a jamais eu le désir de revenir en France; c'est que, tout en ménageant ses intérêts, il fut heureux de profiter de toutes les circonstances qui lui permettaient de ne pas tenir une promesse à laquelle il n'aurait osé manquer, si on la lui avait rappelée d'une manière formelle, mais qu'il aurait tenue, comme il l'avait faite, avec répugnance.

Les événements se précipitèrent: M. de Noyers mourut; la Régente et le cardinal Mazarin n'eurent guère le loisir de songer à la galerie du Louvre, ni au peintre qui en avait été chargé. Libre enfin de vivre où il le voulait, Poussin vécut et mourut hors de France. Depuis l'époque où il vint en Italie pour la première fois jusqu'à son dernier jour (1624-1665),

sur un espace de quarante-une années, il en a passé plus de trente-neuf à Rome. Mort dans sa petite maison du Pincio, il a été inhumé à St.-Laurent, sa paroisse. Tous les efforts tentés dans la suite pour reconnaître ses restes sont démeurés inutiles. L'exil de Poussin fut un exil volontaire; la destinée sembla vouloir qu'il fût éternel, et que la cendre même de ce grand homme ne pût jamais être rendue à la France.

VIII.

On en appelle aux ouvrages de Poussin tout aussi bien qu'au souvenir de sa vie. Où les a-t-il conçus? Quels sujets y a-t-il traités? Quel en est le style? De ces trois questions, la dernière est la question capitale. Mais il est convenable de l'ajourner. Je ne saurais la traiter que lorsque le moment sera venu de faire entendre contradictoirement les deux parties. Continuons à choisir, parmi les titres que fait valoir l'École romaine, ceux qui reposent sur des faits incontestables.

Il ne serait que trop facile de compter, parmi les œuvres de Poussin qui n'ont pas péri, celles qui ont été faites par lui en France. Le Musée du Louvre en possède trois (1), qui sont les plus importantes. Joignez-y la Bacchanale des Andelys, si elle n'est pas d'une autre main; les dessins tirés du poème de Marino, que Félibien vit à Rome, dans la collection des

(1) N°s. 428, Jésus-Christ instituant le sacrement de l'Eucharistie; 434, Saint François-Xavier rappelant à la vie la fille d'un habitant de Cangorima; 446, Le Temps soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde.

Massimi; les frontispices de la Bible, du *Virgile* et de l'*Horace ;* les belles compositions sur la vie d'Hercule, que M. Gatteaux possède et qu'il a publiées. Le reste a disparu, et le reste était peu de chose, si on le compare à tout ce que Poussin a fait à Rome, de 1624 à 1639, et surtout de 1643 à 1664. Citons seulement, pour la première période, la *Mort de Germanicus*, les *Sacrements* du commandeur del Pozzo, et les *Bacchanales* de Richelieu. Que de chefs-d'œuvre dans la seconde, depuis les *Sacrements* de M. de Chantelou jusqu'à la *Rébecca* de M. Pointel, depuis le beau portrait de 1650 jusqu'au *Déluge !*

Cette œuvre, si nombreuse et si variée, se divise naturellement en quatre parties, selon que Poussin emprunte ses sujets à la fable et à l'histoire profane, aux livres sacrés, à la nature. Sa mythologie poétique et pittoresque est celle du Tasse et de Marino, celle de Raphaël et de l'Albane; il l'a étudiée comme eux, dans Ovide, et plus tard, surtout dans les mosaïques et les bas-reliefs romains ou grecs retrouvés à Rome et aux portes de Rome.

L'histoire paraît exercer sur son génie méditatif un prestige particulier. Mais il n'interroge que la Bible et l'histoire ancienne. Ses héros sont un Moïse et un Salomon, un Eudamidas et un Diogène, un Camille et un Germanicus, des Juifs, des Grecs, des Romains; ce ne sont jamais des Français. On chercherait vainement un souvenir national dans ses tableaux. Même durant son séjour en France, il n'a pas fait un tableau de circonstance, ni le portrait d'un seul personnage contemporain.

Chose plus étrange! Dans sa manière de traiter les sujets sacrés, jamais il ne s'éloigne de la tradition italienne. Même lorsqu'il travaille pour la France, et qu'on lui a laissé le choix du sujet, jamais il n'a représenté un saint Denis, une sainte Clotilde, un saint Louis, ni les patrons de la France, ni la Sainte des Andelys Jamais on ne saisirait, dans les accessoires du costume ou les détails de l'architecture, la réminiscence la plus fugitive, la plus lointaine, de l'art qui fleurissait dans notre pays jusqu'à l'époque de la Renaissance; c'était un art gothique, un art barbare (1), dont Poussin a répudié le souvenir comme il a perdu celui de nos chroniques et de nos légendes.

Romain dans la peinture mythologique, historique et religieuse, ne sera-t-il pas demeuré français dans le paysage? C'est une question que je me suis posée, en parcourant la vallée de la Seine, dans tous les lieux que Poussin a traversés: Fontainebleau, Meudon, St.-Germain, et surtout dans ceux où il a vécu : Paris, Villers, les deux Andelys. Il semble, au premier abord, qu'on soit fondé à le faire, lorsque l'on compare les paysages de Poussin avec ceux de Claude: il n'inonde pas, comme celui-ci, des flots d'une lumière chaude et limpide, les cimes dorées, les palais de marbre et la mer étincelante. Est-ce à dire qu'il se souvient à Rome du pays natal, comme il devinait aux Andelys les grandes lignes de la campagne romaine? Les paysages de Poussin appartiennent généralement aux

(1) « A la manière ordinaire, gothique et barbare. » (Lettre du 16 juin 1641).

dernières années de sa vie. Malade, et si près de sa fin, qu'il y *touche du bout du doigt*, le vieillard s'inspire de la gravité de ses pensées et de la mélancolie de ses souvenirs. Au moment où vont s'échapper, avec la force de vouloir et d'agir, les dernières affections et les dernières espérances dont l'âge mûr fut occupé, les impressions de la jeunesse, qu'elles semblaient avoir effacées pour toujours, ressaisissent vivement l'imagination, comme si l'homme, au moment de mourir, essayait de recommencer à vivre. Est-il invraisemblable qu'à ce moment Poussin, peu à peu désenchanté de toutes choses, ait souffert secrètement de son exil, et tourné involontairement sa pensée vers les Andelys?

Il y pensait en effet, mais en écrivant son testament et non en faisant ses tableaux. Jusqu'au bout, il a emprunté à la campagne romaine les points de vue, les lignes de l'horizon lointain, la végétation des premiers plans, les édifices qui ajoutent à l'intérêt du site, les personnages qui l'animent. La lumière même, quoique le peintre en tempère volontiers l'éclat, ne doit pas faire songer à un autre ciel que celui de Rome. Poussin a sous les yeux le même ciel, il représente les mêmes campagnes que Claude; seulement, on pourrait dire qu'il est resté plus fidèle à son origine, dans le choix des effets qu'il reproduit. Claude préfère les lieux ouverts et riants, les mois les plus heureux de l'année, les heures du jour les plus sereines ou les plus splendides. L'Italie n'a jamais produit d'amant plus passionné du soleil que ce Lorrain, né au pied des Vosges. Le Normand n'a pas été charmé ainsi; il

sent encore la nature comme il apprit à la sentir dans les bois de Villers et sur les rives de la Seine. Mais, quoiqu'il aime à envisager et à reproduire la campagne romaine sous des aspects plus austères, les images qu'il en a tracées ne sont pas moins exactes. Rien ne rappelle les paysages de Poussin aux Andelys; tout les rappelle au bord du Tibre.

Ainsi, la France, où il est né, mais où il n'a pas voulu vivre, et où il n'est pas revenu mourir, est menacée de perdre encore tous ses droits sur ses ouvrages. Comment les revendiquerait-elle, si elle ne les a pas vu faire et que nulle part on ne l'y retrouve? Rome, qui s'y reconnaît partout elle-même, a le droit d'en être jalouse. Elle en est jalouse et fière. N'en soyons pas offensés, et prenons-le pour un nouvel hommage qu'elle a voulu rendre à la mémoire de Poussin. Mais surtout ne l'accusons pas de fonder sur de pures chimères la prétention où elle s'obstine.

CHAPITRE IV.

POUSSIN REVENDIQUÉ POUR LA FRANCE, L'ÉCOLE FRANÇAISE ET LA NORMANDIE.

I.

Fénelon conduit l'ombre de Poussin dans son Élysée poétique. Les rangs sont gardés avec plus de soin dans l'Élysée de Fénelon qu'à l'exposition de Manchester. Parrhasius dit au nouveau-venu : « On vous a marqué

une place assez honorable, à la tête des peintres français ; si vous aviez été parmi les Italiens, vous seriez en meilleure compagnie... » A la bonne heure : il serait en meilleure compagnie parmi les Italiens ; mais il est à sa place parmi les Français, à leur tête.

Les Italiens, du reste, loin d'accueillir Poussin comme un des leurs, traitent fort mal « ce petit peintre français », dont la réputation nouvelle les inquiète. Léonard de Vinci, qui parle en leur nom, est si dédaigneux, si injuste, que Poussin finit par perdre patience. « Je vois, disait Léonard (et, dans sa pensée, la concession est grande), que vous avez assez étudié les bons modèles du siècle passé et mes livres. » — « Sachez, répond sans détours l'artiste outragé, que ce n'est ni dans vos livres, ni dans les tableaux du siècle passé que je me suis instruit : c'est dans les bas-reliefs antiques, où vous avez étudié aussi bien que moi. »

Je regrette que Fénelon prête à un homme tel que Léonard un rôle si peu digne de son génie et de son caractère. La repartie qui lui ferme la bouche semble méritée ; elle est pourtant d'une vivacité qui va jusqu'à l'excès. Poussin ne doit pas tout aux Italiens, mais Fénelon pouvait en convenir : il leur doit bien quelque chose.

Une scène un peu différente aurait été plus conforme à la vraisemblance. Pour en régler les détails et pour les peindre, il faudrait dérober à l'auteur des *Dialogues des Morts* son imagination et ses pinceaux. Je n'en voudrais basarder qu'un premier crayon.

Poussin était attendu dans l'Élysée avec impatience. Il arrive, et, de toutes parts, on accourt sur son pas-

sage. Mais les Italiens devancent les autres. Autour du divin Sanzio marchent à l'envi Jules Romain et Marc-Antoine, et le Tasse à côté de Titien. Ils saluent Poussin, mettent dans sa main la palme, et sur son front le laurier (1). Poussin s'humilie devant ce Raphaël dont il admirait tant les tableaux, qu'à peine trouvait-il son *Ravissement de saint Paul* digne de servir de couverture à la *Vision d'Ézéchiel*. Du reste, il ne cherche point à se défendre des hommages qu'on lui prodigue : ces grandes ombres ne connaissent plus ni la modestie ni l'orgueil. « Ils me font honneur, dit Virgile à Dante, et ils font bien, *e di ciò fanno bene.* » Mais lorsque la troupe glorieuse veut lui faire place dans ses rangs (2), Poussin ne veut pas les suivre; sa destinée ne le permet pas; il le sait, et se soumet sans regrets à sa destinée. Tandis que les maîtres de Florence, de Rome et de Venise regagnent la colline, d'où ils étaient descendus, colline aimable qui domine la plaine obscure et dont on croirait que les dernières lueurs du jour éclairent les cimes, le peintre des Andelys dirige ses pas solitaires vers une vallée silencieuse, à demi-perdue dans les ténèbres. D'autres ombres venaient à sa rencontre; elles étaient peu nombreuses, marchaient sans bruit, n'élevaient la voix que par intervalles (3). Elles aperçoivent enfin celui qui leur avait été promis. Aussitôt de pâles rayons dissipent les vapeurs du crépus-

(1) Tutti l'ammiran, tutti onor li fanno.

(2) E più d'onore ancora assai mi fenno,
Ch'essi mi fecer della loro schiera.

(3) Parlavan rado con voci soavi. *Inf.*, c. IV.

cule, et une lumière pareille à celle de l'aube perce les ombrages de la prairie bienheureuse. A la vue de celui qui fit un éternel honneur à ses leçons, Varin ne peut contenir sa joie. Lesueur contemple en silence le maître dont il vénérait le nom et les ouvrages. Cousin s'avance et lui cède le sceptre qu'il a tenu pendant près d'un siècle, d'une main ferme, et non sans gloire. Vouet seul ne peut supporter un tel affront, et court chercher une nuit assez épaisse pour dérober à tous les regards les farouches transports de sa jalousie.

Il est dangereux, quand on n'a pas cueilli le rameau d'or, de s'aventurer dans le monde des fictions. Revenons de ce côté du fleuve sombre. Au lieu de mettre en scène l'ombre de Poussin, que n'est-il permis d'en appeler à Poussin lui-même, de l'instituer juge en sa propre cause, et de lui demander quelle est sa patrie, à quelle école il appartient, s'il s'est vraiment donné à l'Italie tout entier, s'il a prétendu lui léguer sa gloire avec ses cendres. Autant du moins que ses lettres permettent encore de lire au fond de sa pensée, j'affirme que des prétentions pareilles à celles de l'École romaine l'auraient profondément surpris, qu'elles l'auraient profondément blessé, qu'il n'y aurait vu, sous la forme perfide d'un hommage, qu'un soupçon injurieux pour son honneur, une grave atteinte portée à l'indépendance et à l'originalité de son talent. Faire de lui un citoyen de la ville éternelle, n'eût-ce pas été lui dire qu'il avait rompu lui-même les liens qui l'attachaient à son pays? Le ranger parmi les peintres de l'École romaine, n'était-ce pas le rejeter dans le servile troupeau des imitateurs? Je ne saurais dire, en vé-

rité à laquelle de ces deux injures son âme fière eût été le plus sensible.

II.

Au mois de janvier 1649, peu de jours après la mort tragique de Charles Ier., dont la nouvelle retentissait par toute l'Europe comme un coup de foudre, Poussin jette un coup-d'œil rapide sur les événements étranges qui s'accomplissent de toutes parts, même à Rome : « Nous sommes ici, Dieu sait comment. Cependant, reprend-il, c'est un grand plaisir de vivre en un siècle où il se passe de si grandes choses, pourvu que l'on puisse se mettre à couvert dans quelque petit coin pour voir la comédie à son aise. »

Ne croyez pas que ce philosophe demeure impassible dans son petit coin, ni qu'il assiste à la grande comédie humaine avec la liberté d'esprit qu'il affecte. En vain cherche-t-il à se retrancher derrière les maximes banales d'une résignation qui ressemble fort à l'indifférence : « Pour ce qui est *des affaires de par-delà*, je ne sais que vous en dire, sinon qu'il faut se conformer à la volonté de Dieu qui ordonne ainsi les choses, et à la nécessité qui veut qu'elles se passent ainsi. » Il ne peut, malgré ses efforts, oublier que la comédie que l'on joue sous ses yeux se joue *sur notre théâtre* et *à nos dépens*. Les *affaires de par-delà* lui sont si peu indifférentes, qu'à tout moment il s'alarme des dangers qui menacent la France, donne des soupirs et des larmes à ses malheurs, prie Dieu de tout son cœur qu'il l'épargne et la protége. Ce cœur stoïque est si peu

fermé aux émotions vives et soudaines, que, s'il apprend la mort du Roi, la pensée d'une mort si imprévue et des tristes suites qu'elle aura pour le royaume, chasse de son esprit toute autre pensée et de ses yeux le sommeil. Il fait des vœux ardents pour que les belles résolutions de la Régente puissent être suivies de bons effets. Il encourage les vertueux qui travaillent à réprimer les brigandages : « Que Dieu leur donne, à ces nouveaux Hercules, la grâce d'en venir à bout! »

Son anxiété redouble pendant la Fronde. Il voudrait bien sans doute que les affaires fussent mieux conduites, et, *si ce grand désordre pouvait (comme il arrive souvent) être cause de quelques bonnes réformes*, il en serait *extrêmement* joyeux, comme *tout homme de bien.* Mais il se défie de la malignité du siècle, de la bêtise et de l'inconstance du peuple, à ce point qu'il désespère de tout. Révoque-t-on le surintendant d'Émery? « La chûte de ce vilain que vous savez, ne me réjouit point, et j'attends avec impatience ce qui en devra suivre. » La Cour fait-elle avec le Parlement la paix de Ruel? « Ce qui a supris tout le monde et ce qui fait augurer notre totale ruine, c'est l'accord que l'on a fait quand il fallait plutôt mourir. On était les plus forts; chacun était disposé à bien faire, et l'on s'est laissé piper; aussi sommes-nous la moquerie de tout le monde, et nous met-on en parallèle avec les Napolitains, dont nous éprouvons le sort. »

Personne en France n'est plus jaloux de l'autorité du Roi, de la gloire et de la prospérité du royaume. L'absence, loin d'affaiblir ses sentiments, leur a donné plus de force. Entouré d'étrangers et d'ennemis, qui

font des vœux contre la France, qui épient la nouvelle de ses revers et préparent des feux de joie, il sent redoubler l'ardeur de son patriotisme. Les bravades de *Messieurs les Castillans* l'irritent. Plus qu'à personne, il lui tarde que l'éclat de nos succès fasse « ouvrir les yeux aux Italiens, et aux Espagnols fermer la bouche. »

On peut observer que les Italiens sont des étrangers à ses yeux, tout aussi bien que les Castillans. Il se défie des particuliers: « Quelque diligence que l'on fasse, il y a toujours danger d'être trompé par *ce peuple-ci.* » Aussi parle-t-il *du peu d'amis* qu'il a *ici*, et ses lettres n'en désignent guère que deux: le commandeur del Pozzo, et « un bon joueur d'instrument ». Il n'estime pas la nation: les Français comparés aux Napolitains, quel abaissement! Les Romains ne sont pas plus épargnés. Mais les pires sont ceux qui gouvernent: « Vous ne croiriez jamais par quelle sorte de gens nous sommes gouvernés; » et ailleurs: « Nous avons affaire à des tyrans qui sont nos ennemis. » Quant au Pape, il ne sait rien et ne veut rien savoir. Son nom est compromis par ceux qui vivent des superstitions populaires. Voici, par exemple, l'année du jubilé, et les processions qui de tous côtés s'acheminent vers la ville sainte. L'âme sincère et chrétienne de Poussin se recueille; cette grande année du pardon universel est une époque dans sa vie; il l'indique au bas de son portrait. Mais sa foi, aussi éclairée que solide, est révoltée des folies et des mensonges qui se mêlent à de pieuses pratiques: « Nous n'avons ici rien de plus remarquable que des miracles qui se font si fréquemment que c'est merveille. La pro-

cession de Florence y a apporté un crucifix de bois à qui la barbe est venue et dont les cheveux croissent chaque jour de plus de quatre doigts ; on dit que le Pape le tondra incessamment en grande pompe. » On voit s'il est devenu Italien, d'esprit, de cœur, s'il a jamais songé à désavouer son origine pour devenir bourgeois de Rome, sujet d'Urbain VIII, ou d'Innocent X.

C'est plaisir de l'écouter parler, comme il le fait, de nos ennemis, de notre armée, de la grandeur de notre nation, des malheurs de « notre pauvre France », de « la plus grande gloire » et du repos de « notre pauvre patrie ». Lorsqu'on entend ces paroles qui ont un accent particulier dans sa bouche, et qu'on le voit prendre si vivement parti, pour le Roi contre les factieux, pour le pays contre l'étranger, peut-on bien lui contester les deux noms qu'il se donnait de sujet obéissant et de *bon Français ?*

III.

Poussin tenait donc à son pays. Mais il tenait davantage à la peinture. En s'y vouant tout entier, il n'avait pas songé seulement à satisfaire un goût : il y avait engagé sa conscience. C'était une destination qu'il voulait remplir. Dieu ne l'avait mis au monde que pour cela.

Il ne balançait donc pas à sacrifier les intérêts, les affections, et jusqu'aux devoirs qui ne pouvaient être conciliés avec ce devoir suprême ; on dirait même qu'il le faisait sans qu'il lui en coutât, ainsi qu'il arrive

à ceux qui mettent une volonté ferme au service d'une conviction ardente. Il avait quitté brusquement sa famille. Il s'était échappé en courant de son pays. On peut être bon Français partout; mais bon peintre, grand peintre, il sentait qu'il ne pouvait l'être qu'à la condition de sortir de France.

Étrange nécessité! est-il bien vrai que sa destinée ne pût s'accomplir qu'au delà des Alpes? Pour quelle raison, tandis que, vers la même époque, Rubens a si bien fait de vivre à Anvers; Rembrandt, à Amsterdam; Murillo, à Séville; un peintre né au bord de la Seine, était-il persuadé que son talent ne se développerait pas à Paris, et se développerait à Rome?

Nous avons suivi Poussin, de Paris en Poitou vers 1613, de Rome à Paris en 1641, et cette double expérience nous a laissé entrevoir combien la condition d'un peintre était précaire en France durant la première moitié du XVIIe. siècle. A la cour même, un premier peintre ordinaire était un serviteur comme les autres, plus exposé que le dernier des autres à des exigences déraisonnables, parce que les services qu'il devait rendre n'étaient pas aussi bien réglés. Poussin était revenu de Rome avec tout le prestige que donnent une réputation consacrée au loin, la faveur du prince, et la dignité du caractère jointe à l'éclat du talent. Cependant, chacun se flattait de savoir mieux que lui ce qu'il devait faire. Il obéissait à des caprices, sans obtenir jamais ou qu'on lui traçât un plan suivi, ou qu'on lui laissât la liberté de sa pensée : double supplice pour un esprit jaloux de son indépendance et amoureux de la discipline. Lorsqu'il s'était plaint de

ces tracasseries, on avait paru étonné. La dignité de l'art, le mérite et les droits d'un artiste tel que Poussin, ne formaient pas une idée bien claire, même dans l'esprit de M. de Chantelou, qui promettait beaucoup et faisait peu; de M. de Noyers, qui se lassait de donner raison à Poussin contre l'injustice de ses ennemis, et contre sa propre faiblesse. A quels égards, à quelle indépendance pouvait donc prétendre un peintre encore obscur, vers 1624, à l'époque où un Poussin et un Philippe de Champagne travaillaient à la journée, pour le compte et sous les yeux de Duchesne?

Le goût se formait lentement en France; il avait commencé à se pervertir en Italie. Les peintres n'y faisaient plus guère de chefs-d'œuvre, et les chefs-d'œuvre n'attiraient pas toujours les yeux du plus grand nombre. On y pouvait, comme à Paris, bien faire et déplaire, ou rester dans l'ombre. Mais il ne venait à l'esprit de personne la fantaisie de demander à un peintre si la peinture était bonne à quelque chose, ou d'exiger de lui qu'il préférât à son inspiration personnelle les impertinentes visions du premier venu. Dès que Poussin fut rentré à Rome, il y retrouva l'indépendance: avec quelle joie! Le souvenir récent de la servitude lui en avait doublé le prix. Dans la solitude où il lui était enfin permis de se recueillir, il ne se devait plus ni au surintendant, ni au cardinal-ministre, ni au roi lui-même. Il acceptait ou déclinait les commandes qui lui étaient faites, peignait à ses heures, à son idée, sans autre obligation que celle de bien faire; et il y réussissait. « Je me sens bien d'hu-

meur, disait-il simplement, à faire quelque chose de bon. » Et, en effet, la moitié de ses plus belles œuvres datent des huit années qui ont suivi son dernier séjour en France.

L'inspiration, qui languissait dans sa petite maison des Tuileries et son atelier du Louvre, s'était ranimée, plus féconde que jamais, depuis qu'il avait ressaisi la liberté, depuis qu'il s'était rapproché du soleil. Non pas le soleil qui dissipe les nuages au-dessus des collines du Tibre : un génie tel que le sien pouvait se passer des vives couleurs du midi et de l'éclat de la lumière. Non pas le soleil qui tempère la rigueur des saisons, et rend la vie plus facile: il est remarquable que Poussin ne s'est pas fait au climat de Rome ; il se plaignait des chaleurs du midi autant que des frimas du nord ; ces étés brûlants le tuaient; à chaque instant, les pinceaux échappaient à sa main languissante; des semaines se passaient avant qu'il eût la force de les reprendre. Ce n'étaient pas les yeux du corps, c'étaient les yeux de l'esprit qui avaient cessé de voir le soleil, qui le retrouvaient et ne se lassaient plus de le contempler.

La route qui mène à la perfection est une route pleine de ténèbres, même pour la vertu et pour le génie. Les grands exemples sont les rayons qui l'éclairent. A ceux mêmes qui seront à leur tour des maîtres, le souvenir des maîtres qui ne sont plus, la vue fréquente de leurs œuvres, un commerce intime avec leur pensée, sont nécessaires pour les défendre contre les tristesses et les dangers de l'isolement. Or, de 1612 à 1624, Poussin avait cherché des modèles incessam-

ment. A cette époque, l'idée d'en demander au moyen-âge ne pouvait venir à personne. La nouvelle École française naissait à peine. Le goût des Flamands était si peu le nôtre, que Rubens put venir à Paris et y laisser les splendides allégories de la galerie de Médicis, sans que ce fût un événement; l'influence de Rubens ne se fit sentir que plus tard: Poussin aurait, comme Philippe de Champagne, détourné les yeux. Il y avait dans les palais, et particulièrement à Fontainebleau, un certain nombre de belles peintures italiennes, quelques sculptures antiques, le commencement de ces trésors qu'on devait par la suite amasser au Louvre. Mais ces chefs-d'œuvre, destinés surtout à embellir l'habitation du Souverain, n'étaient pas livrés aussi complaisamment qu'aujourd'hui à la curiosité publique et à l'admiration des artistes. Des estampes, qui étaient elles-mêmes des raretés et une richesse, pouvaient presque seules donner une idée de toutes les merveilles qu'avait produites le siècle de Léon X. Et comment voir à Fontainebleau la *Joconde* et la *Belle Jardinière*, ou, dans les cartons du mathématicien Courtois, les gravures de Marc-Antoine, sans désirer vivre dans un pays où les maîtres du siècle passé avaient laissé à profusion des œuvres, dont le seul reflet éblouissait des regards accoutumés au demi-jour d'une église gothique, à la fausse lumière des ateliers où l'on admirait les portraits de Ferdinand Elle, les tapisseries de Lallemant?

C'est ainsi que Poussin avait dû partir pour Rome. Lorsqu'il y fut arrivé, sa juste sévérité ne mit pas d'abord un grand intervalle entre « nos peintres de

France », et les peintres que l'on vantait dans cette métropole des arts. Ils n'avaient pas tout-à-fait perdu les pratiques anciennes, et un Italien réussissait mieux qu'un autre à imiter une Madone de Raphaël. Mais, du reste, Poussin hésitait à faire copier ses *Sacrements*, et il n'a pu se décider à commander son portrait. Il ne faisait pas grand cas de Mignard, dont les têtes étaient « froides, fardées, sans vigueur ». Et pourtant, Mignard était, s'il faut l'en croire, le peintre de Rome qui les faisait les mieux.

De tous les artistes contemporains qu'il put connaître, un seul à ses yeux n'avait pas perdu les traditions de la vraie peinture ; aussi vivait-il obscur et persécuté : c'était le Dominiquin. Il est facile de voir que Poussin étudia ses ouvrages, et l'on sait qu'il prit ouvertement sa défense contre les ignorants et les envieux. Mais lorsque le Dominiquin eut quitté Rome, pour aller mourir à Naples, victime peut-être de la criminelle jalousie de Lanfranc (1641), Poussin n'eut même plus un émule à Rome. Il n'en prenait aucun souci. Pour échapper à la contagion d'un goût corrompu, il s'était isolé de son siècle comme il était sorti de son pays. Il vivait à Rome avec les morts.

Poussin professait une estime particulière pour Jules Romain, pour Daniel de Volterre, pour Titien. Mais il admirait surtout Raphaël. C'était le maître qu'il était venu chercher à Rome. Combien son admiration devint plus vive lorsqu'il vit enfin de ses yeux les ouvrages incomparables dont la gravure ne lui avait donné que l'idée ! Rome n'eût-elle possédé que la *Transfiguration* et les chambres du Vatican, c'était assez

pour que Poussin préférât le séjour de Rome à tout autre séjour. Il s'était attaché à Raphaël, comme Dante à Virgile, ou Virgile à Homère :

Tu duca, tu signore e tu maestro.

Mais peu à peu, et en-dehors même de son attente, l'habitude de vivre à Rome lui avait fait faire un pas de plus. La *Transfiguration*, la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, le *saint Jérôme* du Dominiquin demeurèrent à ses yeux les miracles de l'art moderne. Mais l'art moderne, même celui du XVIe. siècle, cessa d'être l'unique objet d'une admiration exclusive. Poussin avait vu les statues, les bas-reliefs, les mosaïques, les peintures, tous ces vénérables débris de l'antiquité grecque et romaine, long-temps enfouis sous des ruines, et que, depuis deux siècles, on s'empressait de rendre à la lumière, les apportant à l'envi de tous les quartiers de Rome au Vatican, à Rome de toutes les parties de l'Italie. Poussin avait bientôt reconnu dans ce qui restait de tant de chefs-d'œuvre, un idéal qui répondait aux besoins les plus intimes de son esprit. Dès-lors, partageant son culte entre les peintures de Raphaël et les sculptures antiques, il les cherchait dans les musées, dans les villas, au pied du Capitole, sur les bords du Tibre ; il les dessinait, il les apprenait par cœur, il les faisait revivre dans ses tableaux. Le marbre avait pour lui une pensée et un langage. Il s'entretenait avec les Dieux d'Homère et les héros de Plutarque, avec les artistes qui, les premiers, avaient donné une forme aux fictions du poète et aux récits

de l'historien. Lorsqu'il foulait aux pieds cette poussière sacrée qui fut Rome, son imagination s'exaltait, il retrouvait le génie de l'antiquité : ce qu'on raconte de Timanthe, il le faisait; il peignait comme a peint Tacite ; les Muses de Sicile lui inspiraient des pastorales qui ne le cèdent point aux plus belles églogues de Virgile.

Par cet amour même pour l'antiquité classique, Poussin avait gardé en quelque sorte le signe de son origine. Il cédait à une tendance qui était celle de tous les grands esprits, en France, et seulement en France, au XVII[e] siècle. Mais, tandis que les poètes trouvaient et portaient sans cesse avec eux les modèles qu'ils s'étaient choisis, Poussin ne retrouvait plus les siens à Paris. Sa pensée y languissait, parce qu'il retombait abandonné à ses propres forces; elle avait perdu son aliment: Rome seule pouvait le lui rendre. Ne soyons pas surpris s'il y est retourné. C'est là que l'attendaient les jours les plus heureux et les plus belles inspirations de sa vie.

IV.

Pour qu'un commerce aussi étroit avec les maîtres n'ait point compromis son originalité, il a fallu que l'indépendance de son génie fût égale à la vivacité de son patriotisme. Poussin respectait l'autorité des exemples, il n'en subissait pas le joug. Il suivait avec une vénération profonde la trace des anciens, « nos braves anciens Grecs, inventeurs de toutes belles choses, » mais il ne s'y traînait pas. On sait qu'il éprou-

vait une répugnance très-vive à se copier lui-même ; il n'aimait à copier personne. Peu de peintres ont exprimé un plus grand nombre d'idées personnelles tout-à-fait neuves. Lorsqu'il traitait les sujets les plus rebattus, il les interprétait à sa manière, et substituait à ses souvenirs un libre effort de son esprit. Voyez Jésus donnant les clefs à saint Pierre, c'est le plus beau carton de Raphaël ; c'est le plus beau des *Sacrements* de Poussin. Lequel vaut le mieux ? En vérité, je l'ignore; mais Poussin n'a pas imité le maître dont il s'inspire, et il ne lui ressemble pas. Lisez les curieux débats de l'Académie de peinture sur la *Rébecca*. A peine trouverait-on dans ce tableau une tête, une attitude, ou même un pli de draperie, qui ne rappelle une statue grecque ; Poussin a pris son bien où il le trouvait ; mais la composition, pour laquelle il a fait aux autres des emprunts sans nombre, n'appartient cependant qu'à lui. La science a donné un essor plus hardi à sa pensée, elle ne l'a pas asservi. Sur les traces de Raphaël et des anciens, il est resté aussi original que Racine, lorsqu'il refaisait *l'Hippolyte* d'Euripide ; que Fénelon, lorsqu'il ajoutait une suite au IVe livre de l'*Odyssée ;* que Dante lui-même, lorsqu'il descendait aux Enfers conduit par l'auteur de l'*Énéide*.

Bellori a dit d'une manière charmante que Poussin paraît avoir été élevé dans l'école de Raphaël, qu'il y a certainement sucé le lait et la vie. J'y consens, et Poussin lui-même eût souscrit à cette remarque ; mais à la condition qu'on n'abuserait pas contre lui d'un tel aveu, et qu'on reconnaîtrait formellement, avec Lanzi, que ce disciple du maître est un maître à son tour et

qu'il a frayé des voies nouvelles. Il faisait lui-même cette réserve avec autant de simplicité que de bon sens dans une lettre adressée à M. de Chantelou. Précisément, il lui envoyait une Madone, très-inférieure sans doute aux Madones de Raphaël, mais tout-à-fait différente. Il va au-devant de la comparaison: « Je vous prie, devant toute chose, de considérer que tout n'est pas donné à un homme seul, et qu'il ne faut point chercher dans mes ouvrages ce qui n'est point de mon talent. » Parole excellente, à la fois judicieuse, modeste et fière: Poussin est là tout entier. A l'appui de cette observation, il cite les peintres les plus célèbres de l'antiquité, dont chacun a possédé « à un haut degré, une vertu qui le distingue, » celui-ci la facilité, un autre l'imagination ; Pamphile et Mélanthe, la raison; Apelle, le naturel et la grâce. « La même chose, ajoute-t-il, se rencontre dans ceux qui ont été en réputation depuis trois-cent-cinquante ans, et je crois que qui l'examinera bien, trouvera que j'y ai aussi ma part. » Sa part, il est facile de la lui faire, assez semblable à celle de Pamphile et de Mélanthe, un peu moindre que celle d'Apelle, ce Raphaël des anciens âges. Poussin a, comme eux, son talent, des vertus qu'il possède à un haut degré et qui le distinguent, une place à part et une belle place parmi les peintres les plus originaux de toutes les écoles.

V.

Je n'insisterai pas sur un point que les défenseurs de l'École romaine seraient les derniers à mettre en

discussion. Ils ne soutiendraient pas leur prétention avec tant de vivacité, s'il s'agissait de nous disputer un talent dont l'originalité fût moins manifeste.

Ce que l'on ne voit pas, ou ne veut pas voir, c'est que les œuvres toutes personnelles de Poussin sont aussi des œuvres toutes françaises: Rome lui fournit les modèles dont il s'inspire; il traite à Rome des sujets que Rome lui a donnés; mais, par la façon dont il les conçoit et les traite, ils lui appartiennent; par la pensée et par le style, ils appartiennent à notre nation.

Qu'importe en effet le lieu où les artistes sont nés, celui où ils ont vécu, l'analogie des sujets qu'ils ont traités, ou même la tradition des leçons communes, si cette tradition n'a pas été suivie par eux avec une égale fidélité, s'ils ne pensent pas, s'ils n'expriment pas leur pensée de la même manière? Ce qui fait les écoles, c'est la maxime: une maxime plus ou moins étroite, souvent élargie ou modifiée, mais facile à définir dans ce qu'elle a d'essentiel, et dont la formule suffise à la critique pour rattacher étroitement les uns aux autres tous ceux qui l'ont suivie, pour exclure, isoler, ranger dans d'autres écoles, ceux qui l'ont répudiée pour des maximes différentes.

Il serait aisé de retrouver dans les ouvrages de Poussin la maxime qu'il a préférée; mais il nous a lui-même épargné cette peine; et cela devait être. La nature de Poussin n'est pas une de ces natures irréfléchies qui s'ignorent elles-mêmes, et font naïvement de grandes choses, dont elles seraient inhabiles à rendre compte. Il raisonne trop pour ne pas savoir

presque toujours tout ce qu'il fait. Aussi avait-il songé à écrire sur son art lorsqu'il ne pourrait plus peindre, à composer un *Traité de la Peinture*, comme Corneille avait fait suivre ses chefs-d'œuvre d'un *Examen critique*, et de trois *Discours sur la Tragédie*. Il a continué trop tard à peindre ou trop tôt cessé de vivre pour remplir ce projet. Heureusement, ses lettres nous font assez connaître la plupart de ses idées et les principes d'après lesquels il se dirigeait lui-même (1).

Il définit la peinture « une imitation faite avec lignes et couleurs, en quelque superficie, de tout ce qui se voit sous le soleil. Elle a pour fin la délectation. » Ces termes généraux conviennent à toute imitation d'un objet quelconque. La définition de la vraie peinture, celle que Poussin cultive et recommande, serait moins étendue. Il n'entend nullement, pour sa part, peindre tout ce qui se voit sous le soleil, sans autre dessein que celui de plaire. Toute matière ne lui est pas bonne. Il la veut « noble, capable de recevoir la plus excellente forme, » capable d'être anoblie encore par le travail de la pensée. Le laid, le vulgaire, ne sont pas du domaine de l'art. Le noble même et le beau, tels que la nature les offre au goût éclairé qui sait choisir, demandent autre chose qu'une imitation littérale.

Ce qui fait un tableau pour lui, ce n'est pas le motif que la réalité a fourni, c'est l'idée du peintre. Jamais aucun artiste n'a senti plus vivement l'impor-

(1) Cf. Bellori, Sandrart, Félibien, les ouvrages déjà cités de MM. Cousin, Vitet, Bouchitté, et surtout les lettres de Poussin.

tance de l'idée, ni été plus occupé de ce qu'il voulait dire. Il se propose sans doute de faire illusion par la vraisemblance de l'image et de plaire ; mais, dans le sens où l'entendaient aussi Corneille et Molière, plaire aux délicats, plaire à ceux qui réfléchissent en laissant une impression dans l'esprit. L'esprit et « le jugement partout ». Et cette règle est si bien pour lui la règle par excellence, qu'il ne comprend pas sans une idée, même le paysage. Le ciel, les eaux, les arbres, et la forme, et la couleur, tout doit avoir un langage qui se fasse entendre à la raison.

Son imagination rivalise avec les plus brillantes pour la fécondité et la souplesse. Depuis la *Bacchanale* de Chiverny jusqu'au *Déluge*, pendant l'espace d'un demi-siècle, elle n'a pas connu de lassitude. Au terme de cette longue carrière, ce sont les yeux qui se fatiguent, c'est la main qui s'affaiblit : la tête a senti la dernière les atteintes de l'âge : elle savait encore commander, lorsque la *servante* n'avait plus la force d'obéir. On peut néanmoins compter chez d'autres un plus grand nombre de ces motifs pittoresques qui saisissent les regards, de ces vives saillies qui sont les éclairs de l'inspiration. Mais il reste à Poussin l'éternel honneur d'être celui de tous les peintres qui fut le plus maître de sa pensée, et qui pénètre le plus avant dans la nôtre.

Les idées qu'il exprime sont de toute sorte. On dirait même parfois qu'il s'oublie et prend trop de plaisir à représenter le transport des sens, les désordres de la joie et de l'ivresse. Mais, jusque dans ses *Bacchanales* les plus librement inspirées des souvenirs d'un art

profane, il ne compromet pas son art, et sa gravité naturelle ne l'a pas abandonné. L'impression qu'il communique est exempte de trouble. Jamais Poussin ne porte, parce que jamais il ne cède aux entraînements grossiers. Au contraire, comme il avertit les âmes! Comme il les dérobe aux vulgaires défaillances par la réflexion, par l'enthousiasme! Que d'exhortations salutaires empruntées à l'Écriture et à l'histoire! Que de pensées fortes et profondes, trouvées par lui en lui-même, et proposées, sous une forme vivante, aux méditations de ceux qui savent descendre en eux-mêmes à la voix des autres! Quel idéal de toutes les vertus qui font que la dignité humaine se laisse entrevoir dans ces poèmes, à la fois touchants et austères, dont le nom est sur toutes les lèvres, et qui sont l'œuvre de la sagesse encore plus que celle du génie!

Ne nous étonnons pas si c'est par là surtout que les tableaux de Poussin s'emparent de nous; c'était l'objet où il appliquait lui-même la plus grande partie de ses soins. La pensée de chacun de ses tableaux a été lentement mûrie; le matin dans son atelier, le jour avec ses amis, ou dans la campagne, à toute heure, en tout lieu, il la portait avec lui, il la *ruminait*, il cherchait dans les livres, dans les tableaux et les sculptures, dans la nature animée, tous les éléments de sa composition, les notant ou les dessinant, à mesure qu'il les rencontrait, sur le petit album qui ne le quittait jamais. Chaque figure était faite et refaite dans son esprit avec des scrupules infinis; car il était préoccupé des traits du visage, des formes du corps, du costume, mais surtout

des mouvements et de la physionomie qui doivent exprimer clairement le caractère des personnages, la nature du sentiment qu'ils éprouvent. Aucun labeur ne lui coûtait, jusqu'à ce qu'il fût satisfait ou désespérât de trouver mieux. Il a tant cherché et changé la pensée d'une Madone, qu'il n'a pas eu trop de cinq années pour tenir une promesse qu'il n'avait point perdue de vue. Quelquefois, on a pu sentir qu'il avait mis « sa cervelle sens dessus dessous »; la subtilité est le fruit des enfantements trop laborieux de la pensée, et Poussin n'a pas toujours su se défendre contre les séductions de l'allégorie. Mais souvent le bon sens, qui préside à tous ses efforts, n'a tenu l'imagination en suspens que pour la ramener au naturel, dont elle s'était éloignée, et la contraindre à joindre dans ses conceptions la simplicité à la profondeur.

La profondeur où il atteint sans y prétendre, par le penchant naturel de sa vigoureuse intelligence et l'habitude de la réflexion, ne va point chez lui sans la clarté. S'il creuse jusqu'aux replis les plus cachés de sa pensée, ce n'est point pour s'y égarer dans les ténèbres, où d'autres mettent leur orgueil à s'envelopper; c'est pour y faire pénétrer la lumière; c'est pour y voir si l'idée qui lui échappe comme une ombre vaine, a les formes réelles d'un corps vivant. Il ne fait compte que de celle qu'il a saisie lui-même et se flatte de faire saisir aux autres, j'entends aux esprits bien faits, et, comme il le dit lui-même, à ceux qui le sauront bien lire et le goûteront comme il faut.

La disposition est pour lui le premier moyen de se faire entendre; il y rapporte tout à l'expression. On

ne saurait lui reprocher de manquer d'abondance. Formé par les exemples de Raphaël, il ne compte pas les figures de ses tableaux avec la timidité d'un poète dramatique asservi à la règle antique: *Neu quarta loqui persona laboret.* Mais il ne les prodigue pas. Une demi-figure de trop, disait-il, peut gâter un tableau. Elle y peut mettre la confusion, dont il a horreur, et qui « lui est contraire et ennemie, comme les ténèbres et la lumière du jour ». Est-elle inutile, n'est-elle utile qu'à mieux établir l'équilibre et l'harmonie des lignes? il vaut mieux changer l'ordonnance que de l'admettre. Il ne suffit pas qu'une figure ait une place, comme ces fausses fenêtres ouvertes pour déguiser l'irrégularité d'un édifice: il faut qu'elle ait un sens, qu'elle mérite la part d'intérêt qu'on lui accorde; qu'en attirant l'attention, loin de la distraire, elle contribue à la fixer sur son véritable objet, qui est l'idée du tableau.

Ainsi, la variété ne sert qu'à rendre l'unité plus saisissante. Elle n'est pas moins sévèrement subordonnée au sentiment des convenances. Poussin n'est point de ceux qui, « en chantant, prennent toujours le même ton »; il sait marier le sien « quand il veut »; il le veut toutes les fois que la nature du sujet le réclame. A la manière des Grecs, nos maîtres, il observe le mode, c'est-à-dire « la raison ou la mesure et la forme dont nous nous servons pour faire quelque chose ». Chaque mode a « son caractère particulier, c'est-à-dire sa puissance d'induire l'âme à certaines passions ». Or, l'artiste doit savoir également quelle idée il veut exprimer, quelle passion il veut faire naître. En déterminant le mode, il achève « le travail

de la pensée. » Alors « le principal » est fait, il peut mettre la main à l'œuvre.

Tout était réglé d'avance : « l'ensemble de la composition par une esquisse dessinée à grands traits; le mouvement des figures et leur ordonnance, par des ébauches en cire, nues ou drapées, qu'il groupait sur une planche, pour étudier les proportions, l'agencement, le jeu de la lumière et des couleurs, les effets de la perspective. Il ne lui restait donc qu'à tracer sur la toile une image fidèle d'une scène qui vivait dans son esprit, et que ses yeux mêmes avaient déjà, pour ainsi dire, entrevue. S'il ébauche son tableau « fort nettement », cela est tout simple; la pensée n'a plus aucune indécision, et la main docile obéit sans retard à des ordres précis. Cependant Poussin ne se hâte pas. Le prix qu'il attache à l'idée, loin de diminuer à ses yeux l'importance de la forme, ne la lui a fait que mieux comprendre. Poussin savait parfaitement que le peintre est celui qui est assez habile pour faire d'une idée heureuse un bon tableau. Il avait appris en même temps à ne pas improviser un sujet, à ne plus peindre « à tire-d'aile ». Quatre mois, six mois, lui étaient nécessaires pour exécuter l'œuvre qu'il avait lentement conçue. « Ce ne sont pas des choses que l'on peut faire en sifflant, comme vos peintres de Paris qui, en se jouant, font des tableaux en vingt-quatre heures. » Il en pouvait parler par expérience, lui qui avait fait autrefois six grands tableaux en autant de jours. Mais, depuis qu'il avait pris « une manière qui ne permet pas d'aller vite », il lui semblait qu'il avait fait beaucoup lorsqu'il avait terminé une tête par jour, « pourvu qu'elle fît son effet, »

et deux tableaux par an, pourvu qu'il y eût mis tout son talent. Ces lenteurs d'un travail réglé ne refroidissaient pas son ardeur. Le désir de bien faire était chez lui le même jusqu'à la fin. Il se passionnait pour son ouvrage, et ne pouvait se résoudre à le quitter qu'après lui avoir prodigué tendrement les dernières caresses.

Lorsqu'on lui demandait par quelle voie il était arrivé à une telle perfection : « Je n'ai rien négligé », répondait-il. Tel était en effet le grand secret de Poussin. Par des efforts opiniâtres, il était parvenu à n'être médiocre dans aucune partie de son art, à posséder, sinon également, du moins autant qu'il avait été donné à sa nature, tous les moyens d'exprimer sa pensée. On sait jusqu'où il a porté la science du dessin. Je me tiendrai en garde, quoi qu'il m'en coûte, contre les comparaisons indiscrètes où l'admiration se laisse trop facilement entraîner. Ne demandons pas à Poussin, ne demandons à personne cette facilité prodigieuse, cette élégance des formes, cette souplesse des mouvements, ce sentiment ineffable de la beauté qui met Raphaël au-dessus de tous les peintres. Ne sacrifions même pas trop légèrement au peintre dont nous voulons servir la gloire, ce Rubens, dont il est si facile de compter les négligences et de réprouver les écarts, mais qui sait répandre à profusion sur une toile l'air et la vie. Raphaël aurait donné sans doute je ne sais quelle grâce divine aux compagnes de Rébecca, et à cette jeune fille pensive qu'une voix sortie de la tombe avertit de la durée éphémère de la jeunesse et de l'amour.

Rubens aurait plus fait sentir que le sang coule dans leurs veines. Mais ne permettons pas non plus que, par un injuste retour, on accuse Poussin de ne savoir pas animer les figures qui gardent, dans ses tableaux, la rigidité du marbre. Elles respirent et elles se meuvent. Il est impossible de ne pas reconnaître à l'exactitude des proportions, à la justesse des attitudes, que Poussin a étudié l'anatomie ailleurs que dans les livres, ou dans les tableaux, ou dans les statues; qu'il imite la vie d'après la vie elle-même, et s'inspire d'un amour sincère pour la nature. Il l'a si souvent observée que la précision et la fermeté de son dessin ne viennent pas moins de la sûreté de ses connaissances que de la netteté de ses pensées. S'il n'atteint pas toujours à la beauté, à la grâce, jamais il ne manque de vérité ni de noblesse. On ne peut prendre ses personnages ni pour des fantômes sans réalité, ni pour les premiers venus travestis en héros, sans que l'artiste ait pris soin d'effacer sur leurs visages les traces d'une individualité grossière. Poussin prétend bien leur donner la vraisemblance, mais surtout « des expressions conformes à ce qu'ils doivent représenter ». C'est par l'expression qu'il ne le cède à personne; mieux que Rubens, avec plus de soin que Raphaël lui-même, il sait donner à ses personnages le sentiment; on voit ce qu'ils éprouvent et ce qu'ils veulent; les traits et la physionomie du visage, le mouvement du corps laissent pénétrer jusqu'au fond de l'âme. On y pénètre et oublie volontiers le reste. Mais Poussin n'a rien oublié; et la perfection du dessin frappera toujours ceux qui prendront le loisir d'y arrêter leur attention.

Le même principe réglait la distribution de la lumière et l'harmonie des couleurs. La perspective était à ses yeux une des parties les plus difficiles de l'art de peindre, et il l'a si bien mise en pratique, que Félibien ne craint pas de dire que « c'est en cela qu'il a excellé ». Peut-être Félibien ne faisait-il que confirmer une opinion de Poussin lui-même, qui a voulu dans son propre portrait tenir à la main un cahier portant ce titre : *De lumine et umbra.* On n'a jamais pu dire qu'il excellât dans le coloris : c'est la partie la plus faible de ses ouvrages. Et pourtant, il n'en méconnaissait pas l'importance, professait au contraire une vive admiration pour Titien, qu'il a copié, qu'il a même imité plus d'une fois, non sans quelque succès, mais par raison, plutôt que par goût, à ce qu'il semble. Car il n'a point persévéré dans cette voie, et, chose remarquable ! on ne retrouve le souvenir du maître de Venise que dans les tableaux les plus frivoles de Poussin : les Amours de Vénus et le Triomphe de Flore réclamaient la délicatesse et les raffinements du coloris ; la dignité d'un sujet plus grave ne les comporte pas. Poussin craindrait de flatter les sens. Il ne veut pas que la couleur soit quelque chose par elle-même, qu'elle puisse devenir le principal attrait et l'idée même du tableau.

La lumière et la couleur ont la même fin que le dessin : la lumière, qui donne aux corps un bon relief, en marquant la place des figures, l'importance des groupes, détermine plus nettement l'unité de la composition ; la couleur a son langage propre, qui s'adresse aux yeux, qui peut s'adresser au cœur, et faire naître

un sentiment aussi bien qu'une sensation, Poussin ne l'ignorait pas. Dans le *Diogène*, dans le *Ravissement de saint Paul*, la couleur vaut le dessin ; elle vaut mieux dans le *Déluge*. Là, c'est elle qui inspire le désir de la solitude, le renoncement, de secrètes aspirations vers la simplicité de la vie primitive ou les joies inconnues du divin séjour. Ici, quelle tristesse profonde s'empare de l'âme, avant même que les yeux aient distingué ces désespérés qui s'épuisent en efforts inutiles et cette mère sublime qui, dans le naufrage universel, ne songe qu'au salut de son enfant! L'effet du tableau était déjà tout entier dans ces tons uniformes et désolés, ce ciel où le soleil a cessé de luire et qui s'efface, et la sinistre nuit qui s'étend sur la morne surface des eaux.

Dans les sujets austères, Poussin rencontre la couleur expressive, peut-être sans l'avoir cherchée : il ne la cherchait ordinairement que suffisante, propre à compléter la vraisemblance et l'illusion, sans captiver les yeux, sans les blesser. C'est ainsi que ses instincts finissaient toujours par l'emporter sur son admiration réfléchie pour Titien ; il revenait à son goût véritable, ne prenant pas plus à Rome la façon de peindre de Titien qu'il n'eût pris à Paris celle de Rubens. Il n'emprunta pas même au Dominiquin, qu'il estimait, les procédés en honneur dans les écoles de Rome ou de Bologne. Il continua à peindre comme on peignait en France, avant lui et après lui, du temps de Varin, du temps de Lebrun, posant, pour ainsi dire, ses tons gradués les uns à côté des autres, sans trop les mêler et les fondre, ménageant assez les transitions pour éviter les désaccords, mais cherchant sur toute chose

à revenir de la pratique lourde et fondue des successeurs de Jules Romain ou des disciples des Carraches, à ce modelé ferme, serré, précis, qui avait plus de prix à ses yeux que l'éclat ou les harmonies les plus étudiées de la couleur. En peignant, il achevait de dessiner, comme en dessinant il ne songeait qu'à donner une forme exacte et claire à sa pensée.

Il est trop facile d'exagérer les conséquences d'un tel principe. Sans doute, c'est à l'esprit qu'il faut chercher à plaire. Mais si l'on pousse trop loin ce sage désir de ne se servir de la parole, des lignes, de la couleur, que pour la pensée, est-il bien certain que l'on pourra garder une juste mesure, et subordonner si étroitement la forme au fond, sans sacrifier la forme et sans compromettre avec elle le fond même, comme ces mystiques trop détachés de la chair, qui oublient par quels liens intimes la destinée de l'âme est associée à celle du corps ? La pensée est commune à tous les arts ; ce qui les distingue entr'eux, ce sont les moyens d'expression dont chacun dispose ; il y tient aussi étroitement que l'âme au corps ; son existence propre lui échapperait avec eux ; le peintre ne serait pas un peintre, s'il s'éprenait de sa pensée de la même manière que le poète, et ne se sentait pas une inclination passionnée pour la beauté des lignes et pour l'harmonie des couleurs.

Poussin lui-même n'est pas seulement un penseur : c'est un dessinateur accompli, parce qu'il a un sentiment profond du rhythme et qu'il aime la beauté des lignes pour elle-même. C'est un peintre imparfait, parce qu'il a été trop peu sensible à ce charme de la

lumière et de la couleur, auquel il ne faut ni se trop livrer, ni chercher trop à se soustraire, puisqu'il peut joindre au plaisir des yeux je ne sais quel pathétique, autrefois trop négligé par nos peintres, et qui remue l'âme comme l'accent d'une voix éloquente.

A la vue des peintures les plus parfaites qui appartiennent à la maturité de Poussin, on a besoin de bien relire, pour y ajouter foi, tout ce que les biographes contemporains s'accordent à dire de la fougue de sa jeunesse. Qu'est-elle devenue cette *furie* dont Marino parlait encore en 1624? Rien ne fait mieux voir l'énergie du caractère de Poussin que la rigueur du joug auquel il l'a soumise, sans lui plus permettre aucun écart. Peut-être n'a-t-il que trop réussi à se dompter. La passion était chez lui trop sincère et trop ardente pour qu'il s'exposât à l'éteindre, en voulant trop la contenir; mais une volonté impérieuse, qui se fait sentir dans l'ordonnance des moindres détails, laisse quelquefois regretter les heureux élans d'un génie qui s'abandonne. Si Poussin eut un défaut, ce fut celui de pousser trop loin l'obéissance à une règle acceptée par un libre choix : défaut rare, et que l'on pourrait sans danger proposer encore comme un exemple.

Par ses qualités, par les défauts qui en sont l'excès, par la maxime qu'il a suivie jusqu'au bout avec une fidélité si exacte et recommandée par tant de chefs-d'œuvre, est-il encore besoin de dire à quelle école Poussin doit être conservé ou rendu? Dans la longue histoire de l'humanité, où la retrouverait-on, cette maxime étroite, mais excellente, si ce n'est en France au XVIIe. siècle? Ah! Poussin n'est pas français seule-

ment par le hasard de la naissance, les souvenirs de l'enfance et de la jeunesse, la sincérité d'un patriotisme que l'éloignement n'a jamais affaibli. Il l'est surtout par les inclinations naturelles et les tendances raisonnées de son génie. C'est la France du XVII[e]. siècle qui, portant dans les arts, comme en toutes choses, ce besoin et cet esprit de discipline, a voulu que l'imagination fût sévèrement contenue ; que la raison, toujours souveraine, fît très-petite la part du caprice et n'en laissât aucune au hasard. C'est la France du XVII[e]. siècle qui a professé ce respect profond pour l'idée, pour le jugement, pour la mesure et la convenance ; exalté l'accord du bon sens et du génie ; préféré à la couleur le dessin, et au dessin l'expression.

Jamais on n'avait porté plus loin le culte et tout à la fois le dédain de la forme. Avec quels scrupules on la cultive ! A quels patients efforts n'a-t-on pas vu se soumettre ceux même à qui leurs dons naturels semblaient rendre le travail inutile, un Poussin, un Pascal, un Racine ! Que de soins pour unir l'élégance à la simplicité, le naturel à la finesse, la sobriété à la grâce, et surtout pour atteindre à la justesse, à la précision, à la clarté ! Mais la forme n'est rien par elle-même ; on ne doit pas faire honneur à la parole, dit Fénelon ; la couleur n'est qu'une servante, au témoignage de Poussin ; la rime, une esclave, selon le précepte de Boileau ; et elle suffirait à définir une époque, cette parole échappée à l'auteur de l'*Art poétique*, où les commentateurs qui ne l'ont pas comprise ont pu voir une négligence, et où le siècle tout entier reconnut sa pensée :

> Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
> Empruntent d'*elle seule* et leur lustre et leur prix.

Une telle règle, appliquée même aux arts, caractérise bien un pays et une époque où la prose s'élève plus haut que la poésie, où l'on est plus volontiers moraliste que poète, poète et penseur que peintre. Poussin l'a formulée presque dans les mêmes termes que Boileau ; il a voulu être et il a été le peintre de la pensée, le philosophe de la peinture ; il suivait en cela son génie et le génie de la France ; et lorsque Seroux d'Agincourt se demandait à lui-même s'il mettrait sur le monument élevé à la mémoire de Poussin cette inscription : *Pictori philosopho*, ou celle-ci : *Pictori Gallo*, les deux mots entre lesquels il hésitait signifiaient, à le bien prendre, la même chose. Les idées que Poussin mettait en pratique étaient des idées tellement françaises qu'on en vient à se demander si l'on a bien pu le considérer comme un transfuge de la tradition nationale : peut-être serait-il plus juste d'affirmer qu'il en fut, au milieu même du siècle de Louis XIV, la personnification la plus complète et la plus exclusive.

VI.

Les faits viennent en aide au raisonnement de la façon la plus péremptoire. Il suffira de les rappeler. On verra comment l'Italie et la France, livrées l'une et l'autre à leurs instincts, ont justifié d'avance leurs prétentions. La vraie mère sera facilement reconnue d'après ses actes.

Poussin aimait, nous le savons, à vivre isolé partout; mais son isolement à Rome, et parmi les Italiens, présente des circonstances remarquables. Il y arrive à trente ans, avec un talent déjà formé, prôné, ce qui était une grande affaire, par un Italien que toute l'Italie admirait. Ce ne fut point assez pour le défendre contre l'obscurité. Son arrivée ne fit aucun bruit. Avait-il quelque mérite ? plusieurs années s'écoulèrent avant qu'on s'en aperçût. Evidemment, l'étranger n'avait pas l'accent du pays, ni le goût du jour. Elève de je ne sais quel Varin, admirateur décidé de Raphaël, il tombait mal dans une ville où l'on s'était passionné pour le Caravage, où les juges les plus autorisés prenaient ouvertement parti pour le Guide contre le Dominiquin.

Le premier qui rendit justice à son talent et daigna lui venir en aide, fut un antiquaire, trop occupé de vieilles statues et de vieilles médailles pour prendre une part très-vive à la querelle du moment. Le commandeur del Pozzo ne se piquait pas d'être à la mode. Il tenait franchement pour le passé contre le présent. Sur ce terrain, l'érudit, né en Italie, mais à Turin, loin du soleil, et l'artiste né plus loin du soleil encore, devaient naturellement se rencontrer ; ils se connurent et s'aimèrent pendant trente ans. Le 24 décembre 1657, Poussin écrit ces paroles: « Notre bon ami, M. le chevalier del Pozzo, est décédé, et nous travaillons à son tombeau. » C'est pour lui qu'il avait peint le plus de tableaux, et les meilleurs, avant son retour en France. Durant son exil à la cour de Louis XIII, c'est dans le sein de cet ami fidèle qu'il s'était plu à verser toutes ses peines.

Marini, et après lui, le Commandeur, avaient appelé sur Poussin l'attention d'un homme qui pouvait faire plus qu'eux pour sa gloire et pour sa fortune. Il dut à la puissante recommandation du cardinal Barberini, pour lequel il avait peint la *Mort de Germanicus*, le plus grand honneur qui lui ait été fait de l'autre côté des Alpes. On le chargea de peindre un *Saint Erasme* pour St.-Pierre. Mais la faveur dont il jouit fut courte, car le *Saint Erasme* est la seule peinture qu'il ait faite pour les églises de Rome. Les papes, qui l'ont employé par accident, n'avaient pas songé à se l'attacher, lorsqu'en 1639, Louis XIII le rappela auprès de sa personne; après quinze ans de séjour à Rome, ce prétendu romain n'y était retenu par aucune obligation; on lui offrait et il était libre d'accepter la charge de premier peintre ordinaire du roi de France.

Louis XIII, dans cette occasion, ne donnait pas l'exemple à ses sujets; on pourrait dire que Poussin, avant d'être le peintre du Roi, était déjà celui du royaume. A une époque où il n'était pas encore question de son retour en France, Bellori avoue que les commandes les plus nombreuses lui venaient de Paris. Il suffit de lire Félibien, et d'énumérer les personnes auxquelles ses tableaux étaient destinés. On voit figurer dans cette liste, à côté d'un cardinal-ministre et des plus grands seigneurs de la cour, de simples gentilshommes, des banquiers, des marchands, des artistes. Nous ne le dirons pas sans quelque regret, mais il est certain que ce n'est pas en Italie, c'est en France que l'Angleterre est venue chercher les trois quarts des chefs-d'œuvre de Poussin qu'elle est parvenue à réunir.

Le premier départ de Poussin était une fuite ; le second ressemblait à une rupture; et cependant jamais les liens qui l'unissaient à la France ne se sont mieux fait sentir qu'à partir de 1642 (1). Il ne peint plus que pour des Français. Il travaille pour le seul M. de Chantelou plus que pour le Roi, plus qu'il n'a jamais fait pour personne. M. de Chantelou n'avait pourtant ni un goût aussi sûr, ni un regard aussi pénétrant que le commandeur del Pozzo. Il jugeait un peu trop d'après les autres, et n'écoutait pas toujours les plus habiles. Poussin ne lui a pas épargné sur ce sujet des vérités assez dures : « Pardonnez ma liberté, si je dis que vous vous êtes montré précipité dans le jugement que vous avez fait de mes ouvrages. Le bien juger est très-difficile, si l'on n'a, en cet art, grande théorie et pratique jointes ensemble ; nos appétits n'en doivent pas juger seulement, mais aussi la raison... » Et plus bas : « Bien que vous soyez très-intelligent en toutes choses, je crains que la contagion de tant d'ignorants et d'insensés qui vous environnent ne parvienne à vous corrompre le jugement. » Hélas ! oui, on pouvait se tromper en France et préférer la *Rébecca* aux *Sacrements;* on ne comprenait pas toujours très-bien ce que Poussin avait voulu dire, ni comment il l'avait dit ; mais on préférait Poussin à tous les autres peintres ; par une tendance naturelle à laquelle on s'abandonnait

(1) Le titre même de premier peintre ordinaire lui fut conservé, malgré son absence : et il aurait manqué quelque chose à la gloire de Louis XIV s'il n'avait pas confirmé le choix de son père par un nouveau brevet, en date du 28 décembre 1655 (Bellori).

sans chercher encore à l'expliquer, on était plus vivement touché de sa façon de concevoir et de son style, que du style d'aucun Italien ou d'aucun Flamand. Sur ce point, M. de Chantelou représentait fidèlement la France. Il n'était pas celui qui aurait le mieux fait la critique ou l'éloge des tableaux de Poussin, mais il était celui qui en faisait le plus de cas. De bonne foi, il les préférait aux plus belles œuvres des plus grands peintres; il exigeait que Poussin lui fît, malgré ses répugnances, des pendants aux tableaux de Raphaël.

Presque tout le monde en France partageait ce sentiment; chaque année, il arrivait des tableaux à Lyon et à Paris; sans cesse on les admirait et on en voulait de nouveaux. Ce fut au point que Poussin demanda grâce; sa vie n'y pouvait suffire. Mais la gravure lui vint en aide. On commença, sous ses yeux, à reproduire ses tableaux; en 1699, on publiait déjà « le catalogue de ce qui a été gravé d'après M. Poussin, fameux peintre de ce siècle (1). » La liste des graveurs était longue; leurs noms étaient presque tous des noms français. Attribuera-t-on cette rencontre au hasard? ou ne prouve-t-elle pas, une fois de plus et d'une manière évidente, que Poussin était aimé surtout en France? Nos graveurs, en reproduisant si constamment ses œuvres, cédaient à leurs préférences personnelles. Mais le public, par son empressement, avait prévenu ou justifiait leur choix.

Les critiques étaient les interprètes naturels d'un sen-

(1) Florent Le Comte.

timent presque unanime. L'Italie fut, dès le principe, et elle a continué à être plus équitable que la France, parce qu'il lui en coûtait moins d'être impartiale. Elle a toujours compté Poussin au nombre des peintres les plus illustres, sans ravaler son mérite, sans le grandir. La France n'a pas su garder cette juste mesure. Poussin a eu dans notre pays le sort de ces idoles que l'on brise aujourd'hui, parce qu'on les encensait hier. Tandis qu'on l'admirait à Rome, à Paris on l'adorait; et le culte se répandit dans les provinces. Au Mans, on l'appelait « l'honneur des Français en sa profession, et le Raphaël de notre siècle » (1); à Caen, on le proclamait « un Timanthe et le peintre le plus accompli de tous les modernes » (2). Félibien écrivait: « Je ne crois pas qu'il y ait eu de peintre qui ait mieux su que lui tout ce qui peut rendre un ouvrage accompli. » Un peu plus tard, nous avons vu Fénelon lui donner le beau rôle dans un entretien avec Léonard; il l'égalait aux anciens : Boileau le placerait au-dessus d'eux (3). Pour ces juges prévenus, il n'est pas seulement le premier des peintres : il représente à leurs yeux la peinture elle-même. Ils tiraient de ses ouvrages l'*Idée*

(1) Roland Fréart de Chambray, *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne.*

(2) J. R. (Jacques Restout). *Réforme de la peinture :* à Caen, chez Jean Briard, imprimeur et libraire à Froiderüe, 1681. J'emprunte cette citation, et la restitution du nom de l'auteur du livre singulier auquel elle est empruntée, à l'une des plus ingénieuses notices de M. de Chennevières (*Peintres provinciaux*, t. III).

(3) Lettre à Ch. Perrault. Il ne faut pas en vouloir à Boileau, s'il met, en 1700, Poussin et Lebrun sur la même ligne.

de la perfection (1), et des règles qui doivent y conduire, si on les suit les yeux fermés.

Les règles, dont on proclamait si hautement la vertu, étaient déjà suivies avec un religieux respect, et Poussin, sans avoir enseigné personne, avait une école, la plus nombreuse peut-être que l'on ait vue au XVIIe. siècle. Si le chef de cette école, formée à Rome, est un romain, dont le rôle se borne à remettre en honneur la maxime de Raphaël ou celle des anciens, il est impossible que les italiens, qui vivent auprès de sa personne, ne soient pas les premiers à l'entendre et les plus nombreux à le suivre. Voici un fait décisif: on ne compte pas un romain dans la nouvelle école romaine. Félibien dit qu'à son arrivée à Rome en 1647, trois peintres étaient placés par l'opinion publique au premier rang : Lanfranc, Pierre de Cortone « et le fameux M. Poussin », qu'il nomme le dernier « comme le plus jeune des trois ». « Je pris grand soin, ajoute-t-il, de les connaître, et particulièrement M. Poussin, avec lequel je fis une amitié très-étroite. » Beaucoup d'autres avaient fait ainsi, mais ce n'étaient pas des Italiens. Par un secret accord, les artistes qui étudiaient à Rome , se divisaient en deux parts : les Italiens cherchaient Lanfranc ou le Cortone; Poussin, sans y prétendre, attirait à lui tous les étrangers.

A l'origine , on le voit faire sa société habituelle de trois personnes, également dignes d'une telle amitié, qui savaient le mérite de sa peinture et le prix de ses

(1) C'est le titre même de l'ouvrage publié par M. de Chambray, au Mans, en 1663.

discours. C'étaient trois étrangers : Du Quesnoy, le sculpteur flamand, Sandrart, de Nuremberg, et Claude Gelée, le Lorrain (1).

A mesure que la réputation de Poussin se répandit au loin, le cortége ordinaire qui accompagnait le grand homme dans ses promenades se renouvela et grossit. Les amis cédèrent la place à des disciples. Ceux-ci n'étaient ni des Allemands, ni des Flamands, ni des Italiens : les seuls qui aient mérité d'être nommés sont des Français. Voici d'abord, avec les Dughet, Stella, qui se refit une manière, la plus semblable qu'il put à celle du maître; puis, à côté de M. de Chantelou, qui commande un premier tableau, celui de la *Manne*, M. de Chambray, son frère, qui ne perd pas une parole et se prépare à écrire ce qu'il entend. A son retour de France, Poussin ramène avec lui son « bon ami M. Lemaire, » et Lebrun, qui va être le coryphée de l'école. Il fait travailler sous ses yeux, Le Rieux, Nocret, le sculpteur Thibaut, doublement ingrat, puisqu'il trompa son amitié et ses espérances ;

(1) Pourquoi M. Bouchitté n'ose-t-il pas mettre le nom de Claude parmi les noms de ceux qui subirent directement l'influence de Poussin (p. 355 et suiv.)? On est réduit à douter des relations de Poussin avec Lesueur. Mais il n'en est pas ainsi de ses relations avec Claude Lorrain, son ami et son voisin à Rome. Voici le passage décisif de Sandrart que je reproduis textuellement : « In seiner ersten Zeit hielte er grosse Kundschaft *mit uns Fremdem*, kame auch gar oft wann er wuste dass Francesco Du Quesnoy Bildhauer, *Claudi Loraines* (sic) und ich beysammen waren, als die wir im Gebrauch hatten unser Vornehmen einander zu communiciren. Er war sonsten auch von gutem Discurs... » (Partie II, livre III, ch. 26, p. 368 de l'éd. de 1675).

Mignard, déjà trop avancé dans la vie pour se corriger de tous ses défauts; Errard, qui poussa le respect de la règle jusqu'à la superstition. Citons encore, sans vouloir citer tout le monde, un neveu de Champagne, un neveu de Stella, et deux Normands, Marc Restout et Pierre Letellier de Vernon (1). Car il y eut une petite colonie normande au sein de la colonie française, qui s'était rangée autour de Poussin.

Les Français, qui ne sont pas sortis de France, subissent une influence à laquelle se dérobent les Italiens qui sont à Rome. Il suffit qu'ils aient vu les tableaux de Poussin, ou les gravures de ses tableaux, pour reconnaître en lui leur guide. Lesueur qui n'a pas voulu aller à Rome, suit plus fidèlement que Lebrun la maxime de l'école dont il est l'honneur; Philippe de Champagne, né en Flandre, ne se défend pas d'y appartenir; Valentin avait été touché, quoique à demi perdu par les dangereux exemples du Caravage; Jouvenet le sera, malgré son admiration pour Rubens.

Le lendemain même de la mort de Poussin, Colbert établissait à Rome, pour ainsi dire en son honneur et sous ses auspices, l'Académie de France, où le respect de sa mémoire ne devait jamais périr. Il choisit pour la diriger Errard qui, par la solidité du jugement, la sévérité du goût, et son culte pour l'art antique, sinon le talent et le génie, pouvait passer pour le plus digne continuateur de Poussin. Avec Errard, l'école se perpétue à Rome; avec Lebrun, elle règne à Versailles et dans tout le royaume; et ce règne, comme celui de

(1) *Peintres provinciaux*. T. I et III.

Louis XIV, est en même temps absolu et populaire, tant la maxime observée par Poussin et par ses disciples convenait au génie de la France.

L'un et l'autre règne ont duré long-temps, malgré les excès qui les compromirent, et qui préparaient les excès de la licence. En 1677, il suffisait de préférer Rubens à Poussin, pour se donner en France le mérite de la singularité. Insinuer que celui-ci n'était pas un peintre accompli, c'était une profanation; prêter à Rubens précisément les qualités par lesquelles Poussin l'emporte sur lui, et dire qu'il *exprime les passions merveilleusement* ou qu'il se montre *grand philosophe* par ses oppositions de couleurs (1), c'était le songe creux d'un cerveau malade. Quarante ans plus tard, le grand peintre avait passé avec le grand Roi : c'était le temps de la Régence; le sceptre allait tomber des mains de Watteau dans celles de Boucher. Notre histoire ne nous a que trop accoutumés à ces scandaleuses vicissitudes; et la mémoire de Poussin y semblait exposée plus qu'une autre. Il n'avait pas fait lui-même une place assez grande à la liberté de l'inspiration, ni assez d'honneur à la forme. Après lui, un zèle indiscret avait trop prétendu imposer de haute main des règles souvent arbitraires, qu'on prétendait couvrir de l'autorité de son nom, lorsque son génie ne les recommandait plus. L'adoration de la forme au préjudice de la pensée, et de chacun des éléments de la forme au détriment des autres, la fantaisie érigée en souveraine à la place de la raison, ont eu leur

(1) Roger de Piles, cité par M. de Chennevières. T. III.

tour, et nous avons eu plus d'une fois le spectacle de ces excès. Quand l'ivresse est passée, la France ouvre les yeux, s'étonne et rougit de ses profanations. En revenant à Descartes, à Poussin, à Corneille, elle se retrouve et rentre en possession d'elle-même. Il faut laisser au passé ce que la maxime suivie par ces grands hommes avait de trop rigoureux et d'exclusif. Mais gardons ce qu'elle avait d'essentiel. Que ce soit la règle de notre génie et la sauve-garde de notre gloire. Il en est de Poussin comme de Boileau : l'expérience ne nous apprend que trop vite ce qu'il en coûte de « dire du mal de Nicolas » !

A ce titre, on peut pardonner à la France de n'avoir pas su retenir Poussin ; elle peut se consoler elle-même de n'avoir pas possédé ses cendres. Il n'a pas cessé de lui appartenir par la nature de son génie. Elle l'a revendiqué, de son vivant, par le prix qu'elle attachait à ses ouvrages; après sa mort, par le fruit qu'elle a tiré de ses exemples. Rome avait ses cendres : sait-elle ce qu'elle en a fait (1)? Les Grecs auraient vu dans ce tombeau vide un symbole; en effet, n'est-ce pas l'image des trente-neuf années que ce grand artiste a passées à Rome, sans que son passage y ait laissé plus de traces?

VII.

Toutes les fois que l'occasion s'en présente, Poussin fait ses réserves contre l'impatience, la versatilité, la

(1) Raoul-Rochette. *Discours sur Nicolas Poussin.*

forfanterie françaises. « Je vous supplie, dit-il, de mettre l'impatience françoise à part, car si j'avais autant de hâte que ceux qui me pressent, je ne ferois rien de bien. » Ou encore : « Il tombe, à la manière françoise, d'une extrémité dans une autre, sans s'arrêter au milieu. » — « C'est une folie de craindre les nouveautés et les brouilleries en France, puisqu'on ne peut les y éviter, et que jamais on n'y a été sans cela. » Et ailleurs : « Nous savions... que Gravelines était assiégée par notre armée surnommée la dorée : et plût à Dieu qu'elle fût de fer seulement et qu'elle emportât promptement la place ! »

Est-ce un Romain qui parle ainsi ? Non, c'est un Normand. Poussin a si peu changé de nation qu'il est resté de sa province. Les Andelys avaient décidé de la tournure de son caractère plus nettement que de la vocation de son génie.

Nous ne connaissons encore que l'énergie de sa volonté. Elle a triomphé des plus grands obstacles. Quelquefois elle les a brisés. Mais sa principale force venait de sa constance : s'était-il par aventure laissé amollir, il était prompt à se remettre « en sa ferme et constante assiette » ; mieux que personne, il savait que « avec de la patience, on vient à bout de toutes choses ». Il était fidèle à ses attachements comme à ses desseins : « Je ne suis point homme léger, ni changeant d'affections ; quand je les ai mises en un sujet, c'est pour toujours. » S'agissait-il de défendre sa dignité personnelle, ses droits, mais surtout sa liberté, nous avons vu cet homme sage sortir de lui-même, et, dans sa conduite comme dans son lan-

gage, s'emporter, à ce qu'il semblait, aux dernières témérités. Et cependant, cette nature opiniâtre n'est pas tellement entière qu'elle ignore ou qu'elle repousse les ménagements. Elle va plus loin qu'on ne l'aurait attendu d'elle, sans aller plus loin qu'il ne le faut. Elle sait garder une juste mesure, faire, dans ce qu'elle veut, la part de ce qui convient et de ce qui est possible, unir au sens droit le sens pratique, et montrer dans toute sa conduite cet heureux accord de vivacité et de réflexion, de fermeté et de souplesse, qui est un des plus grands secrets de la vie et la vertu normande par excellence.

De toutes ses qualités, celle qu'il estimait le plus lui-même, c'était « l'art de bien vivre avec tout le monde »; art difficile, mais où excellent ceux qui ont appris à ne pas trop compter sur les autres, et ne sentent le besoin, ni de se mettre à leur place pour être heureux, ni de les humilier pour se grandir, ni d'obtenir leur admiration, souvent aveugle, pour s'estimer davantage eux-mêmes. Poussin ne se faisait pas facilement illusion sur les hommes; il n'affectait pas non plus de les mépriser, et il en attendait si peu de chose qu'il leur permettait volontiers d'être ce qu'ils étaient.

Portaient-ils sur ses tableaux des jugements peu éclairés ou malveillants? Quoiqu'il y fût accoutumé, il le prenait d'abord assez vivement. Mais il rentrait vite en lui-même. Tantôt il se retranchait dans le dédain : « Il me suffirait de me pouvoir contenter moi-même, sans prétendre à la louange de ceux qui ne furent jamais loués. » Tantôt, par un sentiment plus digne de lui, il allait jusqu'à se féliciter de n'avoir pas été épar-

gné. « Car, en empêchant que la présomption ne m'aveuglât, cela m'a fait cheminer *cautement* en mes œuvres. » Ceux qui le reprennent ne peuvent pas lui enseigner les moyens de mieux faire; ils seront cause, néanmoins, « qu'il en trouvera les moyens de lui-même ». Et cette pensée le réconcilie même avec ses détracteurs. Son désir de bien faire est trop vif pour qu'il n'aime pas mieux être repris et critiqué, le plus souvent hors de saison, que d'être abusé sur ses défauts par la flatterie.

Du reste, il ne donnait que cette seule prise à la malignité humaine. Lorsqu'il s'était enfermé étroitement dans sa petite maison afin de n'être pas interrompu dans son travail, il oubliait facilement les bruits du dehors et n'avait plus souci que de ses pensées. Il voyait les importuns avec moins de déplaisir, parce qu'il ne les voyait qu'à ses heures. Voulaient-ils troubler la paix de sa retraite et porter encore une fois atteinte à sa liberté : il ne sentait d'autre besoin que celui de se dégager, et trouvait une double joie à sortir d'affaire et à « se débrouiller poliment », sans se créer d'embarras, sans se donner de tort avec personne.

L'histoire de chacun de ses tableaux, suivie, autant que cela est possible, depuis le moment où il l'a promis jusqu'au moment où il l'a livré, offre, quoique très-simple, un double intérêt. J'y ai déjà suivi le travail de la pensée, cherchant à rendre compte du talent du peintre. J'y reviens encore une fois, pour relever quelques-unes des circonstances où se fait sentir le caractère de l'homme, et montrer jusqu'où il portait, dans le travail surtout, qui était la grande affaire de sa

vie, la réflexion, le scrupule des convenances, l'esprit d'ordre et l'esprit de suite.

Parmi les commandes nombreuses et de toute sorte qui venaient le surprendre dans sa retraite, il commençait par faire un choix sévère : il en eût trop coûté à sa conscience de promettre s'il n'espérait pas tenir, et il eût encore moins voulu, pour tenir une promesse légèrement donnée, se hâter plus qu'il ne fallait, ni surtout forcer son génie, dont il n'aimait pas qu'on méconnût l'étendue, et dont lui-même n'oubliait pas les bornes.

Il trouvait peu de plaisir à faire un portrait : peut-être craignait-il d'engager trop vis-à-vis des grands (car c'étaient les grands qui se faisaient peindre) la liberté de ses instants, au lieu de s'astreindre à l'exactitude d'une ressemblance, au lieu de continuer à poursuivre l'idéal plus noble de sa pensée. Quel que fût le motif de ses répugnances, Poussin n'essayait pas de les combattre, et son portrait, lorsqu'il se décida, non sans peine, à l'entreprendre, était le premier qu'il fît depuis vingt-huit ans.

C'était assez de lui imposer le choix du sujet; on était assuré de lui plaire en le laissant régler le nombre, l'ordonnance et les dimensions des figures. Sur ce point, en particulier, Poussin ne variait pas beaucoup. Il savait que les choses, « représentées de grandeur naturelle, saisissent davantage la vue », et il avait étudié trop profondément les formes humaines pour n'être pas en mesure de les représenter de quelque manière qu'on le voulût. Il a peint des figures très-grandes; il en a peint aussi de très-petites. Mais celles-ci ruinaient ses yeux;

les autres ne convenaient qu'à des tableaux peints pour des églises, pour des palais, et les tableaux de Poussin étaient destinés à faire l'honneur d'un salon, d'un cabinet, d'un oratoire. Le sens pratique du peintre lui indiqua la mesure habituelle de ses figures: réduites aux deux cinquièmes de la taille humaine ordinaire, elles étaient encore assez grandes pour que l'œil, sans aucun effort, distinguât à quelque distance tous les mouvements du corps et toutes les nuances de l'expression; elles ne l'étaient pas assez pour qu'il fût impossible de faire tenir sans confusion sur une toile de médiocre étendue, tous les acteurs des plus grands drames, sans compter l'architecture et le paysage destinés à servir de fonds de scène. En s'arrêtant à ces dimensions que son exemple a consacrées, Poussin tenait également compte des besoins de son temps, des conditions nouvelles faites à la peinture par une société qui se transformait (1), et des convenances de son talent, qui n'aimait pas à se jouer avec les difficultés matérielles de l'exécution plus qu'il ne le fallait pour produire l'effet qu'il se proposait de produire sur la pensée. Il avait consulté ses forces en même temps que le désir des personnes auxquelles il cherchait à plaire.

Plus tard, lorsque ses forces diminuèrent avec l'âge, Poussin n'essaya point de se tromper lui-même. En vieillissant, il se sentait, « au contraire des autres, enflammé d'un plus grand désir de bien faire, » et cherchait à se surpasser : « On dit que le cygne chante plus doucement lorsqu'il est voisin de sa mort; je

(1) Ce point a été développé très-judicieusement par M. Delécluze, p. 5 et 12 de sa Notice sur Poussin, publiée dans le *Plutarque français*.

tâcherai, à son imitation, de faire mieux que jamais. » Malheureusement, les yeux affaiblis, la main qui tremblait depuis long-temps, ne suivaient plus que de loin l'intelligence; et il répétait en soupirant cette parole de Thémistocle « que l'homme décline et s'en va lorsqu'il est prêt à bien faire. » Alors il fallut insensiblement restreindre l'importance des figures dans ses tableaux; désespérant de les peindre comme il l'aurait voulu, quelle qu'en fût la dimension, il n'osait plus en faire que l'accessoire de ses compositions, et se bornait au paysage, comme pour se préparer par degrés à cesser de peindre.

Le 20 novembre 1662, il écrivait à M. de Chantelou, à propos de sa *Conversion de saint Paul*, cette lettre qui rappelle le *Summa dicende Camena* d'Horace : « Monsieur, après vous avoir écrit plusieurs fois depuis le mois de mai passé, sans avoir de vous un mot de réponse, je viens encore vous supplier de me faire savoir de vos nouvelles. Je suis assuré que vous avez reçu le dernier ouvrage que je vous ai fait, lequel est peut-être aussi le dernier que je ferai. Je sais bien que vous n'avez pas grand sujet d'en être satisfait; mais vous devez penser que j'y ai employé, avec tout ce qui me reste de forces, la même volonté que j'ai toujours eue de vous bien servir. Souvenez-vous des témoignages d'amitié que vous m'avez donnés pendant si long-temps et dans tant d'occasions, et veuillez me les continuer jusqu'à ma fin, à laquelle je touche du bout du doigt : je n'en peux plus. » Il reprit courage et fit encore des tableaux; ce fut vraiment, comme il l'avait souhaité, l'adieu du cygne. Mais lorsqu'on regarde de près les

figures placées dans les *Quatre Saisons* et particulièrement dans le *Déluge*, il est facile de reconnaître que Poussin n'aurait pu finir sans tomber au-dessous de lui-même, s'il s'était obstiné à redevenir ce qu'il ne pouvait plus être, et si, au lieu de se renfermer dans le seul genre où il pût encore exceller, il avait essayé de refaire les *Sacrements*. Plus heureux que Corneille, parce qu'il fut plus sage, il ne descendit pas du *Cid* à *Pertharite* et à *Suréna*. Son ferme bon sens l'avait averti d'aspirer moins haut pour ne pas tomber. A ce prix, il put, jusqu'au bord de la tombe, demeurer digne de lui-même.

Toute sa vie, il avait eu cette raison de n'exiger rien de trop de sa nature, et de ne faire qu'en leur temps les choses mêmes qu'il était le plus capable de faire. Toujours impatient de finir l'ouvrage qu'il venait d'entreprendre, il n'aimait pas à s'arrêter au milieu de son travail. Et cependant il n'hésitait pas à l'interrompre toutes les fois qu'il ne se sentait plus « en bonne veine ». Il n'y voulait pas employer, même par intervalles, « les forces épuisées d'un esprit *languide* ». Il se bornait alors à *ourdir*, travaillant « quelque peu », mais ne peignant « qu'à ses heures d'élection ». C'est ainsi qu'il pouvait mettre dans chacun de ses ouvrages tout son talent.

Les biographes nous ont appris avec quel soin il réglait sa vie, faisant la part de la promenade et celle du travail, celle des entretiens familiers et celle de la solitude, de manière à maintenir l'heureux équilibre de ses facultés. Ils nous ont fait pénétrer dans son atelier, et n'ont pas craint d'entrer dans les moindres

détails, pour nous donner une idée de sa façon de peindre; la propreté et l'ordre qui régnaient sur sa palette étaient une des choses qui les avait frappés : « Il peignait, dit Félibien, avec une propreté et d'une manière toute particulière. Il arrangeait sur sa palette toutes ses teintes si justes, qu'il ne donnait pas un coup de pinceau inutilement et jamais ne tourmentait ses couleurs. »

Il songeait à tout, et s'occupait de son tableau avec la plus vive sollicitude long-temps encore après qu'il y avait donné le dernier coup de pinceau. Il ne s'en remettait qu'à lui-même du soin de l'enfermer dans une bonne caisse, scellée de son « cachet de la confiance », et de le faire partir par la voie la plus courte et la plus sûre. Il s'alarmait de tous les accidents du voyage, et la nouvelle que la caisse était arrivée à Paris lui « ravissait le cœur de contentement ». On croirait qu'il la voit ouvrir et préside à tous les soins qu'il en faut prendre encore, tant il multiplie les recommandations sur la toilette que l'on va faire à sa peinture : « Il faudra premièrement la laver d'eau claire avec une éponge..., puis l'essuyer avec un linge blanc sans poils, et la laisser sécher, enfin la vernir d'un vernis léger ; » puis, lui donner un cadre qui aide à la mieux voir ; le point est essentiel, et Poussin y insiste à plusieurs reprises : « Vous savez les caresses qu'il lui faudra faire avant de le laisser voir à personne... Je vous supplie, avant qu'on le voie, de le faire orner d'une bordure d'or mat, d'un travail délicat. » Aussi long-temps que le tableau n'est pas à sa place et n'a pas produit l'impression qu'il doit produire, Poussin n'estime pas qu'il

ait dégagé entièrement sa promesse, et son esprit n'est pas en repos.

Il ne lui restait plus qu'à recevoir le prix de son travail. Sa délicatesse à ce sujet était célèbre. Il n'y avait rien à débattre ; c'était lui-même qui, d'après les dimensions du tableau et le temps qu'il avait mis à le faire, écrivait un prix sur le revers de la toile (1). Jamais il ne demandait ni autant que demandaient les autres, ni autant qu'on aurait trouvé juste de lui donner. Chacun des sept tableaux de la seconde série des *Sacrements* lui fut payé deux cent cinquante écus : encore prenait-il soin de s'en remettre à la volonté de M. de Chantelou ; et cependant, tel de ces tableaux contenait vingt ou vingt-quatre figures, et Poussin n'en avait pu livrer deux dans la même année. Il avait commencé le premier le 14 avril 1644, en priant Dieu qu'il lui donnât la vie assez longue pour les finir tous. Il expédiait le dernier le 23 mars 1648. « Si la caisse arrive à bon port, je pourrai dire avoir mis fin à l'œuvre de vos *Sept Sacrements.* » Cette grande œuvre, à laquelle il avait consacré le meilleur de son temps et de ses forces pendant quatre ans, ne lui avait pas valu deux mille écus. Il ne l'en avait pas moins prise à cœur tellement que, pour mieux satisfaire à M. de Chantelou, à son art et à lui-même, il refusait des commandes auxquelles « cent bras n'auraient pas suffi », et pour des gens qui lui offraient de « puiser dans leur bourse » et de couvrir d'or ses tableaux.

Est-ce à dire qu'il négligeât ses intérêts, lui qui ne

(1) Non trattò mai il premio de'suoi quadri, ma quando li haveva forniti, l'annotava dietro la tela (Bellori).

négligeait rien, et méprisât l'argent, comme on l'a très-souvent écrit ? En parlant ainsi, on veut faire, on ne fait pas l'éloge de Poussin ; car le mépris de l'argent n'est pas une vertu. L'histoire des arts et des lettres ne nous a que trop souvent appris à quelles misères, à quels scandales peuvent entraîner cette imprévoyance et ce désordre dont on a voulu faire le privilége et l'un des signes du génie. Poussin savait tout au juste ce que vaut l'argent : l'argent « ne doit servir qu'à nous contenter... C'est folie, dira-t-il encore, de s'incommoder pour des biens dont on a si peu de temps à jouir ». Mais ce qui fait la tyrannie de l'argent, c'est que la liberté et l'honneur même, c'est que la sécurité de l'esprit n'en dépendent pas moins que toutes les vaines jouissances de la vie. Poussin mettait son honneur à n'être ni cupide, ni prodigue. Il n'aurait jamais voulu prétendre à une récompense que l'on eût pu trouver disproportionnée avec le travail ; il aimait à penser que, de part et d'autre, on était loyalement payé, qu'il ne redevait pas une obole, qu'il n'y aurait jamais « rien à redire à ses affaires ». Mais il aimait aussi qu'on fût exact envers lui, que le Roi même lui payât ce qu'il lui devait. Nous n'avons pas de pire ennemi que le besoin. En s'affranchissant du besoin, on assure son indépendance vis-à-vis des hommes. Poussin tenait à s'enrichir assez pour n'avoir plus de maître.

Jamais on n'a pu le taxer d'avarice, ni même de parcimonie. Il ne fermait pas la main à l'aumône, et ne refusait pas d'avancer, par exemple, à un pauvre artiste, l'argent nécessaire pour se faire soigner pen-

dant une maladie ou pour retourner en France. Une façon de vivre trop étroite lui aurait fait honte. Dans son train de maison, dans son costume, il tenait à observer les bienséances et gardait sa dignité naturelle. Mais tous ses désirs étaient réglés avec une telle modération, et il mettait, sans aucune étude, tant d'ordre jusque dans les moindres choses, qu'il lui suffisait de gagner peu pour faire, à côté des dépenses de chaque année, une large part à l'avenir. Il ne lui en coûtait nullement pour agir ainsi. Le désir de placer dans sa petite salle un buste antique, pour « jouir souvent du plaisir de le voir », était le seul désir ruineux auquel il aurait pu se laisser entraîner. Du reste, il avait horreur du faste, et loin d'envier le luxe des riches, il les plaignait d'avoir tant de serviteurs, lui qui n'en a jamais eu un seul.

Quarante années se passèrent, et il se trouva que, sans avoir jamais gagné beaucoup, sans avoir pourtant mené une vie qui sentît trop « le pauvre homme », celui que nous avons connu d'abord si misérable n'était pas seulement à l'abri du besoin, il possédait une fortune suffisante pour assurer la sécurité de sa vieillesse, faire vivre doucement sa femme après lui, et même pour exciter la convoitise d'un héritier. Dès qu'il eut perdu sa pauvre femme, il s'inquiéta de l'avenir, et sentit le besoin de pourvoir, jusqu'au-delà du tombeau, au réglement de toutes ses affaires. « Me voyant dans un pareil état, lequel ne peut long-temps durer, j'ai voulu, disait-il, me disposer au départ... et fait un peu de testament. » Ce peu de testament était daté du 25 novembre 1664, cinq semaines après la mort de sa

femme. Il craignit de n'en avoir pas fait assez ; ennemi des procès pour son propre compte, il savait avec quelle facilité ils naissent aux Andelys et même à Rome; et par un redoublement de prévoyance, « *acciò doppo la sua morte... non habbia da nascere lite alcuna*, » il recommença, deux mois avant de mourir lui-même, le 21 septembre 1665. Il était alors sain d'esprit, mais malade de corps, et au lit « *giacendo in letto* » : l'heure du départ approchait.

En ce temps-là, on n'écrivait pas ses dernières volontés sans se placer sous l'œil de Dieu, et penser à l'âme avant de s'occuper de la dépouille mortelle qui allait retourner à la terre, et des biens périssables qui allaient passer dans d'autres mains. Poussin commence par recommander son âme à Dieu et supplier, de tout son cœur et avec la plus profonde humilité, la Vierge Marie, les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, son ange gardien et toute la Cour céleste, d'intercéder pour son salut éternel auprès du Dieu de miséricorde. Si ce n'est là qu'une formule consacrée par l'usage, elle fait honneur à un siècle; mais ce n'étaient point des paroles indifférentes dans la bouche de celui qui avait fait de la dignité de l'âme et de la prééminence de la pensée la loi suprême de son art.

Il songeait ensuite à son corps, qui devait être porté à sa paroisse, vêtu d'un de ses habits ordinaires, et sans aucune pompe « *senza pompa veruna* ». Il fixait, non sans prévoir toutes les éventualités, le jour où l'on chanterait une messe pour le repos de son âme, le nombre des torches et des cierges qui seraient allumés autour du poêle et sur l'autel, la somme d'argent qui

serait donnée à la paroisse : *tutto quello che di raggione se gli doverà, e non altro ;* faire et donner ce que l'on doit, ni plus ni moins, c'était sa règle.

Il entrait enfin dans le détail de ses dispositions particulières, fixant dans le même esprit le droit de chacun, sans oublier la famille d'adoption au milieu de laquelle il avait vécu et qui l'entourait à ses derniers instants. Son cœur leur eût peut-être tout donné. Mais il ne le pouvait qu'en dépouillant ses propres parents, des inconnus, sans doute, mais qui n'en étaient pas moins, selon la nature et aux termes de la loi, ses héritiers légitimes. Il léguait donc à ses « pauvres parents qui habitaient aux Andelys », des valeurs de toute sorte, que l'acte notarié énumère et qui s'élevaient, comme il l'a marqué lui-même, à plus de dix mille écus de monnaie romaine. « Ce sont gens grossiers et ignorants, disait-il à M. de Chantelou, qui, ayant, après ma mort, à recevoir cette somme, auront grand besoin des secours et de l'aide d'une personne honnête et charitable. Dans cette nécessité, je vous viens supplier de leur prêter la main, de les conseiller et de les prendre sous votre protection, afin qu'ils ne soient pas trompés ou volés. Ils vous en viendront humblement requérir, et je m'assure, d'après l'expérience que j'ai de votre bonté, que vous ferez volontiers pour eux ce que vous avez fait pour votre pauvre Poussin pendant l'espace de vingt-cinq ans. »

Jean Letellier faillit gâter ses affaires par un empressement indiscret. Il accourut à Rome. Poussin se plaint très-vivement de l'*impertinence* de ce *malheureux étourdi de neveu.* « Ce rustique personnage, ignorant et sans cervelle, est venu troubler le repos où je vivais,

de sorte que je n'ai pu vous remercier plus tôt, me trouvant quasi hors de moi, par le déplaisir qu'il m'a causé. » Cet écervelé, qui ne savait pas se taire, on le voit bien, et qui parlait, Dieu sait comment, de tout ce que l'illustre vieillard avait tant aimé, fut heureux d'avoir affaire à un homme qui ne se départait jamais d'une parole donnée. Tout en l'accusant ainsi, Poussin le recommande encore; et le second testament, fait après cette malencontreuse visite, ne paraît avoir eu pour objet que de mieux assurer les dispositions du premier.

Poussin ne faisait, en cette occasion, que ce qui lui paraissait juste. Au fait, il nous paraît juste à nous-même que cette fortune lentement acquise et ménagée avec une prévoyance toute normande, soit retournée aux Andelys, suivant l'esprit et la lettre de la Coutume de Normandie.

VIII.

Au terme d'une discussion dans laquelle j'ai si souvent invoqué le témoignage de Poussin, je ne puis mieux faire que de lui laisser encore la parole. C'est à lui qu'il appartenait de conclure, et il a conclu en effet, dans la cause que nous plaidons. Remontons de quinze ans, et des premières lignes de son testament à la signature de son portrait. Je parle du plus connu, celui que possède le musée du Louvre.

On doit croire que ce beau portrait joint à toutes les qualités de l'exécution et du style le mérite de la ressemblance. Car Poussin en avait fait deux autres et

celui-ci avait été choisi comme le plus ressemblant des trois : on en avait été « fort content autour de lui ».

Il n'avait pas seulement réussi à reproduire exactement les traits de son visage, tels que les contemporains nous les ont décrits : les yeux bien fendus et limpides, le nez grand et bien fait, le front spacieux, les cheveux noirs et un peu crépus, le teint olivâtre. Poussin, fidèle à son précepte, s'était surtout attaché à la justesse de l'expression ; et il semble, en effet, que cette physionomie résolue et sereine résume tout ce que nous avons essayé de dire de son caractère et de la nature de son génie. Dans cette peinture si sobre et si ferme, il a laissé à la postérité la mesure de son talent et un souvenir vivant de sa personne.

Les grands artistes du siècle de Léon X avaient été sollicités comme lui de se peindre eux-mêmes, et chacun sait quelle précieuse galerie de portraits de peintres les Médicis qui régnaient à Florence ont réunie, depuis la tête blanchie et vénérable de Léonard de Vinci jusqu'au masque tourmenté d'Annibal Carrache, relevé par un regard si perçant.

Mais le portrait de Poussin ne fut pas réclamé par un prince italien ; le musée de Florence n'était pas sa place ; il a été fait trois fois pour trois Français. Le meilleur appartenait de droit à M. de Chantelou, qui avait fait pour l'obtenir les instances les plus affectueuses ; et, après M. de Chantelou, il ne pouvait appartenir qu'à la France. Poussin lui-même en avait le sentiment : « Je prétends, disait-il à celui auquel il devait le plus, que ce portrait doit être une preuve du profond attachement que je vous ai voué, d'autant

que *pour aucune personne vivante*, je ne ferais ce que j'ai fait pour vous en cette occasion. » Et, faisant lui-même allusion à la célèbre galerie de Florence, il ajoute : « La place que vous voulez donner à mon portrait dans votre maison ajoute encore beaucoup à mes obligations... j'en serai aussi glorieux que s'il était chez les ducs de Toscane, avec ceux de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël. »

Au bas de ce portrait, Poussin, qui ne signait pas ses ouvrages, a écrit une douzaine de mots (1). Comme il ne faisait rien sans réfléchir, ni sans tenir compte des convenances les plus rigoureuses, tous ces mots sont à leur place, et chacun d'eux a un sens précis. N'allons pas plus loin : l'arrêt que nous attendions était rendu depuis deux siècles. Nicolas Poussin avait, au moment où il signa son portrait, cinquante-six ans; c'était en l'an de grâce 1650. En cette année même, Descartes, plus jeune de quelques mois, mourait, avant le temps, victime des rigueurs d'un ciel qui n'était pas le ciel de sa patrie; l'auteur du *Cid* se préparait à montrer dans *Nicomède*, que son génie, naguère si fécond, n'était pas encore épuisé ; Molière improvisait ses premières comédies; Bossuet prêchait à Metz ses premiers sermons; Boileau, Racine et Louis XIV touchaient à l'adolescence; Fénelon allait naître. Ainsi la maturité du talent de Poussin coïncidait exactement avec le milieu de ce XVII[e]. siècle, dont il devait être l'un des représentants les plus illustres et les plus fidèles. Le souvenir du jubilé joint à la date, confirme et achève de marquer

(1) Effigies Nicolai Poussini, Andelyensis Pictoris. Anno ætatis 56. Romæ, anno Jubilei 1650.

Poussin des signes d'une époque dont il partageait les solides croyances religieuses aussi bien que les saines idées sur la perfection dans tous les arts.

Le nom de la ville natale suit immédiatement le nom glorieux de l'artiste. Il était né aux Andelys, dans le Vexin, sur les confins de l'Ile-de-France et de la Normandie, au cœur du pays comme au milieu du siècle, huit lieues plus haut sur la Seine et douze ans plus tôt dans les fastes de la pensée, que le grand Corneille.

Il est vrai que le portrait est fait à Rome. Poussin peignait à Rome tandis que Descartes mourait en Suède. Il devait mourir à son tour hors de France, fidèle à un séjour qu'il avait librement choisi, non moins qu'à son admiration pour l'antique et pour Raphaël, un peu plus romain que Corneille, un peu moins grec que Fénelon, mais français comme eux et comme Descartes, bon français, bon normand, et l'homme du monde, à le bien prendre, qui fut le plus de son temps et de son pays.

ÉPILOGUE.

Nous avons mis, si je ne me trompe, les Andelys hors de cause. Paris et Rome avaient assurément plus d'une raison pour élever des statues à Poussin; on voit sans surprise l'image du peintre des Andelys au Louvre, à l'Institut de France, dans l'église où il fut enseveli, et même sous les voûtes antiques du Panthéon d'Agrippa.

Mais en quel lieu, je le demande, pouvait-elle être plus convenablement placée qu'aux Andelys?

A la vérité, Poussin a vécu tout un demi-siècle après avoir fui volontairement sa ville natale : y est-il revenu? l'a-t-il seulement regrettée? en trouve-t-on le souvenir dans les sujets, dans la composition, dans le style de ses tableaux?

L'oubli a payé l'oubli : où voit-on que la ville natale se soit inquiétée du fugitif? Elle n'a rien fait pour venir en aide à sa misère aux jours les plus pénibles de sa jeunesse, ni, plus tard, pour montrer qu'elle eût souci de sa renommée ou de sa personne ; vivant, elle ne l'a pas rappelé; mort, elle n'a pas songé à réclamer ses cendres. Un siècle et demi après le départ de Poussin, les dernières pierres de la maison de son père avaient été dispersées ; à peine aurait-on trouvé dans le pays quelques gravures de ses chefs-d'œuvre.

Avocat tour à tour des deux parties, je n'ai pas dissimulé ces griefs, je ne les ai pas affaiblis; il seraient très-sérieux, je l'avoue, si l'on parvenait à démontrer qu'il était facile à Poussin et aux Andelys de faire ce qu'ils n'ont point fait. Mais s'imagine-t-on comment un peintre tel que Poussin aurait pu vivre et mourir aux Andelys, à Villers? La collégiale qui s'enrichissait en 1612 de deux tableaux d'un artiste errant et misérable, aurait-elle osé réclamer pour elle en 1648, les *Sacrements* destinés à M. de Chantelou, disputer, en 1641, au Roi très-chrétien son premier peintre ordinaire? Il est trop sensible qu'à partir de l'âge viril, Poussin n'appartenait plus à son pays natal, et que son pays natal ne pouvait plus rien pour lui.

Il reste à la ville des Andelys l'honneur d'avoir travaillé pendant des siècles à préparer sa venue. Poussin tenait d'elle le goût pour la peinture qui fut de si bonne heure la passion de son enfance; à dix-huit ans, il lui dut encore les leçons de Varin, son premier et son seul maître; à vingt ans, lorsqu'il la quitta, sa vocation était décidée d'une manière irrévocable, et déjà il promettait d'être tout ce qu'il fut par la suite.

Elle l'avait donc aidé, dans la mesure de ses forces, à remplir sa destinée, et Poussin lui-même n'a jamais estimé qu'elle eût fait trop peu pour lui, puisque, éloigné d'elle sans retour, et libre depuis long-temps de ne suivre que le mouvement de son cœur, il a solennellement réclamé sa patrie trois fois : à Paris, en 1641, lorsqu'il sollicitait du Roi une lettre de grâce pour les habitants de Villers; à Rome, en 1665, lorsqu'il léguait la meilleure partie de sa fortune à ses pauvres parents des Andelys; en 1650, devant la postérité, lorsqu'il unissait à jamais le nom des Andelys à son propre nom dans la signature de son portrait.

Il serait injuste de discuter plus long-temps un droit qu'un si puissant témoignage a confirmé. Laissons donc les Andelys en jouir et en tirer gloire paisiblement. Mais que l'exemple de la querelle séculaire qu'on leur a faite ne soit pas perdu, et qu'il nous invite à réfléchir sur la question de principe qui était le véritable fond de ce débat. Lorsque les provinces, les villes, les moindres bourgades s'empressent à l'envi d'honorer la mémoire des hommes illustres qu'elles

ont vus naître, elles s'inspirent du double sentiment de leur devoir et de leur droit. Quelle est donc la nature du devoir qu'elles se croient tenues de remplir? Sur quel fondement repose le droit qu'elles aiment à s'arroger? est-ce un droit absolu? suffit-il, pour le soustraire à la controverse, de produire sur parchemin un acte de naissance authentique?

Imaginez que l'on puisse rendre aux Andelys le précieux feuillet enlevé aux registres de l'état civil, qui fixait d'une manière précise et certaine la date et le lieu de la naissance de Nicolas Poussin; mais qu'en revanche l'église collégiale soit dépouillée de ses peintures, sans que l'on puisse même savoir qu'elle a possédé autrefois les verrières de la chapelle de Ste.-Clotilde et le *Martyre de saint Vincent.* Poussez la supposition jusqu'au bout, et faites des Andelys, comme de Rouen, leur proche voisine, la capitale d'une province, une des villes les plus populeuses et les plus florissantes du royaume.

Un enfant, qui sera compté un jour au nombre des plus grands artistes, vient au monde dans l'enceinte de ses murailles; c'est le caprice du hasard qui en décide. Il grandit sans qu'on y prenne garde. L'adolescence surprend en lui des goûts que l'on n'avait pas autour de lui, qu'on remarque à peine, auxquels on le blâme ou le plaint de se livrer. Si le jeune homme prétend suivre avec honneur une vocation dont Dieu seul a le secret, la nécessité veut qu'il s'éloigne et cherche ailleurs les exemples qu'on ne lui a pas donnés, les encouragements qu'on lui refuse. Abandonné à lui-même, qu'il subisse donc

la loi commune et affronte les périlleuses épreuves qui marquent l'entrée de la carrière, même pour les heureux. La ville natale n'aura pas eu la peine d'oublier son nom ; elle demeure étrangère à ses angoisses, à ses espérances, à la joie de ses premiers succès. Indifférente, elle souffre que des étrangers marchandent ses meilleurs ouvrages, long-temps offerts à vil prix, sans que personne lui ait sagement donné le conseil de les acquérir. La nouvelle d'une mort, peut-être prématurée, ne l'avertit pas encore; elle laisse à des amitiés d'un jour le soin de conduire les funérailles, et prête une oreille distraite au bruit qui commence à se faire sur la tombe à peine fermée. C'est la voix retentissante du monde qui lui dira plus tard si elle peut, sans se compromettre, revendiquer une gloire consacrée enfin par les années. Alors, secouant sa torpeur, elle la revendiquera peut-être : ne lui suffit-il pas de se nommer? et l'héritage laissé par le fils n'appartient-il pas à la mère? Parole imprudente. Ce fils qu'elle réclame, la postérité saura que la tendresse d'une mère lui a manqué. Les titres qu'elle invoque rappellent des torts qu'il n'est plus temps de réparer. Son nom, qu'il eût fallu taire et qu'elle a proclamé elle-même, c'est le nom d'une marâtre qui s'accuse.

Heureux celui qui, dès les premiers jours de la vie, a pu s'attacher, sans le savoir, à une tradition obscure encore, mais déjà ancienne; qui trouve autour de lui, dans la maison de son père, dans l'église la plus voisine, dans les édifices qu'il voit chaque jour depuis qu'il a commencé à se connaître, des souvenirs qui enflamment son imagination, des exemples qui lui

fraient la voie où il se sent né pour marcher, toutes les sources vives où l'inspiration se puise et où le courage se retrempe ! Le séjour de la ville natale suffit aux progrès de son esprit comme aux satisfactions les plus intimes de son cœur. Il ne poursuivra pas au loin l'idéal confus de sa pensée, content de peindre ce qu'il voit, ce qu'il a rêvé, ce qu'avaient rêvé avant lui, sans réussir à l'exprimer comme il le fera, des maîtres que le monde ne connaît pas, mais qu'il rougirait de désavouer. S'il s'éloigne, entraîné par les circonstances ou par l'impérieuse curiosité, le besoin de revenir le suit et le tourmente durant l'absence. La ville où il aimait à vivre aura la plus belle part de ses œuvres, elle aura ses cendres, il lui confie le soin d'un nom, devenu pour elle l'objet d'un légitime orgueil.

Ah ! cette fois, les droits de la mère ne seront pas contestés : qui songerait à la traîner devant un juge ? Et quels titres veut-on qu'elle produise pour reconnaître que c'était à elle de recueillir et d'honorer la mémoire de ce fils de ses entrailles que sa jalouse sollicitude a suivi depuis le berceau jusqu'à la tombe ? Dans la ville où il est né, entre la maison où il vécut et la demeure dernière où il repose, la place de la statue qu'on lui élève était marquée d'avance. A cette place, elle ne sera pas seulement un juste hommage rendu au passé ; elle est une exhortation et une espérance pour l'avenir. Les honneurs accordés au génie dans les lieux mêmes où il est si facile d'en retrouver la trace vivante, excitent dans les jeunes cœurs une émulation plus généreuse ; ils donnent aux exemples

qu'il a laissés la vertu des exemples domestiques ; et c'est ainsi que les écoles se fondent, s'il plaît à Dieu.

Faisons donc nos efforts pour resserrer les liens qui attachent les grands artistes au pays natal. L'expérience nous a montré jusqu'à quel point l'honneur du pays natal en peut dépendre. L'honneur des artistes eux-mêmes y est intéressé certainement plus qu'on ne pense. Sous un autre ciel et parmi les étrangers, l'exil, fût-il volontaire, a ses tristesses ; il a ses périls, soit qu'un regret mal avoué de la patrie absente ne cesse pas de consumer lentement le cœur, soit qu'on ait trop réussi à l'oublier.

Poussin lui-même nous en a fourni le témoignage. Sa vie et ses œuvres ont assez justifié la résolution qu'il avait prise de quitter sa province et le royaume. Tandis que d'autres perdaient à Rome l'indépendance de leur pensée, celle de Poussin ne pouvait prendre que là son libre essor ; et il est heureux, sans aucun doute, que l'on n'ait pas pu retenir en France celui qui devait, sous l'influence plus directe des anciens et de Raphaël, peindre des œuvres si supérieures, non-seulement à toutes celles qu'il voyait faire, mais à toutes celles qu'il faisait lui-même, lorsqu'il n'était pas encore ou lorsqu'il avait cessé d'être près du soleil.

L'auteur des *Sacrements* a donc gagné plus que n'a jamais fait personne à suivre cet irrésistible désir qui l'entraînait au-delà des Alpes. Comme il y a pris pleinement possession de son originalité ! Comme son imagination s'y est agrandie, en même temps qu'elle apprenait à se régler ! Quelle pureté et quelle no-

blesse un commerce de tous les jours avec les monuments de l'art classique avait données à son style ! Peut-on bien dire en vérité qu'il ait manqué quelque chose aux plus parfaits de ses ouvrages ? Et cependant, ne sent-on pas, je ne dirai pas lorsqu'on admire isolément chacune de ses œuvres, mais lorsque la pensée les réunit pour les considérer dans leur ensemble, ne croit-on pas sentir qu'il s'était détaché trop complètement, trop facilement aussi peut-être, des souvenirs de sa première jeunesse ?

Il me sera permis de dire que j'ai pour les œuvres de Poussin une admiration sincère et profonde ; plus je les ai vues, et plus j'ai de plaisir à y revenir, à m'y arrêter ; c'est lorsqu'on en a bien pénétré le sens et que l'on en connaît tous les détails, qu'elles font insensiblement le plaisir des yeux et les délices de la raison. Le cœur même a une part dans ces joies pures et sereines de la contemplation, mais sans être vivement touché. Pourquoi n'a-t-il jamais connu, devant le *Ravissement de saint Paul* ou le *Diogène*, ces émotions pénétrantes dont nous ne saurions nous défendre aussitôt que notre regard s'arrête sur les moines de Lesueur, sur une vague ou sur un buisson de Ruysdael ?

La réflexion nous avertit sans peine de tout ce qui fait la supériorité de Poussin. Il l'emporte par la justesse et la solidité de ses maximes comme par la vigueur et l'élévation de son génie. Mais Lesueur, malgré tout le parti qu'il savait tirer des beaux dessins et des belles peintures qui venaient de Rome, n'avait pas voulu quitter Paris : celui qui aimait tant à s'enfermer

dans la pieuse retraite des Chartreux, aurait pu borner son ambition à continuer dans la collégiale des Andelys l'œuvre des maîtres verriers du XVIe. siècle. Ruysdael, si épris des simples horizons de sa Hollande, n'aurait pas senti le besoin de chercher, loin du Gambon et de la Seine, la poésie de ses paysages. A défaut de meilleures raisons, ce fidèle attachement de l'un et de l'autre pour leur berceau, marque certaine d'un cœur ingénu, eût suffi pour nous expliquer comment ils eurent au même degré, avec des talents si divers, une qualité qui fait le charme de leurs ouvrages, la seule dont on puisse quelquefois regretter l'absence dans les tableaux que le peintre des Andelys peignait à Rome, je veux dire la naïveté.

POÉSIE.

LE PARADIS ET LA PÉRI,

POEME,

EXTRAIT ET TRADUIT DE *LALLA ROOKH* DE THOMAS MOORE;

Par M. DES ESSARS,

Membre titulaire.

A MON CHER CONFRÈRE DEMIAU DE CROUZILHAC.

Ami, voilà mon œuvre; en tremblant je l'expose;
Un simple traducteur, pour ses vers, pour sa prose,
Même s'il réussit, doit être sans orgueil;
Les beautés qu'il traduit pour lui sont un écueil;
Au poète étranger imposant un langage,
A ne pas l'attiédir, téméraire, il s'engage :
Devant la flamme ardente il n'est qu'un froid miroir.
Le Génie, en créant, seul fait vivre et mouvoir;
Ses élans, au-dessus de toute langue humaine,
Font surgir la pensée, ou profonde, ou sereine.
D'un costume nouveau je viens la revêtir;
Sous des plis gracieux elle doit ressortir.
Dis-moi si, dans les soins donnés à sa toilette,
Ma main fut, à ton gré, poétique et coquette;
Ou si, par une faute, échappant à mes yeux,
J'ai laissé quelque tache aux vêtements soyeux.
Que ton esprit, si fin, pénètre ce mystère :
Par un censeur aimé l'auteur toujours s'éclaire.
Sans vouloir me targuer de trop rares vertus,
Ton suffrage m'est cher, ta critique encor plus.

LE PARADIS ET LA PÉRI.

Au portail de l'Éden, proscrite inconsolée,
Debout, une Péri se tenait un matin ;
Elle entendait au loin, dans la sainte vallée,
Les sources de la vie au murmure argentin,
Et sur son aile blanche, ouverte, frémissante,
Cette fille de l'air saintement recueillait
Le rayon fugitif que la porte battante
Par hasard au monde envoyait.
Elle pleure en pensant que sa coupable race
Dans l'Éden glorieux un jour perdit sa place :

« A vous, dit-elle, appartient le bonheur,
Esprits bénis, dans votre errante vie,
A chaque pas vous trouvez une fleur ;
Votre œil jamais ne la surprend flétrie.
J'ai pour jardins les plus riants pays ;
Des fleurs pour moi sont aux célestes voûtes ;
Mais une seule, éclose en Paradis,
Par son éclat doit les effacer toutes !

« Dans l'air ardent, exhalant sa fraîcheur,
Voici le lac, orgueil de Cachemire ;
Là, le platane, à l'abri protecteur,
Dans le cristal avec l'île se mire !
Voyez le fleuve, en ses détours hardis,
Roulant ses flots, semant l'or sur ses routes. —
Les belles eaux !... Mais l'eau du Paradis,
Plus belle encor, doit les effacer toutes !

« Vole, mon aile, et d'astre en astre fuis
Du monde obscur au monde de lumière;
Va, ne t'arrête enfin qu'à la barrière
Où sont les murs de feu, par Dieu construits.
A moi, plaisirs qu'en chaque sphère on goûte,
Multipliés par des ans infinis!
O joie immense! En ton saint Paradis,
Une minute, ô Dieu, la vaudrait toute! »

L'Ange qui veille au seuil de l'éternel séjour
De la tendre Péri voit la douleur amère;
Il s'approche, il l'entend, s'émeut à sa prière
Et ne peut retenir une larme à son tour.
On dirait cette larme, à l'ange dérobée,
Une bulle surgie au choc de l'eau tombée
Des fontaines d'Éden et brillant sur l'azur
De cette sainte fleur qui (le bramin l'atteste)
Ne s'ouvre qu'aux rayons de la splendeur céleste.

« Esprit déchu sans cesser d'être pur,
« Dit l'ange avec douceur, conserve une espérance;
« Au livre du Destin je lis cette sentence :
« — A la Péri, de ce saint lieu
« Porte close sera rouverte
« Pour lui payer la découverte
« Du présent le plus cher à Dieu. —
« Rachète ton péché; pars, cherche ta couronne :
« Il m'est doux d'accueillir ceux à qui Dieu pardonne. »

Comme l'astre aux cheveux ardents
S'élance aux sources de lumière;
Comme, en leur nocturne carrière,
Volent ces feux étincelants,
Aux yeux trompés fugitif météore,
Mais, au-dessus de tout regard humain,
Brandons lancés par l'angélique main

Contre un démon qui veut monter encore ;
Telle, rapide en son vol sidéral,
Fuyant l'azur de la voûte éthérée,
La Péri plonge; aussitôt éclairée
Par le reflet d'un rayon matinal,
De notre globe embrassant l'étendue,
Elle s'arrête et plane suspendue :

« Où chercher un présent digne de plaire aux Cieux ?
Piliers de Chilminar, débris mystérieux,
Sous vos socles massifs à mes yeux se révèlent
Les foyers de rubis que des urnes recèlent !
Dans l'Arabie, au sud, sous les flots inhumés,
Gisent de Panchaïa les îlots parfumés !
Par tes sylphes en vain cachée, ô Roi Génie,
Jamchid, ta coupe est là, de diamants garnie ;
Ta coupe... je la vois; sur ses bords radieux,
L'élixir de la vie épand ses flots fumeux...
Mais, auprès des degrés de ton trône sublime,
Allah ! tout diamant perd le feu qui l'anime ;
Des trésors ? que sont-ils pour ton immensité ?
Et qu'importe la vie... à toi... l'Éternité ? »

Elle dit ; cependant sous son aile agitée
Fuit le sol indien, dont l'aspect est si doux ;
Dans un air embaumé l'Océan, sans courroux,
Sur l'ambre et le corail tend sa nappe argentée ;
Fécondée aux rayons du soleil, ses amours,
La montagne en ses flancs porte des pierreries ;
L'onde reflète l'or sous ses rives fleuries,
Comme une fiancée en ses riches atours.
Là, des bois de santal, des parfums, de l'ombrage...
Péri, pour ton Éden, que faut-il davantage?

Mais le fleuve rouge, à plein bord,
Roule du sang ; de ce feuillage
S'échappe un humide nuage

Portant au ciel l'odeur de mort.
Les innocentes fleurs à l'haleine embaumée
Exhalent leur encens; une sanglante main,
Consommant sans relâche un sacrifice humain;
Mêle aux plus doux parfums une horrible fumée.
O terre du soleil, quel pas audacieux
Profane la pagode et l'image des Dieux?
Qui trouble des forêts les ombreuses colonnes?
Qui fait trembler les rois assis sur mille trônes?
C'est le fils de Gazna! Dans le feu des combats
Il vient, et sa fureur, bravant la loi divine,
Des sceptres indiens disperse les éclats;
De diamants il orne une meute assassine;
D'un présent de l'amour déplorable destin!
Ces diamants... un soldat, un sauvage,
Les arracha sanglants, — nouvel outrage! —
Au cou d'une sultane échue en son butin!
Vierges dans leurs pures retraites,
Prêtres au sanctuaire, à vous... à tous la mort!
Les débris entassés des reliquaires d'or
Ferment des saintes eaux les fontaines secrètes.

La Péri vers la terre abaisse son regard:
Parmi d'affreux débris, semés par le carnage,
Elle voit un guerrier debout sur le rivage.
Il est seul; son carquois n'a conservé qu'un dard.
Brave, constant soutien de sa terre natale,
Sa main d'un fer brisé tient le tronçon sanglant.
« Vis, nous partagerons ma pourpre triomphale! »
Crie au vaincu le conquérant;
Mais le vaincu se tait; il voit un sang de frère
Du fleuve rougissant le bord;
Vers l'étranger, par un dernier effort,
Il a lancé sa flèche, — la dernière;
Le trait, vaine menace, au loin vole impuissant.
Le tyran vit, le héros, frappé, tombe.

La Péri voit la place où ce grand cœur succombe.
Le tumulte s'éteint, du ciel la paix descend.
Sur un rayon messager de l'aurore
La fée accourt ; du sang coulant encore
Elle recueille, en sa pieuse main,
Une brillante et glorieuse goutte
Qui jaillit lorsque l'âme, à l'esclavage humain
Échappant sans retour, prit sa céleste route.
« Enfin, de mon rachat je possède le prix ;
« Éden, ouvre pour moi tes portes de lumière ! »
Dit l'Esprit à l'aile légère,
S'élançant vers le Paradis.
« Du sang versé dans les mêlées
« Souvent l'Éternel eut horreur ;
« Saintes gouttes que j'offre, en ma main rassemblées,
« C'est pour la liberté que vous sortez d'un cœur.
« Ce sang, loin d'y porter l'affront d'une souillure,
« Pourrait unir sa pourpre à l'onde fraîche et pure,
« Ornement des divins bosquets.
« Si j'ose pénétrer les éternels secrets,
« L'offrande digne de Dieu même
« Est la libation suprême
« De ce cœur par le fer heurté ;
« A la face du ciel, holocauste sublime,
« Sur le sol paternel il repose en victime
« Et saigne pour toi, Liberté ! »

L'Ange a reçu le don dans ses mains radieuses ;
« A ces reliques généreuses
« D'un brave mort pour son pays,
« Gloire, gloire ! dit-il. — Hélas ! du Paradis
« La porte de cristal pour toi semble murée...
« Il doit être plus saint encor,
« Douce Péri, l'heureux trésor
« Qui du ciel t'ouvrira l'entrée. »

La Péri, sans espoir, vers les monts africains

Va porter ses regrets, seuls fruits de son attente ;
Rêveuse, elle se pose aux bords de tièdes bains,
Source mystérieuse où la nature enfante,
Sous le sombre couvert de bois silencieux,
Du fleuve égyptien le flux miraculeux ;
Elle y trempe son aile et lustre son plumage.
Là, souvent, des esprits le cortége sauvage,
Demandant un sourire au Nil encore enfant,
Danse autour du berceau de l'humide géant.
Fleuve, marche à l'exil ! Le Nil grandi s'égare
Sous l'ombre des palmiers dont l'Égypte se pare;
Errant dans la caverne, il fait mugir sa voix
Et baigne, en soupirant, les sépulcres des rois.
Dans le vallon brûlant où Rosette est captive,
Le Dieu banni suspend son cours;
De la tourterelle plaintive
Il entend gémir les amours ;
De la lune il surprend la lumière coquette,
Quand sur le pélican, au duvet d'un blanc pur,
En flocons argentés son éclat se reflète
Et rompt du lac Mœris le monotone azur.
Admirable tableau ! Plus splendide contrée
Par l'œil humain jamais ne sera rencontrée.

O mystère ! voyez cette nuit, ces beaux lieux,
Tant de fruits d'or mûris aux sourires des cieux,
Ces groupes de dattiers aux tiges nonchalantes
Sous leur verte couronne avec grâce penchantes
Comme une femme, alors que le sommeil descend
Et l'appelle au repos vers le lit qui l'attend.
Ce lis, jusqu'au retour de l'aube matinale,
Baignera dans le lac sa tête virginale
Pour saluer, d'un front plus frais et plus brillant,
Du soleil bien-aimé le réveil triomphant.
L'homme les ébranla, puis le temps les achève,
Ces temples, ces remparts, souvenirs d'un grand rêve !
Au sein de ce désert si paisible, si beau,

L'oreille n'entend rien que le cri du vanneau ;
Le regard cherche en vain une vivante image ;
Si comme un trait la lune a percé le nuage,
La sultane immobile, au plumage pourpré,
Semble, sur sa colonne, un symbole sacré ;
Et c'est là, cependant, c'est là, sur cette terre,
Au sein de tes splendeurs, asile solitaire,
Que la Peste, agitant ses ailes de démon,
De son feu dévorant allume le tison !
Le désert n'a jamais, de son brasier de sable,
Lancé sur l'oasis un vent plus redoutable ;
Le désastre est rapide, et tout être vivant
Que la Peste a touché de son aile en passant,
Comme par le Simoun une plante abattue,
Tombe noirci, brûlé par le coup qui le tue.
De santé, de fraîcheur mille fronts radieux
Du jour fuyant à peine ont reçu les adieux,
Déjà du lazaret l'air infect les dévore ;
Après la nuit, pour eux, plus d'espoir... plus d'aurore.
Sur des monceaux humains, entassés par la mort,
La lugubre clarté de la lune s'endort ;
De cette proie immonde écarté par la crainte,
Du fléau le vautour à jeun ressent l'atteinte ;
L'hyène, dès la nuit, d'un pas triomphateur,
Dans les cités en deuil promène sa fureur ;
Son instinct carnassier dans le sang s'évertue ;
Vivants à demi morts, tremblez si, dans la rue,
Perçant l'obscurité par un sinistre feu,
Vous voyez un éclair jaillir de son œil bleu !

« Des hommes race infortunée,
Soupire la Péri, sensible à ces douleurs,
« Qu'une première chute, à demi pardonnée,
« A vos yeux coûte encor de pleurs !
« Vous n'avez de l'Éden qu'un modeste héritage,
« Et partout le serpent a tracé son passage. »

Elle a pleuré... le ciel reprend sa pureté.
C'est le magique effet des larmes généreuses
Que versent, en passant, ces âmes radieuses
Sur les maux de l'humanité.

Voyez cet oranger; ses fleurs, à peine nées,
Brillent parmi ses fruits pendants;
On dirait des vieillards, oublieux des années,
Se mêlant aux jeux des enfants;
Sous ce bosquet rafraîchi par la brise,
Au bord du lac, de la Péri surprise
L'oreille entend expirer un soupir;
Sous l'aile de la nuit tout se tait sur la terre;
Un malheureux, dans ce lieu solitaire,
S'est traîné pour cacher sa souffrance et périr;
Pour lui la vie était un jour de fête;
A chaque pas accueilli par l'amour,
Les cœurs épris disputaient sa conquête!
Mais le fléau l'exile sans retour;
Sans un témoin qui l'assiste et le pleure,
Comme un maudit, dans l'ombre il faut qu'il meure;
La fièvre attise un foyer dans son flanc,
Au sein de l'onde... oh! s'il pouvait l'éteindre!
Rien qu'un peu d'eau pour attiédir son sang!...
Il voit le lac, impuissant à l'atteindre...
Pitié!... le feu le consume... pourtant
L'onde brille si fraîche à son regard brûlant.
S'il entendait au moins la voix chérie
Dont les accents faisaient vibrer son cœur!
D'un dernier mot la plaintive douceur
Pour le mourant serait la mélodie
Portant en mer, grâce au souffle de Dieu,
Des sons lointains le consolant adieu;
Tendres souhaits que ce mortel rivage
Offre à l'esprit dégagé d'ici-bas,
A son départ pour l'éternel voyage
Dans cette nuit où l'œil ne plonge pas.

Cet être abandonné, dont la mort fait sa proie,
Sent, parmi ses douleurs, poindre un rayon de joie :
Oui, celle qu'il aima du plus constant amour,
Celle que de son nom il eût dotée un jour,
A l'abri des poisons d'une nuit meurtrière,
Goûte un sommeil paisible au palais de son père.
Du marbre l'eau jaillit; là, des bois odorants,
A de fraîches vapeurs ajoutent leur encens.
Nuage bienfaisant, hôte de sa demeure,
Sois pur comme le front que ton parfum effleure!

Par un obscur sentier, au fond de ces bosquets,
Que pourrait-on chercher? Dans cette triste voie
Un jeune messager! La santé qui l'envoie
Sur son front a versé l'éclat de ses bienfaits;
C'est elle!... dans la nuit par la lune effacée,
Près de lui le mourant a vu sa fiancée
Préférant une mort partagée aujourd'hui
Au don du monde entier à posséder sans lui.
Mais déjà dans ses bras son amante le presse,
A sa livide joue impose une caresse;
Préparant un bandeau pour son cerveau fiévreux,
La vierge aux eaux du lac trempe ses longs cheveux.
Elle avait tes respects comme le sanctuaire,
Infortuné qui meurs! aurais-tu cru naguère
Qu'une nuit, frémissant de souffrance et d'horreur,
Tu voudrais t'arracher des bras de ta maîtresse,
Quand ses vaillants efforts, prodige de tendresse,
Prétendraient, malgré toi, t'attirer vers son cœur?
En vain il cherche à fuir ses lèvres intrépides,
Il cède, il se détourne, il frissonne; on dirait
Que l'unique poison menaçant jaillirait
De ces lèvres sans peur, autrefois si timides.

« O que seulement, ici, près de toi,
« J'aspire cet air que ta bouche aspire!
« Par lui que je vive ou bien que j'expire,

« Son souffle béni sera doux pour moi.
« O laisse mes pleurs humecter ta bouche !
« Qui sait leur vertu ? Si j'avais l'espoir
« Que mon sang, à flots pénétrant ta couche,
« De calmer la fièvre eût l'heureux pouvoir !...
« Ma tendresse, ami, te défend le doute...
« Pour ton front brûlant tarisse mon cœur,
« Si de tout mon sang la dernière goutte
« Une heure à ce front versait la fraîcheur !
« Ne détourne pas ta face chérie,
« Car je suis à toi, moi, ta seule amie,
« Moi ta fiancée, objet de ton choix,
« La vie ou la mort me donne des droits ;
« Près de mon époux il me faut ma place ;
« Si tu disparais mon éclat s'efface ;
« Il vient de toi seul ; tu fus mon soleil ;
« Sans toi c'est la nuit, la nuit sans réveil
« Dans un monde obscur, ténèbres sans trève
« Que ne vient jamais embellir un rêve !...
« Ami, puis-je donc vivre et toi mourir ?
« Toi, ma vie ! oh non, en vain je m'afflige ;
« La feuille sortant du cœur de la tige
« Quand l'arbre périt, doit aussi périr !
« Viens donc à moi, viens, mon amour, mon âme,
« Avant que la fièvre à mon tour m'enflamme ;
« Ta lèvre à ma lèvre ! à moi l'air brûlant !
« Prends... partage au moins mon souffle vivant ! »

La force l'abandonne ; elle pâlit, s'affaisse :
Tel un flambeau s'éteint dans la vapeur épaisse
Des miasmes mortels d'un souterrain profond ;
Les funestes soupirs de l'amant moribond
Bientôt des plus doux yeux ont terni la lumière.
Un frisson !... n'est-il plus ? Vit-elle la dernière ?
Par un ardent baiser, aux lèvres du mourant,
Elle imprime son âme et meurt en le donnant.

« Dormez », dit la Péri, lorsque sa main légère,
Au départ, eut saisi l'âme la plus sincère
Qui sous un sein de femme ait jamais palpité :
« Dormez, de doux parfums rêvez la volupté !
« Sur son bûcher en feu quand le Phénix expire,
« A son souffle dernier mêlant ses derniers chants,
« Dans un air embaumé la nature respire :
« Que le ciel ait pour vous de plus suave encens ! »

Elle dit ; aussitôt de sa céleste bouche
Sort un de ces soupirs, apanage des cieux.
De sa guirlande d'or le reflet radieux
Colore la pâleur des deux amants qu'il touche.
Vous voyez deux élus, au jour du jugement,
Enlevés de la tombe où leurs membres sommeillent,
Et calme, la Péri, comme un bon ange, attend
Que du sein de la mort leurs âmes se réveillent.

Le jour naissant rougit l'azur des cieux
Et la Péri vers le zénith s'envole,
Portant à Dieu le soupir précieux
D'un chaste amour que l'amour même immole.
Comme son cœur palpite, enflé d'espoir !
Palmes du ciel, vous êtes sa conquête !
L'Ange a souri devant l'offrande faite,
La Péri touche aux murs du céleste manoir.
Des cloches de cristal le doux accord résonne ;
Des arbres de l'Éden elle entend les concerts,
Quand leur cime sonore en s'inclinant frissonne
Sous le souffle de Dieu bénissant l'univers.
Ange banni, peux-tu douter de ta victoire ?
Ton œil a vu briller, comme l'étoile aux cieux,
La coupe où l'âme, au bord du torrent radieux,
Savoure un premier trait de l'immortelle gloire...

D'un rêve de bonheur elle se berce en vain ;
Le destin lui présente un mur inexorable.

« Pas encor! » lui dit l'Ange, et sa puissante main,
A regret, lui ravit un rayon favorable.
« De ta vierge, Péri, la candeur plaît aux saints;
« Sur la tête d'Allah, près de son auréole,
« Cette histoire, gravée en lumineux symbole,
« Éblouira long-temps les yeux des séraphins...
« La porte de l'Éden pour toi reste murée...
« Il doit être plus saint encor,
« Tendre Péri, l'heureux trésor
« Qui du ciel t'ouvrira l'entrée! »

Quel lieu dans l'univers cache ce cher présent?
A cette heure sur la Syrie,
De la rose aimable patrie,
La lumière du soir repose doucement;
Comme une auréole de gloire,
Le soleil agrandi couronne le Liban;
Quand le front sacré du géant,
Fier d'un hiver sans fin, exalte la victoire
De ses frimas pétrifiés,
Dans un vallon fleuri l'été rit à ses pieds.
Si jamais, des sommets de la voûte éthérée,
Un être humain peut voir la terre ainsi parée,
Quel spectacle sublime à ses yeux aura lui!
Tant d'éclat, tant de vie étincelant sous lui!
Jardins délicieux, ruisseaux dont l'eau scintille!
La pastèque odorante au loin serpente et brille,
Émeraude, au soleil puisant un rayon d'or.
Sur des murs écroulés la vie a pris l'essor;
De lézards diaprés cette troupe légère
Sans repos... serait-elle un jeu de la lumière?
Plus splendides encor sont ces pigeons nombreux
Posés sur des rochers animés par leurs jeux;
Sous l'adieu du couchant cent couleurs variées
Se mêlent à l'azur des ailes déployées,
Échange merveilleux de reflets éclatants!
D'une mine inconnue est-ce les diamants?

Ou le prisme innocent des plaines sans nuage
Qu'embellit l'arc-en-ciel sans annoncer l'orage ?
Maintenant écoutez... les gardiens des troupeaux
Font résonner de Pan les antiques pipeaux ;
L'abeille vagabonde, aux champs de Palestine,
Bourdonne dans la rose où son essaim butine.
Jourdain, tes bords charmants, par des berceaux couverts,
De rossignols rivaux exhalent les concerts !...

Rien de la Péri n'émeut la tristesse,
L'âme est sans essor, l'aile sans élans ;
A ses yeux ternis le soleil s'abaisse,
Inondant Balbec de ses feux mourants ;
Cet astre, jadis, régna dans ce temple
Dont les hauts piliers restent fiers géants ;
L'ombre rampe au loin et le temps contemple
Ce cadran laissé pour compter ses ans.
Le Dieu du vieux monde eut là ses retraites ;
Là quelqu'amulette aux divins reflets ;
Là de Salomon les saintes tablettes
Peuvent révéler d'éternels secrets !
L'art d'une Péri seul y pourrait lire
Si dans l'univers, si dans l'infini,
Gît ce cher trésor vers lequel aspire,
Pour rentrer au ciel, un ange banni.

Le charme de l'espoir vers le temple l'attire ;
L'œil du ciel radieux n'a cessé de sourire
Dans un couchant splendide, empourpré de reflets ;
Un léger tissu d'or s'étend sur les bosquets.
La Péri, dans son vol, a touché les ruines ;
Son oreille saisit des notes argentines :
Un enfant court parmi les buissons verdoyants ;
Il tend les mains ; ses yeux brillent étincelants ;
Frais comme la nature, agreste aussi comme elle,
Il aspire à saisir l'alerte demoiselle
Dont l'aile, en vibrant, porte au jasmin embaumé

Une fleur qui voltige, un saphir animé.
Fatigué de tes jeux, enfant, tu te reposes;
C'est l'Amour innocent niché parmi les roses.

Un homme est descendu d'un coursier en sueur :
De fatigue accablé, brûlé par la chaleur,
Aux bords hospitaliers d'une fraîche fontaine,
Il éteint, en buvant, le feu de son haleine.
Sa tête se redresse et son œil de vautour
A vu le tendre enfant qui le voit à son tour,
Mais sans peur; et pourtant jamais un front sauvage
N'offrit de traits affreux plus sinistre assemblage :
Feu soudain, sombres plis, nuage menaçant
Où la foudre se berce aux caprices du vent!
Dans des signes certains la Péri vient de lire
Le récit de forfaits qu'on n'oserait redire...
La vierge profanée et l'autel dépouillé,
Et des hôtes le seuil par le meurtre souillé!
Au front tout est écrit par la plume de l'Ange;
Il prend note du crime (Allah, plus tard, le venge);
Des traits accusateurs le front reste noirci...
Dieu peut les effacer par sa sainte merci.

Cet homme, ce coupable avec calme respire,
Du soir l'air embaumé change-t-il ses esprits?
Il s'assied et, des jeux du jeune enfant épris,
Dans sa course il le suit, le surveille, l'admire.
Si l'éclair d'un regard vient s'échanger entr'eux,
Le rayon de cet œil, que le crime a fait sombre,
Se heurte au clair miroir d'un cœur pur et sans ombre,
Que l'innocence fait joyeux.
Ainsi, complices de l'orgie,
Les torches, quand finit la nuit,
Opposent leur flamme rougie
A l'astre glorieux qui luit.

Silence! le soleil s'affaisse sous la terre,

Dans l'ombre a disparu le dernier de ses traits :
Le signal vénéré, l'appel à la prière
Retentit lentement au front des minarets.

De son frais berceau, soulevant sa tête,
L'enfant a bondi...
Et puis, à genoux, à prier s'apprête,
La face au midi,
Les mains vers le ciel; sa bouche murmure
Ton nom, Dieu sans fin!
C'est l'élan du cœur, c'est la bouche pure
D'un doux séraphin.

Est-il de l'Éden, par faute innocente,
Tombé dans ce lieu,
Et pour regagner sa demeure absente
Appelle-t-il Dieu?

Anges, contemplez ce tableau sublime!
Éblis, si ton œil
Voit l'enfant... le ciel... tu maudis ton crime,
Malgré ton orgueil.

Tu voiles en vain ton âme éperdue!
Aux yeux des élus
Tu pleures toujours ta gloire perdue,
Ta paix qui n'est plus!

Le farouche bandit repose sur la terre;
De ses pensers secrets pénétrons le mystère :
Remontant le courant du flot noir de ses jours,
De trouble, de forfaits, il voit l'affreux concours;
Pas un seul lieu sans ombre où son espoir se place,
Pas un rameau sauveur, présage de sa grâce!

« Il fut un temps, dit-il d'un ton simple et touché,
« Comme toi, cher enfant, heureux... et sans péché,
« A genoux... comme toi, je disais ma prière.
« Maintenant!... » Humblement fléchit sa tête altière;

L'espoir, le noble but, le sentiment humain,
Après un long sommeil, se réveillent soudain,
Et ces doux souvenirs, si vieillis à cette heure,
Renaissent jeunes, vifs, attendrissants... il pleure!
Larmes saintes qu'épanche une âme aux repentirs!
A l'œil du pénitent quand vous daignez paraître,
Il vous doit le premier des innocents plaisirs
Que son cœur criminel encore ait pu connaître!

« Sur la terre d'Égypte on voit, dit la Péri,
« Quand les ardeurs de juin ont brûlé la verdure,
« De la lune tomber une goutte si pure,
« Que le pestiféré par son baume est guéri;
« Terre et ciel à la fois renaissent à la vie;
« En serait-il ainsi, pécheur digne d'envie,
« De ces larmes sans prix que je te vois verser?
« La peste dans ton âme a fait d'affreux ravages;
« De tes crimes partout se dressaient les images :
« Une larme du cœur vient de tout effacer.
« Humblement incliné, les genoux sur la terre,
« A côté de l'enfant cet homme est en prière;
« L'auréole a brillé sur l'un et l'autre front.
« Pureté, repentir, Dieu même vous confond!
« Dans les orbes sans fin de cet immense espace
« J'entends l'hymne joyeux chanter que Dieu fait grâce! ».

Déjà depuis une heure a fui l'astre éclatant;
Tous les deux à genoux sont demeurés rêvant.
Du zénith azuré s'échappe une lumière,
Son éclat sans rival plus qu'un soleil éclaire.
L'œil humain qui la voit apparaître et mourir
La prend pour ces clartés que le Nord fait surgir.
Du pécheur repentant illuminant la joue,
Comme dans la rosée où le soleil se joue,
De la lueur céleste un rayon caressant
Prête aux pleurs suspendus les feux du diamant.
La Péri reconnaît un signal qui l'attire;

Du gardien de l'Éden elle a vu le sourire ;
L'Ange du repentir a salué les pleurs,
D'un bonheur tant cherché nobles avant-coureurs.

« Gloire, enfin ! et toujours ! ma tâche est accomplie ;
« Je l'ai franchi le seuil ! mon salut est conquis !
« O suis-je heureuse enfin ? Je le suis, je le suis !...
« De tes sommets, Éden, combien je vois pâlie
« Cette tour de rubis qui fatiguait mes yeux ;
« Et que sont vos parfums, bosquets délicieux,
« Dont ce matin pourtant encor j'étais ravie ?
« Adieu, douces senteurs de la terre ; en un jour
« Vos délices passaient comme un serment d'amour.
« Ici tout est empreint de l'essence divine ;
« D'une fête inconnue à moi la volupté !
« Maintenant à pleine poitrine
« Je respire l'éternité !
« La fée a disparu ; pars, couronne éphémère ;
« Ton éclat le plus vif s'éteignait en naissant ;
« Et qu'était près de vous, fleurs au divin mystère,
« De ses festons unis le plus étincelant ?
« Du trône aux pieds d'Allah jaillit l'arbre de vie,
« Chaque feuille offre une âme à mes yeux éblouis !
« Gloire ! bonheur ! toujours ! ma tâche est accomplie,
« Oui, j'ai franchi le seuil ! mon salut est conquis ! »

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

BATAILHÉ et GUILLET. De l'alcool et des composés alcooliques en chirurgie.

BELLIN (Gaspard). Notice historique sur la Société littéraire de Lyon. — Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon (1857-1858).

BERTAULD (A.). Introduction à l'histoire des sources du Droit français (principales questions controversées).

BERVILLE. Étude sur Casimir Delavigne. — Étude sur F.-G.-J.-S. Andrieux.

BOUCHER DE PERTHES. Voyage en Danemarck, en Suède, en Norwége par la Belgique et la Hollande. Retour par les villes anséatiques, le Mecklembourg, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade. Séjour à Bade, en 1854. — Voyage en Espagne et en Algérie, en 1855. — Voyage en Russie. Retour par la Lithuanie, la Pologne, la Silésie, la Saxe et le duché de Nassau. Séjour à Wisebade, en 1856.

CALIGNY (Anatole de). Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air de M. le marquis de Caligny, publiées avant 1852, rédigé à l'occasion des relations techniques sur le percement des Alpes

CAREY (Mme). Laocoon. — Echoes from the harp of France. — Merry evenings for merry people; or proverbs arranged for Drawing-Room Acting. — Matilda of Normandy. A poetical tribute to the imperial Academy of Caen.

CAUMONT (Aldrick). Institution du crédit sur marchandises. — Dictionnaire du Droit maritime. — De l'extinction des procès, ou l'amiable composition remplaçant l'arbitrage volontaire.

CHARMA. Résumé du cours d'esthétique professé à la faculté des lettres de Caen, pendant l'année scolaire 1857-58 (semestre d'hiver).

CHASSINAT. Mémoire sur la métrorrhée séreuse des femmes enceintes.

CHATEL (Eugène). Étude lue à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le 23 juillet 1858. — Rapport sur les archives du Calvados.

CHOISY. Notice biographique sur M. Louis Forget.

CORBLET (l'abbé). Revue de l'art chrétien. — Note sur une cloche. — Tombeau de Mgr. Cart, érigé à Nîmes sur les plans de M. H. Revoil.

COURTY. La Chapelle de St.-Victor, chronique normande du XIe. siècle.

DALTON (John). Observations météorologiques. — Nouveau système de philosophie chimique.

DE BEAUREPAIRE (Charles). Les États de Normandie sous la domination anglaise.

DE BOUIS (A.). Les Constitutions le roi de France, lesquels l'en doit garder en la Meson Dieu de Vernon; publiées d'après le manuscrit original.

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces; 1859. — Rapport verbal sur une excursion archéologique faite, en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou, et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année. — Congrès scientifique de France, 24e. session.

DE CHARENCEY (H.). Le déluge et les livres bibliques. — Compte-rendu et analyse de l'Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale, etc., de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. — La régence de Tunis. — De la classification des langues et des écoles de linguistique en Allemagne. — Recherches sur les origines de la langue basque.

DECORDE (l'abbé). Almanach du pays de Bray; 1858 et 1859.

DE LA CODRE. Le ciel, 2e. partie : le lieu et l'état.

DE GLATIGNY. Famille de Le Bidart de Thumaidé.

DELALONDE. Érection de la statue équestre de l'Empereur Napoléon Ier. à Cherbourg (1).

DELISLE (Léopold). Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune.

EGGER. Observations historiques sur la fonction de secrétaire des princes chez les anciens.

ENDRÈS. Vade-mecum administratif de l'entrepreneur des ponts-et-chaussées, du recueil raisonné des documents relatifs à l'adjudication, à l'exécution et au réglement des travaux, avec l'exposé détaillé de la procédure et de la jurisprudence des Conseils de préfecture et du Conseil d'État.

ESTAINTOT (Robert d'). Note sur les fiefs de l'arrondissement de Louviers. — Notice sur quelques droits féodaux de la généralité de Rouen. — Des usurpations de titres nobiliaires au double point de vue de l'histoire et du Droit pénal.

EUDES-DESLONCHAMPS. Notice biographique sur C.-L.-A. Léclancher.

FÉVRIER. Discours prononcé à l'audience solennelle de la Cour impériale de Caen, le 3 novembre 1859. Ré-

(1) Ce monument, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire moderne, est de M. Armand Le Véel, membre correspondant de notre Académie. J. T.

futation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales.

FRAPPART. Vie de l'abbé Nicolle.

GALIMARD. Les deux Propriétaires.

GARNIER. Rapport sur la méthode de lecture de M. Édouard Paris.

GAUTIER (A.-D.). Les deux Arithmétiques, la décimale et la duodécimale, ou la Zonnomie.

GIRAULT. Discours prononcé dans la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 15 novembre 1858.

GOSSART (A.). Loisirs sérieux et futiles. — Sténographie. — Sténarithmie. — Botanique illustrée. — Nouveau système de notation musicale.

GURNEY. Supplément aux Souvenirs de la maison de Gournay.

HERKLOTS (S.-A.). Notice pour servir à l'étude des polypiers nageurs ou pennatulides.

HORBIE (J.-C.). Observations sur les phénomènes d'érosion en Norwége.

G. VAN HOOREBEKE. Esquisse biographique du baron de Gicy.

JARDIN (Édelestan). Essai d'une Flore de l'archipel des Marquises.

LAIR (Jules). Études sur les fleurs de Normandie *(Normanniæ Flores)*, recueil de poésies latines et françaises de M.-A. de Chaligny.

LAURENT (l'abbé E.). St.-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles.

LEBRETON (Th.). Biographie normande, t. II.

LECADRE. Le docteur Lucas-Championnière. — Un nouveau chapitre aux études sociales, hygiéniques et médicales sur les ouvriers employés aux travaux du port du Havre.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille Nicolazo de Barmou et ses alliances.

LE JOLIS (A.). De la tonalité du plain-chant, comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées (sous le rapport de l'absence de la note sensible).

LIÉGARD (Léon). Thèse pour le doctorat (Considérations pratiques sur la nature et le traitement de la fièvre cérébrale ou encéphalo-méningite).

LOVE PLAINE. Nouvelles découvertes en phrénologie

et en électricité, présentées à l'Académie des sciences.

MANCEL (Georges). Précis historique du passage et séjour à Caen de LL. MM. Impériales Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, les 3 et 4 août 1858. — Biographie de P.-A. Lair. — Biographie du lieutenant-colonel Prévôt.

MARIE (Léon). Les Matines du reclus de la vallée de Montmorency.

MARTIN (Henri). La vie future. 2e. *éd.* — Sur quatre personnages appelés Thrasylle, extrait d'une lettre adressée par M. H. Martin à M. Boncompagny, le 18 mars 1856. — Chapitres IX et XX du livre second de l'Introduction arithmétique de Nicomaque de Gérase, traduits du grec en français, avec des remarques du traducteur sur ces chapitres.

MELON. Étude historique et critique sur Jacques Saurin.

MICHÉA. Du pronostic de l'épilepsie et du traitement de cette maladie par la valérianate d'atropine.

MILLET-SAINT-PIERRE. Recherches sur le dernier sorcier et la dernière école de magie.

MOREAU (César). Précis de la franc-maçonnerie. — L'Univers maçonnique.

MORIÈRE. De l'industrie fromagère dans le département du Calvados.

NORMAN. Quelques observations de morphologie végétale, faites au jardin botanique de Christiana.

PAULIN PARIS. Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 12 novembre 1858.

RABOU. Discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la Cour impériale de Caen, le 3 novembre 1853, 1857 et 1858.

RENAULT. Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances (7e. livraison).

RICHOMME (Florent). Poésies rurales. — Soir et matin de la vie, ou les deux sœurs; proverbe dramatique en un acte.

ROACH SMITH. Illustrations of Roman London.

RONDOT. Rapport sur le musée d'art et d'industrie de Lyon.

SAUVAGE (H.). Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain (1re. partie).

TARDIEU (Jules). Pour une épingle. — Mignon. — L'Art d'être malheureux. — La Feuille de coudrier.

THAURIN. Mémoire sur les antiquités découvertes au Neubourg et dans les paroisses voisines. — Archéo-

logie rouennaise. — Antiquités rouennaises. — Origine et antiquité des marchands de l'eau rouennais. — Louis XIII à Rouen. — L'artillerie au moyen-âge. — Nouvelle maison d'arrêt et de correction de Rouen.

THÉRY. Histoire de l'éducation en France, depuis le Ve. siècle jusqu'à nos jours.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 30e. année, 1858; — 31e. année, 1859. — Gerbes glanées (1re. Gerbe). — Le Bréviaire de P.-D. Huet. — Notice biographique sur M. Ange-Benjamin-Marie du Mesnil. — Notice biographique sur M. Julien Le Tertre. — Prise de Luna par les Normands.

VIEILLARD (P.-A.). Méhul. Sa vie et ses œuvres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture e arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société académique de Brest.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Historic Society of Lancashire and Cheshire.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam.

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Institut Smithsonnien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er. JANVIER 1860.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1859-1860.

MM.

VASTEL, *président.*
HIPPEAU, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

VASTEL, TRAVERS,	membres de droit.
GANDAR, CAUVET, PIERRE, PUISEUX, FÉVRIER, MORIÈRE,	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux.

MM.

MÉRITTE-LONGCHAMP, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

ROBERGE, de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire d'histoire à la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres titulaires.

MM.

1. EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Faculté des sciences.
2. LE CERF, professeur honoraire de Droit civil.
3. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut.
4. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
5. LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
6. TRAVERS, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
7. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.
8. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
9. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
10. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

11. MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
12. GUY, architecte.
13. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
14. GERVAIS, de la Société des antiquaires.
15. TROLLEY, professeur à l'Ecole de Droit.
16. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
17. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
18. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture et de commerce.
19. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
20. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
21. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
22. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de Droit.
23. RABOU, procureur-général.
24. BERTAULT, professeur à l'École de Droit.
25. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
26. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
27. TONNET, préfet du Calvados.
28. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour.
29. CAUVET, professeur à l'École de Droit.
30. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
31. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
32. MÉGARD, premier-président de la Cour impériale.
33. GANDAR, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.
34. DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie.
35. FÉVRIER, avocat-général.
36. DANSIN, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
VAUTIER (Abel), député au Corps législatif.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
VARIN, curé de Vaucelles.
CHATEL, archiviste du Calvados.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de Droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS (Auguste), membre de la Société des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
OLIVIER, ingénieur en chef.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.
ROGER, professeur de physique au Lycée.
MARCHEGAY, ingénieur en chef.
GAUCHER, professeur de rhétorique au Lycée.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULLAY, membre de l'Ac. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
JACQUELIN-DUBUISSON). médecin, à Paris.
DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.
GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.
BOURDON, de l'Académie de médecine, à Paris.
LONDE, id. id.
BOYELDIEU, avocat, id.
POLINIÈRE, médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id. id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DE MONTLIVAULT, ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.



DELAMARE, évêque de Luçon.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id. id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr.
SIMON-SUISSE, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.
BATTEMAN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
DE LA FRESNAYE, id. id.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Ac. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL (Ephrem), inspecteur des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.

VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Edelestand), homme de lettres, à Paris.
PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.
BELIN, avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur de langue anglaise.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon.

DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
MAILLET-LACOSTE, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen, à Paris.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe.
SORBIER, 1er. président de la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Ac. de Caen, à Douai.
RIOBÉ, substitut, au Mans.
BOUILLET, inspecteur de l'Académie de Paris.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Soc. imp. académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal de Lisieux.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes.
BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), prof. à la Fac. de théol., id.
CHÉRUEL, inspecteur de l'Académie de Paris.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Fac. des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
Mme. Eugène D'HAUTEFEUILLE, près de Paris.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, insp. de l'inst. pub., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, procureur du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne.
DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de Droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instr. publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, prof. de rhétorique au collége de Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle. Amélie **BOSQUET**, à Rouen.
LENORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Avranches.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Joigny.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, à Londres.
AKERMAN, sec. de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. **PIGAULT**, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur d'Académie.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.

RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Soc. sav., à Abbeville.
LE PELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
LEBRUN (Isid.), homme de lettres, à Paris.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
THÉRY, recteur de l'Académie de Clermont.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay.
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien chef de la 1re. division au Ministère de l'instruction publique.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DE BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.

DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.

BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.

REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.

LAURENT, curé de St.-Martin, près de Condé-sur-N.

SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.

MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.

TOSTAIN, insp. génér. des ponts-et-chaussées, à Paris.

LARTIGUE, capitaine de vaisseau, à Versailles.

LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.

BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.

RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).

DE LA FERRIÈRE-PERCY, député de l'Orne.

MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.

FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.

NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.

ROELANDT, président de la Société royale des beaux-arts de Gand.

GUÉRIN DE LITTEAU, homme de lettres, à Paris.

LE TELLIER, inspecteur en retraite, à Paris.

JARDIN (Édelestand), aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.

FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.

FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.

CANTU (César), historien, à Milan.

LIVET (Charles), homme de lettres, à Montmartre.

DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à Paris.

FLOQUET, membre corresp. de l'Institut, à Formentin.

FEUILLET (Octave), homme de lettres, à St.-Lo.

JOLY, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix.

CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
ROGER, professeur de rhétorique au lycée d'Évreux.
Mme. CAREY, poète anglais.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), lauréat de l'Académie de Caen et de la Soc. des antiq. de Normandie, avocat, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, à Paris.
D'ESTAINTOT (Robert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Champthierry.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. de A. Hardel.



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.





CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

RUE FROIDE, 2.

—

1861.

MÉMOIRES.

QUELQUES OBSERVATIONS

RELATIVES

A LA RECHERCHE DU SULFATE DE CUIVRE

DANS CERTAINS CAS D'EMPOISONNEMENT,

Par M. J.-Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

Dans un essai de statistique des empoisonnements criminels, M. Flandin évaluait, en 1846, à sept ou huit par an le nombre de ceux qui avaient été occasionnés, en France, par les sels de cuivre, et principalement par le sulfate. A ce nombre, il conviendrait d'ajouter les accidents involontaires, plus multipliés peut-être, auxquels cette même substance a pu donner lieu.

La facilité avec laquelle il est permis de se procurer le sulfate de cuivre, son bas prix, ses applications nombreuses à l'industrie, aux arts, et même à certaines pratiques agricoles ; le peu de précautions que prennent à son égard les épiciers, qui le conservent quelquefois dans des tiroirs vermoulus, précisément au-dessus d'autres substances destinées à servir dans les préparations alimentaires, tout concourt à rendre faciles et fréquents les accidents de cette nature, soit par les intentions criminelles de quelques-uns, soit par l'imprudence blâmable de beaucoup d'autres.

Je ne me suis pas proposé, aujourd'hui, d'exposer devant l'Académie l'ensemble des opérations chimiques au moyen desquelles il est possible de constater la présence des sels de cuivre dans les substances alimentaires, dans les organes des sujets empoisonnés, ou dans les matières expulsées par quelques-uns de ces organes; ces opérations sont, en général, décrites avec détail dans la plupart des ouvrages spéciaux consacrés à la toxicologie. Je me suis proposé seulement d'appeler un instant l'attention de mes collègues sur quelques circonstances particulières, dans lesquelles la sagacité des experts pourrait se trouver embarrassée.

Appelé en 1849, pendant l'épidémie du choléra, conjointement avec M. le docteur Roulland, professeur à l'École de Médecine de Caen, et M. Blin, préparateur de chimie à la Faculté des Sciences, à rechercher quelles avaient pu être les causes de la mort d'une chèvre qui avait mangé de la soupe aux pois destinée à une femme, nous avons pu constater la présence du cuivre dans le reste de soupe qui nous a été présenté, dans le tube digestif et dans le foie de l'animal, et il résultait de quelques indices recueillis pendant l'instruction, que l'accusé avait dû employer du sulfate de cuivre pour empoisonner cette soupe; on avait même quelque raison de croire qu'il avait dû en employer une quantité considérable, peut-être cinquante ou cent fois plus qu'il n'en fallait pour empoisonner sa femme.

Cependant, et c'est là le point sur lequel je désirais appeler l'attention de l'Académie, le *bouillon* qui faisait partie de la soupe préparée par cet homme, avec *une*

quantité considérable de sulfate de cuivre (plusieurs centaines de grammes), n'en contenait pas la moindre trace, bien qu'il ait été reconnu depuis, par les aveux de l'accusé, que tout ce sulfate de cuivre avait été bien réellement mis dans la soupe.

Par des recherches minutieuses, nous avons pu constater la présence du cuivre dans les pois qui avaient servi à préparer le bouillon.

Qu'était donc devenue cette grande quantité de sulfate de cuivre employée, si grande qu'elle aurait dû donner au bouillon et au pain de la soupe une teinte bleue assez intense, et surtout donner facilement lieu, dans ces deux substances, aux réactions caractéristiques ordinaires des sels de cuivre, si le sulfate n'eût pas disparu du liquide, par une cause tout-à-fait indépendante de la volonté de l'accusé, et à son insu?

Ce résultat, si singulier à première vue, était cependant bien naturel, bien conforme aux lois qui président aux actions chimiques, et une circonstance particulière nous mit sur la trace de la vérité.

Ce bouillon soumis à notre examen, qui ne contenait pas la plus petite quantité de sulfate ni d'aucun autre sel de cuivre, avait une saveur atramentaire très-énergique, due à la présence d'une très-forte proportion de sulfate de fer, à tel point que, si d'autres indices ne nous avaient pas dévoilé la présence du cuivre dans les pois, nous aurions été conduits à penser que l'accusé s'était servi de sulfate de fer au lieu de sulfate de cuivre.

La méprise eût été d'autant plus naturelle de sa part, que la première de ces substances porte souvent, dans le commerce, le nom de *vitriol* vert, et la seconde

celui de *vitriol* bleu, et que ce dernier, lorsque sa surface est ternie par sa propre poussière, prend une teinte un peu verdâtre, qui ne tromperait sans doute pas un œil exercé, mais fort heureusement l'accusé n'était pas chimiste, l'événement l'a bien prouvé.

Puisque le bouillon ne contenait pas trace de cuivre et qu'il s'en trouvait dans les pois, on aurait pu penser que ces derniers avaient été cuits à part et empoisonnés par le sulfate de cuivre, et qu'on avait mis, d'un autre côté, à part aussi, une grande quantité de sulfate de fer dans le bouillon.

Nous ne nous sommes pas arrêtés un seul instant à cette interprétation qui était bien compliquée, qui n'était guère admissible ; nous avons cru pouvoir conclure, des faits observés, que la préparation alimentaire devait avoir été faite dans un vase en fonte de fer non émaillée, ou en fer non étamé ; nous avons fait part de nos soupçons à M. le Juge d'instruction, et les investigations ultérieures de ce magistrat sont venues bientôt confirmer nos prévisions.

Par quelle suite d'idées nous trouvions-nous conduits à interpréter ainsi les faits que nous avions observés ? — C'est ce que je vais essayer de faire comprendre à l'Académie, avec le secours de quelques citations. Et d'abord, en essayant de préparer, en présence de M. le Juge d'instruction, une soupe qui se présentât dans des conditions analogues à celles que nous offrait la pièce à conviction soumise à notre examen, nous avons pu, en opérant dans une casserole de fonte de fer, introduire dans une ration de soupe qu'une seule personne eût pu consommer,

jusqu'à 500 grammes de sulfate de cuivre, sans qu'il en restât la moindre trace dans le bouillon, après une heure d'ébullition; les pois seuls en contenaient et le bouillon était fortement chargé de sulfate de fer, comme dans la soupe incriminée; nous nous étions donc placés, suivant toutes probabilités, dans les mêmes conditions que l'accusé. La quantité de cuivre contenue dans les pois ainsi préparés, ne représentait pas la centième partie du sulfate que nous avions employé.

Qu'était devenu le reste?

Le cuivre n'est pas volatil dans de pareilles conditions de température. Il avait dû rester en totalité dans le vase dont nous nous étions servis. Mais il s'était produit, pendant notre opération, une de ces transformations analogues à celles que l'on réalise maintenant tous les jours, dans la pratique de la galvanoplastie.

Lorsque, dans une dissolution de sulfate de cuivre, on plonge une lame de fer, le cuivre se dépose à l'état métallique, et se trouve remplacé, dans la dissolution primitive, par du fer qui se substitue à sa place, et l'on obtient, finalement, du sulfate de fer au lieu de sulfate de cuivre. — Pour 400 grammes de cuivre qui se déposent ainsi, 350 grammes de fer se dissolvent pour le remplacer. — Une température élevée, celle de l'ébullition, par exemple, active la substitution qui peut être complétée en moins de temps qu'il n'en faut pour cuire les aliments.

En séparant, à la fin de notre opération, la partie liquide, le bouillon, nous avons trouvé, au fond du vase, un abondant dépôt de cuivre pulvérulent.

Pourquoi le sel de cuivre absorbé par les pois n'avait-il pas éprouvé cette même transformation si rapide et si facile? C'est qu'il existe dans les pois, c'est qu'il existe dans presque toutes les substances propres à servir à l'alimentation, des matières ayant beaucoup d'analogie avec le blanc d'œuf, et que ces matières jouissent de la propriété de contracter une combinaison intime avec le sulfate de cuivre, et que cette combinaison est encore favorisée par une température un peu élevée.

Une fois réalisée, cette combinaison est assez stable pour résister à l'action de l'eau, même à celle de l'eau bouillante.

Les pois devaient donc ici prendre et conserver du sulfate de cuivre, alors même que le bouillon abandonnerait la totalité du sien; et si, dans l'espèce, l'instruction n'avait pas eu grand soin de rassembler ces quelques pois, ou si les experts s'étaient contentés d'examiner les éléments les plus essentiels et les plus abondants de la soupe, le pain et le bouillon, ou qu'ils n'eussent pas tenu compte de cette singulière propriété dont jouissent les pois, il leur eût été difficile de renseigner convenablement la justice sur les circonstances les plus importantes de la tentative criminelle sur laquelle elle avait à se prononcer.

Nous pouvons donc résumer ainsi, en peu de mots, les points les plus importants de l'observation sur laquelle je me proposais d'appeler l'attention de l'Académie :

1°. Il peut arriver que du sulfate de cuivre, introduit dans certaines préparations alimentaires, s'en trouve

éliminé spontanément et complètement, même lorsqu'il a été employé en quantité considérable. Si la préparation a été faite dans un vase de fonte non émaillée ou de fer non étamé, le sulfate de cuivre se trouve remplacé par une quantité équivalente de sulfate de fer.

2°. Lorsqu'on a lieu de penser qu'une préparation alimentaire a été empoisonnée par du sulfate de cuivre, et que cette préparation contient des substances dans lesquelles se trouvent des principes albuminoïdes, c'est principalement sur ces substances que doit se porter l'attention des experts, parce qu'elles retiennent énergiquement le poison, alors même qu'il aurait complètement disparu de la partie liquide.

Dans l'observation qui précède, l'accusé avait essayé d'incorporer la substance vénéneuse dans les aliments, en faisant cuire ceux-ci dans un liquide empoisonné. Sans être familier avec les réactions de la chimie, l'on peut supposer ici que la cuisson, en modifiant l'état ou même la nature des aliments, puisse les rendre plus aptes à s'approprier le sulfate de cuivre et à le conserver, même en présence de l'action dissolvante de l'eau, comme nous voyons les couleurs bon teint résister à l'action des lavages.

Dans le second exemple de tentative d'empoisonnement sur lequel je me propose d'appeler l'attention de l'Académie (1), le sulfate de cuivre avait été tout simplement mélangé en poudre avec une matière ali-

(1) Cette tentative remonte à l'année 1857 ; elle avait eu lieu dans l'arrondissement de Mortain (Manche).

mentaire pulvérulente elle-même, avec la farine de froment.

Le sulfate de cuivre se dissout très-facilement dans l'eau froide, tandis que la farine ne s'y dissout pas; lorsqu'on ne s'est pas encore familiarisé avec des recherches de cette nature, il semble que la séparation du sulfate de cuivre, en pareil cas, soit la chose du monde la plus simple. On est tenté de croire qu'un simple lavage doit suffire pour entraîner en dissolution le sel vénéneux.

Si ce dernier est très-abondant, l'eau pourra effectivement en entraîner une partie plus ou moins considérable; mais s'il ne se trouve qu'en petite quantité dans le mélange, et il n'est pas nécessaire qu'il y soit très-abondant pour occasionner des accidents, la majeure partie souvent, la presque totalité quelquefois, pourra résister à l'action dissolvante de l'eau et rester combinée avec les principes constitutifs de la farine.

Parmi les éléments susceptibles de contracter avec le sulfate de cuivre une assez intime union pour résister à l'action séparatrice d'un lavage, il en est deux surtout qui jouissent à un très-haut degré de cette propriété : l'*albumine végétale* et le *gluten*.

Si la quantité de sulfate de cuivre est peu considérable, s'il est réduit en poudre impalpable, l'examen à la loupe de la farine empoisonnée n'offrira, le plus souvent, rien de particulier. Mais si, au lieu d'examiner la farine en masse, on en forme une pâte ferme qu'on malaxe ensuite sous un mince filet d'eau froide pour en extraire le gluten, celui-ci conserve toujours une teinte

bleu-verdâtre, sous l'influence du sel de cuivre qu'il retient, et cette teinte résiste à des lavages prolongés ; cette teinte bleu-verdâtre est encore très-sensible lorsque la proportion de sulfate de cuivre ne dépasse pas un millième, et le serait peut-être encore avec une proportion moindre de cette substance.

Si l'on arrose alors le gluten suspecté avec de l'eau tenant en dissolution du ferro-cyanure de potassium, la teinte verdâtre sera remplacée par une coloration rose beaucoup plus facile à constater, même avec une très-minime quantité de sulfate de cuivre.

Le gluten d'une farine dans laquelle on a mis du sulfate de cuivre jouit encore d'une autre propriété, c'est qu'il est beaucoup plus ferme, et certains boulangers belges le savaient par expérience, lorsqu'ils apprenaient aux nôtres à faire un pain passablement levé avec des farines avariées, dont le gluten altéré avait besoin d'être raffermi, pour donner un pain d'apparence passable.

La combinaison du principe albumineux de la farine avec le sulfate de cuivre rend cette albumine insoluble dans l'eau. Le produit de cette combinaison, de couleur azurée, contribue encore à donner au pain provenant de ces mauvaises farines une couleur moins bise que celle avec laquelle elles se présenteraient naturellement.

La propriété, que nous venons de reconnaître au gluten, de retenir et de concentrer une assez forte proportion du sulfate de cuivre qu'une farine peut contenir en mélange, permettra quelquefois d'essayer sur ce gluten avec succès l'emploi des réactifs propres

à décéler la présence des sels de cuivre, sans avoir recours à l'opération toujours très-longue de l'incinération, et ensuite de l'analyse des cendres. Mais lorsqu'il s'agira de constater et *d'évaluer* aussi exactement que possible la proportion du sel vénéneux dans des substances organiques quelconques, l'incinération ne saurait être évitée.

Les observations que nous venons de signaler à l'Académie n'avaient d'autre but que d'appeler son attention sur certaines conséquences de l'insolubilité du sulfate de cuivre, en présence de quelques substances organiques très-répandues, et j'en signalais tout à l'heure une application que l'hygiène publique doit repousser de toutes ses forces, l'amélioration *industrielle* des farines avariées.

Mais il est d'autres applications du même fait dont on ne saurait, au contraire, trop encourager l'extension ; je n'en citerai qu'un seul.

Vous avez vu tous, sur le bord de nos grandes routes ou de nos voies ferrées, les nombreux poteaux qui supportent ces fils transmettant la pensée à des distances immenses, aussi vite, si ce n'est plus vite que la parole ne peut les exprimer. Tous ces poteaux sont imprégnés de sulfate de cuivre destiné à augmenter considérablement leur durée. Comme dans les expériences dont je citais il n'y a qu'un instant les principaux résultats, le sulfate de cuivre résiste ici à l'action dissolvante des eaux pluviales, et c'est par des causes de même nature.

Voici, en deux mots, tout le secret de ce procédé

de conservation du bois sous l'influence du sulfate de cuivre :

Lorsqu'on fait l'analyse d'une pièce de bois d'essence quelconque, on y trouve, en proportions variables, mais on y trouve toujours, des substances qui ont, dans leur constitution chimique et dans l'ensemble de leurs propriétés, les plus grandes analogies avec l'albumine du blanc d'œuf et avec le gluten des farines.

Ces substances, plus abondantes dans l'aubier que dans le cœur du bois, sont naturellement très-altérables, sous l'influence de l'air et de l'humidité ; leur altération facilite la décomposition spontanée du tissu ligneux dans lequel elles se trouvent disséminées. C'est encore ces mêmes substances que recherchent de préférence, pour leur nourriture, les insectes divers qui exercent si souvent les ravages qui compromettent la durée des charpentes de nos édifices.

L'injection du bois atteint un double but : le sulfate de cuivre, en pénétrant dans toute la masse, et plus particulièrement dans l'aubier dont le tissu est plus lâche, s'y combine avec les matières protéiques ou albuminoïdes qu'il y rencontre, et les rend à peu près inaltérables ; et en outre, il transforme en un véritable poison ces substances originairement exposées à l'action dévastatrice des insectes xylophages.

Le sulfate de cuivre préserve donc ici le bois tout à la fois, et de l'altération spontanée qu'il pourrait éprouver sous l'action des agents atmosphériques, et de la voracité des insectes.

INFLUENCES

QUI S'EXERCENT

SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES

POUR EN MODIFIER LA COMPOSITION CHIMIQUE;

Par M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

L'influence que le climat, l'exposition ou l'insolation, la nature du sol et la culture exercent sur l'*espèce végétale* se manifeste par une *variation en plus ou en moins* dans certains principes organiques ou inorganiques propres à cette espèce ; mais elle ne va jamais jusqu'à faire disparaître complètement ces principes ou à en créer certains autres étrangers à l'espèce dans son état de spontanéité.

Les faits suivants appuient cette proposition.

1. Les *Rhubarbes* d'Asie, transportées chez nous, ont perdu une grande partie de leurs propriétés médicamenteuses.

D'après M. Henry, 100 parties du *Rheum palmatum* de Chine contiennent 74 parties de matières solubles dans l'eau et l'alcool ; la même racine, cultivée en France et âgée de 4 ans, n'en renferme que 64 seulement ; le *Rheum compactum*, 50 ; le *Rheum undulatum*, 32 ; le *Rheum rhaponticum*, 30.

Ce sont toujours les mêmes substances que l'analyse



y trouve, mais dans d'autres rapports, et la diminution porte surtout sur les principes qui possèdent des propriétés laxatives (1).

2. Le *Crambe maritima* a une saveur forte et désagréable quand il reste exposé à l'influence de la lumière. Privé de son action, il devient le *Sea-Keel*, que les Anglais recherchent comme une nourriture agréable. La même remarque peut s'appliquer au *Taraxacum dens leonis* que l'on vend étiolé à Paris, sous le nom de *Barbe-de-capucin*.

3. Toutes les *Labiées*, la *Valeriana officinalis* sont bien plus odorantes, plus riches en huiles volatiles lorsqu'elles viennent sur les coteaux arides et pierreux que lorsqu'elles poussent dans des lieux bas et humides.

Les mêmes plantes sont bien plus actives et plus riches en ces mêmes essences dans le midi que dans le nord. Généralement, la chaleur et la sécheresse sont favorables à la formation des huiles essentielles dans les organes des plantes.

4. Le *Topinambour* qui, dans sa patrie, au Mexique, ne contient que de la *fécule* dans toutes les cellules de ses racines, n'en renferme plus un atome lorsqu'il est cultivé en France ; la fécule se trouve alors remplacée par l'*Inuline*.

5. Les *Crucifères* et les *Solanées* ont leurs propriétés beaucoup plus développées dans les terrains où l'homme a déposé des engrais que dans les lieux incultes.

6. Les *Fumaria* qui ont poussé dans des terres

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. VI, p. 87.

fortes et fumées donnent à l'analyse jusqu'à 5 et 6 °/₀ de *fumarine;* la proportion de ce principe est beaucoup plus faible quand les plantes viennent spontanément dans un terrain maigre.

7. Le *Cichorium intybus*, à l'état spontané, contient dans ses feuilles et dans sa racine une matière extractive amère assez développée. Par la culture ce principe diminue peu à peu, si bien que les feuilles et la racine peuvent entrer dans l'alimentation. La racine est plus grosse, les tiges et les feuilles sont velues, plus grandes, plus épaisses, sans découpures.

La racine de chicorée, qu'on cultive dans le Nord pour en fabriquer du *café*, n'a plus de saveur amère, et on la mange en guise de salsifis.

Voici quelques résultats comparatifs obtenus par moi sur 100 parties de racines séchées à 100°.

	Chicorée sauvage.	Chicorée cultivée.
Matières organiques. . .	92,982 . . .	95,10
Matières minérales . . .	7,018 . . .	4,90
	100	100
Sels solubles.	3,850 . . .	3,18
Sels insolubles.	3,168 . . .	1,72

Les matières salines étaient les mêmes.

8. J'ai comparé la Rue (*Ruta graveolens*) et la Gaude (*Reseda luteola*), à l'état spontané, avec les mêmes espèces cultivées. Voici les résultats auxquels je suis parvenu :

	Rue sauvage recueillie aux environs de Chambéry, desséchée à 100°.		Rue cultivée dans le Jardin des Plantes de Caen, desséchée à 100°.
Matières organiques. . .	91,014	. . .	92,02
Matières minérales. . . .	8,986	. . .	7,98
	100		100
Sels solubles.	3,059	. . .	4,315
Sels insolubles.	5,927	. . .	5,178
Matières solubles dans l'éther (résine, huile volatile).	4,59	. . .	7,98

	Gaude sauvage des environs de Vire (Calvados).		Gaude cultivée dans les env. d'Elbeuf (S.-Inf.).
Matières organiques. . .	86,008	. . .	90,754
Matières minérales. . . .	13,992	. . .	9,246
	100		100
Sels solubles	7,327	. . .	5,120
Sels insolubles	6,755	. . .	4,126

Le pouvoir tinctorial était trois fois plus prononcé dans la Gaude cultivée que dans la Gaude sauvage.

9. Toutes les variétés de *Papaver somniferum* renferment dans leurs différents organes, mais surtout dans le suc laiteux de leurs tiges et de leurs capsules vertes, de la *morphine* accompagnée ou non de *narcotine*, de *codéine* et d'autres principes alcalins organiques.

De nombreuses expériences faites en Italie, en Algérie, dans les Landes, en Auvergne, dans le nord de la France et en Angleterre, prouvent que le climat n'exerce pas d'influence appréciable sur la teneur en morphine

d'un opium provenant d'un pavot d'espèce déterminée, mais que la bonne culture et le choix des variétés de pavots peuvent amener des différences considérables dans la production d'opiums de bonne qualité.

Ainsi, la variété dite *Pavot blanc, à têtes rondes (Papaver somniferum, album* et *orientale)*, donne peu de graines, mais beaucoup d'opium ; celui-ci contient environ 5 °/₀ de morphine et beaucoup de narcotine. C'est de cette variété que proviennent les opiums de Smyrne, de Constantinople, de diverses provinces de l'Asie-Mineure, de Perse, d'Égypte, de l'Inde.

La variété dite *Pavot-œillette*, qui est spécialement cultivée dans le nord de la France (Flandre, Artois, Picardie), donne peu d'opium ; mais cet opium est le plus riche en morphine (17 à 22 °/₀).

La variété connue sous le nom de *Pavot brun pourpre* donne beaucoup de graines, moitié moins d'opium que le Pavot blanc ; mais cet opium est riche de 10 °/₀ de morphine et ne contient que fort peu de narcotine.

10. Le *Coquelicot* (*Papaver rhœas*) ne contient pas de morphine dans ses différents organes et même dans son suc laiteux, bien que cultivé dans les mêmes terrains et sous le même climat que le Pavot-œillette. C'est ce qui résulte des expériences de MM. Bénard et Decharmes, d'Amiens.

Les propriétés calmantes du sirop de coquelicot, bien différentes de celles de l'opium qui réunit en lui la vertu excitante et la vertu sédative, donnent lieu de croire que le principe actif du coquelicot est de la *codéine*, qui remplacerait dans cette espèce la morphine. Toutefois, les expériences que nous avons faites

l'an dernier n'ont porté que sur une trop petite quantité pour que nous ayons pu reconnaître d'une manière certaine les caractères de la *codéine;* nous nous proposons, cette année, de préparer une assez forte quantité d'extrait de coquelicot pour pouvoir lever toute espèce de doute relativement à la nature du principe actif de cette plante.

11. Dans la racine de betterave, il y a toujours du sucre en proportion très-notable; mais tandis que, dans le *Beta vulgaris* à l'état spontané, la proportion ne s'élève pas à plus de 4 à 5 °/₀, dans la même espèce améliorée par la culture, la proportion du sucre monte à 8, 12 et même 14 °/₀ pour la même variété : la *blanche de Silésie.*

Dans quelque terrain qu'on cultive les betteraves, quelle que soit la nature géologique du sol sur lequel cette plante vienne spontanément, ce qui la caractérise, c'est l'abondance de la potasse qu'elle renferme dans sa racine. La soude qui l'accompagne est toujours en fort petite quantité.

Sans doute, les principes contenus dans ces racines varient en proportion suivant les terrains, les saisons, les soins de la culture, les variétés.

Ainsi dans une terre fumée avec les boues de ville, la quantité de nitrate de potasse propre à cette racine s'élève énormément, à tel point que ce sel devient aussi abondant que le sucre, tandis qu'habituellement la proportion du sucre est 20 fois plus considérable que celle du nitre.

Dans les terres situées au bord de la mer et riches en sel marin, les betteraves absorbent tellement de ce

dernier sel, qu'on ne peut faire cristalliser le sucre contenu dans leur jus, à cause de la combinaison soluble que forment le sucre et le sel marin.

Toujours est-il que la betterave renferme constamment une proportion très-notable de malate, pectate, oxalate, azotate, sulfate de potasse et de chlorure de potassium.

La nature chimique du sol peut toutefois influer beaucoup sur la production et la richesse en matières solides de cette racine. Ainsi, en prenant la betterave blanche de Silésie, nous voyons que, d'après les expériences de MM. Girardin et Dubreuil (1) :

Dans le sable par alluvion elle a fourni . . .	59,200k°.	contenant	13,85 °/₀	de matières sèches.
Dans le sol argileux . .	48,024	—	16,25	—
Dans le sable humifère ou tourbeux	45,780	—	15,25	—
Dans le sol calcaire . .	33,960	—	14,20	—

Les divers faits que nous venons de rapporter nous semblent prouver clairement que la culture, la nature du sol, le climat, peuvent bien augmenter ou diminuer certains principes organiques ou inorganiques propres à l'*espèce végétale*, mais qu'ils ne vont jamais jusqu'à faire disparaître ces principes ou à en créer de nouveaux. C'est là une nouvelle preuve de l'*invariabilité* de l'espèce végétale dans ses caractères essentiels.

(1) Girardin et Dubreuil : Mémoire sur les plantes sarclées à racines alimentaires. (*Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*; trimestre de janvier 1843.)

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ ET PRÉPARÉ

LA GUERRE
DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE;

PAR M. FÉVRIER,

Membre titulaire.

Le plus grand événement du XVIIIe. siècle a été, si l'on excepte la Révolution française, l'Insurrection des colons de l'Amérique du Nord contre l'Angleterre, leur métropole, et la fondation de la République des États-Unis. L'avènement de ce peuple nouveau, qui, du premier élan, a pris fièrement sa place entre les nations qui portent le sceptre et qui se partagent l'empire du monde, n'a pas seulement, si on l'envisage en lui-même, une grande importance absolue, il a, surtout pour nous Français, une importance relative considérable. Il a été l'événement précurseur de la Révolution française. A ce titre, il mérite d'être étudié dans tous ses détails, dans toutes ses origines ; il sollicite l'investigation des penseurs, il appelle surtout cette seconde vue de l'histoire, qui étudie le côté moral des faits, le travail de l'esprit humain, et cherche quel progrès chaque événement a fait faire à l'éternelle

recherche de l'idéal politique. Quant à l'histoire générale, elle croit avoir assez à faire, que de raconter avec complaisance les décisions des gouvernements, la marche des armées, le mouvement des escadres, les grands conflits de nation à nation qui s'appellent des batailles rangées, l'insolence des vainqueurs, les territoires arrachés aux mains défaillantes des vaincus. Tout cela, sans doute, est grand et beau. Mais lorsqu'un fait d'une gravité supérieure doit bientôt se produire dans l'histoire du monde, connaître le travail des esprits qui l'a précédé, les aspirations populaires qu'il a suscitées, la prévoyance secrète des hommes d'État qui devinent l'avenir, les combats diplomatiques, les préparatifs faits en silence, le recueillement solennel des peuples attendant chaque jour la première voix du canon : tout cela aussi a bien sa valeur historique et son intérêt. C'est ce travail de seconde vue que, dans la mesure de nos forces, et sous une forme rapide, nous allons essayer, Messieurs, de vous présenter, quant aux événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine.

Pour bien comprendre les causes de l'ardeur extraordinaire avec laquelle la France intervint dans cette guerre, il faut jeter un rapide coup-d'œil sur la situation politique de notre pays à l'époque où les premiers conflits éclatèrent entre les colonies anglaises et la mère-patrie. Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis le traité de Paris, qui avait mis fin à la guerre de Sept-Ans. Rappeler la guerre de Sept-Ans, c'est évoquer le souvenir de la période la plus désastreuse et la plus affligeante de notre histoire nationale.

Jamais, dans aucun temps, la fortune de la France n'était tombée si bas. Faut-il, dans un résumé de quelques lignes, énumérer tous nos malheurs : nos armées de terre battues à Creveld et à Rosbach ; l'empire français fondé dans l'Indoustan par l'héroïque Dupleix, anéanti, perdu sans retour ; nos côtes saccagées et insultées ; Cherbourg pris et dévasté par une division anglaise ; l'importante forteresse de Belle-Isle-en-Mer emportée d'assaut et conservée par nos ennemis jusqu'à la fin de la guerre ; deux grandes batailles navales perdues, l'une à l'embouchure de la Vilaine, l'autre en face de Lagos, sur les côtes d'Espagne ; notre marine militaire complètement détruite ; notre commerce anéanti, le Sénégal, les Antilles occupés par les Anglais ; le Canada, abandonné sans secours, conquis par une armée anglaise malgré la résistance héroïque des colons, et lâchement cédé à l'Angleterre sans qu'aucun effort sérieux de délivrance eût été tenté ? La liste est-elle assez longue ? Mais si longue qu'elle soit, elle n'est pas complète. Ce qu'on avait perdu, ce n'était pas seulement des batailles et des territoires ; on avait perdu ce qui restait au vaincu de Pavie, ce qui le consolait de sa défaite, l'honneur français, tradition sacrée de quatorze siècles. Ce n'est pas, sans doute, qu'à des époques antérieures, l'histoire de notre pays ne nous présente le tableau de malheurs plus grands encore. Mais toujours, dans les siècles précédents, après un grand désastre, un effort suprême avait été tenté, une période de relèvement avait succédé aux défaites. Après Crécy et Poitiers, était venu Duguesclin ; après Azincourt, Jeanne d'Arc ;

après Malplaquet et Ramillies, Villars et les glorieuses revanches de Denain. Par une cruelle exception, pendant cette guerre néfaste de Sept-Ans, les désastres avaient été sans grandeur, les défaillances sans relèvement, les jours de défaite sans lendemain. Esprit de conduite, persévérance, elan dans le succès, fermeté dans les mauvais jours, tout avait manqué à la fois. — On semblait avoir pris son parti d'être battu, partout et toujours, sur terre et sur mer. Les nations européennes, nos voisines, avaient cru reconnaître dans cet abaissement continu, dans cette désertion de toute vertu virile, les signes qui annoncent la sénilité des nations. On discutait journellement, dans les brochures écrites à Londres, à La Haye, les conséquences politiques de la décadence de la France. Notre patrie humiliée, réduite à douter de tout, du présent, de l'avenir et même de sa gloire passée, se cherchait elle-même dans cette triste histoire et ne se retrouvait plus.

Les étrangers se trompaient sur notre compte. Ils confondaient le gouvernement avec la nation; la décadence n'était pas partout, et la France devait avoir de terribles réveils. Mais pour le spectateur placé à distance, l'illusion était possible. Dans les hautes régions gouvernementales, tout souci d'honneur national avait disparu. Comment en eût-il été autrement? Un sentiment beaucoup moins noble, beaucoup plus vulgaire, le souci du lendemain, n'existait même pas. On vivait au jour le jour, sans s'inquiéter de ce que ferait la France au réveil de cette léthargie, et des dangers que le retour de l'esprit public pourrait amener pour le

règne suivant. L'important était de vivre et de faire que l'orgie royale s'achevât en paix. Le traité de Paris avait dépouillé la France, l'avait réduite à la condition de puissance de second ordre. Qu'importait cela ? C'était toujours la paix, c'était la tranquillité du dernier festin. « La situation actuelle durera bien « autant que moi, disait l'insouciant monarque entre « les mains duquel étaient tombées les destinées de « notre malheureuse patrie; et après moi, mon « successeur s'arrangera comme il pourra. » Le mot est caractéristique, il a un cachet très-marqué de Bas-Empire. Citons, pour le compléter, une autre phrase tombée de la même bouche royale et qui n'est pas moins significative. Un courtisan maladroit se plaignait, un jour, devant Louis XV, de ce que, depuis la paix de Paris, la France n'avait plus de marine. « Vous êtes bien difficile, Monsieur, « avait répondu le Roi: comptez-vous pour rien les « marines de Vernet? » Avons-nous besoin d'ajouter que la plaisanterie fut très-goûtée, fort applaudie, et qu'elle fit son chemin parmi les familiers de l'Œil-de-Bœuf? Que répondre, en effet, à cette royale pasquinade ? Nous avons les marines de Vernet : donc la France est sauvée, et les Anglais n'ont qu'à bien se tenir.

Ainsi, dans les hautes régions, on se résignait, disons plutôt on affectait de se résigner à l'abaissement de la France. Ce sentiment honteux trouvait malheureusement, il faut le dire, dans les tendances de la littérature contemporaine une fâcheuse complicité. Voltaire, le premier, avait donné un dange-

reux exemple en sacrifiant, dans un poème infâme, la gloire de Jeanne d'Arc, la plus pure et la plus sainte de toutes nos gloires nationales. Après lui, l'historien Mably avait traité de fable le récit du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et des six bourgeois de Calais. Les maîtres avaient parlé, l'impulsion était donnée à la foule, toujours docile, des disciples et des sectateurs. La répudiation de toutes les traditions héroïques était à l'ordre du jour. La philosophie française du XVIIIe. siècle était essentiellement cosmopolite. Elle n'avait pas de préjugés : prussienne à la table du grand Frédéric ; anglaise, quand elle recevait l'hospitalité britannique ; moscovite à la cour de l'impératrice Catherine, elle avait secoué, entr'autres erreurs gothiques des siècles passés, le préjugé de l'amour de la patrie. Elle le remplaçait par l'amour de l'humanité. Il est remarquable que les revers de nos armées, que la destruction de nos flottes, n'ont pas inspiré aux poètes de ce temps une seule plainte partie du cœur, un seul cri d'angoisse et de désespoir. On ne trouve pas, dans les écrits contemporains, une seule trace de souffrance patriotique. Voltaire parle bien, dans son *Siècle de Louis XV*, de la cession du Canada ; mais il en parle avec une extrême légèreté : « Les quinze cents lieues cédées aux Anglais, écrit-il, ces quinze cents lieues dont les trois quarts ne sont que déserts glacés, n'étaient peut-être pas une perte réelle. Le Canada coûtait beaucoup et rapportait peu. » C'est avec cette dédaigneuse indifférence que le grand écrivain parle de la perte du Canada, de ce deuil national dont

la France du XIXe. siècle n'est pas encore consolée. Plus dédaigneux encore, un autre écrivain contemporain n'a pas craint d'écrire cette phrase odieuse : « Qu'était-ce donc que ce Canada, que les Anglais ont eu tant de mal à nous prendre et dont ils font tant de bruit ? Quelques arpents de neige, qui coûtaient à la France plus de souci et d'argent qu'ils ne valaient. » Si l'auteur bel-esprit qui a laissé tomber de sa plume cette malencontreuse plaisanterie revenait au monde aujourd'hui, il reconnaîtrait que les quelques arpents de neige qu'il méprisait tant ont fait un assez beau chemin dans le monde. Ils ont aujourd'hui une population de deux millions d'habitants, et sont en possession d'un mouvement commercial qui occupe huit mille navires et soixante mille matelots. Entre les mains de l'intelligente Angleterre, notre vieille colonie, que nous avons, nous Normands, le droit de regretter en quelque sorte d'un regret plus amer, car elle était peuplée de Normands, notre vieux Canada est devenu un puissant empire colonial.

Mais si, descendant des hauteurs qu'habite le monde officiel, et la philosophie bien pourvue et bien rentée, nous interrogeons les sentiments des classes moyennes et la partie inférieure de la population qui va bientôt s'appeler le peuple, les aspects changent, la France se retrouve, la nation vit encore, et le réveil est prochain.

La mauvaise direction des affaires publiques est le sujet de toutes les conversations; la dilapidation des finances, le luxe effréné de la cour, les fortunes scandaleuses des maîtresses royales, soulèvent d'éner-

giques malédictions. L'abaissement politique de la patrie française, l'humiliation de nos armées, notre gloire avilie, provoquent d'amères réflexions, de sourdes colères mal contenues. On maudit les mauvais ministres, on chansonne cruellement les chefs militaires qui se sont fait battre, le prince de Soubise, les amiraux d'Aché et de Conflans; on n'épargne pas Mme. de Pompadour, leur protectrice. Mais cela ne suffit plus. On commence à se demander si la cause du mal n'est pas dans les institutions elles-mêmes; si la royauté, telle qu'elle est constituée, n'est pas investie d'une irresponsabilité trop étendue; si les hautes classes, qui fournissent exclusivement le personnel des grandes dignités et des fonctions magistrales, sont bien, par leur éducation et les habitudes de leur vie, à la hauteur de la mission qu'elles se sont arrogée. Puis, à mesure que s'accroît le mépris des choses présentes et du milieu politique dans lequel on vit, une vague aspiration d'un ordre nouveau s'élève dans les âmes. On ne craint plus d'aborder dans les conversations journalières les plus redoutables problèmes de l'organisation sociale. On se demande si l'établissement d'un gouvernement n'a pas le caractère d'un contrat synallagmatique; si, lorsque les gouvernants transgressent les conditions du contrat, et viennent à faillir aux devoirs de protection et de direction intelligente qui leur sont imposés, les gouvernés ne seraient pas, par une juste compensation, exonérés du devoir de subjection et d'obéissance. On se pose de toutes parts en France ces questions si délicates et si dangereuses, et voilà qu'au milieu des ardentes colères qu'excite le

souvenir des derniers malheurs et des préoccupations causés par les investigations philosophiques, on apprend qu'un petit peuple de pionniers et de défricheurs au-delà de l'Atlantique, vient de poser les mêmes problèmes et de les résoudre audacieusement en déclarant, qu'en raison de la violation de leurs droits naturels commise par la métropole, les colons de l'Amérique du Nord déclarent brisé le lien qui les unissait à l'Angleterre, et qu'ils cessent d'être lès sujets du roi de la Grande-Bretagne.

Arrêtons-nous un instant ici. Nous touchons à une des crises les plus solennelles de l'histoire moderne. L'ère de la Révolution vient de s'ouvrir. La France a entendu avec un tressaillement sympathique le cri d'indépendance poussé par les colons américains. L'émotion qu'elle éprouve a-t-elle sa source dans la sollicitude protectrice qu'elle accorde de tous temps aux opprimés ? ou bien est-ce chez elle pressentiment de ses propres destinées ? Les événements nous l'apprendront bientôt. Quoi qu'il en soit, l'appel des Américains a été entendu, non-seulement de la nation française tout entière, mais aussi du gouvernement français. Pour la première fois depuis longues années, le gouvernement et la nation se sont trouvés réunis dans une même pensée, dans une émotion commune. Gouvernés et gouvernants, ont formé, du même élan, une résolution généreuse, celle de ne pas laisser l'Angleterre écraser ses colons insurgés. Mais si la nation et le gouvernement se proposent de poursuivre le même résultat, l'indépendance de l'Amérique, il s'en faut bien que, dans la poursuite d'un but commun, ils soient

déterminés par les mêmes motifs, et qu'ils obéissent aux mêmes inspirations. C'est ce qu'il importe de bien expliquer.

Quand les premières collisions éclatèrent entre les troupes anglaises et les colons de l'Amérique du Nord, Louis XV ne régnait plus sur la France. Un nouveau règne venait de s'ouvrir sous les auspices les plus favorables. Par un heureux contraste avec les rois ses prédécesseurs immédiats, le jeune souverain qui venait de s'asseoir sur le trône de France donnait l'exemple de toutes les vertus privées. Son premier soin avait été d'éloigner les familiers infâmes, les proxenètes chamarrés qui encombraient sous le dernier règne les marches du trône, et d'appeler auprès de lui des hommes sérieux, des conseillers intègres, intelligents, sympathiques, comme il l'était lui-même, aux souffrances populaires et disposés à les soulager. Il voulait, par l'exemple tout-puissant d'une existence royale sagement contenue, relever le niveau des mœurs publiques déplorablement affaissé. Mais ce n'était pas son seul but. Au premier jour de son règne, Louis XVI avait rêvé pour la France un autre relèvement, celui de sa puissance politique. Adonné par une aptitude naturelle à l'étude de la géographie et des arts nautiques, il avait été conduit, par la pente attractive de ces études, à jeter des regards de regret sur ces rivages lointains de l'Indoustan et de l'Amérique du Nord, où le drapeau de la France avait brillé naguères avec tant d'éclat, et à combiner les moyens de reconstituer la puissance coloniale de la France et sa marine militaire. Quelques témoignages contemporains, peu suspects de

partialité, nous représentent le jeune monarque, se levant à quatre heures du matin, pour aller, dans un petit cabinet, sans feu, étudier ses cartes marines, et tracer de sa main royale l'emplacement de nouvelles stations, et les instructions que devaient suivre plus tard les Lapeyrouse et les d'Entrecasteaux dans leurs voyages de découvertes. Pour arriver à ce résultat, le premier soin était de refaire un matériel naval. Mais l'Angleterre jalouse le souffrirait-elle? Par le résultat des dernières guerres, l'œuvre de Richelieu et de Colbert était anéantie, la marine militaire française n'existait plus qu'à l'état de souvenir historique; c'était un fait accompli, passé dans le droit public européen. Tout effort de restauration serait considéré par l'Angleterre comme une aggression, comme une sorte d'attentat au droit des gens. L'Angleterre étant, comme chacun sait, une nation d'une ordre supérieur, a créé pour son usage particulier, un code de Droit des gens, *sui generis*, en vertu duquel ce qui lui est permis à elle, est interdit aux autres peuples; de sorte que toute démonstration de puissance navale constitue un crime de lèse-majesté britannique, qui place, de plein droit, le gouvernement qui s'en rend coupable en dehors des lois divines et humaines. Sous les yeux de cette souveraine des mers, si hautaine et si jalouse, serait-il possible de tenter même quelques timides essais?

Plusieurs années auparavant, un homme de cœur, un ministre animé d'intentions patriotiques, M. de Choiseul, avait tenté de relever la marine. Il avait, sans bruit, fait construire un assez grand nombre de bâtiments de guerre, et porté la liste de nos vaisseaux de ligne au

chiffre très-respectable de 64. Mais, bien que, pour ménager l'ombrageuse jalousie de nos voisins, il eût conservé ces vaisseaux sous des cales couvertes, à l'état de 23/24 d'achèvement, sans les faire lancer, l'Angleterre, nonobstant cette prudente réserve, s'était émue; elle avait feint de croire à une invasion : comédie anglaise qui se joue périodiquement tous les vingt-cinq ans de l'autre côté du détroit, toujours avec les mêmes masques et le même succès. Il avait fallu, pour rassurer nos timides voisins, et surtout pour achever de vivre et de mourir en paix, sacrifier M. de Choiseul et laisser pourrir ses vaisseaux. Une seconde tentative serait-elle plus heureuse ? N'amènerait-elle pas les mêmes réclamations et les mêmes menaces ? Pour secouer le joug de la toute-puissante Angleterre, la France, livrée à ses seules forces, ne pouvait suffire à la tâche. Il fallait une occasion, un événement qui obligeât l'Angleterre à diviser ses efforts; il fallait surtout l'appoint d'une alliance considérable. Or, cette diversion puissante, la Providence venait comme à point nommé nous l'offrir. L'insurrection américaine valait mieux pour nous que la plus puissante alliance. L'occasion était si belle que, du premier jour où la nouvelle du combat de Concord arriva à Versailles, M. de Vergennes, ministre d'État, confident intime des préoccupations royales, s'écria : « Nous les tenons enfin, ces Anglais! » L'heure de la vengeance, si lente à venir, sonnait enfin. La France allait reprendre sa vaillante épée, et combattre une fois encore pour la liberté des mers. L'humiliant traité de Paris allait être jeté aux vents. La France recouvrait sa place au soleil.

C'était à l'Angleterre que, par un juste retour, la Providence allait départir, à son tour, le supplice de l'humiliation nationale et la terreur des défaites. Tels étaient les sentiments qui, dans les conseils du roi Louis XVI, avaient décidé le gouvernement français à prendre parti dans la lutte qui se préparait.

Le public s'associait à ces sentiments avec une ferveur toute patriotique. Mais dans le désir qu'il éprouvait de voir notre pays prendre part à la lutte, il y avait un mobile de plus, celui d'une ardente et inquiète curiosité. Le problème du contrat social, qui n'était discuté en Europe que sous une forme abstraite et purement spéculative, était posé, en Amérique, à l'état de réalité vivante. Un peuple nouveau, inconnu la veille, se levait tout entier pour proclamer son indépendance. Qu'était-ce que ce peuple nouveau? Que signifiait ce mot indépendance, emprunté à la langue héroïque des guerriers de Salamine et de Marathon, mais qu'aucune nation moderne n'avait inscrit dans ses annales depuis le jour où il avait servi de préambule glorieux à la loi salique? Qu'était-ce que cette agrégation de laboureurs et de marchands, prétendant se gouverner sans roi, sans ministres, sans force armée régulière et permanente, se traitant réciproquement de citoyens et ne connaissant parmi eux ni roturiers, ni vilains, ni gentilshommes? Une entreprise si étrange, si audacieuse, si complètement en dehors des règles de l'organisation publique européenne, méritait d'autant plus d'être encouragée, que le mécanisme social, en vigueur dans l'ancien monde, présentait des symptômes menaçants de décrépitude et de ruine prochaines. Aussi y eut-il en France en

faveur des insurgents américains (c'est ainsi qu'on les appelait alors), une véritable explosion de sympathique enthousiasme, auquel se mêlait une curiosité intéressée. Il faut restituer à ce mouvement des esprits sa véritable importance. L'aspiration vers un nouveau régime était vague, confuse, indécise. On prononçait alors des mots dont on ne connaissait pas la portée. On parlait de droits dont on ignorait le véritable caractère et surtout l'exacte limite. Semblables à des navigateurs qui découvriraient un nouveau monde, les hommes de ce temps interrogeaient avec une fiévreuse impatience ces horizons nouveaux encore couverts du voile des brumes matinales. Nous parlons de toutes ces choses, liberté, égalité, droits politiques, avec plus de sagesse que la génération qui vivait en 1775. Hélas! nous avons acheté notre sagesse assez cher pour ne pas nous en glorifier avec excès. De quoi serviraient donc les flots de sang humain versés sur les places publiques, les générations fauchées tout entières, si elles n'enseignaient aux hommes la modération et la mesure? Soyons justes envers nos arrière-grands-pères. Ce sont eux qui ont creusé le sillon où leurs fils, quinze ans plus tard, ont déposé la semence. Nous, leurs arrière-petits-fils, nous récoltons la moisson joyeuse, *lætas segetes*, les épis fécondés par les sueurs et le sang des martyrs. Saluons, en passant, les précurseurs de 1789; la société moderne date en réalité de 1775. Le mouvement suscité par la guerre de l'Indépendance américaine a été la glorieuse aurore de la Révolution française, moins l'horreur des massacres et des échafauds.

Nous venons de peindre à grands traits l'état de

l'opinion publique en France, quand on y apprit les premiers succès des insurgents, et qu'on sut que le gouvernement inclinait à leur accorder des secours. Quelques hommes, à l'esprit prophétique et clairvoyant, s'alarmèrent à l'idée que la royauté française, la royauté par excellence, pût descendre à pactiser avec des sujets révoltés contre leur souverain, et prédirent qu'une telle tentative était grosse de périls et de catastrophes futures. Le roi de France, roi par la grâce de Dieu, prétendant ne tenir son droit que d'une délégation divine, allait donc aider des rebelles à secouer le joug de leur prince légitime, sous prétexte que ce prince avait violé la loi du contrat en vertu duquel il les gouvernait. Étrange aberration, répudiation fatale du principe conservateur des vieilles monarchies, funeste erreur dont on reconnaîtrait trop tard les dangers! On se disposait à envoyer en Amérique une armée de jeunes soldats qui, la guerre finie, rapporteraient en France ces idées étranges de liberté, d'égalité, de gouvernement autonomique, nouveautés périlleuses et menaçantes, dont l'application pratique, pourrait amener la destruction de l'édifice monarchique qui abritait, depuis tant de siècles, les destinées de la patrie. N'était-ce pas là une œuvre insensée? Et le désir de se venger des Anglais devait-il faire oublier que toutes les royautés sont solidaires, que les fondements sur lesquels elles reposent sont partout les mêmes, et qu'en détruisant ces bases fondamentales pour faire crouler un trône ennemi, on ébranle tous les trônes à la fois.

Toutefois, les apologistes de l'intervention contes-

taient la valeur de ces objections. Entre deux périls à redouter, répondaient-ils avec assez de raison, l'un présent, flagrant, actuel; l'autre hypothétique, conjectural, et en tous cas lointain, celui qu'il convient tout d'abord d'écarter, c'est le péril présent. Or, quel est le péril présent? De quel côté vient le danger? Le danger présent résulte de l'abaissement politique de la France, abaissement dont à tort ou à raison on rend la royauté responsable. Il faut relever la puissance réelle de notre patrie et non-seulement sa puissance réelle, mais aussi sa puissance morale, l'honneur français. La royauté, dit-on, est menacée dans l'avenir. Il se trame contre l'établissement monarchique de sourdes attaques. Soit, nous le reconnaissons. Mais pense-t-on que la royauté pourra tenir tête à ces ennemis inconnus, parer à ces périls de l'avenir, si elle reste oisive, indolente, si elle ne se sépare par un coup d'éclat, des traditions et des humiliations du dernier règne? Or, le seul moyen de sauver le roi, si tant est qu'il faille accepter cette éventualité menaçante, c'est d'en faire un capitaine; c'est de lui mettre entre les mains l'épée de la France. L'histoire de notre pays nous apprend qu'en France les royautés militaires n'ont jamais couru de dangers sérieux. Les rois qui portent l'épée finissent toujours par se faire suivre de la masse du peuple. Nous sommes, à cet égard, restés Gaulois. Que Louis XVI inaugure son règne par une guerre heureuse, et tous les dangers seront évités, ou du moins la royauté française, retrempée dans les batailles, sera plus forte pour en triompher.

Telle était la grave controverse qui s'agitait alors

entre les hommes politiques les plus éminents, sur les conséquences probables d'une intervention de la royauté française dans la lutte engagée par un peuple républicain contre le roi de la Grande-Bretagne. On pourrait ajouter que la controverse dure encore aujourd'hui. Il ne manque pas de gens qui prétendent, avec une certaine apparence de raison, que Louis XVI a fait une grande faute en soutenant les Américains révoltés, et qu'il a appris à ses propres sujets à douter de l'inviolabilité des rois légitimes. S'il nous était permis d'exprimer notre opinion dans ce grave débat, nous dirions que nous partageons l'avis de ceux qui se prononçaient pour l'intervention. Suivant nous, ce qui a rendu la Révolution française si fatale à la royauté, ce n'est pas l'intervention de nos armées en Amérique, c'est l'absence d'une direction donnée au mouvement des esprits par la royauté elle-même. Si, à cette époque, le roi de France se fût appelé Charlemagne ou Napoléon, il n'y aurait pas eu d'échafaud royal; et pourtant la révolution se fût faite, mais par une direction venue d'en haut.

Quoi qu'il en soit de cette grave question, sur laquelle il est prudent de glisser, l'intervention fut résolue dans les conseils du gouvernement. Mais une sérieuse difficulté se présentait. La guerre projetée devait être surtout une guerre maritime. Le gouvernement anglais avait déjà, par suite de la résistance toujours croissante qu'il rencontrait depuis plusieurs années chez les colons d'Amérique, déployé un grand appareil de puissance navale. Il était prêt pour la guerre; nous ne l'étions pas. A l'époque du combat

de Boston et de la détermination prise par le gouvernement français de venir en aide à l'insurrection américaine, la France n'avait pas de marine. Les soixante-quatre vaisseaux construits en 1765 par M. de Choiseul pourrissaient, depuis dix ans, abandonnés avant même d'être à l'état d'achèvement complet. Les deux tiers de ces vieilles coques inutiles ne valaient même pas la dépense d'une refonte. On ne pouvait compter, pour baser un état de situation, que sur vingt ou vingt-cinq coques ayant besoin d'un radoubs qui n'exigerait pas moins d'une année. En outre, les arsenaux étaient vides, les provisions de bois n'avaient pas été renouvelées depuis la disgrâce de M. de Choiseul. Les côtes étaient dégarnies. On n'avait pas même assez de canons pour armer une petite escadre d'évolution. L'armée de terre n'était pas dans un état moins déplorable que l'armée de mer. Les revers de la dernière guerre avaient complètement démoralisé nos soldats. Les désertions étaient nombreuses. On ne comptait pas cent mille hommes présents au drapeau. Il fallait donc, avant de songer aux victoires des champs de bataille, remporter une victoire diplomatique au moins aussi difficile, qui consistait à gagner du temps. Il fallait, sans déclarer la guerre, la préparer en silence ; et sans faire perdre à nos ennemis la pensée de la paix, faire de la paix l'instrument de la guerre. Deux ans, trois ans, peut-être . étaient nécessaires pour refaire notre marine et nos armées. Mais l'ombrageuse Angleterre, qui soldait dans nos ports, dans nos arsenaux une armée d'espions, nous laisserait-elle engager contre elle cette bataille du temps ? Le gouvernement

de Louis XVI osa engager cette bataille, et ce qui vaut mieux encore, il la gagna. Par quels prodiges d'habileté, de prudence, d'efforts surhumains, de patience contenue, a-t-il obtenu ce résultat, que l'histoire, ce nous semble, n'a pas fait assez ressortir? C'est ce qu'il nous reste maintenant à raconter, en citant des dates, des chiffres certains, et en entrant dans le détail des faits.

L'étude que nous avions entrepris de faire de la période de temps qui s'est écoulée de 1775 à 1778, nous a conduit à recourir aux sources historiques contemporaines. Entr'autres documents, nous avons consulté avec fruit un ouvrage qui contient, sur les faits qui ont préparé la guerre d'Amérique, des renseignements exacts jusqu'à la minutie, très-intéressants d'ailleurs et pourtant fort peu connus. L'ouvrage auquel nous faisons allusion est intitulé: *L'Espion anglais.* Il a été imprimé à Londres en 1782 après la fin de la guerre, et ne contient pas moins de onze volumes que possède et que nous a prêtés M. Travers, secrétaire de l'Académie. Il se compose d'une série de rapports, datés de France et adressés de France par un Anglais résidant dans notre pays, à un de ses compatriotes à Londres. Ce résidant était bien certainement un espion. Son livre est bien le livre d'un espion : il n'y a pas à s'y tromper. Seulement c'est un espion d'une certaine espèce. Il n'espionne pas pour de l'argent, ni même pour l'amour de l'art; il espionne la France pour le plus grand profit de l'Angleterre, il fait de l'espionnage patriotique. Le recueil de ses rapports forme une sorte d'encyclopédie statistique, qui peut donner une idée assez exacte de la France à la fin du XVIIIe. siècle. On y trouve des

renseignements très-complets sur le système financier français, sur la perception des impôts, sur les réformes introduites par Turgot, sur la querelle des parlements avec le ministère Maupeou, sur l'expulsion récente des Jésuites, sur la puissance de la production agricole, sur les diverses écoles philosophiques, sur les intrigues de Cour, sur la mort de Voltaire et de Rousseau. Tous les sujets sont traités, sinon avec une grande profondeur, au moins avec une certaine sagacité, et avec une originalité d'autant plus piquante que l'auteur observe les choses au point de vue exclusivement anglais. Un chapitre est consacré à l'histoire biographique des plus célèbres courtisanes de Paris, et ce n'est pas le moins curieux de cette étrange galerie. Mais ce que l'auteur affectionne le plus, ce qu'il traite avec le plus d'attention et de complaisance, c'est la statistique de tous les éléments de la puissance navale de la France. Il sait le nombre de nos vaisseaux armés ou non armés, il sait nos approvisionnements en bois, en chanvre, en goudron ; le chiffre exact de nos armements de commerce; il a fait le recensement de nos quartiers maritimes, il a calculé combien de matelots valides et en état de faire campagne nous pouvons embarquer sur nos flottes. C'est là surtout ce qui est intéressant pour un Anglais. Cette excessive curiosité, qui ne se rencontre pas seulement chez l'espion de 1775, mais qui se révèle sous mille formes, à toutes les époques de l'histoire, et aujourd'hui même plus que jamais, ne nous apparaît d'abord que comme un travers national. Nous sommes disposés à la trouver puérile et ridicule. Nous aurions grand tort de porter

un pareil jugement. Cette investigation ardente des éléments de la puissance d'une nation rivale a pour mobile, chez les Anglais, la préoccupation de la grandeur de la patrie. Or, quand un peuple entier est dominé par cette préoccupation, quand tout l'effort national d'une grande race d'hommes, pendant plusieurs siècles, tend uniquement avec une infatigable persévérance à réaliser un idéal de grandeur, un tel peuple est destiné à jouer un rôle immense dans le monde; un tel peuple saura s'imposer au besoin, pour le soutien de sa prépondérance politique, les sacrifices suprêmes que les autres peuples ne supportent que pour le seul salut de leur indépendance et de leur nationalité.

Notre espion, on le conçoit sans peine, redouble de surveillance, dès que le bruit se répand d'une prochaine intervention de la France dans la querelle engagée entre l'Angleterre et ses colonies. Son attention est surexcitée. Il se multiplie pour provoquer les confidences, pour sonder tous les mystères et pour écouter à toutes les portes.

Le premier rapport dans lequel il expose l'effet produit en France par la nouvelle du combat de Concord, porte la date du 15 octobre 1775. C'est à la suite de ce combat, que s'engagent entre les insurgents et la France les premières relations sérieuses. De nombreux agents américains, parmi lesquels il faut citer M. Silas Deane, qui plus tard devint ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Versailles, arrivent en France avec la mission de sonder l'opinion publique, et, s'il est possible, d'avoir accès auprès des

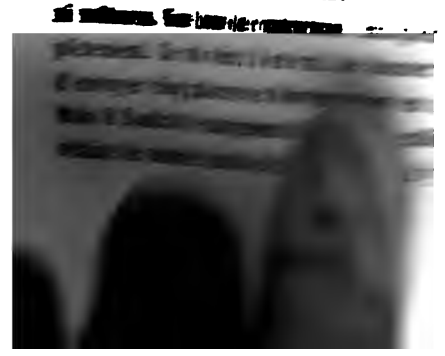
ministres et d'en obtenir la promesse d'un secours. Quant à l'opinion publique, écrit l'espion, elle s'est prononcée tout d'abord avec une merveilleuse unanimité en faveur de l'insurrection. Le gouvernement est plus circonspect. Avant de se prononcer, il veut savoir quelles sont les forces réelles des insurgents, et leurs chances de succès. En conséquence, il vient d'envoyer en Amérique des agents secrets, chargés de s'enquérir des développements qu'a pris la révolte, et des ressources dont elle dispose. Le commerce français, de son côté, en dehors de l'action gouvernementale, envoie aussi aux colonies des émissaires chargés de nouer des relations commerciales avec les insurgents, et de supplanter le commerce britannique. Ces émissaires secrets, commerçants eux-mêmes, sont expédiés pour la plupart par les deux grands ports de Bordeaux et de Nantes. Il leur a été recommandé de presser le Congrès réuni à Philadelphie, de déclarer solennellement l'indépendance de l'Amérique.

Le premier rapport de l'espion se termine par une violente diatribe contre M. de Choiseul, aux intrigues duquel il attribue l'insurrection américaine. C'est dans la prévision de cet événement, que cet homme d'État, implacable ennemi de l'Angleterre, avait, dès l'année 1765, préparé une force navale considérable et qui ne montait pas à moins de soixante-quatre vaisseaux de ligne. Heureusement, ce politique turbulent a été sacrifié aux légitimes réclamations du gouvernement anglais, et sa tentative de restauration navale a péri avec lui. Ce qui prouve l'affaiblissement irréparable de la France comme puissance maritime, c'est que

M. de Sartine, ministre de la marine, vient, en prévision des éventualités politiques, d'ordonner l'armement à Brest d'une escadre d'évolution qui doit être mise sous le commandement du duc de Chartres. Cette escadre ne sera composée que de trois vaisseaux de ligne et de sept frégates. C'est une force insignifiante et sans relation aucune avec l'importance des événements.

Dans une [illegible] adressée à Londres après [illegible] de quelques mois, l'espion manifeste plus [illegible] dans le maintien de la paix [illegible] sur l'état d'infériorité [illegible] dans lequel la France est tombée vis-à-vis de l'Angleterre. — [illegible] nouveau roi qui est sage et [illegible] ne sont pas belliqueuses. M. le [illegible] Louis XVI est [illegible] ami de la paix. M. de Vergennes [illegible] étrangères, est [illegible] et tout [illegible] idées de [illegible] quaker [illegible] dant la guerre [illegible]

Ce qui [illegible] des finances [illegible] n'est pas en meilleur état [illegible] sont vides. Il ne [illegible]



rien à craindre, et les négociants de la cité n'ont pas besoin de faire assurer leur vaisseaux contre le risque de guerre.

C'est en ces termes que l'espion rend compte de l'effet moral produit en France par la nouvelle de l'insurrection américaine. Ses appréciations sont exactes en ce qui concerne l'état de l'opinion publique, les premières hésitations des ministres et la situation des forces militaires de la France. Mais il se trompe gravement quand il suppose que notre nation a le sentiment de son infériorité, et qu'elle n'aura pas l'audace de déployer de nouveau son pavillon humilié, en face du drapeau victorieux de la puissante Angleterre. Ici, l'arrogant citoyen de la Grande-Bretagne est dupe de son propre orgueil. Nous verrons bientôt que l'Angleterre tout entière partagea l'erreur de l'espion. Un excès de confiance et d'orgueil national prépara pour elle les revers que lui tenait en réserve la prochaine guerre. Jusqu'au dernier moment, on ne put comprendre à Londres que les Français eussent la témérité de recommencer la lutte. Cette illusion de la vanité britannique fut mise à profit, nous allons le voir, par l'habile ministre qui dirigeait alors la politique de la France.

Pour réparer une omission que nous avons commise plus haut, nous devons ajouter que les rapports que nous analysons n'étaient pas adressés au ministre anglais. On y traite fort mal lord North et ses collègues. Ils étaient adressés à un des chefs de l'opposition dans le Parlement, et quelques détails particuliers, que nous aurons occasion de relever, nous portent à croire que

c'est à lord Chatam que ces renseignements étaient envoyés, et que cet homme d'État s'en servait pour combattre la politique des ministres à la Chambre des lords.

Le rapport que nous venons de citer n'a pas de date précise. Il parait constituer une sorte d'appendice et d'annexe à la première note qui porte, comme nous l'avons dit, la date du 15 octobre 1775. Aucun incident remarquable n'ayant signalé la fin de l'année, l'espion n'eut rien à transmettre à son correspondant. Mais dès les premiers mois de l'année 1776, le conflit anglo-américain s'étant de plus en plus aggravé de l'autre côté de l'Atlantique, on voit la situation européenne se dessiner aussi davantage : toute hésitation de la part du gouvernement français a cessé. Ce n'est pas qu'il faille prendre à la lettre ce que l'espion raconte, dans son précédent rapport, sur les indécisions du ministère français. Ce qui était vrai, c'est que plusieurs des ministres du roi Louis XVI n'avaient pas, avant 1776, adopté le parti définitif. Quant à M. de Vergennes, il avait, à la première nouvelle de l'insurrection, résolu, dans sa pensée, de soutenir les insurgents. M. de Turgot que l'espion nous représente comme une espèce de quaker, touchait alors à la fin de sa carrière politique. Il devait être bientôt renversé par la ligue puissante de tous les grands corps de l'État, intéressés au maintien de l'ancien régime. Mais en quittant le ministère, il devait donner à Louis XVI, à titre de dernier conseil, l'avis de préparer à Brest une force navale de trente à quarante vaisseaux de ligne. Il considérait donc la guerre comme inévitable, et ne voulait pas que la France fût surprise comme en 1756.

C'est en cet état que l'observateur anglais (il se donne à lui-même ce titre, plus poli que celui d'espion) trouve la question, à la date de son troisième message (avril 1776). Il annonce à son correspondant que la situation s'aggrave, que les bâtiments américains affluent dans les ports des colonies françaises, et que les insurgents y achètent à tout prix les armes et la poudre de guerre qu'on veut bien leur livrer. Les gouverneurs ferment les yeux sur ce trafic, encore bien que le commerce des munitions de guerre soit en temps ordinaire l'objet d'une surveillance rigoureuse. Ce n'est pas tout : le ministère annonce le projet de renouveler et de renforcer les garnisons des colonies et surtout celles des Antilles. Ce qui est plus significatif encore, on parle de porter les forces navales de la France à trente-six vaisseaux armés. Mais, ajoute l'espion, où donc M. de Vergennes trouvera-t-il ces trente-six vaisseaux? C'est une pure fanfaronade française. Nos ennemis sont bien loin d'avoir un pareil nombre de bâtiments en état de recevoir armement.

Quoi qu'il en soit, M. de Stormont, ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès du gouvernement français, a adressé à M. de Vergennes une demande d'explications. Le Ministre a répondu : « que, sans vouloir « la guerre, la France, instruite par l'exemple du passé, « a besoin de se mettre en garde contre quelque « agression subite. »

Cette réponse du ministre français ravive les souvenirs de l'espion et surexcite chez lui les inspirations patriotiques. Il lui revient en mémoire qu'en 1756, avant toute déclaration de guerre, les Anglais ont

saisi en mer plus de quatre cents navires français et privé la France du secours de dix mille de ses plus braves marins, expédient, ajoute-t-il avec complaisance, qui a décidé la question de supériorité maritime en notre faveur pour toute la durée de la guerre. L'espion émet audacieusement, dans son rapport, l'avis de recommencer cet attentat politique, en envoyant à Terre-Neuve deux vaisseaux qui pourraient y capturer inopinément douze mille marins employés à la pêche.

Il ajoute que, de toutes parts, le gouvernement français fait enrôler, à l'intérieur, des charpentiers qu'il dirige par brigades vers les ports de mer, où ils sont mêlés aux charpentiers nautiques et employés, sous la direction des ingénieurs de l'État, à la réparation des vieux vaisseaux et à la mise en chantier de nouveaux bâtiments.

Il termine son rapport par une série très-complète de notes biographiques sur les principaux officiers de la marine française. Les portraits que contient cette revue sont, en général, remarquables par la sagacité des appréciations et la justesse prophétique des pronostics. C'est ainsi qu'il signale, parmi les officiers d'avenir, MM. d'Orvilliers, Du Chaffaut, de Guichen, d'Estaing, de la Mothe-Piquet. Il prédit que M. de Grasse, alors en très-grande faveur, compromettra la marine française, et que son ignorance et sa présomptueuse nullité seront pour les amiraux anglais l'occasion de quelque grand triomphe. Cet augure néfaste devait tristement se réaliser.

Il joint à cet état du personnel de notre marine, un état de situation du matériel, état qui consiste en

une liste de vingt-trois vaisseaux actuellement en refonte. Il indique la date de leur construction, leur port d'armement, la longueur qu'ils mesurent de l'étrave à l'étambot, le nombre et le calibre des canons dont ils sont armés, le chiffre de leurs matelots d'équipage, leur défauts et leurs qualités nautiques à la mer. Ce double état de situation du personnel et du matériel est à la fois effrayant et merveilleux de précision et d'exactitude, si merveilleux qu'on se demande tout naturellement si tout cela n'a pas été fait après coup. Une observation décisive nous a convaincu de la sincérité des dates apposées sur les rapports de l'espion. L'homme de mer qui en France a conquis, dans la guerre de 1778, la plus éclatante renommée est incontestablement le bailli de Suffren. Si le travail que nous analysons avait été fait après coup, on n'eût pas manqué d'y insérer quelque appréciation louangeuse sur l'illustre marin. Or, il n'est point même nommé dans cette longue série d'officiers de tout grade dont quelques-uns, quoique favorablement notés, n'ont acquis aucune notoriété historique.

Un intervalle de huit mois s'écoule entre l'envoi du rapport que nous venons d'analyser et l'envoi du quatrième rapport, qui porte la date du 15 septembre 1776. Ce qui s'est passé dans l'intervalle de ces huit mois, l'espion va nous l'apprendre; et nous constaterons, en contrôlant ses assertions à l'aide d'autres documents historiques, qu'il ne s'était pas mal renseigné, encore qu'il n'eût pas appris tout ce qu il lui importait de savoir.

Il commence son exposé par la dénonciation de

nouveaux armements. En novembre 1776, M. Duchaffaut, lieutenant-général des armées navales, commandant à Brest, a reçu l'ordre d'armer six vaisseaux et quatre frégates. Quinze jours après, de nouveaux ordres arrivent à Brest, et l'armement est porté à 13 vaisseaux. Cet armement constitue une force navale déjà assez respectable. L'espion toutefois ne s'en alarme pas. Il écrit, au contraire, qu'un pareil armement n'a rien de menaçant en présence surtout de l'état des armées navales anglaises qui ne comptent pas moins de quatre-vingt-dix vaisseaux de haut bord. Cette escadre doit porter aux Antilles les troupes destinées au renouvellement normal des garnisons. Elle n'est pas destinée à combattre, et ce qui le prouve, c'est que Mme. d'Ennery, femme du gouverneur de St.-Domingue, et plusieurs autres dames ont été autorisées à prendre passage sur ces vaisseaux. Le Ministère français n'a pas encore de résolution arrêtée. Il hésite entre le désir de secourir les insurgents et de ménager à la France de grands avantages commerciaux auprès de la nouvelle république, et la crainte d'attirer sur son pays la vengeance inévitable et terrible de la puissante Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le vicomte de Stormont a demandé une audience au roi, et formulé une plainte énergique à l'occasion des nouveaux armements. Le roi a répondu textuellement : « qu'il n'a de compte à rendre « à personne ; qu'il veut bien toutefois déclarer spontanément qu'il n'a pas l'intention d'être l'agresseur, « ni d'intervenir dans le conflit qui s'est élevé entre la « Grande-Bretagne et ses colonies révoltées; mais que,

« se rappelant ce qui s'est passé en 1756 sous le règne « précédent, il se mettra dans le cas de n'être pas « attaqué inopinément ; que l'Océan, couvert de vais- « seaux de guerre, exigeait qu'il se mît en défense ; « qu'il apprenait, en outre, qu'une escadre russe devait « paraître dans la Méditerranée, et que cette circon- « stance rendait nécessaire un certain déploiement de « forces dans ces parages. »

L'espion tire de cette réponse royale la conclusion que le gouvernement français est encore indécis et hésitant. Ce qui complète la démonstration sur ce point, ajoute-t-il, c'est que plusieurs négociants ayant consulté M. de Sartine sur le point de savoir s'ils pouvaient nouer des relations plus étendues avec les insurgents, ce ministre a répondu d'une manière équivoque en les engageant à développer leur commerce avec l'Amérique, mais en ajoutant que ces relations ne recevraient point de protection officielle, et qu'ils les noueraient à leurs risques et périls.

Malgré cette réponse peu encourageante, l'enthousiasme est tel, en France, pour la cause des insurgents, que les agents de l'Amérique sont reçus partout à bras ouverts. Le commerce français les comble de prévenances et d'offres de service. Ils trouvent partout à acheter des munitions de guerre, de la poudre, des fusils, des habillements pour les milices américaines, et jusqu'à des canons du plus gros calibre.

M. Franklin vient d'arriver à Paris, chargé d'une mission secrète pour le gouvernement français. Il n'a pu encore obtenir d'audience du ministre des affaires étrangères; mais il s'est mis en relation avec un grand

nombre de riches armateurs et de personnages notables, et entr'autres avec le célèbre publiciste Beaumarchais. Cet écrivain s'est placé à la tête du parti qui prêche ouvertement la guerre contre l'Angleterre, et il a mis au service de la cause américaine l'ardeur et l'impétuosité d'action qu'il apporte dans tout ce qu'il entreprend. Sans attendre la permission du ministre, il a acheté en Angleterre, armé et équipé, de ses deniers, une grosse frégate qu'il fait charger de fusils, de canons, de salpêtre pour l'expédier en Amérique. Et non content de ces secours en matériel, il recrute partout, et jusque dans les casernes occupées par les troupes de la maison du roi, des soldats, des sergents instructeurs, des officiers et des ingénieurs.

Le gouvernement ferme les yeux sur les menées de ce turbulent personnage. Il les autorise même en quelque sorte, en permettant à un certain nombre d'officiers de s'absenter de leurs corps pendant une période de deux années.

L'espion ajoute que M. d'Estaing, lieutenant-général des armées navales, bien connu par la haine furieuse qu'il a vouée aux Anglais, vient de partir incognito pour aller visiter l'escadre de Toulon. Il a trouvé cette escadre en assez mauvais état. Sur dix-sept vaisseaux qui se trouvent portés sur les états de situation, huit seulement sont en état de prendre la mer.

On vient de donner l'ordre, à Rochefort, de presser activement l'achèvement de trois vaisseaux de ligne qui se trouvent en construction dans ce port.

Tous ces faits ont une signification belliqueuse. Toutefois, et par une sorte de compensation, le mi-

nistre vient d'adresser au surintendant de la police des instructions officielles, à l'effet de faire arrêter et conduire à la Bastille les gens qui, dans les cafés et les lieux publics, annoncent que le gouvernement va déclarer la guerre à l'Angleterre et secourir les insurgents. Cela prouve une fois de plus qu'aucune résolution n'est prise, que l'on craint de se brouiller avec nous. Tant que cette salutaire terreur, inspirée aux Français par la dernière guerre, subsistera, il n'y aura rien à craindre et les marchands de la cité pourront dormir tranquilles.

Nous allons maintenant compléter les renseignements fournis par l'espion anglais. Il savait incontestablement beaucoup de choses, mais il ne savait pas tout. Nous venons de le quitter très-courroucé contre le gouvernement français, à cause de la tolérance dont il couvre les relations que Beaumarchais avait nouées avec les Américains. Alors que la France entière, nous pourrions ajouter, l'Europe entière, de Londres jusqu'à St.-Pétersbourg, savaient que Beaumarchais équipait au Havre une frégate nommée l'*Amphytrite* qu'il chargeait de poudre de guerre, de fusils et de munitions en destination de Boston, seul, M. de Vergennes semblait l'ignorer. Quelle eût donc été l'énergie des plaintes de notre espion, s'il avait pu apprendre que Beaumarchais était l'agent secret du gouvernement français (A). Dès le mois d'avril 1776, M. de Vergennes avait fait adopter par le roi un plan de conduite qui devait, si le secret était bien gardé, ménager à la France le délai de deux ans nécessaire pour mettre ses flottes en état. Ce plan consistait à fournir

aux Américains les moyens de résister aux armées britanniques et de prolonger la lutte, tout en donnant à l'Angleterre d'insignifiantes satisfactions, jusqu'au moment où l'on pourrait entrer en ligne avec des forces considérables. Ce plan, adopté par le roi, fut pendant deux ans très-habilement et très-ponctuellement suivi. En conséquence, M. de Vergennes avait remis à Beaumarchais une somme de deux millions de livres, et l'avait autorisé verbalement à emprunter aux fermiers-généraux une autre somme de trois millions. Avec ce capital, augmenté de ce qu'il pourrait emprunter à l'aide de son crédit personnel, Beaumarchais s'était engagé à fournir aux Américains soixante mille fusils, des munitions, des souliers et des habits pour une armée de soixante mille hommes, et deux cents pièces de canon de campagne. Beaumarchais, pendant les deux années qui suivirent, arma jusqu'à sept grandes frégates, et parvint à transporter en Amérique cet énorme matériel. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le secret de ces opérations, qui n'était rien moins que le secret de l'État, fut strictement gardé. Beaumarchais cependant était le plus indiscret des hommes, vantard à l'excès, intempérant de paroles, et fort disposé à publier à grandes fanfares les événements auxquels il avait été mêlé. Mais, en cette circonstance, un élan de patriotisme sincère lui tint lieu de discrétion. On ne connut l'engagement passé entre Beaumarchais et le gouvernement, qu'après la fin de la guerre. Encore faut-il dire que quand Beaumarchais, alors relevé du devoir de discrétion, divulgua ce qui s'était passé, personne ne le voulut croire, tant

on était habitué à ses forfanteries. Ce ne fut qu'après la mort de M. de Vergennes, arrivée en 1787, que la vérité fut connue. On trouva dans les papiers de ce ministre la copie d'une lettre écrite au roi, à la date du 2 mai 1776, dans laquelle il rendait compte à Louis XVI du résultat de son entrevue avec Beaumarchais et des engagements pris par ce dernier.

Revenons maintenant à notre espion, et ne le quittons plus, car ses allures deviennent de plus en plus curieuses à observer. Il ne perd pas son temps, il passe de la parole à l'action, et tandis que M. de Vergennes, avec une adresse qui a le tort de toucher de près à la duplicité, fournit des secours aux insurgents, tout en protestant auprès de l'ambassadeur britannique de son désir de conserver la neutralité, notre espion creuse très-habilement une contre-mine et ne tend à rien moins qu'à présenter à Franklin lui-même un projet d'alliance offensive et défensive, entre l'Angleterre et les États-Unis, contre les souverains issus de la maison de Bourbon. Son cinquième rapport contient le récit d'une conversation qu'il a, sur ce sujet, avec le philosophe américain. Il essaie de persuader à Franklin que le peuple américain est mal renseigné sur les intentions de la majorité de la nation anglaise; que les Anglais, sinon le ministère North qui doit bientôt tomber, sont très-disposés à accorder à leurs frères de l'Amérique du Nord une complète indépendance administrative, un parlement séparé, à la seule condition de reconnaître le protectorat nominal de la Grande-Bretagne. Il insiste sur cette considération : que les deux nations parlent la même langue, qu'elles ont

les mêmes aptitudes et le même génie, qu'elles sont les deux branches d'une même race, qu'elles professent la même religion, qu'elles ont les mêmes ennemis naturels, les papistes français et espagnols. Il ajoute que la France trompe indignement l'Amérique, qu'elle n'est pas en état de se mesurer avec l'Angleterre, qu'elle est encore sous le coup des désastres de la guerre de Sept-Ans; et il propose à Franklin un plan d'alliance avec la Grande-Bretagne, à l'effet de dépouiller, dans l'intérêt commun des deux peuples alliés, la France et l'Espagne de leurs colonies des Antilles. Le projet, il faut en convenir, était séduisant et avait quelque chose de spécieux. Mais l'espion ajoute que cette proposition fut repoussée par Franklin avec l'indignation d'un honnête homme. Franklin répondit : qu'à aucun prix il ne trahira la France, encore bien qu'il n'ait encore reçu d'elle que des témoignages de sympathie, mais qu'il espère que cette sympathie se traduira bientôt en intervention effective, et que la pression de l'opinion publique entraînera le gouvernement.

Après ce récit, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir la haute importance historique, l'espion continue à transmettre à son correspondant ce qu'il a recueilli sur les dispositions de la cour de France, sur celles du public, et sur ce qui se passe dans les ports de mer français.

Beaumarchais vient d'expédier, outre l'*Amphytrite*, neuf gros vaisseaux pour l'Amérique. — Les corsaires américains vendent publiquement leurs prises dans les ports français, surtout à Nantes et à Bordeaux. De

telles infractions aux règles du droit international dépassent toute mesure et exigent impérieusement une réparation. Aussi M. de Stormont a-t-il demandé des explications à M. de Vergennes, dans les termes les plus vifs. M. de Vergennes, sans affirmer précisément qu'il ignorait ces trangressions, a protesté de son désir de les faire cesser. Il a déclaré que son gouvernement allait donner les ordres les plus sévères pour empêcher toute expédition d'armes et de munitions en Amérique. Il a même envoyé un exprès au Havre pour empêcher d'autorité le départ de l'*Amphytrite*. Malheureusement il s'est trouvé que cette frégate était partie depuis quatre jours.

Le rapport que nous venons de citer porte la date du 15 janvier 1777.

Quatre mois s'écoulent. L'hiver terminé, les hostilités recommencent en Amérique dans des proportions toujours croissantes. La France est plus que jamais attentive et sympathique au progrès de l'insurrection. L'espion envoie, à la date du 15 mai, son sixième message.

Il fait savoir que l'on continue d'expédier de France en Amérique un grand nombre de navires chargés de munitions de guerre, avec des connaissements apparents pour St.-Domingue.

On vient d'apprendre l'arrivée de l'*Amphytrite* à Boston. Cette frégate a traversé, sans être prise, les croisières anglaises, et a débarqué à Boston soixante canons, dix mille fusils et quinze mille uniformes.

L'enthousiasme pour la cause américaine augmente chaque jour en France ; on escompte déjà le triomphe

futur des insurgents. A l'exemple des sénateurs romains qui faisaient mettre à l'encan le terrain sur lequel était assis le camp d'Annibal, les fermiers-généraux de France viennent d'acheter pour dix ans toutes les récoltes de tabac de la Virginie, province actuellement occupée par les troupes anglaises. Vit-on jamais pareille insolence ? Les fermiers-généraux espèrent tirer de cette affaire un bénéfice de trois millions par année. L'espion, au contraire, compte bien que ces Messieurs en seront pour les avances qu'ils ont faites, et que leur spéculation anti-britannique tournera à leur confusion.

Quant aux Américains, leur audace ne connaît plus de bornes. Grâce à la connivence des armateurs français, ils ont fait de Nantes une véritable place d'armes. Ils y vendent, malgré les défenses apparentes du gouvernement, les prises qu'ils font sur le commerce anglais. Ils y achètent des navires fins voiliers, enrôlent des équipages français auxquels ils fournissent des lettres de marque du gouvernement bostonien. Ces corsaires, français de fait, américains de nom, enlèvent beaucoup de navires sur les côtes d'Angleterre et dans le canal.

Le navire américain *the Reprisal*, qui avait amené M. Franklin en France, est réparti de Nantes, et a capturé, en vue de Lorient, quatre bâtiments anglais et, entr'autres, le paquebot-poste qui portait la correspondance de Londres à Lisbonne. A l'occasion de ce dernier fait, M. de Stormont vient d'adresser à M. de Vergennes d'énergiques réclamations. Le ministre français a donné les plus amples satisfactions et ré-

pondu par les assurances les plus amicales. Il a affirmé que des ordres sévères avaient été donnés, à Nantes et à Bordeaux, pour prohiber l'entrée des corsaires et la vente des prises anglaises. Malheureusement ces ordres n'avaient pas été communiqués au gouverneur de Lorient, parce que jusqu'à ce jour aucun navire insurgent n'avait relâché dans ce port. C'est ce qui explique comment il se fait que le *Reprisal* a pu y y trouver un refuge et y vendre ses prises. Au reste, le gouvernement français va organiser sur toute la côte du Ponant un service de surveillance armée, et équiper à cet effet une escadre composée de six grosses frégates. Le gouvernement anglais ne saurait prendre ombrage de cet armement, nécessité par les circonstances et par le besoin de faire respecter la neutralité française.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici avec quelle habileté et quel à-propos M. de Vergennes trouve, dans les réclamations de l'ambassadeur anglais, l'occasion d'augmenter les armements de la France. Sous prétexte de faire la police des côtes, on arme six frégates de plus; c'est toujours autant de gagné.

On devine à l'avance le résultat négatif de cette police armée. Le surveillance exercée sur les corsaires américains se continua pendant trois semaines environ. Mais, ce délai expiré, les choses reprirent leur cours habituel. Le navire *the Reprisal* sort de Lorient, vers les premiers jours de mai, et va former, avec deux autres navires américains, le *Dolphin* et le *Lexington*, une petite escadre d'observation à l'entrée de la

Manche. Aucun bâtiment anglais ne peut plus entrer dans la Manche sans courir le risque d'être capturé.

En même temps que ces faits s'accomplissent dans les ports du Ponant, le ministre donne l'ordre d'armer sans délai, à Toulon, six vaisseaux de ligne, et il expédie à St.-Domingue plusieurs frégates pour protéger les navires français contre les visites et les vexations des croiseurs britanniques.

Enfin l'espion clôt son message par l'annonce du départ du marquis de Lafayette pour l'Amérique.

Comme on le voit, les événements se précipitent. Il semble que nous touchons au dénouement, et nous nous attendons à trouver dans le premier rapport de l'espion l'annonce d'une rupture officielle. Prenons patience. Une déclaration de guerre dans les conditions actuelles ne ferait pas le compte de M. de Vergennes. La France n'est pas prête. Il lui faut encore un délai de quinze mois. Ce délai, en dépit des événements, M. de Vergennes l'obtiendra.

Quoi qu'il en soit, l'espion est à son poste. Il redouble de surveillance. Onze jours seulement s'écoulent entre son sixième et son septième rapport. Le 26 mai, il reprend la plume, et débute en rendant compte d'une nouvelle agression plus audacieuse encore que tous les faits qu'il a déjà racontés.

Dans les premiers jours de mai, un corsaire américain, monté par des matelots français, et commandé par un capitaine Bostonien, nommé Cuningham, est sorti du port de Dunkerque et a enlevé, sous le feu des batteries de Douvres, le paquebot-poste le *Prince d'Orange*, chargé de porter au gouvernemeut néerlan-

dais une importante correspondance diplomatique. Comment le corsaire américain a-t-il eu avis de cette circonstance? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que Cuningham, en enlevant le bateau-poste, n'avait d'autre but que de s'emparer de la correspondance du gouvernement. En effet, après avoir saisi le portefeuille du courrier anglais, et y avoir trouvé, dans une lettre adressée au consul britannique à Rotterdam, la preuve que les ministres de la Grande-Bretagne offraient à la Hollande de former une alliance offensive et défensive contre la France, il a relâché les passagers et a rendu la liberté à l'équipage. — Puis après cet exploit de forban, il est rentré fièrement à Dunkerque. Mais son audace a été punie. Sur la réquisition expresse de M. de Stormont, Cuningham et ses hommes ont été arrêtés, mis en prison et leur procès s'instruit en ce moment (B).

Cet événement se passait quelques jours seulement avant l'ouverture des Chambres anglaises. L'occasion était belle, pour le Ministère anglais, de se glorifier de l'empressement avec lequel la Cour de Versailles avait obtempéré aux réquisitions de M. de Stormont. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Le 14 mai 1777, jour de l'ouverture du Parlement anglais, lord North se vanta de recevoir du Cabinet français les assurances les plus pacifiques, et ne manqua pas de citer à l'appui de ses paroles le fait tout récent de l'arrestation du corsaire Cuningham. Malheureusement pour la perspicacité du ministre anglais, trois jours après, c'est-à-dire le 17 mai, le corsaire Cuningham était remis en liberté. — On avait trouvé ses papiers en règle. — Il avait une

lettre de marque du gouvernement bostonien — Quant à l'agression commise à l'encontre du paquebot-poste anglais, elle avait eu lieu en pleine mer, et le paquebot avait été relâché par Cuningham avant sa rentrée à Dunkerque. On n'avait donc aucun grief fondé à articuler contre lui. On était forcé de reconnaître qu'il avait en sa faveur les règles du droit international, et l'on regrettait vivement de ne pouvoir punir autrement cet audacieux aventurier.

Il fallut bien que le gouvernement anglais se contentât de ces raisons, excellentes quant à la forme, détestables au fond ; car, pour tout esprit sagace, il est évident que l'Angleterre se laissait jouer. Cela n'est pas dans ses habitudes ; tout comme il est contraire aux habitudes chevaleresques de notre nation, d'user de duplicité envers un ennemi. Chacune des deux nations était donc, à cette époque, en dehors des traditions ordinaires de sa vie politique. Cette double anomalie demande une explication. Le gouvernement français jouait un double jeu, et manquait complètement de franchise. Ce point est incontestable. Mais, pour juger les hommes de 1775, il faut se placer par la pensée dans le courant d'idées causé par les événements. A cette époque, le souvenir de l'attentat de 1756 était encore vivant, et avait laissé dans tous les cœurs français une sanglante blessure. On se rappelait, qu'au début de la précédente lutte, avant toute déclaration de guerre, les Anglais avaient enlevé en mer quatre cents navires et dix mille matelots français. La victoire avait couronné et en quelque sorte justifié cette épouvantable violation du droit des gens. Or,

quand la fortune aveugle amnistie de pareils crimes, la conscience du genre humain en est, en quelque sorte, ébranlée ; la notion de la justice internationale se fausse et s'altère, et la vengeance que le peuple opprimé a demandée en vain à la force mise au service du droit, il la demande en fin de compte à la ruse, à la perfidie et à l'astuce. Telle est l'éternelle loi du talion et le courant fatal qui entraîne la conscience humaine. L'Angleterre avait donc perdu le droit d'accuser la France de duplicité. Elle avait donné, et dans de bien plus grandes proportions, l'exemple de la perfidie. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle ne s'en souvenait plus. Confiante dans sa force et dans le prestige de ses récentes victoires, elle ne pouvait croire que la France, affaissée et vaincue, osât rêver encore une tardive vengeance. C'est ce qui explique la superbe indifférence des ministres anglais, consentant à se payer des mauvaises raisons qui leur étaient données de ce côté du détroit.

Notre espion, tout habile qu'il est, se laisse également aveugler par l'orgueil britannique. Les faits les plus graves perdent pour lui leur signification. Ainsi, par exemple, il raconte qu'il a appris, de source certaine, que les corsaires américains par le fait desquels la mer des Antilles est dépeuplée de navires anglais, sont montés par des équipages français recrutés à St.-Domingue, à la Martinique, à Ste.-Lucie. Tout le commerce de l'Amérique est concentré à St.-Domingue. Dans ces derniers mois, on y a vendu, seulement en cargaisons de sucre enlevées aux négociants de la Jamaïque, pour plus de soixante millions de livres. En vain l'An-

gleterre multiplie ses croisières dans ces parages, et soumet à de rigoureuses visites tous les navires suspects. Les mesures de précaution qu'elle prend sont stériles, et ne servent qu'à fournir à M. de Vergennes les moyens de récriminer contre le gouvernement britannique, et de demander à son tour des explications.

L'espion fournit, dans la dernière partie de son rapport, de curieux détails sur le marquis de Lafayette. Ce jeune homme, qui appartient à une des plus nobles familles de l'aristocratie française, a équipé, à ses frais, une frégate achetée par ses ordres en Angleterre, et qu'il a nommée *la Victoire*. Puis il a enrôlé, de toutes parts, des soldats, des artilleurs, des officiers; et pour échapper à toute réclamation, il leur a donné rendez-vous dans un port espagnol, à St.-Sébastien. Mais, sur la réclamation énergique de M. de Stormont, le maréchal de Mouchy, gouverneur de Bordeaux et oncle maternel du marquis de Lafayette, a fait arrêter son neveu et l'a fait enfermer au château Trompette. Puis une sorte de transaction a eu lieu, à la sollicitation de M. de Noailles, ambassadeur de France en Angleterre, qui est aussi proche parent du jeune marquis. M. de Lafayette a renoncé à son voyage d'Amérique, et manifesté un vif désir d'aller à Rome étudier les beaux-arts. On lui a, en conséquence, rendu la liberté et fourni un passe-port pour l'Italie. Mais, arrivé à Nice, l'ardent jeune homme a renoncé tout à coup à l'étude des beaux-arts, s'est embarqué sur un petit navire génois, et est allé rejoindre ses compagnons d'armes à St.-Sébastien. En ce moment, il vogue sur sa frégate *la Victoire* vers les rivages américains.

On a peine à croire, ajoute l'espion, que cette escapade n'ait pas été autorisée par la famille du jeune marquis, très-puissante, très-bien en cour. On a voulu seulement faire une concession à l'Angleterre, en emprisonnant pour quelques jours le champion de l'Insurrection américaine.

Ces faits prouvent, ajoute l'espion, que la France ne veut pas la guerre, qu'elle craint de s'engager contre nous, et qu'elle désire seulement conserver les avantages commerciaux considérables qu'elle trouve dans ses relations avec les insurgents. Telle est la conclusion du septième rapport de l'espion. Avions-nous tort de dire plus haut qu'il était, lui aussi, aveuglé par l'orgueil britannique, et que les faits les plus graves perdaient pour lui leur réelle signification ?

Le huitième message porte la date du 6 septembre 1777. Il débute par la relation d'un coup d'éclat. M. de Stormont s'est rendu au ministère des affaires étrangères, et là, prenant l'attitude de l'ambassadeur romain qui apportait au Sénat de Carthage, dans les plis de sa toge, la paix ou la guerre, il a sommé fièrement le ministre français de se déclarer et de choisir, sans délai et sans détour, entre une hostilité ouverte et une paix franche et loyale.

Mais M. de Stormont, bien qu'il ait déployé dans cette circonstance solennelle, toute la majesté qui convient à un ambassadeur britannique, a manqué complètement l'effet de ses gestes olympiens et de ses réminiscences de Tite-Live. M. de Vergennes, sans éclat et sans phrases, a très-modestement choisi la paix. Il a donné l'assurance que des ordres allaient

être expédiés sur toute la côte de l'Océan, à l'effet d'interdire dans les ports français la vente des prises faites sur le commerce britannique. On poussera la rigueur plus loin encore. On interdira même l'entrée des ports aux corsaires américains, sauf les cas de naufrage, d'avaries majeures, ou de ravitaillement forcé ; les bons offices de confraternité internationale ne pouvant aller, en effet, jusqu'à la violation des devoirs essentiels que prescrit l'humanité.

Pour affirmer davantage ces assurances pacifiques, M. de Vergennes a fait arrêter et conduire à la Bastille M. Hodge, propriétaire du corsaire américain commandé par le capitaine Cuningham.

Pour cette fois encore, il faut bien que M. de Stormont, malgré sa mauvaise humeur et ses défiances sans cesse renaissantes, se déclare satisfait.

Mais les corsaires américains ne sont pas si faciles à dompter. A peine quinze jours se sont-ils écoulés, qu'ils ont déjà trouvé moyen d'éluder les nouvelles défenses de M. de Vergennes. Il est vrai qu'ils n'entrent plus dans les ports français avec leurs prises. Mais, grâce à la connivence des habitants du littoral, fort hostiles à l'Angleterre, ils s'entendent avec des patrons pêcheurs, leur vendent, à quelques lieues des côtes, ou font semblant de leur vendre les prises faites à la mer. Ceux-ci font entrer dans les ports, sous pavillon français, les navires capturés et les vendent en toute sécurité comme propriétés à eux appartenant.

Sont-ils trop vivement pressés par les croisières anglaises, les corsaires américains ont recours à une autre ruse. Ils déchirent à coups de sabre quelques-

unes de leurs voiles, brisent quelques espars, démontent leur gouvernail, et sous prétexte de naufrage et d'avaries causées par le mauvais temps, ils entrent dans les ports par le plus beau soleil du monde, avec des allures de naufragés d'Opéra.

Ainsi, ajoute judicieusement l'espion, chaque réclamation de notre ambassadeur n'a d'autre résultat que de créer de nouveaux subterfuges, et d'ajouter de nouveaux délais aux délais déjà obtenus. Si l'Angleterre veut faire la guerre, qu'elle mette fin à ces réclamations inutiles et ridicules; qu'elle se décide, sans plus de façon, à faire arrêter à Terre-Neuve les douze mille matelots français qui sont occupés à la pêche de la morue. Si lord Chatam était premier ministre, je n'aurais pas, écrit audacieusement l'espion, je n'aurais pas à donner pour la seconde fois un pareil conseil: les pêcheurs français seraient déjà sur les pontons de Portsmouth (C).

De graves nouvelles, ajoute-t-il encore, sont arrivées de St.-Domingue. Pendant qu'en Europe on échange des notes fallacieuses et des mensonges diplomatiques, dans la mer des Antilles on échange des coups de canon. Les premières collisions ont eu lieu dans les eaux du cap français. Une frégate française, *la Tourterelle*, a été rencontrée par deux frégates anglaises qui l'ont sommée de hisser son pavillon. *La Tourterelle* ayant refusé ou tardé d'obtempérer à cette sommation, une des frégates anglaises lui a tiré un coup de canon à boulet. Le capitaine français a riposté par une double décharge de ses trente-deux canons sur la frégate anglaise, qui a été mise en très-

fâcheux état. Il a fallu que l'autre frégate vînt à son secours pour la remorquer et la tirer hors des eaux du navire français. *La Tourterelle* est rentrée au cap, pavillons au vent, avec les honneurs du combat.

M. de Vergennes a profité de cette circonstance avec son habileté ordinaire. Cette agression imprudente, commise par un bâtiment anglais, l'a autorisé à feindre de redouter un coup de main sur la colonie. Il l'a mise en conséquence sur un pied de défense formidable. Sous prétexte d'en renouveler la garnison, on y a envoyé une division d'infanterie tout entière, composée de quatre régiments. Seulement on a oublié de rappeler l'ancienne garnison. L'espion donne les noms des corps d'infanterie et d'artillerie qui viennent d'être expédiés à St.-Domingue. Ce sont les régiments de l'Ile-de-France, le régiment de Beauvoisis, le Royal-Auxerrois (artillerie), et les deux régiments d'infanterie coloniale, Royal-Martinique et Royal-Guadeloupe, de création récente et qui n'avaient pas encore quitté le sol de la France continentale. Saluons, en passant, ces vieux noms qui appartiennent à l'histoire de notre ancienne armée. Nos régiments modernes, désignés par un simple numéro d'ordre, n'ont rien sans doute à envier, en fait d'illustration guerrière, aux régiments de la vieille France monarchique. Ils ont noblement soutenu la tradition militaire de notre pays. Toutefois, on est heureux de retrouver sous sa plume les noms de baptême des vieilles phalanges qui, en 1775, comptaient encore dans leurs rangs des soldats de Fontenoy.

Sur ces entrefaites, c'est encore l'espion qui nous

l'apprend, un officier général connu par son courage entreprenant et aventurier, M. de Maillebois, a proposé au roi Louis XVI de rassembler inopinément quarante mille hommes en Bretagne, de les embarquer sur l'escadre de M. Duchaffaut; de faire une descente en Angleterre, présentement dégarnie de troupes, et de brûler les arsenaux de Plymouth, Portsmouth et Chatam. La loyauté chevaleresque du jeune monarque s'est révoltée au seul énoncé d'un pareil attentat politique, que le succès pourrait sans doute justifier aux yeux des hommes qui apprécient la moralité des choses humaines par leurs résultats, mais qui n'en constituerait pas moins une violation inouïe des lois internationales et imprimerait une tache indélébile à l'honneur français. Chose étrange! l'espion rend hommage à la probité politique du monarque, qui repousse l'idée d'une agression subite contre laquelle l'Angleterre n'aurait pas eu le temps de se fortifier, et il oublie que lui-même, quelques lignes plus haut, il vient de conseiller à son pays un attentat politique de la même nature. Avions-nous tort de dire, en commençant notre exposé, que tout bon Anglais s'attribue sur les autres hommes une supériorité originelle, une suprématie d'ordre divin, en vertu de laquelle ce qui est attentat pour une autre nation est pour l'Angleterre chose légitime, parce qu'elle est placée en dehors des règles qui gouvernent la vulgaire humanité?

L'espion signale encore dans son message la sortie de l'escadre de Toulon, forte de six vaisseaux de ligne, qui ont été armés dans le plus grand secret. Cette escadre croise actuellement dans la Méditerranée. Il

annonce, en outre, à son correspondant l'arrivée à Philadelphie du marquis de Lafayette, et de nouvelles altercations entre M. de Vergennes et M. de Stormont. Cette fois, c'est le ministre français qui a pris le rôle de plaignant. Il a dénoncé à l'ambassadeur britannique la conduite audacieuse d'un croiseur anglais, qui est venu enlever cinq navires américains dans les eaux de la Garonne, sous le canon de Blaye. De tels accidents, s'ils se renouvellent, doivent amener une prompte explosion.

Nous arrivons à la fin de l'année 1777. Quelques mois seulement nous séparent du dénouement de cette longue bataille diplomatique, qui devait servir de prélude à de plus sanglants conflits. L'espion reprend sa plume le 29 décembre 1777. Il nous apprend que de nouvelles réquisitions ont été adressées par M. de Stormont à M. de Vergennes. L'ambassadeur anglais a dénoncé, dans une note diplomatique, la sortie de plus de cinquante vaisseaux français, chargés de munitions de guerre pour l'Amérique. Il a donné les noms de tous ces bâtiments, leur port d'armement, leur tonnage, les noms des capitaines qui les commandent. Il a signalé, entr'autres navires, la frégate *l'Hippopotame* appartenant à M. de Beaumarchais. Cette frégate vient de transporter à Boston quatorze mille fusils. Une si parfaite connaissance de ce qui se passe dans les ports français fait sans doute le plus grand honneur au zèle de M. de Stormont et à la sagacité de sa surveillance. Ce qui fait moins d'honneur à son intelligence, ajoute l'espion, c'est l'espèce de naïveté avec laquelle il croit instruire M. de Ver-

gennes de choses que celui-ci sait apparemment avant lui et mieux que lui. L'espion commence à comprendre que lord North et M. de Stormont se sont laissé jouer, et qu'ils ont affaire à plus habile qu'eux. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il soit un peu tard, M. de Stormont enfle la voix une dernière fois, et demande que toutes les prises amenées en France par les Américains soient livrées à l'Angleterre, sans examen et sans discussion. On lui répond qu'une pareille prétention est inadmissible; que souscrire à une telle demande, ce serait exposer le commerce français aux représailles des corsaires américains, et qu'il y a lieu de considérer la note de l'ambassadeur anglais comme non avenue.

Le langage du ministre français devient ferme et résolu. Il semble qu'il va s'attirer quelque vive riposte. Mais le ministre britannique garde le silence, et subit, avec une patience toute nouvelle, les fières déclarations de M. de Vergennes. C'est qu'en ce moment l'Angleterre est dans le deuil et dans la consternation. On vient d'apprendre à Londres la capitulation du général Burgoyne à Saratoga. Une armée anglaise tout entière s'est rendue prisonnière de guerre à un corps de miliciens américain. Jamais pareille humiliation n'avait frappé au cœur la vieille Angleterre. « O Varus, rends-moi mes légions ! » s'écriait l'empereur Auguste, à la nouvelle de la destruction de son armée par le germain Arminius. Un cri semblable, inspiré par la même détresse, s'échappe de toutes les poitrines anglaises : « O Burgoyne, qu'as-tu fait de nos valeureux régiments? » En France, la joie est générale, l'enthou-

siasme va jusqu'au délire. On se croirait au lendemain de Fontenoy. Le moment serait mal choisi pour menacer la France, et plus inopportun encore pour l'insulter. Cette réserve imposée par les circonstances, un grand seigneur anglais, membre de la Chambre des lords, n'a pas su se l'imposer. Tout récemment, dans une séance du Parlement anglais, un membre de la Chambre s'est attaqué à lord North, et lui a reproché de n'avoir envoyé en Amérique, pour remplacer l'armée de Burgoyne, que des soldats mercenaires, recrutés dans la Hesse-Électorale et le grand-duché de Nassau. Sur cette interpellation, lord Suffolk, prenant la défense du ministre, a répondu : « qu'à la vérité, les sol-« dats allemands recrutés pour l'armée d'Amérique « ne pouvaient se comparer aux soldats anglais, mais « que ces troupes mercenaires suffisaient pour mettre « à la raison les Français, s'ils avaient l'audace d'en-« voyer une armée auxiliaire au secours des insur-« gents, parce que les soldats allemands étaient in-« contestablement supérieurs aux soldats français. » Lorsque cette impertinence britannique fut connue à Paris, elle y provoqua une irritation extrême. Le vieux maréchal de Byron, au milieu d'une fête donnée par M. de Vergennes, interpella vivement M. de Stormont, et lui demanda des explications. L'ambassadeur, désarçonné par cette brusque attaque, perdit contenance et ne put que balbutier de vagues excuses, en alléguant que les expressions dont s'était servi lord Suffolk avaient sans doute été dénaturées par un traducteur infidèle. Mais ce semblant de réparation ne pouvait calmer l'exaspération publique. Au nom de

l'armée française, un brave officier, M. Turpin de Crissé, mestre-de-camp de cavalerie, envoya un cartel à lord Suffolk, lui donnant rendez-vous à Ostende pour un jour déterminé. Ce cartel resta sans réponse. En Angleterre, on trouva que le silence dédaigneux du grand seigneur anglais avait été la seule conduite digne et convenable. En France, on pensa que cette conduite avait été inspirée par un sentiment judicieux de conservation personnelle. Quoi qu'il en soit, l'espion transmet à son correspondant de Londres l'explosion des colères françaises. Il est impossible, suivant lui, que la guerre ne sorte pas, sous un bref délai, d'une situation si tendue. Le gouvernement français, lors même qu'il voudrait conserver la paix, serait entraîné par le torrent de l'opinion. Mais le gouvernement français n'est pas surpris par les événements. Bien au contraire, il les a ménagés avec une rare habileté. Il a amené la nation à demander elle-même la guerre. D'ailleurs, la France est prête pour la lutte. Il y a en ce moment, dans la rade de Brest, un armement naval considérable en état de prendre la mer. L'espion annonce, en terminant son message, qu'il va se rendre à Brest, afin d'inspecter de ses propres yeux la flotte et les marins qui prétendent disputer de nouveau à sa patrie la souveraineté des mers.

L'espion tint parole. Son dixième rapport est daté de Brest. Il avait conçu un projet bien audacieux. Il se proposait de visiter en détail le port et la flotte de Brest, l'arsenal de Rochefort et celui de Toulon. L'entreprise était plus qu'audacieuse, elle était pleine de dangers, car on commençait à regarder d'un œil

menaçant les Anglais résidant dans les ports de mer, et à arrêter certains d'entr'eux, que l'on prenait pour des espions. Rien n'intimide notre dénicheur des renseignements à l'usage de l'Angleterre, et il y a, il faut en convenir, dans cette investigation intrépide, une dose de patriotisme qui relève le métier d'espion. Notre homme arrive donc à Brest, muni d'une lettre de recommandation pour un commissaire de la marine, lettre qui lui ouvrira l'entrée des arsenaux. Il constate d'abord, en visitant le port, qu'il y règne une prodigieuse activité. Le nombre des ouvriers employés aux préparatifs de guerre, charpentiers, calfats, voiliers, armuriers, dépasse dix mille. On travaille sans relâche ; les forces des ouvriers sont surexcitées par des hautes-paies, des rations d'eau-de-vie, et surtout par l'idée que l'on va bientôt courir sus aux Anglais. La nuit n'interrompt pas cette fièvreuse et vaillante activité ! L'armement des vaisseaux se poursuit à la lueur des torches. La veille même de l'arrivée de l'espion, on a reçu l'ordre de mettre en armement quatre nouveaux vaisseaux, sept frégates et cinq corvettes, et de rétablir et d'armer de canons du plus gros calibre toutes les batteries de la côte. Notre espion visite l'arsenal , les cales couvertes , où trois vaisseaux sont encore en construction, et il admire, en connaisseur expert, l'élégance de forme des vaisseaux français. Il n'hésite pas à reconnaître que les vaisseaux de l'escadre de Brest doivent être plus fins voiliers que ceux de l'Angleterre. Dix-sept vaisseaux sont déjà pourvus de leurs équipages de guerre au grand complet , et constituent une force navale toute prête à

entrer en ligne, sous les ordres de M. de Grasse, lieutenant-général.

Jusque-là, il n'y a dans le rapport de l'espion rien d'extraordinaire. Il fait en conscience son métier de surveillant. Mais voici ce qui devient plus curieux. Il s'ingénie si bien qu'il trouve le moyen de se faire inviter à un grand dîner donné par M. de Grasse aux officiers de la flotte, sur son vaisseau amiral *l'Intrépide*. Il assiste à ce dîner, et se trouve placé à table entre deux capitaines de frégate, MM. du Beausset et Ducouëdic. On porte des toasts répétés au triomphe des Américains, à l'humiliation de l'Angleterre. Les têtes s'échauffent, les langues se délient, et les deux voisins de l'Anglais, avec ce laisser-aller que provoque l'entrain d'un dîner, et cette certaine dose d'esprit fanfaron qui appartient à notre pays, vantent beaucoup les forces navales de la France, se flattent de prendre sur l'Angleterre une bonne revanche, et, sans s'en douter, fournissent à l'espion d'utiles renseignements. Au dessert, après le champagne, il y a redoublement de gaîté patriotique, et l'on entonne en chœur la chanson de Saratoga, faite sur la capitulation du général Burgoyne (D). L'espion s'esquive au milieu du tumulte, rentre dans sa chambre et envoie à Londres une liste de quarante-cinq vaisseaux de ligne, qui se trouvent dans le port de Brest, à l'état d'armement complet ou de demi-armement, pouvant être complété en quelques semaines.

Faut-il suivre maintenant l'espion britannique dans sa tournée d'exploration à Rochefort, à Toulon, à Marseille, à Bordeaux? L'impatience nous gagne nous-

même, simple narrateur que nous sommes, et, comme la France entière de ce temps, nous avons hâte d'entendre la première voix du canon. Toutefois, quoique tout soit prêt pour la guerre, les premières hostilités ne commenceront qu'au mois de juin; car, chose étrange, c'est l'Angleterre qui à son tour, en voyant la France si bien préparée, va chercher des atermoiements, et faire une tentative désespérée pour rendre la guerre impossible.

Racontons d'abord, en quelques mots, les voyages de l'espion dans les provinces du midi. Les renseignements qu'il fournit ont encore un certain intérêt historique. — A Rochefort, il ne trouve que trois vaisseaux de ligne sur les cales de construction; mais en revanche on arme un grand nombre de frégates destinées à la guerre de course. L'espion n'en compte pas moins de dix-huit. A Toulon, il assiste au départ de l'escadre de l'amiral d'Estaing, forte de douze vaisseaux de ligne et de cinq frégates. Une autre escadre de six vaisseaux est toute prête à partir pour les mers de l'Inde, sous les ordres de MM. de Tronjoli et de Fabri. Le public attend de grandes choses de M. d'Estaing. C'est un officier plein d'ardeur, d'une activité sans égale et animé contre l'Angleterre d'une haine implacable. Dans la dernière guerre, avec trois petites frégates que lui avait confiées la Compagnie des Indes, il avait pris d'assaut, saccagé et ruiné toutes les forteresses construites par les Anglais sur les côtes de Sumatra et de Coromandel. Enfin, fait prisonnier dans un combat inégal, il avait été conduit en Angleterre et soumis à d'indignes traitements. Il partait donc, la haine dans

le cœur, et bien décidé de faire aux Anglais le plus de mal possible. Heureusement, ajoute le narrateur anglais, M. d'Estaing n'est pas aimé dans la marine française, parce que c'est un officier bleu, un intrus, qui n'a pas commencé sa carrière dans les garde-marines. Il aura à lutter contre le mauvais vouloir de ses propres officiers; on lui obéira à contre-cœur, et l'on ne sera pas fâché, par préjugé de corps, de voir échouer les projets d'un officier bleu. Cette double prédiction devait se réaliser. M. d'Estaing fit, pendant la durée de la guerre, beaucoup de mal aux Anglais; mais ses projets les plus importants échouèrent, ou du moins ne purent recevoir leur complète exécution, par le mauvais vouloir des officiers servant sous ses ordres.

A Marseille, l'espion trouve toute la population impatiente de voir la guerre éclater. L'enthousiasme sympathique pour les Américains se traduit par des manifestations publiques. Pendant le séjour de l'espion dans cette grande ville, les francs-maçons ont donné un grand dîner où se trouvaient treize fois treize convives, réunis autour de treize tables — On a bu de treize sortes de vins, et porté treize toasts en l'honneur des treize États-Unis d'Amérique. Au milieu de la salle, se trouvait le buste de Franklin, avec ce vers fameux inscrit sur le socle :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Nous croyons que c'est dans le banquet des francs-maçons de Marseille que ce vers si célèbre, et qui était

alors attribué à Turgot, reçut sa première publicité.

A Toulouse, à Narbonne, mêmes manifestations. A Bordeaux, le commerce maritime, ordinairement si ombrageux, si timide, si terrifié à l'annonce d'une rupture avec la puissante Angleterre, ne parle que de guerre, ne rêve qu'expéditions militaires contre les Antilles et les Indes anglaises. Un grand nombre de navires s'arment en course, et les volontaires s'offrent en foule pour compléter les équipages.

L'espion anglais, pendant qu'il inspecte nos ports de mer, ne cesse pas pour cela d'avoir les yeux fixés sur Paris, et ne perd pas de vue les dernières vicissitudes diplomatiques. Il est au courant des grands et suprêmes événements qui précèdent les hostilités.

C'est ainsi qu'il nous apprend que, vers le milieu de janvier 1778, une tentative désespérée a été faite par le gouvernement anglais. Lord North, reprenant en quelque sorte la pensée de l'espion, a fait proposer officiellement à MM. Franklin, Silas Deane, et Arthur Lee, ministres accrédités par le Congrès de Philadelphie auprès de la Cour de Versailles, le plan d'une alliance offensive et défensive entre l'Amérique et l'Angleterre contre la France et l'Espagne. Les Américains auraient une constitution autonomique, un parlement séparé; leur commerce serait libre et affranchi de toutes entraves. En échange de ces avantages, ils reconnaîtraient le protectorat de la Grande-Bretagne, et recevraient des garnisons anglaises dans un certain nombre de places fortes. Le sort des Iles-Ioniennes devait, un demi-siècle plus tard, apprendre au monde ce que c'est que le protectorat britannique. Les ministres américains furent bien

inspirés en repoussant cette insidieuse et tardive transaction. Ils se contentèrent de répondre : il est trop tard ! sentence fatale qui devait être prononcée plus d'une fois dans le cours des révolutions politiques, dont l'insurrection américaine présageait l'avènement prochain. La démarche désespérée du ministre anglais ne servit qu'à précipiter le dénouement qu'il redoutait. Les agents américains firent connaître au cabinet de Versailles les propositions qui leur étaient faites, et pressèrent vivement M. de Vergennes de se déclarer. L'habile ministre ne demandait plus autre chose. Son œuvre, si laborieusement conduite à fin, était accomplie. Il avait mis la France en état de lutter contre sa puissante ennemie. Le 30 janvier, dans un acte officiel, l'indépendance des États-Unis fut reconnue par le gouvernement français, et un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu entre les deux nations pour le cas évidemment très-probable où, à la suite de la publication de l'acte de reconnaissance, le gouvernement de la Grande-Bretagne prendrait l'initiative d'une rupture.

L'événement prévu ne se fit pas long-temps attendre. Le 2 mars 1778, l'acte de reconnaissance fut dénoncé diplomatiquement à lord North par M. de Noailles, ambassadeur de France à Londres. Le 20 mars, M. de Stormont demanda ses passeports et quitta Paris.

L'espion raconte cette dernière péripétie très-brièvement et avec un laconisme d'expressions qui, chez lui, est le signe infaillible de la mauvaise humeur. Il reprend ensuite le récit des faits.

Il nous apprend que, dans les premiers jours de

février, M. de Lamothe-Piquet a quitté Brest, à la tête de six vaisseaux de ligne, pour convoyer quinze bâtiments de commerce américains. En débouquant, il a rencontré une petite escadre de corsaires américains, qui a salué de vingt-un coups de canon le drapeau sans tache du roi de France. L'amiral a rendu le salut de treize coups de canon, qui est le salut que l'on rend aux Provinces-Unies. Ce détail est intéressant et ne se trouve pas dans l'histoire générale. On est heureux d'apprendre que l'honneur de saluer, pour la première fois, le drapeau constellé de treize étoiles est échu au brave amiral qui devait acquérir, dans la guerre de l'Indépendance, une si glorieuse renommée.

L'escadre de Brest, c'est l'espion qui nous l'apprend encore, a été portée à trente-deux vaisseaux de ligne munis de leurs équipages. Cette flotte, car un pareil rassemblement de vaisseaux armés mérite assurément ce nom, est commandée par M. d'Orvilliers, lieutenant-général, ayant sous ses ordres quatre lieutenants-généraux : le comte Duchaffaut, le duc de Chartres, le comte de Guinchen, le vicomte de Rochechouart, et pour chef de pavillon, M. de La Mothe-Piquet.

Douze vaisseaux de ligne sont partis de Toulon sous les ordres du comte d'Estaing, six sous les ordres de M. de Fabry. Il y a dans la rade de Brest une puissante réserve de quinze vaisseaux armés, plus trois vaisseaux en construction et trois autres à Rochefort. La France entrait donc en ligne, au début de la guerre, avec une force navale de soixante-onze grands vaisseaux, sans compter plus de soixante frégates. Depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg, jamais notre

patrie n'avait montré tant de vitalité, tant de puissance ; jamais elle n'avait mis au service du bon droit et de la justice une aussi formidable force matérielle. Mais aussi combien le temps avait été mis à profit ! combien d'habileté diplomatique avait été déployée pour tromper la vaniteuse confiance des Anglais ! quels prodiges d'activité et de force contenue on avait obtenus de cette France, que ses voisins peu clairvoyants proclamaient être tombée en enfance sénile ! D'un état naval qui se traduisait par le chiffre de vingt-trois coques à moitié pourries, on était arrivé à mettre en ligne une force militaire de soixante-onze vaisseaux admirablement équipés. Nous croyons pouvoir affirmer, qu'il n'y a pas dans l'histoire d'aucun peuple, pas même dans celle du peuple anglais, si jaloux pourtant de sa puissance maritime, un second exemple d'un si merveilleux effort.

L'espion sans doute le pensait comme nous, car il termine son douzième rapport par ces mots significatifs :

« Puissent nos vieux routiers donner le fouet à ces écoliers turbulents, sans quoi c'en est fait de la vieille Angleterre ! »

Nous nous permettrons de faire remarquer que la conclusion de l'écrivain anglais n'est pas parfaitement logique. Si les marins français sont des écoliers, la vieille Angleterre n'est pas perdue ; elle n'a rien à craindre. Il y a dans cette phrase du patriote anglais le sentiment d'une crainte que l'on ne veut pas avouer. L'Anglais a peur quelquefois, et en cela il ressemble à tout le monde. Mais il n'a pas peur à la façon des

autres hommes. Chez lui l'orgueil britannique n'abdique jamais ses droits, et la peur même est insolente.

L'espion vient de quitter la France en lui donnant, en guise d'adieu, sa malédiction (E). Nous serons plus poli que lui. Malgré sa mauvaise humeur, nous lui souhaitons un heureux voyage.—En outre, nous lui accordons sans peine un certificat de civisme anglais, et nous reconnaissons que, dans la mission qu'il s'était imposée, il s'est montré habile, intelligent et courageux. Son espionnage patriotique nous a conservé des renseignements précieux, des détails intéressants, qu'il nous faudrait chercher, peut-être, inutilement dans les archives secrètes des ministères de la marine et des affaires étrangères.—Rassurons-nous, d'ailleurs, quant aux menaces qu'il nous adresse en nous quittant. Les Anglais, dans la guerre qui se prépare, ne donneront le fouet à personne. Des marins tels que d'Estaing, Duchaffaut, de Suffren et Lamothe-Piquet ne se laisseront pas traiter comme des écoliers. Ils se montreront les dignes héritiers des Jean Bart, des Duguay-Trouin, des Pontis, des Château-Renaud qui donnaient aux ennemis de la France des leçons d'intrépidité et de stratégie nautique, et n'avaient pas, que nous sachions, l'habitude d'en recevoir.

La première rencontre entre les deux marines eut lieu le 17 juillet 1778. Elle fut à l'avantage des Français.

Deux frégates françaises, la *Licorne* et la *Belle-Poule*, détachées de la flotte de Brest pour surveiller l'entrée de la Manche, tombèrent par un temps brumeux dans la grande escadre anglaise, commandée par l'amiral

Keppel. La *Licorne* fut obligée d'amener son pavillon sans même pouvoir essayer un semblant de défense. Mais la *Belle-Poule*, très-fine voilière, parvint à s'échapper, et fut suivie seulement de la frégate anglaise l'*Aréthuse*. Quand la frégate française, attirant après elle son ennemie, fut assez loin de la grande flotte anglaise, elle s'arrêta et offrit le combat. Ce fut un véritable duel à armes égales et courtoises, chaque frégate étant armée de trente-deux canons. Après cinq heures d'une effroyable canonnade, la frégate anglaise fut complètement désemparée, et ne put rejoindre le gros de l'escadre que remorquée par un vaisseau de ligne que l'amiral Keppel envoya à son secours. La *Belle-Poule* rentra dans le port de Brest, aux applaudissements de la flotte française.

Ainsi fut inaugurée la guerre d'Amérique.

Ce combat de la *Belle-Poule*, qui est resté populaire dans les souvenirs de nos marins, eut en France un incroyable retentissement. En tant que succès, le résultat de la lutte était modeste. C'était un combat vaillamment soutenu, mais ce n'était rien de plus. Et pourtant, jamais victoire, depuis Steinkerque et Fontenoy, ne fut acclamée avec de pareils transports. C'est que le combat de la *Belle-Poule* était en réalité plus qu'une victoire, c'était une délivrance. C'était le réveil de la France, c'était le signal de la résistance à l'odieuse oppression que la Grande-Bretagne s'arrogeait depuis cinquante ans sur les mers.

Quelques jours après, une collision bien autrement grave s'engagea, à la hauteur des îles d'Ouessant, entre la flotte française, commandée par M. d'Orvilliers et

armée de mille neuf cent trente-quatre canons, et la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Keppel, portant deux mille deux cent quatre-vingt-huit bouches à feu. La supériorité matérielle était du côté des Anglais. C'était bien l'occasion, pour les vieux routiers anglais, de donner à des écoliers mutins une sévère leçon. Mais les écoliers reçurent leurs maîtres avec de telles bordées de canon, que le désordre se mit dans la ligne anglaise, et que l'amiral Keppel crut devoir arborer le signal de retraite en donnant l'ordre à ses vaisseaux d'éteindre leurs feux, tandis que les bâtiments français portaient fièrement tous leurs fanaux. Le combat d'Ouessant fut célébré comme une victoire. C'en était une, en effet. Une flotte anglaise, de force supérieure, avait fait retraite devant une flotte française. Cela ne s'était pas vu depuis le combat de Port-Mahon. L'effet moral de cet événement fut immense en Europe. On comprit que la domination britannique sur les mers était sérieusement attaquée, et Louis XVI fut salué du titre de restaurateur de la marine française (F).

Nous n'entreprendrons pas de raconter tous les autres événements de cette guerre de cinq années, qui fut si glorieuse pour notre patrie. Nous aurions trop à raconter. Il nous faudrait rappeler la victoire navale remportée par l'amiral d'Estaing sur l'escadre anglaise, commandée par le commodore Byron en vue de l'île de la Grenade, la prise de cette colonie, la défaite de lord Cornwalis à York-Tow, et la capitulation de son corps d'armée, renouvelant pour la Grande-Bretagne l'humiliation de Saratoga, le siége et la prise de Port-Mahon, les glorieuses campagnes du bailli de Suffren

dans l'Inde. Tous ces faits appartiennent à la grande histoire. Notre but n'était pas de faire le récit de la guerre, mais le récit de la préparation de la guerre. Nous avons voulu étudier avec quelque détail le travail de relèvement qui s'est fait dans notre pays, de 1775 à 1778. Les annales françaises offrent plusieurs exemples d'efforts semblables, tentés après une longue période de désastres et de décadence. Le plus souvent, ce travail de relèvement se résume dans un grand nom historique. Le sauveur de la France s'appelle, suivant les temps, Duguesclin, Charles-le-Sage, ou Villars. Si la chute a été plus complète, si les désastres sont de ceux qu'aucune force humaine ne puisse réparer, l'intervention divine apparaît plus manifeste : le sauveur est une jeune fille, et le salut de la France s'appelle Jeanne d'Arc. Dans la période si curieuse que nous venons d'étudier, le salut de l'honneur français a été l'œuvre de la nation tout entière. Le souverain , et c'est là l'éternelle gloire de l'infortuné Louis XVI, n'a eu qu'à suivre l'élan et à le modérer. Une impétuosité trop vive eût compromis le succès. Mais quelle énergie dans cette France de 1775, que l'on croyait décrépite ! quel entrain, quelle ardeur à secouer le joug de l'orgueilleuse prépondérance britannique ! Les hommes de cette époque sont bien les précurseurs des races héroïques qui, vingt-cinq ans plus tard, devaient remplir le monde de leur terrible renommée.

A un point de vue plus restreint, et pour ne parler que de la reconstitution de notre puissance maritime, l'étude que nous venons de terminer nous paraît d'au-

tant plus intéressante, que la période dont nous avons esquissé l'histoire présente avec la situation actuelle de curieuses analogies.

En effet, à la suite des grands désastres des guerres de la Révolution et de l'Empire, il a été long-temps admis, comme règle politique, que la question de prépondérance maritime était tranchée sans retour; que l'empire de la mer appartenait aux Anglais, qu'il fallait en prendre son parti; que la France devait se contenter d'un état naval secondaire, insuffisant pour tenter la fortune des grandes batailles, suffisant pour rallier les puissances de troisième ordre et former le noyau d'une résistance maritime fédérative. Telle a été la règle très-sensée, très-raisonnable en apparence, admise par les deux grands gouvernements qui ont succédé au premier Empire.

Le second Empire a brisé ces timides traditions. Il a entrepris, dans de grandes proportions, la restauration de la puissance maritime et coloniale de la France. Une grande île australienne a été ajoutée à nos possessions; les limites du Sénégal français ont été reculées jusqu'aux rives du Niger. Nous prenons pied à Madagascar et en Cochinchine. Notre matériel naval est porté au chiffre de cinquante-trois vaisseaux de ligne et de cinquante frégates. Si ces chiffres paraissent inférieurs aux chiffres des vaisseaux et frégates qui composaient les escadres de Louis XVI, il ne faut pas oublier que le type et la puissance d'armement des vaisseaux modernes se sont considérablement accrus, et qu'un vaisseau tel que *la Bretagne* vomit, en une seule bordée, plus de fer que toute une escadre du temps de Jean Bart et Duguay-Trouin.

Mais ce que le gouvernement de Louis XVI, par suite du malheur des temps, ne pouvait faire qu'en cachette, que sournoisement, que subrepticement pour ainsi dire, le gouvernement de l'Empereur le fait au grand jour, en face de l'Europe, en opposant le calme et le sang-froid du bon droit aux cris d'alarme hypocrite que soulève, de l'autre côté du détroit, la renaissance de notre marine. L'empire a rendu à la France la conscience de sa force, la confiance dans ses formidables ressources; et notre patrie sait, aujourd'hui, que c'est pour elle qu'a été formulé ce vieil adage de la sagesse des nations : Vouloir, c'est pouvoir.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, a indiqué avec précision et autorité le rôle véritable qu'a joué Beaumarchais dans les négociations secrètes qui ont préparé, entre la France et l'Amérique, le traité d'alliance de 1778 (V. *Histoire de France*, 2ᵉ. édition, volume XIX, pages 272 et 276).

B. Il est permis de croire, sans que toutefois aucun document officiel autorise cette conjecture, que M. de Vergennes était dans le secret de la comédie. Il lui importait grandement de savoir quels étaient les projets du gouvernement britannique à l'égard de la Hollande. Quand il sut que lord North avait proposé au stathouder des Provinces-Unies une alliance offensive et défensive, il fit à la Hollande une proposition semblable et offrit à son tour

l'alliance de la France. Les Hollandais hésitèrent, ils auraient voulu rester neutres. Ils se promettaient de grands avantages de l'interruption du commerce maritime des trois peuples belligérants ; ils espéraient, grâce à leur neutralité, devenir les facteurs maritimes de l'univers entier. Ils n'osaient, d'ailleurs, se déclarer contre l'Angleterre. La marine hollandaise était bien déchue du haut degré de puissance et de splendeur qu'elle avait occupé au temps des illustres amiraux Tromp et Ruyter. En 1775, elle était hors d'état de protéger efficacement les florissantes colonies fondées par la Hollande en Asie et en Afrique. Cet état de faiblesse relative assurait, au moins, à l'Angleterre la neutralité de la Hollande. Lord North, qui ne connaissait en politique que les procédés violents et l'emploi de la force brutale, entreprit de contraindre de vive force la Hollande à sortir de sa neutralité, et il fit attaquer par des vaisseaux anglais une escadre hollandaise mouillée sur le Dogger-Bank. Le résultat de ce bel expédient politique fut tel qu'on devait l'attendre. La Hollande sortit de sa neutralité, mais ce fut au profit de la France. Toutefois, avant de s'engager avec le gouvernement de Louis XVI, elle stipula que la France se chargerait exclusivement de protéger les colonies hollandaises de Java et du Cap. Ce fut alors que M. de Vergennes expédia aux Indes le lieutenant-général bailli de Suffren. La mission du bailli de Suffren a été mal comprise de la plupart des historiens. Ils se sont demandé pourquoi, après les avantages remportés par lui sur les Anglais, Suffren n'avait pas tenté de recouvrer une partie de l'empire des Indes. L'illustre marin ne disposait pas de forces suffisantes pour tenter une telle entreprise. Son escadre, composée de douze vaisseaux de ligne, ne portait pas de troupes de débarquement. En outre, la mission qu'il avait reçue n'était pas offensive, mais purement défensive. Ses instructions lui prescrivaient, avant tout, de protéger les colonies hollandaises. Il atteignit ce

but de la manière la plus complète et la plus glorieuse. En doublant la pointe de la Péninsule africaine, il débarqua et installa au cap de Bonne-Espérance une garnison française; il enleva, en vue de l'Ile-de-France, un vaisseau de ligne et une frégate anglaise; arrivé dans les mers de l'Inde, il livra aux Anglais, en moins de huit mois, six grandes batailles navales; il ne leur laissa ni trève ni répit, si bien qu'ils ne purent tenter contre les colonies hollandaises qu'ils convoitaient de longue main, aucun effort sérieux. En outre, et malgré l'insuffisance des forces dont il disposait, il enleva de vive force aux Anglais les villes de Gondelour et de Trinquemalé, ce qui permit de recouvrer, par voie d'échange, à la fin de la guerre, Pondichéry et Chandernagor, que les Anglais avaient occupés dès le commencement des hostilités.

C. Cette réflexion de l'espion anglais nous a fait penser que ses rapports étaient adressés à lord Chatam lui-même.

D. Voici cette chanson, qui est une parodie de la proclamation de Burgoyne aux Américains :

Messieurs, prêtez attention;
Voici la proclamation
Du bon roi d'Angleterre,
Eh bien ?
Il veut finir la guerre,
Vous m'entendez bien.

C'est l'ouvrage d'un général
Qui ne compose point trop mal:
Pour calmer l'Amérique,
Eh bien ?
Sa méthode est unique,
Vous m'entendez bien.

Nous, Jean Burgoyne, écuyer,
Général, gouverneur en pied

Des ville et Fort-Guillaume,
Eh bien ?
Dans le nord du royaume,
Vous m'entendez bien.

Colonel d'un beau régiment,
Sur terre et sur mer commandant,
De très-illustre race,
Eh bien ?
Et de la chambre-basse,
Vous m'entendez bien.

Et cetera, et cetera,
Un autre plus long en dira ;
Pour moi qui suis modeste,
Eh bien ?
Je me tais sur le reste,
Vous m'entendez bien.

Peuples qui, dupes de vos chefs,
Étourdissez de vos griefs,
Nous venons vous apprendre,
Eh bien ?
Comment on doit se rendre,
Vous m'entendez bien.

Votre Franklin, l'électriseur,
N'est qu'un dangereux suborneur ;
Insensé qui s'y fie,
Eh bien ?
Ainsi qu'aux Dean et Lee,
Vous m'entendez bien.

Le Washington n'est qu'un nigaud,
Et chaque Allemand lui seul vaut
Vingt grenadiers de France,
Eh bien ?

Suffolk, au moins, l'avance,
Vous m'entendez bien.

Ployez-vous sans restriction
A notre constitution ;
Le Parlement l'ordonne,
Eh bien ?
Et j'arrive en personne,
Vous m'entendez bien.

Dans une main je tiens la mort,
Et dans l'autre un très-heureux sort ;
Le Roi veut qu'on dispense,
Eh bien ?
Et justice et clémence,
Vous m'entendez bien.

Je vais répandre par milliers
Mes sauvages dans vos quartiers ;
Et si quelqu'un murmure,
Eh bien !
Gare sa chevelure,
Vous m'entendez bien.

Restez en paix dans vos maisons,
Gardez votre lard, vos moutons,
Vos bleds, votre fourrage,
Eh bien ?
Le tout pour votre usage,
Vous m'entendez bien.

Ne faites plus dans vos foyers
De draps, de chapeaux, de souliers ;
Laissez nos insulaires,
Eh bien ?
Fabriquer ces misères,
Vous m'entendez bien.

Nous vous promettons du bon thé,
Des taxes, du papier timbré ;

Car la mère-patrie,
Eh bien ?
Vous aime à la folie,
Vous m'entendez bien.

J'ai dix mille braves guerriers,
Je n'en aurois que cinq milliers,
Qu'à toute l'Amérique,
Eh bien ?
J'irois faire la nique,
Vous m'entendez bien.

Je brûlerai, saccagerai ;
Malheur à ceux que je prendrai !
Car dût-on me le rendre,
Eh bien ?
Je les ferai tous pendre,
Vous m'entendez bien.

Vos femmes, vos filles, vos sœurs,
Éprouveront, malgré leurs pleurs,
De mes gens en furie,
Eh bien ?
Plus d'une espièglerie,
Vous m'entendez bien.

Je prendrai Ticonderoga,
J'irai jusqu'à Saratoga ;
Et là vous verrez comme,
Eh bien ?
Se bat un galant homme,
Vous m'entendez bien.

Vous, insurgens, qui m'écoutez,
Ne pleurez pas, mais apprenez
Que ce pauvre Burgoyne,
Eh bien ?
S'est allé faire moine,
Vous m'entendez bien.

Il s'est réellement conduit
Aussi sagement qu'il l'a dit ;
Mais après maints vacarmes,
Eh bien ?
Il a mis bas les armes,
Vous m'entendez bien.

Messieurs, buvons à sa santé ;
Je crois qu'il l'a bien mérité :
Il vous a, sans malice,
Eh bien ?
Rendu plus d'un service,
Vous m'entendez bien.

E. L'espion revint en France, quelque temps après, et continua à instruire son correspondant des armements maritimes et des expéditions militaires préparés en France, comme aussi de l'opinion publique. On trouve, dans le Xᵉ. volume de ses rapports, un message très-curieux sur l'effet produit en France par la nouvelle de la bataille d'Ouessant. Sa correspondance ne cessa qu'en 1780.

F. On peut lire, dans l'ouvrage de M. Odet-Julien Leboucher sur la guerre d'Amérique, les détails précis du combat de la *Belle-Poule* et de la bataille d'Ouessant. L'ouvrage de M. Leboucher, écrit après la fin de la guerre, a été réimprimé à Paris en 1830.

BIOGRAPHIE

DE

M. DU FEUGRAY,

PAR M. GEORGES MANCEL,

Membre titulaire.

Quand, après avoir fouillé avec la patience d'un anatomiste dans l'existence entière d'un homme, telle que fut celle de M. du Feugray, on en vient à oser dire, sans crainte d'être démenti, qu'on eût dû écrire sur sa tombe, pour toute épitaphe, les paroles de l'Apôtre, *pertransiit benefaciendo*, il a vécu en faisant le bien, il semble que la tâche du biographe devient impossible. Qu'est-ce, en effet, auprès de ces deux mots qui résument à eux seuls les idées de charité sans borne, de dévouement inépuisable, de patience inaltérable dans les revers et dans les luttes de la vie, que l'histoire même de cette vie honnête, de ces actions si simples de bienveillance, de ces faits d'abnégation si tranquille? Devant les difficultés qu'on rencontre à chaque instant, on est tenté de prendre au sérieux le défi, porté à l'art par un philosophe de nos jours, de traiter avec élévation la bonne et douce figure de saint Vincent-de-Paul.

Nicolas-Louis Pépin du Feugray (1) naquit à Mortain le 8 juin 1786. Élevé d'abord sous la direction d'un maître particulier, il acheva ses classes au collége de Vire et vint ensuite à Caen étudier le Droit. Plus tard, il perfectionna son éducation à Paris, en suivant simultanément divers cours de médecine et de littérature.

Il avait vingt-huit ans lorsque les événements de 1814, en ramenant en France la famille des Bourbons dont il appelait le retour de tous ses vœux, le décidèrent à entrer dans la carrière administrative, et il accepta la place de secrétaire particulier de M. Séguier, choisi par le nouveau pouvoir pour administrer le département du Calvados.

Les efforts que M. Séguier fit, en 1815, pour maintenir le Calvados sous l'obéissance du Roi et les sentiments religieux qu'il manifestait hautement, l'ont fait accuser d'intolérance par certains hommes de parti; d'un autre côté, on sait qu'il fut un moment en défaveur pour avoir agi avec trop d'indulgence envers les libéraux et les bonapartistes. Si l'on peut juger de la conduite du supérieur par celle de l'inférieur qui lui était dévoué, nous devons penser que la première accusation portée contre lui ne mérite aucune créance.

(1) Bien que M. du Feugray, signât ordinairement Dufeugray sans séparer la particule, les actes qui le concernent portent tous du Feugray, l'acte de mariage de son père en fait foi : « Entre « messire Philbert Gui Jacques Pépin du Feugray, escuyer, « seigneur de Vaux-Martin, fils majeur de feu messire Nicolas « Pépin, escuier, conseiller du roi, premier trésorier de France « au bureau des finances de Caen, etc. »

M. du Feugray, en effet, resta fidèle à ses principes jusqu'à sa dernière heure; mais cette fidélité n'altérait en rien l'aménité de ses relations avec les hommes que leurs idées politiques plaçaient dans un camp opposé. Il respectait l'opinion des autres quand il la croyait, comme la sienne, fondée sur une conviction désintéressée.

A la seconde Restauration, M. du Feugray accompagna M. Séguier à Amiens, lorsque celui-ci fut envoyé dans le département de la Somme, et, bientôt après, il y fut nommé conseiller de préfecture. Il était à peine installé dans ces nouvelles fonctions, que M. Séguier demandait son changement, et l'emmenait avec lui à la préfecture de la Meurthe où il venait d'être transféré. L'administrateur avait fait de M. du Feugray son ami, et tenait à le conserver auprès de lui.

M. du Feugray resta sous ses ordres jusqu'au 5 avril 1821: à cette époque, M. Séguier étant passé à la préfecture de la Côte-d'Or, son secrétaire le quitta et alla régir, en qualité de sous-préfet, l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure), qui, bien que près de trente ans se fussent écoulés depuis 1793, se ressentait encore de la lutte acharnée que les Vendéens y avaient soutenue contre Kleber et Marceau. Les événements récents qui venaient de changer les formes du gouvernement y avaient même réveillé les haines entre les citoyens.

Le premier soin de M. du Feugray, à son arrivée, fut de chercher à ramener la tranquillité dans les esprits, et les résultats les plus satisfaisants répondaient à ses efforts, quand tout à coup l'invasion d'une maladie

épidémique jeta la terreur dans la contrée. N'écoutant que son devoir, il se rendit avec deux médecins dans les communes où le fléau exerçait ses plus affreux ravages. Les deux médecins et la moitié de la population succombèrent en peu de jours. M. du Feugray, resté seul, ne voulut pas quitter le poste périlleux qu'il avait choisi, malgré les injonctions bienveillantes du Préfet. Malade lui-même, il soignait encore les mourants, et il ne consentit à se retirer que lorsqu'il ne lui resta plus de souffrances à soulager.

Cette belle conduite devait avoir sa récompense: en juin 1824, M. du Feugray était appelé à la plus importante sous-préfecture de France, celle de Toulon, et, le 19 mai 1825, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur.

A l'arrivée de M. du Feugray dans sa nouvelle résidence, un grand mouvement régnait dans les travaux maritimes: le ministre avait compris la nécessité de donner plus d'extension à l'enceinte du port. L'activité fut encore augmentée, deux ans plus tard, par les inquiétudes que donnaient du côté de l'Orient les premières tentatives des Grecs pour reconquérir leur indépendance, et les insultantes bravades du dey d'Alger. Les yeux de tout le royaume étaient tournés vers Toulon. Bien que le nouveau sous-préfet n'eût à s'occuper ni des constructions ni des armements, il lui fallut surveiller une foule d'étrangers, spéculateurs ou curieux, accourus pour assister tantôt au départ du capitaine Collet pour les côtes barbaresques, tantôt à celui de l'expédition de Morée, tantôt enfin à celui de l'expédition d'Alger.

« Toulon, dit un témoin oculaire, présentait un « spectacle auquel les yeux, l'esprit et les oreilles « avaient d'abord quelque peine à se faire. Des offi- « ciers et des soldats de toute arme encombraient les « rues, les promenades, les places publiques. Des « matelots provençaux, italiens, catalans, maltais, « grecs, barbaresques, bretons, normands, portant « le costume et parlant le langage de leurs diverses « patries, se mêlaient, se pressaient, du matin au soir, « sur le rivage, au milieu d'une inexprimable confu- « sion. Le bruit des cloches était remplacé, pour « marquer les heures, par le son des trompettes, des « clairons, des tambours; celui des métiers ou des « industries, par de perpétuelles détonations d'artil- « lerie ou de mousqueterie. Des caissons, des fourgons, « des pièces de canon, circulaient dans les rues, au « lieu des charrettes et des voitures qu'on y rencontre « d'ordinaire; et une multitude de barques, de canots, « d'embarcations de toute sorte, ne cessait en même « temps d'aller et de venir du port à la rade, de la « rade au port. Du côté de la terre, on eût dit une « ville prise d'assaut, ou tout au moins envahie par « une nombreuse armée; du côté de la mer, un « immense entrepôt où seraient accourus des navires « de tous les points du globe. »

Au milieu de ce tumulte, l'active surveillance de M. du Feugray l'avait rendu tellement utile, tellement nécessaire, que le ministre de l'intérieur, en le nommant préfet des Landes le 2 avril 1830, lui donna l'ordre de n'aller à Mont-de-Marsan que quand l'embarquement des troupes aurait été complètement

effectué, et il ne put quitter Toulon que dans les premiers jours de juin.

M. du Feugray, en arrivant dans le chef-lieu de son département, apprit la prise d'Alger; mais le dernier coup de canon qui annonçait cette glorieuse victoire avait à peine retenti, que la Révolution de Juillet, en renversant le gouvernement auquel M. du Feugray était dévoué, détruisait, en même temps, toutes ses espérances de fortune. Toutefois, il n'hésita pas un seul instant; comme tant d'autres, il eût pu se rallier au pouvoir naissant; une belle carrière lui était encore ouverte. Il préféra une honorable obscurité à de honteuses concessions: sa démission fut immédiatement envoyée et il rentra dans la vie privée.

Le séjour prolongé qu'il avait fait à Caen, les liaisons qu'il y avait formées, le besoin, que tout homme éprouve, de se rapprocher du pays natal, déterminèrent M. du Feugray à choisir cette ville comme lieu de retraite.

Cependant la tempête qui, en passant sur la France, avait entraîné la ruine des Bourbons de la branche aînée, était loin d'avoir anéanti leur parti. Les incertitudes du pouvoir récent et ses faux ménagements encouragèrent bientôt les vaincus à des tentatives pour ressaisir le gouvernement de la société. Des journaux légitimistes se fondèrent de tous côtés. Caen fut une des villes qui prirent l'initiative, et M. du Feugray devint un des principaux rédacteurs de *l'Ami de la Vérité*. Ce journal engagea une lutte acharnée, du mois de mars 1831 au mois d'octobre 1835, contre la famille d'Orléans et ses partisans, et ne tomba qu'après

plus de trente procès et une condamnation de trois années d'emprisonnement pour son gérant.

A partir de cette époque, M. du Feugray, tout en conservant ses principes, ne fit plus de politique active, si ce n'est dans les rares moments où la question électorale agitait la population et où il avait à apporter son vote ou son influence; et, choisissant pour sujet la ville de Caen, sa patrie d'adoption, il se livra avec ardeur aux études historiques et économiques vers lesquelles ses goûts l'entraînaient depuis longtemps.

Dès 1821, en effet, il avait communiqué à l'Académie de Nancy des *Recherches sur les sépultures des ducs de Lorraine*, dans lesquelles on reconnut une *vaste érudition :* ce sont les termes mêmes du rapport à l'Académie, et qui contribuèrent à le faire nommer membre de cette Société savante. En 1825, il avait collaboré activement aux *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Toulon, en* 1793, rédigés par M. Z. Pons, livre qui, bien qu'écrit avec un esprit de parti trop prononcé, n'en est pas moins une des meilleures sources où devra puiser tout homme consciencieux qui voudra écrire l'*Histoire de Toulon* à cette époque mémorable; et, enfin, en 1830, il avait donné un *Projet de défrichement des landes de Gascogne*, qui a été remarqué au milieu des nombreuses brochures que cette importante question a fait naître.

M. du Feugray, avant de traiter les différents points dont il se préoccupait, jugea d'abord à propos de les étudier dès leur principe ; il compulsa nos vieux historiens, et profitant ensuite de son élection au Conseil

municipal de Caen, en 1846, et plus tard, en 1849, au Conseil d'arrondissement, pour se faire ouvrir les archives de la ville qui n'étaient pas encore mises en ordre, et pour visiter celles du département, il procéda au dépouillement des notes curieuses qu'elles renferment. On doit à ces études un manuscrit in-f°. intitulé : *Analyse des cinquante premiers registres de la ville* (1) et des *Recherches biographiques sur la famille du chroniqueur de Bras de Bourgueville*, qui sont restées inachevées. Les brochures qu'il publia plus tard se ressentent toutes, plus ou moins, de ces travaux préliminaires. A chaque ligne on entrevoit l'antiquaire à côté et parfois au-dessus de l'administrateur et de l'économiste. Ce fut peut-être un défaut au moment où ces travaux parurent, puisque les digressions historiques nuisaient à la rapidité de la discussion que l'on cherche principalement dans ce genre d'écrits éphémères; mais ils y gagnèrent en ce sens, que, bien que le problème qu'ils s'efforçaient de résoudre ait trouvé depuis long-temps sa solution, ils méritent encore d'être consultés pour la foule de documents qu'ils renferment et qui intéressent toujours l'historien.

On peut voir la vérité de ce que nous avançons, en lisant les Essais de M. du Feugray, sur la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, à son passage par Caen, et sur l'emplacement de la gare dans cette

(1) Ce manuscrit a été donné par la famille de M. du Feugray à la Bibliothèque de Caen; il est inscrit au catalogue sous le n°. 84.

ville (1). On la peut voir surtout dans le volume intitulé : *Recherches, propositions et considérations sur les nivellements et les fontaines publiques à exécuter et à établir dans la ville de Caen*, 1849-1850, in-8°., et dans les quelques pages sur une rue de la même ville, la *Rue de la Boucherie* (2). L'homme pratique n'y paraît presque jamais ; mais, en revanche, que de faits, que de matériaux, que d'anecdotes, impossibles à trouver ailleurs, n'y rencontre-t-on pas ? Le bon, le dévoué citoyen s'y montre sans cesse, et l'auteur s'y applique à bon droit ces paroles de Jacques Le Lieur, sous le patronage duquel il met son livre : « Et sy « lescript et les cours ne sont mys et drechez en tel « ordre que l'affaire le requéroit, bien ce neanmoins

(1) *Chemin de fer de Paris à Cherbourg, ligne d'Alençon, déterminé par le projet de canalisation de l'Orne supérieure*, Caen, Lecrène, 1845, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg, par Chartres, Alençon, Falaise, Caen, Bayeux ; Réfutation des discours prononcés dans les séances des 2 et 3 mai dernier (à la Chambre des députés), par MM. Passy, de Vatimesnil et Thiers, *faite au Conseil d'arrondissement de Caen, par un de ses membres*, 4 août 1851, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; de la station de Caen, par M. du Feugray, ancien préfet. Caen, Delos, 1853, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; de la station de Caen, par M. du Feugray, ancien préfet, etc. Caen, Delos, 20 mars 1854, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; Un dernier mot sur le placement de la station de Caen, 30 mai 1854, in-8°.

(2) *De la rue de la Boucherie à l'occasion de la demande d'élargissement formée depuis plusieurs années par quelques-uns de ses propriétaires et habitants*, par M. du Feugray, ancien membre du Conseil Municipal et du Conseil d'Arrondissement. Caen, Delos, 1853.

« ce pourra prouffite à la pollice (ordre public de la « ville) de avoir mys en aucune lumière et congnois- « sance ce qui a esté faict de mon temps rédigé en « quelque ordre pour estre perpétuel en stimullant et « incitant toux bons zélateurs du bien publique de « impartir par emulacion leur entendement, paine et « labeur a augmenter, reformer les choses de bien en « mieulx... »

Outre les divers écrits que nous venons de signaler, M. du Feugray donna, en 1852, une *Généalogie de la famille de Picquot de Magny* (1). Caen, Buhour, in-8°. Elle possède la qualité qui fait le mérite unique de ces sortes d'études, la conscience; mais elle se distingue aussi par une préface qui, sous une forme concise, résume fort bien l'intérêt que, malgré nos révolutions, l'on peut encore porter à la science du blason et à l'histoire de la noblesse.

M. du Feugray était membre des Académies de Caen, de Nancy, de Toulon, d'Évreux, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande. Il fut en correspondance avec la plupart des hommes distingués de son temps, les amiraux Jacob, Mackau, de Rigny, Dumont-d'Urville, le savant Buchon, l'illustre Châteaubriant, l'académicien Roger, le maréchal Bourmont, le général Gérard, MM. Berryer, de Montbel, d'Haussez, de Pastoret, Nibelle, de Damas, etc. Il reçut même des lettres de la famille à laquelle il avait voué tout son attachement, toute sa vie.

(1) Mme. du Feugray appartient à cette famille par sa naissance.

En 1833, M. du Feugray avait épousé une jeune personne d'une des familles les plus considérées de Caen, et on pourrait dire que cette union fut heureuse en tout point, si l'on avait seulement égard aux sympathies de cœur et de caractère qui unissaient les deux époux; mais leur bonheur fut troublé par d'affreuses vicissitudes : ils perdirent successivement les deux enfants que le ciel leur avait donnés, l'un à l'âge de trois ans, l'autre déjà parvenu à l'âge de quatorze ans, et comme si ces épreuves n'étaient pas suffisantes, une banqueroute leur enleva, en 1848, plus de la moitié de leur modeste fortune. M. du Feugray supporta avec toute la résignation du chrétien les malheurs qui ne cessaient de fondre sur lui; ses rapports avec ses amis furent les mêmes; il montra toujours la même aménité, la même bienveillance, le même dévouement ; mais on vit sa santé s'affaiblir d'une manière sensible, et l'on prévoyait sa fin prochaine, lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie le 18 mars 1855.

La mort de M. du Feugray fut considérée comme un malheur public : fidèle à ses principes, zélé citoyen, affable, bienveillant par-dessus toute chose ; malgré les pertes qu'il avait subies, il était devenu le bienfaiteur du pauvre quartier de Vaucelles qu'il habitait. Sa charité était inépuisable. Il aimait ses voisins comme ses enfants, et ce qu'il appelait son voisinage était un immense faubourg ; il les aidait dans leurs embarras, les conseillait, les dirigeait dans leurs affaires, leur procurait du travail; et, lorsque leurs besoins lui semblaient trop pressants, il leur ouvrait encore sa bourse

qu'il trouvait le moyen de remplir pour eux aux dépens de son bien-être (1).

Les obsèques de M. du Feugray donnèrent la mesure de l'estime et de l'affection qu'il avait inspirées à ses concitoyens. Une foule immense dans laquelle se confondaient toutes les classes, toutes les opinions, assistait à cette douloureuse cérémonie, dernier hommage rendu à l'homme de cœur, à l'homme de bien (2).

(1) Qu'il soit permis à l'auteur de cette biographie de raconter un fait dont il a été témoin. En sa qualité d'antiquaire, il désirait, depuis long-temps, visiter l'ancienne prison de la haute-justice de Ste.-Paix, aujourd'hui remplacée par la maison, rue Ste.-Paix, n°. 41, mais qui à cette époque était encore debout. C'était en 1852. M. du Feugray demeurait tout auprès du vieil édifice, et il consentit à servir de *cicérone* à son curieux ami. La prison avait conservé son aspect lugubre d'autrefois, ses barreaux de fer, ses portes massives, ses verrous; seulement, au lieu de coupables, chacun des cachots renfermait, prisonniers volontaires, une famille composée de vieillards, de femmes et d'enfants hâves et déguenillés. — Il était jour et les hommes étaient au travail. — A notre entrée dans cet enfer, tous ces êtres abandonnés se groupèrent autour de M. du Feugray : leurs gestes, leur attitude, leurs yeux surtout exprimaient une ardente reconnaissance. La visite d'un ange consolateur, descendu du ciel, ne les aurait pas émus davantage. Nous pensions à cette scène lorsque, en commençant cette notice, nous avons parlé de saint Vincent-de-Paul.

(2) Par suite d'une souscription ouverte spontanément pendant les funérailles, et immédiatement couverte de signatures, on a élevé à M. du Feugray un tombeau digne de lui. Ce monument est dû au ciseau de M. Dupont, et a été exécuté sur les dessins de MM. G. Bouet et Lamothe.

Depuis 1856, le portrait de M. du Feugray fait partie de la galerie de portraits de la Bibliothèque de Caen. Il est peint par M. Guillard, conservateur du musée de cette ville.

LA PSYCHOLOGIE

DE GALIEN,

PAR M. EMMANUEL CHAUVET,

Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Rennes.

« L'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. »
(Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même.*)

En général, les philosophes aujourd'hui voient d'un mauvais œil ce qu'ils appellent les empiétements des médecins, lorsque ceux-ci ajoutent à l'étude du corps celle de l'âme ; et ils tiennent pour suspects ceux des leurs qui inclinent à une alliance avec la médecine. Ils ont cent fois raison, s'ils veulent seulement maintenir la distinction de la physiologie et de la psychologie ; et cent fois tort, s'ils prétendent élever entre elles une barrière infranchissable.

Personne n'est plus frappé que moi de la différence du corps, substance inerte, et de l'âme, force active ; comme aussi de celle de la vie physique, qui est une sorte de mouvement en ligne droite, et de la vie morale, dont le propre est de revenir sur elle-même. Je ne confonds pas plus ces choses que le jour et la

nuit. Mais est-il permis de les séparer d'une manière absolue, comme on le fait si souvent? La vie morale est-elle assez indépendante de la vie physique, pour pouvoir être utilement étudiée sans la vie physique; assez indépendante du corps, pour pouvoir être fructueusement analysée sans le corps? Tout me semble prouver le contraire.

Supposons les deux vies distinctes dans leurs principes comme elles le sont en elles-mêmes (ce qui n'est pas prouvé, et vraisemblablement ne saurait l'être), toujours est-il incontestable qu'elles sont unies par les plus étroits et les plus constants rapports. Partout, toujours, la vie morale implique la vie physique, et s'y appuie; et si celle-ci n'implique pas celle-là, du moins ne se montre-t-elle seule que dans les espèces très-inférieures, où elle se montre à peine. Dès qu'elle atteint à toute la perfection dont elle est susceptible, vous la voyez se terminer à la sensibilité, à l'intelligence, à la volonté, et se compléter par elles. Il semble que les facultés aient leur base nécessaire dans les fonctions; les fonctions, leur naturel couronnement dans les facultés. — Là ou les deux vies coexistent, elles ne varient pas l'une sans l'autre. Il faut que la vie inférieure soit ce qu'elle doit être, pour que la vie morale se développe dans sa force et sa grandeur; et la première ne saurait être troublée, sans que la seconde ne le soit aussi. Mais la vie morale réagit à son tour, et met tantôt l'ordre, tantôt le désordre dans la vie physique. D'où il suit que celui qui isole les fonctions et les facultés pour les étudier isolément, s'impose la tâche d'expliquer des causes dont il ne peut

voir les effets, et, ce qui est plus grave, des effets dont il ne peut atteindre les causes.

Quant au corps, est-il bien certain qu'il soit moins nécessaire au développement des facultés qu'à l'exercice des fonctions? En vérité, on se fait quelquefois de l'homme une bien singulière idée! D'un côté, le corps qui vit par lui-même, ou par je ne sais quel principe mal défini, d'une vie sourde et grossière comme lui; de l'autre, l'âme, essence complète, parfaite, qui se suffit, qui porte dans son sein toutes les conditions du plus magnifique développement; entre eux, nul rapport naturel, mais une incompatibilité absolue, et comme un perpétuel et violent effort pour rompre leur chaîne et recouvrer leur primitive indépendance. Mais un tel monstre n'existe que dans l'imagination des mystiques qui inventent l'homme d'après leur système, au lieu de le décrire d'après l'observation des faits et de la réalité. Quelle est donc la faculté qui n'a pas son nécessaire instrument dans telle ou telle partie de l'organisation? Est-ce que l'âme peut percevoir sans les organes des sens? jouir ou souffrir sans les nerfs sensitifs? imprimer le mouvement sans les nerfs moteurs? penser, vouloir sans le cerveau, centre des nerfs, organe des organes? Si le principe de la vie morale diffère de celui de la vie physique, tout au moins a-t-il, comme ce dernier, un rapport naturel, essentiel au corps, où il trouve les instruments dont il a besoin pour manifester et développer ses puissances. D'où il suit que, s'il est nécessaire d'étudier la vie morale en elle-même, par la conscience et la réflexion, il ne l'est pas moins de l'étudier dans les organes au

sein desquels elle s'accomplit, par l'observation des sens et l'expérimentation.

Qu'on m'entende bien, je réserve expressément le mystère de la destinée future. Je crois à l'inviolabilité de la justice, et à l'omnipotence de l'Être suprême. Dieu peut tout ce qu'il veut, et veut tout ce qu'il doit: il suffit ; l'âme survit au corps, sans que je sache comment, ni que j'aie besoin de le savoir. Mais ceci posé, je dis que, dans l'ordre naturel et actuel, les deux vies, étroitement liées entre elles, sont avec le corps dans le rapport de la fin et du moyen, et qu'il est impossible de bien connaître l'une sans l'autre, et toutes deux sans le corps. Je dis que le psychologue, après avoir observé directement l'âme dans l'âme, doit encore l'observer indirectement dans le corps, où elle a son siége, dans les organes, où elle a ses instruments, dans les fonctions, où elle a ses antécédents. Je dis que, après avoir constaté les phénomènes moraux, et déterminé les facultés qu'ils supposent, il doit encore chercher et décrire les conditions anatomiques et physiologiques, sans lesquelles ces facultés seraient comme si elles n'étaient pas. Je dis enfin que, si *on n'est pas bon médecin sans être philosophe*, on n'est pas non plus bon philosophe sans être quelque peu médecin.

Si les considérations qui précèdent sont vraies, si l'anatomie et la physiologie importent si fort aux progrès de la psychologie, c'est pour les philosophes un devoir d'étudier avec un sympathique intérêt les tentatives des médecins qui, mus d'un zèle généreux, ont voulu aborder le problème du moral avec toutes leurs connaissances acquises sur le physique. Je sais bien

que les médecins apportent trop souvent dans ces difficiles recherches des préjugés, des partis pris qui ne leur laissent pas voir toute la vérité ; je sais aussi qu'ils manquent d'expérience dans l'art d'observer l'homme intérieur.

Qu'ils se trompent quelquefois, cela est inévitable, et je suis tout prêt à reconnaître ou à signaler leurs erreurs. Mais se peut-il qu'ils ne répandent pas les plus précieuses lumières, précisément sur les points que les philosophes de profession sont inhabiles à éclaircir, savoir : le rapport de l'âme au corps, et des facultés aux fonctions ? Et les philosophes ne méconnaissent-ils pas leurs plus vrais intérêts, en refusant de tenir compte de données qui importent au plus haut degré à la science de l'homme ? Pour moi, je ne crois pas que l'étude des travaux des médecins-philosophes soit moins utile et moins féconde que celle des systèmes proprement philosophiques, et j'aime à aller m'asseoir à leur école, parmi leurs disciples, persuadé qu'ils ouvriront mes yeux à bien des vérités qui, pour ne pas être du ressort de la conscience, n'en sont pas moins capitales.

Ces médecins-philosophes, trop peu connus à ce titre, sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose. L'antiquité a les siens, comme nous avons les nôtres, et ils se recommandent également, quoique par des mérites divers. Les médecins-philosophes modernes sont meilleurs médecins. Comment en serait-il autrement ? La médecine, grâce à Dieu, n'est pas en dehors de la loi commune, et, dans des conditions de plus en plus favorables, elle a dû faire, elle a fait d'immenses progrès. Mais les médecins-philosophes

anciens sont meilleurs philosophes. Cela tient à l'esprit essentiellement synthétique de l'antiquité. Ces Grecs qu'on ne saurait jamais trop admirer,

Queis arte benigna
Et meliore luto finxit præcordia Titan,

ces Grecs ont une curiosité universelle en même temps qu'une capacité universelle. Ils ne s'enferment pas systématiquement dans un certain ordre de recherches, indifférents ou hostiles aux autres sciences; non, ils savent que tout se tient et s'enchaîne dans le monde des idées comme dans celui des êtres, et, en se fixant de préférence en un point de ce monde, ils le visitent tout entier, sans se trouver jamais dépaysés. De la sorte, il n'est pas un médecin grec de quelque renom, qui ne soit aussi philosophe, et à un degré remarquable.

Entre les médecins-philosophes grecs, Hippocrate est incontestablement le premier en date et en génie. Mais Galien l'emporte sur lui par le bénéfice de l'époque où il a vécu, par l'étendue des connaissances, par l'érudition, par le goût de la philosophie, par l'heureuse alliance qu'il a voulu établir entre elle et la médecine. Médecin, il dépasse de beaucoup tous les médecins de l'antiquité; car, venu le dernier, il connaît les découvertes de ses devanciers, il les discute, il les corrige, il les développe par ses propres découvertes. Médecin-philosophe, il laisse loin derrière lui tous ceux qui ont pu mériter ce titre; car il aime la philosophie à l'égal de la médecine, et lui fait la place aussi grande que possible; il a étudié et pratiqué les

méthodes de tous les maîtres: Platon, Aristote, Chrysippe ; il connaît admirablement leurs doctrines, surtout celles qui se rapportent à l'âme et à l'homme. Il a donc une philosophie digne de ce nom, et, comme on s'y attend bien, cette philosophie est surtout une psychologie. — Je voudrais exposer, en la jugeant sommairement, la psychologie de Galien.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

DE L'AME.

L'âme diffère-t-elle du corps? Voilà la première question à résoudre, et la seule, si on la résout négativement. Dans le cas contraire, l'âme étant distinguée du corps, il reste à examiner ce qu'elle est en elle-même, et à la définir. On va voir que, dans le système de Galien, l'âme diffère du corps, mais infiniment peu, et qu'il la définit, mais sans en faire une essence à part.

A la manière dont il procède, on reconnait d'abord un médecin. Il commence par constater avec le plus grand soin l'influence du corps sur l'âme, et fait voir que : tel est le *tempérament* du corps, telles sont les *mœurs* de l'âme.

Considérez d'abord le tempérament chaud et le tempérament froid, et vous verrez l'âme recevoir de leurs différences des différences analogues. Elle est autre avec le premier, autre avec le second. Tout ce qui refroidit le corps, tel qu'une perte de sang; tout ce qui l'échauffe, tel qu'une fièvre ardente, la modifie plus ou moins. Trop de bile jaune, la voilà dans le délire; trop de bile noire, dans la mélancolie. Un vin généreux la fait passer tout à coup de l'abattement du

désespoir à l'exaltation du triomphe. Si le froid devient excessif, si le chaud devient excessif, elle périt également.

L'influence du tempérament sec et du tempérament humide n'est ni moins réelle, ni moins grande. Platon lui-même constate que l'humidité ôte à l'âme la mémoire des choses qu'elle connaissait avant d'être liée aux organes. Au contraire, la sécheresse rend l'intelligence plus parfaite. C'est un fait ; et c'est aussi l'opinion d'Héraclite, qui a dit : « Ame sèche, âme très-sage. » Voilà pourquoi les astres, qui sont parfaitement secs, sont parfaitement intelligents. — Mais la vieillesse est un âge sec, et cependant les vieillards ont le délire ? — Oui, mais la vieillesse est aussi un âge froid, et le froid a une action fâcheuse sur les opérations de l'âme.

Il est si vrai que l'âme suit toutes les variations du tempérament, que tout ce qui agit sur celui-ci agit sur elle, et en même façon. Ainsi le régime, ainsi le climat, qui modifient le tempérament, modifient l'âme également, et dans la même mesure.

Les effets du vin, pris avec ou sans excès, sont trop connus pour qu'il soit utile de les décrire. Il n'est besoin d'attester ni Zénon, qui se trouvait si heureusement disposé après un usage modéré de cette bienfaisante liqueur ; ni le fameux Centaure qui, en son aveugle ivresse, se livra à mille fureurs dans le palais de Pirithoüs. Tous les aliments ont leur action particulière sur le moral, et une action constante, lorsqu'ils sont pris avec constance.

L'influence du climat est plus lente, mais plus per-

sévérante, et à la longue plus active. Personne n'ignore combien les hommes qui vivent sous les ourses diffèrent, physiquement et moralement, de ceux qui vivent dans le voisinage de la zone torride. Les habitants des contrées moyennes, à égale distance des uns et des autres, trouvant dans la mesure de toutes choses les conditions les plus favorables au développement du corps et de l'âme, unissent dans un heureux accord à toutes les qualités de l'organisation toutes les perfections de l'esprit. Souvent ces contrastes se montrent dans un faible espace, et n'en sont que plus saillants. L'air épais de la Béotie ne nourrit que des esprits lourds; le brillant soleil de l'Attique échauffe, enflamme le génie (1).

Tous ces faits sont incontestables, puisqu'ils sont le résultat d'observations désintéressées. Cependant, Galien, voulant en quelque manière combler la mesure de la certitude, leur donne encore la double consécration du temps et du génie, en montrant qu'ils avaient déjà été reconnus et décrits avant lui, par les plus grands hommes entre les médecins et les philosophes: Hippocrate, Platon, Aristote. A cet effet, il met sous les yeux du lecteur, non sans intérêt, de nombreux passages du traité *Des airs, des eaux et des lieux*, du *Timée*, de l'*Histoire des animaux*, où l'on voit les mêmes faits diversement exposés, mais avec une unanimité, quant au fond, qui interdirait le doute au plus déterminé sceptique (2).

Ainsi, il n'est point de vérité mieux constatée, ni

(1) *Que les mœurs de l'âme...* Ch. III, IV, V, IX, X, XII.
(2) *Ibid.*, ch. I, III, VII, VIII.

plus souvent, ni par de plus rares esprits, que celle-ci: L'âme est dans une relation constante avec le corps; elle varie dans ses mœurs, c'est-à-dire dans ses états, comme celui-ci dans son tempérament; tel tempérament, telle âme.

Donc l'âme n'est que le tempérament. Encore *donc* est-il une inexactitude. Entre ces deux propositions: l'âme suit le tempérament du corps, — l'âme est le tempérament du corps, Galien ne met aucun lien logique; la seconde n'est pas la conséquence, mais simplement la traduction de la première. Constater l'accord de l'âme et du tempérament, c'est en constater l'identité (1).

Reste à expliquer comment l'âme est le tempérament du corps. Ici paraît le philosophe, ou plutôt le péripatéticien, mais le péripatéticien infidèle, soit que Galien se méprenne sur la vraie pensée d'Aristote, soit qu'il lui convienne de la dénaturer pour mieux l'accommoder à ses vues personnelles (2).

Tous les corps sans exception sont constitués par deux principes: la matière et la forme.

La matière est un mélange des quatre qualités élémentaires: le chaud, le froid, le sec, l'humide. En se combinant diversement, ces qualités donnent naissance aux corps les plus divers, tels que le cuivre, le fer, l'or, la chair, les nerfs, le cartilage, la graisse, etc.

La forme résulte évidemment du rapport, de la proportion des qualités élémentaires; elle en est la

(1) *Que les mœurs de l'âme*, passim.

(2) Voyez mon mémoire sur le traité: *Que les mœurs...* p. 38-40.

mesure, l'harmonie, le *tempérament*. Et de la sorte, il n'y a pas plus de corps sans forme, que de corps sans matière.

Mais l'âme, qu'est-elle donc? Un troisième et nouveau principe, ou bien la matière, ou bien la forme? Aristote lui-même nous apprend que l'âme en général est la forme en général, que l'âme humaine est la forme du corps humain. Donc elle en est le tempérament. Et si l'on distingue, comme Hippocrate, comme Platon, trois espèces d'âmes, il faudra dire que l'âme concupiscible est le tempérament du foie, l'âme irascible le tempérament du cœur, l'âme rationnelle le tempérament de l'encéphale (1).

Il y a deux manières de confirmer une théorie, c'est de renverser les théories contraires, c'est de citer à l'appui les théories semblables. Galien pratique l'une et l'autre méthode. Il combat Platon, qu'il considère à bon droit comme le coryphée des spiritualistes; il atteste Andronique le péripatéticien, Zénon et toute l'école stoïcienne.

Platon veut que l'âme soit incorporelle : à la bonne heure! Mais il faut qu'il explique pourquoi elle émigre (car c'est là ce qu'il appelle mourir), lorsque l'encéphale devient trop froid ou trop chaud, trop sec ou trop humide. Or, c'est ce que n'a jamais pu faire aucun de ses partisans. Et en effet, si l'âme rationnelle est une essence à part, indépendante des organes où elle réside, on ne voit pas la nécessité qu'elle quitte le corps refroidi ou échauffé outre mesure. Au

(1) *Que les mœurs....* Ch. III, IV, V.

contraire, elle doit périr par l'excès du froid et du chaud, comme par l'excès du sec et de l'humide, si elle est le tempérament de l'encéphale.

Ainsi qu'on l'a mille fois remarqué, toutes les modifications du corps ont aussitôt leur contre-coup dans l'âme, même rationnelle. Or, si l'âme perdait seulement la mémoire, si l'intelligence s'obscurcissait ou s'affaiblissait seulement sous l'influence fâcheuse de certaines causes physiques, on pourrait, en maintenant l'indépendance de l'âme, expliquer ces faits par la difficulté qu'elle éprouverait à se servir d'organes altérés, d'instruments rebelles. Mais on voit souvent, dans le trouble des organes et de la vie, l'âme changer totalement de nature, et se mettre en contradiction avec elle-même. C'est ainsi qu'elle déraisonne dans le délire, et que, dans l'hallucination, elle croit voir des images, entendre des sons qui n'existent pas. Ce bouleversement sans doute est fort naturel, si l'âme n'est qu'une manière d'être du corps; il est incompréhensible, si elle est une essence distincte et supérieure.

Comment l'âme peut-elle s'étendre dans le corps, si elle n'en est une partie ?

D'ailleurs, quand on observe le corps, on y voit des organes distincts, des tempéraments divers; personne n'y a jamais vu une essence incorporelle, existant par elle-même; et il est douteux que ceux qui parlent d'une telle essence la conçoivent bien clairement. Non, l'âme n'est rien, si elle n'est la qualité, ou la forme, ou le tempérament du corps.

C'était déjà l'opinion d'Andronique le péripatéticien,

qui a eu le courage de la déclarer nettement. L'âme, a-t-il dit, est le tempérament du corps. C'était fort bien, mais il ne fallait pas ajouter : ou une puissance dérivant du tempérament. Car, d'une part, l'âme a autant de puissances distinctes que d'actes différents; et, d'autre part, les puissances n'ont aucune réalité essentielle. Ce sont de simples relations.

C'est aussi, au fond, l'opinion des stoïciens. Qu'est-ce que l'âme pour un stoïcien ? Le souffle. Et qu'est-ce que le souffle ? Un mélange d'air et de feu. Mais ici la proportion est tout. Trop d'air ou trop de feu, et l'animal ne pense pas, ne sent pas, ne vit pas, n'est pas. L'âme consiste donc précisément dans la juste mesure de ces deux éléments combinés entre eux. Elle en est le tempérament (1).

Voilà assurément un système très-clair, très-complet et très-savant. Mon dessein n'est pas d'y reprendre tout ce qu'il renferme de répréhensible. La réfutation que fait Galien de la théorie platonicienne est tout ensemble vraie et fausse, puisqu'il veut prouver, contre Platon, que l'âme est corporelle, et qu'il prouve seulement qu'elle est dépendante du corps (2). Son interprétation du souffle des stoïciens est tout-à-fait inexacte, puisque, tempéré ou non, il diffère du corps comme l'agir du pâtir (3). Sa revue des théories semblables est incomplète, puisque Cléarque de Soli, Aristoxène et Dicéarque, — de l'école péripatéticienne aussi bien

(1) *Que les mœurs...* Ch. II, V.
(2) Voyez mon mémoire sur le même traité, p. 28-34.
(3) Voyez *Ibid.*, p. 40-42.

qu'Andronique, — définissaient l'âme « l'harmonie du corps ; » puisque Simmias, dans le *Phédon*, oppose à Socrate la même définition, et l'explique en termes presque identiques à ceux dont se sert Galien (1). Mais je néglige ces détails, et je me place d'abord au cœur de la question.

L'âme n'est-elle que l'harmonie ou le tempérament du corps? Cherchons la réponse en nous-mêmes, c'est-à-dire dans le sentiment clair et distinct des faits que nous nous rapportons comme à leur sujet.

Dans chacun de ces faits, nous nous reconnaissons nous-mêmes, et nous nous reconnaissons comme la force qui les produit, ou comme la force qui les subit. Dans la détermination volontaire, dans le mouvement imprimé à tel ou tel organe, dans la réflexion, dans le raisonnement, nous nous sentons vouloir, faire effort, réfléchir, raisonner, et nous sentons en outre que, en voulant, en faisant effort, en réfléchissant, en raisonnant, nous déployons à tel ou tel degré une énergie qui nous est propre, qui est le fond de notre être, qui est notre âme. Tous ces faits nous apparaissent comme des actes, comme des actes procédant de nous-mêmes, ou de notre âme, qui nous apparaît par conséquent comme une force. Mais ce n'est pas seulement dans l'action que nous avons conscience d'être une force, c'est même dans la *passion*. Dans la sensation, dans le sentiment, nous développons encore

(1) « Notre corps étant composé et tenu en équilibre par le chaud, le froid, le sec et l'humide, l'âme est le rapport de ces principes entre eux, et l'harmonie qui résulte de la justesse et de l'exactitude de leur combinaison. »

une certaine énergie pour repousser ou accueillir les influences funestes ou favorables du dehors; et ce n'est qu'à cette condition que nous en éprouvons du plaisir et de la douleur. Il en est de l'âme comme d'un miroir, qui ne réfléchit les images que parce qu'il arrête et repousse en quelque sorte les rayons lumineux : ceux-ci n'y laisseraient aucune trace de leur passage, s'ils le traversaient sans résistance. En nous sentant pâtir, nous nous sentons réagir, c'est-à-dire agir encore. En sorte que, dans tous les faits intérieurs sans exception, actions ou *passions*, nous retrouvons les manières d'être d'une force, de la force que nous sommes, de la force qui, dans la conscience de sa raison, grâce à laquelle elle se comprend, et de sa liberté, grâce à laquelle elle se possède, dit fièrement *moi*, mot sublime où se déclarent l'excellence de notre nature, et la grandeur, la sainteté de notre destinée (1) !

Or, si l'âme est une force, c'est-à-dire une cause, elle n'est donc pas un résultat, c'est-à-dire un effet. Si elle n'est pas un résultat, elle n'est donc pas celui du chaud, du froid, du sec, de l'humide, plus ou moins exactement combinés. Si elle n'est pas le résultat du chaud, du froid, du sec, de l'humide, elle n'est donc pas le tempérament du corps.

Considérez encore ceci. L'âme n'est pas seulement une force autonome, c'est-à-dire qui se gouverne elle-même, elle est aussi une force qui gouverne le

(1) Voir la même pensée exprimée en d'autres termes dans mon histoire *Des théories de l'entendement humain dans l'antiquité*, p. 600, 601.

corps, au moins en une certaine mesure. Elle lui donne des ordres, qu'il exécute. Elle s'empare des organes des sens, dont elle fait de dociles instruments de ses desseins; elle les dirige et les applique où il lui plait, comme il lui plait; et elle a même le pouvoir d'en modifier l'exercice naturel. Elle étend son empire jusque sur les organes de la respiration, dont elle arrête, modère, ou précipite le double mouvement; et jusque sur les viscères intérieurs, sur lesquels elle agit indirectement, en agissant d'abord sur les fonctions (1).

Or, si l'âme domine le corps, elle n'en vient donc pas; si elle en est le principe moteur et régulateur, le ressort et la loi, elle n'en est donc pas le tempérament.

Tout cela se rapporte exclusivement à l'âme pensante (*animus*), dont l'énergie essentielle et la souveraineté vis-à-vis du corps sont incontestables. L'âme vivante (*anima*), en la supposant distincte de la précédente, ne se confond pas plus qu'elle avec le corps et les organes.

Qu'on y songe, et on verra que l'organe ne suffit pas à rendre compte de la fonction qui s'y accomplit. Il en est le lieu, c'est un fait facile à constater, et bien constaté. En outre, il en est l'instrument; cela ressort avec évidence de la comparaison de sa structure anatomique et de la nature de la fonction à laquelle il prête son concours. En est-il encore la cause, je veux dire la cause efficiente? Impossible. Un organe, quels qu'en soient le tissu et la constitution, n'est jamais qu'un

(1) Voyez le même argument dans le *Phédon*.

assemblage, ou, si l'on veut, un agencement de parties matérielles, c'est-à-dire de parties inertes : il ne saurait donc ni se mouvoir lui-même, ni mouvoir autre chose, ni produire un effet quelconque. Ainsi l'estomac est le lieu et l'instrument de la digestion ; il n'en est pas la cause. Cependant, cette cause existe, et c'est elle qui véritablement digère dans et par l'estomac. Cette cause est la même qui fait battre le cœur et circuler le sang, respirer le poumon, sécréter le foie, etc. C'est la vie, ou le principe vital, ou l'âme vivante. Et voilà pourquoi, à l'instant de la mort, tous les organes cessent de fonctionner, aussi bien ceux qui sont demeurés intacts que ceux que la maladie a le plus gravement altérés.

Or, si l'âme vivante joue ce rôle dans les fonctions ; si elle en est la cause, tandis que le corps leur fournit seulement le lieu où elles se passent, et l'instrument passif par lequel elles s'accomplissent, l'âme vivante, non plus que l'âme pensante, n'est donc pas le tempérament du corps.

L'âme n'est donc, à aucun point de vue, et en aucun sens, le tempérament du corps.

La théorie ci-dessus exposée et combattue est bien celle de Galien ; il a consacré à la développer systématiquement et historiquement tout un traité, sous ce titre significatif : *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps*. Mais si c'est là sa pensée certaine, ce n'est pas sa pensée constante. Il lui arrive maintes fois de se contredire. Or, ces contradictions sont importantes à relever, parce que, en même temps qu'elles nous font mieux connaître l'esprit de

Galien, elles apportent une confirmation aussi précieuse qu'inattendue, à l'opinion que je défends comme la condition suprême et le gage de notre destinée future.

Galien, réduisant l'âme à n'être qu'une simple modification du corps, supprime par là même la cause efficiente, et ne laisse subsister que la substance, qui est le corps, et les actes divers que nous nous rapportons, à tort ou à droit. Il se moque même de certains philosophes qui vont s'imaginant que la puissance habite dans les substances, comme nous habitons dans les maisons (1). Cependant le même Galien, en d'autres circonstances, reconnaît les quatre causes déjà reconnues par Aristote. Que dis-je? il ajoute à la liste péripatéticienne une cause nouvelle, une cinquième cause, la *cause instrumentale*, qu'il distingue avec autant de soin que d'exactitude de la cause motrice, c'est-à-dire de la cause proprement dite, et de la cause matérielle, c'est-à-dire de la substance. Voici ses propres expressions :

« Pour éviter toute dispute de mots, nous accordons qu'il existe plusieurs espèces de causes. La première et la plus parfaite est la fin τὸ δι' ὅτι ; viennent ensuite la puissance, τὸ ὑφ' οὗ ; puis, la matière, τὸ ἐξ οὗ ; puis, le moyen, τὸ δι' οὗ ; et enfin la forme, τὸ καθ' ὅ (2). »

Sans doute, il en est des principes comme des êtres : il ne faut pas les multiplier sans nécessité. Cependant,

(1) *Que les mœurs...* Ch. II.
(2) *De l'us. des part.* Liv. VI, ch. XII.

l'instrument diffère incontestablement de la simple matière, et il est nécessaire à la cause dont l'effort, si on la réduit à elle-même, se perd dans le vide, sans produire aucun résultat. Archimède ne demandait qu'un point d'appui pour soulever le monde, mais il était déjà armé du levier. La distinction de Galien est donc fondée. D'un autre côté, Galien, en admettant la classification d'Aristote, reconnait par là même que ni la matière ni l'instrument ne sauraient sortir du repos sans la cause motrice, et qu'une opération réclame, pour avoir lieu, outre la matière où elle s'accomplit, outre l'instrument par lequel elle s'accomplit, la force qui l'accomplit elle-même par sa vertu active et son énergie naturelle. Fort bien ! Mais appliquons ces idées à l'homme, et nous trouverons que l'âme diffère essentiellement du corps, puisqu'il faut pour rendre compte des fonctions et des facultés, une force vivante et pensante, aussi bien qu'un corps et des organes. Galien n'est donc plus de l'avis de l'auteur du traité *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps*, et, pour lui comme pour nous, l'âme est la force qui pense et qui vit dans le corps et par les organes.

On me dira : Cette doctrine spiritualiste est la conséquence de la théorie des premiers principes, admise par Galien sur la foi d'Aristote ; mais elle n'est pas pour cela la doctrine de Galien, qui ne voit jamais dans l'âme que le tempérament du corps. Je réponds par des textes :

« Toutes les parties du corps sont sous la dépendance de l'âme, car le corps est l'instrument de l'âme;

et si les mêmes parties diffèrent chez des animaux différents, c'est que les âmes sont elles-mêmes différentes. Il y a des âmes courageuses et des âmes lâches, des âmes sauvages et des âmes apprivoisées; certaines sont propres à la vie publique et aux affaires, certaines à la vie solitaire et à la méditation. Or, le corps est invariablement accommodé aux habitudes et aux facultés de l'âme. Le cheval, animal rapide, fier, généreux, a le corps pourvu de sabots et de crinière; le lion, animal hardi et vaillant, a le corps armé de dents et d'ongles; le cerf et le lièvre, animaux timides, ont le corps prompt à la course, mais nu et sans défense. L'homme, animal doué de sagesse, semblable à un Dieu parmi les êtres terrestres, a reçu en partage les mains, qui se prêtent à tous les usages, et ne sont pas moins utiles aux arts de la paix qu'à ceux de la guerre. Ainsi la nature a façonné le corps pour l'âme (1). »

Un peu plus loin :

« L'homme est le plus sage des animaux, c'est pourquoi il lui a été donné des mains; car il n'est pas sage, parce qu'il a des mains, comme le veut Anaxagore; mais il a des mains, parce qu'il est sage, comme l'enseigne Aristote, juge excellent. C'est en effet à la raison, non aux mains, que l'homme doit d'avoir inventé les arts. Les mains sont un instrument pour nous, comme la lyre pour le musicien, comme la tenaille pour le forgeron. Or, ce n'est pas la lyre qui forme le musicien, ni la tenaille le forgeron; mais, artistes par

(1) *De l'us. des part.* Liv. I, ch. II.

l'intelligence qui leur a été départie, ils exercent leurs arts par les instruments qu'ils se donnent. Ainsi de l'âme : elle est douée par son essence même de certaines facultés, mais elle ne les développe qu'au moyen d'instruments qu'elle se fait ou qu'elle reçoit (1). »

Galien insiste longuement sur ce point, que l'âme enferme dans son essence des facultés natives, préexistantes au corps, où elles ont leur siége, aux organes, où elles ont leurs instruments :

« Les animaux nouveau-nés cherchent déjà à agir, et manifestent ainsi des aptitudes et des instincts, dans un temps où les parties qui en seront les instruments n'existent pas encore : preuve de la subordination des organes aux facultés. C'est ainsi, dit Galien, que j'ai vu un jeune veau frapper de la tête avant que ses cornes fussent formées, un poulain ruer avant que ses sabots fussent durcis, etc. Comment donc les animaux apprendraient-ils des parties du corps la manière de s'en servir, lorsque, avant même de posséder ces parties, ils en connaissent déjà la destination ? Prenez trois œufs, un d'aigle, un de canard, un de serpent, et regardez-les éclore : vous verrez les trois petits animaux, au sortir de la coquille, se comporter très-différemment, et s'efforcer, l'un de voler dans l'air, l'autre de nager dans la mare voisine, le dernier de ramper vers quelque trou. Ils s'efforceront vainement, parce que les organes sont trop imparfaits ; mais cette imperfection même démontre que les facultés, antérieures au corps, en sont indépendantes (2). »

(1) *De l'us. des part.* Liv. I, ch. III.

(2) *Ibid.*

Voilà donc un point incontestable : Galien admet que l'âme existe sans le corps, avant le corps ; elle existe comme une essence distincte, *sui generis*, pourvue de facultés qui lui sont propres, et qui n'attendent pas même pour s'exercer que le corps mette à leur disposition les organes, c'est-à-dire les instruments nécessaires. — Comment cette manière de voir s'accorde-t-elle avec la définition : que l'âme est le tempérament du corps ? Il n'y a pas accord, mais contradiction. Ce que Galien a affirmé formellement dans un traité, il le nie formellement dans un autre, et il se montre tour à tour matérialiste convaincu et spiritualiste décidé.

Or, je crois savoir l'explication de ce singulier phénomène. Elle est toute dans la diversité des personnages qui se rencontrent dans Galien, mais sans se pénétrer, ni même se toucher. Ici, du moins, le médecin semble ignorer le philosophe, et le philosophe le médecin. Séparés, ils pensent séparément. Pourquoi ne penseraient-ils pas contradictoirement ? L'âme est le tempérament du corps : voilà bien l'opinion d'un médecin. L'âme est une essence à part, douée de facultés originelles, et se servant du corps comme d'un instrument fait pour elle : voilà bien l'opinion d'un philosophe, et d'un philosophe péripatéticien. Ces deux opinions sont également celles de Galien, médecin et philosophe. Il est vrai qu'elles s'excluent ; mais quoi d'étonnant, si le médecin et le philosophe sont étrangers l'un à l'autre, et comme deux personnes différentes ?

II.

DES FACULTÉS DE L'AME.

Les stoïciens soutenaient une opinion nouvelle, sans exemple, sur la question des facultés de l'âme. Avant eux, les philosophes s'étaient partagés sur le point de savoir si l'âme est divisible en parties séparables, ou si elle est vraiment indécomposable; mais ceux mêmes qui tenaient pour l'unité de son essence, y admettaient des facultés distinctes. Les stoïciens, au contraire, réduisaient l'âme à une faculté unique, solitaire, la raison. C'était à la raison, faculté directrice, qu'ils rapportaient les cinq sens, la parole et la génération, facultés secondaires. C'était à la raison qu'ils rapportaient même les passions. Une faculté unique dans une âme unique : telle est l'idée stoïcienne de l'homme.

Cette idée dominait à l'époque de Galien, et il devait ou l'accepter, ou la combattre. Il la combat. Et comme Chrysippe, esprit ferme et vigoureux même entre les stoïciens, l'avait formulée avec une rigueur inconnue avant lui, c'est à Chrysippe qu'il s'attaque.

Que les cinq sens fassent partie de la raison, Galien l'admet ; qu'il en soit de même de la parole et de la génération, il ne le croit pas sans doute, au moins en ce qui concerne la dernière de ces puissances, mais il passe outre; qu'il en soit encore de même des passions, il le nie de la manière la plus absolue, et, dans une profonde et lumineuse argumentation, établit que

Chrysippe, en soutenant cette thèse manifestement erronée, est en contradiction avec lui-même.

Chrysippe définit les passions des opinions. La joie est l'opinion actuelle d'un bien présent, et le désir celle d'un bien futur; la tristesse est l'opinion actuelle d'un mal présent. et la crainte celle d'un mal futur. — C'est à merveille, et il est facile de concevoir qu'on puisse faire rentrer des opinions dans la raison; mais les passions sont-elles purement et simplement des opinions, des opinions telles quelles, en sorte que se réjouir ou désirer, s'affliger ou craindre, ce soit la même chose que juger, juger la même chose que se réjouir ou désirer, s'affliger ou craindre?

Personne ne saurait admettre cette énormité, et Chrysippe lui-même ne l'admet pas. Il énumère tour à tour les principaux caractères des passions, caractères qui en font tout autre chose que des opinions, tout autre chose que des parties de la raison.

1°. Les passions sont contraires à la nature et irrationnelles. — Contraires à la nature, comment cela se peut-il, si les passions font partie de la raison, et si la raison est l'homme même? Irrationnelles, qu'est-ce à dire? Irrationnel est un mot à double sens; il exprime ou bien ce qui contredit la raison, c'est-à-dire l'erreur. ou bien ce qui la combat, c'est-à-dire un principe contraire et hostile. Or, les passions ne sont pas des erreurs. Elles sont donc des principes contraires et hostiles à la raison. Mais alors elles ne viennent pas de la raison, mais alors il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, d'autres facultés non moins réelles, quoique d'une nature différente.

2°. Les passions sont excessives ; celui qui s'y livre n'est plus maître de soi-même, pareil au coureur qui, emporté par une course précipitée, ne peut plus s'arrêter. — A la bonne heure ! Mais l'excès dans les passions ne vient pas de la raison, source et principe de la mesure. Et ce qui nous ravit à nous-mêmes, ce ne peut être la raison, par laquelle nous nous possédons. Le coureur qui ne peut plus s'arrêter est emporté par la pesanteur, dont l'action aveugle s'ajoute à la décision éclairée de la volonté. La pesanteur est donc la cause de l'excès dans la course : quelle est celle de l'excès dans la passion ? Quelle qu'elle soit, elle est étrangère à la raison ; et par conséquent il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, quelque autre puissance, également réelle, quoique d'une nature différente

3°. Les passions sont des mouvements de l'âme, des émotions. Ainsi la joie, qui est un transport ; la tristesse, qui est un abattement. — Fort bien ! Mais ces transports, ces abattements, ces contractions, ces expansions, toutes ces émotions reconnues par Chrysippe, comme par tous les stoïciens, d'où viennent-elles ? De la raison ? Impossible, puisqu'elles la combattent. Du hasard ? Mais ou le hasard n'est rien, et alors Chysippe admet des effets sans cause, ce qui est absurde ; ou le hasard est une cause inconnue, indépendante de la raison, et par conséquent il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, quelque autre cause tout aussi réelle, quoique d'une nature différente.

Cette cause irrationnelle qui est au fond de toutes

les passions, ou plutôt qui en est le fond même. Chrysippe la reconnaît en mille endroits, par une de ces contradictions qui lui sont familières. C'est ainsi qu'il constate que l'âme est ferme ou chancelante, énergique ou faible, ce qui ne peut s'expliquer que par une force interne, qui tantôt se tend et tantôt se relâche ; c'est ainsi qu'il compare l'action de cette force à celle des nerfs dans l'organisme ; c'est ainsi qu'il pousse la précision jusqu'à la nommer d'un nom qui en exprime excellemment la vertu active, τόνος. Mais que devient la théorie, que la raison est à elle seule l'âme tout entière ; et, après cet aveu si explicite, de quel droit Chrysippe refuse-t-il son assentiment à la doctrine de Platon (1) ?

La doctrine de Platon, qui distingue les passions de la raison, et dans les passions l'appétit de la colère ; qui fait de la raison, de la colère et de l'appétit trois essences séparées, est la seule vraie réponse au problème des facultés de l'âme. Galien se borne donc à résumer avec fidélité l'important passage de la *République* où elle est exposée. Mais en répétant Platon, il croit répéter également Hippocrate qui, selon lui, aurait déjà professé sur le même sujet la même opinion (2).

Un principe incontestable est celui-ci : « Il est impossible que le même être fasse ou souffre des choses contraires dans le même temps, et par rapport au même objet. » D'où il suit que si l'on constate dans

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, l. IV, ch. II, VI.

(2) Voyez mon mémoire sur le traité *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*

l'âme plusieurs *passions* ou actions opposées, ce sera une nécessité d'y reconnaître plusieurs facultés différentes.

Or, il est certain que l'âme a en elle toute une classe de désirs, entre lesquels les plus manifestes sont la faim et la soif. Il est certain que la faim la porte uniquement à manger, la soif à boire, chaque désir à une fin spéciale. Par conséquent, si l'âme voulant manger ou boire, quelque chose l'en détourne, ce sera donc un autre principe que la faim, que la soif, que l'appétit en général.

Or, n'arrive-t-il pas souvent qu'un homme a faim, et ne veut pas manger, soif, et ne veut pas boire? Et comment expliquer cette frappante contradiction, si ce n'est en supposant dans son âme deux différents principes, dont l'un lui ordonne de manger ou de boire, et l'autre le lui défend? Le premier de ces principes, étroitement uni au corps, irrationnel et concupiscible, c'est l'appétit. Le second, d'une tout autre nature, c'est la raison.

Faut-il voir dans la colère une troisième faculté? Faut-il la confondre soit avec l'appétit, soit avec la raison?

D'abord, la colère diffère de l'appétit.

Elle en diffère, puisqu'elle s'y oppose. C'est ce qui paraît visiblement dans l'anecdote suivante: « Léonce, fils d'Aglaïon, revenant un jour du Pirée, le long de la partie extérieure de la muraille septentrionale, aperçut des cadavres étendus sur le lieu des supplices. Il éprouva le désir de s'approcher pour les voir, avec un sentiment pénible qui lui faisait aussi détourner les regards. Il

résista d'abord et se cacha le visage; mais enfin, cédant à la violence de son désir, il courut vers ces cadavres, et ouvrant de grands yeux, il s'écria : Eh bien ! malheureux, rassasiez-vous d'un si beau spectacle. »

Se sent-on entraîné par ses désirs, malgré les conseils de la raison : on se fait des reproches à soi-même, on s'irrite contre cette violence intérieure, et dans ce conflit qui s'élève comme entre deux personnes, la colère prend parti pour la raison contre l'appétit.

Donc elle n'est pas l'appétit. Mais, parce qu'elle se range toujours du côté de la raison, faut-il en conclure qu'elle ne s'en distingue pas ?

Non, certes. Les enfants, dès leur naissance, sont pleins d'ardeur et de colère ; ils sont dépourvus de raison. Les animaux ne raisonnent jamais ; ils se portent sans cesse à l'action. Et que signifierait ce vers : « Frappant sa poitrine, il gourmande ainsi son cœur ? » N'est-il pas évident qu'Homère représente ici, d'une part, la raison qui délibère sur le meilleur et le pire; d'autre part, la colère qui s'emporte déraisonnablement ?

Donc il y a dans l'âme trois genres, espèces ou facultés : la raison, la colère et l'appétit (1).

Genres, espèces ou facultés : cette synonymie nous révèle la véritable pensée de Platon (2). La raison, la

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. V, ch. VII.

(2) Cette pensée ressort avec la même évidence de la triple exposition philosophique, poétique et physiologique de la *République*, du *Phèdre* et du *Timée*. Dans le premier de ces dialogues, Platon pose la question en ces termes : « Apprenons-nous, faisons-nous effort,

colère et l'appétit ne sont pas les caractères, les aptitudes d'une seule et même essence, mais des essences différentes. Ce ne sont pas, à proprement dire, des facultés, mais des principes. Ce sont des âmes. Il y a trois âmes. Trois âmes distinctes, indépendantes, séparables, séparées : telle est l'idée platonicienne de l'homme.

On voit quelle distance sépare, sur ce point si grave, le stoïcisme et le platonisme. Ce sont précisément les deux opinions extrêmes. Chrysippe nie toute multiplicité : il n'y a qu'une âme, il n'y a qu'une faculté ; Platon nie toute unité : il y a trois facultés, il y a trois âmes. Et l'on voit que Galien n'échappe à une exagération que pour se précipiter, tête baissée, dans l'exagération contraire.

On ne peut nier que Galien n'ait fait preuve d'un véritable tact psychologique dans sa critique de la théorie unitaire de Chrysippe. De toutes les facultés de l'âme, celle qui diffère le plus sensiblement de la raison, qui

désirons-nous *par l'âme tout entière* ou *par trois parties différentes* de l'âme? » Et comme c'est la dernière alternative qu'il admet et qu'il démontre, il s'ensuit qu'il reconnaît dans l'âme trois essences. Dans le second, il exprime symboliquement la même séparation fondamentale par la distinction du cocher et des coursiers, et par l'opposition du coursier blanc et du noir. Dans le dernier, il est plus explicite encore : les *espèces*, les *genres* de l'âme semblent autant d'âmes distinctes. L'intelligence est une âme immortelle ; la colère et l'appétit composent une âme mortelle, laquelle se partage, à son tour, en deux autres âmes, l'une mâle, l'autre femelle. Ces trois âmes sont à tel point différentes, qu'elles ont chacune leur siége. Il y a mieux : leur séparation est figurée dans les organes par l'isthme du cou et la cloison du diaphragme.

répugne le plus à s'y laisser réduire, c'est bien la passion. Les stoïciens eux-mêmes l'avaient parfaitement compris : Zénon avait mis tout son esprit à la faire naître de l'opinion (1), et Chrysippe à la confondre avec elle (2). Vains efforts ! La vérité, plus forte que les plus forts préjugés, leur arrache les aveux les plus compromettants, et Galien n'a besoin que d'invoquer Chrysippe pour lui prouver, et à tous les esprits de bonne foi, que la passion et la raison sont séparées par un abîme. Il nous révèle ainsi la partie la plus vulnérable du stoïcisme ; il nous le montre contraint de nier ce qu'il affirme, et se réfutant lui-même. Non, la passion ne se confond pas avec la raison ; non, l'âme n'est pas tout entière dans la seule raison : voilà ce que Chrysippe ne peut s'empêcher de reconnaître d'une manière implicite, après avoir fièrement déclaré le contraire. L'âme a donc plusieurs facultés, profondément distinctes, véritablement irréductibles. Galien a su établir cela avec une clarté victorieuse.

Mais de ce qu'il y a dans l'âme des facultés distinctes, irréductibles, il ne s'ensuit pas que ces facultés soient séparées, qu'elles existent indépendamment les unes des autres, qu'elles soient des principes, des essences, des âmes. L'unité de l'âme n'est pas plus difficile à démontrer contre Platon et Galien, que la multiplicité des facultés contre Chrysippe et les stoïciens en général. Vérités purement psychologiques, elles sont exclusivement du ressort de la conscience et de la réflexion.

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. IV, ch. II.
(2) *Ibid.*—Voyez mon mémoire sur ce même traité, p. 27, 28, 29.

Pour savoir si les facultés sont multiples, si l'âme est une, il n'est pas nécessaire d'être un grand médecin, comme Galien, ou un grand philosophe, comme Platon ; il suffit d'être homme et de s'interroger soi-même avec sincérité et attention. Je m'interroge donc, et je sens très-distinctement que autre chose est penser, autre chose désirer, autre chose vouloir, autre chose sentir du plaisir et de la douleur. J'aperçois ces différences, au-dedans de moi, par la conscience et la réflexion, avec la même netteté, avec la même sûreté, que les différences des corps, au-dehors de moi, par les cinq sens. — Mais je sens tout aussi distinctement que ces facultés, si diverses qu'elles soient, sont les facultés d'un seul et même principe. Qui est-ce qui pense ? Moi. Qui désire ? Moi. Qui veut ? Moi. Qui sent du plaisir et de la douleur ? Moi. Toujours moi, le même moi, moi tout entier. Je me retrouve constamment, identiquement, indivisiblement dans chacun des actes de chacune de mes facultés. Si clair que soit le témoignage des sens, nous attestant que cette couleur, cette forme, ce volume, cette résistance, cette température appartiennent à un seul et même corps, il ne l'est certainement pas plus que celui de la conscience, de la réflexion, nous attestant que la raison, le désir, la volonté, la sensibilité appartiennent à une seule et même âme. Rien donc de si simplement établi, ni de si solidement, que la distinction des facultés, que l'unité de l'âme. Plusieurs facultés irréductibles dans une seule âme indivisible : telle est l'idée vraie de l'homme.

Cette idée, on ne saurait trop le redire, c'est dans

la conscience qu'il faut la chercher, si on veut être sûr de la rencontrer, surtout si on veut l'établir d'une façon scientifique; mais Galien, qui connaît si bien l'histoire de la philosophie, eût pu l'y recueillir aussi.

Un philosophe qu'il cite à chaque instant à côté d'Hippocrate et de Platon, et bien digne en effet d'être associé à ces deux grands hommes, Aristote, eût dû lui ouvrir les yeux à la vérité; et il y a également lieu de s'étonner, soit que Galien n'ait pas connu la théorie péripatéticienne, soit que, la connaissant, il n'ait pas jugé à propos de l'adopter. Placé, dans le temps, entre l'Académie et le Portique, le chef du Lycée a su choisir une théorie moyenne qui distingue les facultés, sans diviser l'âme, c'est-à-dire qui représente la nature humaine telle qu'elle est. Son seul tort, c'est d'avoir raisonné, quand il fallait observer, ou d'avoir observé les êtres inférieurs, par les sens, quand il fallait surtout s'observer soi-même, par la conscience et la réflexion. Mais s'il n'a pas pris le meilleur chemin, le droit chemin, il n'en est pas moins arrivé au but.

« Quelques-uns prétendent que l'âme est divisible, et, par exemple, qu'elle pense par une partie, et désire par une autre. Mais, si l'âme est divisible, qui donc maintient ses parties, et leur donne l'unité? Le corps? Mais n'est-ce pas plutôt l'âme qui, unissant ses parties, en fait un tout? Dès qu'elle l'abandonne, ne le voit-on donc pas cesser de respirer, se dissoudre et se corrompre? Veut-on que ce soit quelque autre principe qui rende l'âme une; alors c'est ce principe qui est l'âme. Mais la question se pose de nouveau: ce principe est-il simple ou multiple? S'il est simple,

recourbés, la peau blanche, les yeux noirs, aimant l'honneur avec une sage retenue, fidèle à marcher sur les traces de la vraie gloire, obéit, sans avoir besoin qu'on le frappe, aux seules exhortations et à la voix du cocher. Le second, gêné dans sa contenance, épais, de formes grossières, la tête massive, le col court, la face plate, la peau noire, les yeux glauques veinés de sang, les oreilles velues et sourdes, toujours plein de colère et de vanité, n'obéit qu'avec peine au fouet et à l'aiguillon (1). » Certes, ces deux coursiers sont fort différents, mais ce sont deux coursiers. De même, le θυμός et l'ἐπιθυμία sont des passions fort différentes, mais ce sont des passions. Il ne fallait donc pas les distinguer en deux facultés, et bien moins les diviser en deux essences.

D'un autre côté, Platon qui sépare violemment les passions des passions, par une erreur contraire, confond les moins nobles d'entre elles avec les fonctions de la vie physique. Par l'appétit, il entend à la fois les instincts de l'animal et les aveugles puissances du végétal. « La troisième partie de l'âme a trop de formes différentes pour pouvoir être comprise sous un nom particulier ; mais nous l'avons désignée par ce qu'il y a de remarquable et de prédominant en elle ; nous l'avons nommée l'appétit, *à cause de la violence des désirs qui nous portent vers le manger, le boire, l'amour et tous les plaisirs de cette sorte* (2). » Voilà bien les instincts. « *La plante participe de la troisième espèce d'âme*, celle dont nous avons marqué la place entre le

(1) *Phéd.*, tr. Cous., t. VI, p. 48.
(2) *Républ.*, t. X, p. 205, 206.

faculté, les autres deux, les autres trois, les autres toutes (1). »

Le défaut capital de la théorie platonicienne, c'est d'avoir divisé l'âme humaine, essence indivisible. Mais ce n'est pas le seul. Elle a le double tort de distinguer des facultés facilement réductibles, et de confondre des puissances radicalement différentes.

Que penser, en effet, de la distinction du courage, ou de la colère, et de l'appétit; du θυμός et de l'ἐπιθυμία ? La ressemblance des mots grecs ne marque-t-elle pas celle des facultés; et les stoïciens n'ont-ils pas été mieux inspirés, en les réunissant sous le nom collectif de passions ? Il est vrai que Platon, en déterminant les rapports du θυμός — avec la raison, dont il suit les conseils, — et l'appétit, dont il modère l'emportement, semble lui attribuer le rôle de la volonté; et que la volonté diffère profondément de tout ce qui n'est pas la volonté. Mais qu'on ne s'y trompe pas: dans la pensée de Platon, le θυμός n'est pas la puissance volontaire. C'est encore la passion, aussi bien que l'ἐπιθυμία. Le θυμός est la passion grande, généreuse, désintéressée, qui nous donne des ailes pour nous envoler vers les plus hautes régions; l'ἐπιθυμία est la passion grossière, brutale, honteuse, quoique nécessaire, qui nous attache des poids, et nous contraint de ramper sur cette boue. Rappelez-vous le coursier blanc et le coursier noir du *Phèdre*. « Le premier, d'une noble contenance, droit, les formes bien dégagées, la tête haute, les naseaux

(1) *De l'ame*, I, IX, 3, 4. — II, II, 11.

recourbés, la peau blanche, les yeux noirs, aimant l'honneur avec une sage retenue, fidèle à marcher sur les traces de la vraie gloire, obéit, sans avoir besoin qu'on le frappe, aux seules exhortations et à la voix du cocher. Le second, gêné dans sa contenance, épais, de formes grossières, la tête massive, le col court, la face plate, la peau noire, les yeux glauques veinés de sang, les oreilles velues et sourdes, toujours plein de colère et de vanité, n'obéit qu'avec peine au fouet et à l'aiguillon (1). » Certes, ces deux coursiers sont fort différents, mais ce sont deux coursiers. De même, le *θυμός* et l'*ἐπιθυμία* sont des passions fort différentes, mais ce sont des passions. Il ne fallait donc pas les distinguer en deux facultés, et bien moins les diviser en deux essences.

D'un autre côté, Platon qui sépare violemment les passions des passions, par une erreur contraire, confond les moins nobles d'entre elles avec les fonctions de la vie physique. Par l'appétit, il entend à la fois les instincts de l'animal et les aveugles puissances du végétal. « La troisième partie de l'âme a trop de formes différentes pour pouvoir être comprise sous un nom particulier ; mais nous l'avons désignée par ce qu'il y a de remarquable et de prédominant en elle ; nous l'avons nommée l'appétit, *à cause de la violence des désirs qui nous portent vers le manger, le boire, l'amour et tous les plaisirs de cette sorte* (2). » Voilà bien les instincts. « *La plante participe de la troisième espèce d'âme*, celle dont nous avons marqué la place entre le

(1) *Phéd.*, tr. Cous., t. VI, p. 48.
(2) *Républ.*, t. X, p. 205, 206.

diaphragme et le nombril, etc. (1). » Voilà bien les fonctions ; et c'est ainsi que le comprend Galien, qui ne met aucune différence entre l'appétit et la faculté nutritive d'Aristote, entre l'appétit et les facultés naturelles des stoïciens (2). Or, cette confusion des instincts et des fonctions me paraît aussi contraire à la saine physiologie qu'à la saine psychologie.

L'instinct, ou le besoin, a sans doute les plus étroits et les plus constants rapports avec les fonctions, dont il est en quelque manière l'organe, puisqu'il les déclare, et le gardien, puisqu'il en assure l'accomplissement ; mais il en diffère de la façon la plus manifeste et la plus essentielle. Avoir faim et soif, ce n'est pas digérer, ce n'est pas réparer les pertes de l'organisme par l'assimilation d'éléments nouveaux. Aspirer à l'union sexuelle, ce n'est pas engendrer, ce n'est pas concevoir. Telle est même l'indépendance des instincts et des fonctions, que celles-ci existent sans ceux-là dans les plantes, et qu'ils se montrent maintes fois séparés dans l'animal et dans l'homme. Souvent l'instinct n'est pas suivi de l'exercice de la fonction ; souvent la fonction s'exerce sans avoir été précédée par l'instinct. Il y a mieux : l'instinct, dont l'objet paraît être de sauvegarder la fonction, cesse de se faire sentir à mesure qu'elle sort du repos, et se retire pour ainsi parler de la scène, après l'y avoir annoncée et appelée. Certes, ces puissances-là ne sont ni identiques, ni semblables, ni analogues, et c'est tout brouiller que de les réunir en une puissance unique.

(1) *Timée*, t. XII, p. 212.
(2) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. III.

Non-seulement les fonctions ne sont pas les instincts, mais la distance qui les en sépare est cent fois plus grande que celle qui sépare, les unes des autres, les facultés de l'âme pensante. Ces facultés, quelle qu'en soit la diversité, ont une commune nature, qui permet de les appeler d'un nom commun :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Elles ont essentiellement le sentiment d'elles-mêmes, et. comme on dit, elles se redoublent dans la conscience de leurs actes. La pensée se pense, la sensation se sent, sans qu'il en puisse être autrement ; car c'est contre toute vérité que l'on fait de la conscience une faculté à part, originale, et dont la tâche est de percevoir après coup les actes des autres facultés, intellectuelles ou morales. La conscience est inséparable de toutes ces facultés ; elle est indivisiblement unie à toutes leurs opérations, qui ne sont rien sans elle. Qu'est-ce, je vous prie, que penser, que sentir à son insu ? Penser sa pensée n'est pas plus que penser ; sentir sa sensation, pas plus que sentir ; l'expression composée est un pléonasme, et ne dit rien au-delà de l'expression simple. Les facultés de l'âme ont donc ce caractère particulier, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, de s'exercer avec conscience, de ne pouvoir s'exercer sans conscience. Elles en ont un second, également exclusif, et qui vient du premier: elles sont du ressort de la réflexion. Pensant avec conscience, sentant avec conscience, nous nous souvenons ensuite d'avoir pensé, d'avoir senti. Ces souvenirs demeurent

en nous, d'autant plus distincts, d'autant plus profonds, d'autant plus ineffaçables, que les facultés dont ils sont les images s'exercent plus souvent. Or, il est incontestable que nous avons le pouvoir, par une sorte de *conversion sur nous-mêmes*, d'appliquer notre esprit à ces souvenirs, pour les analyser; à ces images, pour les observer, et d'atteindre ainsi, à travers les images, la réalité elle-même; à travers les souvenirs, les actes des facultés, et par conséquent les facultés. Ce pouvoir, c'est la réflexion. La réflexion est le seul procédé applicable à l'étude des facultés de l'âme, et il n'est applicable qu'aux facultés de l'âme. Et voilà pourquoi, ayant une nature spéciale, savoir : la conscience de leurs actes et d'elles-mêmes, et un procédé spécial, savoir : la réflexion. elles sont aussi l'objet d'une science spéciale, savoir : la psychologie.

Ces traits distinctifs, qui n'appartiennent pas moins aux instincts les plus grossiers qu'aux facultés les plus élevées de l'âme pensante, vous les chercheriez en vain dans les fonctions. Elles s'exercent dans une ignorance absolue d'elles-mêmes et de leurs diverses opérations. Rien en elles n'appelle la conscience, que tout appelle dans les facultés, et il est dans leur nature de se développer pour ainsi dire en ligne droite, et de se fuir, comme il est dans celle des facultés de se replier sur elles-mêmes, de se toucher comme on se touche avec la main, et de se percevoir. N'ayant pas conscience d'elles-mêmes, elles ne laissent pas d'empreinte dans la mémoire, pour laquelle elles ne sont pas, et conséquemment n'offrent aucune prise à la réflexion, qui ne sort pas du cercle des souvenirs. Et voilà pourquoi,

étant de même nature que les forces qui nous sont étrangères, relevant du même procédé d'observation extérieure et sensible, elles sont l'objet d'une science analogue aux sciences physiques, savoir : la physiologie.

On voit quelle erreur commet Platon en combinant en une faculté unique, — l'appétit, — les instincts et les fonctions, que tout sépare. Et l'on se prend à regretter qu'il n'ait pas simplement reproduit la théorie pythagoricienne, qui faisait d'abord deux parts dans l'homme, celle de l'âme, et celle de la vie, distinguant ensuite dans l'âme la pensée et la passion, dans la vie la nutrition et la génération (1). Car s'il n'est pas sûr que l'âme et la vie soient deux principes distincts, du moins n'y a-t-il aucun inconvénient à les séparer, tandis que, en les confondant absolument, on compromet la science de l'homme (2).

Division de l'âme en trois âmes, de la passion en deux facultés, confusion des instincts et des fonctions : voilà les principales erreurs positives de la théorie que Galien emprunte à Platon. Ses erreurs positives : car cette théorie n'est pas moins défectueuse par ses omissions que dans ses affirmations. Il serait aisé d'y signaler les plus graves lacunes, et de montrer combien il s'en faut que les facultés inscrites sur la liste platonicienne soient toute l'âme. Mais il faut savoir se borner : *Est modus in rebus !*

(1) Diog. Laërce, VIII, *Vie de Pyth.* — Bœckh, *Phil.* 21. Voy. aussi mon histoire *Des théories de l'ent. dans l'ant.*, p. 57.

(2) Si l'on veut savoir la vérité sur ce point délicat de psychologie, on la trouvera exprimée, avec la plus parfaite mesure, dans le remarquable opuscule de M. Bouillier, intitulé : *De l'unité du principe vital et de l'âme pensante.*

III.

DU SIÉGE DE L'AME ET DE SES FACULTÉS.

La question du siége de l'âme dans les organes est étroitement liée à celle de ses facultés. En effet, si vous ne reconnaissez qu'une seule faculté dans l'âme, ou si, multipliant les facultés, vous laissez l'âme une et indivisible, vous êtes, ce semble, dans la nécessité de la faire résider tout entière dans un organe unique. Que si, au contraire, vous divisez l'âme en autant de parties séparées que l'analyse distingue de facultés différentes, vous êtes conduit par une conséquence naturelle à faire résider ces facultés diverses dans des organes divers. Une, l'âme ne peut avoir qu'un siége ; divisible, elle en doit avoir plusieurs.

Voilà pourquoi les stoïciens, qui n'admettent qu'une seule faculté dans une seule âme, n'admettent aussi qu'un siége, savoir : le cœur ; tandis que Platon, qui admet trois âmes, admet aussi trois siéges, savoir : le cerveau, le cœur et le foie.

Et voilà pourquoi Galien reparaît sur ce nouveau terrain tel que nous l'avons déjà vu, adversaire acharné de Chrysippe, partisan quelque peu aveugle de Platon.

Chrysippe avait consacré toute la seconde moitié du premier livre de son traité *De l'âme* (1) à démontrer que l'âme, ou la faculté directrice, ou la raison, réside dans le cœur. Or, on voit, à l'inspection de ses

(1) Voyez mon *Mém. sur le traité des Dogm. d'Hipp.*, p. 3-25.

preuves, que l'objet du débat pour les stoïciens n'est point d'établir que l'âme n'a qu'un siége, mais quel est ce siége. C'est que la théorie d'un siége unique n'était plus contestée depuis Aristote. On était généralement d'accord sur ce point : l'âme n'habite qu'un organe. Mais on était, à ce qu'il semble, divisé sur cet autre point : quel est cet organe ? Si plusieurs philosophes antérieurs à Socrate avaient répondu : c'est le cœur, d'autres philosophes, ou peut-être des médecins, avaient répondu : c'est le diaphragme (1). L'auteur du traité *De la maladie sacrée*, Hippocrate, ou tout au moins l'un de ses disciples les plus immédiats, après avoir réfuté les deux opinions précédentes, avait répondu, à son tour : c'est le cerveau (2). Et cette dernière opinion, à laquelle Platon semble faire allusion dans un passage du *Phédon* (3), et qu'Aristote combat évidemment dans son traité *Des parties des animaux* (4), était proposée de nouveau, et défendue par les médecins Alexandrins (5) qui l'appuyaient sur des considérations physiologiques d'une valeur incontestable, comme il est facile de s'en convaincre par ces quelques lignes de Chrysippe, conservées par Ga-

(1) Voyez mon *Mém. sur la Philos. d'Hipp.*, p. 40-142.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. aussi Cicéron, *Tusc.*, I, IX.

(4) Voy. ce traité, II, X ; III, IV.

(5) Hérophile, par exemple, qui vivait en Égypte, vers l'an 320 avant J.-C., sous Ptolémée-Lagus, et qui s'occupa si fort du cerveau, qu'une partie de cet organe s'appelle encore aujourd'hui de son nom *torcular Herophili*. Peut-être aussi Erasistrate, antérieur d'un quart de siècle à Chrysippe.

lien : « Je demanderai si, en accordant que les nerfs ont leur origine dans la tête, il s'ensuit nécessairement que là aussi réside le principe de l'âme ? Si l'on admet que la voix, partant de la poitrine, et traversant le pharynx, l'origine du mouvement peut cependant être dans la tête, n'avons-nous pas, par la même raison, le droit de dire que le principe de l'âme peut résider dans le cœur, quoique le mouvement parte de la tête (1) ? » Ainsi Chrysippe avait surtout affaire à des médecins, et il devait, se plaçant sur le terrain de la physiologie, démontrer que ce n'est pas le cerveau, ou tel autre organe, mais le cœur, qui est véritablement le siége de l'âme.

Comment le démontre-t-il ?

D'abord par le sens commun. Chrysippe cite des multitudes de vers d'Homère, d'Hésiode, d'Euripide, de Tyrtée, d'Empédocle, de Stésichore, d'Orphée, etc., en faisant remarquer que tous ces poètes s'accordent à mettre dans le cœur tous les sentiments des personnages qu'ils font parler. Il atteste ensuite les locutions communes : « boire les injures, » — « ces paroles me serrent le cœur, » — « sans cœur, » etc. Il s'autorise enfin du mot καρδία, qui, venant de κρατία, marque le lieu où l'âme a établi sa domination ; et du mot ἐγώ qui, commençant par un ε, et prononcé comme nous le prononçons, ne permet pas de douter que l'âme réside dans le cœur.

Ensuite par un argument moitié psychologique, moitié physiologique, tiré de l'origine de la voix. La

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II, ch. v.

voix ne diffère pas du discours. Le discours vient de la raison, qui ne diffère pas de l'âme. Or, la voix vient évidemment de la poitrine et du cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme.

Enfin par un argument purement physiologique. Quel est l'immédiat instrument de l'âme, par lequel s'opèrent le mouvement et la sensation ? Les nerfs. Et où les nerfs ont-ils leur origine ? Au cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme (1).

Galien attaque tous ces arguments avec une grande force, et même un peu de mauvaise humeur. Les vers des poètes ne montrent que l'opinion des poètes, qui ont fort bien pu se tromper. Et d'ailleurs, qu'expriment ces vers ? Que le cœur est le siége des passions, et non pas qu'il est le siége de l'âme tout entière (2). Il en faut dire autant des locutions vulgaires, qui déclarent l'opinion vulgaire, laquelle peut être fausse comme elle peut être vraie, et qui se rapportent toutes à la passion exclusivement, pas du tout à la raison, pas du tout à l'âme humaine en général. Est-il bien certain que καρδία dérive de κρατία ? Et s'il en dérive, que suit-il de là, sinon que l'inventeur du mot a cru que le cœur est le siége de l'âme, sans que rien prouve qu'il ait eu raison de le croire ? Qu'importe que

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II, ch. I, et liv. III, passim. Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le même traité, p. 7-18.

(2) Voici quelques-uns de ces vers :

« Frappant sa poitrine, il gourmande ainsi la colère de son cœur (Homère). »

« La colère s'enflamme dans leur généreuse poitrine (Hésiode). »

« Ayant dans la poitrine la force et la colère d'un lion (Tyrtée). »

le pronom personnel ἐγώ commence par un ε, puisque le pronom ἐκεῖνος commence par la même lettre; et n'est-il pas absurde d'attacher une valeur démonstrative aux gestes dont nous accompagnons la prononciation de ce mot? Aussi bien, ne faut-il pas s'exagérer l'autorité du sens commun. Cette autorité n'est pas universelle, et n'est pas absolue. Sans doute l'opinion générale mérite d'être prise en considération dans les questions très-simples, dont tous les hommes sont juges; elle est insignifiante et de nul poids, dès qu'il s'agit de ces difficiles problèmes qui demandent, pour être résolus, des intelligences d'élite, et une culture spéciale. Dans les sujets où il est à sa place, le sens commun est bien moins une démonstration sans réplique, qu'une utile confirmation. Il met le sceau de l'unanimité sur les vérités déjà établies par les procédés scientifiques, sans suffire à en établir aucune.

Rien de moins solide que le raisonnement par lequel Chrysippe prétend démontrer que l'organe qui est le point de départ de la voix, est nécessairement le siége de la raison, partant de l'âme. C'est un pur sophisme, bâti sur une équivoque. La voix, dit-il, étant identique au discours, vient de la raison; mais elle vient aussi de la poitrine: donc la raison, c'est-à-dire l'âme, est dans la poitrine, c'est-à-dire dans le cœur. — Pas du tout. Vous ne concluez pas rigoureusement, parce que dans les prémisses vous jouez sur l'expression *vient de*, prise tour à tour en deux sens très-différents. La voix vient de la raison, en ce qu'elle exprime ce que celle-ci pense, et de la poitrine, en ce qu'elle en sort: que suit-il de là, relativement au siége de la raison? Rien

voix ne diffère pas du discours. Le discours vient de la raison, qui ne diffère pas de l'âme. Or, la voix vient évidemment de la poitrine et du cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme.

Enfin par un argument purement physiologique. Quel est l'immédiat instrument de l'âme, par lequel s'opèrent le mouvement et la sensation ? Les nerfs. Et où les nerfs ont-ils leur origine ? Au cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme (1).

Galien attaque tous ces arguments avec une grande force, et même un peu de mauvaise humeur. Les vers des poètes ne montrent que l'opinion des poètes, qui ont fort bien pu se tromper. Et d'ailleurs, qu'expriment ces vers ? Que le cœur est le siége des passions, et non pas qu'il est le siége de l'âme tout entière (2). Il en faut dire autant des locutions vulgaires, qui déclarent l'opinion vulgaire, laquelle peut être fausse comme elle peut être vraie, et qui se rapportent toutes à la passion exclusivement, pas du tout à la raison, pas du tout à l'âme humaine en général. Est-il bien certain que καρδία dérive de κρατία ? Et s'il en dérive, que suit-il de là, sinon que l'inventeur du mot a cru que le cœur est le siége de l'âme, sans que rien prouve qu'il ait eu raison de le croire ? Qu'importe que

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II, ch. I, et liv. III, passim. Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le même traité, p. 7-18.

(2) Voici quelques-uns de ces vers :

« Frappant sa poitrine, il gourmande ainsi la colère de son cœur (Homère). »

« La colère s'enflamme dans leur généreuse poitrine (Hésiode). »

« Ayant dans la poitrine la force et la colère d'un lion (Tyrtée). »

le pronom personnel ἐγώ commence par un ε, puisque le pronom ἐκεῖνος commence par la même lettre ; et n'est-il pas absurde d'attacher une valeur démonstrative aux gestes dont nous accompagnons la prononciation de ce mot ? Aussi bien, ne faut-il pas s'exagérer l'autorité du sens commun. Cette autorité n'est pas universelle, et n'est pas absolue. Sans doute l'opinion générale mérite d'être prise en considération dans les questions très-simples, dont tous les hommes sont juges ; elle est insignifiante et de nul poids, dès qu'il s'agit de ces difficiles problèmes qui demandent, pour être résolus, des intelligences d'élite, et une culture spéciale. Dans les sujets où il est à sa place, le sens commun est bien moins une démonstration sans réplique, qu'une utile confirmation. Il met le sceau de l'unanimité sur les vérités déjà établies par les procédés scientifiques, sans suffire à en établir aucune.

Rien de moins solide que le raisonnement par lequel Chrysippe prétend démontrer que l'organe qui est le point de départ de la voix, est nécessairement le siége de la raison, partant de l'âme. C'est un pur sophisme, bâti sur une équivoque. La voix, dit-il, étant identique au discours, vient de la raison ; mais elle vient aussi de la poitrine : donc la raison, c'est-à-dire l'âme, est dans la poitrine, c'est-à-dire dans le cœur. — Pas du tout. Vous ne concluez pas rigoureusement, parce que dans les prémisses vous jouez sur l'expression *vient de*, prise tour à tour en deux sens très-différents. La voix vient de la raison, en ce qu'elle exprime ce que celle-ci pense, et de la poitrine, en ce qu'elle en sort : que suit-il de là, relativement au siége de la raison ? Rien.

La raison peut fort bien penser dans le cerveau, et la voix partir de la poitrine. Cela ne paraîtra pas seulement possible, mais certain, si l'on sait remonter jusqu'à l'origine première de la voix, qui n'est pas moins que le cerveau même. Oui, le cerveau. Pour qu'il y ait émission vocale, ne faut-il pas que certains muscles mettent en mouvement le thorax et le larynx ? Pour que ces muscles impriment ce mouvement, ne faut-il pas que certains nerfs agissent sur eux ? Et ces nerfs, comme tous les nerfs, n'ont-ils pas leurs racines au cerveau ?

C'est, en effet, une insoutenable erreur de faire naître les nerfs du cœur. Tous ceux qui ne sont pas étrangers à l'art si essentiel de la dissection savent fort bien que le cœur est uniquement le principe des artères. Si Chrysippe professe une autre opinion, c'est que, n'ayant jamais disséqué, il copie en aveugle la théorie d'Aristote. Mais Aristote, s'il pouvait revivre, se corrigerait sans doute lui-même; il ne confondrait pas les nerfs avec les ligaments et les tendons; il ne croirait pas les trouver en si grand nombre dans le cœur; il ne ferait pas de ce dernier organe le centre de tout le système nerveux. Ce centre, il le placerait dans le cerveau. Or, si le cerveau est le centre du système nerveux, l'argument de Chrysippe tourne contre Chrysippe. L'âme, dit-il, réside au centre du système nerveux. — Fort bien ! mais ce centre, c'est le cerveau. Donc l'âme réside dans le cerveau (1).

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II et III, *passim*. Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le même traité, p. 55-72.

Voilà donc Chrysippe battu sur tous les points. L'âme n'habite pas le cœur, ou du moins ne l'habite pas tout entière. Comme elle se divise en trois facultés essentiellement différentes, elle réside dans trois organes distincts, indépendants. Chrysippe qui croit à une seule faculté dans une seule âme, et conséquemment à un seul siége, a doublement tort, et Platon qui croit à trois facultés, qui sont trois âmes, et conséquemment à trois siéges, a doublement raison.

Galien accepte donc comme l'exacte expression de la vérité la théorie d'un triple siége. Mais Platon l'a exposée en poète, il va l'exposer en médecin et en philosophe; Platon n'a voulu que la rendre vraisemblable, il se propose de la rendre scientifiquement certaine.

Commençant par où Platon finit, il examine successivement l'appétit, le courage ou la colère, la raison, et, par des considérations anatomiques et physiologiques, établit que la première de ces facultés s'exerce par le foie, la seconde par le cœur, la troisième par le cerveau.

L'appétit est la faculté que l'animal a de se nourrir, et qui lui est commune avec la plante. La nutrition a lieu au moyen de l'aliment transformé en sang, et distribué à toutes les parties du corps par les veines. La question: quel est le siége de l'appétit? peut donc se traduire ainsi : quel est l'organe d'où rayonnent toutes les veines, comme d'un centre, où se forme le sang, comme en un laboratoire?

D'abord, c'est le foie qui est le principe et le point de départ des veines, bien qu'Aristote et, après lui,

beaucoup de philosophes, et même de médecins, en aient placé l'origine dans le cœur. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de disséquer, et de disséquer avec soin. On voit alors deux veines partir du foie ; la veine-porte se rend au ventre : elle est à l'animal ce que les racines sont à la plante ; la veine-cave, en se divisant et se subdivisant, sillonne en tous sens le corps entier : elle correspond au tronc de la plante, à ses branches et à ses rameaux. Il est, du reste, facile de la suivre dans toutes ses ramifications, depuis le point peu éloigné du foie où elle se partage en deux autres veines, dont l'une plus volumineuse descend dans les parties inférieures, et l'autre d'un moindre diamètre s'élève vers les parties supérieures, jusqu'aux dernières extrémités de l'organisation où elle vient en quelque sorte mourir en imperceptibles filets. Cette démonstration tout expérimentale, et qui parle à l'œil, ne souffre aucune réplique et ne permet aucun doute. En sorte que l'origine des veines n'est pas moins certaine que celle des artères et des nerfs, encore bien qu'elles ne se prêtent pas au même genre d'expérimentation que les artères et les nerfs (1).

C'est encore le foie qui élabore les aliments, et, par une vertu particulière, en extrait ce liquide nutritif qui est le sang. Procédons par élimination. D'abord ce n'est pas l'estomac. Si l'on veut comparer le corps humain à une cité, l'estomac n'en est que le grenier. Il reçoit les aliments introduits par la bouche et

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. III. *De l'usage des part.*, liv. IV, ch. XII.

l'œsophage, et, s'il n'en est pas passivement le réservoir, il ne leur fait subir qu'une première élaboration, très-grossière et très-insuffisante (1). Ce n'est pas la membrane extérieure placée sur le foie (2) ; car elle n'est qu'un prolongement du péritoine, et son unique fonction est d'envelopper et de protéger l'organe (3). Ce ne sont pas les conduits de la bile ; car ils naissent de la vésicule biliaire, sont de même nature qu'elle, et ne contiennent point de sang (4). Ce n'est pas le nerf, conducteur de la sensibilité ; ce n'est pas l'artère, véhicule de la chaleur vitale. Donc c'est le foie, sa chair et sa substance (5).

En voici la preuve. Il y a nécessairement identité de nature entre la chose transformée et la chose qui transforme. Or, cette identité existe entre le sang et la substance du foie. C'est la même couleur et le même aspect. Épaississez le sang, et observez le résultat : vous le trouverez tout-à-fait semblable à la chair du foie. Donc c'est bien cette chair, c'est bien le foie qui opère la métamorphose de l'aliment, et produit le sang (6).

Ceci explique pourquoi les veines de l'estomac et de tous les intestins, formées de la chair du foie, ont la même vertu, en une certaine mesure, et pourquoi le

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. I, II, III.

(2) *Ibid.*, ch. II.

(3) *Ibid.*, ch. X.

(4) *Ibid.*, ch. XII.

(5) *Ibid.* — *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. VIII.

(6) *Ibid.*

chyme, parti de l'estomac, est déjà modifié avant d'arriver au foie, où s'achève l'hématose (1).

Quelques-uns veulent que le foie ait seulement pour fonction de préparer les matériaux du sang et de les transmettre au cœur, qui les transformerait définitivement. Mais les faits sont contre eux. La dissection montre que le foie envoie directement du sang à tous les organes situés au-dessous du diaphragme (2).

Remarquez, d'ailleurs, l'admirable disposition du foie, et avec quel art il est approprié à la transformation des aliments et à la production du sang. Ce n'est pas seulement une vaste capacité sanguine, avec une veine ouvrant entre elle et l'estomac une communication directe, et une autre veine se rendant par le chemin le plus droit dans toutes les parties de l'organisation. S'il en était ainsi, les aliments à l'état de chyme arriveraient d'abord de l'estomac dans le foie, et, n'y rencontrant aucun obstacle, le traverseraient comme un courant rapide, pour aller arroser tout le corps. Ne séjournant pas dans le foie, ils ne s'y transformeraient pas, ou ne s'y transformeraient qu'incomplètement. L'hématose serait imparfaite, et l'animal périrait ou languirait. La nature a merveilleusement pourvu à cela, en pliant et repliant les veines à la porte du foie et dans le foie même en un *plexus* très-compliqué. Le suc alimentaire, retardé dans sa marche, forcé de parcourir les mille détours de ce labyrinthe, dans un contact prolongé avec la

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. XII.

(2) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. IV.

chair de l'organe, en reçoit la forme, et devient un sang parfait. Nous verrons la nature employer toujours ce même procédé dans les mêmes circonstances (1).

On sait quel est le rôle de l'estomac dans le travail complexe de la nutrition. Il faut ajouter qu'il est, surtout à son orifice, le siége de l'instinct, ou du besoin. C'est là que nous sentons la faim, et c'est là que nous devions la sentir.

Mais d'abord pourquoi cette sensation, qui n'existe pas dans la plante, existe-t-elle dans l'animal?

Les plantes ont sans doute besoin de se nourrir comme les animaux, mais il n'était ni nécessaire ni utile qu'elles sentissent ce besoin comme eux. Immobiles et fixées par leurs racines dans la terre, elles y trouvent sans cesse, comme en un réservoir inépuisable, l'aliment qu'elles s'assimilent sans cesse. La nutrition se fait d'elle-même, constamment et sans interruption. Elles n'avaient donc pas besoin d'être averties de réparer leurs pertes. Or, il n'en est pas ainsi des animaux. Sans rapport par leur substance avec la substance terrestre, où ils ne sauraient trouver leur nourriture; capables de se mouvoir, c'est-à-dire de se déplacer; chargés du soin de chercher l'aliment qui convient à leur nature, et de le prendre en temps opportun, il fallait que le besoin le leur marquât, et pour ainsi dire leur sonnât l'heure. Voilà la raison de la faim.

Pourquoi réside-t-elle à l'orifice de l'estomac plutôt qu'ailleurs? Parce que c'est l'estomac qui doit d'abord

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. XIII.

fonctionner. Les différentes parties du corps puisent leur nourriture dans les veines issues de la veine-cave, la veine-cave dans les veines du foie, les veines du foie dans la veine-porte, la veine-porte dans l'estomac. Mais l'estomac, où puise-t-il la sienne ? Nulle part. C'est à lui de se remplir des premiers matériaux ; c'est donc à lui d'avoir faim.

C'est l'estomac qui sent la faim, mais il ne la sent pas par lui-même. Cette propriété lui vient du commun principe des sensations, à travers certains conduits, qui ne sont autres que les nerfs. En disséquant, on voit ces nerfs descendre à l'estomac, s'y diviser, enlacer d'abord l'orifice du viscère, et se ramifier ensuite sur toute sa surface. Voilà comment et par où il est sensible (1).

Le foie a bien reçu aussi un nerf qui lui est propre, et il a bien une certaine sensibilité ; mais ce nerf est très-petit et très-grêle, et cette sensibilité très-obtuse et très-faible. Elle n'est que la faculté de percevoir les lésions qui peuvent survenir dans l'organe. Il faut distinguer trois sortes de nerfs : ceux du mouvement, ceux de la perception proprement dite, ceux du sentiment interne des lésions organiques. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le nerf du foie. Le foie, en effet, est à peine sensible, et seulement dans les affections morbides (2). Mais cette quasi-insensibilité le rapproche encore de la plante totalement impassible, et prouve une fois de plus qu'il est

(1) *De l'us. des part.*, ch. VII.
(2) *Ibid.*, ch. IX, X.

bien le principe de la *nature* nutritive, ou de l'âme nutritive (1).

Le courage, ou la colère, est cette énergie naturelle, ce feu intérieur, qui nous rend forts et capables d'action. C'est la vitalité même. Elle consiste dans l'air transformé en souffle vital, et distribué dans toutes les parties du corps par les artères. La question : quel est le siége du courage, ou de la colère, peut donc se traduire ainsi : quel est l'organe où les artères ont leur commune origine, où le souffle vital a son foyer ?

La commune origine des artères, c'est le cœur. La dissection, qui nous a montré toutes les veines partant du foie, nous montre également toutes les artères partant du cœur. C'est d'abord un gros tronc, qui se divise en branches, qui se divisent en rameaux, qui se divisent en ramuscules, qui finissent en filets imperceptibles. Cette preuve expérimentale par le scalpel et la vue pourrait dispenser d'en chercher une autre. Ce n'est cependant pas la seule, ni la plus frappante. Les artères ont un mouvement d'une nature spéciale, celui du pouls ; et c'est même par là qu'on les définit, bien qu'elles diffèrent encore des veines par l'épaisseur et la solidité de leur tissu. Or, ce mouvement, qui leur est commun avec le cœur, montre qu'elles en viennent. En effet, si vous séparez une artère du cœur, soit par une ligature, soit par une vivisection, l'artère cesse de battre, le cœur n'en bat pas moins. Si vous séparez toutes les artères du cœur, toutes les artères cessent

(1) *De l'us. des part.*, ch. XIII.

de battre ; le cœur bat toujours. Donc le cœur est la cause du mouvement du pouls ; donc il est aussi le principe des artères (1).

Il ne faut pas oublier la conformation spéciale du cœur. C'est un organe double, composé de deux cavités, ou ventricules, l'un à droite, l'autre à gauche (2). Ces deux parties sont fort différentes d'aspect et de nature. Celle de droite est mince et molle, son tissu est celui des veines ; celle de gauche est épaisse et résistante, son tissu est celui des artères (3) ; c'est qu'elles ont des destinations fort différentes.

Le ventricule droit sert exclusivement à la nutrition du poumon : il reçoit le sang du foie, par un vaisseau, et le transmet au poumon, plus pur et plus léger, par un autre vaisseau (4). Il fallait en effet un aliment au poumon, comme à toutes les autres parties du corps. Cet aliment devait être le sang, mais non celui de la veine-cave, qui est épais et lourd. La fonction du ventricule droit est précisément, en épurant ce sang, de l'approprier à la substance du poumon (5). Ne contenant que du sang, il a pu être appelé *cavité sanguine*. Fait uniquement en vue du poumon, il manque aux animaux dépouvus de poumon (6).

Le véritable cœur, c'est le ventricule gauche. Il se

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.* L. II, ch. III ; l. VI, ch. VII.

(2) *Ibid.* l. VI, ch. VI.

(3) *De l'us. des part.* L. VI, ch. XVI.

(4) *Des Dogm. d'Hipp.* L. VI, ch. VI. *De l'us. des part.* L. VI, ch. VIII.

(5) *De l'us. des part. Ibid.*, ch. X.

(6) *Ibid.*, ch. VII.

comporte dans sa sphère, comme le foie dans la sienne ; et par des procédés analogues produit un résultat analogue. Comme le foie va chercher dans l'estomac l'aliment par la veine-porte, il va chercher l'air dans le poumon par l'artère-veineuse. Comme le foie distribue le sang dans toutes les parties du corps par la veine-cave, il distribue le souffle vital dans l'organisation tout entière par l'artère-aorte. Comme le foie élabore le sang, il élabore le souffle vital. Il a donc pu être appelé *cavité pneumatique* (1). Principe et source de la vie, il ne manque à aucun être vivant.

Quels sont les principes constitutifs du souffle vital? D'abord l'air qui, aspiré du dehors par le poumon, et du poumon par le cœur, tempère la chaleur innée de ce dernier organe (2). Ensuite cette chaleur elle-même, sans laquelle la vie n'est pas (3). Enfin le sang, mais le sang purifié, subtilisé, tel que le ventricule droit l'envoie au poumon. En ce sens, on peut dire que le souffle vital est une exhalation du sang (4).

Du reste, entre le sang et le souffle vital, la séparation n'est jamais complète. Dans le poumon, dans tout le corps, les extrémités des veines s'anastomosent avec celles des artères; en sorte qu'il y a toujours quelque air dans les veines, et jusque dans le foie, et quelque sang dans les artères, et jusque dans le cœur. Il y a de tout en tout, disait Hippocrate (5).

(1) *De l'us. des part.*, ch. VII.
(2) *Ibid*, ch. II.
(3) *Ibid*, ch. VII.
(4) *Ibid*, ch. XVII.
(5) *Ibid*.

Il ne faut donc pas croire qu'à l'état normal le cœur soit uniquement rempli par le souffle vital, comme le veut Érasistrate, et encore moins par le souffle animal, comme le prétend Chrysippe. Il n'y a pas du tout de souffle animal dans le cœur; il n'y a que du sang dans le ventricule droit; et le ventricule gauche lui-même renferme bien moins du souffle vital qu'un mélange de souffle et de sang (1).

C'est ce mélange, c'est ce sang *spiritualisé* qui porte partout, à travers les artères, la chaleur, la force et l'activité. Il anime l'être organisé que le sang nourrit, à travers les veines; il en fait un animal (2).

Le poumon, qui est à cette faculté ce que l'estomac est à la précédente, n'est pas, comme ce dernier organe, le siége d'un sentiment spécial, analogue à celui de la faim. Il ne reçoit aucun de ces nerfs que la nature a destinés à la sensation proprement dite. Quant au cœur, la nature a agi à son égard comme à celui du foie. Elle ne lui a accordé qu'un nerf très-ténu qui s'arrête à la surface de l'organe, seulement pour le distinguer de la plante et lui permettre de sentir les lésions organiques qui seraient un danger pour la vie (3).

La raison est la faculté d'éprouver la sensation, et par suite d'imaginer, de se souvenir, de comprendre et de penser; c'est aussi la faculté d'imprimer le mouvement volontaire (4). Nous sentons, nous mouvons

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, l. I, ch. VI.
(2) *Ibid*, l. VI, ch. VIII.
(3) *De l'us. des part.*, ch. XVIII.
(4) *Des Dogm. d'Hipp.*, l. VII, ch. III.

nos membres au moyen du souffle vital transformé en souffle animal, et distribué à tous les organes par les nerfs. La question: Quel est le siége de la raison? peut donc se traduire ainsi: Quel est l'organe où les nerfs ont leurs racines, où le souffle animal se forme, se conserve et se renouvelle?

C'est encore la dissection qu'il faut d'abord interroger. Elle permet à l'œil de suivre les nerfs depuis l'encéphale, d'où ils partent tous, jusqu'aux extrémités de l'organisation, où ils s'arrêtent tous. On voit premièrement sortir de l'encéphale la moëlle rachidienne, semblable au tronc d'un arbre vigoureux. Puis de ce tronc s'échappent de chaque côté un grand nombre de nerfs, semblables à des rameaux, et de ceux-ci de nouveaux nerfs, semblables à des ramuscules. Et ces ramifications, en nombre infini, plus déliées à mesure qu'elles s'éloignent davantage du point de départ, pénètrent toutes les parties de l'animal, et l'embrassent en d'imperceptibles liens. Voilà ce que constate clairement l'observation, qui montre toujours les petits nerfs sortant des gros, les gros de la moëlle épinière, et celle-ci de la moëlle encéphalique (1). C'est par une palpable erreur que Praxagore et Philotime considèrent l'encéphale comme un épanouissement de la moëlle épinière. Ils prennent l'effet pour la cause (2).

Cette donnée est d'ailleurs pleinement confirmée par l'expérimentation, qui a prise sur les nerfs comme sur

(1) *De l'us. des part.* L. XII, ch. IV.
(2) *Ibid.* L. VIII, ch. XII.

les artères. De même que le pouls décèle l'origine des artères, qui reçoivent le mouvement du cœur, alternativement dilaté et contracté par la diastole et la systole, ainsi la sensation et le mouvement dénoncent celle des nerfs, qui ne sentent et ne meuvent que par la vertu de l'encéphale. En effet, si on tranche, si on ligature un nerf, on ôte tout mouvement et toute sensation des parties où se rend le nerf tranché ou ligaturé ; si l'on détruit toute communication entre les nerfs et le cerveau, ou si l'on comprime le cerveau fortement, on rend tout l'animal insensible et immobile. Donc les nerfs reçoivent du cerveau la faculté de sentir et de mouvoir; donc ils y ont leur principe (1).

L'encéphale, c'est-à-dire le cerveau, voilà la vraie origine des nerfs. Mais ceci n'est pas encore assez précis.

Il faut distinguer, dans le cerveau et dans les nerfs, d'une part, la substance intérieure, semblable à la moëlle des arbres; d'autre part, les membranes extérieures, semblables à l'écorce. La substance intérieure, voilà à proprement dire le cerveau, voilà les nerfs, voilà les instruments de la sensation et du mouvement. Érasistrate, après avoir professé l'opinion contraire, a eu la bonne foi de reconnaître et de rectifier son erreur. Ce qui prouve, du reste, qu'il en est bien ainsi, c'est qu'on peut blesser les membranes soit des nerfs, soit du cerveau, sans notable inconvénient. Au contraire, on ne saurait toucher à la substance qu'elles protégent sans les plus graves désordres (2).

Il faut encore distinguer dans le cerveau même, outre

(1) *Des Dogm. d'Hipp.* L. II, ch. III.
(2) *Ibid.* L. VII, ch. III.

les membranes et la moëlle, les ventricules, savoir : les ventricules antérieurs par lesquels a lieu la respiration de l'encéphale; le moyen, qui est comme leur point de jonction, et le postérieur par lequel ils communiquent avec la moëlle épinière, ce second encéphale. Rien n'égale l'importance de ces ventricules. Si vous blessez le cerveau sans atteindre les ventricules, il y a encore quelque sensation, quelque mouvement ; il n'y en a plus, si vous blessez les ventricules mêmes, surtout le moyen, et encore plus le postérieur. C'est que les ventricules sont chargés : 1°. d'élaborer le souffle animal; 2°. de lui servir de réservoir (1).

Qu'est-ce que le souffle animal? De quels éléments est-il formé, et par quel travail?

Le souffle animal vient du souffle vital, comme celui-ci vient de l'air. Apporté par les artères au cerveau, le souffle vital est tour à tour modifié, c'est-à-dire cuit et épuré dans les artères et dans le cerveau, de sorte qu'il change de forme et devient animal, de vital qu'il était. Mais, pour que cette métamorphose soit complète, il faut que le souffle vital séjourne le plus long-temps possible dans les artères avant de pénétrer dans les ventricules. De là cette complication d'artères qui se remarque à la base du cerveau, et qu'on nomme le *plexus réticulé*. Le but de cette disposition, dont nous avons déjà trouvé l'analogue dans le voisinage du foie, est de retenir plus long-temps le souffle vital en le forçant à parcourir mille détours, et de le modifier plus parfaitement par une plus lente élaboration. Du plexus,

(1) *De l'us. des part.* L. VIII, ch. x, xi.

il passe enfin dans les ventricules antérieurs, pour y subir l'action particulière du cerveau, et de là, par le moyen, dans le postérieur. Le corps vermiforme, comme un portier vigilant, ne laisse arriver à cette dernière cavité que la quantité de souffle nécessaire. C'est du ventricule postérieur que le souffle animal se communique à la moëlle épinière, et par elle à tous les nerfs, pour rendre l'animal capable de sentir et de mouvoir (1).

Comment l'âme, moyennant le souffle animal, sent-elle et meut-elle? Faut-il croire que tous les nerfs sont constamment remplis par le souffle animal, qui s'y formerait comme il se forme dans les ventricules cérébraux, ou bien le souffle animal est-il envoyé par le cerveau aux nerfs qui le lui renverraient à leur tour? Tous les nerfs sont-ils percés d'un conduit intérieur comme les nerfs optiques? Le souffle animal parcourt-il lui-même les différentes parties de l'organisation, en se déplaçant et en se mouvant d'une extrémité à l'autre; ou bien agit-il par une sorte d'*influx*, sa substance demeurant au cerveau et sa puissance seule se répandant dans tous les membres? Voilà sans doute des questions fort délicates à résoudre; nous les retrouverons plus loin. Mais, dussent-elles rester sans réponse, il serait toujours vrai que le souffle animal est l'agent de la sensation et du mouvement (2).

On ne saurait donc adopter l'opinion singulière

(1) *Des Dogm. d'Hipp.* L. VII. ch. III. *De l'us. des part. ibid.* ch. X, XI, XII, XIV. L. IX, ch. IV.

(2) *Des Dogm. d'Hipp., ibid.*, ch. IV.

d'Érasistrate. Il compare la composition du cerveau dans l'homme et les divers animaux, et croyant le trouver plus complexe dans le premier, il en conclut un rapport entre la variété de l'encéphale et le degré de l'intelligence. S'il n'eût pas circonscrit ses observations dans un cercle trop étroit, il eût reconnu que certains animaux ont tout ensemble un encéphale très-varié et une intelligence très-bornée. C'est bien moins le cerveau que le souffle qui préside à la pensée, et c'est bien moins l'abondance que l'excellence du souffle qui fait la perfection de la pensée (1).

Est-ce à dire que le souffle animal soit l'âme elle-même? Y faut-il voir la propre substance de l'âme, qui serait alors un corps; ou bien seulement la demeure de l'âme, qui serait alors incorporelle?

Ni l'une ni l'autre. Car si l'on comprime les ventricules cérébraux de manière à en chasser tout le souffle, l'animal ne meurt pas; il perd le sentiment, il perd le mouvement; mais pour les retrouver l'instant d'après, en retrouvant un nouveau souffle animal. Quelle que puisse être sa substance (question obscure entre toutes), l'âme habite le cerveau, et se sert du souffle animal pour sentir et mouvoir (2).

Nous avons vu ci-dessus que le cerveau envoie des nerfs au cœur, au foie et en général aux viscères qui par là se distinguent des plantes, en même temps qu'ils ont un moyen d'être avertis des altérations auxquelles ils sont sujets. Le cœur et le foie ne sont pas

(1) *De l'us. des part.* L. VIII, ch. XIII.
(2) *Des Dogm. d'Hipp. ibid.*, ch. VIII.

en reste avec le cerveau : ils lui envoient, à leur tour, celui-ci des veines, celui-là des artères. Il fallait bien que le cerveau fût nourri, et comment eût-il pu l'être sans communication avec le foie? Il fallait bien qu'il eût sa part de la chaleur vitale, et comment eût-il pu l'avoir sans communication avec le cœur (1)?

Notez bien ceci : le cerveau, principe des nerfs, reçoit des artères et des veines; le cœur, principe des artères, reçoit des nerfs et des veines ; le foie, principe des veines, reçoit des nerfs et des artères. Et comme chacun de ces centres rayonne en tout sens, il s'ensuit que l'organisation est partout traversée par les nerfs, les artères et les veines, qui sont comme des organes communs à tout le corps. De cette manière, chaque organe particulier est en communication avec tous les autres, et participe à leurs propriétés en même temps qu'il les fait participer à la sienne. De cette manière, l'organisation entière végète par le foie, vit par le cœur, sent et meut par le cerveau. La plante est animal, l'animal est homme, comme l'homme est animal et l'animal plante. Tout est un, et tout est tout (2).

Je considère d'abord à un point de vue purement historique cette très-curieuse théorie du siége des facultés de l'âme, et je remarque qu'elle est comme une synthèse hardie où viennent se coordonner toutes les théories antérieures.

Des philosophes anciens, et sans doute des médecins, avaient mis l'âme dans le sang. Cette opinion paraît

(1) *De l'us. des part.* L. XVI, ch. I et suiv.

(2) *Ibid.* ch., III, XII et *passim*.

avoir eu des partisans pendant toute la durée de la période anté-socratique. L'un des premiers philosophes de cet âge, Hippon, la combattait déjà, et l'un des derniers, Critias, la défendait encore. Dans l'intervalle, un puissant esprit, un philosophe-médecin, Empédocle, l'exposait dans son poème *De la Nature*, en des vers qui n'ont pas péri : « L'intelligence humaine trouve son aliment dans les flots bouillonnants du sang; c'est là que réside proprement la raison ; le sang qui environne le cœur, telle est la raison de l'homme. » L'âme est le sang, ou vient du sang, ou réside dans le sang, ou s'exerce par le sang : voilà, dans l'indétermination où il convient de la laisser, une première théorie de la nature et du siége de l'âme.

Diogène d'Apollonie, disciple d'Anaximène, avait tout naturellement confondu l'âme avec l'air, avec cette portion d'air qui, introduite par la respiration dans le cœur, parcourt sans cesse le canal des veines, et porte ainsi dans toute l'organisation le mouvement et la pensée. Puis des médecins et des philosophes, partant de cette idée, l'avaient plus ou moins modifiée. Hippocrate, s'il est bien l'auteur des traités *Des Airs* et *De la Maladie sacrée*, avait défini l'âme : le souffle, c'est-à-dire l'air approprié à la nature humaine ; et il l'avait fait passer d'abord par le cerveau, auquel il laisse, avec sa fleur, la sensibilité et l'intelligence, pour se répandre de là dans les diverses parties du corps, auxquelles il donne la vie. Plus tard, les médecins alexandrins, par exemple Érasistrate, avaient combiné avec la chaleur innée au cœur le souffle qui devient dès-lors *vital*, et avaient défini l'âme : le souffle vital. De leur côté, les

stoïciens, par exemple Chrysippe, en épurant le souffle de plus en plus, l'avaient rendu *animal*, et avaient défini l'âme : le souffle animal. On voit comment, par un progrès naturel, la théorie de Diogène, en passant par les mains d'Hippocrate, se partage, par les efforts d'Érasistrate et de Chrysippe, en deux théories analogues à la fois et différentes, dont l'une place l'âme dans le souffle vital qui remplit le cœur, et l'autre dans le souffle animal qui remplit le même organe.

Voilà donc à une même question : Par où l'âme agit-elle ? trois réponses : Par le sang, par le souffle vital, par le souffle animal. Placé en face de ces trois théories, quel parti prend Galien ?

Il les accepte toutes à la fois, et de leur rapprochement compose une théorie nouvelle, qui est la sienne. Et cela est bien simple. Galien, sur la question des facultés de l'âme, s'était déclaré platonicien, c'est-à-dire avait reconnu dans l'âme trois facultés non-seulement distinctes, mais indépendantes et séparées, c'est-à-dire avait divisé l'âme en trois âmes. Il pouvait donc admettre trois définitions, trois théories par conséquent. Il pouvait dire aux partisans du sang : oui, l'âme est le sang, mais l'âme inférieure, l'âme nutritive ; aux partisans du souffle vital : oui, l'âme est le souffle vital, mais l'âme moyenne, l'âme énergique ; et aux partisans du souffle animal : oui, l'âme est le souffle animal, mais l'âme supérieure, l'âme rationnelle ; et à tous ensemble : vos théories sont toutes vraies, mais toutes incomplètes ; la mienne, qui les rassemble et les accorde, est la vérité.

La théorie de Galien est-elle en effet la vérité ? Il a

été établi que l'âme n'est pas triple, mais une. Une, par conséquent indivisible. Mais de ce que l'âme est indivisible, s'ensuit-il qu'elle ne puisse occuper qu'une seule partie du corps ?

C'est l'opinion commune ; mais le raisonnement sur lequel elle se fonde prouverait trop, s'il prouvait. On dit : l'âme ne siége pas dans plusieurs organes à la fois, car elle serait divisible et même divisée. Ne l'est-elle donc plus, lorsqu'on l'enferme dans l'encéphale ? Si elle habite à la fois le cerveau et le cervelet, ou seulement les deux hémisphères, n'est-elle pas réellement divisée entre ces parties, qui sont comme des organes dans un organe ? Et si elle n'habite qu'une partie unique, telle que la glande pinéale, n'est-elle pas encore divisible comme cette glande elle-même ? Et ne le sera-t-elle pas toujours, quoi qu'on fasse, à moins de n'occuper qu'un point mathématique, c'est-à-dire d'être dans l'encéphale sans y être ?

Il faut bien comprendre que l'âme est tout à la fois indivisible en son essence, et divisible par rapport au corps auquel elle se communique. Cette contradiction, plus apparente que réelle, et qui est la loi même de la vie, a été fort bien saisie et développée par l'auteur des *Ennéades* :

« Si elle n'était indivisible, comment l'âme pourrait-elle sentir tout entière dans chaque sensation ? Chaque partie de l'âme serait comme une âme distincte, habitant un organe déterminé, et n'éprouverait que les sensations de cet organe, sans participer en rien à celles des autres. Répondre, comme font les stoïciens, par la continuité des parties de l'âme, et la transmission des

impressions des extrémités au centre où réside la partie directrice, c'est accumuler les difficultés.

« Si elle n'était divisible, comment l'âme pourrait-elle embrasser le corps entier, et l'animer dans toutes ses parties? Supposez-la absolument une, elle s'enfermera au centre de la masse matérielle sans que la vie puisse sortir de ce foyer intérieur pour rayonner vers les extrémités. Pour que tous les organes aient la vie, il faut que tous les organes aient l'âme; il faut qu'elle se distribue à tous, qu'elle se fasse multiple, qu'elle se divise en quelque manière.

« Mais il n'y a nulle contradiction à admettre en même temps l'indivisibilité et la divisibilité de l'âme. En effet, l'âme est indivisible en son essence; mais elle devient divisible par son union avec le corps, parce que celui-ci, à cause de sa propre divisibilité, ne la peut recevoir d'une manière indivisible. Toutefois, en se divisant dans le corps, elle ne cesse pas d'être une. Elle devient divisible, étant dans toutes les parties du corps; elle reste indivisible, étant tout entière dans toutes ses parties et tout entière dans les parties de ses parties. Elle est toujours entière, elle est donc indivisible; elle est partout, elle est donc divisible; elle est partout entière, elle est donc divisible et indivisible: divisible selon le corps, et indivisible en soi. Elle se divise indivisiblement. Quelle merveille, quel divin trésor que l'âme! Elle n'a point de grandeur, et elle s'unit à la grandeur; elle se divise, sans rien perdre de son inaltérable unité; elle se donne toute à tous les organes, sans sortir d'elle-même (1). »

(1) *Enn.* IV, l. II.

Mais c'est là la vue *a priori* d'un métaphysicien. — Qu'importe, si elle est vraie? Dailleurs, c'est aussi une donnée de l'expérience.

Rappelez-vous les faits singuliers, vulgaires aujourd'hui, par lesquels Aristote prouve expérimentalement l'indivisibilité de l'âme (1) : ils établissent avec la même force qu'elle est en même temps divisible, c'est-à-dire présente à la fois à toutes les parties du corps.

Voici une plante. Je la divise en plusieurs fragments, qu'arrive-t-il? Chacun de ces fragments continue de végéter, après comme avant l'opération, et, par un progrès plus ou moins rapide, devient semblable à la plante primitive. Or, je vous le demande, cela ne prouve-t-il pas que la puissance nutritive, l'âme du végétal, au lieu d'être concentrée en un certain point à l'exclusion de tous les autres, est au contraire répandue dans toutes les parties de la plante, partout entière, partout égale et identique à elle-même?

Ce qui est vrai de certaines plantes, l'est aussi de certains animaux. Prenez un polype, coupez-le en autant de parties que vous voudrez, et observez. Vous verrez chacune de ces parties continuer de vivre, de sentir, de se mouvoir, et reformer bientôt, par un accroissement successif et régulier, un nouveau polype, semblable au premier. Donc la puissance nutritive, sensitive et motrice, l'âme de l'animal, est répandue dans toutes ses parties, partout entière, partout égale et identique à elle-même.

Je vais plus loin. Je considère l'homme même. On (2)

(1) Voir le chapitre précédent.

(2) M. Flourens. Voyez *Recherches expérimentales sur les pro-*

a établi par d'ingénieuses et patientes expérimentations, que la pensée et la volonté s'exercent par le cerveau proprement dit. Or, le cerveau se compose de deux hémisphères, en tout semblables ; et, soit que l'on fasse disparaître l'un ou l'autre, l'homme continue toujours de penser et de vouloir : en sorte que l'on serait autorisé à dire qu'il pense et qu'il veut par deux cerveaux, comme il voit par deux yeux. Donc la force pensante et voulante est à la fois dans les deux hémisphères, et tout entière, égale, identique à elle-même dans chacun des deux hémisphères.

Ce n'est pas tout. La force qui pense et qui veut par le cerveau reçoit aussi les impressions des corps étrangers, et imprime le mouvement volontaire par le cervelet, par la moëlle, par les nerfs. Donc elle est à la fois et tout entière dans le cervelet, dans la moëlle, dans les nerfs, aussi bien que dans le cerveau. Peut-être ne serait-il pas impossible de prouver, par la même méthode, qu'elle est ainsi toujours entière, égale, identique, jusque dans les moindres parties de l'organisation.

Ainsi, soit qu'on la considère dans la plante, ou dans l'animal, ou dans l'homme, l'âme est toujours essentiellement une, et elle se communique, sans se partager, au corps, à ses parties, et aux parties de ses parties. Selon la forte parole de Plotin, elle se divise indivisiblement.

On me demandera si je comprends cette ubiquité

priétés et les fonctions du système nerveux, et le résumé philosophique qu'il a donné de ce beau livre dans son récent ouvrage : *De la vie et de l'intelligence.*

d'une âme une et simple. A mon tour, je demanderai si l'on comprend bien tous les phénomènes de la vie et de la pensée avec une âme hermétiquement enfermée dans la glande pinéale, dans le corps calleux, ou dans quelque autre portion de la masse encéphalique. Mais je veux d'abord répondre directement.

On a jusqu'ici mal conçu le rapport de l'âme au corps, parce qu'on n'a pas su se tenir en garde contre les analogies tirées de la matière. Deux corps sont en rapport, ou parce qu'ils sont juxta-posés, ou parce que l'un est superposé à l'autre, ou parce que l'un est contenu dans l'autre. On a conclu de là que l'âme, ne pouvant être ni juxta-posée ni superposée, devait être enfermée dans le corps. Singulière logique! Il fallait conclure que l'âme, n'étant pas matérielle, n'a avec le corps aucun de ces rapports, pas plus le dernier que les deux premiers.

Le rapport de l'âme au corps n'est pas celui d'un corps à un autre, mais bien celui d'une force à une substance. Or, il n'est pas absolument impossible de se faire une certaine idée de ce rapport.

Il ne faut pour cela que jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous dans la nature. Là aussi se rencontrent des corps, et des forces unies à ces corps. En quoi consiste cette union? Les forces sont-elles enfermées dans les corps, qui auraient une cavité pour les recevoir? Siégent-elles en un point unique, à l'exclusion de tous les autres? Non. Nous les trouvons partout présentes, partout actives, à la surface comme à l'intérieur, aux extrémités comme au centre. Elles pénètrent les corps dans toutes leurs molécules, elles les

enveloppent dans toute leur étendue. Loin d'en être possédées, elles les possèdent.

Il doit en être à peu près ainsi de l'âme humaine et du corps humain. Certes, je ne confonds pas ce corps avec un corps brut, tel qu'un métal; ni cette âme avec une force aveugle, telle que l'aimant; mais je dis qu'il y a ici une analogie réelle; car les corps les plus divers sont toujours des corps, et les forces les plus différentes sont toujours des forces. L'âme est donc présente à tous les organes à la fois, et partout agissante. Elle pénètre le corps intimement, elle l'enveloppe universellement. Et il ne faut pas dire, selon la formule grecque : le corps a l'âme; mais : l'âme a le corps.

Sans cette pénétration de tout le corps par toute l'âme, que l'on ne peut comparer à rien dans l'ordre purement physique, que de faits inexplicables dans la nature humaine, et que les psychologues négligent comme à dessein! On a répété jusqu'à satiété que le moi est exclusivement dans l'âme, que le corps nous appartient, sans faire partie de nous-mêmes, comme une chose étrangère. N'est-ce pas là l'exagération d'une vérité? A coup sûr, mon corps m'appartient tout autrement que la maison que j'habite; mes organes m'appartiennent tout autrement que les instruments dont je fais usage. Je me sens, je me reconnais dans chacun de ces organes, et ce corps, c'est encore moi. En le frappant, ce n'est pas une chose que vous frappez, c'est ma personne. En le blessant, ce n'est pas à ma propriété que vous portez atteinte, c'est à ma dignité. Cherchez dans mon corps la dernière molécule, la plus humble: elle est vivante, elle est

animée, elle est moi. Vous me retrouvez partout; je suis partout. Voilà la vérité; et cette vérité n'est que la conséquence la plus immédiate de mon système. Au contraire, je défie le plus habile homme de l'expliquer solidement dans le système ordinaire. Si l'âme, emprisonnée dans un coin de l'encéphale, est absente du reste de l'organisation, on ne me fera jamais concevoir comment mon œil est plus à moi que la lunette qui en étend la portée à l'infini, comment mon bras est plus à moi que le levier qui en centuple la puissance. Ces choses ne me touchent pas. Machines admirables, mises à ma disposition par la nature, elles ne sont rien de moi, et je puis dire, les regardant avec indifférence: Que m'importe?

Je vous entends: ce qui fait que l'âme se rapporte le corps d'une façon toute particulière, c'est qu'elle reçoit le contre-coup sensible de tout ce qui s'y passe. Platon l'a dit: chaque douleur, chaque plaisir a, pour ainsi parler, un clou qui attache l'une à l'autre ces deux parties de notre être. La sensation, voilà leur lien, et la cause de leur intimité. — Examinons.

Généralement on se représente la sensation ainsi: le corps est modifié de telle ou telle façon; l'âme, à la suite de cette modification, sent le plaisir ou la douleur, mais en elle-même ou tout au plus dans le cerveau, ou dans la partie du cerveau qui en est le domicile. Le corps est seulement la cause de la sensation, l'âme en est à la fois le lieu et le sujet.

A la bonne heure! Mais, s'il en est ainsi, l'âme, en sentant le plaisir ou la douleur, ne s'approprie pas pour cela la partie modifiée à laquelle elle reste com-

plètement étrangère. Retirée en elle-même, elle jouit ou souffre selon les états du corps, comme elle a chaud ou froid selon la température de l'atmosphère, sans avoir plus de raison de dire : mon corps, qu'elle n'en a de dire : mon atmosphère.

Est-ce à dire que la sensation n'est pour rien dans l'intimité de l'âme et du corps? Nullement. Mais les faits se passent autrement qu'on ne croit, et s'expliquent autrement qu'on ne veut.

C'est l'âme qui sent, et c'est le corps qui est modifié, l'âme sent parce que le corps est modifié, tout cela est fort exact ; mais ce qui ne l'est plus, c'est de séparer l'âme d'avec le corps, et la sensation d'avec la modification. L'âme sent dans le corps, et précisément dans la partie du corps modifiée. La sensation n'est pas moins locale que la modification, et elles ont lieu dans le même point, comme dans le même instant. J'approche une fleur de mes narines, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où? Dans la membrane modifiée par les particules odorantes. J'appuie ma main sur un corps brûlant, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où? Dans ma main modifiée par ce corps. Par une cause inconnue, un de mes viscères est lésé, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où? Dans le viscère modifié. Je sens donc là même où je suis modifié, ou, si l'on aime mieux, mon âme sent là même où mon corps est modifié. Voilà ce qu'atteste l'expérience.

Comment les psychologues contemporains rendent-ils compte de ce fait? Ils n'en rendent pas compte, et je ne conçois pas quelle explication ils en pourraient donner. S'il est interdit à l'âme de sortir du cerveau, elle

ne peut évidemment sentir que dans le cerveau. La localisation des sensations est donc une illusion. — Singulière illusion, qui rapporte si exactement et si naturellement nos plaisirs et nos douleurs à leurs véritables causes! Ou bien elle n'est que l'effet d'une association d'idées. — Étrange association d'idées, qui suppose que nous connaissons les modifications indépendamment des sensations qui nous les révèlent! Au contraire, si l'âme est à la fois dans le cerveau et dans toutes les parties du corps, nulle difficulté ; car, comme elle est partout présente, il est tout simple que la sensation soit éprouvée dans l'endroit précis où la modification a été reçue.

Il est un autre phénomène, fort embarrassant dans la théorie commune, fort naturel dans la mienne, celui de l'action réciproque de l'âme et du corps. Si elle est circonscrite dans l'étroite enceinte du cerveau, comment l'âme met-elle les membres en mouvement? Comment les organes lui transmettent-ils l'impression des corps étrangers? On n'a pu répondre à ces questions qu'en imaginant des hypothèses. Les uns font circuler, du centre aux extrémités, des extrémités au centre, je ne sais quels *esprits* dans le canal des nerfs, qui n'ont pas de canal. Les autres assimilent les nerfs à des cordes vibrantes, bien qu'ils n'aient ni la tension ni la liberté d'action nécessaires pour vibrer. D'autres enfin rêvent un fluide spécial dont les filets nerveux sont les conducteurs, supposition plus vraisemblable que les précédentes, non moins gratuite. A quoi bon ces inventions que rien ne justifie? L'âme, présente au cerveau, veut mouvoir, et, présente aux membres, les meut ; l'âme,

présente aux extrémités, y reçoit elle-même l'impression, et, présente au centre, la perçoit en la rapportant aux organes. Quoi de plus simple? Par conséquent, quoi de plus vrai?

Ainsi tout prouve, rien ne combat l'ubiquité de l'âme. Mais de ce qu'elle est partout, il ne s'ensuit pas qu'elle y soit également, et qu'elle y manifeste indifféremment toutes ses puissances.

L'âme anime toutes les parties du corps, mais avec une intensité plus grande en certains points, dans certains organes. Elle est plus activement présente dans le système nerveux que dans les divers tissus de l'organisation, dans le cerveau que dans le cervelet, que dans la moëlle, que dans les nerfs. Dans certains cas particuliers, elle semble retirer son énergie aux autres parties, qui languissent, pour la concentrer en une seule, dont la vie se trouve momentanément élevée à la plus haute puissance.

Quant à ses facultés, elle les porte partout avec elle, mais sans pouvoir les exercer partout. Comme elles sont différentes, elles exigent des instruments différents. Chacune d'elles ne peut donc se développer que dans un organe spécial, approprié à sa nature. Ainsi, l'âme est tout entière dans chaque organe, mais elle ne s'y manifeste que partiellement.

Voilà, du moins, l'idée que je me fais du rapport de l'âme au corps. Je l'avais déjà indiquée à la fin de mon *Mémoire sur le traité de Galien, intitulé: Des Dogmes d'Hippocrate et de Platon*, et l'honorable M. Mallet, en rendant compte de ce travail avec sa bienveillance ordinaire, avait pris la peine de la discuter.

Je ne sais si, en la développant, j'aurai répondu aux objections qu'il m'a proposées ; mais je persiste. Malgré les raisons solides sur lesquelles je l'appuie, je me défierais fort, si j'étais seul de mon opinion; mais, Dieu merci ! en pensant de la sorte, je pense en bonne compagnie.

J'ai déjà cité Plotin. C'est lui, en effet, qui le premier a conçu et exposé la théorie de l'ubiquité de l'âme; et j'ai expliqué ailleurs (1) comment il y fut conduit. Depuis lors, elle a reparu à toutes les époques, sous le patronage des plus grands philosophes : saint Augustin, saint Thomas, Descartes, Bossuet, etc. Nous la verrons, j'espère, triompher avec l'animisme bien entendu.

Voici comment s'exprime Plotin, *Enn.* IV, III, 20, 21, 22 :

« Comment l'âme est-elle dans le corps ?

« Elle n'y est pas comme en un lieu. Le lieu, c'est ce qui comprend un corps: il ne comprend donc pas l'âme. Le lieu, en lui-même, est incorporel : il ne saurait donc jouer, vis-à-vis de l'âme, le rôle du corps. Le lieu, c'est l'intervalle, c'est-à-dire le vide : il ne peut donc être assimilé au corps, dont il est la condition.

« Elle n'y est pas comme en un vase. En effet, dans cette hypothèse, ou le corps serait sans vie, ce qui n'est pas; ou l'âme, recueillie en elle-même, lui communiquerait une partie de sa nature, et se trouverait amoindrie d'autant, ce qui ne peut être.

(1) *Des théories de l'entend. dans l'antiquité*, p. 480-484.

« Elle n'y est pas comme en un *sujet*. Ce qui est en un sujet, qu'est-ce ? Une manière d'être, une qualité, comme la couleur ou la figure dans le corps. Or, l'âme est distincte du corps, et peut s'en séparer.

« Elle n'y est pas comme une partie en un tout, car l'âme n'est pas une partie du corps; ni comme un tout dans ses parties, car l'âme n'est pas la somme des parties du corps.

« Elle n'y est pas comme la forme dans la matière. La forme n'existe pas plus sans la matière que la matière sans la forme. En outre, c'est l'âme qui met la forme dans la matière. Or, si l'âme est le principe de la forme, elle n'est donc pas la forme.

« C'est que, à parler philosophiquement, *l'âme n'est en aucune manière dans le corps.* Voyant le corps, et comprenant qu'il est animé, puisqu'il se meut et qu'il sent, nous en concluons qu'il a l'âme, et nous disons: *l'âme est dans le corps.* Nous nous abusons. Si nous pouvions voir et sentir l'âme, si nous pouvions la voir embrassant le corps de toutes parts et lui communiquant la vie, nous comprendrions sans doute que c'est l'accessoire qui est dans le principal, le contenu dans le contenant, ce qui s'écoule dans ce qui ne s'écoule pas, et nous dirions: *le corps est dans l'âme.*

« Disons mieux: l'âme est présente au corps. Mais comment lui est-elle présente?

« Comme le passager au navire? Oui, en ce sens que l'âme est distincte du corps, comme le passager du navire; non, en ce sens que le passager n'emplit pas le navire, tandis que l'âme pénètre le corps tout entier. Comme l'artiste aux instruments? A la bonne

heure ! Mais il reste à expliquer comment l'âme fait usage de cet instrument naturel que vous lui attribuez. La seule comparaison juste est celle-ci : l'âme est présente au corps comme la lumière à l'air. En effet, la lumière s'unit à l'air, sans se mêler à la moindre de ses parcelles, comme l'âme au corps, sans se mêler à la moindre de ses parties. Sans sortir d'elle-même, la lumière illumine l'air, comme l'âme, sans sortir d'elle-même, anime le corps. Enfin, la lumière est bien moins dans l'air que l'air dans la lumière, comme l'âme est bien moins dans le corps que le corps dans l'âme.

« C'est donc par sa présence que l'âme donne la vie au corps, et le rend capable de tous les actes qui s'y rapportent. La diversité de ces actes ne vient pas de l'âme, qui est partout tout entière et partout la même; mais des organes, c'est-à-dire des instruments, qui sont différents. »

Ainsi pense, ainsi parle Plotin. Saint Augustin pense-t-il, parle-t-il autrement, lui qui écrit, au ch. VI de son traité *De la Trinité*, cette phrase significative : « *Anima, in quocumque corpore, et in toto est tota, et in qualibet ejus parte tota est ?* » C'est-à-dire : quel que soit le corps qu'elle habite, l'âme l'habite tout entière tout entier, et elle est tout entière dans chacune de ses parties.

N'est-ce pas aussi l'opinion de saint Thomas ? Ouvrez la *Somme de Théologie*, quest. VIII, art. 1, et lisez : « *Spiritualia continent ea in quibus sunt, sicut anima continet corpus.* » Les essences spirituelles contiennent les choses dans lesquelles elles semblent contenues, comme l'âme contient le corps.

Et plus loin, même question, art. 2 : « *Sicut anima est tota in qualibet parte corporis, ita Deus totus est in omnibus et singulis.* » Comme l'âme est tout entière dans chacune des parties du corps, ainsi Dieu est tout entier dans toutes choses et dans chaque chose.

Plus loin encore, question 76, saint Thomas intitule ainsi l'art. 8 : « *Utrum anima sit tota in qualibet parte corporis ?* » et il répond affirmativement, dans les termes suivants :

« *Respondeo dicendum quod, si anima uniretur corpori solum ut motor, posset dici quod non esset in qualibet parte corporis, sed in una tantum, per quam alias moveret. — Sed quia anima unitur corpori ut forma, necesse est quod sit in toto, et in qualibet parte corporis.... Cujus signum est quod nulla pars corporis habet proprium opus, anima recedente....* » Je réponds que si l'âme était unie au corps simplement comme un moteur, on pourrait dire qu'elle n'est pas dans toutes ses parties, mais dans une seule, au moyen de laquelle elle imprimerait le mouvement à toutes les autres. Mais l'âme est unie au corps comme la forme à la matière : c'est donc une nécessité qu'elle soit dans le corps tout entier et dans chacune de ses parties. Et ce qui rend cela manifeste, c'est qu'aucune partie du corps n'est capable de fonctionner, dès que l'âme s'est retirée.

Descartes est connu pour avoir renfermé l'âme dans la glande pinéale : c'est pourtant Descartes qui a écrit ce passage, dans la première partie du traité *Des passions de l'âme :*

« Art. 30. Que l'âme est unie à toutes les parties du corps conjointement.

« Mais, pour entendre plus parfaitement toutes ces choses, il est besoin de savoir que l'âme est véritablement jointe à tout le corps, et qu'on ne peut pas proprement dire qu'elle soit en quelqu'une de ses parties à l'exclusion des autres, à cause qu'il est un, et en quelque façon indivisible, à raison de la disposition de ses organes, qui se rapportent tellement l'un à l'autre que, lorsque quelqu'un d'eux est ôté, cela rend tout le corps défectueux ; et à cause qu'elle est d'une nature qui n'a aucun rapport à l'étendue ni aux dimensions ou autres propriétés de la matière dont le corps est composé, mais seulement à tout l'assemblage de ses organes, comme il paraît de ce qu'on ne saurait aucunement concevoir la moitié ou le tiers d'une âme, ni quelle étendue elle occupe, et qu'elle ne devient pas plus petite de ce qu'on retranche quelque partie du corps, mais qu'elle s'en sépare entièrement lorsqu'on dissout l'assemblage de ses organes. »

Bossuet abonde dans le même sens, je veux dire dans la même doctrine, au traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même :*

« L'âme donc, qui se sert du bras et de la main comme il lui plaît, qui se sert de tout le corps qu'elle transporte où elle trouve bon, qui l'expose à tels périls qu'il lui plaît et à sa ruine certaine, est sans doute d'une nature de beaucoup supérieure à ce corps, qu'elle fait servir en tant de manières et si impérieusement à ses desseins.

« Ainsi, on ne se trompe pas quand on dit que le corps est comme l'instrument de l'âme. Et il ne faut pas s'étonner si, le corps étant mal disposé, l'âme en fait moins

bien ses fonctions. La meilleure main du monde, avec une mauvaise plume, écrira mal. Si vous ôtez à un ouvrier ses instruments, son adresse naturelle ou acquise ne lui servira de rien.

« Il y a pourtant une extrême différence entre les instruments ordinaires et le corps humain. Qu'on brise le pinceau d'un peintre ou le ciseau d'un sculpteur, il ne sent point les coups dont ils ont été frappés ; mais l'âme sent tous ceux qui blessent le corps, et au contraire elle a du plaisir quand on lui donne ce qu'il faut pour l'entretenir.

« Le corps n'est donc pas un simple instrument appliqué par le dehors, ni un vaisseau que l'âme gouverne à la manière d'un pilote. Il en serait ainsi si elle n'était simplement qu'intellectuelle ; mais, parce qu'elle est sensitive, elle est forcée de s'intéresser d'une façon plus particulière à ce qui le touche, et de le gouverner non comme une chose étrangère, mais comme une chose naturelle et intimement unie.

« En un mot, l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. »

Plus loin :

« Le corps, à le regarder comme organique, est un par la proportion et la correspondance de ses parties, de sorte qu'on peut l'appeler un même organe, de même et à plus forte raison qu'un luth ou un orgue est appelé un seul instrument. D'où il résulte que l'âme lui doit être unie en son tout, parce qu'elle lui est unie comme à un seul organe parfait dans sa totalité. »

Enfin :

« 5ᵉ. *Proposition.*—Quoique le sentiment soit principalement uni à l'ébranlement du nerf au-dedans du cerveau, l'âme, qui est présente à tout le corps, rapporte le sentiment qu'elle reçoit à l'extrémité où l'objet frappe. »

Ajouterai-je, en terminant ces trop longues considérations, que la doctrine qui, suivant une autre expression de Bossuet, met l'âme « toute dans le tout, et toute dans chaque partie, » semble destinée à s'établir définitivement dans la science contemporaine? De toutes parts, en Allemagne et en France, l'animisme, un instant resté dans l'oubli, reprend faveur; et, à l'heure qu'il est, M. le docteur Blondin, avec le concours de M. le professeur Boyer, de Montpellier, donne une édition française et un savant commentaire des Œuvres de Stahl. Or, s'il n'y a qu'une âme, commun principe des opérations de la pensée et des fonctions de la vie, il faut qu'elle soit partout. L'unité de l'âme entraîne l'ubiquité de l'âme.

J'ai maintenant exposé toutes les questions générales de la psychologie de Galien. Restent les questions particulières. Elles seront l'objet d'une deuxième partie.

OBSERVATIONS

SUR LA

RÉVOLUTION JUDICIAIRE DE 1771,

EN FRANCE;

Par M. SORBIER,

Premier Président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.

L'origine des institutions humaines est ordinairement digne à peine de fixer l'attention. Ce qui vient des hommes ne se développe qu'avec lenteur et par degrés; tout commencement est faible et incomplet.

En France, par un rare privilége, les parlements, dès leur naissance, offrent un caractère de majesté et de perfection dont on chercherait vainement des exemples. L'immense autorité dont ils sont d'abord investis, les grands bienfaits qui signalent leur existence, attirent sur leurs premiers jours l'estime et la confiance des peuples. Ainsi, on se repose sur eux du soin de veiller à la subsistance du pays; on leur attribue le costume et les insignes de la royauté. A Paris, le parlement est logé dans le palais du monarque; les étrangers ne croient pas la paix conclue avec nous, si le parlement ne sanctionne le traité; telle est sa renom-

mée, que les princes et les rois le choisissent pour arbitre de leurs différends.

Charles V n'entreprit jamais, sans le consulter, aucune affaire importante. Une fois on lui avait rendu suspects quelques membres de ce corps auguste : il confisque leurs charges; mais quelle éclatante réparation de cette surprise honora le monarque, la magistrature et la nation! Que ce fut un beau jour pour la monarchie française! Charles V, dans un lit de justice, prononça l'arrêt suivant, d'immortelle mémoire : « Nous, « sans avoir été requis, ains de notre pur et noble « office, auquel appartient rappeler et corriger tant « notre fait comme l'autrui, lorsque nous connaissons « qu'en icelui justice a été blessée et pervertie, spe- « cialement en grevant et opprimant l'innocent par « fausse et calomnieuse suggestion, avons de notre « propre bouche déclaré la privation par nous faite « avoir procédé de fait seulement non de raison, ni « de droit, ains avoir été obtenue par fausse suggestion « et très-grande importunité, et comme par impression, « et non point de notre franche volonté. » Puis il déchire les lettres de destitution, et ordonne que son arrêt soit signifié à toutes les villes du royaume. Jamais il ne fut plus digne du surnom de Charles-le-Sage que dans ce moment de candeur et de bonté, où il joint au courage d'avouer sa faute, le mérite de la réparer d'une manière vraiment royale.

La justice frappe médiocrement les peuples par sa propre beauté morale; il lui faut un appareil qui la manifeste vivement aux yeux. Les cours souveraines l'érigèrent en une représentation austère et splendide

dans laquelle l'orgueil national se complaisait. Un roi de France était fier de la chambre dorée de son parlement de Paris ; c'était le premier objet qu'il offrait à l'admiration des étrangers, comme autrefois à Rome on leur montrait le Capitole.

Il se transportait aussi dans les provinces pour voir les magistrats et exercer avec eux les fonctions de juge. Le 17 août 1563, journée mémorable dans les annales judiciaires de la Normandie, Charles IX, suivi des princes du sang et d'une foule de seigneurs, vint déclarer sa majorité au parlement de Rouen. Un procès fut plaidé devant le monarque reconnu majeur. Le chancelier de Lhospital, qui l'accompagnait, avait voulu qu'en commençant son office de roi, il commençât en même temps celui de juge. Combien la présence d'un roi de France siégeant, délibérant avec les magistrats, redoublait le respect des populations pour des hommes dont les chefs de l'État aimaient à se faire les collaborateurs ! Henri II était déjà venu au parlement de Normandie, et y avait pris séance avec le cortége le plus brillant ; il vit débattre une cause où il était intéressé ; et, chose remarquable à une pareille époque, il la perdit.

Mais, pourquoi nos monarques se plaisaient-ils à entourer les parlements de tant d'honneurs, et à les revêtir de tant de puissance ? Sous le régime féodal, le roi, suivant le langage du temps, n'était que le plus grand *fieffeux* du royaume. Les seigneurs s'étaient emparés du pouvoir judiciaire comme d'un moyen assuré de dominer les peuples ; ils ne reconnaissaient pas de supérieurs, et se réservaient la liberté pour eux seuls,

si toutefois on est libre soi-même, quand on impose la servitude aux autres.

Mais à la première lueur de civilisation, jaloux d'être présents et sentis partout, les rois cherchèrent à ressaisir les débris de la souveraineté dispersée en toutes mains ; ils créèrent, à de certaines distances, de vastes juridictions pour garder l'État d'espace en espace, pour faire pénétrer et circuler leur autorité dans toutes les parties du corps social. La France étant placée au cœur même du continent, entre l'Empire, l'Angleterre et l'Espagne, il fallait, pour défendre ce poste périlleux et résister à une telle pression, une force et une liberté de mouvement incompatibles avec la division des pouvoirs et les résistances de l'esprit provincial; il fallait, aux desseins de la Providence dans le monde, un peuple au bras fort, à l'esprit logique et résolu, qui vécût d'une même pensée et s'inspirât aux mêmes sources d'enthousiasme et de dévouement; il fallait, au centre de l'Europe, une nation capable d'accepter avec entraînement et d'accomplir avec persévérance la grande mission sociale réservée à son initiative.

L'unité monarchique ne pouvait être constituée en France, qu'en brisant les chaînes pesantes de la féodalité et du despotisme théocratique. Les parlements furent les alliés courageux de la royauté, dans ce travail d'émancipation ; ils lui prêtèrent un appui constant et souvent héroïque. L'Estoile raconte qu'aux jours de crise, les conseillers et présidents, hommes aussi rudement énergiques sous leurs robes rouges que les chefs militaires d'alors sous l'acier de leurs cuirasses, ne craignaient pas de descendre de leurs siéges et de mettre

la main aux hallebardes. Les gardiens des lois savaient mourir pour elles. Écoutez le savant et judicieux Loiseau : « Ce fut, dit-il, l'institution des parlements qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés, comme en Italie, en Allemagne, et maintint le royaume en son entier. » En lisant Dumoulin et Boulainvilliers, on est frappé des cris de haine et de vengeance que poussent sans cesse la noblesse et le clergé contre les légistes, ces ministres de la royauté, ces inexorables niveleurs de la France. Il est vrai qu'ils sont la terreur du crime, à quelque rang qu'appartienne le coupable. De graves désordres viennent-ils à éclater sur un point du pays, arrive la justice des *Grands-Jours*, fraction du parlement de Paris, envoyée dans les provinces éloignées pour suppléer à la faiblesse des autorités locales et courber les plus hautes têtes sous le glaive de la loi. Tous les regards des opprimés se tournaient vers les cours de justice, qui, par leur vigueur et leur sagesse, empêchaient le vaisseau de l'État de se briser contre les deux grands écueils des gouvernements : l'arbitraire et l'anarchie.

On ne saurait contester qu'alors la magistrature, cette fille aînée de la monarchie, mérita bien de la couronne et du pays. Elle posa la base de la légalité qui nous régit actuellement et qui un jour régira le monde. D'une royauté feodale et militaire, d'un pouvoir flottant et disséminé, elle fit une majestueuse unité royale, un pouvoir fort et respecté. Les Miron, les Harlai, les Marillac, les Pibrac, les Faye, ces martyrs de l'État, n'ont pas moins dissipé de factions par leurs bonnes et saintes maximes, que l'or de

l'Espagne n'en fit naître. On sait qu'au temps de la Ligue surtout, et dans d'autres moments extrêmes, où la patrie presque perdue, délaissée par tous ses vieux appuis, était arrivée au point de s'oublier elle-même, la France se retrouva tout entière au sanctuaire inviolable de la justice civile; et le président de La Rocheflavin, qui vivait dans ces jours de tempête, put écrire avec un juste sentiment d'orgueil : « Le salut du pays est dû aux parlements, fermes colonnes et arcs-boutants de cet État (liv. Ier., ch. II). » Il est vrai que les juristes s'attachèrent à étouffer les résistances, plutôt qu'à en régulariser l'exercice; et, pour arracher les rois à l'oppression féodale, ils précipitèrent le peuple dans la servitude. Ce fut un malheur, sans nul doute, mais ce fut aussi la suprême nécessité des temps et des choses; la prédominance de l'autorité royale pouvait seule préparer, en France, et l'égalité civile et l'unité territoriale. Si, du XIVe. au XVe. siècle, la France n'était pas devenue la plus compacte des nations, et la plus vigoureusement constituée des monarchies; si le pouvoir ne s'y était pas centralisé, au point d'absorber tous les intérêts et toutes les forces, elle aurait disparu du nombre des grands États, et n'aurait laissé dans le monde aucune trace lumineuse de son existence.

Du XIIIe. au XVIIe. siècle, les parlements marchent d'accord avec la royauté et concourent au même but. Ensuite, ayant vaincu les institutions du passé. repris le sceptre et le bâton de justice, la royauté se suffit à elle-même, et tend au despotisme que tout la convie à saisir. Elle ne peut souffrir que les parlements, qui ont

exercé jusqu'alors une action immense sur les destinées du pays, continuent à jouer le premier rôle. Les anciens alliés se divisent avec éclat, et le conflit se manifeste d'abord au sujet du droit de *remontrance*, prérogative la plus importante, la plus délicate des parlements, celle d'où naquirent tous les débats qui traversèrent leur existence politique. « Point de lois en France que celles enregistrées par nous, disaient les magistrats. Devant un édit vérifié, le Roi présent en son lit de justice, toute volonté doit se taire, tout genou doit fléchir, répondait la Cour. » — « S'il en est ainsi, répliquaient les parlements, la France, comme la Perse et la Turquie, ne relève plus que du bon plaisir. »

Investis d'une autorité législative très-grande en droit, très-faible en réalité, les États-Généraux, malgré le souvenir d'incontestables services, malgré la renommée d'un passé glorieux, malgré l'esprit de patriotisme et d'indépendance dont ils avaient souvent fait preuve, s'éteignirent obscurément au XVIIe. siècle, en 1614. Réunis dix-huit fois depuis 1302, ils restèrent dans un profond oubli jusqu'en 1789. Les parlements avaient toujours prétendu tenir la place des États-Généraux, et jouir, en l'absence de ces assemblées, de toutes leurs attributions; on les vit même s'arroger un pouvoir supérieur aux États, et renverser parfois leur ouvrage. Le droit d'enregistrement ne reposait sans doute que sur l'usage et sur la tolérance plus ou moins patiente des rois, qui, délivrés des États-Généraux, ne voulaient plus accepter aucune espèce de contrôle; mais cette prérogative fut confirmée par tout un

peuple, comme l'équivalent d'une constitution (1). Privée des États-Généraux, la nation s'estimait heureuse de voir les magistrats élever la voix en sa faveur et faire parler ses misères. Les remontrances étaient au moins le droit de pétition: les rois répondaient comme il leur plaisait; ils étaient toutefois obligés d'entendre, et le roi savait.

La faculté de signaler les erreurs et les injustices du pouvoir a toujours une grande influence, dans une société qui conserve encore quelque pudeur; elle doit faire trembler tout gouvernement qui se conduit sans règle. Aussi Richelieu se plaint-il, dans son *Testament politique*, des *épines* des parlements qui entravent sans cesse son action. Il menace insolemment les magistrats de les placer dans un régiment de mousquetaires, pour leur apprendre l'obéissance. Ce prêtre terrible, qui aurait eu le despotisme dans la tête, quand il ne l'aurait pas eu dans le cœur, manda un jour au Louvre le parlement de Paris, l'obligea de s'y rendre à pied, et de subir à genoux la colère du monarque; il l'exila en partie; le parlement de Normandie, comme le plus ennemi de l'arbitraire, fut interdit en entier. La magistrature et le barreau étaient pour Richelieu des auxiliaires inutiles; il les congédia pour les commissions de justice et pour la terreur. La postérité ne l'oubliera pas.

La nouvelle lutte, commencée sous d'orageux aus-

(1) Presque tout, dans le régime antérieur à 1789, reposait sur des coutumes souvent disparates, sur des usages qui n'avaient qu'imparfaitement force de lois.

pices, continue pendant la minorité de Louis XIV; mais ce monarque, devenu majeur, imposa aux cours souveraines une dure expiation du rôle qu'elles avaient joué aux temps de la Fronde. On se rappelle que, par son ordonnance de 1667, il ne laissa aux parlements que le droit de remontrance après l'enregistrement, formule vide et sans force, concession dérisoire où l'on reconnaît bien le roi qui était déjà venu, dit-on, en bottes et le fouet à la main pour faire enregistrer ses édits. Quel contraste avec ce trait d'Henri IV! Un jour, il s'était rendu au palais pour y présenter des édits bursaux; mais le peuple l'ayant accueilli par un morne silence, il les retira aussitôt, et fit entendre ces touchantes paroles : « Ils ne m'ont rien dit, il vaut mieux que je n'aie pas d'argent, et qu'ils soient contents! »

Le pouvoir élevé si laborieusement par Louis XIV, sur les débris de toutes les forces nationales, s'était tellement affaissé dans les dernières années de sa vie, qu'il lui échappa de dire avec amertume: « Quand j'étais roi. » Et à peine eut-il fermé les yeux, que les parlements se relèvent; celui de Paris, se redressant de toute sa hauteur, donne la régence, casse le testament de Louis XIV, et ressaisit toutes ses antiques prérogatives.

Louis XV, qui avait respiré dans son berceau l'air infecté de la régence, et à qui son gouverneur disait un jour, à l'aspect de la foule assemblée sous les fenêtres de son palais : « Sire, tout ce peuple est à vous, » Louis XV, nourri de tels principes, ne pouvait se soumettre aux remontrances du parlement. La lutte recommença entre la magistrature et la cour, et cette

fois, ce sera un duel à mort : le combat s'engage sur le terrain de l'impôt. Le grand principe que le roi n'a pas le droit de tailler en France à sa volonté avait, bien que souvent violé, résisté même au despotisme de Louis XIV : « Le prince, dit Comines, ne peut lever impôt que par octroi, si ce n'est par tyrannie. » Mais au fond de ces incessantes collisions était une question suprême, prépondérante, celle de la royauté absolue, et de la royauté limitée. Un siècle et demi auparavant, Anne d'Autriche avait sommé fièrement le parlement de déclarer s'il prétendait mettre des bornes à l'autorité royale. On ne sait comment cette imprudente provocation était alors par bonheur restée sans effet, sans quoi l'État courait fortune.

Mais sous Louis XV, à cette question souvent répétée par la cour, souvent les parlements avaient osé lui répondre par cette autre : « Si, en France, il y avait des lois? si tout devait y aller au gré du caprice des favoris et des maîtresses, et offrir le spectacle d'un royaume mis au pillage ? » Ils rendaient à la couronne accusation pour accusation. Le trône leur reprochait d'avoir usurpé ses droits, et ils reprochaient au trône d'avoir usurpé les droits de la nation. Il sortit de ces discussions les doctrines les plus agressives, et, dans cette vieille querelle de l'enregistrement, dans les remontrances, on entrevoit la souveraineté nationale qui grandit en s'approchant.

Pour dompter les résistances parlementaires, Louis XV ne savait que recourir aux exils en masse et aux lits de justice ; le pouvoir sans limites ne porte en lui-même aucun moyen de s'amender. L'usage de l'ar-

bitraire augmente sans relâche le besoin de l'arbitraire. En vain les défenseurs des libertés publiques sont frappés à plusieurs reprises et arrachés de leurs chaises curules; la gloire les suit dans leur retraite, et bientôt elle ramène, éclairés de ses rayons, ceux que la foudre ministérielle avait au loin dispersés. Dans ce perpétuel coup d'état contre les parlements, le pouvoir s'use à force de se raidir; mais Louis XV veut à tout prix faire taire ces voix si hardies, si importunes. Les corps judiciaires n'apparaissent plus à sa pensée que comme de menaçants fantômes; on le voit sans cesse en peine des grandes-robes, de leur aigreur, de leurs idées démocratiques, du dessein qu'il prête à ce qu'il appelle les *nouveaux Guise*, de le mettre en tutelle; il n'est si odieux projet dont il ne les juge capables, point de calamité qu'il ne leur attribue. Après l'attentat de Damiens, il répète souvent en secret : « Lisez le procès; ce sont les remontrances de ces Messieurs (faisant allusion aux membres du parlement) qui lui ont tourné la tête. » Un jour Mme. Dubarry, lui montrant le tableau de Charles Ier. par Vandyck : « Sire, dit-elle, voilà comme ils vous traiteront, si vous laissez faire les robes noires. »

Il y a dans les gouvernements absolus une sorte de pétulance qui les pousse à détruire par la force ce qui leur déplaît, ce qui les inquiète; ils ne savent pas vivre avec les obstacles, les tourner, les aplanir : sous l'empire de ces terreurs et des obsessions de toute la cour, qui, à l'exemple du maître, ne respire que l'humiliation et l'éloignement des robes noires, Louis XV va enfin se délivrer de l'éternelle opposition des par-

lements. Il n'y a rien de violent comme la faiblesse qui se croit étayée de la force ; le roi trouva sous sa main un instrument prêt à remplir ses desseins. Un ancien premier président du parlement de Paris se chargea de frapper à mort la haute magistrature ; c'est ce coup d'état mémorable, connu au palais sous le nom de révolution de 1771, c'est cet événement le plus considérable du long règne de Louis XV que je veux retracer aujourd'hui ; car il est dans la chute des grands établissements, dans le spectacle de leurs ruines, quelque chose toujours qui élève l'esprit, le remue et le féconde.

Audacieux et rusé, ferme et insinuant, opiniâtre avec une rare souplesse de courtisan, quand il était utile d'imprimer la crainte, bouffon dans le danger pour inspirer la confiance, M. de Maupeou, avait tout ce qui mène trop souvent au succès. Il cachait un haine profonde contre la compagnie qu'il avait présidée, et dont il avait reçu les signes d'une défiance injurieuse ; il ne put oublier, sous la simarre du chancelier, les offenses du premier président.

Il songea à une réforme radicale de la justice ; ce qui avait rendu impuissantes toutes les mesures contre les parlements, c'est qu'on les avait considérées jusqu'ici comme des colères momentanées. Il y avait eu plutôt absence que proscription des magistrats, punition des individus et non changement des institutions ; il fallait prouver que les nouvelles mesures seraient permanentes, irrévocables. Un incident précipita la catastrophe parlementaire.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, se

livrait à un faste excessif qui rendait suspecte l'intégrité de son administration. Des plaintes s'élevèrent sur l'emploi qu'il avait fait de sommes considérables, affectées aux chemins de la province ; le parlement informe : d'autres abus de pouvoir sont dénoncés au procureur-général La Chalotais, illustre par ses malheurs autant que par son courage. Ce procès était grave ; il vint troubler l'apathie du roi : il semblait être dans la destinée de Louis XV, que plus son penchant pour l'indolence serait irrésistible, plus les événements le distrairaient de son idole.

Le chancelier, qui s'était déclaré le protecteur du duc d'Aiguillon, évoque l'affaire au parlement de Paris, jugeant comme Cour des pairs. Il engage le roi à présider en personne les séances qui se tinrent à Versailles, dans l'espoir que sa présence intimiderait les juges et assurerait le triomphe de l'accusé. Rien n'avait interrompu le cours de ces délibérations : l'arrêt allait être rendu, il paraissait démontré que le duc avait foulé aux pieds tous les droits, toutes les immunités de la province, et causé tous les malheurs dont elle était accablée, quand, le 27 juin 1770, sur les conseils de Maupeou, le roi annule tout à coup les poursuites, ordonne l'abolition de la procédure, et proclame en même temps irréprochable l'administration du duc d'Aiguillon. Voilà comment, sous l'ancien régime, le pouvoir entendait l'égalité des citoyens devant la loi. Ce mot égalité inspire encore une sorte de terreur, parce que les hommes en ont fait quelquefois l'abus le plus déplorable; mais on ne doit pas pour cela méconnaître ce qu'il a de sacré : il sera toujours

le cri du faible et de l'opprimé, invoquant le secours de Dieu contre la violence et l'oppression.

De retour à Paris, le parlement se rassemble, et encore tout ému par cette manifeste violation de ses droits, il rend, le 2 juillet, contre l'homme de la cour, un arrêt qui le déclare *entaché*, et le suspend de ses droits de pairie jusqu'à ce qu'il se soit légalement purgé des soupçons qui pèsent sur lui. Cette décision est le lendemain cassée par le Conseil du roi; mais le public la ratifie et s'indigne de la conduite scandaleuse du chancelier envers le plus auguste tribunal du royaume.

Cependant un travail actif, mystérieux, se faisait dans les bureaux de la chancellerie. Maupeou s'occupait en silence de la formation d'un corps qui pût remplacer les Compagnies souveraines. D'un autre côté, le parlement de Paris garde son immobilité, et persiste dans son arrêt contre le duc d'Aiguillon. Le 7 décembre 1770, le chancelier fait tenir par le roi un lit de justice à Versailles; tout y est calculé pour accabler le parlement de l'humiliation la plus cruelle. Le duc d'Aiguillon y siége parmi les pairs, et insulte par un air froidement dédaigneux à ceux qui prétendent avoir comblé son déshonneur. Maupeou lit un édit dont le préambule foudroyant, vraie catilinaire, résumait les différents griefs de la cour contre le parlement. Il y professait le dogme de l'absolutisme pur, de la souveraineté sans contrôle du roi; c'était le despotisme oriental, le despotisme à découvert; il interdisait, sous les peines les plus sévères, toute confédération entre les parlements du royaume, ainsi que les

remontrances, les démissions combinées, et toute interruption du cours de la justice.

Il fallut dévorer cet affront. Le roi fit transcrire l'édit sur les registres du parlement; le discours du chancelier avait été rédigé par une plume élégante, celle de Le Brun, que l'on a vu troisième consul et architrésorier de l'Empire. On l'a dit, les faiseurs de phrases n'ont jamais manqué aux faiseurs de coups d'état. C'est même en quelque sorte un dernier hommage rendu à la conscience publique et au bon droit, que le besoin qu'éprouve la force de se justifier au tribunal de l'intelligence.

Le parlement ne pouvait subir l'édit sans abjurer le droit politique du royaume, sans se suicider: on reprenait ce qu'une prescription de plusieurs siècles lui avait donné : « Entre les lois dont la défense nous est recommandée, disait le premier président de Harlay à Henri III, celle-là est une des plus saintes, et que vos prédécesseurs ont toujours religieusement gardée, de ne publier ni lois ni ordonnances qui ne fussent vérifiées; ils ont estimé que violer cette loi, c'étoit aussi violer celle par laquelle ils sont faits rois. »

Puisqu'il était de principe immémorial que la France était une monarchie tempérée, comment dépouiller les cours souveraines de leurs prérogatives, de leurs droits de remontrances, dernier mot des libertés françaises? Car il n'existait plus de corps pour représenter au roi qu'il commande à des hommes et non à des esclaves. Le parlement ne devait donc pas accepter un édit qui substituait aux maximes fondamentales de la monarchie, le régime du bon plaisir, et dont le préambule se

trouvait rempli d'inculpations odieuses. Il était décidé à tout souffrir, plutôt que d'enregistrer lui-même sa propre ignominie. Le lendemain de l'édit du 7 décembre, les magistrats arrivent tous au palais, transportés d'une vive indignation ; ils n'ont qu'un cri : « Suspendons notre service ; nous qui punissons les crimes, on nous traite en criminels ; la constitution du pays est violée. » Ils arrêtent que, dans leur douleur profonde, ils n'ont pas l'esprit assez libre pour continuer à rendre la justice, et qu'ils cessent leurs fonctions. Acte impolitique ! ils ne devaient pas ainsi se disperser au moindre souffle, et punir le peuple des fautes du monarque, en laissant abandonnés les autels de la justice ; le parlement apprenait à la nation à se passer de lui.

Attentives à cette grande lutte entre les parlements et le pouvoir, entre le droit et la force, la France et l'Europe entière écoutaient avidement les voix courageuses qui plaidaient avec tant d'énergie la cause des lois en péril. Mais le chancelier triomphait ; son entreprise reposait sur ce dilemme : ou le parlement finira par céder, par enregistrer l'édit de décembre, ou il persistera dans sa résistance ; au premier cas, il est perdu et déshonoré, puisque la nouvelle loi renverse son institution, lui retranche ses plus belles prérogatives, et le fait descendre à la condition d'un grand bailliage. S'il persévère dans son refus, il se constitue en un état de rébellion qui autorise la confiscation des charges, la création d'un autre corps de magistrature organisé sur un plan de soumission absolue.

Aussi, bien qu'il eût vu avec joie le parlement se

condamner à l'inaction et se supprimer lui-même. Maupeou ne se lassait pas de lui envoyer des lettres de jussion pour l'inviter à reprendre son service. Il était résolu d'en finir avec ce qu'il qualifiait d'émeutes judiciaires et de *tirer la couronne du greffe*. Il savait qu'en politique menacer sans frapper, c'est se découvrir, et donner le secret de sa faiblesse à ceux qui peuvent avoir foi encore dans votre force. Mais il avait oublié cette pensée d'un poète, la gloire de la France et l'orgueil des Normands :

> Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
> Les rois doivent douter de leur toute-puissance.
> Qui la hasarde alors, n'en sait pas bien user,
> Et qui veut pouvoir tout, ne doit pas tout oser.

Enfin, le parlement, qui s'obstinait toujours à suspendre le cours de ses audiences, décrète qu'il s'assemblera, le 21 janvier 1771, pour délibérer sur le mérite des dernières lettres de jussion. Alors le chancelier dévoile son plan et débute par une mesure qu'on dirait empruntée au cardinal de Richelieu. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, nuit cruelle, nuit désastreuse, qui couvrit de ses ombres la violence faite à l'asile des magistrats et les embûches tendues à leur fidélité, chaque parlementaire est arraché au sommeil par un huissier, accompagné de deux mousquetaires qui viennent, au nom du roi, lui signifier un ordre écrit de reprendre ses fonctions, et de signer par un *oui*, ou par un *non*, une formule d'acquiescement pur et simple aux dispositions de l'édit du 7 décembre. On peut

croire qu'on avait compté sur l'isolement des magistrats, sur la terreur et les larmes de leur famille. Trente-huit seulement sur plus de cinq cents, dans la première surprise d'un si brusque réveil, signent *oui*, et se rétractent le lendemain.

La nuit suivante, des huissiers notifient aux membres du parlement un arrêt du Conseil, qui déclare leurs charges confisquées, et leur interdit de porter désormais le titre de conseillers. Des mousquetaires succèdent aux huissiers pour indiquer à chaque magistrat le lieu de son exil, où il est tenu de se rendre aussitôt. Les uns furent confinés dans leurs terres, les autres dans les villages les plus déserts et les plus lointains. en des endroits choisis, avec un raffinement de vexation qu'on peut taxer de cruauté.

Aucun d'eux n'intercéda auprès du roi, et ne chercha à remuer le peuple. On fut stupéfait de voir l'autorité, si faible et si désarmée depuis près de soixante ans, se déployer avec une violence qui semblait n'être plus de ce siècle. L'amour de la liberté était une passion nouvelle, et n'avait pas encore pénétré dans les masses. Pas un séditieux n'existait dans un pays où tous les hommes doués de quelqu'éloquence foudroyaient le despotisme. On désobéissait au roi sans emportement, on cédait à la force sans murmure ; les parents et les amis des exilés admiraient leur grandeur d'âme, et n'imaginaient pas que leur énergie pût se prononcer d'une manière plus active.

Cependant le chef de la justice, qui se regardait comme le sauveur de la monarchie, vint au palais installer provisoirement. le 24 janvier, une Commis-

sion du Conseil du roi à la place du parlement dont il restreignit ensuite l'excessive étendue, en créant, le 23 février, sous le nom de *Conseils supérieurs*, six cours de justice dans lès villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Poitiers.

Le 17 avril, le chancelier tint à Versailles un lit de justice, pour consommer solennellement l'œuvre de la régénération de la magistrature. Il y fit enregistrer plusieurs édits : par le premier, il supprimait la Cour des aides, qui avait pour premier président un homme dont le nom traversera les âges, toujours béni, toujours recommandé à la piété publique par la reconnaissance et la douleur. Maupeou ne pouvait pardonner à M. de Malesherbes ses belles et patriotiques remontrances; il se rappelait surtout les sévères paroles que ce magistrat courageux avait un jour adressées, du haut de son siége, à un individu scandaleusement mis en liberté par l'ordre du chancelier : « Le roi, avait-il dit, vous a accordé des lettres de grâce, la Cour les entérine. Retirez-vous, la peine vous est ôtée, mais le crime vous reste. »

Par le second de ces édits, le chancelier remplaça définitivement le parlement de Paris, et lui substitua le Grand-Conseil, espèce de Commission permanente établie par Charles VIII, qu'il faut bien se garder de confondre avec le Conseil du roi dont nous avons parlé. La nouvelle Cour laissa là son ancien nom pour prendre celui de parlement; son ressort fut restreint à l'Ile-de-France; et, comme elle avait donné des gages d'un dévouement servile et aveugle, elle fut chargée de la

vérification des édits que les Conseils supérieurs devaient ensuite faire transcrire sur leurs registres sans délibération. Les membres qui la composaient étaient nommés par le roi et payés par l'État. Ainsi plus de vénalité des offices, la justice allait être rendue aux frais du souverain. Maupeou annonça également un nouveau Code, qui abrégerait les procès et les rendrait moins dispendieux.

On n'était plus au temps des La Vacquerie, des Achille de Harlay, des Molé, hommes à part d'ailleurs, même pour leur époque. A Paris, d'abord émue et frémissante, la Cour des comptes fléchit bientôt pour ne pas subir le sort de la Cour des aides, qui fut recomposée sur de nouvelles bases. Rien n'est contagieux comme la peur; aux exemples de faiblesse venus de Paris, la défection devint presque générale. Les mauvaises consciences rampèrent au-devant des faveurs ministérielles; les consciences molles suivirent; les plus fermes parurent ébranlées. Les divers parlements de province furent, dans l'année 1771, successivement supprimés et recréés à l'image de celui de Paris. Les uns avaient cédé après d'humbles remontrances, les autres après des protestations violentes; mais en Normandie il n'en fut pas de même.

Personne n'ignore que la première Cour de justice de ce pays porta le nom d'échiquier, tribunal où siégeaient les prélats et les barons. Elle n'avait que des assises irrégulières, de courte durée, tenues parfois dans la ville de Caen, et ne pouvait terminer tous les différends. Il était réservé à Louis XII de faire cesser un régime dont les Normands eux-mêmes commençaient à se lasser. En

1499, à la requête des États de la province, ce monarque déclara l'échiquier perpétuel, et le composa de magistrats inamovibles. Seize ans après, François Ier. changea le vieux nom d'échiquier en celui de parlement; la nouvelle cour se signala par son désintéressement, son amour du bien public et son inébranlable fermeté.

Le parlement de Normandie, qu'on avait vu à toutes les époques de la monarchie élever des premiers la voix contre les attentats ministériels, ne pouvait garder le silence sur l'entreprise de Maupeou. Dès l'origine, il s'indigne contre le chancelier, fulmine des remontrances, et ne parle des anciens titulaires du parlement de Paris, que comme de victimes qu'on immole sur l'autel du despotisme. Le 5 février 1771, il écrit au roi lui-même plusieurs lettres d'une éloquence rapide et vigoureuse. Le parlement appelle l'édit du 7 décembre le fruit d'un système réfléchi, tendant à substituer la servitude à la liberté, et à consacrer par une loi le pouvoir arbitraire. Après l'édit du 23 février, qui promettait la noblesse aux nouveaux officiers, sa parole retentit plus solennelle et plus tonnante encore : « Nous ne ferons jamais l'injure à la nation, écrivait-il au ministre, de croire qu'elle renferme dans son sein des hommes qui veuillent que l'époque des malheurs publics soit celle de leur élévation, et que la postérité puisse dire à leurs enfants : Ce n'est point la dignité de ton père, mais son âme, qui fut vénale, et ta noblesse nous coûte la liberté. »

Dans un autre mémoire adressé au roi, le parlement demande qu'on interroge la nation, et réclame officiel-

lement la convocation des États-Généraux : l'idée seule de cette convocation épouvantait le monarque. Il est certain, en effet, qu'un seigneur de la cour ayant osé dire qu'on serait obligé d'en venir là, Louis XV s'était écrié : « Ne répétez jamais ces paroles; je ne suis pas sanguinaire, mais si j'avais un frère et qu'il fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais, dans les vingt-quatre heures, à la durée de la monarchie et à la tranquillité du royaume. »

La cour était exaspérée contre le parlement de Normandie qui, à l'entendre, avait sonné le tocsin, et levait toujours avant les autres l'étendard de la révolte. Mais ailleurs on ne lisait plus, on n'admirait plus en tous lieux que les lettres du parlement de Normandie; on trouvait que lui seul avait conservé le feu sacré, et l'avait fait passer dans ses immortelles représentations.

Tout annonçait que le parlement de Rouen ne tarderait pas à être frappé de la même proscription que celui de Paris. Cependant le chancelier hésitait; le caractère normand, peu enclin aux nouveautés, gardien non moins vigilant de ses usages que de ses biens, lui inspirait une sorte d'appréhension : il se rappelait cette réflexion de d'Aguesseau : « Un changement de religion serait peut-être plus aisé à introduire en Normandie, qu'un changement dans ses tribunaux et dans sa jurisprudence. » Maupeou voulut épuiser toutes les voies de conciliation; il fit proposer au premier président, Hue de Miromesnil, de maintenir au parlement son titre, mais avec d'autres attributions, et il lui offrit la première présidence de Paris. Miromesnil montra à sa Compagnie les lettres qu'il avait reçues du

chancelier ; il fit voir aussi ses réponses qu'accueillirent mille chaleureuses acclamations. Il ne laissa rien ignorer des manœuvres employées pour le séduire, de sa constance à les repousser toujours avec indignation : « Le dérangement de mes affaires, dit-il, était l'un des points les plus délicats de cette intrigue ; mais j'ai refusé, préférant l'honneur à la fortune. »

Irrité de tant d'opposition, le chancelier à son tour exprimait, dans les termes suivants, ses dernières résolutions : « Je le vois maintenant, quant au parlement de Normandie, je n'ai pas l'espoir d'en gagner un seul ; je le casserai donc. » L'effet suivit de près la menace. Le 27 septembre 1771, le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, vint au palais donner lecture de l'édit qui supprimait le parlement de Rouen, et créait un Conseil supérieur à Bayeux. La Haute-Normandie devait provisoirement ressortir du parlement de Paris ; plus tard, Rouen eut aussi son Conseil supérieur.

En rentrant dans leurs demeures, les magistrats trouvent chacun une lettre d'exil. La Normandie est privée de ses juges, et dépouillée du plus précieux de ses priviléges ; l'ouvrage de Louis XII est détruit. Condamnés à vivre loin de leurs parents, de leurs amis, de leurs confrères, les magistrats, réunis une dernière fois à l'hôtel de la Présidence, reçoivent, dans un douloureux silence, les touchants adieux de leur illustre chef.

Ainsi, l'insouciant Louis XV s'était laissé mettre dans la main le fouet insolent de Louis XIV ; la royauté était en pleine dictature ; elle venait de détruire les plus anciens corps de l'État, et de faire disparaître

avec eux jusqu'à l'ombre de toute résistance. Louis XV ne comprit pas que la destruction de ce grand édifice allait laisser à nu les fondements de son trône; qu'une telle barrière ôtée entre le peuple et lui, il n'y avait plus rien pour soutenir le pouvoir dans sa faiblesse et le défendre de ses propres erreurs.

L'établissement de la justice gratuite, la suppression de la vénalité des offices, furent les prétextes dont on se servit pour anéantir cette magistrature qui tenait. comme corps politique, une si importante place dans l'État et comptait plus de cinq siècles d'existence. Le but secret et criminel des auteurs de la mesure était de donner des fers à la nation; ils promettaient un avantage apparent pour opérer plus sûrement un mal réel; ils élevaient un monument à la justice sur la base de l'iniquité, et le présent qu'ils faisaient au peuple ressemblait à cette machine perfide dont le sein renfermait des soldats armés, prêts à opprimer la liberté des citoyens (1).

Le génie de l'intrigue était incarné dans Maupeou; il déploya d'incroyables efforts pour se rendre l'opinion favorable. Il répandit une foule d'écrits où il faisait valoir l'intérêt des idées nouvelles, rappelait le fanatisme religieux des anciens parlements, la proscription des philosophes, et leurs livres jetés au feu par la main du bourreau. Il dénonçait les magistrats exilés

(1) « Dum consulitur veritati, corrumpitur libertas, » a dit Tacite de ces réformes qui, pour détruire les abus, détruisent du même coup les garanties, et donnent à la justice et à la vérité, pour un moment, ce qu'elles ôtent pour toujours à la liberté.

comme déclarant en toute occasion la guerre aux représentants de l'intelligence humaine; le chancelier avait la main ferme et douce à la fois: aux uns il offrait les faveurs de la vanité, aux autres, des places lucratives. Enfin, il exploita les sentiments et les faiblesses les plus intimes; un ministre qui conçoit un vaste dessein peut quelquefois invoquer les petits moyens et se servir des petites passions. Les choses du monde ne réussissent pas toujours par de grandes causes; on ne doit pas oublier néanmoins que le talent, comme l'autorité, est donné à l'homme pour le bien de ses semblables. Il n'est pas plus permis d'abuser de l'esprit pour corrompre, que du pouvoir pour tyranniser.

En vain, quelques hommes de lettres publièrent-ils des livres où ils cherchaient à soutenir la nouvelle magistrature, et à verser le ridicule sur les anciens titulaires; en France, on ne rit pas des opprimés. En vain la grande voix du siècle, Voltaire, dès l'origine de la querelle, applaudit-il à toutes les entreprises de Maupeou; ami de l'ordre et du pouvoir, mettant les lumières avant la liberté, le vieux philosophe de Ferney saluait de ses acclamations l'avènement d'une autre magistrature. Il ne pardonnait pas aux parlements leur dévotion intolérante, qui le troubla si souvent lui-même dans sa solitude et dans son repos; les échafauds de Calas, de La Barre, de Lally, se dressaient dans son esprit; il récapitulait ces procès ténébreux, outrages à la raison qu'il ressentait comme autant d'injures personnelles, et il écrivait : « J'ai toujours mieux aimé dépendre du descendant de Robert-le-Fort, lequel descendait par les femmes de Charlemagne, que d'avoir

pour rois des bourgeois, mes confrères..... Le cardinal de Fleury a ajouté la Lorraine à la France, le duc de Choiseul nous a conquis la Corse, et M. de Maupeou, supérieur à ces deux ministres, rend au roi la France entière. »

Le chancelier avait donc pour lui le grand favori de la foule, et Mme. Dubarry, la favorite du roi; mais il avait contre lui la nation; pour la première fois, l'opinion jugeait autrement que Voltaire. Le public ne voulut pas de cette meilleure justice qu'on lui donnait, aux dépens de ses libertés. Il refusa l'échange et prit hautement parti pour les magistrats proscrits, qui semblaient avoir emporté dans les plis de leur toge les derniers restes des franchises nationales. Le nom de parlement Maupeou, infligé aux parlements usurpateurs, annonçait leur impopularité, et la difficulté qu'ils auraient de laver la tache de leur origine. La France ne voulait, à aucun prix, reconnaître pour siens des juges qu'elle avait vus envahir le palais, sous les auspices d'un détachement de mousquetaires; d'ailleurs, on ne pardonne rien aux pouvoirs faibles et corrompus, pas même de se défendre.

Dès le 24 janvier 1771, lorsque Maupeou était venu installer sa Commission du Conseil d'État, il avait été l'objet, sur son passage, de violentes menaces. Ce tribunal fut accueilli par les insultes les plus vives; les nouveaux magistrats ne montaient sur leurs siéges que pour les quitter; les causes étaient appelées par l'huissier au milieu des murmures et des éclats de rire. Ce simulacre de parlement semblait n'aller au palais que pour fournir au public un sujet de divertissement.

Cet état de choses dura jusqu'au 17 avril où, comme je l'ai dit, parut le grand Conseil, tribunal improvisé qui fut aussi quelque temps exposé à la dérision d'une audience déserte; le déchaînement universel prouva bien que les temps du pouvoir absolu étaient passés.

Un fait inouï dans les annales des Cours le démontre mieux encore : protecteur déclaré des parlements, le duc de Choiseul fut exilé à Chanteloup; sa disgrâce compta plus de flatteurs que n'en avait eu sa puissance. A voir la longue file de voitures qui remplissait le chemin de Chanteloup, on eût dit que tous les grands du royaume étaient les compagnons de son exil. Ils venaient se purifier auprès de lui, déclaraient-ils, de l'air de Versailles; Chanteloup ressemblait bien moins à un lieu d'exil, qu'à la cour d'un souverain.

Uni au parlement par une même origine et des intérêts communs, l'ordre des avocats n'avait pu, sans un sentiment douloureux, entrevoir la chute de son illustre allié; ses regrets et son improbation se manifestèrent avec un ensemble et un éclat dont les écrits du temps portent témoignage. Tous les membres du barreau refusèrent de plaider devant les nouveaux magistrats; leurs bancs étaient déserts; leurs bouches restaient muettes; mais l'épreuve fut trop longue pour ne pas ébranler quelques résolutions. A Paris, le plus brillant des orateurs du barreau, Gerbier, fléchit le premier; Linguet et Hardouin suivirent son exemple. Plus tard, l'éloquence de Gerbier ne le sauva pas d'une réaction qui le força de renoncer au barreau pour avoir paru devant le faux parlement. A Rouen, on vit aussi des avocats rayés du tableau pour avoir reconnu le Conseil supérieur érigé en cette ville.

On ne croyait pas à l'intégrité de cette magistrature bâtarde, élevée sur les ruines des anciens parlements, et on la couvrait de mépris dans des pamphlets qui avaient un immense retentissement. Ce n'est pas une des moindres singularités de ce temps, que le pouvoir n'ait pris aucune mesure pour arrêter un pareil débordement d'écrits. Il s'était rencontré peu d'hommes dignes et capables, qui eussent consenti à remplacer les juges, victimes de Maupeou; tout ce qui se présenta pour occuper les siéges vacants fut accepté; l'ignorance du Droit, une extraction vile, des antécédents peu honorables ne furent pas des motifs d'exclusion. Aussi, comme de passives et muettes machines, prêtes à se mouvoir sous la main qui en presse les ressorts, les Cours, à qui on avait laissé le vain titre de parlement, enregistraient sans hésiter les édits les plus spoliateurs.

On était arrivé à ces temps désastreux prédits par Montesquieu : « La monarchie se perd, dit-il, lorsque le prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre de choses qu'en le suivant; lorsqu'il ôte les fonctions naturelles des uns pour les donner arbitrairement aux autres; le principe de la monarchie se corrompt, lorsque les premières dignités sont les marques de la première servitude; lorsqu'on ôte aux grands le respect du peuple, et qu'on les rend de vils instruments du pouvoir arbitraire; il se corrompt encore plus, lorsque l'honneur est mis en contradiction avec les honneurs, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités. »

Si le parlement Maupeou n'avait été attaqué que par la gravité consciencieuse de Malesherbes, s'il n'a-

vait eu contre lui que la vertu, peut-être fût-il resté debout plus long-temps; mais la fatalité, ou plutôt la justice, lui réservait d'être atteint par ces flèches du ridicule qui avaient renversé tant de choses dans le XVIIIe. siècle. Un procès fameux, qui intéressa la France et les étrangers, en fit l'objet de la risée générale et lui porta les derniers coups. L'un des membres de la nouvelle magistrature, Goezman, par une ostentation imprudente, vint se livrer à un public disposé à les condamner tous sans examen; il se plaignit judiciairement de tentatives faites par Beaumarchais, pour le corrompre dans une cause dont il était rapporteur. Quel est celui qui poursuivait en corruption de juge? Un conseiller de qui Beaumarchais n'avait pu obtenir une audience qu'après vingt-deux démarches inutiles, et au prix de cent louis, remis à la femme de ce magistrat. Mme. Goezman lui en avait promis d'autres, moyennant un nouveau salaire; frappée de quelque crainte, elle fit des restitutions, mais, par un étrange excès de bassesse, elle retint quinze louis.

Beaumarchais, qui avait perdu un procès dont les hommes du barreau jugeaient le succès infaillible, irrité de tout ce que l'éclat fait contre lui a d'odieux, charmé en même temps de montrer l'originalité de son talent et la vigueur de son caractère, Beaumarchais met tous ces faits en relief avec une verve inépuisable, dans des Mémoires étincelants d'esprit et de gaîté, réunissant l'effet de la satire la plus amère à celui d'une excellente comédie. Là, tout en prodiguant les formes du respect, il verse des flots de mépris sur le parlement Maupeou tout entier. A l'apparition de ces singuliers

écrits, galerie de tableaux, espèce d'arène ouverte pour la première fois, où il semblait que Beaumarchais s'amusât à mener en laisse tant de personnages si diversement ridicules ou vils, un rire inextinguible éclata de toutes parts; et le rire est haut-justicier en France.

Sur ces entrefaites, la mort presque subite de Louis XV, et l'avènement d'un roi honnête homme, ouvrirent à toutes les espérances un champ sans limites. Le vœu qui redemandait les anciens parlements avait toute l'impétuosité d'un vœu national; et Louis XVI, qui voulait être aimé, crut faire un acte bien venu du peuple, en les rappelant. Les Conseils supérieurs, qui avaient rêvé de longues destinées, reçurent ordre de cesser d'être, et le hardi chancelier fut exilé dans ses terres.

On a dit (parce que, hélas! le succès est souvent la mesure de la justice des hommes, et que l'histoire est un peu trop aux gages de ceux qui réussissent), que le coup d'état Maupeou était demeuré dans son avortement un coup d'état ridicule; selon nous, cette opinion manque de justesse et d'exactitude. Le changement que reçut l'organisation des Cours souveraines présentait certainement tous les caractères d'une œuvre sérieuse; Maupeou ne fit pas seulement des ruines, chose toujours facile quand on porte la main sur un vieil édifice. A l'ancienne magistrature, il en substitua une nouvelle qui, malgré ses défauts et sa déplorable origine, se maintint pendant quatre années, et dont l'existence fut marquée, dans les derniers temps, par les efforts qu'elle faisait pour se constituer l'organe de l'opinion publique.

Mais le sort de cette magistrature se trouvait fatalement lié à celui du ministre qui, en la créant, avait eu pour but de concentrer tous les pouvoirs dans la personne du monarque; d'un autre côté, il était fort difficile d'établir le despotisme d'une manière durable; l'air était plein d'idées libérales, et on ne gouverne pas long-temps une nation à rebours de ses sentiments et de ses pensées.

Accompagnés, dans leur exil, par les énergiques regrets du peuple, redemandés sans cesse et salués à leur retour par des transports d'allégresse, les parlements, témoins de cet enthousiasme désordonné, ne comprirent pas que c'était là un cri d'indépendance et de progrès : ils s'imaginèrent qu'ils ne s'agissait que d'eux-mêmes, et que le pays serait satisfait, s'ils reprenaient leur ancienne influence.

Les parlements avaient d'abord été l'avant-garde des classes moyennes, c'est ce qui avait fait leur force; ils en avaient l'esprit, les mœurs, les préjugés; toutes les sympathies du tiers-état leur étaient acquises; voilà pourquoi, si dévoués à la royauté contre l'Église et la féodalité, ils avaient, dans toutes les questions de subside, un vote prêt contre la cour. Mais les traditions seigneuriales leur étaient venues: forts de leur existence politique, de leur richesse territoriale, les bourgeois du parlement, comme parlait le grand Condé, avaient pris la place de la noblesse; c'est ce qui fit plus tard leur faiblesse.

Sous Maupeou, ils s'étaient rendus, par un accident de position, les échos des nouvelles idées; ils les voulaient contre la royauté, non contre eux-mêmes; une

fois rétablis sur leurs siéges, on les voit s'opposer aux innovations les plus utiles, arrêter tout progrès libéral; le siècle s'agitait et les parlements, devenus la citadelle des abus, s'efforçaient de tout retenir. Quand le peuple, qu'ils avaient lancé dans les voies de la réforme, s'aperçoit qu'ils ne veulent ni l'y précéder, ni l'y suivre; que, gardiens soupçonneux du passé, ils s'acharnent aux vieilles institutions, et prétendent faire rétrograder la société vers des principes épuisés, alors le divorce éclate irrévocablement entre les parlements et le public; les magistrats restent dans leur sanctuaire, désertés comme d'inutiles idoles, dans lesquelles la nation n'a plus foi.

Les voilà livrés à l'esprit destructeur qui se lève sur la société à la fin du XVIII[e]. siècle, grande démolition pour le bien et pour le mal, étrange réunion de la lumière qui éclaire les intelligences, et du feu qui brûle les entrailles mêmes de notre antique nationalité. Engagés seuls dans une voie d'opposition désespérée, ils étaient désormais une institution impossible et intolérable pour tous. Abandonnés par l'esprit bourgeois qui avait fait leur force, comme je l'ai dit, n'éprouvant pas le besoin de se transformer, d'innover avec prudence et mesure, les parlements avaient perdu leur raison d'être, et le moment approchait où ils verraient choir, de leur tête blanchie, cette couronne qu'ils avaient fièrement portée durant plusieurs siècles. « Il n'est pas d'écarts, dit le malheureux Louis XVI, auxquels mes parlements ne se soient livrés depuis un an. » Tels furent les adieux que leur laissa la royauté lorsqu'elle vint, dans un lit de justice, exprimer son dernier mot sur les Cours sou-

veraines; les parlements avaient appelé les États-Généraux, tout en voulant leur imposer les formes surannées de 1614, c'est-à-dire enchaîner l'élément nouveau dans les liens de l'impuissance. Les États-Généraux arrivèrent comme la mort pour eux, avec une exactitude irrésistible; dès le 3 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréta des vacances indéfinies pour les parlements, et le 7 novembre 1790, ils furent supprimés.

Un acte matériel vint s'ajouter à ces proscriptions réitérées de la loi : à un jour annoncé, des officiers municipaux se rendent aux lieux où chaque parlement tenait ses séances. Là, au milieu de la solitude et du silence de ces salles, naguère encore bruyantes et toutes remplies de conseillers souverains, un simple greffier attendait : il remit les clefs aux officiers municipaux; puis, le procès-verbal dressé et l'inscription de scellé faite, tout se referma comme une tombe sur les anciens parlements de France.

Ainsi périt cette forte institution des premiers jours, que Dumoulin appelait la partie mystique du corps de la monarchie; ainsi tomba ce grand arbre, abattu par ceux mêmes qu'il avait élevés et protégés sous son ombrage. Jamais on ne vit mieux que la reconnaissance n'est pas la vertu des peuples; aucun signe de sensibilité n'accompagna les derniers soupirs de ces vieilles Cours de justice, qui furent l'un des principaux ressorts de notre existence nationale. Elles disparurent avec la monarchie, et avant elle-même. Quant à celui qui les avait rappelées, il recueillit une royauté pleine d'orages, et en fut le martyr; il fallait de la force, il eut de la vertu. A quoi bon la vertu dans la tempête, si ce

n'est à bien mourir? Louis XVI mourut bien, voilà toute sa vie.

On doit tirer un enseignement de toutes ces observations. La magistrature actuelle ne possède pas le triple pouvoir politique, administratif et judiciaire des parlements, ses illustres devanciers; son pacifique empire n'est pas aussi vaste, mais elle y exerce une souveraineté sans partage, et nul ne peut en dépasser les frontières bien connues; il ne lui est permis ni de faire la loi ni de la braver. « Je puis faire juger qui je veux, et où je veux, disait Louis XIII au parlement de Paris. » Aucune puissance humaine n'oserait, aujourd'hui, tenir un pareil langage! Cet arbitraire odieux trouvait-il des adversaires au sein du parlement? Anne d'Autriche répondait aux mécontents, en leur envoyant des lettres d'exil: « Vous êtes de plaisantes gens, que de vouloir borner l'autorité du roi! »

Il suit de là que, sous une monarchie absolue, la magistrature n'a qu'une existence précaire; qu'elle est à la merci du pouvoir, et se trouve impuissante à remplir sa mission. Ce n'est que dans un État libre, dans un pays où les lois sont maîtresses des hommes, et non les hommes maîtres des lois, qu'elle jouit de toute son indépendance sacrée, qu'elle exerce toute sa force protectrice, et est en pleine possession d'elle-même.

NOTE

SUR

QUELQUES ALLIAGES

DU FER ET DU ZINC

AVEC LES MÉTAUX ALCALINS;

PAR M. AMÉDÉE DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Lorsque des métaux facilement oxydables, tels que la fonte de fer ou le zinc, sont mis en fusion et maintenus pendant un certain temps dans cet état en contact avec des oxydes de métaux alcalins, il arrive souvent qu'une partie de ces oxydes est réduite et se combine immédiatement avec le métal fondu, de manière à former un alliage qui présente des propriétés nouvelles.

Ainsi lorsque, dans les fonderies de fer, on coule la fonte dans des moules formés de sable siliceux, on remarque que cette fonte, quoique par elle-même très-douce et facile à travailler, se trouve, après le refroidissement, recouverte d'une pellicule formée de fer et de silicium par suite du contact du métal incandescent avec le sable : pellicule d'une faible épaisseur à la vérité, mais qui n'en rend pas moins le travail très-difficile, lorsqu'elle doit être soumise à la lime ou au tour.

J'ai fait connaître, l'année dernière, un moyen très-simple de remédier à cet inconvénient, en décomposant cet alliage siliceux par l'immersion des pièces de fonte dans l'acide sulfurique étendu d'eau.

De même encore, avant que M. Sainte-Claire Déville fût parvenu à retirer de l'alumine le nouveau métal connu sous le nom d'aluminium, on savait dans certaines fabriques communiquer à l'acier une qualité supérieure, en le maintenant pendant long-temps dans une demi-fusion en contact avec de l'argile très-pure, sans se douter que ses nouvelles qualités tenaient à la présence d'une petite quantité d'aluminium.

Des combinaisons du même genre se remarquent pour le zinc, et dès il y a long-temps, M. Thénard avait constaté qu'en recouvrant avec de la soude pulvérisée un bain de zinc fondu, et en maintenant le contact pendant un certain temps, on obtenait un alliage de zinc et de sodium. Il avait reconnu encore, qu'en plongeant dans l'eau le zinc ainsi préparé, cette eau, en oxydant la surface de l'alliage, ne tardait pas à acquérir des propriétés alcalines qui étaient manifestées par le papier de tournesol.

C'est que, dans le cas dont il s'agit, le volume du bain de zinc est beaucoup plus considérable que celui du sodium réduit, et que les masses relatives des corps agissants peuvent modifier leurs affinités naturelles.

J'ai répété plusieurs fois cette expérience, et j'ai formé plusieurs combinaisons du même genre, en opérant successivement sur l'alumine, la chaux, la potasse, la magnésie, l'oxyde de manganèse, etc. J'ai formé ainsi différents alliages dont j'ai cherché à étudier les pro-

priétés, et c'est des résultats ainsi obtenus que je désire aujourd'hui faire part à l'Académie.

Pour opérer cet essai sur l'alumine, j'ai employé la substance vulgairement connue sous le nom de terre à pipe : on en trouve, en effet, qui est de l'alumine à peu près pure et ne renferme que quelques traces de silice. En maintenant pendant une demi-heure environ sur un bain de zinc fondu cette alumine pulvérisée, que j'avais préservée autant que possible du contact de l'air, j'ai obtenu un alliage de zinc et d'aluminium, dont les propriétés diffèrent sensiblement de celles du zinc pur. La couleur en est plus blanche, la cristallisation plus fine, la pesanteur spécifique un peu moindre. Cette combinaison paraît améliorer la qualité du zinc, en le rendant moins cassant et plus malléable. Au reste, il est bien évident que cette méthode ne pourrait être employée utilement pour la fabrication de l'aluminium; car quoique le zinc soit volatil, tandis que l'aluminium ne l'est point, l'alliage obtenu par ce procédé ne pourrait par la distillation laisser pour résidu qu'une quantité insignifiante d'aluminium. Mais peut-être pourrait-on essayer de communiquer ainsi au zinc certaines qualités qui lui manquent.

La combinaison du calcium, obtenu de la même manière au moyen de la chaux, paraît aussi améliorer la qualité du zinc. La cristallisation devient plus fine, et par suite la ténacité plus grande.

Le manganèse communique au zinc beaucoup de dureté, et la cristallisation de cet alliage présente aussi un aspect très-différent de celui du zinc pur.

L'alliage de zinc et de magnésium n'offre rien de remarquable.

Celui de zinc et de silicium, obtenu avec la pierre-ponce pulvérisée, se distingue par une dureté comparable à celle du fer.

L'alliage de zinc et de potassium s'obtient aussi facilement que celui du sodium, et lorsqu'il a été plongé dans l'eau pendant un certain temps, on y reconnaît aussi la présence de la potasse.

En me livrant à ces diverses expériences, j'ai été à même de constater un autre fait qui m'a paru assez intéressant.

On sait que, lorsqu'on essaie d'allier ensemble des parties égales de zinc pur et de plomb, on n'obtient point une combinaison intime, à cause de la différence très-grande du poids spécifique des deux métaux. La partie inférieure du culot est presque exclusivement composée de plomb, pendant que la partie supérieure renferme presque tout le zinc. Si, au lieu d'employer du zinc pur, on opère avec le zinc allié à l'aluminium, cette séparation n'a plus lieu, et la combinaison des deux métaux paraît complète.

L'alliage de zinc et de plomb ainsi obtenu, sans être cassant, présente la même dureté et la même ténacité que l'alliage des caractères d'imprimerie formé de plomb et d'antimoine. Il est très-malléable, et pourrait peut-être recevoir quelques applications. La combinaison du plomb avec l'alliage de zinc et de manganèse offre à peu près les mêmes caractères.

L'alliage du zinc et du sodium, ainsi que celui du zinc et du calcium, m'a paru plus favorable que le zinc pur dans la construction des piles galvaniques. J'ai obtenu avec ces alliages un courant plus constant.

Enfin, en fondant ensemble une partie de zinc uni au sodium, une partie de plomb et deux parties d'étain, j'ai formé une soudure qui adhère plus facilement que la soudure ordinaire sur la fonte et sur le fer.

Telles sont les observations bien incomplètes que j'ai cru devoir communiquer à l'Académie, dans l'espoir qu'elles pourraient attirer l'attention de ceux qui s'occupent d'expériences métallurgiques, et offrir quelques résultats utiles pour les nombreuses industries où le zinc est aujourd'hui employé.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

PIERRE DAVID,

ANCIEN DÉPUTÉ DU CALVADOS, CONSUL GÉNÉRAL ET CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE,

PAR M. JULES DAVID,

Membre correspondant.

Pierre David naquit à Falaise, le 6 janvier 1772, et fit son éducation à Caen: il est donc normand à tous les titres, et constamment il s'en souvint: témoins les vers pleins de charme et d'émotion qu'il adressa à sa ville natale en 1834. Parti pour Paris en 1788, il entra, la même année, comme employé dans l'administration de la Ferme-Générale, commençant par les finances une carrière qui devait être toute diplomatique. La Révolution détruisit son avenir financier, mais ouvrit devant lui des voies plus larges, plus nobles, plus fécondes. Loin de s'amollir, du reste, dans l'oisiveté du triomphe national, loin de se perdre dans des rêves utopiques, il lutta avec courage, continua son éducation, et mûrit son esprit à cette grande éclosion des temps modernes. La *Constituante* fut pour lui comme une haute école de

politique; il en suivit les séances, d'abord comme jeune homme curieux et attentif, et bientôt comme collaborateur d'un journal, dont la rédaction d'alors est devenue de l'histoire aujourd'hui, et qui fut plus tard l'organe du gouvernement, le *Moniteur*. C'est à cette époque, avec des confrères tels que Maret, depuis duc de Bassano; Trouvé, qui fut ambassadeur et préfet; Jourdan, qui devint directeur-général des contributions directes, et Sauvo, resté plus de trente ans rédacteur en chef, qu'il entreprit de fixer sur le papier les magnifiques inspirations de Mirabeau, l'esprit de Cazalès, la conscience de Malouet, l'éloquence de Maury, l'enthousiasme de Mathieu de Montmorency, la dialectique de Barnave, la vertu de La Rochefoucault-Liancourt. De pareils modèles étaient bien faits pour élever son âme, encourager son cœur, et le mettre à l'abri, durant sa vie entière, de ces indécisions de caractère, de ces fluctuations d'idées, qui égarèrent ou perdirent un si grand nombre de ses contemporains.

Aussi bien, dès octobre 1789, deux courants contraires menaçaient d'entraîner les jeunes générations; l'un se dirigeant vers l'avenir avec toute l'ardeur d'une révolution, l'autre fuyant vers le passé avec tout l'acharnement d'une réaction. Ceux qui se laissaient emporter par le premier, devaient y perdre tôt ou tard le sentiment de l'humanité; ceux qui suivaient les inspirations du second. compromettaient immédiatement leur qualité de Français; les uns aboutissaient à l'abîme, les autres à l'exil; ceux-là couraient vers 93, ceux-ci s'attardaient jusqu'à 1814. Il fallait déjà être fort et sensé pour éviter les deux lames de ce dilemme poli-

tique; il fallait, tout en ayant adopté le principe nouveau, n'en accepter que les conséquences les plus sages; il fallait savoir s'en tenir à la raison en face de l'erreur; il fallait savoir repousser les excès des deux parts; il fallait être fixé dans ses désirs, limité dans ses vœux, prêt à combattre pour le vrai, pour le juste, pour la véritable civilisation. Cette vertu des nobles cœurs, Pierre David la comprit et s'y dévoua. La *Constituante* fut dès-lors l'assemblée de son choix, l'organe de son opinion, l'interprète de sa pensée; et voilà pourquoi, dans tout le cours de sa carrière, il ne demanda jamais rien de plus; et voilà pourquoi il se tint toujours dans ce milieu patriotique et modéré, et qu'il en reproduisit, cinquante ans plus tard, à la chambre des députés et comme représentant du Calvados, les idées, les tendances et le caractère sagement libéral.

On ne peut pas plus refuser de la grandeur à la Constituante, malgré ses fautes, que de la gloire au premier Empire, malgré ses revers. Il est nécessaire, en conséquence, pour juger la Révolution, de distinguer le fait de l'émeute des tendances de la Constituante. En 1789, un mouvement dans les rues et un mouvement dans les esprits se produisaient à la fois. Le mouvement dans les rues amena, le 14 juillet, le massacre du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, et de Flesselles, prévôt des marchands; le 22, l'assassinat de Foulon, le munitionnaire, et de son gendre, Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris; les 5 et 6 octobre enfin, le séjour forcé, dans la capitale, du Roi et de l'Assemblée nationale.

Le mouvement dans les esprits, excité par l'amour de l'humanité, et dirigé par le sentiment de la justice, fit abolir, d'une part, la torture, et d'autre part, les distinctions d'état; fit proclamer, d'un côté, la liberté de conscience, et de l'autre, l'égalité devant la loi; détruisit les priviléges nobiliaires, et les remplaça par l'admissibilité de tous à tous les emplois. Si donc le mouvement dans les rues fut dès-lors néfaste et barbare, le mouvement dans les esprits, au contraire, fut bienfaisant et civilisateur. C'est ce dernier seul que suivit Pierre David, tout en déplorant les excès du premier; c'est ce dernier qu'il étudia pour en comprendre les bienfaits, et qu'il reproduisit dans ses *Mémoires* (inédits), d'une façon aussi sincère que chaleureuse.

Le premier cahier des *Mémoires* de Pierre David pourrait s'intituler: *Mirabeau.* C'est, en effet, à travers l'éloquence de ce grand orateur qu'il voit la Révolution, qu'il en apprécie l'utilité, qu'il en saisit les principes. Mais, tout en admirant le sublime tribun, si diversement jugé depuis, il ne se fait pas d'illusion sur son compte, et il lui semble plutôt un magnifique instrument de réforme sociale qu'un véritable homme d'état: le rôle politique auquel Mirabeau a été appelé, en le purifiant des vices de sa jeunesse, lui entretint dans l'esprit une ardeur, dans le cœur un enthousiasme, dans l'action oratoire une véhémence qui étonnèrent ses collègues et exaltèrent la nouvelle génération. Mais, malgré cet entraînement général, Pierre David ne parle pas moins de ce phénomène contemporain avec autant de justesse que d'impartialité:

« J'entendais Mirabeau, dit-il, toutes les fois qu'il

« parlait, et je me passionnais pour son éloquence « pittoresque, audacieuse, imprévue. J'en étudiais les « formes, et j'avoue que sur le papier je ne retrouvais « pas toujours l'orateur, tant il est vrai que l'action « est le plus grand prestige de l'éloquence! Toutefois, « il y avait dans la plupart de ses discours un fonds d'in- « struction immense, et que j'étais encore incapable « d'apprécier. On savait que cet homme du monde, « qui perdait un temps considérable en plaisirs, se « faisait aider dans les grandes questions d'économie « politique par des hommes spéciaux. J'eus l'occasion « d'en connaître un, M. Pellenc. C'était un homme à « peu près du même âge que Mirabeau. Il avait dans « son appartement, à l'hôtel de Charrost, le portrait « du grand orateur, et ne parlait de son génie qu'avec « enthousiasme. Il sait beaucoup, disait-il, mais enfin « il ne peut tout savoir. Nous travaillons pour lui, « mes amis et moi; nous lui préparons la matière de « ses discours. Mais quand il s'est emparé une fois de « cette matière, quand il se l'est appropriée, il la « transforme, il l'agrandit, il l'anime de telle sorte que « notre ouvrage n'est plus à nous, il est devenu sien. « C'est le créateur faisant l'homme avec de l'argile, et « lui soufflant la vie. »

A la suite de ce jugement, Pierre David s'attache principalement à Mirabeau; il le cite, il l'explique, il le met en scène, tout en rappelant les lois qu'il discute, les décrets qu'il provoque, les dignes adversaires auxquels il répond, les Maury, les Mounier, les Cazalès. L'œuvre de la *Constituante* s'élabore, se poursuit, s'éclaire, s'agrandit, jusqu'à la mort de son inspirateur, du génie

de ses discussions. Aussi la brusque disparition de ce météore oratoire, de cette voix encore sensée des multitudes, fut-elle une vraie calamité publique. Pierre David nous semble l'avoir peinte avec tant de force et de vérité que nous citons ici tout ce passage:

« Que ne puis-je vous peindre, à vous qui m'é-
« coutez, cette grande émotion qui commence sur les
« bancs de l'Assemblée nationale, et conduit mille
« députés de la France, en grand deuil, près le bou-
« levard d'Antin où les attendait Mirabeau! Voyez
« toutes ces physionomies si diverses et presqu'égale-
« ment attristées: les uns perdent leur défenseur et
« leur modèle, ils lui donnent des regrets sincères; les
« autres perdent leur plus digne adversaire, celui dont
« la supériorité de génie honorait leur défaite, ou
« même élevait leur talent assez haut pour le com-
« battre. Ils déplorent tous la perte d'une intelligence
« exceptionnelle, qui faisait honneur à l'humanité. Ce
« grand corps politique est vide du feu sacré, de cette
« double existence que reconnaissent si bien les esprits
« inspirés, lorsqu'ils en sont saisis. Mirabeau le résu-
« mait en lui seul, il l'enflammait de tous les feux de
« son cerveau bouillant. On marche: douze mille
« hommes de garde nationale se rangent en haie, le
« fusil renversé, un crèpe au bras ou sur la poignée
« des épées; tous les magistats de la capitale, ainsi
« entourés, portent gravement leurs costumes où
« brillent seules les couleurs nationales; enfin, trois
« à quatre mille citoyens en deuil ordinaire suivent
« le corbillard, comme les grands flots du reflux.

« Ces 18 à 20,000 invités aux obsèques laissaient sur « leurs pas cent mille autres Français, simples témoins « de cette grande invasion de douleur, qui remonte « jusqu'au sommet de la montagne Ste.-Geneviève. « La nuit surprend le cortége en route; mille flam- « beaux, tout en éclairant sa marche, le laissent dans « l'ombre de son noir uniforme. La musique funèbre « devint plus funèbre encore dans cette obscurité: le « tam-tam des Chinois, instrument lugubre et qui « semble la voix des tombeaux, s'y fait entendre pour « la première fois. Ses sons déchirants saisissent le « cœur, le serrent et font frissonner tous les sens. On « dirait que la terre s'entrouvre, que le ciel s'abaisse, « et que l'un et l'autre exhalent une harmonie péné- « trante qui exprime à la fois l'attendrissement et la « terreur.

« On arrive enfin au temple de la sainte bergère; « mais il est encore vide; rien n'y est préparé pour « recevoir un tel hôte. Les gardes nationaux en font « le tour avec le cercueil, et pour donner au grand « législateur le salut et l'adieu des armes, ils en font « une décharge qui semble être à l'oreille, plus qu'é- « tonnée, l'écroulement des voûtes sous le fracas de « tant d'échos. Après cette épouvantable et sublime « détonation, on emporte l'illustre mort dans l'église « voisine, et l'on y laisse une grande ombre sous la « garde d'une autre grande ombre, également l'hon- « neur de la France; Mirabeau y attend, à côté de « Descartes, le monument qu'il n'a pas encore au « Panthéon. »

Avec Mirabeau meurt pour Pierre David ce qu'il y

avait de prestigieux, de grandiose, d'humain dans la Révolution. Désormais, il n'en verra plus que les excès; pour lui l'ode est achevée, et le drame commence: drame terrible dont les héros, tour à tour vainqueurs et victimes, se dévouent à la France bien plus qu'à la Révolution; où le despotisme des multitudes remplace le libéralisme des hommes de génie; où la violence dans la défense nationale déshonore les sentiments les plus patriotiques; où l'homme d'honneur n'a plus qu'un refuge, les camps; où tout noble cœur, pour ne pas saigner de honte dans les rues de la capitale, court à la frontière, car la balle des ennemis est moins meurtrière que le couteau des égorgeurs. Cependant Pierre David dut rester encore dix-huit mois sur la brèche, dans cette ville assiégée par la haine et gouvernée par la terreur. Il demeura attaché au *Logographe*, journal de l'époque, et au *Moniteur*, jusqu'à la levée en masse du 23 août 1792. Choisi, à cause de son instruction, comme secrétaire d'un représentant en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales, il se rendit en octobre 1792 à l'état-major de cette armée, où bientôt il se trouva en rapport avec le colonel Moncey, le capitaine Dessoles et le grenadier Latour d'Auvergne. Il se lia particulièrement avec ces deux derniers, et découvrit dans chacun d'eux l'amateur des arts, l'homme de lettres sous le militaire. Le futur président du Conseil en 1818, Dessoles, était un musicien plein de goût; le premier grenadier de France, Latour d'Auvergne, était un savant lettré, qui écrivit un livre fort curieux sur les *Origines gauloises*.

Quel brusque et heureux changement dans sa destinée! Voilà Pierre David sorti enfin de cet antre révolutionnaire où il était chaque jour menacé comme signataire de la pétition des vingt mille en faveur de Louis XVI ; le voilà en liaison avec des hommes de bien et de talent; le voilà incorporé à une armée, où il devient bientôt commissaire-adjoint des guerres, service analogue à notre intendance actuelle. Et quand il quittera les Pyrénées-Occidentales, ce sera pour aller sur le Rhin, et s'y rencontrer avec Kléber, Gouvion Saint-Cyr, le *modeste* général De Caen, comme il l'appelle, en faisant remarquer que, comme lui, il était du Calvados, et enfin Desaix qui l'affectionne plus particulièrement. Il vante, comme tout le monde, le sang-froid, l'habileté, la bravoure réfléchie de ce dernier, et raconte à ce propos le trait suivant qui nous semble avoir été passé sous silence par l'histoire, comme bien d'autres sans doute :

« Quelques démonstrations de la garnison de « Mayence nous firent retourner au galop devant cette « place. Peu de jours après, nos avant-postes furent « attaqués. L'action commença par une violente canon- « nade de la place. Nous courûmes dans nos retranche- « ments, les boulets sillonnaient un vaste et beau « jardin de l'Électeur dans lequel nous galopions. Ce « jardin était déjà tout en ruine. Nous parcourûmes « ainsi une grande partie de la ligne. Les Autrichiens « avaient fait une sortie, et leur cavalerie légère « malmenait une brigade d'infanterie, qui défendait un « mamelon en avant de nos ouvrages, et assez voisin « de la place. Le général Desaix, qui était arrivé avec

« nous dans une redoute, voyant cette brigade rompue,
« repoussée à plusieurs reprises, s'élance par-dessus
« le parapet, et traverse un ravin où pleuvaient les
« obus et la mitraille. Nous l'appelons : il n'entend
« rien ; nous tremblons pour lui, son heure n'était pas
« arrivée. Il franchit l'intervalle qui le sépare du com-
« bat, arrive, rallie soudain les soldats dispersés,
« commande une nouvelle charge et met l'ennemi en
« fuite. Les Autrichiens rentrèrent dans Mayence, et
« nous replaçâmes nos avant-postes aux points d'où
« ils avaient été repoussés. »

Mais Pierre David, malgré de si favorables commencements, ne devait pas fournir sa carrière dans l'intendance militaire. Appelé à Paris en mai 1795, un de ses amis lui proposa d'entrer comme sous-chef aux relations extérieures, ministère qui venait de se recréer sous la direction de Charles Delacroix, père du célèbre peintre de ce nom. Ce fut le 24 juillet 1795 qu'il prit possession de sa nouvelle place, et voici ce qu'il en dit :

« Je travaillais beaucoup pour m'instruire de nos
« intérêts politiques et des formes de la diplomatie.
« Le ministre n'en savait heureusement pas plus que
« nous, et la guerre presque générale nous laissait le
« temps de devenir savants. Nous étions encore loin
« d'avoir affaire aux ministres des grandes puissances ;
« nous n'avions d'ambassadeurs à Paris que ceux d'Es-
« pagne, de Toscane et d'Amérique. »

Aussi les loisirs que laissait à Pierre David cette diplomatie expectante furent-ils employés par lui, d'une part, à étudier à fond l'histoire des traités, et cette

science des rapports internationaux qui, comme toute autre, a ses principes, ses règles et ses exceptions; et d'autre part, dans ses matinées, à suivre avec quelques-uns de ses amis, impatients d'apprendre et de compléter une instruction que l'époque révolutionnaire les avait forcés de suspendre trop tôt; à suivre, disons-nous, au Collége de France et au Jardin des Plantes, les cours des célèbres professeurs du temps, Desfontaines le botaniste, Daubenton le naturaliste, Lefebvre-Gineau le physicien, et Darcet le chimiste. Ce fut alors aussi que, voulant tout à la fois et meubler sa mémoire et exercer sa plume, il eut l'occasion de défendre dans un journal le général Bonaparte et nos soldats d'Italie, contre les imputations que répandaient contre eux les Clichiens.

Cependant M. de Talleyrand était devenu ministre des relations extérieures; il remarqua le jeune sous-chef, le fit travailler directement avec lui, le mit plusieurs fois à l'épreuve, et en fut assez satisfait pour songer dès-lors à l'avancer. Une occasion se présenta bientôt. La République française avait mis au rang des puissances européennes la République cisalpine, fondée par le général Bonaparte avec ce qu'il avait gardé de ses conquêtes en Italie. On résolut d'envoyer une ambassade à cette République, et ce fut le citoyen Trouvé, alors chargé d'affaires à Naples, que le Directoire choisit pour cette mission, avec Pierre David pour premier secrétaire d'ambassade. Dès que ce dernier fut nommé à ce poste important, il résolut, en l'absence de l'ambassadeur, de voir le général Bonaparte qui était alors à Paris, et lui écrivit en conséquence.

« Il me fit adresser, dès le lendemain, dit Pierre « David, par Fauvelet-Bourrienne, son secrétaire in- « time, une invitation à dîner, rue Chantereine, « nommée pour lui rue de la Victoire. C'était le 7 ven- « tôse an VI (26 février 1798). Je trouvai dans sa « petite et jolie maison le conquérant de la Haute- « Italie, Madame Bonaparte, le général Desaix que « j'avais connu devant Mayence, et Bourrienne. J'étais « le seul étranger à ce petit couvert de famille. Le « général n'avait que 28 ans et demi; mais sa gloire « était déjà si grande, sa physionomie si grave, son « regard si fort et si scrutateur, que je me sentis quel- « que peu troublé devant lui. Il essaya pourtant de « badiner avec Joséphine; elle venait d'être marraine, « il lui demanda quel nom elle avait donné à l'enfant, « et lui causa de choses indifférentes, mais peu; son « aimable femme s'occupa de moi, comme d'un jeune « convive qui avait besoin d'être enhardi.

« Le général Bonaparte était encore tel que Gros « l'avait peint après la bataille d'Arcole, c'est-à-dire « mince jusqu'à la maigreur, et les cheveux châtain- « clair et pendants des deux côtés du visage, selon « la mode du temps. Durant le dîner, je ne pouvais « me lasser de contempler cette physionomie que je « voulais graver dans ma mémoire; mais placé devant « lui, à côté de sa femme, il fixait si souvent les yeux « sur moi, qu'il m'obligeait à baisser ou à détourner « les miens. Je n'aurais pu soutenir son regard fixe et « profond, quand même la politesse me l'eût permis. « Il y avait je ne sais quelle arrière-clarté au fond de « cet œil gris-bleu, qui semblait pénétrer dans l'âme

« et en éclairer tous les replis. Il ne pouvait lire dans
« la mienne qu'une vive admiration contenue par sa
« présence.

« Après le dîner, et lorsque nous fûmes retournés
« au salon, le général Bonaparte s'approcha de moi.
« Vous allez donc être le secrétaire d'ambassade du
« citoyen Trouvé? — Oui, Général. — Je le connais,
« c'est un homme estimable. Vous lui direz de ma part
« que sa mission est aussi délicate qu'importante;
« qu'il faut ménager tous les intérêts, toutes les opi-
« nions et l'amour-propre italien. Il y a un point sur
« lequel j'insiste particulièrement, c'est la religion; il
« faut la respecter en Italie. Je conseille à l'ambassa-
« deur d'être bien avec l'archevêque de Milan, c'est
« un brave homme. L'ambassadeur sera content de
« lui, comme je l'ai été moi-même; il faut faire aimer
« les Français en Italie, en se conduisant avec justice
« et modération; il faut y consolider la constitution
« en la respectant; il faut surtout y maintenir la reli-
« gion, ce peuple y tient beaucoup. »

« Il revint deux ou trois fois sur ce dernier article,
« mais en peu de mots et ajouta : Dites au citoyen
« Trouvé que je lui recommande ce point-là, c'est
« le premier pour réussir. — Croyez, Général, que je
« n'oublierai pas un seul mot de ce que vous me
« faites l'honneur de me dire. »

Les affaires du Milanais ont long-temps été difficiles à régler. En 1798, ce pays encore indécis, cette population généralement indolente, n'offrait à ceux qui voulaient en organiser l'indépendance, que les éléments les plus disparates, les plus contradictoires. On y

trouvait, comme partout en Italie, une majorité insouciante, une minorité turbulente. La minorité voulait faire la loi dans les crises, et dès qu'elle y était parvenue, la majorité conspirait contr'elle pour rentrer dans son repos chéri, dans son doux *far-niente* politique. Malgré les émotions révolutionnaires de 1798, malgré l'exemple de la France, malgré son protectorat militaire, le Milanais n'eut qu'un semblant de gouvernement dans son éphémère République cisalpine. Ce fut donc, à cette époque, de la part de l'ambassade française, une lutte presque quotidienne à souffrir, pour ébaucher, vaille que vaille, cette rétive indépendance.

On avait naturellement et tout d'abord imposé à cette fille insoumise du Directoire de Paris une constitution semblable à celle de l'an III. Pierre David, en sa qualité de secrétaire d'ambassade, fut chargé des rapports de détail avec le gouvernement exécutif de Milan, l'ambassadeur se réservant de ne paraître, et par conséquent de ne peser que dans les occasions décisives. Pierre David s'aperçut bientôt du désaccord qui régnait en haut, et du désordre qui menaçait en bas; et pour en prévenir les désastreuses conséquences, il songea à réclamer des modifications à une constitution trop hâtivement appliquée et trop légèrement élaborée. C'est à ce propos qu'il eut l'idée heureuse, et alors nouvelle, de proposer un gouvernement exécutif de trois membres au lieu de cinq, pressentant dès-lors ce qui allait s'établir en France un an plus tard, au 18 brumaire. Une fois son plan adopté, il fut chargé d'aller le défendre à Paris même, auprès du Directoire; et, chose

étonnante et qui prouve bien l'instabilité des systèmes de l'époque, il parvint à faire approuver pour une nation voisine une simplification gouvernementale, qui devait paraître pourtant une critique détournée de notre propre état de choses.

Malheureusement la guerre générale, qui éclata de nouveau en 1799, fit perdre au jeune secrétaire d'ambassade le résultat de sa victoire diplomatique, et il dut voyager en Italie, espérant un autre emploi, et ayant tout loisir désirable pour suivre l'armée française jusqu'à Naples, et reprendre ses travaux littéraires. Ce premier aspect de la terre des arts et des souvenirs est rendu dans les *Mémoires* de Pierre David avec beaucoup de charme et un enthousiasme tout juvénile : c'est une rapide, mais chaude esquisse, où l'admiration emprunte à l'histoire ses élans les plus vifs: ce fut pour l'auteur le complément le plus précieux d'éducation, ce fut pour le poète la source tout antique de ses inspirations futures.

Pourtant il lui fallut revenir à Paris, et y attendre, comme rédacteur littéraire du *Moniteur*, pendant plus de trois ans, une nouvelle mission diplomatique. Cette dernière fut à Malte : son chef était le général Vial, son secrétaire Pierre David; son but était de faire remise de l'île et de ses dépendances à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, en exécution du traité d'Amiens. Or, cette cession contrariait outre mesure l'Angleterre, décidée déjà à s'approprier une place imprenable, une des clefs de la Méditerranée. De là mille délais, mille intrigues pour entraver l'évacuation de l'île. La remise ne devait être définitivement accomplie qu'entre les

mains du grand-maître de l'ordre, et ce grand-maître, désigné par le pape, le bailli Ruspoli, prince romain, était en Écosse. Il fallait attendre son arrivée, qu'on retardait le plus possible. Enfin le prince Ruspoli refuse la dignité qu'on lui offre, et il faut attendre encore une nouvelle élection. Bientôt d'autres machinations plus graves se manifestèrent; on chercha à soulever la populace contre des troupes napolitaines, envoyées pour remplacer les troupes anglaises jusqu'au retour des chevaliers. Que de difficultés, que d'obstacles, que de roueries l'ambassade française n'eut-elle pas à combattre! Mais elle aurait fini par en triompher sans doute, si la guerrre n'eût encore une fois remis tout en jeu. Le général Vial quitta Malte pour suivre le chapitre de l'ordre à Naples, et finit par reprendre son service militaire, en laissant, le 3 octobre 1803, Pierre David comme chargé des affaires de France auprès du nouveau grand-maître. Tommasi. Pendant la longue agonie de l'ordre de Malte, à laquelle Pierre David assista sans pouvoir lui offrir autre chose que quelques consolations et quelques espérances, il eut pourtant l'occasion de rendre à son gouvernement des services dont on lui sut gré. Ainsi, respecté à cause de sa position officielle auprès d'un état neutre, il put demeurer à Naples après le départ de l'ambassadeur de France, et par suite informer Masséna, qui commandait l'armée d'Italie, des dispositions et des plans de l'ennemi. Ses avis précieux ne furent jamais oubliés par l'illustre maréchal, qui conserva jusqu'à sa mort pour Pierre David la plus franche amitié. Mais il fallut enfin quitter Naples le 30 novembre 1805, et ce fut à Rome que Pierre

David alla se réfugier jusqu'à la solution définitive des affaires Maltaises, et jusqu'à sa nomination au consulat général de Bosnie, le 13 novembre 1806.

Quelle était cette nouvelle mission ? Elle avait tout d'abord quelqu'apparence de rigidité, de désenchantement personnel : quitter la terre des arts pour une des provinces les moins policées, échanger une vie de bien-être et de poésie pour une existence rude et isolée, la plus aimable des sociétés pour des rapports ordinaires avec des barbares! Mais le devoir commandait ce sacrifice, et l'espoir de se rendre utile soutenait celui qui s'y résignait. On se souvient qu'en 1807, la France possédait déjà cette longue côte de l'Adriatique, qu'on appelle la Dalmatie ; elle y avait une armée que commandait le général Marmont : il fallait assurer à cette armée les approvisionnements que la pauvre province, où elle était reléguée, ne lui offrait pas toujours; il fallait tenir son chef au courant de toutes les vicissitudes de la politique ottomane ; il fallait surtout entretenir de bons rapports de voisinage entre le gouverneur de la province turque et le général français. Tel était le but de cette mission de Pierre David, mission qui eût été aussi utile qu'honorable, si elle n'avait pas rencontré tout d'abord de terribles obstacles et des dangers sans cesse renaissants.

Pour bien comprendre la position de cette sentinelle avancée ou plutôt égarée de la diplomatie, il faut se pénétrer de ce qu'était alors la Turquie : informe réunion de provinces mal soudées l'une à l'autre, agglomération hybride de peuplades quasi sauvages, la Turquie d'Europe surtout était un foyer d'anarchie

et de guerres intestines : la Servie était soulevée, l'Albanie révoltée, la Roumélie chancelante ; les Russes menaçaient le Danube, les Anglais menaçaient les Dardanelles. Le gouvernement du Sérail, faiblement dirigé par le trop confiant Sélim III, quoiqu'ami de Napoléon, n'avait pas su inculquer à ses peuples l'opportunité et la sincérité de cette alliance. Aussi, dès les premiers pas que fit Pierre David en Bosnie, rencontra-t-il une défiance, un mauvais vouloir, qui se changèrent bientôt en haine et en persécution. A son entrée solennelle dans la ville de Trawnick, seul français au milieu d'une garde turque qui l'accompagnait sans le protéger, il fut en butte, de la part de la populace, aux regards les plus malveillants, aux injures les plus outrageantes, aux insultes même les plus grossières : on crachait sur son cheval et sur son uniforme ; et il lui fallait paraître ni entendre, ni apercevoir ce qui blessait son oreille et ce qui soulevait son cœur. Mais ce n'était là que l'ignoble commencement des actes perfides de cette populace : elle devait plus tard chercher à brûler l'hôtel consulaire, tirer dans les rues des coups de pistolet sur le consul, comme sur une bête fauve, chercher maintes fois à l'empoisonner, menacer d'égorger sa femme et ses enfants, jusqu'au jour éloigné où elle devait jeter des fleurs à profusion sur son passage, répandre du café sur les pieds de son cheval, et l'acclamer comme un bienfaiteur.

Expliquons en quelques mots cette contradiction. A l'arrivée de Pierre David en Bosnie, nos ennemis d'alors, les Russes et les Anglais, avaient répandu le

bruit que le consul de France n'était qu'un émissaire de trahison; il ne venait, prétendaient-ils, que pour se faire livrer la province cédée par un traité secret à Napoléon Ier, et n'était que le précurseur d'une armée conquérante. Plus tard, au contraire, en 1810, Pierre David avait, pour aider à l'application du système continental de l'Empereur, fait passer par la Bosnie, les caravanes de l'Asie qui se dirigeaient sur les provinces françaises d'Italie, et les Bosniaques, enrichis par ce passage, montrèrent alors autant d'enthousiasme dans leur reconnaissance pour le représentant de la France, qu'ils lui avaient montré d'abord de violence dans leur aversion.

Quoi qu'il en soit, la première année que Pierre David passa en Bosnie fut une année « écoulée en enfer, » selon sa propre expression. Un seul homme le comprenait et l'estimait, c'était le gouverneur général de la province, le fameux Khosrew-Pacha, qui fut depuis grand-visir. Seul il le croyait, seul il l'écoutait, seul il le protégeait. Encore le faisait-il avec une certaine retenue, tant, tout-puissant qu'il fût en apparence, il avait de peine à dompter ces peuplades mal conquises, presqu'indépendantes encore de la Porte, qui ne permettaient pas au représentant du sultan de séjourner dans la capitale, Bosna-Séraï, et qui ne lui accordaient des hommes et de l'argent que pour défendre la province sans en jamais sortir. Bien déplorable gouvernement que celui qui, avec le pouvoir absolu en main, le droit de vie et de mort sur ses sujets, la force armée et le trésor à ses ordres, voyait toute cette puissance s'évanouir comme une vaine

fumée, si le chef local n'avait pas une énergie personnelle au-dessus de toute appréhension et de tout scrupule! Khosrew-Pacha, du reste, était un de ces hommes: il avait d'abord voulu se faire aimer, et il en était réduit à se faire craindre: la douceur est une faiblesse en Orient. A la moindre infraction à ses ordres, la tête du coupable tombait; à la moindre menace de guerre, son sabre sortait du fourreau; brave militaire, homme de courage et de résolution, il admirait Napoléon et aimait les Français. Mais il avait beau se montrer vigilant, actif, sévère, sa liaison avec le consul le discréditait; ses rapports avec le commandant de la Dalmatie, son amitié pour les chrétiens, servaient de prétexte à ses ennemis pour le présenter à une populace fanatique comme un faux musulman et comme un traître. De jour en jour, le pacha perdait de son pouvoir et le consul de sa sécurité. Enfin un événement imprévu précipita tout à coup le dénouement de ce drame politique.

Une révolution de palais avait amené à Constantinople l'abdication forcée de Sélim III en faveur de son neveu, Mustapha. Cette révolution, comme toujours, exalta les passions musulmanes: dans la capitale, la vengeance contre des ministres abattus; dans les provinces, la haine contre les chrétiens. En Bosnie, le consul eut donc de nouveau à craindre pour sa vie, le pacha pour sa place. Par une fatale complication, Khosrew était alors sur les frontières de son gouvernement à guerroyer contre les Serves, ces éternels partisans de la Russie, ces perpétuels ennemis, secrets ou avoués, de l'Empire dont ils étaient les tributaires.

Son lieutenant à Trawnick ne crut rien faire de mieux que d'arrêter le consul de France, et de le garder prisonnier dans son hôtel: cet acte, si contraire au droit des gens, sauva sans doute la vie à Pierre David et à sa famille, que la populace, dans son premier mouvement d'effervescence, aurait sans doute massacrés comme l'a été de nos jours M. Éveillard à Djeddah. Quant au pacha, il avait été, comme on le pense bien, dénoncé au divan par les Bosniaques et par ses envieux; mais, en homme fin, expérimenté et hardi qu'il était, voici comment il échappa à la disgrâce et même à la mort. Nous empruntons encore aux *Mémoires* de Pierre David le récit de ce fait si caractéristique, et qui peint à fond les mœurs et le caractère des Ottomans.

« On annonça bientôt l'approche d'un capidji-bachi « (chambellan du Grand-Seigneur), escorté d'une « vingtaine de bostanjis (soldats du Sérail). Il appor- « tait de Constantinople, disait-on, un sabre d'honneur « à Khosrew-Pacha. Ce capidji-bachi, qui était un « vieillard, arriva le 24 juillet 1807 à Trawnick. « Khosrew se doutait que cette faveur du sabre, si « flatteuse pour lui, couvrait une trahison fort en « usage à la Porte: il fallait s'en assurer et ne pas « perdre un moment, car la mort pouvait fondre sur « lui d'un instant à l'autre. Que fit-il? il plaignit ce « vieillard d'avoir entrepris un si long voyage, et, pour « le délasser des fatigues de cette dernière journée, il « lui offrit de se rendre au bain qui était tout prêt. Un « Turc ne refuse guère une pareille invitation, sans « donner des soupçons; le capidji accepte. Ces bains « d'étuve si voluptueux sont divisés en trois pièces;

« dans la première, on se repose et l'on quitte ses « fourrures; dans la seconde, on se dépouille tout-à-fait « et l'on reçoit le simple pantalon de toile soie et lin ; « la troisième est l'étuve.

« Khosrew avait appris au sérail, où il avait été « élevé auprès des princes Mustapha et Mahmoud, « qu'un porteur de firman honorable porte aussi « quelquefois un billet fatal, qui condamne à mort « celui qu'on favorise en apparence ; que ce billet, « nommé khati-schérif, se cache entre la fourrure et le « drap dont une pelisse est formée. Il ordonne secrète- « ment à son pelissier de tâter la pelisse que le vieux « capidji a laissée dans la première pièce des bains, « et, s'il y sent du papier, de la découdre ; puis de « prendre ce papier, d'y en substituer un autre qu'il « lui donne, et de recoudre la pelisse avec tant d'a- « dresse qu'il ne paraisse pas qu'on y ait touché. L'o- « pération est faite, tandis que le vieillard, servi avec « empressement, se délectait dans le bain. On trouve « le khati-schérif du sultan Mustapha; il ordonnait « au capidgi-bachi de lui apporter la tête de Khosrew. « Le pacha dissimule, le capidgi ne s'aperçoit de rien, « et sent au tact que son ordre secret est toujours à la « même place, il doit attendre maintenant une occa- « sion pour l'exécuter.

« Khosrew redouble d'égards et de caresses pour « son bourreau, il lui fait un présent de 40 bourses, « selon l'usage, quand on reçoit par ces officiers « de grandes faveurs du souverain. Il se félicite « tous les jours de son bonheur, tout en prenant « ses précautions pour n'être pas victime des em-

« bûches du vieux renard. Enfin, il fit naître l'occasion « d'un entretien avec le consul de France; le capidgi « y assistait, car il semblait ne pas perdre de vue sa « riche proie. Le pacha me présenta ce vieillard comme « un admirateur de Napoléon, un militaire illustre « qui avait combattu autrefois les Russes, du temps de « Catherine. —Oui, me dit le vieillard, j'étais au siége « d'Okzacof, et je vais vous montrer la cicatrice d'une « blessure que j'y reçus. En disant ces mots, il vient se « placer auprès de moi, lève sa large manche, et me « montre en effet une grande cicatrice qu'il avait au « bras gauche; mais il tremblait comme s'il eût eu la « fièvre, ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, « et je lui trouvai même je ne sais quoi d'exalté dans « les idées et de saccadé dans le langage; j'attribuai « cet air à ses souvenirs belliqueux...... Ce n'était « point cela, et lorsque je fus sorti de cette audience, « et que je témoignai à mon interprète l'étonnement « que m'avaient causé les mouvements singuliers de ce « capidgi-bachi : — « Ne voyez-vous pas, me répondit-« il, que c'est un homme mort? Ce qui vous étonne « est l'effet du poison qu'il a bu dans un sorbet ou « dans une tasse de café. » En effet, j'appris le lende-« main, 4 août, qu'il était malade, et le 5, qu'il était « mort. On attribua ce décès subit à son grand âge et à « la fatigue du voyage. Le khati-schérif resta inexécuté « et même inconnu à la province, et Khosrew sut à « quoi s'en tenir sur les dispositions du nouveau sultan « à son égard. »

Grâce à son audace, Khosrew-Pacha fut sauvé cette fois. Mais ses ennemis, qui avaient deviné sa conduite

sans pouvoir la prouver, n'en persistèrent pas moins à le calomnier, à intriguer contre lui, à le représenter au Sérail comme l'âme damnée des Français, à demander son rappel, sinon sa tête. Pierre David le défendit comme il le put. Khosrew avait, à la sollicitation du consul, rendu des services de bon voisinage au général Marmont; fort de la protection du pacha, le consul avait pu séjourner au sein même de la population la plus farouche et la plus malveillante, y réunir des renseignements, y obtenir des informations aussi utiles au gouvernement français qu'à notre armée d'occupation. Pierre David intéressa donc à la destinée de ce chef turc, si attaché à notre pays, et le gouverneur de la Dalmatie, et l'ambassadeur de France à Constantinople, et le ministre de nos relations extérieures. Ces instances, parties de si haut, furent-elles aussi efficaces que les propres efforts du pacha, et surtout que les cadeaux qu'il sut adresser aux nouveaux chefs de son gouvernement, pour se maintenir encore trois mois à Trawnick? C'est ce que Pierre David ne pénétra jamais. Toujours est-il que Khosrew, loin d'être abandonné à la haine de ses envieux, ou même d'être frappé de disgrâce, fut appelé au gouvernement de la Macédoine au lieu de la Bosnie: il y gagnait comme importance de pachalik; mais la France y perdait un partisan sincère, et le consul un ami éprouvé.

Cet audacieux pacha fut remplacé par un homme aussi faible que Khosrew était énergique, aussi irrésolu qu'il était décidé, aussi nonchalant qu'il était actif; mais pourtant ce Turc, à l'eau de rose, était encore, à sa manière, ami des Français. Il avait été

grand-visir lors de l'ambassade de Sébastiani, et, de concert avec ce général, il avait heureusement repoussé la tentative de la flotte anglaise contre Constantinople. Il conservait et les sentiments et les idées de cette époque brillante de sa carrière; et, grâce à la mansuétude, à la générosité de son caractère, Pierre David put toujours vivre en bonne intelligence avec lui. Et pourtant qu'y avait-il de plus difficile que de faire croire à la durée de l'amitié française un peuple naturellement défiant, et antipathique à tous ceux qu'ils appellent des infidèles ? La France alors avait, d'ailleurs, bien d'autres vues que de tranquilliser l'empire ottoman : elle poursuivait avec une énergie toute-puissante sa carrière de gloire et de redressements; sa politique prépotente jetait la confusion dans l'esprit des cours les plus astucieuses; quelles inquiétudes et quels doutes ne devait-elle pas faire naître chez des peuplades grossières, et même auprès des grands d'une nation arriérée? Et quelle position pour un agent isolé, pour un consul perdu parmi des montagnards sauvages, que d'expliquer, que de justifier, que d'interpréter favorablement toutes les marches et contremarches de nos armées, toutes ces intentions impérieuses et rapides du grand homme qui nous gouvernait! Les Turcs étaient les ennemis-nés des Russes, tout prêts à se précipiter sur eux à un signe de notre empereur, et, après Friedland, Napoléon se réconciliait avec Alexandre Ier. ! Les Autrichiens convoitaient sans cesse quelques provinces tributaires de la Porte; le consul de France maîtrisait autant que possible leur action sur les Bosniaques, en déjouant leurs intrigues,

et tout à coup, après Wagram, Napoléon épousait Marie-Louise! Quoi qu'il en soit, malgré les obstacles successifs de cette mission si épineuse, outre une lutte incessante tant contre les habitants indomptables du pays que contre un consul d'Autriche, son rival, qui conspirait, même en 1811, avec les Anglais contre la France, Pierre David put en Bosnie rendre à son pays deux services signalés qu'il nous reste à raconter.

On en était au commencement de cette année 1809 où l'Autriche, aveuglée sur sa puissance et son avenir, osa rompre avec le colosse occidental. Pierre David, du point extrême où il était, avait pressenti et dénoncé depuis long-temps les intrigues allemandes. Pour contrebalancer le crédit qu'il avait déjà su acquérir, sinon sur le peuple, au moins sur le gouvernement ottoman, la Cour de Vienne avait envoyé un de ses colonels à Trawnick avec le titre de consul. Ce colonel ne faisait pas autre chose que de recevoir les émissaires des ennemis de la France, des Anglais, des Russes, des Monténégrins, c'est-à-dire tous ceux qui pouvaient s'entendre avec lui, pour inquiéter nos possessions de Dalmatie, et pour y exciter au besoin une insurrection contre nous. A peine aussi la guerre déclarée, l'Autriche avait réuni, dans les montagnes de l'Illyrie, une armée postée de façon à bloquer en Dalmatie les 25.000 Français que commandait le général Marmont. Il s'agissait donc pour le consul de France et de déjouer les projets qui menaçaient nos possessions de l'Adriatique, et en même temps de susciter une diversion en faveur de notre armée. Voici comment il s'y prit pour

atteindre ce but si important : il savait que, lors de la délimitation des frontières entre la Turquie et l'Autriche, cette dernière avait obtenu, en trompant le Grand-Seigneur sur l'importance de sa réclamation, un canton considérable de la Croatie turque, appelé la Kraîna, et défendu par la forteresse de Czétin. Les Turcs de ce canton, fertile en pâturages, n'avaient jamais accepté les résultats de cette supercherie diplomatique, et ne cessaient de faire des incursions sur un territoire qu'ils considéraient toujours comme leur appartenant. En vain la Porte était-elle intervenue pour faire prendre patience à ces populations subrepticement dépossédées; à chaque occasion nouvelle, elles n'en faisaient pas moins des pointes dans les vallées limitrophes, et y enlevaient des troupeaux tout entiers.

Le consul de France vit avec raison, dans cet état de choses, les germes d'une affaire beaucoup plus grave et presque générale. Il fit insinuer aux chefs de la Kraîna qu'ils trouveraient un appui de la part de la France, s'ils tentaient de reprendre par la force ce qu'on avait détourné par la ruse. Les Croates ottomans, contenus depuis un an par les troupes autrichiennes, n'attendaient que le signal de la guerre pour se venger, et, forts de l'approbation du consul de France, ils se ruèrent en masse sur la Kraîna, enlevèrent par escalade la ville de Czétin, et par surprise celle de Dzernick. Il n'en fallut pas plus pour jeter l'alarme chez nos ennemis; ils crurent que la France avait décidé la Turquie à se déclarer pour elle. Le consul d'Autriche se plaignit amèrement au pacha de Bosnie

de ces hostilités si imprévues; le consul de France soutint auprès du même pacha les insurgés qui nous étaient si favorables, et les excita à rester en armes et en possession du canton qu'ils venaient de récupérer. L'Autriche, alors de plus en plus inquiète, commit la faute que Pierre David attendait de sa part, c'est-à-dire dégarnit de plus de moitié son armée d'Illyrie pour aller au secours de la Kraina; et dès qu'il apprit ce mouvement d'une manière positive, Pierre David en informa le général Marmont, qui saisit cette occasion de faire une trouée en Illyrie. Ce fut donc grâce à cette diversion si habilement prévue, préparée, excitée par le consul de France, que l'armée de Dalmatie fut débloquée, put traverser victorieusement les ennemis qui lui faisaient face, joindre par ordre de l'Empereur l'armée d'Italie, et arriver à temps avec elle, pour déterminer la victoire de Wagram. Le général Marmont y gagna son bâton de maréchal, et le pauvre consul resta seul exposé aux récriminations du pacha qu'il avait compromis, à l'animadversion de son collègue autrichien qu'il avait joué, et aux nouveaux dangers qu'allait lui faire courir le soulèvement prochain de la Dalmatie.

Ces mauvais jours passés, la paix permit enfin à Pierre David de couronner sa mission, jusqu'alors toute militaire et toute diplomatique, en organisant la route continentale du commerce du Levant avec l'Empire français. Après maintes difficultés levées, après de longues correspondances avec les autorités turques des provinces traversées, après avoir aplani tous les obstacles, détruit tous les scrupules, surmonté

tous les mauvais vouloirs, voici comment il résume lui-même le résultat de ses efforts :

« J'avais présenté le plan de cette organisation au « ministre dès le 30 novembre 1809 ; mais, comme il « n'était appuyé d'aucune expérience qui en démontrât « la possibilité, je fis faire, par de riches négociants « israélites, un essai de caravane, de Bosna-Seraï à « Trieste, en passant par la haute Croatie, qui nous « appartenait depuis la paix. Cette caravane, tra-« versant Banialuka, en Bosnie, prit la route de « Kostaïnitza, village situé sur l'Unna, nouvelle limite « des deux empires, passa cette rivière, traversa « Pétrina, Carlstadt, Fiume; et bien accueillie, bien « protégée partout, ainsi que je l'avais recommandé « au gouverneur illyrien, arriva sans obstacle à sa « destination. Les marchandises devenues rares qu'elle « apportait furent vendues avec un grand avantage « à Trieste. Elle revint, chargée de marchandises « d'Europe qui produisirent un second bénéfice, et le « problème fut résolu. Ce qu'on avait fait avec tant « de succès sur une petite échelle, pouvait être fait sur « une grande ; et l'Europe et l'Asie allaient se passer « de la mer pour communiquer ensemble et s'envoyer « leurs productions. »

Tel fut, en effet, le succès de cette route continentale, que les droits de douane, dont elle devint l'occasion, montèrent de huit à dix millions par année. Elle enrichit la Turquie, devint féconde pour la France, dont le commerce par mer était éteint ; et elle dura ainsi jusqu'à la fin de 1813, où nos malheurs politiques et la perte de nos possessions sur l'Adriatique l'em-

portèrent comme une épave de plus dans le désastre général. Pierre David eut donc la douleur de voir cesser brusquement ce qu'il avait eu tant de peine à créer; et, pour comble de souffrances et d'angoisses, il resta plus de six mois entièrement cerné dans sa Tauride, comme il appelait la Bosnie, par les ennemis de son pays, et privé de toute nouvelle de France. Heureusement qu'à force de persévérance dans son énergie, de franchise dans ses rapports, de répétition dans ses bienfaits, il avait enfin apprivoisé les Sauvages au milieu desquels il vivait, et qu'il s'était fait des amis de la plupart de leurs chefs. Aussi, malgré les trahisons et les perfidies de cette époque, put-il attendre son rappel jusqu'en mai 1814, et fut-il accompagné, jusqu'aux frontières de la Turquie, par les vœux des riches et par les bénédictions des pauvres.

Les *Cent-Jours* arrivèrent, ce retour éphémère, mais brillant, des gloires de l'Empire et des principes de 89, et Pierre David, trop bon Français pour ne pas applaudir à ce réveil national, accepta alors, avec un dévouement aussi sincère qu'instantané, les fonctions difficiles, et qui pouvaient devenir si compromettantes plus tard, de secrétaire des commandements de Son Altesse le Prince Lucien Bonaparte. Il avait connu ce frère de l'Empereur en Italie, et la conformité de leurs goûts littéraires, le souvenir aussi honorable que distingué que Pierre David laissa constamment à tous ceux qui le rencontrèrent dans la vie, petits ou grands, la fermeté de son caractère et la noblesse de ses sentiments, expliquent l'empressement si flatteur du

prince Lucien à l'appeler près de lui sur la brèche, et à lui conférer sans hésitation ses vues et ses projets. Au retour des Bourbons, Pierre David dut rester en disponibilité à Paris jusqu'à la fin de 1819, n'ayant reçu, pour toute récompense de sa belle conduite en Bosnie, que la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur. Enfin, à cette époque, le général Dessoles, qu'il avait connu à l'armée des Pyrénées, en 1794, étant devenu président du Conseil et ministre des affaires étrangères, songea à lui et le fit nommer consul général à Smyrne, poste brillant sans doute, mais auquel la révolution grecque allait donner passagèrement une importance capitale.

Une sorte de présage terrible des difficultés de sa mission attendait Pierre David dès son arrivée a Smyrne, le 31 décembre 1819. Dans la nuit où finissait une année et commençait l'autre, un épouvantable incendie éclata dans le quartier turc de cette cité presque cosmopolite, et dont les cent vingt mille âmes se composent moitié de Turcs et moitié d'Arméniens, de Grecs, de Juifs et d'Européens de toutes nations. Tous ces Levantins de la basse classe, égoïstes et indifférents, ne s'inquiètent guère que des malheurs qui leur arrivent à eux-mêmes, ou tout au plus à leurs nationaux; de là leur incurie dans toute catastrophe publique, leur peu d'empressement à se porter mutuellement secours; il n'y a que les Français qui soient naturellement et spontanément généreux. Aussi, leur consul, et les marins qui l'avaient amené, s'empressèrent-ils, presque seuls, d'offrir leurs bras et leurs pompes aux impassibles Orientaux. Le consul arriva

même au foyer de l'incendie avant le gouverneur turc, et voyant que l'action de l'eau devenait inutile, tant l'incendie avait d'intensité et d'extension, il songeait déjà à employer la hache pour couper le feu, lorsque le Mousselim se rendit enfin sur le théâtre de désolation. Jugez, par le premier acte et par les premières paroles de ce dignitaire ottoman, du caractère apathique et fataliste de ce peuple en décadence : son premier acte fut de s'accroupir sous l'auvent d'une boutique encore épargnée, et de faire appeler le nouveau consul ; ses premières paroles furent de le prier de ne faire toucher par les marins français à aucune maison, avant qu'elle ne fût préalablement atteinte par les flammes ; autrement, disait-il, il serait personnellement responsable de tout bâtiment abattu, et en devrait solder le prix. A ces mots si décourageants, il fallut laisser faire l'élément destructeur, et attendre qu'il fût parvenu jusqu'aux premières propriétés du quartier franc pour l'arrêter par la hache, le circonscrire et l'éteindre. Plus tard il faudra de même attendre l'anarchie pour combattre le désordre, laisser se commettre les premiers assassinats pour arrêter un massacre général.

Pourtant l'année 1820 fut à Smyrne assez tranquille. La fermentation révolutionnaire de la Grèce continentale ne s'étendait pas encore jusqu'en Asie ; et, chose singulière ! Pierre David n'eut tout d'abord à s'opposer, dans son département consulaire qui s'étendait à toutes les îles de l'Archipel, qu'aux empiétements d'autorité, aux abus fiscaux et aux tracasseries malveillantes des primats grecs. Ces sortes de petits despotes munici-

paux, sous la domination politique des Turcs, abusaient d'un pouvoir tout local et entravaient autant que possible le commerce français, tant ils étaient jaloux de notre marine, et tant ils auraient voulu demeurer les seuls intermédiaires entre l'Europe et la Turquie ! Une circonstance toute particulière vint prouver jusqu'à quelle perfidie pouvait s'étendre cette envieuse animadversion. Pierre David, en sa qualité de poète et d'amateur de l'antiquité, avait ordonné des fouilles sur plusieurs des points où résidaient des agents sous ses ordres. La principale de ces fouilles se fit à Milo, et un jour on écrivait au consul qu'on avait trouvé une grande statue de femme : c'était, cette admirable Vénus, chef-d'œuvre peut-être de ce qui nous reste de l'art grec. Le paysan, dans le champ duquel avait été découvert ce marbre sublime, fut indemnisé du dégât fait à sa propriété; les chefs de l'île, qui avaient préalablement autorisé ces recherches, consentirent d'abord à l'enlèvement de la statue, et Pierre David se hâta de l'offrir à notre ambassadeur, à Constantinople, M. le marquis de Rivière, pour qu'il en fît hommage au Roi. Mais, lorsqu'on eut débarrassé la belle Vénus de sa couche d'argile, lorsque ses formes si parfaites furent sensibles même à des yeux ignorants, les primats de Milo voulurent revenir sur leur concession première ; ils écrivirent à Constantinople pour se faire appuyer dans leurs chicanes par un des princes du Fanar, ces descendants encore dégénérés des Byzantins; et ce prince, drogman du Grand-Seigneur, épousa leur méchante querelle, et soutint leur mauvaise foi. Il fallut l'intervention d'un secrétaire d'ambassade et l'appui

d'un bâtiment de guerre, pour arracher d'entre les mains rapaces de ces Grecs une œuvre d'art, découverte par les soins et soldée par l'argent de la France. Malheureusement l'affaire n'en resta pas là : le prince Fanariote, d'autant plus absolu loin des yeux de son maître, qu'il était plus impuissant à ses côtés, entra dans une fureur violente à la nouvelle du départ pour notre musée de la statue qu'il avait convoitée ; il vint à Milo, fit bâtonner ceux qui avaient exécuté, quoiqu'à regret, leur traité, les frappa d'amendes, les accabla d'avanies, et le consul de Smyrne eut toutes les peines du monde à réparer le mal qu'avait fait dans cette île ce despote de rencontre. Telle était l'antipathie que nous montraient, telles étaient les luttes que soutenaient contre notre loyauté quelques-uns de ceux que Pierre David allait sauver, un an plus tard, du fer des égorgeurs, et pour le salut desquels il allait cent fois exposer sa vie.

Dès le mois de mars 1821, le soulèvement d'Alexandre Ipsilanti dans les provinces danubiennes, de Colocotroni en Morée, de Logothêti dans l'Archipel, émurent à Smyrne tous les esprits, excitant la rage des uns et glaçant les autres d'effroi. Les Français craignaient pour leurs comptoirs, les Européens pour leurs maisons, les Grecs pour leur existence. L'orage grondait au loin, menaçait de plus en plus, et c'était au consul de France qu'incombait la grave et lourde responsabilité de la sécurité publique. Chef des représentants de l'Europe, président-né du Conseil consulaire, il lui appartenait tout le premier de s'entendre avec les autorités du pays pour maintenir l'ordre ; et chacune de ses démar-

ches, comme chacune de ses demandes, contenait parfois ou le bon accord ou la lutte, ou la paix ou la guerre. Tout était émotion pour cette ville en alarme, le moindre récit de combat exaspérait les Turcs et terrifiait les Grecs. Les janissaires du pays s'exaltaient de jour en jour, et, loin de réprimer les scènes de désordre qu'accumulaient les Candiotes, l'une des races les plus féroces de l'Orient, ils les laissaient se renouveler sans cesse et les approuvaient sans s'y mêler encore. On outrageait en pleine rue un drogman européen, on insultait un consul, on frappait des artisans inoffensifs, on tentait des pillages particuliers, on allumait des incendies partiels; et, à chacune de ces avanies, il fallait que le consul de France allât demander réparation à des chefs sans pouvoirs, sans bonne volonté, sans franchise. Ces alternatives d'inquiétudes et de troubles durèrent trois mois entiers. Pierre David, grâce à son énergie inébranlable, grâce à son infatigable dévouement, obtenait un jour une répression sévère sur un point, et le lendemain le désordre éclatait sur un autre ; et de plus en plus le prestige de l'autorité s'éclipsait, et de cœur en cœur le fanatisme s'allumait, et de proche en proche s'étendait l'anarchie; Smyrne était une poudrière entourée de feu, et une seule étincelle pouvait tout embraser.

Ce fut en juin que la catastrophe, si long-temps prévue, éclata. Au commencement de ce mois, divers complots, tramés dans les tavernes du quartier turc, avaient encore été déjoués; mais le 17, au matin, on apprit que la soldatesque en révolte avait massacré, dès la pointe du jour, les autorités municipales de la

ville, qu'elle courait sus aux Grecs, les assassinant à coups de pistolets et de tromblons, et qu'elle avançait de plus en plus vers le quartier franc. Aussitôt une panique générale s'empara de toute la population; les Européens se refugièrent sur les navires de la rade, et les Grecs se précipitèrent vers le consulat de France. Heureusement l'enclos en était vaste, et le cœur du consul aussi brave que généreux. Mais laissons Pierre David raconter lui-même cette terrible scène :

« Le 17 juin, jour fatal, j'embarquai ma femme, « mon enfant, mes domestiques. A peine étaient-ils « dans le canot qu'une troupe de furieux qui venaient « d'égorger le Mollah, le Naïb et l'Ayan-Bachi, les « coucha en joue; je ne sais ce qui l'empêcha de tirer: « elle reconnut apparemment l'uniforme français du « jeune aspirant, qui commandait l'embarcation. Cette « troupe, une minute après, se présenta devant le « consulat; une foule de Grecs qui étaient sur la place « se précipitèrent dans les cours, ils y furent suivis « d'une décharge de mousqueterie. Un de mes janis- « saires, nommé Abd'Oullah, se plaçant sur le seuil « de la porte-cochère, s'opposa seul à l'entrée de « cette troupe effrénée; on cherchait à fermer les deux « battants derrière lui; les assaillants les repoussaient « avec le canon de leurs fusils. Je me hâtai de revêtir « mon uniforme, et de me présenter à cette porte. « Ils firent alors une décharge qui perça le pavillon. — « Eh quoi! Musulmans, leur dis-je, est-ce ainsi que « vous respectez l'hospitalité, qui était si sacrée à vos « pères? Oubliez-vous que cette maison est celle du « Roi de France, l'ami du Grand-Seigneur? Ne m'avez-

« vous pas admis dans le 31ᵉ. orta? Voulez-vous violer
« le seuil de votre camarade? — Non, répondit l'un
« d'eux, mais livre-nous nos rayas. — Moi, vous
« livrer des malheureux qui ont mangé mon pain et
« mon sel! Le feriez-vous, vous-mêmes? Vous seriez
« indignés qu'on vous en crût capables. Sachez que
« les lois de l'hospitalité ne sont pas moins saintes
« pour les Français que pour les Osmanlis. — Ces rayas
« sont des rebelles. — Quoi! des femmes, des vieillards,
« des enfants? quel mal peuvent-ils vous faire? Sont-ce
« là des ennemis redoutables pour des braves janis-
« saires? C'est une honte que de les craindre. S'ils
« étaient armés contre vous, leur aurais-je donné
« asile? Non, s'ils étaient des rebelles, ils ne seraient
« point mes hôtes! — Ils sont tous rebelles au fond du
« cœur. — Qui peut voir les cœurs? Je ne vois que les
« mains, et elles n'ont point d'armes. — N'importe!
« il nous les faut; si tu ne les livres point, nous allons
« les prendre. — Eh! bien, vous tuerez donc votre
« ami, vous passerez sur son corps!

« Ce dernier propos de l'un des plus fanatiques fut
« désavoué par les autres; le dialogue se radoucit par
« degrés. Je les invitai à prendre le café; je criai à mes
« gens au travers de la grille de m'en apporter; on
« se hâta de m'obéir, les massacreurs s'accroupirent
« pour recevoir les tasses, je demandai tous mes chi-
« boucks bien allumés, je fus servi en un moment. On
« distribua ces pipes à ce cercle horrible. Je leur
« montrai mon cimeterre d'Ispahan comme une lame
« précieuse, et la curiosité le faisait passer de main en
« main. Ils me montrèrent leurs pistolets, leurs yata-

« gans garnis d'argent, et je les désarmai ainsi, tandis « que le moka et le lattaquié les calmaient. Je saisis « ce moment pour commencer l'embarquement de mes « Grecs; je connaissais trop les Turcs pour en craindre « aucune violence en prenant mon café, de sorte que, « sous leurs yeux mêmes, je fis sortir de la maison « consulaire les femmes et les vieillards, les prêtres et « les enfants, et les fis embarquer pour se sauver en « rade. Ces barbares eurent assez de réserve pour « n'en frapper aucun; il y eut même de ces Turcs qui, « d'un bras ensanglanté, aidaient de malheureuses « femmes grecques toutes tremblantes à porter leurs « paquets jusqu'aux bateaux, et leur donnaient leurs « enfants restés sur le rivage. J'allais et venais sans « cesse de la porte à la mer, pour protéger cet em- « barquement par ma présence; il survenait de temps « en temps de nouvelles troupes de meurtriers : la « première m'aida quelque temps à les faire retourner « sur leurs pas, et, quand elle fut partie, il me fallut « recommencer à me servir des mêmes moyens pour « calmer et renvoyer ceux qui cherchaient partout des « Grecs à immoler. Cette scène dura quatre heures; « les canots français et anglais, commandés par des « élèves des deux marines, se succédèrent continuel- « lement du rivage aux vaisseaux, et les équipages, « comme leurs officiers, rivalisèrent de zèle et d'hu- « manité. Quand toutes les victimes furent sauvées, « que le consulat fut vide, que j'eus la certitude que « tous mes nationaux étaient embarqués, j'allai fermer « la maison consulaire et rejoindre ma famille sur la « corvette *l'Écho.* »

Mais l'héroïque consul ne resta pas long-temps sous le refuge des canons français; il lui fallait achever l'œuvre qu'il avait commencée, et, après avoir sauvé les populations chrétiennes de Smyrne, sauver aussi leurs propriétés. Le bruit s'était répandu que la ville franque allait être livrée aux flammes. Pierre David, à dix heures du soir, descendit seul, accompagné d'un officier de marine, sur le quai désert de la partie déjà abandonnée de cette malheureuse cité: il y avait donné rendez-vous au Sardar, commandant de la police turque, qu'avaient épargné jusqu'alors les révoltés furieux. Trois fois il l'appela de son nom, et le silence répondait seul à sa voix; il l'attendit une heure en parcourant au pas les rues voisines, et il ne voyait autour de lui qu'un lugubre abandon. Enfin, il dut renoncer pour cette nuit à rencontrer ce chef pusillanime, qui redoutait plus ses propres soldats que le consul de France n'en était intimidé. Mais, dès le lendemain, et jusqu'à ce qu'il pût réunir le Conseil des autorités, Pierre David ne cessa de descendre à terre, d'aller visiter tour à tour les maîtres de la ville, de traverser avec un seul janissaire pour garde cette cité en ébullition, et son sang-froid, sa confiance, son calme firent à la fin une profonde impression sur les Ottomans. qui prisent avant tout la gravité dans le courage, calmèrent les irritations, rendirent aux chefs un peu de pouvoir, et éteignirent les torches dans la main des incendiaires. Ce fut donc au dévouement de Pierre David que Smyrne dut alors le salut de la moitié de ses habitants et de leurs richesses. Il en reçut de toutes parts les félicitations les plus honorables et les plus gé-

nérales: le Roi lui envoya la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, les journaux de l'époque rapportèrent ses actes répétés d'intrépide humanité, le parlement anglais retentit même de son éloge, et un homme qui s'entendait en vrai courage, le capitaine de vaisseau de Kergrist, commandant de la station française sur la corvette *l'Écho*, écrivait du consul de France au ministre de la marine: « M. David voulut aller, avec un « seul janissaire, visiter chez elles les autorités de la « ville, et osa parcourir le quartier turc. Le sang-« froid, le caractère plein de dignité et de grandeur, « déployés par M. le Consul général dans ces événe-« ments si inquiétants, m'ont pénétré d'admiration. »

Quoiqu'une anarchie pareille à celle du 17 juin 1821, ne se soit pas renouvelée dans la ville avec autant d'intensité, Smyrne n'en demeura pas moins sous un régime que Pierre David compare à celui de la Terreur de 1793. Ajoutez à ces violences de la population, la faiblesse des autorités, la lâcheté d'un pacha, avec lequel le consul de France indigné rompit un jour tout rapport direct; et vous comprendrez combien il fallut de prudence, unie à une énergie incessante pour éviter une explosion générale, un massacre des Grecs, un pillage des propriétés européennes. Les fanatiques en voulaient au consul de France, seul digue qu'ils rencontrassent au débordement de leurs passions: ils complotaient de l'assassiner, ou au moins de l'enlever. Quelle persévérante audace ne fallut-il pas à Pierre David pour sauver sa vie et celle de ses nationaux dans un semblable chaos de crimes et de haine! Et ces crises successives durèrent sept mois avec de rares alternatives de calme, avec de fréquentes

aggravations dans les méfaits et dans les meurtres. Il y eut toujours des Grecs réfugiés dans le consulat de France jusqu'au 20 janvier 1822, mais on ne tenta plus d'en forcer l'enceinte. D'où venait ce revirement heureux dans les âmes de ces barbares? De l'impartiale générosité, du dévouement à tous les malheureux, de quelque nation qu'ils fussent, que montrèrent le consul et la marine de France. Les Grecs étaient-ils vainqueurs sur un point du littoral ou dans une île? les Turcs à leur tour étaient-ils persécutés? immédiatement l'intervention de Pierre David, qui avait déjà sauvé d'une mort certaine plus de deux mille familles, suffisait auprès des vainqueurs pour alléger le sort des vaincus, pour ménager des échanges de prisonniers, pour arrêter le glaive de la vengeance ou pour en amortir les coups. Ce fut ainsi que Pierre David fit invoquer et plus tard bénir son nom par les infortunés des deux partis, ce fut ainsi qu'il mérita le titre de Las-Casas du Levant, et qu'il éleva ses fonctions consulaires à la hauteur d'une mission d'humanité.

Grâce à ces bienfaits répétés, dont l'influence civilisatrice s'étendait de jour en jour en Orient, malgré les réactions de violence que les succès de plus en plus nombreux de l'insurrection hellénique amenaient fatalement, l'année 1822 fut relativement douce aux malheureux de Smyrne, si elle fut amère au cœur du consul. D'où venait cette amertume? Des tergiversations ordinaires de la politique, de la position délicate où se trouvait notre ambassade à Constantinople où l'on accusait la France de favoriser sous main la révolte, et surtout des calomnies des envieux et de la haine des

méchants. Qui le croirait aujourd'hui ? Pierre David fut obligé de se défendre de sa générosité, de lutter contre ceux qui voulaient enrayer les élans de son âme, et il dut déployer autant d'énergie pour accepter la responsabilité de ses belles actions qu'il en avait montré pour les accomplir. Enfin la cause des Grecs devint peu à peu populaire, l'Europe s'y intéressa, les gouvernements s'en mêlèrent ; mais n'est-ce pas une bien noble gloire pour le consul de Smyrne d'avoir pressenti, décidé, entraîné cette intervention, et d'avoir aidé à l'indépendance d'un peuple, en n'écoutant d'abord que les inspirations de sa conscience, et en y persévérant seul, un moment, contre tous ?

En 1823 commença pour Pierre David une autre mission d'humanité, conséquence de ses premiers actes, complément de ses dévouements passés. La révolution grecque, adoptée par tous les nobles cœurs, avait attiré au secours des Hellènes une foule de gens enflammés de zèle pour leur cause, et qui allèrent, avec enthousiasme, offrir leurs services ou leurs bras. Mais tous ces philhellènes n'étaient pas des lords Byron et des colonels Fabvier ; la Grèce, d'ailleurs, pauvre et inconsistante encore, demandait à la fois le sacrifice de la fortune et celui de la vie à ceux qui lui venaient en aide. De là, pour bien des philhellènes, des déboires, des souffrances, des ruines qui les forçaient souvent d'abandonner ce champ d'honneur, pour n'y pas mourir de faim. Ils revenaient donc en Asie-Mineure, et principalement à Smyrne, dans le dénuement et le désespoir, demandant et du pain et leur rapatriement. Les consuls de toutes les nations, excepté celui de la France, n'osèrent prendre

sur eux l'initiative d'une pitié efficace envers ces malheureux; ils craignaient de déplaire ainsi au gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités; ils redoutaient aussi d'être entraînés à des dépenses dont leurs métropoles refuseraient peut-être de leur tenir compte. Et cependant le nombre de ces volontaires désillusionnés augmentait de jour en jour; Pierre David ne put assister de sang-froid à cet abandon systématique, et, après avoir secouru et embarqué pour la France les philhellènes de son pays, il secourut de même et fit embarquer, à ses frais, les philhellènes de toute nation. Ce ne fut dès-lors qu'à lui seul que s'adressèrent tous les blessés de cette guerre d'indépendance si longue à souffrir et si lente à triompher, et il devint en réalité, comme on l'appelait en Orient, le consul universel.

Ce fut aussi vers cette époque que Pierre David eut la bien douce satisfaction paternelle de se voir imiter dans son dévouement pour les persécutés, dans son énergie contre les persécuteurs, dans son rôle si désintéressé de haute et continuelle protection, par son fils aîné, auquel le gouvernement avait confié la gérance du consulat de Scio, après la déplorable catastrophe de cette île. Ce jeune homme, qui devait plus tard, en Amérique, maintenir toujours au même degré de patriotisme et d'humanité ses fonctions diplomatiques, se montra le digne émule d'un père si généreux: lui aussi sauva plus de trois cents Grecs au péril de sa vie, et leur exemple enflamma en Orient le corps consulaire tout entier. Dès-lors chacun rivalisa de zèle avec la marine militaire pour entretenir et étendre cette intervention si bienfaisante de notre civilisation nationale.

Ainsi, sauveur de la ville de Smyrne par son courage, lorsque les autorités en étaient paralysées par la terreur ; sauveur des Grecs par son dévouement, lorsque la barbarie cherchait à venger ses défaites sur des innocents; sauveur des philhellènes par sa bienfaisance, lorsque les propres représentants de leur pays les abandonnaient à leur malheureux sort, Pierre David honora en Orient, jusqu'en 1827, et son nom et sa patrie. Rien ne put l'ébranler jamais dans ses nobles résolutions, ni les menaces d'une populace à laquelle il arrachait journellement des victimes, ni les inquiétudes des esprits pusillanimes, ni le silence dubitatif de l'ambassade et du ministère. Il connaissait, d'ailleurs, les Ottomans de longue main; il savait ce qu'il avait à faire auprès d'eux. Le Turc, en effet, c'est l'élément barbare en Europe, et l'élément barbare resté stationnaire, tandis que la destination providentielle de ses prédécesseurs fut d'être essentiellement conquérante. Le Turc, venu le dernier, ne remplaça à Constantinople qu'un société en dissolution, le Bas-Empire ; tandis que l'Alain, le Suève, le Goth, trouvèrent l'énergique Germanie pour les régénérer, tandis que le Franc mêla son sang au sang pur et vivace des Gaulois. Or, la fusion s'opéra en Occident, et en Orient jamais; jamais le raya ne put être assimilé à son conquérant. Le raya turc, c'est pis que l'esclave antique, et surtout que le vaincu moderne : l'esclave antique pouvait se racheter; le vaincu moderne peut se voir amnistié; le raya ne peut sortir que par l'apostasie de son abjecte condition, et encore n'est-il pas alors vraiment turc ; il devient renégat, voilà tout. Et pourtant le raya est homme, et en cette qualité il ne peut

être qu'intéressant à tout noble cœur, à toute nation policée. Aussi la France le protége-t-elle ouvertement quand il est catholique, et quand il ne l'est point, elle le sauve. C'est ce que fit Pierre David, et jamais il ne se départit de cette conduite, fondée sur les principes de la civilisation et de l'humanité. Voilà son honneur, voilà ce qui lui mérita la reconnaissance d'un peuple, les bénédictions d'une foule de malheureux, les récompenses honorifiques de deux papes, Pie VII et Léon XII, la croix d'or du Sauveur, de Grèce, un nouveau grade dans l'ordre de son pays et, à quinze ans de distance, le souvenir de ses compatriotes qui le nommèrent député du Calvados.

En entrant à la Chambre des députés en 1842, Pierre David s'y attira d'abord l'attention de tous et la sympathie du plus grand nombre. Ses antécédents, promptement rappelés ; ceux relatifs à sa jeunesse, tout imprégnée des idées et des sentiments de 89, ceux de son âge mûr, où il appliqua si généreusement ce que son cœur avait retenu des grands dévouements à l'humanité ; sa belle tête de vieillard, aux longs cheveux blancs, qui rappelaient à la fois Bernardin de Saint-Pierre et Benjamin Constant ; son œil limpide et doux, qui avait encore toute la vivacité du premier âge, parce qu'il en avait toujours conservé la pureté ; sa bouche souriante et calme, qui promettait la bienveillance que sa parole manifestait à chacun ; son langage plein de haute convenance, son abord plein d'aménité, tout en lui inspirait la confiance ou commandait la considération. Par une singulière occurrence, son premier discours prononcé, non en séance publique, mais dans les bureaux, se rap-

portait à un projet de loi sur la régence. Il eut donc l'occasion d'invoquer l'opinion de Mirabeau, que seul alors il avait entendu développer par ce grand génie de la tribune, et il proclama, l'un des premiers, que la meilleure gardienne des intérêts de l'avenir d'un enfant souverain ne pouvait être que sa mère. Heureuse idée qui s'est complètement réalisée de nos jours !

Plus tard, le 30 janvier 1843, son succès fut plus général et plus personnel encore. On traitait de nouveau l'éternelle question d'Orient : il demanda la parole, et, l'esprit rempli de ses souvenirs et de ses actes, le cœur toujours ouvert à la compassion pour les faibles, le patriotisme réveillé par le droit de protection qu'il réclamait pour la France en tout temps et en tout lieu, il fit un tableau émouvant de la cruauté des persécuteurs, des douleurs des persécutés ; il défendit avec chaleur les Maronites contre les Druses, émut la Chambre, obtint ses applaudissements, et mérita ce billet de M. de Lamartine, écrit sous l'impression même que lui avait faite le discours qu'il venait d'entendre :

« Paris, le 30 janvier 1843.

« Il appartenait au sauveur de la population grecque « de rappeler éloquemment à la France qu'en abdiquant « son droit de protection, elle avait abdiqué son hon« neur.

« *Signé :* LAMARTINE. »

Désormais le rôle de Pierre David était tout tracé : l'opinion publique lui confiait la défense des chrétiens d'Orient, et jamais il ne manqua à ce devoir sacré.

Nous n'analyserons pas tous les travaux qu'il lui fit entreprendre, toutes les nobles paroles qu'il lui dicta : le *Moniteur* est là pour en faire foi. Malheureusement ses forces physiques ne répondaient plus suffisamment aux élans généreux de son âme ; et lorsque, fatigué par les derniers efforts qu'il avait répétés avec tant de courage pour être utile jusque dans sa vieillesse, il vit s'éteindre tout à coup, en juin 1846, sa belle et noble intelligence, l'émotion de la Chambre, l'affluence de ses collègues à son convoi, les éloges si bien sentis qu'on prononça sur sa tombe, furent un honneur pour sa famille, sinon une consolation.

Tel fut l'homme politique: voyons maintenant l'homme privé, l'amateur persévérant des lettres et de l'art.

II.

Outre une épopée, cinq tragédies et deux comédies en cinq actes et en vers, Pierre David a composé plusieurs poèmes et poésies, dont l'ensemble ne formerait pas moins de deux forts volumes. Le premier de ces poèmes, *le Tombeau de Virgile*, lui a mérité les éloges de Delille, ce grand descriptif, trop dédaigné aujourd'hui, et dont l'œuvre fut pourtant si goûtée par ses contemporains, et si généralement imitée par eux. Comme Fontanes, Boisjolin, Michaud, Rosset, Esmenard, Legouvé, Castel, Dorion l'Épique, Tréneuil injustement oublié, Daru resté célèbre, et Chênedollé, dernier rameau de cette tige poétique, Pierre David ne put résister à la suprématie littéraire de ce spirituel abbé, dont la fécondité châtiée, quoique facile, dont la verve

ingénieuse et limpide, dont l'esprit ardent et prompt pliaient le vers à tous les caprices, et le rendaient souple, sinon varié, harmonieux, sinon original. Pierre David vit en lui un maître, et sa première allégorie, *la Renaissance des Arts*, rappelait le rhythme et la manière du dithyrambe sur *l'Immortalité*, cette poésie, inspirée par le règne des terroristes, plus brave encore que belle, et qui fut plutôt un grand acte de courage qu'un chef-d'œuvre littéraire. Il défendit dans le *Moniteur*, en prose et en vers, Delille contre ses critiques; il l'imita dans son *Tombeau de Virgile*, il entretint avec lui des rapports nombreux; mais il eut bientôt de meilleurs maîtres, il eut la nature et la solitude, les voyages et les missions lointaines, l'Italie et l'Orient.

Ce qui frappe en effet dans la manière de Pierre David, c'est l'influence sur lui de ce qu'il voit, de ce qu'il éprouve, de ce qu'il observe en pays étranger. Son éducation se prolonge des Pyrénées aux Alpes, de Paris à Naples: son talent grandit en face de cette belle nature italienne, et des souvenirs qu'elle lui rappelle; et la poésie ne lui sert qu'à concentrer ses impressions qu'il avait d'abord fixées en prose dans sa correspondance avec des amis déjà célèbres, Guérin, le peintre de *Clytemnestre* et de *Didon;* Denis, le paysagiste; Sauvo, déjà rédacteur en chef du *Moniteur*; Boisjolin, poète et membre du Tribunat; Latour d'Auvergne, et Delille. Ce dernier est toujours son modèle le plus cher; il avait esquissé un poème sur la gloire littéraire du XVIII[e]. siècle, et il n'en a jamais achevé qu'un fragment très-remarquable, intitulé: *Delille et ses émules*. Le poème du *Tombeau de Virgile* est écrit

surtout en vue d'encourager le traducteur des *Géorgiques* à traduire aussi l'*Énéide.* Un épisode touchant, quoiqu'écrit dans le goût un peu recherché du jour, où l'auteur raconte comment une jeune mère anglaise, ayant perdu son enfant à Naples, voulut qu'il fût enterré près du tombeau du noble poète latin, afin de refaire à la fois tous les ans un pélerinage maternel et poétique; un profond sentiment d'enthousiasme pour le chantre sublime de la nature et de Rome, l'accumulation ingénieuse de tous les hommages que son tombeau réunit, y compris celui de Gustave III de Suède; la pureté et l'élégance du style, enfin, relèvent et colorent dans ce premier ouvrage la trop grande simplicité de la fiction.

Dans un autre poème de la même année 1803, *la Descente aux enfers,* Pierre David se montre toujours le disciple fervent de l'inépuisable improvisateur de cette époque. Ce dernier ouvrage forme un dialogue entre deux amis, l'un sceptique, l'autre enthousiaste; dans ce voyage artistique, le premier raille agréablement son compagnon sur sa croyance aux fables païennes, et se contente d'admirer la charmante nature de Baïa; le second y cherche les Champs-Élyséens en même temps que l'Averne et le Styx; celui-ci se souvient de l'Opéra, celui-là du sixième livre de l'Énéide. On juge des contrastes piquants, des oppositions singulières, des chocs d'idées qui résultent de ce plan; tout en ayant encore quelques défauts du temps, une sensibilité trop féconde en exclamations, une trop grande facilité dans le faire, qui rend l'harmonie du vers peu variée, surtout l'usage

trop constant de cette mythologie des Grecs que ne comportent plus ni nos idées ni nos sentiments modernes, *la Descente aux enfers* contient déjà plus de naturel, plus de verve, et quelques-unes de ces reparties fines et spirituelles, qui annonçaient dans leur auteur la verve caustique, la franche gaieté dont brillent ses comédies et surtout certaines de ses poésies légères.

Ce séjour de six ans en Italie, où les fonctions diplomatiques de Pierre David l'appelèrent alternativement à Naples et à Rome, était bien fait pour nourrir en lui le goût de la poésie et des arts. Il y entretint d'ailleurs des relations avec des hommes qui l'encourageaient ou l'inspiraient. L'ambassadeur de France, M. Alquier, était un amateur distingué; un secrétaire d'ambassade, M. Lefebvre, était poète; Guérin l'était par ses pinceaux, Masséna par ses discours; enfin, Lucien Bonaparte, retiré des affaires publiques, y vint composer deux poèmes, *Charlemagne* et *la Cirnéïde*, dont il communiquait des fragments à son jeune émule. Tout semblait donc sourire en même temps à Pierre David: un ciel serein, une nature enchanteresse, une société choisie, les arts et leurs prestiges, l'histoire et ses enseignements, l'amitié et ses charmes, la famille et ses douceurs; et, pour comble de chances favorables, il y fit la rencontre du plus grand des écrivains de 1805, Mme. de Staël. Lui-même va nous dire en quelle circonstance:

Je conduisais dans les enfers
Le Racine de la peinture.
Sur le Vésuve en flamme errant à l'aventure,

Nous mesurions des yeux ses gouffres entr'ouverts;
Quand soudain, au milieu des ombres,
A la triste lueur de ses feux demi-sombres,
De Staël nous apparut aux bords du Phlégéton.
« Eh quoi! vous chez Pluton? »
S'écria transporté le peintre d'Hippolyte.......

Et l'épître continue sur ce ton avec l'éloge le mieux senti de l'éminent auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*. Mme. de Staël, résidant à Rome, n'était venue faire à Naples qu'une courte apparition. A son départ, Pierre David lui adressa les vers qui précèdent, et Mme. de Staël le remercia par la lettre suivante, qui nous a paru digne à tous égards d'être reproduite dans cette biographie :

« Rome, ce 4 avril 1805.

« Vous avez, Monsieur, une grâce toute française « dans votre manière d'écrire, et si nous étions encore « dans le temps où les conquêtes se faisaient plus par « l'opinion que par la force, je ne doute pas que vous « ne ramenassiez Malte à la domination française. Je « ne me regarde dans ces vers que comme l'occasion, « et c'est pour cela que je me permets de les louer et « de les montrer comme charmants. Employez le « temps de votre loisir à faire des vers, à composer « un poème véritable; introduisez dans notre langue « quelques-unes des beautés étrangères; il me semble « que ce qui manque aux Français à présent dans leur « littérature, c'est de l'originalité, et ce serait « enrichir et notre pays et le monde que de revêtir

« de notre bon goût des formes nouvelles. Je puis « vous dire avec la plus parfaite sincérité que vous « faites les vers à merveille; traduisez-nous de beaux « vers italiens: mêlez-y les vôtres; enfin, que ce beau « ciel et votre talent ne se soient pas rencontrés en « vain.

« Je n'oublierai pas plus vous que le Vésuve, quoi-« qu'il n'y eût pas besoin de cette association d'idées « pour vous fixer dans mon souvenir. J'espère vous « retrouver quelque part dans l'univers français, et « vous serez toujours sûr du plaisir que j'aurai à vous « revoir.

« NECKER STAEL DE HOLSTEIN. »

RÉPLIQUE A MADAME DE STAEL.

« Madame, vous serez obéie. Invité par vous, en-« couragé par vos suffrages, je tenterai quelque véri-« table poème, et dans cet ouvrage quelqu'innovation « littéraire. Je tâcherai d'unir l'originalité à la raison; « car tout doit tendre au bon sens; et, pour mieux « m'assurer de l'agrément de ces formes nouvelles « que vous recommandez avec tant d'esprit à nos litté-« rateurs, un peu trop esclaves de leurs devanciers, j'en « irai puiser le précepte et l'exemple dans vos excel-« lents ouvrages.

« Je crois, comme vous, Madame, qu'il faut intro-« duire dans notre langue quelques beautés étrangères: « c'est par là que les grands écrivains du siècle de « Louis XIV ont uni le charme de la nouveauté à « l'ascendant de la perfection; les routiniers, les

« pédants crient d'abord contre cette hardiesse, et « finissent par en être les imitateurs serviles. Les plus « heureuses témérités du génie deviennent alors des « lieux communs; et c'est là précisément où nous en « sommes, comme vous l'avez si bien observé. Les « esprits timides se traînent sur ces chemins battus; « d'autres, plus bizarres qu'ingénieux, tentent de se « frayer des sentiers nouveaux et s'égarent; on tombe « dans la monotonie ou dans le mauvais goût; on périt « d'ennui ou l'on crie à la décadence, jusqu'à ce « qu'enfin un esprit libre et lumineux paraisse, et « vienne, comme vous avez fait, Madame, avertir une « nation qui se croit dégénérée, que le génie est iné- « puisable comme la nature, son modèle, et qu'il « suffit de lui donner une autre direction pour lui « rendre sa vigueur, son abondance, et retrouver le « charme et la gloire qui ne sont attachés qu'aux créa- « tions nouvelles.

« Je n'ai point l'orgueil de me croire appelé à l'hon- « neur de justifier vos principes à cet égard. Mais si « jamais, de simple amateur que je suis d'un art char- « mant qui a immortalisé tant de grands hommes, je « devenais artiste à mon tour, je sens que j'aurais, « sinon le génie, du moins le courage de tenter des « nouveautés importantes, et vos obligeants conseils « me serviraient d'autorité.

« Pierre David. »

A cette lettre si encourageante d'une femme, dont la parole avait alors tant d'autorité littéraire, Pierre David répliqua, comme on vient de le voir, d'une

façon qui dévoile ses intentions ultérieures, et développe, pour ainsi dire, la poëtique de toute sa vie. Élève convaincu de Boileau, il n'abdiquera jamais ce bon sens sévère qui doit présider à toute inspiration sage; adoptant Racine comme le type supérieur de notre littérature, il restera toujours fidèle à cette élégance intime, à cette correction soutenue qui font du vers Racinien le miroir le plus pur de la pensée; admirateur de Delille, Pierre David n'entreprendra jamais que des innovations avouées par le goût. Aussi, dès qu'il médite un ouvrage de longue haleine, frappé des beautés antiques d'*Iphigénie* et de *Phèdre*, il adopte la mythologie comme l'image la plus passionnée de l'intervention divine; pénétré des préceptes de l'auteur de *l'Art poétique*, il évite les sujets où le christianisme lui imposerait trop de respect et de contrainte; décidé enfin à tenter une épopée, il s'arrête, dans le choix d'un héros, à ce grand homme à la fois ancien, lettré, grec, Alexandre, qui pour lui résume toutes les qualités vraiment épiques. Pourtant, il voudra varier et rajeunir la forme, sinon le fond de l'épopée, et il y entremêlera avec mesure le lyrisme et la haute comédie, différents rhythmes et différents tons. Il s'était, d'ailleurs, dès cette époque, familiarisé, dans des épîtres nombreuses, avec divers genres de poésie; il avait même essayé de l'ode, et celle qu'il adressa à Masséna, qui arrivait en Italie en 1806 pour reconquérir Naples, témoigne à la fois de ses efforts pour traiter les sujets modernes, et pour atteindre au sublime. Tout l'encourageait donc à continuer l'emploi de ses forces poéti-

ques, à obéir à sa verve, à persévérer dans le culte des Muses, comme on disait alors.

Malheureusement Pierre David avait quitté Naples pour les âpres montagnes de la Dalmatie et les forêts profondes de la Bosnie. Seul avec sa jeune famille dans un pays barbare, mais original, au milieu d'un site sauvage, mais pittoresque, éloigné de la France qu'il aimait tant, de l'Italie, sa seconde patrie, des beaux-arts, ses inspirateurs, des poètes contemporains, ses maîtres, au lieu d'abandonner la poésie par découragement, il y cherche, au contraire, une consolation contre l'exil honorable qu'il avait accepté. Les prodiges militaires de l'Empereur se succédaient coup sur coup, des batailles de plus en plus décisives émerveillaient la France et consternaient l'Étranger: après Marengo, Austerlitz; après Austerlitz, Iéna. Pierre David, ému par ces miracles du génie, enflammé par ce spectacle aussi prestigieux de loin que de près, se prend d'admiration pour le héros moderne, essaie de le chanter dans un poème en trois chants, *la Bataille d'Iéna*, et ne trouvant pas dans nos mœurs, nos usages et nos costumes, toute l'inspiration qu'il cherchait, se confine de nouveau dans cette antiquité grecque, qu'il préférait à toutes, et y adopte définitivement le héros le plus semblable à celui qu'il ne se sent pas la puissance de chanter de son vivant. Alexandre, d'ailleurs, ne lui rappellera-t-il pas Napoléon et par la promptitude des victoires et par l'étendue des conquêtes? L'*Alexandréide* avait été conçue en Italie; mais le plan en fut arrêté en Bosnie, et *la Bataille d'Iéna* en était comme un prolégomène; c'était l'essai épique avant l'épopée.

Aussi bien Alexandre y paraît déjà : le poète, dans sa fiction, en fait comme le conseiller mental de l'Empereur, comme son prôneur dans le ciel; il imagine, dans la nuit qui précède la bataille, comme une sorte de cour plénière de héros, qui se rangent tous, sur l'avis d'Alexandre, en faveur de Napoléon. Puis vient le combat et ses alternatives, le choc des bataillons, l'élan des soldats, et le triomphe final du nouveau conquérant. Il y a dans ces trois chants des efforts réussis, des inspirations heureuses, de la verve, de la chaleur, et même une certaine énergie cornélienne; témoins ces quatre vers qui ouvrent le troisième chant:

Formidables moments précurseurs des batailles,
Où s'élève et s'émeut le grand cœur des héros;
Magnifiques apprêts de tant de funérailles,
Où l'ordre et l'harmonie enfantent le chaos,
Vous êtes accomplis. . . . .

Pourtant on serait tenté d'y regretter les noms mythologiques appliqués aux éléments et à la guerre, et toujours cette fidélité persistante à l'école de Delille. Mais pourquoi reprocher encore à Pierre David une manière, une inspiration, un genre qui furent ceux d'une littérature tout entière? On a trop voulu la rabaisser, cette littérature, appelée depuis *la Littérature de l'Empire;* on a voulu nous faire croire qu'elle n'était ni digne du héros qui régnait alors sur la France, ni à la hauteur de la science qui avait atteint, au commencement de ce siècle, son apogée, ni conforme à nos mœurs, ni en rapport avec nos traditions et notre histoire. Mais oublie-t-on que Chateaubriand

et Mme. de Staël, que Bernardin de Saint-Pierre et Volney en faisaient partie ; qu'enfin Cuvier et Lacépède y honoraient à la fois la science et les lettres, l'un résumant les connaissances humaines avec le style de Pascal, l'autre achevant l'étude de la nature avec la plume de Buffon ? J'accorde que la poésie eut peut-être alors un peu moins d'éclat ; mais si on lui trouve généralement une certaine monotonie dans la forme, trop de ressemblance dans le choix des sujets, de la froideur dans les épisodes, de la gêne dans l'expression, l'abus de la périphrase et la redondance des mots, c'est au genre didactique qu'il faut s'en prendre. Or, le genre didactique n'était-il pas celui que précisément commandaient aux poètes de cette époque et la science qui progressait, et le bien-être social qui florissait, et l'agriculture, et l'industrie, et les arts qui renaissaient à l'activité ou à la gloire ? Après la plus terrible des révolutions, la grande pacification des partis fut comme une aurore nouvelle où chacun, avec la lumière épurée du matin, se reprend d'amour pour les champs, pour les jardins, pour les forêts, pour le printemps, pour les fleurs. Alors Delille chante l'*Homme des champs;* Fontanes, *les Vergers ;* Boisjolin, *la Forêt de Windsor ;* Michaud, *le Printemps d'un proscrit ;* Castel, *les Plantes;* Dubos, *les Fleurs;* puis vient le tour des merveilles des cieux, de l'homme et de la pensée, et Daru chante *l'Astronomie;* Esmenard, *la Navigation;* Le Brun, *le poème de la Nature;* Norvins, *l'Immortalité de l'âme;* Chênedollé, *le Génie de l'homme*; enfin, Le Gouvé exalte *le Mérite des femmes.* Partout la description, la définition, ce qu'on appelait le tableau. L'humanité est un peu négligée, il

est vrai, mais c'est parfois au profit de la nature embellie et de la science expliquée. Qu'on dise donc ce qu'on voudra contre cette littérature trop décriée par des novateurs intéressés, elle n'en a pas moins rempli son but, elle n'en a pas moins rencontré un public pour l'applaudir. Qu'on déclame, si l'on y tient, contre Delille, il n'en aura pas moins été le roi poétique de son époque ; et si la royauté littéraire, de même que la royauté politique, a des princes de génies différents, il nous paraît tout aussi injuste de refuser de l'esprit et du sens à Louis XVIII après Napoléon, que de la verve et de l'éclat à Delille après Voltaire.

Sauf *la bataille d'Iéna*, terminée du reste en 1808, sauf quelques épîtres à des amis, quelques poésies intimes et un examen très-étudié et fort curieux des *Martyrs* de Châteaubriand, Pierre David n'occupa ses loisirs, dans la triste Bosnie, qu'à élaborer son *Alexandréïde*, qui devait remplir poétiquement une grande partie de sa vie. Attiré par les charmes de cette antiquité grecque, si attrayante en effet et si noble, amoureux de cette belle mythologie qui vraiment réunit tant de variété à tant de grâce, n'éprouvant en aucune façon cette lassitude qui nous en est venue par suite de l'abus que tant d'écrivains médiocres en ont fait, Pierre David conçut logiquement son poème au point de vue antique et non au point de vue moderne, et y fit intervenir sans scrupule tous ces dieux et toutes ces déesses, sorte de monde fantastique mêlé au monde réel. Mais, tout en conservant à ses récits épiques le caractère et l'inspiration grecs, tout en étant très-scrupuleux sur la couleur locale que personne plus que lui peut-être

ne pouvait maintenir dans ses différents tableaux après plus de quinze années de résidence en Orient, il ne s'en souvint pas moins qu'il était français, et il le prouva dans l'ambassade de Gaulois qu'il fait recevoir par son héros, et dans ses allusions naturelles d'Alexandre à Napoléon, de Tyr à l'Angleterre, de plusieurs généraux macédoniens à leurs frères de France en audace et en génie militaire. Nous n'analyserons point ici un poème que l'Académie de Caen possède dans ses archives; nous nous contenterons seulement de citer quelques-unes des corrections nombreuses que Pierre David en fit durant plus de sept années consécutives, après avoir été plus de vingt ans à le composer. M. Tissot, le critique sérieux, le savant professeur classique, le commentateur de Virgile, avait rendu compte de l'*Alexandréïde* dans les numéros du *Moniteur* des 24 février et 19 mars 1830, et, frappé des beautés éparses dans cette vaste épopée, il l'avait prise en affection, l'avait annotée avant de la juger, tant il la croyait digne de son estime et des soins de son auteur. Voici, du reste, la lettre qu'il écrivait à ce propos, à M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur :*

« Mon cher ami,

« Enfin voici l'article! contrariété, maladie, le
« diable s'en est mêlé! Au reste, si, bien contre mon
« gré, j'ai tant fait attendre un ami et un confrère,
« ce dernier surtout ne doit pas m'en vouloir. J'ai lu
« vers à vers, et plein du désir d'être agréable et
« utile à ton vieil ami; j'ai marqué à la plume, au

« crayon, toutes les beautés, toutes les fautes, in-
« diqué les corrections, rappelé les sources, enfin fait
« tout ce que j'aurais fait pour moi-même. Après mon
« second article, je donnerai les deux volumes à
« M. David, et il verra s'il y a en moi un sincère ami
« de son talent et de son succès. Ce poème peut devenir
« un titre de gloire, mais il faut une volonté de feu et
« une patience de fer; l'auteur a tout ce qu'il faut
« pour réussir dans cette entreprise, c'est mon avis.

« Tout à toi.

« P.-F. TISSOT. »

Encouragé par un suffrage si flatteur, critiqué par un juge si compétent, Pierre David entreprit dès 1830 la révision de son poème; et pourtant il ne se faisait pas illusion sur son succès; car il écrivait, en tête de ses corrections quelquefois si heureuses, une sorte de préface nouvelle qu'il termine ainsi:

« Reviendra-t-on au goût de l'antiquité, cette
« beauté qui, selon Voltaire, devait être toujours
« nouvelle? Je ne sais; mais alors tous les ouvrages
« de cette couleur, et qui seront nés sans à-propos,
« ne ressusciteront pas, et l'*Alexandréïde* bien moins
« encore. Notre inconstance n'aima jamais ces œuvres
« de patience qu'il faut lire lentement et long-temps.
« La poésie épique, essayée bien des fois en France
« depuis le XVIIe. siècle, n'a pas eu d'autre succès
« que celui de Voltaire; encore est-il contesté par
« ceux qui se sont formé de cette poésie une idée plus
« dramatique et pittoresque que philosophique. N'im-

« porte ! je perfectionnerai l'*Alexandréïde* autant qu'il « sera en moi, et je la laisserai à mes enfants pour « voir si, dans le demi-siècle qu'ils ont encore à par- « courir, il ne naîtra pas pour eux l'occasion d'en « rappeler la mémoire. »

Cette occasion n'est-elle pas arrivée, au moins en partie ; et ne nous sera-t-il pas permis, en parlant de nouveau de cette épopée, de citer les plus saillantes de ses corrections? Confiant dans l'indulgence de compatriotes, rassuré sur le goût pour la poésie des membres d'une Société si littéraire, nous tenterons quelques confidences que nous abrégerons d'ailleurs autant que possible, nous réservant l'honneur de faire à l'Académie de Caen un véritable sacrifice, en lui offrant l'exemplaire de l'*Alexandréïde* que Pierre David destinait à une réimpression, et où tout son travail d'épuration ou d'augmentation se trouve reporté. Si Pierre David, en effet, rencontre jamais de nouveaux lecteurs après ses enfants, ne sera-ce pas dans cette seconde famille qu'on appelle une Académie, et dont les descendants, naturellement portés à se souvenir de leurs ancêtres, entreprennent quelquefois si pieusement l'apologie de ceux qui les ont précédés ?

Fidèle à son culte pour l'esprit grec, Pierre David ne voit dans Alexandre que le vengeur des Hellènes, que le héros qui punit l'Asie de ses tentatives, même infructueuses, contre le berceau des arts et de la civilisation, qui repousse au fond de l'Orient la barbarie primitive ; ce n'est pas le conquérant du monde alors connu, c'est surtout le guerrier fondateur et législateur que l'auteur de l'*Alexandréïde* préconise et chante.

Cette première phase de la vie de ce grand homme est-elle la plus belle? Ne pourrait-on pas lui préférer ses grandes expéditions au-delà de Babylone, de Suse, de Persépolis, de Pasargades, la ville sacrée des couronnements, d'Ecbatane, le mystérieux collége des mages, de Rhagées et d'Hécatompylos, ces dernières cités vers les Portes-Caspiennes? De ces conquêtes prodigieuses, continues, sans retour vers le passé, sans préoccupation de ce qu'il laisse derrière lui, de ces vaincus dont il se fait des alliés, de ces captifs dont il se fait des sujets, de ces nouvelles Alexandries qu'il fonde en marchant toujours en avant, Kandahar et Hérat, de celle dont il jette les fondements même au-delà de la Sogdiane, ne pourrait-on pas induire cette idée d'une fusion civilisatrice entre l'Occident et l'Orient, qu'on rencontre dans les poètes orientaux, et qui explique l'adoption qu'ont faite de son génie les peuples asiatiques aussi bien que les Hellènes? Et quelles péripéties, quelles luttes dans cette existence si ardente! La fatalité orientale l'attendait au comble de la fortune: les transformations qu'il veut opérer ne sont plus comprises; on l'accuse de vouloir faire le grand roi, d'imposer aux vainqueurs les mœurs des vaincus, de se laisser enivrer par les flatteries des courtisans nouveaux qui l'entourent, qui le proclament de race olympienne, qui le divinisent trop tôt. Il a beau, dans les Indes, rendre son royaume à Porus qu'il a battu, on le traite déjà de despote et d'orgueilleux; il a beau promettre de nouvelles conquêtes à ses soldats, des richesses splendides au-delà du Gange, on le traite d'ambitieux, et on refuse de le suivre: les hommes lui manquèrent pour accomplir

jusqu'au bout ses magnifiques destinées, pour pousser au-delà du Gange, et pour aller jusqu'à réveiller en sursaut cet empire encore somnolent qu'on appelle la Chine. La grandeur de l'armée macédonienne cesse à ces autels colossaux qu'Alexandre demanda à ses troupes d'élever comme signe de leur passage, comme témoins de leur entreprise, et pour lui seul peut-être de leur pusillanimité. Au lieu de traverser le Gange, il lui fallut descendre l'Indus; la moitié de ses projets était seule réalisée. A son retour, il répand encore quelques semences de civilisation, il fonde une cinquième Alexandrie, et, malgré son chagrin intérieur, il montre toujours la même fougue, le même courage dans les dangers, la même patience dans les souffrances; il monte le premier à l'assaut d'une forteresse, et répand dans le sable du désert l'eau qu'on lui apporte, parce qu'il ne peut la partager avec ses soldats. Tout cela en vain: on résistait à ses efforts, à ses exemples; la fusion qu'il avait projetée ne paraissait plus qu'un rêve, sa pensée une utopie, sa marche victorieuse celle d'un météore terrestre. Il veut former une garde moitié macédonienne, moitié persique : ses soldats se mutinent; et s'ils reviennent à lui, ce n'est plus avec la même foi. Il perd Éphestion, son meilleur ami, le confident de sa grande âme, et semble expier peu à peu son ambition surhumaine. Forcé de revenir en Occident, il voulait rentrer par l'Afrique et son littoral sud et nord, lorsqu'une fièvre, gagnée dans les marais de Pallacopas, l'arrêta tout à coup à Babylone : ce n'était pas la débauche du corps qui l'avait tué, comme le disent ses ennemis, mais la débauche de l'âme; il s'était usé en

douze ans à concevoir, à entreprendre et à exécuter. Qu'eût-il fait, s'il eût vécu, et si sa sagesse eût consolidé ce que son génie se proposait !

Ce n'est pas là l'Alexandre de Pierre David. S'il l'avait conçu de cette manière, il n'en faisait plus le type de perfection dont il avait besoin pour atteindre le noble but auquel il tendait, celui d'intéresser son émule français aux traditions de la Grèce antique, et par là au sort de la Grèce moderne. La critique, d'ailleurs, n'aurait vu peut-être dans cette marche triomphale à travers l'univers oriental qu'une monotone promenade militaire, dans ce dominateur du monde antique qu'un homme sublime, il est vrai, mais mêlé de vertus et de vices, de grandeurs réelles et d'ambitions fabuleuses, plutôt enfin un héros dramatique qu'un héros épique. Pierre David fit donc preuve de bon sens et d'art en bornant son sujet, en se conformant aux règles du genre qu'il adoptait, en commençant son poëme après Issus pour le finir à Arbelles. Comme dans la *Jérusalem* et dans la *Henriade*, le pivot de l'*Alexandréïde* est un siége, celui de Tyr; Homère est son modèle pour la conception, comme Virgile le sera pour les épisodes. Mais, de Tyr, Alexandre rayonne en Syrie, en Égypte, dans les montagnes du Liban, dans le désert d'Ammon; de là des tableaux multiples, variés, où le poète tire le parti le plus heureux de ses propres voyages, de ses impressions, de ses remarques, de ses souvenirs.

Ainsi, pour début, une sédition dans le camp des Grecs, une sédition dans le sénat de Tyr ; au second chant, un conseil de guerre ; au troisième, un essai d'al-

liance brusquement évanoui et une digue commencée par les assiégeants et détruite par Neptune : telles sont à la fois l'introduction du poème et sa première péripétie. Puis, Alexandre quitte momentanément la ville assiégée pour étouffer la coalition qui le menace. Guerre dans les montagnes contre les Arabes; marche sur l'Égypte; attaque et prise de Memphis. Là, le héros s'instruit dans la religion égyptienne, et part pour Ammon par le Nil. Tempête sur ce fleuve. Le héros en sort victorieux, fonde Alexandrie, et reçoit le libre hommage des Gaulois venus pour saluer en lui le grand civilisateur. Ces faits accomplis, on traverse le désert, et, triomphant du simoun, on arrive à l'oasis, au temple de Jupiter, aux prédictions du grand-prêtre qui dévoile à la fois l'avenir du héros et celui de la Grèce. Alexandre, vainqueur de ses ennemis confédérés et pénétré de sa mission, retourne devant Tyr, et le siége se prolonge, du onzième au vingtième chant, avec une variété d'événements, d'alternatives, de détails, qui soutient l'intérêt et prête à la poésie une carrière immense. Tyr tombée, tout le rivage oriental de la Méditerranée devenu grec, Alexandre n'a plus qu'à poursuivre Darius, à envahir l'Asie, à approcher de Babylone; et, pour y entrer en maître, il n'a besoin que d'une seule victoire, celle d'Arbelles. Le poème finit donc avec cette bataille décisive, qui rappelle dans sa tactique et dans ses manœuvres la bataille de Marengo, comme Alexandre rappelle Napoléon.

Certes la conception de ce poème ne manque point de science classique, certes son sujet est à la fois grandiose et suffisamment historique, certes ses épisodes ont

toute la variété et tout l'intérêt que comporte l'épopée; mais son style, quoiqu'harmonieux et élégant, montre dans maints endroits cette allure brillantée, cette fluidité gracieuse, mais monotone, cette élégance recherchée, défauts de l'époque où l'*Alexandréïde* fut commencée. Ces imperfections de détails sautèrent aux yeux exercés du professeur émérite de littérature latine au Collége de France. De là ces notes nombreuses, ces lumineuses indications, ces conseils de maître dont il couvrit les volumes qu'on lui avait demandé d'analyser. D'après les critiques de Tissot, Pierre David a, pour ainsi dire, refondu la forme de son poème, rendu à son style, dans les passages où il en manquait, la marche énergique de l'épopée, corrigé ses défaillances, renforcé sa vigueur, changé sa flûte champêtre contre le clairon guerrier. Et, à ce propos, nous avons à faire une remarque singulière, mais caractéristique: loin de s'affaiblir par l'âge, la verve de Pierre David semble s'animer en vieillissant; la seconde partie de ses œuvres (ses tragédies et ses épîtres) l'emporte de beaucoup en chaleur et en vivacité sur les ouvrages de sa jeunesse. Ce phénomène ne s'explique-t-il pas, d'ailleurs, par une vie simple, par une imagination noble, par une âme pure, par une conscience satisfaite, qui laissaient à l'esprit du vieillard toute sa liberté et toute sa fougue? Sa science poétique est à son apogée: il possède tous les secrets du vers, il le manie avec cette certitude qui ne permet plus à l'expression d'errer, à l'épithète de mollir, à la couleur de rester sur la palette. Quelle heureuse constitution poétique, quel don de nature pour épurer, pour fortifier un ouvrage.

pour le corriger et le recorriger, ainsi que l'enseigne celui qu'on a si justement appelé le législateur du Parnasse ! L'*Alexandréïde* a donc merveilleusement profité de cette aptitude de son auteur.

Aussi ne croyons-nous pas indigne de l'attention de cette Académie, de mettre sous ses yeux quelques-unes de ces modifications d'un poème de plus de douze mille vers, dont plus de mille ont été retouchés, refaits ou remplacés, et auquel plus de deux mille autres ont été ajoutés aux places où le développement manquait, contre deux mille retranchés aux endroits où l'intérêt fléchissait. Ce travail opiniâtre a-t-il tout vaincu ? Qu'on en juge. Dès le premier chant, voici une adjonction dramatique, qui nous semble manifestement animer le début de l'ouvrage. Il s'agit de la révolte d'une partie des soldats d'Alexandre, déjà las de la guerre, et qui préféraient un repos immédiat à une gloire prolongée. Dans la première version, après les murmures de la troupe si énergiquement résumés par ce vers :

De puissance affamé, t'en faut-il assouvir ?

Après un discours, trop court, du héros macédonien, finissant ainsi :

« O Grecs, oubliez-vous Salamine et Platée ?
« S'il est ainsi, fuyez, infidèles guerriers ;
« Les chemins sont ouverts, laissez là vos lauriers ;
« Abandonnez le fruit de vos riches conquêtes !....

M. Tissot ayant écrit en marge de ce passage : « Cette scène a besoin de grandeur et d'être peinte... », Pierre David, reconnaissant la justesse de cette critique, re-

prend en sous-œuvre son ébauche, et y ajoute les développements qui suivent:

— O Grecs, oubliez-vous Salamine et Platée ?
— Non, répondent les Grecs, ces lieux nous sont sacrés,
Nous voulons les revoir.—Eh quoi! déshonorés,
Reprend soudain le roi? Fuyez donc nos conquêtes!
Je ne vous connais plus, parjures que vous êtes:
Puisque vous trahissez les serments les plus saints,
Je saurai bien sans vous accomplir mes desseins.
—Ses Macédoniens lui suffiront.—Nul doute.
—En Grèce, en Grèce, amis.—D'une lâche déroute,
Allez, donnez l'exemple, infâmes déserteurs,
Courtisans des vaincus et mépris des vainqueurs,
Déposez les lauriers dont se paraient vos têtes.
Les peuples subjugués vont vous offrir des fêtes,
Courez les recevoir. Quel triomphe à leurs yeux
Que de fuir leur pays et céder à leurs dieux!
Nul n'osera sans doute écouter la vengeance.
Les vaincus avec vous toujours d'intelligence,
Oubliant les excès qui suivent les combats,
Vont en vous revoyant vous serrer dans leurs bras.
Allez donc recevoir leur fraternelle étreinte;
Allez voir ce qu'ils sont quand ils perdent la crainte;
Je vous livre à l'horreur de leurs embrassements,
Et ne veux point pour vous de plus grands châtiments.
Il dit; quel changement! Tout cède à son génie.
Qui t'inspire, grand roi, cette heureuse ironie?
Chacun voit les dangers qu'il ne prévoyait pas:
Pour trouver la patrie, il courait au trépas,
Et ce trépas honteux allait flétrir la gloire
Qui rend la mort plus douce et pare la mémoire.
Une immense clameur s'élève vers le roi:
—Non, non, plus de départ, nous restons avec toi.
—Je ne veux plus de vous.—Pardonne à notre crime.
—Partez.—A tes soldats, grand roi, rends ton estime.

—Mes soldats! Ce beau nom ne vous appartient plus.
—Nous le mériterons encor.—Vœux superflus!
Allez, d'un roi barbare allez briguer les chaînes,
Adorer à genoux ses faveurs incertaines,
Et, pour mieux expier l'honneur de vos exploits,
Solliciter l'affront de servir sous ses lois.
Flattez son fol orgueil que tant de fois vos armes
Ont livré sur le trône au frisson des alarmes,
Et, prosternant enfin vos fronts humiliés,
Baiser avec respect la poudre de ses pieds!
— Alexandre, aux tiens seuls se prosterne l'armée.
D'un sentiment subit cette foule animée
Pose à terre un genou, prie, invoque, et ses mains
Adorent comme un dieu le plus grand des humains.
On sent qu'il va fléchir; on le presse, on l'implore,
Son fulminant courroux dans son sein roule encore.
De ce tableau touchant il détourne les yeux.
—Non, dit-il, laissez-moi, vous m'êtes odieux;
Fuyez, délivrez-moi d'une vue importune;
Et vous que la victoire attache à ma fortune,
Fidèles alliés, comblés de mes faveurs,
Venez, abandonnons ces lâches déserteurs!
Il dit, on crie, on pleure, on l'entoure, on le serre;
On offre de le suivre aux bornes de la terre.
Que les larmes du brave ont un rare pouvoir!
Le roi, sans en verser, n'a pu les entrevoir.
Touché de leurs remords, il cède, il leur pardonne,
Et partage avec eux le bonheur qu'il leur donne.

Nous pourrions citer encore, dans l'introduction, le discours sur les horreurs de la guerre que prononce le vieux Thersandre au sein du sénat de Tyr, discours aussi neuf que chaleureux, et qui prouve à quel point Pierre David savait perfectionner son poème; mais il ne faut point abuser de la bienveillance du lecteur, et.

pour varier nos emprunts, nous préférons nous transporter au huitième chant, à ce chant où le héros fonde Alexandrie et reçoit des Gaulois une ambassade, que tous les critiques de l'*Alexandréïde* ont louée comme le plus heureux des épisodes.

Après l'exposé des causes de la fondation de la nouvelle ville, venaient ces vers :

Le savant Dinocrate, informé de ses vœux (les vœux d'Alexandre)
Trace de la cité le plan majestueux,
Et d'un crayon habile en dessine l'image.
Son vaste demi-cercle, embrassant le rivage,
De la chlamide grecque offre l'ample contour.
Le prince est satisfait....

M. Tissot, en soulignant ces derniers mots, les caractérisait de *maigres*. Pierre David appuya alors sur l'idée de la façon suivante :

Le prince est satisfait ; mais il veut à son tour,
Fondateur éclairé d'une cité nouvelle,
Sur ce terrain sans nom qu'à la gloire il appelle,
Porter ce coup-d'œil d'aigle où déjà l'avenir
Dans un miroir vivant semble se réfléchir,
Ce coup-d'œil qui pénètre et le sol et les ondes,
Y darde du bonheur les semences fécondes,
Découvre, étouffe en germe une calamité,
Aperçoit les besoins de la postérité,
Les devine, y pourvoit, et des feux du génie
Échauffe, anime, enflamme, et donne à tout la vie.
Le savant architecte a conduit le héros.
Il revoit Rhacotis et l'île de Pharos,
Désigne ici le port, plus loin la citadelle,
Là les greniers publics, le temple de Cybèle,
La basilique au centre où les gardiens des lois

Jugent les citoyens et conservent leurs droits,
Où l'on garde un trésor, propriété commune;
Enfin, non loin du port, les chantiers de Neptune.
Ainsi de tous les arts le prince admirateur,
Comme il est conquérant, sait être fondateur.
Il en a les talents, la vaste prévoyance.
Vingt siècles après lui, l'Italie et la France
Enverront sur ses pas des savants, des guerriers
Qui trouveront encor son nom sous ces palmiers.

Puis, le poète, au moment de la cérémonie où Alexandre *pose le premier bloc des fondements nouveaux*, prête à son héros ce discours, où l'allusion est sensible, sans pourtant avoir rien de forcé:

Dieu des navigateurs, déesse des sillons,
Dit-il, père commun et des dieux et des hommes,
Protégez, fécondez le désert où nous sommes,
Changez son sable en or, ses roseaux en moissons.
Et vous, nobles vainqueurs des légions persanes,
Pour vous, pour vos enfants, bâtissez des palais;
Vous avez trop grandi pour vos simples cabanes;
Mars donne la noblesse aux enfants de Palès;
Changez donc en granit vos abris de platanes,
Sujets pendant la guerre, et rois pendant la paix.

Ce chant, déjà si bien rempli par la fondation d'Alexandrie et des fêtes qui s'ensuivent, contient en outre, nous l'avons dit, cette ambassade des Gaulois qui faisait tomber cette note, si honorable pour le poète, du crayon sévère de l'académicien-critique: « *Cet ouvrage est d'un Français qui aime son pays.* » Justement enflammé par cet éloge, Pierre David jugea n'avoir pas encore complété dans le portrait des Gaulois la silhouette

de leurs descendants. Aussi crut-il devoir répondre à l'observation : « *un peu court*, » qui s'adressait à ces deux vers :

Et des peuples vaillants, qui seront les Français,
Il (Alexandre) comprend le génie et prévoit les succès......

Il crut, disons-nous, devoir répondre par cette heureuse adjonction :

Le Celte, dit Eumène, est bon pour entreprendre
Et non pour conserver ; il se laisse reprendre
Tout ce qu'il a conquis, excepté ses lauriers.
L'amour du sol natal tourmente ces guerriers,
Et les fait renoncer aux plus belles conquêtes :
Trop ardents sont leurs cœurs, et trop vives leurs têtes.
Vénus a tous leurs vœux, même au sein des revers.
On les a vus chantant parcourir l'univers,
Se montrer un moment aux nations lointaines,
Et retourner toujours danser sous leurs grands chênes.
— C'est que notre pays est le meilleur de tous,
Interrompt un Gaulois. — Oui, le meilleur pour vous,
Répond Eumène. Il faut préférer sa patrie ;
Mais non pas mépriser la Grèce ou l'Hespérie,
Trouver tout imparfait chez les autres mortels,
Se rire de leurs lois et braver leurs autels.
Ainsi parlent de vous ceux qui, dans leurs voyages,
Du Germain, de l'Hérule ont touché les rivages.
Victorieux souvent, conquérants quelquefois,
Libres comme l'abeille en mourant pour vos rois,
Prompts à vous dégoûter, faciles à séduire,
Non moins impétueux à créer qu'à détruire,
De nos Athéniens vous avez la gaîté,
L'esprit, le goût, la grâce et la mobilité ;
Ennemis sans rancune, émules sans envie,
Et préférant l'honneur à tout, même à la vie.
—Voilà bien tous nos traits, répondent les Gaulois.

—Eh bien ! dit le héros, je m'allie à vos rois :
Oui, malgré l'âcreté de vos traits satiriques,
J'admire, j'aime en vous les vertus héroïques,
La bonne foi, l'honneur, nœuds sacrés des humains,
Sans qui tout est barbare et périt dans nos mains.

Enfin, voici encore un allusion toute française, dont on nous pardonnera la reproduction, d'autant plus qu'elle peint, avec les plus vives couleurs, ce qui n'était qu'ébauché dans la première et malheureusement seule édition du poème. Alexandre, au seizième chant, a reçu de Vulcain ce bouclier classique, dont celui d'Achille est l'immortel modèle, et il y voit représentée sa propre destinée, ainsi que celle de ses successeurs: César, Charlemagne, Napoléon. Telle est la manière dont Pierre David a refondu la statue en bronze de ce dernier:

D'un guerrier jeune encor les mains victorieuses
Éteignent des partis les fureurs factieuses;
Aux peuples fatigués il promet le repos ;
Il aplanit les monts; il enchaîne les flots ;
D'utiles monuments enrichit sa patrie,
Et donne asile au Dieu qu'adore l'Hespérie (1).
Sanctuaire du monde et tabernacle d'or,
L'Orient, au héros révélant son trésor,
Vient, mirage enchanteur, halluciner sa vue.
Il y vole ; il saisit une idée, une nue,
Un fantôme imposant qui s'échappe et revient.
Sésostris l'avait vu ; le héros s'en souvient.
Du troisième Rhamsès il consulte les fastes ;
Et comme l'harmonie est l'effet des contrastes,

(1) Ces six premiers vers existaient tout d'abord, les autres sont nouveaux.

Il apprend que l'Auster ne peut vaincre l'Eurus,
Retourne en Occident, arme un monde, et fait plus;
Car, voyant dans le Nord la porte de l'Asie,
Il va l'ouvrir. D'orgueil son armée est saisie,
Et veut monter au pôle avec le conquérant.
Jamais rien de plus fier, de plus fort, de plus grand
N'avait osé braver, sur ce pâle théâtre,
Ces glaives transparents, ces arsenaux d'albâtre,
Et ces foudres glacés dont le vent boréal
Frappe le sang du brave et le change en cristal.
Vaincu par la nature et vainqueur d'un empire,
Comme un lion blessé le héros se retire.
Ce nouvel Alexandre abandonne aux déserts
Son char, mais non sa gloire, et tombe au sein des mers.
Quel est l'étonnement de la terre et des ondes,
Quand, du haut d'un rocher qui domine trois mondes,
Ce colosse imposant, chargé d'indignes fers,
Seul fait trembler encor les rois de l'univers!
Il surpasse en grandeur, sur ce roc solitaire,
Tout ce qu'a de plus grand et l'Olympe et la terre,
Hercule, Perséus, le fils de Sémélé.
De son nom l'avenir sera long-temps troublé;
Ce nom seul pour le peuple a je ne sais quel charme!
Magistrat conquérant, législateur en arme,
Il a su comme un Dieu triompher du chaos,
Et s'imposer en maître aux peuples, aux héros.
Seul, il réveillera ta grande âme, Alexandre,
Et son souffle en Égypte aspirera ta cendre!

Telle est une légère partie des modifications, corrections, augmentations que Pierre David s'imposait dans l'intérêt de son poème. Combien y a-t-il d'auteurs contemporains capables d'une telle persévérance? Et encore, sans préoccupation ni immédiate, ni d'avenir! A peine songeait-il à une seconde édition,

tant il était sévère envers lui-même; il ne comptait plus guères sur d'autres lecteurs que ses fils, tant il doutait de la renommée. C'était donc par seul amour du beau, par seule recherche de la perfection, par seul culte de l'idéal qu'il travaillait ainsi; c'est aussi le même sentiment désintéressé qui lui fit écrire les tragédies et les comédies dont il nous reste à vous entretenir, et qu'il ne jugeait pas encore dignes du théâtre, tant il avait de respect pour les grands maîtres de notre scène!

Pourtant sa première tragédie, *les Mages*, eût, à coup sûr, été reçue au Théâtre-Français, et représentée non sans succès, du temps où *les Templiers* de Raynouard faisaient révolution, où le *Ninus II* de Briffault était applaudi, et même plus tard, quand *les Vêpres siciliennes*, *Clytemnestre* et *les Machabées* présageaient trois nouveaux poètes : Delavigne, Soumet et Guiraud. Mais, composée en 1831, au fort de la lutte romantique, cette pièce ne pouvait en aucune façon se produire entre *Hernani* et *Henri III*; aussi son auteur, quoiqu'il l'eût intriguée avec soin, quoiqu'il y eût ménagé avec art des péripéties nombreuses, ne songea-t-il pas un seul instant à sa représentation. Pour lui cette tragédie fut donc en réalité une étude pour se façonner au style tragique, pour s'apprendre à traiter avec énergie des sujets terribles, à peindre les caractères fiers et durs, les mœurs rudes et barbares de ceux dont il avait suivi pendant quinze ans l'histoire, et à laquelle il avait si glorieusement pris part en 1821.

La fable des *Mages* est empruntée à l'histoire persique, d'après Hérodote; je dis d'après Hérodote, parce

que les traditions orientales, et particulièrement le *Shah Namèh,* de Ferdoussi, ce poème historique aussi complet qu'original, n'en fait nulle mention. Il s'agit de ce mage ambitieux qui, sachant Cambyse détesté, et perdu, d'ailleurs, au fond de l'Égypte; qui, apprenant d'autre part le meurtre, par ce farouche conquérant, de son propre frère Smerdis, cache avec soin ce fratricide, se fait passer pour Smerdis, échappé à la haine de Cambyse, et usurpe, appuyé par les mages, ses confrères, la puissance souveraine à Persépolis. Sa fourberie aurait été pénétrée par un certain Otane, dont la sœur était l'une des femmes du mage-roi; et celle-ci, incitée par son frère, aurait découvert que le faux Smerdis avait les oreilles coupées, c'est-à-dire qu'il n'était autre qu'un de ces mages prévaricateurs que Cyrus avait condamnés à cet étrange supplice. De là, conspiration contre l'usurpateur, soulèvement excité, assassinat consommé, et élévation de Darius, fils d'Hystaspe, au trône de Perse. Hérodote ajoute que l'usurpateur une fois puni, les mages massacrés en grand nombre, les conspirateurs délibérèrent sur le mode de gouvernement qu'ils adopteraient pour leur patrie, et qu'ils s'en tinrent à la monarchie. Pierre David, s'emparant de cette dernière idée, n'a pas craint de lutter avec Corneille dans *Cinna*, en essayant, lui aussi, de remettre en vers l'appréciation des diverses formes de gouvernement. On verra tout à l'heure s'il a réussi, par la citation que nous ferons d'une partie de cette scène capitale, placée, du reste, avant la mort du tyran, ce qui est plus logique.

Pierre David n'a emprunté à Hérodote que la con-

spiration des sept seigneurs persans, le meurtre du faux Smerdis et une des catastrophes de son dénouement. Mais, au lieu d'une sœur d'Otane, femme indiscrète de l'imposteur, il a créé une sœur de Darius, Mandane, généreuse et fière héroïne, qui repousse, comme descendante de Cyrus, les offres de mariage du traître couronné, lutte avec lui, l'injurie à la façon de Camille, lui tient tête à la façon de Roxane, et remplit la pièce entière de son énergie et de ses fureurs. La scène s'ouvre par la conspiration, et, au moment où les conjurés se croient dans la plus complète sécurité, survient jusqu'au fond du palais du futur roi, un hérault du mage qui appelle Darius, et lui ordonne, au nom de Smerdis, de se rendre près de ce dernier. C'est une arrestation au moins, ainsi le pensent les conjurés. Smerdis pourtant, tout en soupçonnant un attentat, dissimule auprès de Darius, le confronte avec sa sœur et finit par lui demander la main de Mandane. Celle-ci refuse, et le mage, poussé à bout, fait entendre à Darius qu'il a pénétré ses criminelles intentions, et lui annonce qu'un des conjurés, entraîné par ses remords, va dévoiler devant eux le secret de la conspiration. On amène Otane; Darius tremble, s'indigne, est prêt à se trahir, lorsque tout-à-coup il s'aperçoit qu'Otane s'est dévoué pour ses amis, et qu'il invente, pour détourner les soupçons du tyran, une fausse conspiration et de faux conspirateurs choisis parmi les partisans mêmes du mage. Cette scène est fort belle, fort neuve, fort dramatique; elle amène, d'ailleurs, une suite de péripéties inattendues, d'alternatives de crainte et d'espoir, d'inquiétude et de terreur, jusqu'à ce que le ca-

ractère indisciplinable de Mandane et son ignorance de la conspiration fassent enfin tout découvrir et précipitent le dénouement. C'en est donc fait, les mages vont l'emporter, les conjurés sont dévoilés et chargés de fers, lorsque Mandane, par un revirement imprévu, vient encore changer brusquement la face des choses, en assassinant elle-même, Judith persane, l'ennemi de sa cause et de son pays; puis, et ceci est rapporté par Hérodote, le propre meurtrier de Smerdis avoue son crime au peuple, prouve ainsi la fourberie des mages, et soulève contre eux la multitude qui les déteste et comme tyrans, et comme d'origine Mède. Telle est cette tragédie, composée avec art, et écrite avec une fermeté de style et une poésie sévère qui n'a plus rien de la sensibilité exagérée de 1805, de l'élégance convenue de 1820, mais qui ne sacrifie rien non plus aux brusques antithèses, au mélange des genres, aux enjambements méthodiques de 1830. Nous n'en pouvons pas donner une meilleure preuve que l'extrait suivant de la scène de la délibération dont nous avons parlé plus haut: Mégabyse vient d'opiner pour l'oligarchie, qui lui semble le meilleur des états; Darius lui répond :

Il en est un plus simple, et qui semble éternel ;
Notre cœur le compare au pouvoir paternel.
Mythras du haut des cieux gouverne ainsi le monde:
Il anime et conserve, il éclaire et féconde;
Père et Dieu, sa grandeur centuple ses moyens ;
De son trône enflammé descendent tous les biens ;
Pouvoir unique, immense, il agit sans entraves,
Et comme sur les grands veille sur les esclaves,

Prodigue au simple peuple autant qu'aux plus grands rois
Les fleurs de tous les jours, les fruits de tous les mois,
La santé, le bonheur, vrais trésors de la vie.
De tristesse et de deuil son absence est suivie;
Mais lui-même, soumis à de célestes lois,
Ne répand point ses dons sans mesure et sans choix.
L'univers embelli partout lui rend hommage;
Du pouvoir d'un bon roi telle est l'auguste image.
Comme il n'a point d'égaux, il n'a point d'envieux,
Et sur tous ses enfants il porte au loin les yeux.
Sur son trône élevé sa grandeur isolée
Voit mieux tout, est mieux vue, et l'âme est consolée.
Il sait qu'en protégeant le travail par les lois,
La richesse du peuple est le trésor des rois.
Il sait qu'en même temps le superflu des princes
Doit doter les cités, soulager les provinces.
Ah! conservons les lois de nos sages aïeux;
La leçon vient d'en haut; l'exemple est dans les cieux;
Et le peuple et les grands, unis autour d'un père,
D'une famille immense auront le sort prospère.

OTANE.

Vous abandonnez donc et votre dignité,
Et votre indépendance, et les droits de cité?

DARIUS.

Ces droits, je les confie à la garde du trône.
Quant à la dignité, l'honneur de la couronne
Est l'honneur des sujets, des grands, de tout l'état.
Le trône sur nous tous réfléchit son éclat.
Pour notre indépendance, il faut d'abord s'entendre:
Par ce mot si flatteur oserais-tu prétendre
De vivre par toi-même, à l'exemple des Dieux?
Nul n'est indépendant sous la voûte des cieux.

Ses besoins renaissants, la loi de la nature,
Tout l'enchaîne à l'état; débile créature,
Tout l'asservit aux lois de la nécessité.
Si le ciel isolait ta fière liberté,
Qu'en ferais-tu, dis-moi, sans le secours des autres?
Imprudent, songe donc que tes droits sont les nôtres;
Et que, si ton orgueil croit pouvoir tout oser,
Le monde entier résiste et s'y vient opposer.

Les trois tragédies suivantes : *Sélim III*, *Baïractar* et *le Patriarche grec* forment une sorte de trilogie, destinée à peindre les mœurs orientales, et qu'on pourrait intituler : *les Turcs*. Ce sont plutôt des dialogues dramatiques que des tragédies proprement dites, des études historiques que des œuvres de pure imagination. Elles sont écrites plutôt en vue de la lecture que de la représentation, comme les *Barricades* et les *États de Blois et d'Orléans*, de M. Vitet. Mais, ce qui fait leur mérite, nous ajouterions volontiers leur originalité, c'est la couleur locale, c'est la vérité du langage, ce sont les habitudes des passions, les détails des mœurs, c'est le cadre exact où se meuvent des caractères d'une énergie farouche, où se développent des sentiments d'une exaltation barbare. L'époque choisie par l'auteur est une des plus importantes de l'histoire ottomane : sous Sélim III, l'essai infructueux d'une régénération européenne; sous Baïractar, la dernière lutte de la force brutale, mais raisonnable, contre le fanatisme le plus violent et le plus insensé ; du temps enfin du Patriarche grec, la suprême réaction religieuse et politique des Mahométans contre les Chrétiens, du Coran contre l'Évangile, des Turcs contre les Grecs?

Ce sont quinze ans qui résument des siècles. Et quels hommes se rencontrent dans cette période si pleine ? Le doux Sélim, cette victime d'un cœur généreux et d'une pensée élevée; Baïractar, ce héros barbare, mais progressif à sa manière; Mahmoud, qui commença par la ruse pour finir par la vengeance; Baïractar, qui forma, à Constantinople, la première troupe disciplinée, les Seïmens; Mahmoud, qui y détruisit la dernière troupe indisciplinée, les Janissaires!

Avoir assisté à de pareils drames, avoir vu de pareilles scènes, n'est-ce pas là une incomparable bonne fortune pour un poète ? Ce fut celle de Pierre David; et ne lui appartenait-il pas de peindre ces événements si décisifs, ces grandeurs monstrueuses, ces luttes si meurtrières entre la civilisation et la barbarie, luttes qu'on peut regarder comme les derniers efforts de la Turquie, de cet empire colossal, mais arriéré, qui fit un moment trembler l'Europe et qui lui fait pitié aujourd'hui, composé hétérogène de toutes les nations déchues de l'Asie, se ruant de ses déserts sur tout sol cultivé, pillant le blé avant l'or, brave parce qu'il aime mieux la mort par le feu que par la faim, tourbe confuse n'ayant ni lien de race, ni parité d'origine, ni sentiment de nationalité, unie seulement par l'exaltation la plus aveugle et la plus cruelle à la fois, le fanatisme.

Telles sont les passions, tels sont les caractères et les hommes parmi lesquels Pierre David avait passé quinze ans, et qu'il voulut se rappeler et faire revivre une fois que, retiré des affaires publiques, le poète en lui remontait dans l'existence du diplomate pour demander à ce dernier des tableaux et des souvenirs. Ce

sont donc en quelque sorte des *Mémoires* poétiques que les trois tragédies que nous avons nommées plus haut, et surtout la quatrième, intitulée : *Les mauvais jours de Smyrne*, où le consul-général de France joue lui-même un rôle important. La première de ces pièces a été seule imprimée à Falaise en 1836, les autres sont complètement inédites. Et ici notre tâche nous paraît aussi difficile que délicate ; les fragments abondent déjà trop dans cette biographie, et nous voilà très-embarrassé d'en produire de nouveaux. Que choisir ? Tout se lie si bien dans ces dialogues tragiques, que ce qui nous paraît clair à nous qui venons d'en relire l'ensemble, aurait besoin pour les lecteurs d'explications et de commentaires. Il nous faut donc renoncer maintenant à une froide analyse et à d'incomplètes citations ; peut-être reviendrons-nous un jour sur ce sujet, quand l'auteur, mieux connu par cette première publication, aura réveillé dans le souvenir de ses compatriotes plus d'intérêt sur sa personne et sur ses écrits. Bornons-nous à dire aujourd'hui que *Sélim III* contient les causes et les suites de cette catastrophe terrible où ce malheureux prince, déjà déchu, fut assassiné par ordre de son neveu Mustapha ; que *Baïractar* est le portrait, plein de vérité, de ce grand-vizir ambitieux, trop attaché à la mémoire de son premier maître, sultan Sélim, trop orgueilleux de sa puissance, et que Mahmoud sacrifie, quoiqu'il lui doive l'empire, à sa passion de régner par lui-même ; que le *Patriarche grec* enfin est la première victime de la réaction mahométane contre le soulèvement des chrétiens en 1821, le premier martyr de la régénération de la Grèce. Quant aux *Mauvais jours de*

Smyrne, c'est un drame tout intime, c'est le poète qui chante ses propres travaux, c'est Camoëns racontant les batailles auxquelles il a pris part. Nous ajouterons que ces quatre tragédies sont écrites d'une plume émue et énergique à la fois ; que le style y emprunte avec bonheur le coloris, les métaphores et l'esprit des Orientaux ; qu'il est tantôt riche sans prodigalité, tantôt concis sans sécheresse, toujours pur et ferme dans sa nouveauté, ainsi que peuvent s'en convaincre ceux qui liront *Sélim III*.

Avant d'écrire deux comédies en vers, Pierre David s'était essayé, très-jeune encore, dans le genre comique. Frappé d'un des ridicules de 1796 à 1798, ridicules de certaines femmes qui s'évertuaient à compter en politique, qui, formant un club, jouaient à l'Assemblée nationale et décrétaient l'émancipation du beau sexe, il avait esquissé contre elles une pièce en trois actes. Chose singulière ! l'ébauche de sa jeunesse put être achevée par lui trente-cinq ans plus tard, tant les ridicules varient peu comme les vices et les passions ! tant ils se reproduisent presqu'identiquement ! Seulement en 1833 la *femme libre* avait remplacé la *femme législatrice* : un degré de plus de folie, voilà tout.

Dans cette comédie en prose éclatent déjà cette gaieté, cette verve, cette ironie douce, quoiqu'acérée, qui brillent dans *Quelques travers du jour*, comédie achevée en février 1835. Quels sont ces travers ? Une partie de ceux de l'époque : le romantisme outré, le dandisme ignorant, le despotisme de la mode, la coquetterie hors d'âge, la fausse noblesse, le goût ridicule du moyen-âge en architecture, la manie du

journalisme, le bourgeois aristocrate, le légitimiste révolutionnaire, le juste-milieu égoïste, enfin, les folies contemporaines dans la société, dans la littérature, dans la politique. Comme on le voit, un pareil sujet ne prêtait guère qu'à ce genre de comédies qu'on désigne sous le nom de pièces à tiroir; mais l'auteur a su relever ces portraits successifs par la finesse de la touche, la grâce du pinceau, la vérité du trait, la justesse du coloris. Les *Fâcheux* de Molière sont le modèle de ce genre, et Pierre David s'en est rapproché autant que possible par le comique des détails et par l'atticisme de la forme. De semblables pièces ne s'analysent pas; mais on nous pardonnera peut-être d'en citer une scène au hasard: ce sont deux romantiques en face d'une bibliothèque composée de nos meilleurs auteurs français.

M^e^. LAURENCE.

Certes, les acquéreurs étaient fous,

LOURVILLE.

Étaient ivres;
Ou les vendeurs, Madame, ont été bien fripons.

M^e^. LAURENCE.

Quels classiques fatras amassés sur les ponts:
Un Voltaire in-quarto; Rousseau doré sur tranche;
Racine en maroquin, enfant qu'on endimanche!

LOURVILLE.

Corneille in-folio, dont les tragiques vers,
Noblement enfermés sous deux grands battants verts,

Semblent, comme ses rois et ses héros classiques,
Accorder audience en habits magnifiques!

M^e^. LAURENCE.

Et ce pédant Boileau!

LOURVILLE.

Ce pâle Fénelon!

M^e^. LAURENCE.

Cet obscur Montesquieu!

LOURVILLE.

Cet ignorant Buffon!

M^e^. LAURENCE.

Depuis le siècle usé qui vit naître leurs œuvres,
Les a-t-on vus jamais qu'aux mains de nos manœuvres?
Ah! retournons bien vite à ces écrits divins,
Romantiques travaux de nos grands écrivains;
Cette prose inouïe et ces vers sans césure,
Dont les sons cahotés déguisent la mesure;
Ces inspirations d'un brûlant cauchemar
Où l'auteur haletant écrit tout au hasard;
Ces images sans nombre, et dont l'art invisible
Va du grotesque au grand, du cynique à l'horrible,
Alliance sublime et telle qu'à nos yeux
La montre la nature en tout temps, en tous lieux;
Admirable contraste où se plaît le génie,
Dernier râle du goût en sa longue agonie.

LOURVILLE.

Le goût à l'agonie! il est bien enterré,
Madame; et la ballade est son *Miserere*.
Petit monstre hargneux, éplucheur de syllabes,

Idole des vieux Grecs, chassé par les Arabes,
Il se réfugia chez nos auteurs français,
Il gouverna Montaigne et non point Rabelais;
Boileau fut son grand-prêtre, et Racine à sa suite
Encensa le faux dieu que Mercier mit en fuite.
Voltaire, en lui faisant mille infidélités,
Quelquefois par décence invoquait ses clartés;
Il lui bâtit un jour une étroite chapelle
Que du beau nom de temple au collége on appelle;
Mais d'un culte importun ironique prélat,
Dans Londres, le premier, il en fut l'apostat.
Par les mains de Victor, d'Alfred et d'Alexandre,
Le dieu, l'autel, le temple, enfin tout est en cendre.
Le goût est mort, bien mort. Ce monstre a trop long-temps
D'un scapel sans pitié disséqué les talents.
Les talents l'ont tué pour venger leurs blessures;
Écrivons hardiment sans craindre ses morsures.

La *Double hypocrisie* ou les *Élections* est une comédie de caractères et non de portraits; aussi a-t-elle plus d'importance, et est-elle écrite en vers alexandrins, au lieu de l'être en vers libres, comme la précédente. En voici les personnages: la marquise de Fremeuse et son frère, le comte de Longueuil, deux gentillâtres infatués de leur noblesse; mais le comte est en même temps ambitieux et ruiné, il veut refaire sa fortune en devenant député. Sa morgue se plie donc aux nécessités d'une élection; il a pris son parti sur les sacrifices d'amour-propre qu'il lui faut faire pour atteindre son but, et consent à flatter un vieux général, son concurrent, pour obtenir en sa faveur le désistement qui lui est indispensable. Il ira même jusqu'à lui demander sa fille pour le vicomte, son fils, afin d'assurer son succès de scrutin; il jouera le libéral, il adoptera d'autres gloires

que celles de ses ancêtres; il dissimulera son opinion, il matera son orgueil. D'un autre côté, le général, flatté de faire entrer son enfant dans une grande famille, d'être reçu dans le noble faubourg, de n'avoir plus à souffrir des dédains d'une certaine noblesse, oubliera ses anciens griefs, ses vieilles luttes de parti, son origine et sa carrière : double hypocrisie. La marquise seule conservera jusqu'au bout ses préjugés de caste, ses hauteurs de grande dame, son mépris pour la roture, et s'efforcera de toute façon de faire avorter des projets qu'elle condamne. Tels sont les trois principaux caractères de la pièce. Autour d'eux se groupent le vicomte et la fille du général, deux amoureux naïfs et qui font peu de cas des questions de préséance : un certain frère du général, homme de sens et de conviction, honnête et actif manufacturier qui se rit des prétentions, raille les vanités et gourmande les apostasies; et enfin deux personnages secondaires, mais très-heureusement inventés, l'un majordome du comte, l'autre chef d'atelier d'une usine.

Dès le second acte, le comte et le général se sont mutuellement fait des concessions, c'est-à-dire ont transigé avec leur conscience; mais la marquise ne transige pas, elle! A toutes ces petites lâchetés réciproques, à tous ces calculs de l'intérêt, elle répond par des emportements, comiques seulement, parce qu'ils sont exagérés: elle a raison à la manière du misanthrope contre Philinte; elle outre ses sentiments, mais elle les garde intacts. Puis, quand elle s'aperçoit que les paroles sont insuffisantes, elle agit, elle conspire en faveur de son bien-aimé préjugé. Le majordome, person-

nage équivoque, sans foi ni loi, qui ne connaît au monde que le profit, la servira. Elle l'emploie contre son neveu d'abord, en faisant charivariser le jeune vicomte pour avoir sollicité et accepté le grade de commandant de la garde nationale du canton. Ce coup d'estoc ne portant pas assez à fond, elle en essaie un autre : elle brouille tant qu'elle peut les cartes électorales, elle détache des voix du parti de son frère, elle intrigue pour l'insuccès, elle combat pour la chute des siens. Ce n'est pourtant pas assez encore ! Les passions, de part et d'autre, sont si tenaces chez des hommes mûrs, les volontés sont si fortes, l'intérêt est si profondément enraciné dans leurs cœurs, que les difficultés ne font que les entêter dans leur vœu, que les obstacles ne font que les enflammer dans leurs luttes ; il faut donc laisser ces vieux pécheurs dans leur impénitence, et miner la place d'un autre côté. Que va tenter la marquise ? Un coup-d'état ; elle prendra désormais à partie la jeunesse plus sensible, plus accessible, plus fière ; elle ira trouver la fille même du général, celle dont elle ne veut pas pour nièce, elle s'efforcera de la dégoûter d'une alliance disproportionnée par le rang, par la caste, par la naissance. La jeune fille rougira, pleurera, s'indignera, tant l'acharnée marquise frappe fort ; mais son bourreau ni ne s'arrêtera, ni ne se repentira, tant il croit agir avec conscience, avec raison. Pauvre raison humaine, quelles sont tes bornes, quelles sont tes lois ? tu es si souple que tu te façonnes à tous les caractères, à tous les esprits ; tu ne sers d'ordinaire qu'à nous prouver que nous sommes dans le vrai, fussions-nous à cent pieds dans le faux.

Cependant, à force de frapper, la marquise et

son complice ont ébranlé l'édifice; tout craque déjà, tout se lézarde, tout est prêt à crouler. Le comte blessé dans sa vanité se retire et boude, le général atteint dans son honneur gronde et se fâche, la jeune fille désolée se lamente et doute, le vicomte désespéré parle de mourir. Tout se brouille, s'envenime, et la marquise va triompher. Mais l'auteur, soit qu'il ait pitié de ses personnages, soit qu'il ne veuille pas à tout prix donner gain de cause à un préjugé sur le bon sens, à l'erreur sur la vérité, soit plutôt qu'il sente le besoin de réhabiliter chacun par un noble sentiment commun à tous, termine tous ses débats, apaise toutes ses disputes, calme toutes ses passions, par l'intervention d'un fait politique, qui rallie immédiatement tous les divergents. De même que l'exempt, envoyé par Louis XIV, rétablit la paix dans la maison d'Orgon troublée par Tartuffe; de même les bruits de guerre de 1840, époque où fut faite et où se passe la comédie dont nous parlons, suffisent pour rapprocher ceux que la marquise avait éloignés; devant les périls de la patrie, les nuances politiques s'effacent, les vanités se taisent, les intérêts se cachent, et la concorde se rétablit dans un même élan pour la France; ce que l'esprit féodal devait disjoindre, le sentiment patriotique l'unit à jamais.

Hélas! la noble cause du dénouement de *la Double hypocrisie* ne fut-elle pas elle-même une comédie! L'auteur, dans sa loyale sincérité, ne le croyait pas alors.

Telle fut toujours la hauteur de sa pensée, telle fut la pureté de son cœur que, sans ignorer les vices sociaux, il tendait plutôt à les corriger qu'à les punir, que, sans

méconnaître les passions humaines, il s'efforçait plutôt de les ennoblir que de les réprimer. Cette vue large et bienveillante est surtout sensible, du reste, dans les poèmes, dans les épîtres, dans les poésies légères de sa vieillesse, à cette époque bienheureuse de sa vie où il écrit lui-même, après avoir terminé le *Patriarche grec*, cette note si vraie et si touchante :

« Cette tragédie, que j'avais méditée pendant quatre « ans, je l'ai écrite en vingt-huit jours ; je n'avais pas « tracé le plan par écrit, il était dans ma tête, et les « six vers qui la terminent étaient les seuls qui eussent « été faits dès le temps de la première conception de « l'ouvrage. J'étais à Cerny (sa maison de campagne), « tranquille et satisfait comme père de famille. Ce « calme de l'esprit a contribué beaucoup à la rapide « exécution de cette ébauche. Pour en faire un tableau, « il faudrait ce travail constant que Boileau recom- « mande ; mais je suis bien vieux pour remettre vingt « fois sur le métier des ouvrages esquissés si tard. »

En 1835, Pierre David fonda, avec le concours de MM. Travers, de Brébisson, de La Fresnaye, Choisy, Lemeneur-Doray, feu Galeron et quelques autres, une Société académique à Falaise. Plein de zèle pour cette création littéraire, il ne s'écoula pas une année, jusqu'en 1845, qu'il n'apportât en tribut à ses séances solennelles, soit un poème en un chant, soit une épître. C'est ainsi qu'il termina pour elle *Le Vésuve et Pompéia*, commencé à Naples en 1827 ; puis, qu'il lui adressa successivement le *Deuil d'une ville*, hommage à la mémoire de M. Galeron, qui fit tant pour Falaise et comme chef de son parquet et comme organisateur de

sa bibliothèque; *L'idée fixe ou l'amour persévérant*, charmant conte basé sur une anecdote réelle; *Falaise et Ajaccio*, méditation sur deux cités illustrées par deux immortels berceaux, celui de Guillaume et celui de Napoléon; *le Baptistère de la Trinité*, souvenir intime dont l'auteur fit une élévation toute religieuse; et surtout *Épiménide à Gnosse*, chef-d'œuvre de l'auteur dans ce genre, où il se représente revenant à Falaise au bout de cinquante ans d'absence; *Épiménide à Gnosse*, en effet, c'est à la fois de l'attendrissement et de la fierté, de la tendresse filiale et de l'orgueil patriotique. Pierre David entoure sa ville natale d'une affection profonde, il lui fait place dans son cœur à côté de sa mère, et il pleure moins la seconde, parce qu'il jouit encore de la première; il en aime le site et les monuments, il respire son air à pleins poumons, il baise le marbre de ses temples: amour, dévotion, sensibilité ardente, tendre délicatesse, tous les sentiments les plus nobles forment dans cette pièce une gerbe d'adoration poétique, dont chaque vers est un épi plein et mûr.

Mentionnerons-nous, en finissant, les chants d'amour et d'amitié, comme il les appelle lui-même? Oui, sans doute, puisqu'ils sont, plus peut-être que toute autre de ses poésies, le miroir de sa belle âme. Son affection pour sa femme fut toujours égale et fidèle: quel contraste avec les mœurs de son temps! Quel honorable paradoxe, au commencement de ce siècle, que ce langage purifié par l'unité du sentiment, ingénieux dans l'expression, mais toujours chaste, grave comme le devoir et doux comme le bonheur! Quelle noble existence

que celle qui fut sans cesse à l'abri de toutes les es-pèces de séductions, de celle de la beauté, comme de celles de la fortune et des honneurs ! Aussi n'avons-nous pas hésité à entrer dans des développements peut-être un peu longs sur cette vie pleine de patrio-tisme, de dévouement et des qualités les plus douce de l'intimité. Puisse ce portrait sincère servir d'exem-ple à la pratique des vertus, d'encouragement à l culture des lettres, et conserver la mémoire de Pierr David dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, d même qu'il a un autel dans le cœur de ses enfants : *ar domestica !*

QUESTION DE DROIT.

DU DROIT DE PLAINTE

EN MATIÈRE DE DIFFAMATION ;

PAR M. BERVILLE,

Membre correspondant.

Ce droit, d'après la législation existante, se transmet-il aux héritiers de la personne diffamée?

En supposant la négative, cette négation constitue-t-elle dans la loi une lacune qu'il soit opportun de remplir ?

I.

La question qu'a récemment soulevée le procès intenté par les héritiers Rousseau à M. l'Évêque d'Orléans est venue toucher à l'une de mes plus vieilles et plus fermes convictions de jurisconsulte. Cette conviction, l'arrêt de la cour de Paris l'avait réjouie et confirmée : celui de la cour de cassation l'a contristée sans l'ébranler. J'essaie aujourd'hui de la défendre. Avant l'arrêt j'avais pu croire ce soin superflu : il cesse de l'être après un acte émané d'une autorité si grave et si respectée. Qu'on ne m'accuse point ici de témérité. Jamais la cour de cassation n'a trouvé mauvais qu'on

discutât ses décisions ; jamais les jurisconsultes les plus timorés ne se sont interdit cet examen. Ceux même de ses arrêts qu'elle a rendus après la garantie d'un débat contradictoire sont, tous les jours, controversés devant les tribunaux et devant les cours d'appel. On y débat leur doctrine, et il n'est pas rare de voir les tribunaux et les cours d'appel juger autrement que la cour suprême. Il y a plus : on les discute devant elle-même ; on y plaide que leur doctrine n'est point la vraie doctrine, et il n'est pas rare encore de voir cette révision porter ses fruits et la cour suprême revenir sur sa propre jurisprudence. C'est ainsi que nous avons vu rendre des arrêts opposés dans la question du duel, dans celle de l'adoption des enfants naturels reconnus, dans celle des reprises de la femme mariée, etc., etc.... ; il n'est pas jusqu'à ces arrêts solennels rendus par toutes les chambres réunies à l'effet d'asseoir définitivement une jurisprudence, qui ne soient eux-mêmes justiciables de la critique rationnelle. Juge, je dois leur obéir et je leur obéis ; juriste, je les discute avec respect, mais avec liberté. Et il faut qu'il en soit ainsi, car, au-dessus même des tribunaux les plus élevés en pouvoir et les plus éminents en lumières, il est encore un tribunal plus souverain, plus infaillible, auquel le recours reste toujours ouvert, la raison universelle. C'étaient aussi des juges suprêmes, et des juges à bon droit vénérés, qui rendaient ces arrêts contre la circulation du sang, contre l'émétique, le quinquina, l'inoculation ; et de ces condamnations solennelles que reste-t-il aujourd'hui ?

Dans le cas présent, nous n'avons du tout affaire à

rien de si grave. Tout acte émané de la cour de cassation est sans doute un acte considérable. Mais enfin les arrêts donnés *dans l'intérêt de la loi* ne sont point des décisions contradictoires. Ils sont plutôt des actes conservatoires que des solutions définitives: ils réservent la question plutôt qu'ils ne la tranchent, et par cette raison-là même, ils ne se refusent guère, surtout en matière criminelle, au ministère public qui les demande. Je ne serai donc point taxé de présomption ni d'anachronisme si, même après l'arrêt du 24 mai dernier, je viens maintenir et défendre l'opinion de toute ma vie, si j'imprime aujourd'hui ce qu'appelé à m'expliquer dans un débat contradictoire, j'aurais cru pouvoir répondre au réquisitoire de mon éloquent ami M. le procureur-général Dupin.

II.

Pour fonder l'opinion que je combats, deux sortes d'arguments sont employés: les uns s'adressent au juge, les autres au législateur. Ces derniers, je pourrais les écarter par une simple fin de non-recevoir. Le juge a mission d'appliquer, non de faire ou de compléter la loi. S'il y a un abus à réprimer, un article à ajouter au code pénal, c'est au législateur d'aviser. Pour le juge, sa règle est dans la loi telle qu'elle existe. Hors de ces termes exprès, il est sans titre et sans pouvoir: il n'a qu'à déclarer son incompétence. C'est là un principe élémentaire en droit pénal.

Il est donc vain de dire: telle action est mauvaise; tel abus est fâcheux; tel intérêt doit être sauvegardé.

Le seul mot qui serve en matière criminelle, c'est: tel fait est puni par telle loi; le droit de le poursuivre est donné à telle ou telle partie.

Toutefois, pour ne rien laisser sans examen, je me pose ces deux questions :

1°. Existe-t-il dans la loi française une disposition qui donne action pour diffamation, devant les tribunaux de police correctionnelle, à d'autres qu'à la personne diffamée ?

2°. Si cette loi n'existe pas, faut-il la faire?

III.

PREMIÈRE QUESTION : *Cette loi existe-t-elle?*

Pour savoir ce que veut la loi, la première autorité à interroger, sans doute, c'est la loi. Vous dites que la loi française sur la presse transmet aux héritiers l'action en diffamation donnée à leur auteur. Lisez-moi l'article de la loi française sur la presse qui transmet aux héritiers l'action en diffamation donnée à leur auteur.

Si vous n'avez point de texte à me citer, tout est dit: les héritiers ne sont point recevables. Nulle puissance sur la terre n'a le droit de créer une action pénale qui n'est pas inscrite dans la loi.

Dira-t-on qu'il s'agit ici de l'action d'une partie civile, et que toute action civile passe de plein droit aux héritiers? Ce serait une confusion étrange, si étrange que, dans les débats solennels qui ont eu lieu, nul n'a pensé à soutenir une thèse pareille.

Il ne faut pas oublier que nous sommes ici sous

l'empire d'un droit spécial. Dans les procès ordinaires, l'action de la partie civile n'est qu'une action privée qui se joint à l'action principale exercée par le magistrat. Dans les procès en diffamation, le magistrat n'a pas d'action spontanée : il ne pourrait poursuivre d'office. C'est au diffamé qu'appartient l'action *principale*: le ministère public n'est que partie jointe. C'est la plainte de la partie lésée qui seule crée le procès, met en mouvement l'action publique, fait appel à la pénalité. Sans la plainte, point de fait saisissable par la loi pénale. Là, comme en matière de contrefaçon ou d'adultère, la plainte fait corps avec le délit; par elle et par elle seule le *fait* de diffamation devient *délit* de diffamation. Ce n'est donc point là une action civile pure et simple : c'est une action civile et pénale tout à la fois, et le plaignant, par l'effet de l'initiative qui lui est exclusivement déférée, prend en quelque sorte la place du magistrat.

Conçoit-on qu'une action si large, si exorbitante puisse dériver d'une autre source que d'un texte formel de la loi? Et si la loi se tait, son silence n'est-il pas un langage assez significatif?

J'insiste sur ce point avec d'autant plus d'assurance que, si la survivance de l'action eût été dans la pensée du législateur, il est impossible, je dis IMPOSSIBLE qu'il ne s'en fût pas expliqué.

Il le devait, car, dans cette hypothèse, sa loi devenait introductive d'un droit nouveau. Nulle disposition des lois antérieures, nuls précédents judiciaires n'avaient admis l'action des héritiers : s'il voulait l'introduire, il était indispensable de le déclarer.

Il le devait, car la loi sur la diffamation est une loi dérogatoire au droit commun. Au rebours de toutes nos autres lois, elle n'admet pas la preuve des faits imputés. Elle ne reconnaît pas la vérité même comme un fait justificatif de l'imputation diffamatoire. Loi d'exception, établie dans l'intérêt de la paix, mais contre le droit naturel, moins que toute autre elle doit s'étendre à des cas que le législateur n'a point spécifiés.

Il le devait enfin, car ce nouveau principe établi dans nos lois soulevait à l'instant même une foule de questions sur lesquelles il était tenu de s'expliquer.

En effet, il ne suffit pas de dire en termes généraux qu'une action passe aux héritiers.

On demande d'abord à quels héritiers ? Sont-ce les héritiers du nom ? sont-ce les héritiers des biens ? L'un n'implique pas l'autre. L'héritier des biens peut avoir un autre nom que son auteur ; l'héritier du nom peut avoir renoncé à l'héritage. *Quid* de l'enfant adoptif ? *Quid* du conjoint survivant qui n'hérite pas ?

Puis il faut un terme à tout : il en faut un surtout aux actions pénales. Quel terme assigner au droit de plainte des héritiers ? Est-il perpétuel ? Impossible. Temporaire ? Pour combien de temps leur est-il accordé ?

Comprend-on que, placé en face de ces questions qui sautent aux yeux des moins expérimentés, le législateur de 1819 et de 1822 ou ne les ait pas aperçues, ou ait dédaigné de les régler ?

Il en est une autre qu'on a traitée un peu légèrement peut-être, et qui, quant à moi, me semble capitale. De deux héritiers égaux, l'un veut se plaindre, l'autre veut se taire : lequel prévaudra ?

— « Chacun fera comme il voudra. » C'est bientôt dit. Est-ce que l'honneur, la tranquillité, les convenances de la famille ne sont pas, et surtout dans votre système, un patrimoine commun à tous ses membres ? L'un d'eux peut-il, sans l'aveu des autres, engager ce patrimoine, compromettre devant les tribunaux et dans la presse un nom qui appartient à tous ? Vous ne voyez que la vengeance de l'auteur commun ; mais la vengeance n'est pas le seul intérêt des familles : la paix, le repos, l'obscurité si souvent tutélaire ne comptent-ils pas aussi pour quelque chose ? L'honneur lui-même ne trouve-t-il pas mieux son compte quelquefois à un silence prudent qu'à un éclat indiscret ?

En tous cas, et c'est tout ce que je veux établir pour le moment, la question n'était-elle pas assez sérieuse pour que le législateur s'en occupât, s'il eût voulu entrer dans la voie que vous supposez ?

Comment ! les auteurs d'une législation nouvelle, se trouvant en présence de tant de questions graves et saisissantes, ou ne les auraient pas aperçues, ou les auraient négligées ! Un tel oubli tombe-t-il sous le sens ?

Non, non, mille fois non : si les lois de 1819 et de 1822 n'ont pas dit un mot des héritiers, c'est qu'elles n'ont pas voulu de l'action des héritiers.

On a cité les art. 727, 1046, 1047 du code civil, l'art. 447 du code d'instruction criminelle, l'art. 360 du code pénal ; on a cité la loi anglaise et d'autres encore.

Il me semble que, si la loi de 1819 disait ce qu'on veut lui faire dire, il était plus simple de citer tout bonnement la loi de 1819.

Mais de ces exemples, je tire, moi, une conclusion toute contraire à celle qu'on veut en tirer. Dans tous les cas cités, le législateur a parlé ; dans le nôtre, il se tait : quelle est la conséquence?

« Dans une occasion, le législateur a voulu une chose « et il l'a dite : dans une autre il ne l'a pas dite, donc « il l'a voulue également.... » J'avoue que la conclusion ne me paraît pas rigoureusement renfermée dans les prémisses.

Mais si le silence de la loi est une raison décisive, que dirons-nous du silence de la discussion ? La loi de 1819 a été successivement portée aux deux Chambres et accompagnée devant chacune d'un exposé de motifs. Elle a été rapportée par des hommes éminents, puis amplement discutée ; de nombreux, de remarquables discours ont été prononcés ; en un mot, cette discussion a été l'une des plus solennelles qui se soient rencontrées durant trente-trois années de débats parlementaires. — Eh ! bien, dans ce grave et long délibéré, cherchez, de grâce, cherchez dans les exposés du gouvernement, dans les rapports des commissions, dans les discours des orateurs, cherchez un mot, un seul mot qui puisse autoriser votre thèse, un seul mot qui fasse allusion, même indirectement, aux héritiers de la personne diffamée : j'affirme que vous ne le trouverez pas. Est-ce clair ?....

Était-ce ignorance, étourderie ? Quels ignorants, quels étourdis que les de Serre, les de Broglie, les Benjamin Constant, les Royer-Collard !

Dans le travail, si docte et si bien écrit, de M. le Conseiller-rapporteur, je lis ces paroles : « Le silence

« du législateur, dans ses motifs, qu'en résulte-t-il ?
« Une seule chose : c'est que sa pensée ne s'est point
« portée sur le cas, très-rare en effet, d'une diffamation
« qui s'en prend à un mort. »

Cette distraction du législateur (et de quel législateur !) n'est guère admissible. Je veux pourtant l'admettre. Qu'en conclure ? Que la loi de 1819 a oublié de statuer sur le cas dont il s'agit. Or, en matière criminelle, quand la loi n'a point statué, que fait le juge ? Il s'abstient.

« Voilà ce que l'on dit : eh ! que dis-je autre chose ? »

Mais quel besoin d'insister ? L'honorable rapporteur n'a-t-il pas déclaré, dans sa franchise, à laquelle je suis heureux de rendre hommage, qu'il s'agissait d'une *violence* à faire à la loi ? Eh bien ! je le déclare à mon tour avec l'accent d'une invincible conviction, il ne m'entrera jamais dans la pensée qu'un juge, quelque éclairé, quelque auguste qu'il puisse être, ait qualité pour faire *violence à la loi*, c'est-à-dire pour se mettre à la place du législateur. C'est là ou jamais le cas de répéter, avec notre éminent orateur M. Dupin : *Chacun chez soi, chacun son droit.*

En présence de ces grands faits, le silence absolu de la loi, le silence absolu de la discussion, il me paraît parfaitement surperflu de rechercher de quel degré plus ou moins large d'élasticité sont susceptibles les mots *personne, partie lésée* dont le législateur a fait usage. C'est par des raisons d'un ordre plus élevé et d'une évidence moins contestable que la question se résout à mes yeux.

IV.

DEUXIÈME QUESTION : *Si la loi supposée n'existe pas, est-il bon d'en faire une?*

Sur cette question peut-être surérogatoire, je reconnaîtrai sans peine que de justes considérations ont été exposées tant devant la cour de cassation qu'autre part. J'ai fait remarquer qu'elles se trompaient d'adresse, qu'elles n'allaient point à l'oreille du juge, mais à l'oreille du législateur; qu'elles ne proposaient pas un arrêt à casser, mais une loi à faire. Sur ce nouveau terrain je n'entends pas nier leur valeur : seulement, je crois qu'elles ont contre elles des considérations plus nombreuses encore et plus décisives. C'est dans cette persuasion que j'accepte à nouveau ce second débat, et que je dis avec une ferme confiance : Non, il n'y a pas de loi nouvelle à faire.

Mais avant tout je veux répondre à une pensée qui couve peut-être dans l'esprit de quelques lecteurs.

Quelques-uns pourront dire : « L'action de diffamer « est une action mauvaise : pourquoi vouloir la sous- « traire, par une fin de non-recevoir, à un châtiment « mérité ? »

Passons que ce soit essentiellement une action mauvaise, quoique la diffamation ne soit pas toujours la calomnie, que le diffamateur ne soit pas nécessairement un imposteur, et que la loi l'ait reconnu elle-même en refusant d'admettre *la preuve* des faits diffamatoires.

Passons encore que mal parler des morts soit un acte aussi mauvais que de mal parler des vivants, quoiqu'en général la mort éteigne les haines et invite aux appréciations impartiales.

Accordons tout cela.... mais, dites-moi, toute action mauvaise appelle-t-elle absolument l'application de la loi pénale? N'est-il pas une multitude d'actes que la morale condamne, que la loi même réprouve, et que pourtant elle ne frappe d'aucune pénalité criminelle?

Le contractant qui commet un dol simple, le vendeur qui dissimule une hypothèque, l'époux qui trahit la foi du mariage sans aller jusqu'à introduire une concubine sous le toit conjugal, commettent des actions mauvaises, et la loi les réprime par les voies purement civiles, quand même elle les réprime. Pourquoi? C'est que la loi pénale n'est pas chose légère et qui se prodigue à tout propos. C'est un remède extrême pour des cas extrêmes. Le législateur qui voudrait attacher une peine à tout acte blessant la morale et la charité ressemblerait au médecin qui, pour la moindre indisposition, voudrait purger et saigner ses malades: il ferait plus de mal que le mal lui-même. Si la punition d'un médisant est une nécessité si grave au point de vue de l'ordre social, d'où vient que la loi a désarmé ici le grand vengeur social, le ministère public; qu'elle a réservé à la partie privée l'initiative de la poursuite; que le magistrat n'a d'autre droit que de se joindre au plaignant, dont l'action a seule la vertu d'engager le procès?

L'objection écartée, j'arrive aux raisons, qui, législateur, me détourneraient absolument de *créer* une

action pénale en diffamation au profit des héritiers de la personne diffamée.

1. La première se tire de la nature du droit à exercer.

Tout jurisconsulte connaît la distinction des droits transmissibles par héritage et de ceux qui, exclusivement attachés à la personne, ne passent point aux héritiers.

Or, s'il est un droit inhérent à la personne elle-même et qui ne puisse en être détaché, c'est assurément celui qui se fonde sur la conscience d'un *fait personnel*.

Allons au vrai. Bien que, dans un intérêt d'apaisement public et pour éviter des scandales, le législateur ait interdit la preuve des faits diffamatoires. il est clair que le but moral de la loi n'a pas été de protéger des fripons et des pervers contre des reproches mérités. Sa pensée intime, c'est que le diffamateur est un méchant qui accuse à tort un innocent. Et ce qui fait bien voir que telle a toujours été sa pensée, c'est que la loi antérieure, fondée à très-peu de chose près sur le même principe que la loi actuelle, n'appelait pas le délit diffamation, mais *calomnie*. Or, à cette présomption de la loi, dont elle a fait dériver un droit tout extraordinaire, celui d'être juge dans sa propre cause, je ne vois qu'une garantie, insuffisante peut-être, mais la seule, la conscience de celui à qui le droit de plainte est donné. C'est à lui, rien qu'à lui d'apprécier la sincérité, la justice, la moralité de l'action à intenter; à lui de se dire s'il est calomnié ou justement accusé. Plusieurs sans doute abuseront de la rigidité de la loi;

plus d'une fois des impudents feront condamner la vérité à l'amende et à la prison. Mais plusieurs aussi seront arrêtés par le cri de leur conscience : à d'autres la simple prudence conseillera de laisser dormir en silence des bruits fâcheux plutôt que de les réveiller par un éclat : quelques-uns, et ce ne seront pas les moins sages, mettront leur honneur à dédaigner l'offense, à se venger par le mépris. Quoi qu'il arrive, il y a là un acte d'appréciation et de volonté personnelle auquel nul ne peut avoir la prétention de se substituer, nul, pas même l'organe de la société, l'homme de la loi, le ministère public.

« La diffamation, a-t-on dit, fait tort à la famille « entière. » — Je le reconnais, dans une certaine mesure, et je comprends que cette considération peut fonder l'action civile, conçue dans les conditions civiles, dans les termes du droit commun. Mais quant à l'action pénale, exorbitante du droit commun, exclusive de la preuve, la délibération à prendre sur cette action est, je le maintiens, un acte tout personnel, un jugement de la conscience réservé à celui-là seul dont la conscience est interpellée, et qui, non plus qu'elle-même, ne peut se transmettre à autrui.

2. Une autre objection se tire de la difficulté, pourquoi ne dirais-je pas de l'impossibilité de réglementer le droit nouveau qu'on voudrait introduire. J'ai déjà touché cette question en passant : elle vaut la peine d'y revenir.

Sans doute on ne prétendra pas que l'action dont il s'agit soit transmissible à l'infini, de génération en génération. A ce compte, nous sommes tous enfants

Quand on est en désaccord au sujet d'un immeuble commun, on le licite: liciterez-vous l'honneur de votre père et le vôtre?

Laisserez-vous ces questions à décider aux tribunaux? Quelle confusion! quels conflits de jurisprudence!

Ce n'est pas tout encore. Toute action doit avoir sa limite: laquelle fixerez-vous? au dernier degré successible? cela peut aller terriblement loin, et pour un intérêt bien indirect. Plus tôt? D'après quel principe?

Une dernière question. Tout délit s'aggrave ou s'atténue par les circonstances. Ici, des parentés plus ou moins étroites, plus ou moins d'ans écoulés depuis la mort du diffamé établissent de nombreux degrés dans le préjudice porté et en appellent d'équivalents dans la pénalité. Comment réglementerez-vous encore ce point si variable et si délicat?

Tout cela forme un dédale dans lequel je ne conseille à aucun législateur de s'engager.

3. A ces considérations vient s'en ajouter une autre dont le bon sens public a tout d'abord saisi la gravité, l'intérêt de la liberté historique.

Jusqu'ici nous avions tous pensé que la mémoire des hommes était justiciable de l'opinion publique et de l'histoire Nous répétions ce mot si sensé de Voltaire: *On doit des égards aux vivants: on ne doit aux morts que la vérité.*

Maintenant on nous propose d'interdire la vérité, même à l'égard des morts, d'étendre à leur mémoire la disposition légale qui punit, non la calomnie, mais la simple diffamation, et qui repousse la preuve des faits imputés. On ne nous dit pas même combien devra

durer cette interdiction, si on la veut éternelle ou temporaire, et, dans ce dernier cas, à quel temps on propose de la limiter...

Écrivez maintenant l'histoire.

— « Que craignez-vous, nous dit-on? Voyez-vous « jusqu'à présent beaucoup de procès intentés à des « historiens sérieux? »

= Non, *jusqu'à présent*; non, jusqu'à l'arrêt du 24 mai. Mais faites passer en loi la disposition de cet arrêt, et vous verrez.

= « Mais les juges sauront bien discerner ce qui « sera écrit dans une vue historique ou dans une « pensée diffamatoire. »

= D'abord est-ce bien sûr? Il s'agit ici d'une appréciation souvent fort délicate, et sur laquelle les meilleurs esprits pourront se méprendre plus d'une fois; d'une appréciation sur des matières étrangères aux études et aux habitudes de la magistrature, et, ce qui m'effraie, d'une appréciation pleine d'arbitraire, c'est-à-dire de ce qui répugne le plus aux conditions de la justice criminelle.

Mais soit; les juges sauront toujours discerner. Qu'est-ce à dire? qu'en fin de compte je gagnerai mon procès. Mais enfin, ce procès je l'aurai subi, avec les soucis, les anxiétés, la perte de temps, les déplacements, les déboursés qu'un procès correctionnel entraîne. Après tout cela, j'aurai l'agrément d'obtenir un *hors de cour*, motivé sur la question intentionnelle. L'aimable perspective pour un historien!

Puis, que servira d'affranchir l'historien, si vous tarissez les sources de l'histoire?

Ce n'est pas dans son propre fonds, ce n'est pas dans une intuition personnelle que l'historien puise ses récits. Il faut qu'il s'informe, qu'il consulte, qu'il demande à tous ce qu'ils savent de vérité. Il interroge les témoins, pèse et confronte les témoignages : ensuite il résume et il juge.

Et les témoins, qui sont-ils? Les récits publics ou privés, les relations de gens qui ont fait ou qui ont vu, les notices, les mémoires.

Mais ces témoins, ne voyez-vous pas que vous allez leur fermer la bouche avec votre loi? Essayez donc, avec une loi pareille, d'imprimer les Mémoires de Brantôme, du cardinal de Retz, de Saint-Simon, de la princesse Palatine, les récits de Tallemant des Réaux? Après combien de générations éteintes sera-t-il permis de publier tout cela?

Tout à l'heure j'ai parlé d'arbitraire. C'est encore une nouvelle et sérieuse considération qui appelle quelques développements.

4. S'il est un présent qui, à coup sûr, n'aille pas à son adresse, c'est l'arbitraire offert aux ministres de la justice. Le juge est essentiellement l'homme de la règle. Sa gloire, son bonheur est de se faire l'esclave de la loi. Son vœu le plus constant est de trouver une loi assez bien faite, assez claire, assez précise pour qu'il puisse la proclamer sa souveraine absolue.

Est-là le caractère de votre loi?

Quand on vous crie: « Vous prohibez la vérité dans « l'histoire! — » Non, êtes-vous forcé de répondre « les juges sauront bien discerner... » Ce mot me fait trembler.

Savez-vous ce que cela veut dire en bon français ? « En cas de diffamation envers les morts, le juge fera ce « qu'il voudra. »

Est-ce là une loi pénale ?

On me dira, et cela est vrai, que, dans les jugements criminels, la question d'intention joue nécessairement un grand rôle. Point de crime sans intention coupable. D'accord ; mais entendons-nous.

Dans l'ordre commun des choses, nous trouvons avant tout un corps de délit certain, un fait matériel qualifié délit par la loi. Un meurtre est-il commis? vous constatez qu'un homme a été tué. Le procès a dès-lors une cause légale certaine, le juge un point de départ constant. Il se demande d'abord : « Tel fait est-il éta- « bli ? » Ensuite : « Ce fait est-il puni par la loi ? »

En cas d'affirmative sur ces deux questions, et seulement alors, une troisième question peut s'élever. L'accusé peut dire : « J'ai tué, mais mon intention n'était « pas de donner la mort. » Il le peut ; mais s'il se fait absoudre sur cette question d'intention, le fait matériel n'en a pas moins existé. Le juge n'a point créé le corps du délit ; il l'a trouvé tout fait. L'innocence de l'intention fait acquitter l'inculpé ; mais la poursuite n'en a pas moins reposé sur la constatation certaine d'un fait qualifié crime par la loi. L'acte et sa qualité sont constants : point de place ici pour l'arbitraire.

En cas de diffamation posthume, au contraire, d'après vos propres théories, il est clair que, si le juge condamne, c'est lui-même qui aura construit le délit. Voyez. J'imprime un fait préjudiciable à l'honneur d'un défunt : suis-je diffamateur? c'est selon. Ai-je écrit une

histoire sérieuse? j'ai usé d'un droit: n'ai je écrit qu'un libelle? j'ai diffamé. Le meurtre, volontaire ou involontaire, est toujours un meurtre. L'imputation diffamatoire n'est pas toujours une diffamation: elle l'est ou elle ne l'est pas, selon qu'il plaira au juge de décider que l'imputateur est un historien ou un libelliste. La mission du juge n'est plus de déclarer si j'ai commis ou non tel acte qualifié crime ou délit par la loi, mais si je suis ou si je ne suis pas un historien sérieux. Je dis que c'est là de l'arbitraire à la troisième puissance.

C'est pis encore: c'est le pouvoir discrétionnaire remis au juge, non sur des questions judiciaires, mais sur des questions d'histoire, de politique et d'ordre social, comme il l'eut autrefois, non sans dommage, sur des questions de physique, de médecine et de théologie; en un mot, sur tout ce que la justice n'est pas apte à juger.

5. Avant de clore cette seconde partie de ma discussion, je veux encore appeler l'attention des hommes pratiques sur un dernier inconvénient de l'innovation proposée; inconvénient moins grave peut-être que les précédents, sensible toutefois pour quiconque a mis la main à l'administration de la justice. C'est d'agrandir encore le champ de la chicane; c'est d'ouvrir une large porte par laquelle les plaideurs téméraires accourront à l'envi faire irruption dans le sanctuaire des lois.

Nul ne méconnaît que la fréquence des procès soit une des plaies de la société, et tout sage législateur s'efforce d'en réduire le nombre. La loi que vous feriez irait directement contre ce but. Elle ferait appel aux passions les plus taquines, aux vanités personnelles,

aux susceptibilités de famille. L'un voudra se poser en vengeur de son nom ou de sa race, l'autre sera friand de faire parler de lui, en attachant son nom à la publicité d'un débat judiciaire : plus d'une fois les haines politiques ou religieuses choisiront ce champ de bataille. Vous aurez exagéré une loi de paix, et vous allumerez partout la guerre...

Hélas ! depuis qu'un malheureux rhéteur, parlant par métaphore, s'est avisé d'appeler *propriété* le droit d'auteur, si respectable, mais si différent du droit de propriété, que de sottes prétentions, que d'impertinents procès cette pseudologie n'a-t-elle pas engendrés ! Ici, vraiment, ce sera bien autre chose ; ce ne sera plus question d'argent, mais question d'amour-propre, et l'on sait si l'amour-propre fait défaut dans notre cher pays.

Croyez-moi, dirai-je en terminant au magistrat, n'ayez pas la prétention d'être plus sage que la loi. Contentez-vous d'être son organe : c'est une tâche assez belle encore.

Croyez-moi, oserais-je au besoin dire au législateur, n'ayez pas la prétention de tout réglementer dans la société. Laissez quelque chose à faire à la raison publique, à l'opinion des honnêtes gens, à la conscience d'une nation éclairée. De tant d'allégations téméraires, que subsiste-t-il après quelques années ? Que n'a-t-on pas écrit contre Voltaire ? sa mémoire en est-elle moins glorieuse ? et récemment encore, des mal inspirés n'ont-ils pas essayé de troubler la cendre de notre Béranger ? est-ce à Béranger que leurs attaques ont fait tort ?

PENSÉES;

PAR M. P.-A. VIEILLARD,

Bibliothécaire du Sénat, membre correspondant.

Il n'est pas sans exemple qu'à force de se répéter sciemment à soi-même une erreur, on ne finisse par s'en faire une vérité.

La vertu est la pratique de l'ordre dans le monde moral.

Pourquoi, en estimant beaucoup certaines gens, ne saurait-on jamais parvenir à les aimer? Ne serait-ce pas, parce que l'estime est un sentiment raisonné et que l'amitié est une prédilection instinctive?

Autant que possible, voilà la devise de l'amitié: *Au-delà du possible*, voilà l'adage hyperbolique de l'amour.

Rien n'est comparable à l'impression de satisfaction orgueilleuse d'un sot, se pavanant dans le récit de la sottise qu'il vient de faire et qui doit le perdre

Quand nous avons disparu de la terre, rien n'y reste de nous que ce qui n'est pas d'elle.

Le succès littéraire d'un auteur, dont le talent est méconnu, fait une double blessure à l'amour-propre de ses détracteurs, d'abord comme succès, et ensuite comme démenti.

Se plaindre des rigueurs imméritées du sort est souvent un besoin pour ceux qui en souffrent, mais il ne faut pas alors que la plainte devienne un refrain,

car elle tournerait au ridicule, et le ridicule est ce qui éloigne le plus l'intérêt.

Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir raison d'une manière raisonnable.

Il est à peu près infaillible qu'on se perde par cette confiance vaniteuse et étourdie qui, ne doutant de rien, ne calcule jamais le pour et le contre d'aucune partie. Mais on ne s'expose pas moins, par cette méfiance, peureuse et inactive, qui, ne voyant jamais que le côté désavantageux des choses de la vie, laisse échapper les chances de succès les plus favorables.

Cache ta vie est, dit-on, un précepte de la sagesse. Ne serait-il pas plus sage de dire : conduis ta vie de manière à pouvoir la montrer à tout le monde?

Les décrets de la Providence nous étreignent de telle manière que tenter de lutter contr'eux, ce serait faire comme la paille qui chercherait, par son choc, à briser une porte de fer.

Les esprits faux et passionnés sont toujours prêts à se jeter inconsidérément dans les entreprises les plus hasardeuses. Aveuglés par la présomption, ils prennent leurs fautes pour autant d'habiletés, leurs mécomptes pour autant de réussites, jusqu'à ce qu'une dernière déconvenue démasque une batterie dont l'explosion, comme celle de la foudre, réduise enfin à néant et leurs illusions et leurs espérances.

Qu'un amoindrissement dans les bons offices habituels d'un ami ne soit pas, de prime-abord, pour nous un symptôme de refroidissement de sa part. Supposons une cause indépendante de sa volonté, au lieu de lui prêter une intention spontanée et désobligeante; en

un mot, gardons-nous de la susceptibilité, tant qu'elle pourrait conduire à l'injustice.

On peut avoir une haute estime de soi-même, sans que cela nuise en rien à l'estime des autres; mais on perd, à coup sûr, celle-ci par l'ostentation d'une puérile vanité.

Bien peu de gens entendent assez leurs vrais intérêts pour trouver plus de plaisir à donner qu'à recevoir.

Il est bien plus aisé et plus sûr de se taire sur ce qu'on ne pense pas, que de dire tout ce que l'on pense.

Quel spectacle plus étrange, quel exemple plus inouï, que celui de ces privilégiés du succès qui, blasés sur les jouissances de la gloire, de l'amour-propre et des sens, manifestent leurs actions de grâces envers la Providence par leurs cris de désespoir et les blasphèmes de l'ingratitude! Ces hommes ne craignent pas d'écrire que, comme Caton d'Utique, ils se déchireraient les entrailles s'ils n'étaient pas d'une autre religion que lui. Excès d'aberration qu'il serait impossible de concevoir, s'il n'offrait pas à l'infortune, vertueuse et soumise, la meilleure démonstration d'une éternité rémunératrice des épreuves d'ici-bas.

Pourquoi, presque toujours, voyons-nous moins clair dans nos propres affaires que dans les affaires d'autrui? C'est que, dans le premier cas, la passion aveugle notre jugement, et que, dans le second, le désintéressement nous laisse toute notre clairvoyance.

Le caprice préside aux jeux de la Fortune; l'équité règle les arrêts de la Providence.

Quand il s'agit d'actes repréhensibles, la passion peut tout expliquer, mais elle ne justifie rien.

L'amour malheureux se plaît à se tromper par les indices même les plus propres à détruire ses illusions.

De tous les masques dont se couvre l'hypocrisie, la fausse modestie est peut-être le plus méprisable.

Certains hommes poussent l'outrecuidance jusqu'au point de trouver fort mauvais qu'on refuse de courir la chance de se perdre en suivant aveuglément leurs inspirations.

L'ostentation de la douleur en est presque la négation. Dans tous les cas, la douleur, réelle ou simulée, la douleur qui s'affiche, loin de provoquer la sympathie d'autrui, la repousse, en raison même des efforts qu'elle fait pour l'attirer.

Se surfaire, c'est s'amoindrir.

L'ostentation et le bruit, substitués à l'humilité et au silence, dans l'accomplissement des pratiques religieuses, en font presque des sacriléges.

Les hommes dont il est le plus facile de pénétrer la pensée, sont ceux qui prennent pour enseigne la dissimulation.

Le plus grand tort qu'un subordonné puisse avoir aux yeux de son supérieur, c'est d'avoir raison contre lui.

Le rôle de victime est souvent très-honorable : le rôle de dupe est presque toujours ridicule.

La présomption est la grande parure de la sottise et de l'ignorance.

Quand on voit le mal en toutes choses, on est bien près de le mettre en pratique.

Se croire nécessaire dans le monde est une erreur trop fréquente parmi les hommes..... et pourtant, hélas! de tous ces vides que la mort fait journellement au milieu de nous, dans tous les rangs, à tous les degrés, quels sont ceux qui ne se trouvent presqu'immédiatement comblés? Quelle place reste inoccupée? Quelle douleur ne s'apaise? Quel souvenir ne s'efface? Soit erreur de l'amour-propre, soit illusion du cœur, au moment de la séparation, celui-ci se figure qu'il sera toujours regretté, celui-là se promet de regretter toujours :... déception des deux côtés;.... mais cette déception, loi à peu près invariable de la nature humaine, n'est-elle pas pour elle plutôt un bienfait qu'un malheur?

Certains hommes, qui ne se font aucun scrupule de publier un secret, quand il a été découvert par leur pénétration, ne voudraient pas, au péril de leur vie, divulguer un secret qu'on aurait mis sous la garde de leur honneur.

Un zèle très-sincère peut être le mobile de certains conseils donnés à titre gratuit et qui ont pour but le salut du prochain. Ne hasarde-t-on pas beaucoup, cependant, en se posant ainsi comme intermédiaire de la Providence auprès du pécheur, et en excitant celui-ci à faire des actions qui l'exposeraient à mentir à Dieu?

Nos besoins s'augmentent, en raison de nos moyens de les satisfaire; ils nous tyrannisent comme les domestiques tyrannisent le maître, dont ils reçoivent des ordres qu'ils n'exécutent qu'autant et que comme il leur plait.

On se méprend beaucoup, en confondant, comme cela arrive souvent, dans les habitudes de la vie, le

mouvement avec l'agitation. Le mouvement est un attribut essentiel de la vie ; l'agitation, au contraire, est un principe de mort.

S'il est un sentiment qui engage, c'est, à coup sûr, celui de la reconnaissance. Elle ne doit cependant jamais engager au-delà du devoir, ni de manière à porter atteinte à l'estime de soi-même.

Un moyen d'être toujours bien avec les autres et avec soi-même, c'est de ne jamais, pour son propre compte, manquer à la reconnaissance, et de n'en attendre jamais de la part d'autrui.

La meilleure garantie de réussite, dans les plus grandes entreprises de la politique, de la guerre, du commerce, des lettres, etc..., réside dans la recherche des détails, en apparence, les plus minimes.

Quand l'injustice d'un supérieur à l'égard d'un subalterne a pour base un sentiment de rancune, elle revêt le caractère de la prévarication.

De quel nom flétrir assez le caractère et la conduite de l'homme qui, en affichant les principes d'un Spartiate, se livre aux habitudes d'un Sybarite et porte dans le communisme les allures de l'aristocratie ?

L'habitude de la plainte, chez les infortunés, écarte bientôt d'eux la pitié.

Les félicitations que nous adressons aux gens heureux prennent le caractère de l'ironie, ou même du reproche, lorsque nous mettons en opposition le tableau de nos disgrâces.

Les gens vulgaires ne rendent justice au mérite d'autrui, que dans la mesure où ce mérite peut leur être utile.

Jouir un peu et beaucoup souffrir, sont les deux conditions de l'humanité, et pour profiter de la première, il faut savoir accepter la seconde.

Quand deux personnes d'humeur diverse et d'un caractère également porté à la domination, se trouvent en présence, est-ce la plus éclairée qui fait prévaloir sa volonté? Non; c'est la plus opiniâtre.

La crainte la plus pénible que puisse éprouver un cœur porté à la reconnaissance, c'est de passer pour ingrat.

Il y a, dans le monde, une race de gens qui se disent fort affairés, et qui ont toujours le temps de faire perdre celui des autres.

On rencontre, dans la vie, des événements qui apportent à l'âme, dans une dose à peu près égale, de tels éléments de joie et de tristesse, que l'on ne sait si l'on doit en être au désespoir ou s'en réjouir à l'excès.

Ce qui nous paraît le plus haïssable, ce sont nos propres défauts...... lorsque nous les rencontrons chez les autres.

Au train dont vont aujourd'hui les choses de la vie, on est bien plus exposé à se compromettre pour une maladresse que pour une malversation.

Les principes les plus sûrs, les inclinations les plus droites, la conduite la plus irréprochable ne suffisent pas, pour peu que la fatalité s'en mêle, à garantir un individu contre toutes les avanies du hasard ou de la malveillance, de la fortune ou des hommes.

L'une des impressions les plus pénibles que puisse ressentir un cœur bien placé, est la crainte de trouver, à un être aimé, de ces torts qui entraînent au moins la perte de toute estime, si ce n'est celle de toute

affection : aussi rien n'est plus doux, en ce genre, que le retour de l'appréhension à la sécurité.

La manie de vouloir récolter où l'on n'a pas semé, a toujours pour résultat de vouer à la disette ceux qui en sont atteints.

Souvent nous avons à reprocher à autrui des torts réels à notre égard ; mais n'arrive-t-il pas souvent aussi que nous ayons provoqué ces mêmes torts ; et songeons-nous, alors, à nous faire une juste part dans le reproche que nous adressons à autrui ?

Il y a des écrivains qui exagèrent tellement la portée de la pensée et le rôle de l'expression, qu'on dirait, à les lire, qu'ils ont la prétention de faire tenir un livre dans chacune de leurs phrases.

Répondre à un mauvais procédé par un procédé de même nature, dont souvent la revanche exagère encore la portée et le caractère, est-ce agir comme il faut ? est-ce se montrer chrétien, ou seulement équitable, que de substituer la réciprocité de l'injure à la générosité du pardon ?

Rien n'éclaire, et rien aussi n'aveugle autant que l'amour, surtout lorsque c'est la jalousie qui tient son flambeau.

La faveur est un filtre irrésistible, qui peut enivrer jusqu'au délire les plus hautes intelligences et les cœurs les plus droits.

Comment se fait-il que, presque toujours, un ambitieux aille sombrer sur le même écueil où s'est perdu son prédécesseur ?

En quelque condition qu'on se trouve placé par le sort, le bien le plus précieux auquel on puisse pré-

tendre, c'est d'avoir toujours le droit de conserver sa propre estime.

Parmi toutes les misères qui sont la honte de l'humanité, peut-être n'en est-il pas de plus déplorables, de plus abjectes, que celles qui ont leur source dans l'avidité des jouissances de l'ambition sociale, et surtout de la vanité littéraire? Aussi qu'un rang, qu'un grade, qu'une distinction vienne à vaquer dans cet ordre d'institutions honorifiques dont l'ensemble constitue la charte de la soi-disant République des lettres, et, pour en conquérir le bénéfice, voyez quelle émulation de basses flagorneries; quelles lâches capitulations de conscience s'établissent soudain entre les concurrents à la médaille, à la décoration, au fauteuil, qu'il s'agit de conquérir! Voyez, pour l'emporter, quels démentis s'inflige à elle-même l'opinion, sur le compte de l'individu qui peut faire pencher la balance! Voyez la louange obséquieuse s'efforcer, non-seulement de couvrir des défauts visibles à tous les yeux, mais s'attacher, de préférence, à ces mêmes défauts, pour en faire autant de vertus!.... Et l'on voit pourtant des hommes d'un savoir réel, d'un esprit distingué, d'un sens délicat dans tout le reste, prostituer, à ce point, leurs convictions aux appétits de leur orgueil!... Je le répète tout haut: misère! opprobre! désolation!

Refuser de rendre un service demandé, c'est, à coup sûr, se faire un ennemi: rendre ce service, c'est bien souvent faire un ingrat. Trop souvent un service rendu n'est qu'un mandat à vue tiré sur l'ingratitude. Trop souvent aussi un service rendu est un placement avec prime sur la reconnaissance.

BÉRANGER

LITTÉRATEUR ET CRITIQUE,

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE ;

PAR M. JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie (1).

Le bruit qui s'est fait autour de cette *Correspondance* ne nous avait pas donné un grand désir de la connaître.

(1) Un jeune littérateur de beaucoup de mérite, que Béranger honora de son amitié dans ses dernières années, et qu'il désigna comme éditeur de ses *Œuvres posthumes*, léguées à M. Perrotin, — M. Paul Boiteau, a fait appel à toutes les personnes qui avaient des lettres de notre poète national. Il en a reçu plus de trois mille, parmi lesquelles il a fait un choix sous ce titre : *Correspondance de Béranger, recueillie par Paul Boiteau.* Paris, Perrotin, éditeur de la Méthode Wilhem et de l'Orphéon, rue Fontaine-Molière, 41, 1860, 4 vol. in-8°.

L'éditeur dit, dans sa préface : « On lira ces lettres avec la curiosité qui s'attache à toutes les correspondances authentiques qui sont signées de noms illustres. Jamais il n'aura été donné de surprendre sans apprêt, sans artifice, dans le vrai ton et avec l'accent de la nature, un caractère plus entièrement d'accord de l'un à l'autre bout d'une grande existence. Après les avoir lues, nul ne songera à penser que Béranger a arrangé sa vie. Son art, et il est rare, est d'avoir toujours été modeste et bon. Nul ne s'étonnera qu'il ait refusé, en 1830 et 1848, des fonctions qu'il savait ne pouvoir pas

Nous craignions qu'elle ne fît descendre dans notre estime l'illustre chansonnier, qui sut allier à son amour

remplir d'une manière digne de ses désirs et de l'attente publique. Son rôle est d'avoir chanté nos plus vigoureux et nos plus utiles vers français au XIXe. siècle, et d'avoir été le plus vrai des grands hommes et des hommes de bien. »

Nous sommes heureux de voir, parmi cette foule de jeunes écrivains qui se courbent devant le veau d'or, et affichent un grand dédain pour le souvenir de nos luttes et pour nos libertés conquises et perdues, reconquises et reperdues, de voir, disons-nous, un jeune auteur qui se voue à combattre les critiques assez insoucieux de toute réputation pour attaquer, comme usurpée, celle de Béranger. A ces censeurs partiaux nous pourrions opposer bien des témoignages. Nous en citerons deux seulement, l'un de M. Sainte-Beuve, l'autre de Chateaubriand.

Quand le recueil de 1833 parut, le dernier que Béranger dût publier de son vivant, le célèbre critique fit, dans le *National* (vers le 6 mars), un article dont voici quelques lignes: « Le champ est parcouru dans tous les sens; toutes les collines à l'horizon sont gravies. Une fois à cette hauteur, on peut tirer l'échelle; il n'y a plus un coin de chanson vacante où mettre le pied. Nous comptons bien que quelque grand poète succédera assez tôt pour ne pas laisser s'interrompre la postérité directe et si française de Rabelais, Régnier, Molière, La Fontaine et Béranger. Mais, sous la forme particulière dont Béranger a fait usage, la mise en œuvre de cet esprit national nous semble pour long-temps interdite. Un tel à-propos et un tel bonheur, exploités par un génie qui a su si complètement s'en rendre compte, sont un coup unique dans une littérature. »

Le 24 septembre 1831, Chateaubriand écrivait à notre chansonnier : « Un grand poète, quelle que soit la forme dans laquelle il enveloppe ses idées, est toujours un écrivain de génie. Pierre de Béranger se plaît à se surnommer le *Chansonnier*, Jean de La Fontaine le *Fablier*. O puissant parmi nos immortalités populaires, je vous prédis, Monsieur, que votre renommée, déjà sans rivale, s'accroîtra encore ; car si vos sujets sont du siècle, votre style n'en est

de la liberté une admiration vraie pour les gloires de l'Empire et pour le génie de l'Empereur. Nous nous demandions, d'ailleurs, si tant de lettres rapidement écrites par un poète qui a limé difficilement ses vers les plus faciles, ne porteraient pas les traces d'une excessive négligence; si ce dépouillement, si cette mise à nu de la vie privée du poète, le laisserait au rang d'excellent homme où il s'est placé dans l'œuvre posthume, *Ma Biographie ;* en un mot, nous tremblions de trouver le faux bonhomme dans le Béranger que nous dénonçaient certains critiques. Nos craintes sont dissipées. Nous avons lu les quatre volumes recueillis par M. Boiteau, édités par M. Perrotin, et nous remercions ces deux amis de notre grand lyrique, et nous les félicitons de leur zèle à sauver de l'oubli une foule de pages excellentes qui, sans eux, n'eussent jamais vu le jour.

Nous renonçons à l'idée de combattre ici les ennemis de Béranger. Béranger est celui de nos poètes contemporains qui résistera le mieux à l'examen de la postérité. Lamartine et Hugo reçurent des dons plus larges, un souffle plus puissant; mais ils n'ont pas su régler l'usage de leurs merveilleuses facultés, et *La chute d'un ange* et *La légende des siècles* paraîtront des œuvres monstrueuses aux curieux qui, dans l'avenir, chercheront les beautés éparses dans ces volumes de

pas. Dans l'anarchie de la nouvelle école, peu de juges aujourd'hui sont capables d'apprécier ce qu'il y a de fin et d'achevé dans vos vers : peu d'oreilles assez délicates peuvent en savourer l'harmonie. Le travail le plus exquis s'y cache sous le naturel le plus charmant. »

décadence. La langue française y est faussée, forcée, défigurée; elle y relève de Ronsard plus que de Malherbe, tandis que sa clarté, sa pureté, son doux éclat, sa constante et enchanteresse harmonie se retrouvent dans toutes les œuvres lyriques de Béranger. Elles resteront, comme celles d'Horace, un modèle achevé de style à la fois pur et hardi, abondant et sobre. L'auteur est de ces génies qui ont su condenser la pensée et donner aux mots un sens si profond, que plus on étudie leurs chefs-d'œuvre, plus on y découvre de beautés. Venons à sa *Correspondance*.

Les lettres qui la composent, épanchements de l'amitié, ou recommandations en faveur de pauvres diables qui imploraient son intervention près des puissances, ou réponses à des importuns qui le fatiguaient de leurs œuvres imprimées, souvent même de paquets d'œuvres manuscrites; ces lettres, improvisées sans prétention, sans souci du public aux yeux duquel Béranger ne s'imaginait pas qu'elles seraient soumises; ces lettres, parfois négligées comme une conversation entre amis où l'on ne vise qu'à se faire bien comprendre, ont aussi parfois des pages étincelantes de verve et d'une chaleureuse éloquence. Mais le ton général est le ton simple et tempéré. Ce qui domine partout, c'est une raison pleine de tact, c'est un exquis bon-sens. Il y a parfois un peu de Fénelon et toujours du Franklin, beaucoup de Franklin.

Les seuls points vulnérables de l'écrivain sont dans ses préjugés d'enfance. Il vivait, à quinze ans, dans une mauvaise république, et toute sa vie il a fait des vœux pour vivre dans une bonne. De tels vœux n'avaient rien

de coupable : on peut rêver de gouvernement où tout soit réglé par la raison, et d'où la passion soit exclue; mais le bon-sens nous semble en défaut quand on ne voit pas qu'une république est un état impossible sans républicains, que les républicains français sont généralement ambitieux, bavards, vaniteux. utopistes, et par suite impuissants. Or, Béranger ne se méprenait pas sur la valeur de ses amis politiques; il voyait leurs fautes, il les signalait, il désespérait de les remettre dans le droit chemin, d'endiguer leurs divagations; mais il avait cette foi robuste qu'ont les Juifs au Messie : « Il n'est pas venu, disent-ils, mais il viendra. Quand? nous l'ignorons; mais il viendra! il viendra! » Ils l'attendent encore, et le christianisme s'est établi, et les destinées de l'humanité s'accomplissent.

Disons toutefois qu'il n'y eut jamais rien de plus innocent que l'utopie républicaine de Béranger. C'était un amour platonique, ennemi de l'action. Les moyens extrêmes des ultras du parti ne lui inspiraient que de l'horreur, et il l'exprimait hautement dès qu'il s'agissait d'un attentat à la vie du roi. Il s'indignait que les feuilles démocratiques témoignassent une sorte de connivence criminelle, par leurs ménagements pour les assassins. Il se réfugiait dans son idéal, et méditait quelque nouveau chant de cette série de pièces qui composent son épopée impériale.

Nous laisserons de côté l'honnête utopiste, nous négligerons même l'homme bienfaisant par excellence, et nous ferons connaître, par des extraits, le littérateur laborieux, le critique sensé qui, sans études classiques, s'était fait des principes sévères auxquels il a dû, non

son génie, mais l'incontestable supériorité des chansons qu'il a produites.

Béranger avait demeuré long-temps à Passy chez une dame Béga, dont la fille annonçait des dispositions et travaillait pour se faire recevoir institutrice. Mlle. Pauline Béga consultait souvent le poète sur ses propres études ; il lui écrivait, le 19 octobre 1848 : « Tu avais trop négligé l'étude de l'histoire religieuse. Sur cette histoire repose une foule de questions qui intéressent notre temps beaucoup plus que ne l'imaginent les esprits superficiels. D'ailleurs, pour enseigner même un peu, il faut savoir beaucoup. Tu peux en juger par ce que tu sais déjà. Qui peut bien comprendre l'histoire de France sans savoir celle du reste de l'Europe ? L'histoire de l'Europe, c'est celle du monde entier. Vois combien tu as encore à apprendre, mais ne te décourage pas. A ton âge, tout cela se classe facilement dans le cerveau. Il y a là place pour tant de choses ! Aussi je n'aime pas à te voir effrayée des examens que tu vas avoir à subir. Avec des juges intelligents, tu n'as rien à redouter. Si tu en as de capricieux ou sans perspicacité, eh bien ! ce sera à recommencer. N'en conçois ni chagrin, ni humeur. Dis-toi bien, ma chère enfant, qu'il n'est presque pas d'hommes, si haut parvenus qu'ils soient, qui n'aient rencontré de ces déceptions au commencement de leur carrière. Ce sont ceux qui en ont rencontré le plus qui se sont le plus élevés. »

M. Corbière, curé de Passy, avait publié un livre qu'il avait donné à Mlle. Béga. Béranger avait recommandé à cette dernière d'écrire à l'auteur une lettre de remerciment. Mlle. Pauline était embarrassée et

s'en était ouverte au vieux chansonnier qui lui donna, en peu de mots, les lois du style épistolaire :

« Sais-tu pourquoi, chère enfant, tu ne peux pas écrire à M. le curé ? C'est que tu te figures qu'il lui faut d'autres phrases qu'à moi, et que tu ne veux pas te contenter d'écrire comme tu parles. Il ne s'agit pas de lui parler de son livre sous le rapport littéraire ou philosophique, il ne faut que le remercier du présent qu'il t'a fait, du fruit que tu espères retirer de sa lecture, et de l'obligation que, sous ce rapport, tu vas lui avoir, et « Monsieur le curé, je suis votre servante. » Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Ne voilà-t-il pas la mer à boire ! Ce qui fait la supériorité presque générale que les femmes ont, en France, dans le style épistolaire, c'est le laisser-aller de leur plume. Mme. de Sévigné, dont peut-être tu n'as pas encore lu les lettres, a, dans la plupart, cette façon agile et naturelle d'écrire. Quelquefois pourtant on remarque qu'elle pense un peu à la grande société qui doit voir les lettres qui sont censées n'être que pour sa fille : cela ne lui ôte rien de son esprit, mais le prive de sa naïveté. Si un beau jour tu as de l'esprit, tu verras ce que tu dois en faire. En attendant, passe-t-en pour M. Corbière, et parle-lui comme tu parlerais à ton frère ou à moi. »

Béranger n'a pas toujours rendu ainsi justice à Mme. de Sévigné. L'inhumanité de la grande dame, parlant des paysans de la Bretagne, l'avait sans doute indisposé contre elle, et, dans un moment d'humeur, il avait oublié le sens critique en jugeant l'illustre marquise, l'immortelle épistolaire qui sut ajouter à la gloire littéraire du XVIIe. siècle.

Béranger avait profondément médité sur Racine ; il avait pris son style pour le vrai modèle de notre langue poétique, il le recommandait aux jeunes littérateurs, et il n'était pas moins frappé de la sagesse de ses plans, de la sobriété et de la convenance des ressorts qu'il mettait en jeu. Le 31 janvier, il écrivait à Mlle. Béga :

« Ton amour pour Racine et particulièrement pour *Phèdre* prouve combien ton jugement se forme. *Phèdre* n'est pas la pièce la mieux combinée de ce grand poète ; mais aucun caractère n'est mieux étudié, mieux rendu que celui du principal personnage, le plus passionné de tous ceux que Racine a mis au théâtre.... Je voudrais que tu lusses l'*Hippolyte* d'Euripide, d'où nous vient le sujet. Sénèque l'a traité aussi. Racine a beaucoup emprunté à ces deux anciens dont il a triomphé comme peintre de passion.

« *Britannicus* est supérieur à *Phèdre* comme combinaison dramatique, bien que l'intérêt y soit moins grand ; mais l'idée, si bien accomplie, de rendre sensibles et supportables au théâtre les commencements d'un monstre pareil à Néron, est une des plus grandes preuves de génie données par Racine. Un esprit de second ordre n'aurait pas manqué de nous montrer Néron, repu de tous les crimes, au moment où il va en recevoir le prix. Il est toujours facile de produire de l'effet sur le vulgaire avec de semblables tableaux. Il faut mieux que cela aux esprits délicats, et faire prévoir les atrocités de Néron sans en souiller la scène est une œuvre de grand maître. »

C'est encore en écrivant à Mlle. Pauline Béga que Béranger fait connaître son opinion sur La Fontaine et

sur Molière. Génie de leur famille, il a bien senti toute leur valeur, comme sa propre valeur sera bien appréciée de la postérité, qui le mettra au-dessus de tous les chansonniers, à toutes les époques et dans toutes les littératures. Il écrit à sa jeune correspondante, le 28 février 1849:

« Ce que tu me dis de La Fontaine, la moindre notice te l'expliquerait. Sa simplicité apparente, son oubli des usages, surtout son extrême distraction contribuèrent à la célébrité dont il jouit de son vivant; mais aussi, en lui méritant le nom de bonhomme, elles n'aidèrent point à lui marquer son véritable rang parmi les grands hommes de cette brillante époque de notre littérature. Il en fut de même de Molière, mais par des causes différentes. Tous deux pourtant sont aujourd'hui regardés comme les deux poètes les plus originaux et les plus parfaits de leur temps. Ils s'étaient bien jugés. La Fontaine, en écrivant à son ami Maucroix, disait, en parlant de Molière: « Je l'aime, c'est mon homme. » Molière, voyant Racine et Boileau turlupiner La Fontaine, perdu dans ses distractions, s'écriait: « Nos beaux-esprits ont beau se trémousser, ils n'iront pas aussi loin que le bonhomme. » On aime à voir de pareils esprits s'apprécier aussi bien. Cela est très-rare. La supériorité n'exclut ni la jalousie, ni l'envie. Notre temps en fournirait bien des exemples dont j'ai souvent gémi, moi qui ai toujours mis mon bonheur à admirer les grands talents contemporains...

« Malgré tous les éloges qu'il reçut de son siècle, ainsi que Molière, ce n'est pourtant, comme je l'ai dit, que par la postérité que tous deux furent mis à

leur place. Ni l'un ni l'autre ne pensèrent à réclamer contre ce déni de justice, dont peut-être ils n'eurent pas même le sentiment..... L'autre jour Lamartine, qui l'a attaqué dans ses *Confidences* et à qui j'en faisais le reproche, l'accusait d'égoïsme. Il oubliait que le bonhomme, pour défendre Fouquet, son protecteur, avait bravé la colère de Louis XIV. Nous devons à cet acte de courage la fameuse élégie *Aux Nymphes de Vaux*. Relis-la, ma chère enfant; elle fait doublement honneur à notre grande littérature, et ma lettre t'aura été bonne à quelque chose. Plus tu liras La Fontaine, plus tu l'admireras. Napoléon avait raison de dire qu'il ne convient guère à l'enfance: elle n'y trouve qu'une fiction qui peut l'amuser; mais à l'âge mûr seul appartient d'extraire d'un pareil os toute la moëlle qu'il contient. »

Cette dernière pensée est parfaitement juste; mais il ne faut pas dire, même avec Napoléon, que les fables de La Fontaine ne conviennent guère à l'enfance. Outre que la fiction les amuse, elle dépose dans les jeunes esprits les germes des leçons morales qui s'en dégagent avec les années; elle aiguise leur sagacité sans fatigue, elle exerce leur intelligence sans danger de surcharge, elle initie avec charme à la réflexion, à la prudence, à la notion des devoirs, et à ce qui doit faire l'étude de la vie entière, à la connaissance du cœur humain. Combien de gens du monde font allusion à des fables, en citent des vers, non pour les avoir lus dans leur âge mûr, mais pour les avoir appris dans leur enfance! D'anciennes impressions sont restées, et leur influence date des premiers exercices de la mémoire.

Mais venons à Molière que le corrrespondant de Mlle. Béga juge avec la même équité que La Fontaine.

« Molière, lui dit-il, mérite que Boileau ait parlé aussi bien de lui.... N'oublions pas qu'il eut le tort qu'on n'a cessé de lui reprocher, Voltaire particulièrement, de dire, dans l'*Art poétique* :

> C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
> Peut-être de son art eût remporté le prix....

« Comment n'a-t-il pas reconnu que Molière était placé bien haut au-dessus des comiques de tous les temps? Un seul peut-être pourrait être rapproché de lui, mais encore moins par l'art que par l'usage qu'il en fait : c'est Aristophane, que nous n'estimons pas assez.

(Ici j'ouvre une parenthèse pour remarquer cette observation sur Aristophane. Béranger trouve que nous n'estimons pas assez le comique athénien. Il ne sait pas un mot de grec, et il affirme qu'Aristophane a plus de valeur que nous ne croyons. De quel droit ose-t-il porter un tel jugement sur un auteur qu'il n'a pu lire dans l'original? Du droit du génie, qui voit plus haut et plus loin que les rhéteurs, que les critiques, que les érudits. Sans connaître les langues anciennes, il entrevoit dans les traductions les beautés des grands écrivains de la Grèce et de Rome. Béranger a lu ainsi, et goûté, et senti Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide, Horace, Virgile et bien d'autres; sa correspondance prouve la justesse de ses aperçus; mais revenons à Molière, en fermant la parenthèse.)

« Quant au style, celui de Molière est de la plus rare perfection dans le genre comique, qui fait pardonner

les incorrections faciles d'ailleurs à faire disparaître, et admet les trivialités, parce que ce genre doit offrir la peinture de tous les caractères et de toutes les positions sociales. Le dictionnaire de la muse comique est à peu près celui de toute la langue. Il n'en est pas ainsi de la tragédie qui, toujours parlant sur un ton soutenu, n'a pas à employer les expressions triviales qui te choquent dans la comédie ....Je n'ajoute plus qu'un mot sur la place que tient Molière chez nous. Les Anglais, les Allemands le regardent comme le poète le plus original et le plus parfait de notre langue. Aux Anglais et aux Allemands ajoute, si tu veux, ton ami Béranger et tant d'autres qui valent mieux que moi (1). »

(1) Dans une lettre de 1844, à Mme. Collet qui allait concourir pour le prix de l'Académie française sur le *Monument de Molière*, il dit à cette dame : « Nulle part vous n'avez parlé de l'admirable bon-sens du grand contemplateur, comme l'appelait Boileau. Il fallait aussi faire l'éloge du style de Molière, le plus beau de notre théâtre, prose et vers, et dire que notre grand comique est le plus parfait des auteurs dramatiques, parce qu'il est celui qui a marié l'art avec la nature. »

Quand Génin dédia son *Lexique de la langue de Molière* à Béranger, celui-ci écrivit, dans sa réponse : « Quel rapprochement ! Molière et un chansonnier ! Vous en aurez toute la responsabilité. Savez-vous que, plus je vieillis, plus j'admire l'homme à qui vous donnez un pareil voisin ? Pourtant, à vingt ans, je l'admirais si profondément déjà, qu'une lecture des plus méditées me fit renoncer à la comédie, en présence d'une foule de plans et de six ou sept actes rimés où se trouvaient quelques scènes heureuses et quelques vers assez bien tournés. Ne prenez pas cela pour une sage humilité. Dans mon orgueil de jeune homme, je voulais être le premier dans un genre, fût-ce dans l'énigme ou la charade. Aussi n'ai-je pas été beaucoup plus haut. »

Après une petite digression sur la vanité dans l'aumône, il ajoute que « Molière, certes, n'était pas un vaniteux. Son cœur était resté tendre et pur au milieu des prospérités. Relis le *Misanthrope* et tu seras convaincue de la grandeur et de la bonté de son âme. »

L'éducation poétique de Mlle. Pauline Béga ne pouvait se borner à Racine, Molière et La Fontaine. Béranger, sans mettre Boileau sur la même ligne, donne un avis motivé sur le poète de la raison :

« Enrichis, dit-il à l'intelligente écolière, enrichis ta mémoire de tout ce que tu trouveras de bon, et tâche surtout d'y faire régner l'ordre. Sans cela, on l'a dit, ce n'est qu'une bibliothèque mal rangée. Apprendre par cœur des vers est un utile exercice à lui faire faire à ton âge, parce qu'on les retient plus facilement et que cela forme l'oreille. Tu choisis du Boileau ; c'est bien. J'aimerais mieux toutefois du Corneille et du Racine. Quant à La Fontaine, je pense que tu en sais déjà beaucoup.

« Je comprends que Boileau ne soit pas ton poète favori : ce n'est pas, crois-moi, parce qu'il a fait une satire assez faible contre les femmes ; car les femmes aiment fort J.-J. Rousseau, qui les a traitées parfois assez sévèrement. C'est plutôt parce que l'amour n'a tenu aucune place dans sa vie, ce dont on ne s'aperçoit que trop dans ses œuvres. Au reste, le genre qu'il a traité n'exige pas absolument les qualités qui lui manquent sous ce rapport. Lis donc et apprends ses meilleures satires et épîtres, l'*Art poétique* et le *Lutrin*, poème vraiment supérieur, malgré certains inconvénients que je te signalerai plus tard. »

Il y a bien de la retenue dans ces conseils sur Boileau, qui devait avoir toutes les sympathies de Béranger, comme lui poète de travail, de grand sens et de grande recherche en fait de langue et de scrupuleuse correction. Rien ne lui semble plus dangereux que l'improvisation de la plume, rien de plus important que le travail et la méditation. Les preuves abondent dans les quatre volumes.

En septembre 1837, il écrivait à Mme. Franck qui lui avait demandé des conseils: « J'ai connu une dame qui causait admirablement et n'écrivait pas mal. Elle demanda aussi conseil à mon expérience. Il vaut mieux faire des reprises perdues que des phrases perdues, lui répondis-je. Elle me crut et s'en félicite. malgré tout ce qu'elle voit G. Sand recueillir d'argent et de renommée..... Moi, je me contenterai de vous engager à travailler encore. Vos vers ont toujours un peu le défaut d'être faits trop facilement, et vous n'avez pas encore assez l'usage de la méditation qui féconde les esprits. Toutes les idées qui nous arrivent, toutes les formes qui se présentent, ne méritent pas d'user notre encre. Il faut choisir; c'est de ce choix que dépend le talent...... Si vous voulez écrire pour notre temps, lisez ce que notre temps produit, afin d'éviter les inventions qui ressemblent à tout, et surtout les défauts sur lesquels le public est blasé. Cherchez surtout la vérité: seule elle est éternellement belle. »

Quelques années après (août 1844), il écrivait à la même: « Je vous reproche encore un manque de patience, qui nuit à la perfection des vers. Vous ne méditez pas assez le sujet à traiter: il en résulte l'oubli de

détails qui en augmenteraient le charme..... Vous me dites que vous aimez le descriptif; défiez-vous-en: notre langue s'y prête moins qu'on ne le croit.. Il faut avoir l'expression si juste pour décrire de manière à ne pas laisser de doute au lecteur; et il faut avoir un dictionnaire si riche pour ne pas retomber toujours dans les phrases déjà faites et usées!... Vous avez trouvé une mine poétique d'où vous pouvez tirer un trésor, si vous vous défiez de votre facilité, et si vous apprenez à repousser les vers qui se trouvent tout d'abord au bout de la plume. Pour cela, quand un sujet vous vient, retournez-le long-temps dans votre esprit avant de le laisser se transformer en pieds et en rimes. N'oubliez pas ce que je vous ai dit, je crois, déjà, que, chez nous, les vers avaient tué la poésie. »

Cette dernière pensée aura de la peine à entrer dans le cerveau de nos rimeurs de profession. Elle n'en exprime pas moins une vérité, sous sa forme quelque peu paradoxale.

Une autre vérité, c'est que les métromanes doivent se mettre en garde contre le charme qui les entraîne de bonne heure à mettre leurs pensées en vers, charme decevant qui exalte l'amour-propre et fait faire fausse route à bien des jeunes gens. Il y a long-temps que Pétrone l'a remarqué: La poésie a fait bien des dupes: *multos carmen decepit.* « Vous avez un état, écrit Béranger à M. Pionnier, qui lui avait envoyé plusieurs pièces de vers en 1831, et tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai bien souvent regretté de n'en avoir pas eu un...... Avec un état, on peut être utile aux autres et à son pays. Mais si les vers viennent une

fois se mêler aux travaux utiles, il faut craindre qu'ils n'en amènent le dégoût. » Le penchant à la poésie lui paraissait-il irrésistible dans ses correspondants, Béranger écrivait à l'un : « Continuez d'étudier la langue, et travaillez vos tournures de style. En poésie, la pensée n'est pas tout. » A un autre : « Je n'ai pu m'empêcher d'être contrarié quelquefois par les incorrections de votre poésie ; elles y jettent souvent de l'obscurité, le pire des défauts... Chassez l'obscurité des tours ; soignez davantage l'harmonie de la diction, et n'empruntez à l'école romantique que ce qu'elle a de de large et non ce qu'elle a d'affecté. » A une demoiselle qui le consultait sur des pièces qu'elle lui avait adressées : « Il n'y a point de ces défauts choquants qu'on puisse indiquer du doigt. Ce qu'il y manque encore, on ne saurait le dire. C'est un mieux qui doit se trouver dans votre esprit, s'il est, comme j'aime à le penser, celui d'un poète. Méditez, méditez, méditez. Voilà le secret de tirer de vous ce qui y doit être. Comparez-vous aux autres et à vous-même. Pour cela, lisez assez pour pouvoir comprendre ; mais surtout ne vous hâtez pas tant de produire. La forme qui se présente la première est rarement, surtout à votre âge, la meilleure et la plus convenable à la pensée qu'on veut rendre..... En tout, Mademoiselle, vous acquiérez chaque jour ; mais il y a un mieux qu'il vous faut et que vous pouvez atteindre. Pour Dieu ! ne laissez pas couler vos vers du premier jet. Cherchez s'il n'y a pas une expression, une forme plus juste, plus convenable au sujet ; enfin méditez, méditez. » A une dame qu'il venait d'encourager par ces mots qu'il ne

prodiguait pas : Chantez, Madame, chantez ; tout le monde vous donnera cet avis : « Je croirais manquer à ce que m'impose la confiance que vous voulez bien me témoigner, si je ne vous donnais que des louanges en échange de celles que vous m'avez prodiguées et dont vous auriez été plus sobre si vous saviez bien quelle est l'opinion que j'ai de moi-même. Je me permettrai donc de mêler aux éloges quelques-uns des avis qu'une vieille expérience suggère toujours. Usez sobrement du vers alexandrin (1) ; conformez la mesure à la nature du sujet que vous traitez. Habituez-vous à jeter de la variété dans la coupe de vos vers ; ne négligez pas trop l'exactitude de la rime. Surtout, Madame, surtout fouillez long-temps dans votre cerveau pour vous assurer qu'à côté de l'idée que vous y puisez il ne s'en trouve pas une meilleure encore, qui rit de voir que

(1) Béranger, qui avait beaucoup réfléchi sur notre versification, n'aimait pas trop l'alexandrin. Il avait remarqué sans doute combien facilement la prose s'y mêle et le gâte, combien aussi ses coupes régulières lui donnent de monotonie. Il écrivait à Latouche en 1843 : « J'allais oublier de vous dire aussi que j'ai regretté que le *Roitelet* ne fût pas écrit en vers de huit syllabes : le sujet l'exigeait, il me semble. Mais les paresseux adorent l'alexandrin, dont on devrait pourtant se défier un peu plus. » Il écrivait, quelque temps après, à M. Ackermann : « J'ai l'horreur de l'alexandrin (moi qui m'en suis tant servi autrefois) ailleurs qu'au théâtre, où il est excellent et si commode. Dans une lettre du 17 avril 1848, il disait à M. Violeau, dont l'Académie française avait couronné le *Livre des mères chrétiennes* : « Si j'osais, Monsieur, vous faire une observation critique, elle porterait sur la trop grande uniformité de ton. Sans manquer à vos inspirations, vous eussiez pu obvier à ce léger défaut, en employant un peu moins l'alexandrin... On abuse chez nous de cette mesure, la plus difficile et la plus facile de toutes. »

vous lui préfériez une sœur moins fraîche et moins jolie. Enfin, me permettrez-vous de pousser le pédantisme aussi bas qu'il peut descendre? Respectez la langue, que vous trouverez toujours si bien disposée à rendre les pensées d'une épouse et d'une mère. A quoi bon cette dernière remarque? allez-vous dire peut-être. C'est que le vieux chansonnier, qui n'a jamais pu apprendre l'orthographe, s'est pourtant aperçu que vous supprimiez un peu trop l'*s* de la 2me. personne du présent de l'indicatif dans les verbes de la 1re. conjugaison. Ouf! voilà une belle phrase de maître d'école, d'où je croyais ne pouvoir me tirer. Mais, direz-vous encore, M. de Lamartine souvent en use ainsi. Il n'en fait pas mieux, Madame. Et puis, M. de Lamartine a fait *Jocelyn*. Quand vous aurez fait votre *Jocelyn*, et je n'en désespère pas, nous vous passerons bien des peccadilles qu'aujourd'hui nous nous faisons un devoir de reprendre, ne fût-ce que pour l'honneur de la barbe, comme dit le bon Chrysalde. »

Combien de fois Béranger revient sur ces judicieuses idées! Et puis combien de jeunes gens, combien de jeunes filles et de jeunes femmes il a mis en garde contre la pensée de vivre de leur plume, soit par la poésie, soit par la prose, alors même qu'il s'agit de « soutenir l'existence de ses vieux parents! » Il insiste, avec le plus touchant intérêt, pour que les lettres ne soient qu'un délassement, et non pas un moyen de vivre. Ses conseils ont été utiles à plusieurs de ceux et de celles qui les reçurent; ils le seront à bien d'autres, à présent que MM. Paul Boiteau et Perrotin ont donné une publicité féconde à sa *Correspondance*.

La méditation, la lenteur qu'il recommande dans le travail, le soin scrupuleux de la langue et du style, lui donnaient une sorte d'aversion pour les vers, non trop faciles, mais trop facilement faits, écrits à la hâte, improvisés. « Je ne puis, écrivait-il le 10 août 1833, je ne puis, en ma qualité d'ancien, m'empêcher de vous mettre en garde contre la rapidité de l'improvisation. J'ai toujours peur qu'on n'en conserve l'habitude au point de ne pouvoir ensuite mettre le soin et le temps nécessaires chez nous à la perfection des ouvrages, et par conséquent à leur durée. J'ai renoncé de bonne heure à l'improvisation, et je m'accuserais de n'avoir pu depuis y parvenir, même par abnégation patriotique, si je ne m'étais convaincu qu'en définitive la méditation est un moyen de succès pour les idées qu'on veut populariser (1). »

(1) Dix-neuf ans après, en septembre 1852, son opinion n'avait point changé, ou plutôt elle s'était affermie par le temps et l'expérience : « Je crois, Monsieur, écrivait-il à M. B. D., vous devoir faire observer que, dans notre langue du moins, le genre satirique exige un travail soutenu de versification ; il repousse l'improvisation... Je vous engage donc à serrer, à nourrir le vers un peu plus que dans le dernier morceau, tout bon qu'il est, mais où l'improvisation se fait un peu trop sentir, selon moi. »

Une des dernières années de sa vie, il écrivait : « Je l'ai dit bien souvent : « Il n'y a que le temps pour improviser les bons vers. » Quand ils me viennent avec trop de profusion, je le regarde comme un malheur : en poésie, il faut s'appliquer à rendre en aussi peu de mots que possible une idée juste, et ne point l'exprimer différemment qu'on ne le ferait en prose. Il faut que les vers puissent être lus en prose et paraissent naturels, comme la plus simple des conversations : là est la difficulté. Bien des gens se croient poètes

Nous ne citerons point tous les passages où Béranger s'insurge contre l'improvisation ; il nous sera facile de le surprendre dans l'application de ses principes. En 1819, M. de Gérando, le philanthrope, demanda au chansonnier une espèce d'hymne pour les écoles. Le poète, après avoir exposé l'importance d'un tel sujet, continue ainsi sa réponse : « Et vous voulez qu'en quatre ou cinq jours, moi, pauvre petit couplé-teur, je termine un travail de cette importance! La seule défiance que j'ai de mon talent m'empêcherait de l'entreprendre, si je ne voyais une sorte de gloire attachée même à des efforts infructueux..... En admettant que cette manière d'envisager la chose vous convienne, il reste, Monsieur, une très-grande difficulté: c'est le temps. Je me suis habitué à ne rien faire facilement : d'ailleurs, mon esprit est très-capricieux.

parce qu'ils alignent des rimes, ils se trompent : tout le monde fait des vers plus ou moins, cela n'est pas plus difficile que d'écrire en prose. Il faut de la force, de la concision, de l'énergie et de la simplicité; la versification vient après: c'est pourquoi Molière est et restera le poète par excellence. »

Deux observations sur ce dernier passage : nous le croyons trop absolu. Il est telle idée juste, mais grande, tel sentiment vrai, mais intense, qui peuvent s'exprimer en termes interdits à la prose. Béranger en offre plus d'un exemple, et l'on en trouverait sans peine dans Molière : nous n'admettons pas que l'on pût dire, dans une conversation en prose :

Mon flegme est philosophe autant que votre bile,

et pourtant ce vers du *Misanthrope* est excellent. Notre seconde observation est que la nécessité de la rime ne permet pas d'affirmer qu'il soit aussi facile d'écrire en vers qu'en prose.

La quantité d'idées à rendre, de convenances à observer, tout concourt à me rendre impossible l'exécution de cet hymne en cinq jours, comme vous le désirez, et je n'oserais vous rien promettre avant un mois et même deux ; car je ne puis compter sur moi. Il serait même possible que, l'ouvrage fait, il me parût indigne de son objet, et alors vous ne l'auriez point. »

Long-temps avant l'époque où M. de Gérando lui demandait un chant pour les écoles, le 24 juin 1812, il écrivait à son ami Quenescourt : « J'écris aussi, et si ce que Buffon a dit du génie, que c'est une aptitude à la patience est vrai, j'ai furieusement de cette drogue. Figurez-vous, mon ami, que je suis obligé de refaire les deux tiers de mon second chant ; les cent premiers vers m'ont déjà occasionné des changements qui donnent à ce début un air tout nouveau. Je suis plus content que pour mon premier chant : celui-ci a déjà subi aussi plusieurs corrections depuis que vous l'avez lu. Enfin je travaille continuellement, mais j'avance peu : il faudra pourtant bien que cela finisse. Arnault, à qui dernièrement je faisais l'histoire de ces corrections, sans les lui communiquer toutefois, s'étonnait de ma constance et de mon peu d'empressement à me faire connaître ; il m'invite souvent à publier mes ouvrages : je n'en ferai rien que je ne les aie portés au point de perfection où je sens que je puis arriver ; ensuite il en sera tout ce qui plaira au sort ; mais je ne crois pas recueillir jamais le fruit des peines que je me donne. »

Béranger ne l'a point recueilli, en effet. Il a quitté l'épopée, où sans doute il n'eût eu qu'un rang secondaire, pour occuper le premier dans la chanson. Ce

qu'il y a d'admirable en tout cela, c'est l'accord de la pratique et de la théorie. En vain ses amis, connaissant ses gênes pécuniaires, veulent-ils lui mettre une plume à la main pour brocher des articles de journal ; en vain l'auteur des *Deux Gendres* le presse-t-il d'écrire des feuilletons de théâtre pour un de ses périodiques ; Béranger est artiste ; il vise à la perfection que ne peuvent se flatter d'atteindre les improvisateurs, il refuse, et que d'excellentes raisons il expose, tirées de son impuissance à la fois et de sa conscience ! Ne regardant point le théâtre comme étranger à la politique, pensant même qu'une route immense serait ouverte à l'auteur qui oserait tenter de donner, par le spectacle, une direction à l'esprit public, il me serait impossible d'accorder mon utopie théâtrale avec les maximes débitées dans la chaire où l'on me ferait monter. Chaque jour même je jetterais, du rez-de-chaussée, des pierres à ceux qui occupent les étages supérieurs de la maison, et comme ils tiennent à leurs vitres sans faire cas de la lumière, il est à croire qu'ils videraient sur moi leurs cassolettes pour se débarrasser d'un voisin incommode. Peut-être on me dira qu'il serait nécessaire d'abord de courber la tête ; mais puisqu'on vous demande un honnête homme, on ne doit point vouloir le soumettre à cette épreuve. C'est aussi en honnête homme que j'ai dû consulter mes forces littéraires. Sur ce point encore, accepter serait une témérité dont je me repentirais bientôt. Je suis dépourvu de cette première éducation qui doit être la base de toute critique. Je suis également privé de la plupart des connaissances particulières au genre auquel il fau-

drait que je me livrasse : je veux parler ici et des productions théâtrales étrangères et des traditions des coulisses. Ma pauvreté, vous savez que je ne rougis point du mot, ma pauvreté ne m'a jamais mis à même de suivre les spectacles. Or, je crois que cette habitude doit être acquise depuis long-temps, pour écrire sur la manière dont les ouvrages dramatiques sont rendus. Enfin, j'ai bien fouillé dans les plis de mon cerveau, et il ne me semble point y trouver cette forme légère. ces tournures piquantes, cette facilité de style, qui rendent un article agréable aux lecteurs, et permettent à celui qui les possède de parler cent fois de la même chose en paraissant toujours nouveau. »

Il était né artiste, avons-nous dit. Lui-même ne craint pas de l'affirmer en refusant à Trélat d'écrire dans le *National* : « On ne peut pas mentir à sa nature ; je suis né artiste ; la forme me préoccupe toujours. Or, il n'est pas possible que je m'arrange du journalisme..... J'ai toujours manqué de confiance en moi. Avec cela, si les circonstances ne vous ont formé de bonne heure à la rédaction improvisée, on ne doit point aborder la presse quotidienne. »

Il est si vrai que Béranger manquait de confiance en lui-même, que M. Schnitzler ayant réclamé sa coopération à l'*Encyclopédie des gens du monde*, il dit dans sa lettre de refus : « J'évite le plus que je puis d'écrire en prose, ne m'étant jamais reconnu d'aptitude ni de facilité pour le faire. » Et pourtant que de pages de belle et bonne prose dans cette *Correspondance* improvisée, dont il ne pensait pas que le public fût jamais le confident !

Plus on l'étudie, plus on est convaincu de la bonne foi de sa modestie. A l'époque où sa gloire était à son apogée, en 1831, il écrivait : « Ma réputation si étendue, si populaire, étendue où peut-être jamais en France réputation d'auteur n'a pu atteindre, ma réputation, dis-je, n'a pas fait varier le jugement que je porte de mes productions. Je suis un bon petit poète, habile ouvrier, travailleur consciencieux, à qui de vieux airs et le coin où je me suis confiné ont porté bonheur, et voilà tout! D'après cela, vous devez juger, Monsieur, combien je suis reconnaissant envers ceux qui veulent bien jeter d'en haut quelques fleurs sur ma pauvre vielle... Car ce n'est qu'en rougissant que je me suis servi parfois du mot de *lyre*. Non, ce n'est qu'une vielle que je fais résonner ; mais elle est indépendante, et m'a servi à consoler ce peuple des rues que notre haute littérature a peut-être trop dédaigné. »

Trois ans après, il écrivait dans une lettre à M. Guizot : « Pour mon compte, j'ai toujours repoussé le titre d'homme de lettres, comme étant trop ambitieux pour un chansonnier. »

Plus tard, à son âge de cinquante-sept ans, il dit encore avec une charmante bonhomie : « Je m'étonne toujours qu'on parle quelquefois d'un Béranger chansonnier, que j'ai vu assez fêté dans le monde, et que les sots appellent *Momus* ou *Anacréon*. Ce rimeur est mort ; il reste un Béranger, humble philosophe, vieil ermite, toujours occupé de son pays et de ses amis, mais qui n'est plus bon à grand'chose, épuisé qu'il est par quarante ans de luttes et de soucis, et bien heureux d'avoir conservé quelques restes de gaieté pour

braver des soucis nouveaux, en cas d'aventure. Car est-il de retraite si obscure où le mauvais sort ne s'amuse à jeter quelques pierres ? Heureux si ce n'est pas une avalanche qui tombe ! — Ne dites pas cela à votre petit-fils ; il ne faut pas décourager ceux qui arrivent. »

Ce dernier trait peint le caractère du poète, désenchanté pour son propre compte, mais léguant à la jeunesse ses principes et ses espérances.

La date de ce désenchantement personnel est facile à trouver dans la *Correspondance*, que nous parcourons sans méthode et qui nous en paraît plus piquante. Après l'avoir lue de suite et sans interruption, il est fort agréable de la reprendre au hasard, et de s'arrêter à des idées sur lesquelles on avait glissé d'abord. La date dont nous parlions est du mois d'août 1830. Une dynastie est tombée ; une révolution a donné le pouvoir aux amis de Béranger. Pendant que les vainqueurs sont à la curée, et que toutes les ambitions sollicitent des places qu'on offre en vain au poète, résolu à conserver son indépendance, il s'aperçoit bien vite qu'il y a quelque chose à faire, un beau rôle à remplir, et il écrit à sa tante, Mme. Bouvet, que satisfaire son amour pour l'indépendance « c'est être encore utile, ne fût-ce que par l'exemple d'un refus d'honneurs ou d'emplois, à l'instant où tout le monde se dispute la dépouille des vaincus. »

Un homme qui avait tant fait pour le triomphe des idées nouvelles, ne pouvait être oublié au jour des récompenses. Puisqu'il ne voulait ni places, ni pensions, ni croix, on désirait au moins qu'il acceptât un fauteuil d'académicien avec l'accessoire du traitement.

On connaît sa belle lettre à M. Pierre Le Brun, dans laquelle il expose les motifs de son refus (21 janvier 1835). Dès le mois d'août 1830, il écrit à Mme. Bouvet: « On reparle encore de l'Académie pour moi, sans doute en désespoir de ne pouvoir faire autre chose de mon chétif individu; mais j'ai de nouveau déclaré que je ne voulais pas de cette dignité littéraire, et j'espère qu'on me laissera tranquille dans mon coin. Tout cela me fera passer pour un fou ou un sot; mais je m'en moque. D'ailleurs, dans huit jours personne ne pensera plus à moi, et comme mon rôle est terminé, par l'effet même du triomphe des idées que j'ai défendues et proclamées à mes risques pendant quinze ans, je retomberai bientôt dans l'obscurité que j'ai si souvent regrettée depuis que j'ai de la réputation. J'ai dit sur-le-champ qu'en détrônant Charles X on me détrônait. C'est vrai à la lettre; le mérite de mes chansons disparaît aux trois quarts. Je ne suis pas homme à me désoler, quand je vois tout ce que mon pays y gagne. Je donnerais tout ce qui me restera de renommée pour assurer son bonheur. Le patriotisme a toujours été ma passion dominante, et l'âge ne l'a point affaiblie. »

Béranger prend son parti; mais il y a dans sa lettre un mot poignant: « Mon rôle est terminé. »

L'année suivante, tout n'allait pas au gré de ses vœux, et il eut quelques velléités de rentrer en lice; il écrivit à La Fayette (10 juillet 1831): « Quelques jours après la grande semaine, je m'avisai de dire qu'en détrônant Charles X on avait détrôné la chanson. Quelques-uns s'empressèrent de me prendre au mot, et l'on fit même à cette phrase l'honneur de la répéter à

la tribune. Bientôt cependant je me sentis le désir de protester contre cette déchéance (c'est de celle de la chanson que je veux parler). Vous dire ce qui m'en donna l'idée est inutile, vous le devinez. Je me mis à penser que nous autres, faiseurs de couplets satiriques et politiques, pouvions bien n'être pas encore au bout de notre règne. Je me fis sans doute illusion : c'est une habitude commune aux détrônés : j'allai jusqu'à m'écrier :

> Oui, chanson, muse, ma fille,
> J'ai déclaré net
> Qu'avec Charle et sa famille
> On te détrônait, etc.

..... Or, j'essayai de revenir à mes habitudes chantantes, mais je vous avouerai que le spectacle de nos divisions ne m'a pas d'abord laissé toute ma liberté d'esprit. Ma pauvre muse, qui commence à vieillir, n'a jamais été d'un tempérament bien robuste. Et puis, vous ne l'ignorez pas, mon cher général, je suis convaincu de la nécessité de conserver et d'affermir les bases de l'ordre de choses actuel. Souvent donc une profonde affliction a fait mourir le refrain sur mes lèvres, en détournant mon attention des objets que j'aurais voulu célébrer. »

Deux mois après, Béranger écrivait à M. Chopin : « Vous auriez bien fait de donner à la liberté une autre adresse que la mienne. C'est maintenant chez nos jeunes poètes qu'il faut qu'elle aille chercher des accents dignes de plaider sa cause. Nous autres anciens, nous nous

sommes usés à traîner le boulet dans les galères de la Restauration. Nos voix étaient suffisantes pour pousser, de temps à autre, quelques soupirs qu'on voulait bien nous permettre encore et auxquels répondait la sympathie populaire; mais aujourd'hui il faut de plus jeunes poitrines pour prendre part aux concerts que la liberté demande. »

Les fautes de ses amis attristèrent de plus en plus Béranger, et firent successivement évanouir la plupart de ses illusions; mais il ne se réfugia point dans l'égoïsme, et son génie ne connut jamais la vanité. En 1845, M. Delaine lui adressa de la prose et des vers, et crut sans doute le flatter beaucoup en considérant le recueil de ses chansons comme le poème épique national de la France. « Vous êtes tourmenté, lui répond Béranger, de la crainte que quelqu'un avant vous ait émis l'idée que mes chansons étaient le poème épique national, toujours attendu, et dont la France n'a pas encore pu se vanter. Rassurez-vous, Monsieur, je crois pouvoir vous certifier que vous êtes le premier en date. Mais je dois vous dire aussi que je pense bien qu'à moins d'être provoqué, entraîné par les illusions de votre âge, aucun autre ne tentera de soutenir un pareil paradoxe, dont toutefois je ne puis que vous être très-reconnaissant. Pour ne pas trop blesser le sentiment patriotique, qui chez vous, Monsieur, vient en aide à ces illusions, je vais oser me comparer aux plus grands poètes: pour un moment je me mets à la place d'Horace, que vous connaissez mieux que moi. Pensez-vous que, si Virgile ne fût pas né, les œuvres de l'ami de Mécène eussent tenu lieu aux Romains de

l'*Énéide*, qui est restée leur plus grande gloire littéraire ? »

Cette réponse est péremptoire. Le bon sens de Béranger ne confond point les genres. Il n'eût jamais dit, comme un de ses amis, que le plus beau poème épique, c'est une vieille cathédrale. La confusion des idées n'allait point à son esprit ; et, à propos de genres, il écrivait à un jeune homme, le 1er. mars 1847 : « Puisque vous pensez à vous créer un avenir poétique, tout jeune que vous êtes, il faut que vous cherchiez en vous quel est le genre auquel vous devez vous adonner plus particulièrement. Là est la difficulté la plus grande ; car, aujourd'hui, quels sont les genres qu'il convient le mieux de traiter ? Si vous ne vous êtes encore rien dit à cet égard, en continuant vos essais, vous aurez sans doute quelque heureuse inspiration qui déterminera votre choix. Quant à moi, je ne me hasarderai pas à avoir un avis, car je sais par expérience combien on peut se tromper pour son propre compte, quand il s'agit de prendre une pareille détermination. Pourtant c'est d'elle que dépend notre avenir littéraire. Tel homme resté médiocre dans un genre, adopté au hasard, eût pu être une supériorité s'il eût fait un choix différent ; tel homme même qui s'obstine à faire des vers médiocres, comme tout le monde en fait dans la jeunesse, eût pu être un prosateur de premier ordre, s'il ne s'était engoué de la rime, enchanteresse qui accorde assez facilement de premières faveurs, mais ne se laisse arracher les dernières que par des efforts constants et opiniâtres. — Vous voyez, Monsieur, que je vous renvoie à vous-même pour décider de l'avenir

dont vous me parlez. Occupez-vous beaucoup de la langue, si peu étudiée parmi nous (1); méditez sur le

(1) Le 23 juin 1852, il écrivait à M. Paul Boiteau: « Vous qui êtes si bien partagé par la nature et l'éducation, dès à présent préoccupez-vous du style, approfondissez la langue, voyez ce qu'elle peut donner encore de nouveau, et je ne doute pas que vous ne puissiez un jour enrayer l'art à la descente où il est lancé. »

Dans une lettre antérieure, on lit un passage à recueillir, car il s'agit des idées de Béranger sur la chanson, et quel homme fut plus compétent pour en donner la théorie? « Mon cher Boiteau, vos vers sont très-jolis, très-spirituels, et cependant ce n'est peut-être pas là une chanson, au moins comme moi je l'entendrais. N'allez pas croire que l'absence d'un refrain me fasse dire cela. Non; on peut faire de bonnes et belles chansons sans refrain. Ce qui me fait penser ainsi de vos couplets, c'est un je ne sais quoi qui chante dans les vers de chanson, une certaine vivacité de tournures, un enchaînement de paroles que je ne trouve pas dans vos couplets, qui n'en sont pas moins d'un bon faiseur. »

Dès ses premières lettres, Béranger parle de la chanson avec amour: « C'est avec un grand plaisir que je me suis mis à chansonner. » — « Mes prétentions en littérature, écrit-il à L. Arnault dès le mois de mars 1810, se bornent à des chansons. » Une fois qu'il eut agrandi son cadre, élevé son ton, assuré sa gloire, il ne permit point qu'on eût pour elle un dédain déplacé. M. Ponsard avait tenté de rabaisser le genre. Celui qui l'a porté à sa perfection releva le gant, et s'exprima ainsi: « La chanson est un genre très-difficile à traiter. Sans doute la pensée acquiert de la vigueur grâce au refrain; mais cette obligation de l'asservir à ce même refrain en gêne le développement et l'étendue. Cette obligation d'enfermer une pensée élevée dans un petit espace ôte de la clarté à l'expression. Il est très-difficile de rester simple et naturel sans sortir de son sujet. Il faut amener le refrain sans que cela paraisse forcé, et on n'y arrive que par le travail le plus assidu et le plus persévérant. Je crois, tout au contraire de votre ami (M. Ponsard), que la chanson est un des genres les plus difficiles et les plus rebelles à traiter. Ce n'est pas

style, relisez les grands maîtres du passé, — et si vous avez le bonheur que j'envie le plus, celui de savoir le grec, formez-vous à cette grande école. Puis, un jour, riche de réflexions, vous verrez ce qu'il vous est possible de faire pour suivre la voie où vous ne faites que d'entrer. »

Combien tout cela est judicieux ; et que de conseils excellents nos jeunes écrivains peuvent puiser dans cette *Correspondance*, où il y a, d'ailleurs, tant à recueillir au point de vue de l'histoire, de la politique et de la morale ! Quel aspirant à la gloire ne tirerait profit des lettres adressées à M. Le Gouvé, qui avait demandé au poète son avis sur ses *Essais* ? « Il me semble, lui dit-il, après avoir loué l'élégie à la mémoire de son père, que les morceaux qui suivent auraient exigé un travail plus soigné, moins de laisser-aller dans la phrase, plus de fermeté dans les vers et souvent plus de sobriété dans les détails. Aujourd'hui, Monsieur, le travail du vers est devenu une obligation, etc. » Et plus loin le sage critique ajoute : « Le titre de votre recueil (*Les morts bizarres*), qui annonce de la recherche dans le choix des sujets, m'a inspiré une sorte de défiance sur les sujets eux-mêmes. Que deux de ces sujets se soient par hasard offerts à votre esprit, je puis le croire ; mais alors il est vrai-

pour rehausser mon petit mérite : celui qui me découvrira de la vanité sera bien fin. Mais, enfin, il y a toujours eu plus de bons auteurs dramatiques que de gens excellents dans la chanson. » Les tragiques du temps d'Horace se croyaient bien supérieurs au poète de Venouse ; la postérité n'a plus leurs œuvres. Nous souhaitons à l'auteur de *Lucrèce* de vivre autant que Béranger.

semblable que vous avez cherché le troisième et le suivant. Le vrai poète, et vous l'êtes, Monsieur, doit-il procéder ainsi sans y être forcé ? La pensée du poète est comme la fleur femelle : elle attend la poussière fécondante que le mâle lance dans l'air et confie au vent. Un sujet cherché sera rarement exécuté d'inspiration. »

Mais tout importantes que sont ces observations, elles n'ont rien de comparable à la lettre du 6 août 1834. M. Ernest Le Gouvé réclamait de nouveaux conseils de l'illustre chansonnier. A ses instances Béranger répond enfin, et ici la lumière jaillit du cœur : «... Comment tracer une règle à suivre à un homme qu'on n'a pas eu le temps d'étudier ? Mais, direz-vous, vous avez lu mes différents *Essais*. Cela suffit-il ? Quelques ouvrages plus ou moins bons (car je ne suis pas aussi sévère envers vous que vous-même) ne donnent que la mesure des facultés de l'esprit ; mais le caractère de l'homme, comment le connaître ? Qu'importe ? diraient nos jeunes gens. Il importe beaucoup, selon moi, surtout dans un temps comme le nôtre, où l'on ne peut guère trouver son point d'appui qu'en soi-même. Sans s'élever jusqu'à l'appréciation du caractère, n'avez-vous pas des goûts dominants qui doivent influer sur la tendance de votre esprit ? Ces goûts, je les ignore. Vous avez eu le malheur d'être ce qu'on appelle un jeune homme heureux ; dès votre entrée dans le monde, le monde vous a souri. Vous convenez qu'aujourd'hui rien ne manquerait à votre félicité, si vous n'étiez tourmenté par une ambition de gloire. Hélas ! dans quel coffre

vide fouillez-vous pour trouver ce qui, selon vous, manque à votre bonheur! Mais enfin c'est votre manie, et je voudrais en vain vous en guérir. Quand le sort ne nous refuse rien, il nous fait toujours un don de trop! Eh bien! pauvre enfant, courez donc après la gloire; c'est un mirage qui vient vous chercher du fond des déserts; prenez bien garde qu'il ne vous y entraîne. Un seul moyen vous est offert pour éviter ce malheur: occupez-vous d'être utile; c'est la loi que Dieu impose à tout homme. En littérature, il y a plus que jamais obligation à cela. Ne faites pas comme tous ceux qui se contentent de l'art pour l'art; cherchez en vous s'il n'existe pas quelque croyance ou de patrie ou d'humanité à laquelle vous puissiez rattacher vos efforts et vos pensées. Vous avez un cœur noble et bon, un esprit généreux; il n'est pas possible que la société, qui n'a pu les corrompre par ses caresses, ne vous ait pas laissé aussi quelque sentiment d'amour pour vos semblables. — Eh bien! ce sentiment consulté sera pour vous un guide plus sûr dans vos études et vos travaux que tout ce que pourraient vous dire les hommes les plus doctes. Un sentiment pareil a suffi pour faire de moi, chétif, quelque chose, quelque chose de bien fragile sans doute, mais enfin quelque chose.

« Je vous parle là, Monsieur, un langage qui vous étonnera peut-être; il est si peu d'accord avec ce que vous avez dû entendre dans votre monde! Mais croyez que je vous donne l'explication de tous mes principes de conduite depuis que j'ai l'âge de raison; cet âge est venu pour moi de bonne heure, parce qu'à quinze

ans j'ai été obligé d'être homme et de faire mon éducation moi-même..... La nature a marqué un emploi à toutes les facultés qu'elle distribue ; il ne faut que chercher. Apprenez, puisque vous pouvez apprendre ; méditez, puisque vous avez du repos ; mais surtout occupez-vous plus des autres que de vous-même. »

Nous ne doutons pas que ce langage noble et digne n'ait eu la plus heureuse influence sur le jeune poète, à qui des œuvres d'un mérite incontestable ont ouvert les portes de l'Académie française.

D'autres jeunes gens que M. Ernest Le Gouvé reçurent des leçons non moins belles du chansonnier. Mais il est une classe de rêveurs qu'il aurait surtout voulu guérir. René, Oberman, Joseph Delorme avaient donné vogue à la plainte ; on se complaisait à rimer des douleurs imaginaires, et des esprits faux et des cœurs faibles en étaient malades ; la contagion gagnait ; c'était à qui étalerait ses plaies dans des vers élégiaques, et la poésie intime provoquait en cadence au marasme. A l'un de ces chantres de la souffrance, Béranger écrivait, le 6 octobre 1840 : « Savez-vous, Monsieur, qu'il y a une sorte d'égoïsme à n'employer l'art qu'à exprimer sa propre plainte ? Hélas ! comme tous les égoïsmes, celui-là reçoit aussi son châtiment. Oui, Monsieur, il en résulte de la monotonie dans ses œuvres, des longueurs qui nuisent quelquefois à l'ensemble des morceaux, enfin un trop fréquent retour des mêmes images et aussi des mêmes expressions... Je voudrais avoir assez d'autorité sur votre esprit pour vous ramener, par le seul moyen qui m'est offert, à

plus de confiance à ce Dieu dont vous parlez, mais avec qui vous ne paraissez pas vivre en grande intimité. S'il a pu consoler un pauvre chansonnier, que ne ferait-il pas pour un poète élégiaque? Au nom de l'art que vous aimez et à qui vous devez un beau talent, donnez un guide à votre jeune imagination; ne tombez plus dans cette vanité de la douleur, qui fait que nous nous croyons toujours les plus malheureux, etc. »

A soixante-treize ans, le bon vieillard écrivait à un jeune homme (10 septembre 1853): « Je vous dirai, Monsieur, de vous défier de ce que vous appelez votre nature contemplative, et de faire tout ce qui vous sera possible pour vous guérir de ces rêveries qui ne mènent à rien qu'au dégoût de tout ce qui est action ou lutte. J'ai lu quelque part dans Rousseau, que nous ne sommes pas seulement sur cette terre pour penser, mais encore pour agir; pesez mûrement cette pensée; vous y trouverez le remède à votre mal. — J'ai connu autrefois un jeune homme qui, comme vous, se sentait tourmenté de secrètes aspirations vers la gloire et l'inconnu, et qui s'était tellement pénétré d'idées de dégoût et d'amertume. qu'un beau jour il a fini par le suicide. — Ce devrait être, Monsieur, une leçon donnée à tout découragement et surtout à un découragement jeune; car ce n'est pas à votre âge (vous me dites que vous avez vingt ans), ce n'est pas lorsqu'on a à peine entrevu la vie qu'on doit en trouver le fardeau trop lourd et s'abandonner au désespoir. Attendez d'avoir, comme moi, soixante-treize ans passés pour médire des hommes; et encore, croyez bien que je n'en médis pas

tous les jours. — Vos parents, dites-vous, ne veulent point laisser se développer votre « essor poétique ; » soyez sûr que c'est par pur amour pour vous ; ils craignent, sans doute, de vous voir embrasser une carrière qui offre si peu de joies pour tant de peines ; je ne puis vous dire que de les écouter, etc. »

A soixante-quinze ans, Béranger répondait à un autre jeune homme : « Oh ! Monsieur, qu'il y a loin de moi, vieux chansonnier, au plus grand poète du siècle ! Mais vous n'avez que vingt-cinq ans, et ces exagérations sont familières à votre âge. C'est à votre âge aussi que l'imagination se désole et tente d'insulter à la vie..... J'ai fait comme vous, Monsieur, des vers de désespéré ; puis, à trente ans, tout pauvre et inconnu que j'étais, j'ai fini par voir qu'au lieu de se plaindre de tout, il était peut-être mieux d'enseigner la résignation, fille du ciel, dont les déshérités du monde ont surtout tant besoin. Peut-être ferez-vous comme moi quelque jour. Je le souhaite : vous vous réconcilierez avec le rire ; et. comme moi, vous vous en servirez, si, en vous envoyant des vers à juger, on vous appelle le plus grand poète de l'époque. »

Béranger qui donnait d'excellents conseils à des inconnus, ne les épargnait pas à ses amis, stimulant les uns et calmant les autres, mêlant à tous ses avis des principes généraux de haute critique, éclairs de génie et oracles de goût d'autant plus sûrs qu'ils sont sans prétention, qu'ils n'ont d'autre but que d'éclairer, et que celui ou celle à qui on les adresse doivent seuls les lire dans la lettre qu'ils ont reçue, lettre improvisée, dont l'auteur même n'a point de copie.

Nous ne citerons point les pressants motifs que Béranger met et remet sous les yeux de Cauchois-Lemaire, pour stimuler sa paresse et le déterminer à écrire l'*Histoire de la Révolution de Juillet* 1830. Nous aimons mieux copier ses amicales exhortations à M. Guernu, qui entrait fort tard (1833) dans la carrière des lettres avec des vers qui ne devaient point attirer l'attention publique : « Est-il bien possible, mon cher Guernu, que tu veuilles à toute force faire ton début sur la scène poétique, à l'âge où, moi, je pense à m'en retirer ? Est-tu mordu de Pégase à ce point que tu dédaignes ta douce obscurité et veuilles te lancer sur une mer battue de tous les vents ; vents qui vous poursuivent jusque dans le port, quand ils n'ont pas réussi à faire chavirer votre barque en route ? Je te croyais devenu plus raisonnable. Considère donc à quelle anarchie est aujourd'hui livrée la littérature, vois combien peu de place lui laissent les intérêts politiques. L'homme qui te parle ainsi n'a certes pas à se plaindre du public ; ce n'est pas un renard sans queue qui cherche à te dégoûter de celle que tu veux t'attacher au derrière pour faire courir les petits polissons après toi. Crois-en mon expérience, tout le bruit d'une réputation ne vaut pas le calme que le vrai sage peut se faire dans une profonde retraite. Et puis, que vas-tu tenter d'accabler ces pauvres romantiques ? Il y a cinq ou six ans, leurs triomphes pouvaient justifier l'attaque ; mais aujourd'hui leurs effets se cotent bien bas à la Bourse. Peux-tu méconnaître, d'ailleurs, qu'ils ont entrepris une révolution nécessaire ? Sans doute, comme tous les réformateurs, ils ont été beaucoup trop

loin ; mais il restera quelque chose de leurs tentatives hardies, et notre langue, devenue plus large, s'appropriera mieux à des besoins nouveaux, à des idées nouvelles. Il en est de ces jeunes auteurs, à qui l'on ne peut refuser de grands éloges, sinon pour tous leurs ouvrages, au moins pour plusieurs. Quant à moi, qui ai de grandes obligations à cette école qui a brisé les barrières aristocratiques de notre vieille littérature, je compte de nombreux amis dans son sein et me ferais un scrupule d'aider à leur procurer un déboire, quand cela me serait possible. A cet égard, mon cher Guernu, tu te trompes tout-à-fait (1)..... Crois-moi,

(1) Cette opinion de Béranger sur le romantisme n'a rien qui nous étonne. Poète classique, si classique veut dire fidèle aux lois du goût, il a profité de l'impulsion donnée à tous les bons esprits, à toutes les nature d'élite par la nouvelle école, qui a secoué la torpeur où languissait notre littérature asservie. Un juge irrécusable, M. Guizot qu'on ne soupçonnera pas d'une sympathie aveugle pour les novateurs, s'exprime ainsi, page 118 du 3e. volume de ses excellents *Mémoires* : « La querelle des romantiques et des classiques a été, comme toutes les querelles, l'occasion de prétentions fantasques et d'exagérations puériles ; mais elle révélait en Europe une nouvelle phase de l'esprit humain, et en France un besoin profond de l'esprit national. La littérature de l'Empire nous avait rendu un important service, trop oublié : elle avait tiré les lettres des dérèglements et des déclamations révolutionnaires, et les avait ramenées sous l'autorité de la tradition, du bon sens et du goût ; mais si la tradition, le bon sens et le goût dirigent et règlent, ils n'inspirent pas : à l'esprit dans ses travaux, comme aux navires sur l'Océan, il faut du vent aussi bien qu'une boussole : le souffle inspirateur manquait à notre littérature quand l'école romantique alla le chercher à des sources nouvelles, les littératures étrangères et la liberté. Ce fut là son caractère original et son vrai mérite. Elle n'a pas donné tout ce

quelque mérite qu'il puisse y avoir aux vers que tu es sur le point de lancer au public, ne te hasarde pas dans le champ de la publicité. C'est un désert où il faut entrer jeune, séduit par d'éclatants mirages, mais où l'on est brûlé par la soif. Une petite source d'eau pure vaut mieux que tous ces vains prestiges. Tu te loues de ta position actuelle ; ta santé se rétablit ; ta gaieté revient ; bénis-en le ciel et vis en sage. Pardonne ces conseils à un vieil ami qui te parle avec expérience, et garde tes vers dans ton portefeuille. Ne cesse pas de te faire un amusement de la poésie pourtant. C'est un joujou qui sied aux vieux enfants, mais que le public brise dans leurs mains quand ils l'étourdissent avec, en courant les rues et les carrefours. Peut-être diras-tu que ce langage est bien étrange dans ma bouche ? Mais c'est ce qu'il y a d'étrange à cela, qui doit te donner confiance dans mes avis. On ne raisonne ainsi sur la profession qu'on a exercée avec quelque succès, que par une suite d'expériences qui ont mûri la raison. A vingt ans, un pareil langage de la part d'un homme de cinquante ans m'eût paru de la sottise. Mais toi, tu as les cinquante ans, tu sentiras mieux ce qu'il peut y avoir de sage dans mes paroles et d'amical dans le ton que je prends avec toi. »

Ce ton est vraiment amical, et quelle justesse dans ces pages ! Malheureusement, ainsi que les jeunes, les vieux rimeurs sont incorrigibles.

qu'elle avait promis ; c'est le sort des promesses humaines ; les œuvres sont rarement au niveau des tentatives ; mais elle a imprimé aux lettres françaises un mouvement qui n'a manqué ni d'éclat, ni d'effet, et dont ses adversaires se sont ressentis aussi bien que ses adeptes. »

Béranger, qui trouvait au romantisme le mérite d'avoir donné plus de largeur à notre langue, l'avait beaucoup étudiée dans les écrivains des différents âges, et il faisait un cas médiocre des monuments où elle est informe et balbutie. M. A. Jubinal lui avait envoyé un recueil de poésies du moyen-âge. Le poète le remercie poliment, et il ajoute : « Je ne vous dissimulerai pas que, tout partisan que je suis des recherches faites dans notre vieille langue, je doute un peu de la valeur des prétendus trésors que renferment tous ces filons. Notre poésie a généralement péché par la pensée. Il me semble que les morceaux que vous nous donnez méritent ce reproche, ce qui pourtant n'ôte rien à la valeur de votre travail. Peut-être aussi n'est-ce là qu'un échantillon, et avez-vous des œuvres soit épiques, soit historiques qui seront plus utiles. Vous le savez mieux que moi : tout ce qui est ancien n'est pas bon, quoi qu'on en dise ; je crois que le temps pourrait bien manquer de goût et même de jugement, et laisser vivre des fadaises en livrant de bonnes choses à l'oubli. »

Dix ans après (8 avril 1844), il écrit à M. Paul Ackermann, qui lui avait envoyé des pastiches de notre vieil idiome : « Vos petites pièces sont fort jolies ; mais, si j'osais, je vous dirais qu'à vouloir refaire du vieux langage, vous faites la même faute que Hugo, qui veut nous donner de l'Eschyle après que nous avons eu Sophocle et Euripide. Ce n'est pas à une époque démocratique que l'on peut, que l'on doit faire une langue à part. D'ailleurs, les formes si jolies auxquelles vous voulez nous ramener n'ont pas disparu par caprice. A la naissance d'une poésie, les formes

sont tout et la pensée peu de chose: pour en avoir la preuve, il suffit de lire nos premiers rimeurs. Mais lorsque la pensée prend son vol et pénètre partout, il lui faut plus de liberté, des ailes plus larges, et rondeaux, virelets, sonnets même, tombent dans l'oubli. »

Quand Génin lui envoya, l'année suivante, son livre *Des variations du langage français depuis le XIIe. siècle,* tout en louant ce travail, il pose un cas où il aurait discussion avec l'auteur, « malgré, dit-il, tout mon respect pour la science. Je n'ai pas autant d'amour que vous pour les langes où fut emmaillotée notre langue actuelle. Vous me battriez aisément; mais je protesterais à terre, et sous vous, ne fût-ce que pour vous voir déployer toutes vos forces, qui sont de nature à vous donner raison contre la raison elle-même. »

La linguistique ne pouvait être dans les goûts d'un homme à qui manquaient les premiers éléments des langues anciennes. Il regrettait amèrement de n'avoir pas reçu l'éducation classique, et travaillait avec une incroyable persévérance à pénétrer toutes les finesses, à s'approprier toutes les richesses de la langue française. Il appelait à la correction les jeunes auteurs qui le consultaient, il chicanait ses plus illustres amis sur ce point, et voici ce qu'il disait à Lamennais, après avoir loué les trois premiers volumes de son *Esquisse d'une philosophie* : « A présent que j'ai fait ma révérence au soleil, je vais me permettre de lui trouver quelques taches; elles sont bien légères, si tant est que je ne me trompe pas. Où, Monsieur le Breton, avez-vous pris cette locution : *Jusqu'à ce qu'ils n'aient su se créer ; — jusqu'à ce que cette union ne s'opère ;* —

jusqu'à ce qu'elle ne soit ; et puis *soi* au pluriel : *Des êtres en soi?* Est-ce pour cette faute que vous n'êtes pas de l'Académie, car elle la réprouve formellement? Ce n'est pas ce qui me la fait remarquer. La tournure me choque ; mais vous savez le cas qu'on doit faire de pareille observation de la part d'un homme qui n'a jamais pu apprendre la grammaire. Quant au *jusque* suivi d'une particule négative dans les phrases ci-dessus, je me persuade que cela vous est revenu de St.-Malo. »

Si Béranger n'a jamais pu apprendre la grammaire, comme il l'avance, il l'a du moins beaucoup étudiée, là surtout où elle est à la fois très-intelligible et très-intéressante, dans les bons écrivains (1) : il l'affirme à la fin du passage suivant, et nous devons l'en croire, puisque le témoignage en est à chaque page de ses poésies : « J'ai lu, écrivait-il le 3 sept. 1834, à M[lle]. S. Manéglier, votre recueil avec un vif intérêt, et cet intérêt

(1) A la fin de sa vie, sans cesser d'être modeste, il parlait avec l'autorité de son expérience à M[me]. de Solms, petite-fille du prince Lucien, son bienfaiteur : « Attachez-vous toujours, et en toute occasion, soit dans la prose, soit dans la poésie, à trouver le mot juste. Évitez les équivalents : ils rendent la phrase douteuse, ils obscurcissent la pensée. Je ne sais rien, je ne suis qu'un ignorant ; mais je crois posséder ma langue aussi bien que qui que ce soit. Je la *tiens* : il est vrai que c'est la seule. Je n'ai jamais écrit une ligne sans consulter mes dictionnaires, que j'étudie sans cesse depuis quarante ans. C'est ma principale lecture, celle qui est la plus féconde en enseignements toujours nouveaux. Sans mes dictionnaires, je serais incapable de faire dix vers. N'allez pas vous imaginer au moins que je parle du dictionnaire de M. de Lanneau (*Petit Dict. des rimes*), quoiqu'il ait bien aussi son utilité. »

m'a fait regretter que vous n'ayez pas donné plus de correction à votre style. Oh ! Mademoiselle, pourquoi, avant de publier, n'avez-vous pas eu l'idée de me faire connaître vos fables manuscrites? Je suis d'âge, malheureusement, à ce que les demoiselles s'adressent à moi sans inconvénient. Je me serais permis quelques observations dictées par ma vieille expérience, et sans doute vous les eussiez mises à profit. Je ne suis peut-être qu'un habile ouvrier; mais cette habileté, on ne me la conteste pas. Qui sait? Peut-être vous aurais-je enseigné le peu que je sais et qui vous manque. Vous avez un esprit et des sentiments distingués, une imagination heureuse et une raison saine. Que vous faut-il encore? Le secret du style. »

Où le prendre ce secret du style, qui n'appartient qu'au génie? Les littérateurs sont d'avis que le génie lui-même ne trouve ce grand secret qu'à Paris. Il est reçu qu'on ne sait point écrire en province, quoique Pierre Corneille ait fait à Rouen ses meilleures tragédies. Béranger pensait avec raison qu'il peut se produire une certaine originalité dans nos départements, et, le 1er. février 1829, il rassurait ainsi M. Joseph Bernard : « Des habiles vous diront que vous imitez un peu trop Rabelais; cela se peut, mais je n'ai pas le courage de vous le reprocher. Des délicats prétendront que vous manquez de l'usage de la capitale; cela se peut encore; mais, pour cela, je vous en félicite. Il faut faire son livre à sa taille, avec ses manières, avec ses idées. Nous n'avons eu que trop d'ouvrages taillés sur le patron commun. Qui était plus de la province que maître François? qui plus que Michel Montaigne? »

Le bon sens de Béranger a-t-il été en défaut quand il s'est permis de juger des œuvres qui ne semblaient point de sa compétence ? – Quelquefois peut-être l'esprit de parti, dont il est si difficile de se défendre, lui a-t-il mis un voile sur les yeux quand il a voulu apprécier les *Girondins* de M. de Lamartine, ou l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Michelet. Peut-être encore n'a-t-il pas suffisamment goûté les innovations qu'une étude approfondie des sources a fait introduire dans l'histoire par nos écrivains modernes. Sur quelques points cependant nous nous rangerions volontiers à son avis. Écoutez ce qu'il dit à M. Henri Martin, qui lui avait envoyé le 1er. volume de son *Histoire de France* : « Je ne vous cacherai pas qu'il m'arrive, Monsieur, de n'être pas toujours charmé de certaines découvertes dont on me semble faire trop de cas. Plusieurs même me paraissent de nature à obscurcir plutôt qu'à éclairer la marche des faits; petits flambeaux qui s'éteignent à l'entrée des routes qu'on est obligé de suivre à tâtons. Il est aussi de prétendues améliorations qui me paraissent puériles, comme, par exemple, le changement apporté aux noms des chefs francs. Cette correction offre-t-elle plus de garanties que l'ancienne manière de les écrire et de les prononcer? Et l'habitude ancienne, étant devenue populaire sans nul inconvénient, ne mériterait-elle pas plus d'égards de la part des doctes ? Je crains bien que, dans les volumes suivants, vous ne nous donniez du *Karl-le-Grand*, et qu'à la suite de Sismondi vous ne fassiez subir à la Gaule une seconde invasion des Francs, tandis que, selon moi, et en dépit de cet historien, il n'y a eu, à

l'époque des Pepin ou Pipin, qu'une transmission un peu violente du pouvoir des Neustriens aux Austrasiens, résultat d'une lutte commencée sous les petits-fils de Clovis, ou Chlodowig, ou Chlodowech. Ah! Monsieur, ayez foi en vous; n'adoptez pas, sans tout l'assentiment de votre raison, des idées systématiques beaucoup trop exaltées et contre lesquelles il peut être utile quelquefois de réagir. On peut, sans croire plus que moi à l'ancienne Rome de Tite-Live, ne pas se perdre dans celle que nous a rebâtie Niébuhr. »

M. Martin ne se tint pas pour battu; mais si Béranger n'insista point auprès de lui, quelques semaines après il ajoutait à ses idées en écrivant à Mme. Brissot-Thivars (29 oct. 1838): « M. Martin m'a répondu une lettre fort aimable au sujet des observations que je me suis permises sur son Histoire. Il insiste pour les noms barbares, et il aurait bien raison de dire que c'est par enfantillage, si ce n'était par déférence pour Thierry, historien distingué quant au style, mais dont l'autorité est pourtant bien légère quant à la puissance des vues. Si l'histoire des Normands n'était pas aussi bien écrite, certes on se serait aperçu de ce qu'a de ridicule le parti pris par Thierry, pour les Saxons, oppresseurs des peuples galliques, contre les Normands, qui n'ont fait que ce que les Saxons avaient fait eux-mêmes, et l'ont seulement fait mieux. Ajoutez la fin de cette histoire, où la trace prétendue des races est suivie d'une façon si bizarre et si peu fructueuse. Mais il faut respecter le sentiment de déférence de M. Martin pour celui qu'il appelle son maître. Aussi m'étais-je bien gardé de prononcer

ce nom, pas plus que je ne me suis avisé de reprocher au 1er. volume de l'*Histoire de France* de n'avoir pas assez insisté sur l'établissement du christianisme en Gaule, et surtout sur la marche de l'épiscopat, où se trouve la véritable raison de la fondation de l'empire français, et non dans le mélange de petites portions de peuplades barbares.

Comment le chansonnier ose-t-il émettre des vues aussi fermes? C'est qu'il avait de bonne heure et très-sérieusement étudié les commencements de notre histoire, lorsqu'à vingt ans il écrivait une épopée dont Clovis était le héros. Et puis il avait sur tant de choses les vues profondes du génie!

Aussi des maîtres plus savants que lui ne craignaient pas de le consulter, M. Mérimée entre autres, auquel il répondait, huit jours après la lettre à Mme. Brissot-Thivars: « Vous me demandez des conseils, et sur quel sujet? Sur l'histoire! Savez-vous que je n'ai pas lu, je crois, deux historiens de l'antiquité, et que je ne me rappelle pas avoir lu tout entière une de nos histoires de France? Ce qu'il y a de bizarre, c'est que beaucoup de gens, assez instruits même, me croient très-fort sur cette partie trop négligée des études philosophiques. J'ai cette obligation, je pense, au goût que j'ai pour les faits qui, tant bien que mal, puisés à droite ou à gauche, dans les livres ou les journaux, se casent assez facilement dans ma mémoire, qu'il n'a tenu qu'à moi de rendre excellente. Ce goût pour les faits doit vous faire deviner combien la petite critique des Fauriel et autres me paraît misérable ainsi qu'à vous. Comme vous, j'ai une grande estime pour l'histoire écrite au point de vue

de l'unité, comme l'ont faite la plupart des anciens. Cependant, pour donner à votre César une couleur nouvelle qui attire l'attention, il me semble qu'il vous faut éviter le classicisme absolu. L'histoire des Gaulois, tout incomplète qu'elle nous est parvenue, les intérêts des villes italiennes et leurs prétentions dans leur lutte contre Rome, dont le premier éclat notable est dans la conspiration de Catilina; les progrès de la démocratie romaine, ses revers et ses triomphes; tout cela, dis-je, nécessite une exposition critique, que vous pourrez difficilement éviter; César, comme Alexandre, comme Napoléon, comme Charlemagne, n'est qu'un grand événement qui résume trop d'événements écoulés pour que vous ne nous donniez pas vos idées personnelles sur les choses et les temps antérieurs. Il me semble donc que votre sujet et la nécessité de ne pas procéder à la Plutarque, en pareille matière, vous conseilleront mieux que je ne pourrais le faire. Ce qui doit vous embarrasser plus que le parti à prendre pour le fond, c'est le choix d'un style convenable pour un pareil ouvrage. Il y a seulement 50 ans, 30 ans même, vous n'auriez pas eu la liberté de choisir: il vous eût fallu être de l'école de Rollin. Grâce à l'école romantique, dont vous aimez tant à rire, vous aurez aujourd'hui plus de liberté. Dans tout ce que vous avez fait, vous vous êtes montré excellent écrivain, appropriant toujours le langage à la pensée, familier sans bassesse, correct sans roideur. Il est donc impossible que votre style flexible ne vous suffise pas pour cet ouvrage nouveau. Ce que je redoute pour vous, c'est la description des hauts faits militaires, qui ne

sont ni dans votre goût, ni dans vos habitudes, et qui abondent dans la vie du dictateur. Croiriez-vous que j'ai vu Thiers, qui cependant a bien du penchant pour la stratégie, s'effrayer du nombre de batailles qu'il aurait à rapporter dans l'histoire de l'Empire, lorsqu'il projetait de l'écrire, ne se doutant pas alors qu'il serait lui-même bientôt un personnage historique, qui vous ferait inspecteur des monuments, et me proposerait de belles et bonnes pensions? Oui, mon cher Prosper, je crains un peu pour vous les mêlées héroïques de feu César. Mais c'est la seule crainte que le sujet m'inspire pour votre talent. Hâtez-vous de vous mettre à l'œuvre, et, tout bien connu qu'on suppose être le vainqueur de Pompée, je crois pouvoir vous prédire que vous parviendrez à nous le montrer sous un jour nouveau et vrai, plus vrai que les copies informes qu'on nous en a données d'après l'antiquité mal étudiée et plus mal comprise. »

Après la lecture de telles pages, comment ne pas reconnaître dans Béranger un critique, un littérateur que ne soupçonnent pas ceux qui n'ont lu que ses chansons?

Parmi ses jugements sur le mérite de nos écrivains français, il en est peu qui ne soient approuvés par le goût. Il étudie Montaigne et Rabelais « depuis 40 ans, et ils lui apprennent toujours quelque chose de nouveau. » — Planche est à ses yeux « un grand critique, un des hommes les plus remarquables de ce temps. » — Il ne comprend pas que, passé vingt ans, on se passionne pour J.-J. Rousseau. « Cœur sec, égoïste, sublime, Rousseau n'a jamais eu que de la chaleur de tête. Il n'a qu'un but, alors qu'il paraît le plus em

porté par son éloquence calculée, c'est de montrer son génie, c'est de se produire et se faire admirer. C'est le phare littéraire de la Révolution. »

Béranger avait eu long-temps des préventions contre Voltaire ; il en était revenu, et il écrivait le 25 juin 1855 : « Il est temps que toute justice soit rendue au vieillard de Ferney. Les hommes de la génération qui l'a suivi ont été ingrats bien promptement envers lui. Moi-même, je le reconnais, je n'ai pas toujours été assez respectueux devant cette grande figure de prophète. Je dirais bien pourquoi ; mais vous le devinez sans doute. Ce qui me choquait dans ce grand homme n'eût pas dû me faire oublier tout ce qu'il a fait pour l'humanité dont il a été le courageux défenseur jusqu'au dernier jour. »

Il disait, de Robespierre : « J'ai toujours détesté ce rhéteur... Tous ces terroristes n'ont été pour la plupart que des hommes assez ordinaires : ils étaient la hache du peuple, et le peuple est comme les enfants, il ne faut pas lui laisser trop long-temps dans les mains un instrument dangereux. On finit avec l'excès, après avoir commencé par le droit, et l'on compromet la cause la plus sainte. »

Son ami Guernu avait fait une comédie contre la manie de l'indépendance. Il trouve, au point de vue moral, que cettte satire « aurait l'inconvénient de permettre des applications contre des hommes qui combattent avec sincérité contre les abus du pouvoir. » Dans une autre lettre au même, il avait relevé, au sujet d'une première comédie, « l'inconvénient de ridiculiser trop l'enthousiasme, qui certes n'est plus

à craindre chez nous, n'étant pas la maladie ordinaire des sociétés blasées. »

Il exhortait Lucien Arnault, en 1828, à s'ouvrir une route nouvelle dans la tragédie, à « rajeunir l'art des Corneille et des Voltaire. » — Il remerciait M. de Pongerville de lui avoir fait connaître Lucrèce et une partie d'Ovide, à lui « qui ne savait pas un mot de latin. » — Il témoignait à M. Berville, à l'occasion de sa « charmante » épître sur la rime, son étonnement d'y trouver « cette perfection du métier qui semble ne devoir appartenir qu'aux gens de la balle. » — Il s'étonnait dans la même lettre que le poème des *Douze heures de la nuit*, par M. Michaux (Clovis), où se remarque « une grande habileté, beaucoup d'esprit et de grâce, ne fût pas plus connu. »

Dès que M. E. Quinet publia son poème de *Napoléon*, il y trouva « la pensée souvent étouffée sous une enflure germanique, » et traça un cadre qui « eût été le moyen de faire passer par-dessus l'étrangeté de la forme, et de faire accueillir chez nous une audace à laquelle nous aurons toujours peine à nous accoutumer. »

Il applaudit Hugo cherchant de la poésie partout, même sur le boulevard, après en avoir pris sur le trône et sur l'autel. Il trouve « exagérée » la sentence de M. D. Nisard sur les œuvres de ce dernier, imprimée dans la *Revue de Paris*, et il dit long-temps après, vers 1855 : « V. Hugo est bien certainement notre plus grand poète lyrique. J.-B. Rousseau n'en approche pas. Mon enthousiasme pour son talent égale ma douleur de le voir persister à en rendre veuve notre chère patrie. »

En 1835, on nous offrit une occasion de faire remettre à Béranger un exemplaire du *Basselin* que nous avions publié en 1833. Nous nous empressâmes de la saisir, et nous trouvons dans la lettre que nous adressa le chansonnier une preuve de son sens critique, vraiment admirable : « Si on pouvait se frotter à un Normand en pareille matière, je serais bien tenté de faire opposition à plusieurs des commentateurs, sur l'assurance avec laquelle ils prétendent que c'est là bien exactement, pour la forme et le fond, l'œuvre de Basselin. Mais je ne veux pas me mettre en procès avec ses compatriotes, qui s'y entendent bien mieux que moi. D'ailleurs, quel mal y aurait-il à ce qu'on eût un peu épluché les vers du foulon de Vire, même à ce qu'on eût ajouté quelques productions plus nouvelles à celles dont il a réjoui sa contrée au XV°. siècle ? Quelques pommes de plus ne gâtent pas le panier. »

On sait que la jeune école littéraire s'était déchaînée contre J. Delille. Béranger l'appréciait avec plus de justice en 1844. « C'est, dit-il, un admirable versificateur, riche en tours heureux, mais qu'il a usés lui-même en les répétant sans fin dans ses trop nombreux ouvrages. Élevé beaucoup trop haut dans son temps, il est trop dédaigné aujourd'hui... N'est-il pas convenu, à l'Académie et ailleurs, que les vers, c'est la poésie ? Or, Delille en a fait beaucoup de beaux, de très-beaux, et bien des gens qui en médisent sont plus de son école qu'ils ne le croient. »

L'Académie peut se trouver blessée de ce que vient de dire Béranger ; le fait est qu'il avait une médiocre estime pour ses concours de poésie. « Ce ne sont pas,

écrivait-il le 12 mai 1853, les bons vers que l'Académie couronne, mais les beaux vers, bien ronflants, bien travaillés, et dont la lecture peut produire de l'effet sur un auditoire amoureux de tirades ampoulées..... Ce qu'elle devrait faire, ce serait de renoncer à ces malheureux prix : il vaudrait mieux couronner chaque année le meilleur volume de poésie publié, quel que fût le genre, hors pourtant les publications en patois, si grand qu'en fût le mérite, car l'Académie est fondée pour le maintien et l'extension de la langue française. C'est une des grandes idées de Richelieu. »

La lecture de *Jocelyn* jeta Béranger dans l'enthousiasme. Sans trouver la construction du « roman » raisonnable, tout en y remarquant « une surabondance pleine de fatuité, » il déclara l'ouvrage « le plus beau monument de notre poésie actuelle. » La narration lui en semble « bien souvent parfaite, » et il la donne épigrammatiquement, comme un modèle, à son ami Edgard Quinet.

M. Taillandier ayant envoyé à Béranger sa notice sur Daunou, le poète en remerciant le biographe, apprécie l'historien philosophe, « qui ne se contenta pas de penser et d'écrire, mais qui sut agir comme il avait écrit et pensé, et dont les nombreux travaux ont toujours tendu à donner pour règle aux lettres le goût et le bon sens, et pour base aux lois la justice et la liberté. »

Des historiens plus populaires que Daunou n'ont pas obtenu de tels éloges de Béranger. Il estime M. Thiers; il trouve « de belles parties » dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ; mais il ajoute avec raison : « Tout cela est écrit trop à la hâte. »

Cette hâte que l'on met en tout et qui semble exigée par l'impatience de notre public, ne permet guère de mûrir de grandes œuvres. Pour satisfaire aux besoins du jour, on écrit des feuilletons. « Peut-être, dit Béranger notre état social ne réclame-t-il plus qu'une littérature quotidienne ; la société est servie suivant son goût. »

Les preuves de la modestie du poète sont dans toutes ses lettres, et ce qui l'irrite parfois, ce sont les éloges, ceux du moins qui lui semblent exagérés. Il n'est pas insensible aux critiques, mais il passe facilement condamnation sur bien des reproches. Un jour cependant il trouve qu'un insulteur de sa vieillesse a dépassé les bornes, et il lui donne avec dignité une leçon de convenance. Il avoue qu'on l'a surfait, bien malgré lui ; il apprécie son propre mérite à peu près comme son critique ; puis il ajoute : « Quand on parle à un homme de mon âge, qui, au risque des persécutions, a consacré d'une manière désintéressée son peu de talent à servir une cause qu'il a crue et croit toujours la meilleure, il me semble, quelle que soit l'opinion qu'on professe, qu'il est au moins de bon goût de donner à la raison les formes d'une politesse qui ne peut qu'ajouter du poids à la vérité, en inspirant de la considération pour celui qui veut bien s'en faire l'organe. Mon âge, dont vous paraissez me faire un reproche, m'autorise à vous soumettre cette réflexion en retour du service que vous voulez sans doute me rendre en dissipant les illusions dont vous supposez que je berçais ma vieillesse. » Zoïle n'a pas été guéri, ou plutôt il n'a pas senti la blessure, et il a

continué et il continue son vil métier contre toutes les gloires de la France.

Une lettre du 4 juillet 1849 renferme un précieux morceau de critique sur un contemporain que Béranger admira et qui admira Béranger. La *Correspondance,* à laquelle nous avons fait tant d'emprunts, renferme de fort belles épîtres de ces deux grands hommes. Mlle. Béga, dont nous avons parlé précédemment, venait de lire la préface des chansons publiées en 1833.

« Tu te mets à louer ma préface, lui écrit le poète, et tu sais que l'éloge ne me va guère. Je te dirai plus : s'il y a quelque mérite dans ce petit morceau de prose, il ne peut te frapper. A ton âge, on aime les grands mots, les recherches, l'emphase ; et, soit nature d'esprit, soit goût, j'ai toujours cherché le simple et le vrai, caractère particulier de notre langue, ainsi que le prouvent Racine, La Fontaine, Voltaire et Bossuet lui-même. Un jour peut-être sentiras-tu la vérité de ce que je te dis. Alors tu seras plus difficile pour Chateaubriand, qui n'est pas sans reproche, jugé à ce point de vue de la langue. Il le sentit quand il vit les excès du romantisme, qu'il avait fini par prendre à guignon, jusqu'à nier quelquefois les grands effets qu'il a produits. Je me faisais un jeu d'appeler les romantiques ses enfants et ses petits-enfants : « Je les renie, « s'écriait-il ; ils ont fait un 93 de la langue, et encore « n'y a-t-il pas un Danton parmi eux ! » Disons, pour expliquer cet anathème contre nos jeunes révolutionnaires, que beaucoup d'entre eux furent ingrats envers lui qui leur avait tracé la route. Un d'eux, il y a

quinze ans, mit sa gloire à néant, ne lui laissant que le mérite d'avoir fait *René*, que, dans ses *Mémoires*, Chateaubriand regrette tant d'avoir écrit. Je ne crois pas ce regret plus sincère que le jugement porté par le jeune romantique. »

Quelle était l'opinion de Béranger sur le service rendu à la religion par Chateaubriand? On pourrait craindre que le chansonnier n'eût des préventions suscitées par le *Génie du Christianisme*. Ces craintes disparaissent devant plus d'un passage de la *Correspondance*, où le poète rend de sincères et touchants hommages à l'Évangile. Dans cette lettre du 4 juillet 1849, il applaudit au plaisir que M[lle]. Béga éprouve à la lecture du célèbre ouvrage de Chateaubriand et voyez avec quelle impartialité il juge les attaques à la religion:

« La philosophie du XVIII[e]. siècle, dit-il, poussant trop loin son œuvre, comme il arrive à tous les réformateurs, avait fini par bannir le sentiment religieux de notre littérature. A Chateaubriand la gloire de l'y avoir fait rentrer. C'est là un titre que nul ne pourra lui disputer, et qui assure l'immortalité de son nom, quand elle ne serait point basée sur un mérite littéraire du premier ordre, que ne peuvent éclipser des fautes de goût et des écarts de raison. »

Nous avons dit plus haut que Béranger rend hommage à l'Évangile (1). Nous en apporterons des preuves

(1) Béranger n'était pas catholique plus qu'il n'était royaliste, mais il avait des opinions sincères et de fortes convictions aussi bien en religion qu'en politique. Dans des strophes que M. J. Bourson lui avait adressées, il semblait accuser le chansonnier d'incrédulité, ou

incontestables. Le 18 mars 1836, il écrivait à Fortoul : « Si vous saviez ce que je fais dans ce moment, vous seriez bien surpris. Je relis les *Actes des Apôtres*, les *Épîtres de saint Paul* et les *Évangélistes*. Mon cher ami, comme ces gens-là écrivaient ! Combien ils savaient dire de choses en peu de mots ! et que d'éloquence dans leur simplicité ! »

Le 20 juillet suivant, il était encore sous le charme en écrivant à M. Joseph Bernard : « Depuis quelque temps j'ai relu avec un plaisir indéfinissable les Évangiles et saint Paul, qui sont bien les meilleurs modèles à prendre quand on veut se dévouer à écrire pour le peuple. Ce qu'il y a de curieux, c'est que je fais des découvertes dans saint Paul qui, suivant mon petit savoir, n'avaient pas encore été faites : c'est un fameux homme que cet apôtre-là ! Voilà un vrai révolutionnaire. Oh ! que je voudrais avoir un si grand et si ferme courage ! »

Un vrai révolutionnaire ! Béranger ne croyait pas si bien dire. La révolution que prêchait saint Paul était

du moins de scepticisme. Celui-ci répond fermement et spirituellement : « Pour douter de ce que beaucoup de gens croient, il n'en résulte pas que je ne croie à rien ; c'est à vos grands poètes panthéistes qu'il serait juste de faire ce reproche. Quant à moi, Monsieur, je vous souhaite une foi aussi inébranlable que la mienne. Elle vous sera une grande consolation dans les misères de ce monde, et vous conduira à une telle confiance en Dieu, que vous y puiserez l'espérance du bonheur à venir de l'humanité. Peut-être y a-t-il trace de cela dans mes chansons. Mais vous êtes encore dans l'âge où l'on s'amuse plus de *Lisette* et de *Frétillon* que de quelques pensées plus sérieuses, logées sur le même palier qu'elles, et réduites à maudire les inconvénients d'un mauvais voisinage. »

la manifestation des vérités philosophiques par la religion chrétienne, leur propagation dans les masses populaires, en un mot le salut du monde. L'utopie rêvée par le chansonnier n'aurait-elle pas une influence inverse ?

Quant aux découvertes de Béranger dans saint Paul, elles se bornent à une vue fort étroite sur le but des prédications de l'apôtre. Nous l'inférons de ce passage, écrit le 22 janvier 1838 : « Avez-vous lu saint Paul ? C'est, ma foi ! un grand homme, et je ne connais pas de philosophe à mettre à côté. Il ne fait pas de la sagesse à son aise, comme le bon Socrate : trente ans de pérégrinations à travers un monde ennemi pour répandre sa foi, qui, selon moi, est surtout l'immortalité de l'âme, que le courageux philosophe sent être le frein nécessaire à ce monde corrompu ! »

Si le chansonnier n'est pas assez frappé de l'ensemble de l'œuvre, s'il s'arrête sur un détail, il admire le zèle ardent du prédicateur de l'Évangile, et l'Évangile lui semble le modèle par excellence pour les écrivains populaires. « Je me suis souvent dit, écrit-il dans cette lettre du 22 janvier 1838, que si j'étais professeur de littérature, je voudrais donner l'Évangile comme un modèle pour les écrivains, à de certaines époques et particulièrement à la nôtre. » Il sentait bien, en effet, que les écrivains les plus avancés de son parti, que les précurseurs de la république, métaphysiciens nébuleux, ou fabricateurs inexpérimentés d'une société inconnue et d'un nouveau monde, comme ils disaient, n'avaient rien de cette simplicité, de cette onction, de cet amour vrai des hommes qui dicta les

récits des évangélistes et la conduite héroïque des apôtres.

Béranger, si touché de la beauté surhumaine de l'Évangile, n'aimait pas les romans. « Je n'ai pas lu *Gerfaut*, et vous m'en donnez du regret, écrit-il à M. Mérimée. Mais aussi comment un homme de mérite peut-il encore faire des romans aujourd'hui ? J'en ai toujours lu peu, et je finis par n'en plus lire. » Quelque raisonnable que semble une telle résolution, il est bien difficile de résister au plaisir que donnent à l'imagination et à la sensibilité les fictions romanesques. N'est-ce pas de la poésie, et la seule peut-être qui soit à la taille de l'esprit moderne, tout préoccupé d'intrigues, de projets industriels, de spéculations de lucre sous les formes les plus diverses ? Les grandes œuvres littéraires de l'antiquité, celles de la Renaissance et du XVIIe. siècle, poèmes épiques, tragiques, lyriques, ont des admirateurs sur parole ; en réalité elles sont peu étudiées ; le torrent des choses courantes nous entraîne, et après les émotions de la Bourse, nous avons l'intelligence trop émoussée pour interroger les poètes savants et les philosophes profonds ; nous demandons un délassement rapide à des créations futiles, et nous lisons des romans. Béranger, leur ennemi, s'y laisse prendre lui-même, et, dans la lettre où il leur témoigne son dédain, il ajoute : « Avez-vous lu *Une fin* d'un M. David (1), dans *le Commerce* ? Savez-vous qu'il y a

(1) M. David, long-temps journaliste et romancier, l'un des fondateurs de la Société des gens de lettres, et secrétaire de cette Société à l'époque de sa création, aujourd'hui inspecteur de la navi-

un talent réel dans ce feuilletoniste ? Notre chansonnier va plus loin. Il vient de lire *Le Mensonge*, de Mme. Cauchois-Lemaire, et il la pousse à traiter des sujets plus forts, plus saisissants, plus dramatiques. Il va plus loin encore : il donne un plan de roman resté dans sa mémoire, parmi beaucoup d'autres auxquels il avait songé. Voici l'histoire qu'il voudrait voir traiter par Mme. Lemaire :

« C'est celle d'un homme qui, né dans l'aisance, n'ayant reçu que l'éducation imparfaite qu'on donne aujourd'hui, livré à un monde séduisant et corrupteur, mange l'héritage de ses parents en peu de temps, vivote assez mal jusqu'à quarante ans, puis de dégringolade en dégringolade arrive à être forcé de se faire mouchard. Là se compliquerait le drame, surtout s'il avait femme et enfants, et s'il avait des amis à livrer au pouvoir politique. Il y aurait une assez belle moralité à tirer pour nous de ce récit ; et, il y a vingt ans, je voulais faire un roman à la Gil Blas de ce personnage, qui avait toute la société à traverser et à peindre : et quelle fin ! Celle du *Paysan perverti*, de Rétif, est bien douce auprès des derniers moments de mon héros. »

L'auteur n'a point donné suite à son idée, et ce n'est pas l'ouvrage que nous avons le plus à regretter parmi ceux qui ont tenté son génie.

S'il aimait peu les romans, il était attentif cependant à ce que ses amis produisaient en ce genre ; il fut très-mécontent de *Simiane et Stevens*, de Fortoul. Dans une

gation à Fontainebleau, et qui donne tous ses loisirs à la littérature orientale, est membre correspondant de notre Académie. Le présent volume lui doit la biographie de son père, ci-dessus page 225-316.

lettre du 11 juillet 1838, il se montre choqué des tirades que renferme l'ouvrage, de l'absence de la passion, de ce que « le cœur ne s'y développe que par des impressions matérielles. » Enfin il compte sur quelque chose de plus utile que ses conseils, sur un insuccès, « et je crois, dit-il, que son roman lui rendra ce service. »

Les réflexions que faisaient naître dans l'esprit de Béranger les ouvrages qu'on lui adressait en grand nombre, et dont il remerciait après lecture, sont, comme on l'a vu, la source principale de nos extraits. Nous glissons sur bien des passages, ne choisissant plus, parmi ceux qui restent, que les plus originaux, les plus caractéristiques.

M. Jottrand lui avait envoyé un travail couronné à Lausanne. Voici une partie de la lettre de Béranger :

« Quant à l'*A-propos sur les gens de lettres belges*, je suis complètement de votre avis et en ai toujours été : il ne faudrait pas qu'il y eût *des gens de lettres.* Mais peut-être n'en a-t-il pas toujours été ainsi, au moins pour la France, dans l'intérêt de la langue. C'est une grande pensée qui a poussé Richelieu à fonder l'Académie française pour donner de l'unité au langage. Il est fâcheux que ce corps se soit éloigné du but de son institution. Plus que jamais on doit le déplorer, aujourd'hui que cette langue a besoin de *mainteneurs* contre l'invasion des tribunes, des barreaux et des journaux, déluge qui peut la submerger. Vous voyez, Monsieur, que si je ne veux pas être académicien, ce n'est pas dédain pour l'Académie. Malheureusement je ne pourrais lui être utile, privé, comme je l'ai été, de l'instruction nécessaire pour

concourir aux travaux que je voudrais lui voir s'imposer. Or, rien de plus ridicule, selon moi, qu'un homme qui veut régenter et qui est incapable d'exécuter. Voilà un des grands motifs du refus que je fais depuis vingt ans d'aspirer au fauteuil. Ajoutez que j'ai un projet de Dictionnaire différent de celui que l'Académie fait et refait sans cesse et sans presque l'améliorer. »

Il est regrettable que Béranger n'ait pas développé ses idées au sujet d'un nouveau Dictionnaire de notre langue, car son profond bon sens lui suggérait souvent d'heureux aperçus. Témoin ce qu'il ajoute au sujet d'une *Revue*, faite à l'étranger.

« Pour vous dire quelques mots de la *littérature belge*, je ne vous cacherai pas, Monsieur, que je vous crois dans une voie qui n'est pas la bonne. Il ne peut pas y avoir, en français, de littérature belge proprement dite. Mais je crois qu'il vous serait très-possible, à vous, littérateurs belges, de vous créer une existence à part des littérateurs de France..... Il faudrait établir chez vous une véritable *Revue* et non un *Magasin*. Dans ce journal, vous vous établiriez juges de tout ce qu'on fait, en France, de littéraire ou d'antilittéraire. A l'abri des influences des coteries parisiennes, vous soutiendriez les droits de la langue et du style, avec la critique des compositions et de la marche de la littérature en général. Ce serait, selon moi, une œuvre doublement utile. La Belgique, se posant juge de nos travaux en dehors de toutes les considérations personnelles, se ferait une belle place dans notre littérature, et sortirait de la route d'imitation à laquelle elle se laisse

trop aller; et vous nous éclaireriez sur les faux pas que nous faisons, et qui peuvent nous conduire à l'abîme. »

L'abîme pour Béranger, c'était la facilité intempérante, la stérile abondance des improvisateurs, l'absence de composition (1). « Je tiens beaucoup, trop peut-être, écrivait-il le 11 septembre 1852, aux morceaux composés, et surtout à ce qu'on adopte un genre. »

Deux jours après, consulté par Mme. Blanchecotte, il lui écrivait : « Quant au sonnet, je ne vous en dirai rien, si ce n'est qu'il ne faut pas faire de vers au hasard. Attendez qu'un sentiment bien vif, ou qu'une idée grande ou originale vienne vous saisir, pour prendre la peine de l'encadrer dans ses rimes : alors vous êtes sûre de bien faire. »

M. Canonge lui avait envoyé des poèmes; ils parurent justement remarquables à Béranger, mais il y trouva bien des longueurs. En effet, le tissu en est lâche, et le soleil du Midi semble y avoir appauvri la pensée en la délayant. « S'il m'était permis, écrit Béranger le 15 avril 1839, s'il m'était permis à moi,

(1) Ce soin de la composition se révèle au plus haut point dans les lettres où il parle de la chanson qu'il fit en 1831 pour Chateaubriand. Le 22 juillet, elle est bientôt finie. Le 14 septembre, Chateaubriand la réclame. Béranger écrit à La Touche : « Vous ne vous figurez pas combien j'ai été tourmenté de la lâcher avant de l'avoir laissée reposer quelque temps. Les corrections m'ont tourné la tête, au point que je n'y voyais plus quand je l'ai donnée à Chateaubriand. » Le 26, il est dans les transes au sujet de sa publication ; il parle de sa lassitude et de corrections qu'il fera plus tard. C'est héroïque. Qu'ils sont rares les poètes, soucieux à ce degré de la perfection !

chansonnier, de régenter un peu les hommes de votre école, je vous reprocherais de vous laisser trop aller à l'entraînement du vers. Ce volume est peut-être d'un quart trop fort, et il est peu de morceaux qu'on n'eût pu abréger dans cette proportion. Défiez-vous du vers, c'est l'ennemi des poètes. »

Le bon sens de Béranger, source de son bon goût, reproduit cette pensée dans plus d'un lettre. Plus d'une fois il regarde les beaux vers comme le *fléau des poètes.* Les beaux vers, dit-il quelque part, font obstacle aux bons vers. Eh! oui, ceci n'est pas un paradoxe: les beaux vers séduisent par leur brillant, je veux dire séduisent l'auteur, qui les place trop souvent là où ils sont déplacés; qui, charmé de leur éclat et de leur relief, ferme l'oreille à la critique, et ne consent jamais à les effacer. C'était ainsi dès le temps d'Horace: *Decipimur specie recti.*

Béranger applaudit dans M. Canonge ce qu'il prisait avant tout, la composition, c'est-à-dire l'art de faire un ensemble où les diverses parties s'unissent en un tout harmonieux. « Vous avez senti, lui dit-il, qu'il était nécessaire, dans notre langue, que le poète composât ses sujets, se donnât des cadres où d'autres figures que la sienne vinssent jeter de la variété dans son œuvre. »

Ce sujet capital de la *composition* prend quelque développement dans une lettre du 28 octobre 1852. M. Alexis Muston avait adressé au chansonnier un projet de poème sur les Vaudois et des morceaux étendus de l'ouvrage.

« Je ne crois pas, lui répondit Béranger, que dans

l'histoire d'aucun peuple se trouve un événement qui réunisse à un plus haut point, pour la nation qu'il intéresse, toutes les conditions d'un sujet d'épopée. Mais, selon moi, c'est la composition qui est la poésie; les vers ne viennent qu'après. Ne sentez-vous pas qu'il manque encore à l'œuvre que vous avez conçue cet ensemble qui force et contient l'intérêt, et que de longues méditations pourraient seules lui donner?

« Voyez: Homère ne vise pas à prendre Troie; il fait du siége un théâtre pour son drame, où il met en jeu des caractères, et ses héros sont restés de grandes figures: voilà pour l'*Illiade*. — Dans l'*Odyssée*, c'est autour d'un seul personnage qu'il concentre l'intérêt, soutenu par tout ce qui entrave le retour d'Ulysse à Ithaque. Il ne faut pas négliger cet exemple (1).

« Que vos narrations, au lieu de suivre la chronologie de l'histoire, s'enchaînent selon le développement du sujet. Dans ce que vous m'avez communiqué, les caractères manquent de saillie; on ne fait que les entrevoir; souvent ils ne comptent que par ce que vous en dites, plutôt que par ce qu'ils font. — Ensuite,

(1) Comparez à ce morceau les chapitres VIII et IX de la *Poétique d'Aristote*. Le critique grec n'est pas plus judicieux que Béranger. Celui-ci l'avait-il lu? Je n'en répondrais pas. Le 19 avril 1837, il écrivait à Cauchois-Lemaire: « Moi je lis tout, Paul de Kock et Aristote. Ce dernier farceur me prend tout mon temps depuis quinze jours. M. Barthélemy, votre ami d'autrefois, m'en a envoyé la *Politique*, et je la lis avec une attention dont vous ne seriez pas capable. Votre ami d'autrefois me semble avoir entrepris bien consciencieusement une grande et belle besogne, qu'il mènera à fin, je l'espère; il y a mieux que de l'érudition et du grec dans cette œuvre, dont il me semble avoir rétabli l'ordre avec une rare sagacité. »

pourquoi donner tant d'étendue à la peinture des massacres qui ont eu lieu? Vous vous exposez à faire naître le dégoût, quand c'est la pitié que vous voulez inspirer. Évitez également de multiplier des scènes qui se ressemblent; c'est ce qui tue l'intérêt. Avec un plan bien conçu, bien coordonné, vous éviteriez ce défaut.

« Un plan bien conçu, c'est un grand chêne, où viennent se nicher d'eux-mêmes tous les oiseaux de la contrée, c'est-à-dire où les épisodes trouvent naturellement leur place. Les épisodes exigent aussi des compositions, et Virgile me paraît à cet égard le plus heureux modèle. Pardonnez-moi de vous citer Homère et Virgile, à moi qui ne sais ni grec ni latin. C'est l'intérêt que je prends à votre œuvre qui en est la cause.

« Que ne tirez-vous parti d'une manière plus large de l'élément religieux : non seulement de l'Ancien Testament, mais du Nouveau, dont les poètes n'ont jamais fait large pâture, et dont l'esprit serait si bien approprié à votre sujet !

« Quant au style. j'aurais long à dire. La vérité ne m'effraie pas, moi qui suis convaincu que, en dépit de ses traducteurs, Homère n'a rien d'académique; mais je ne voudrais pourtant pas qu'en cherchant la simplicité, vous descendissiez jusqu'au trivial.

« Le naturel est le chemin de l'idéal; mais c'est l'art qui doit y passer, c'est-à-dire l'intelligence conduite par le goût.

« Savoir choisir, voilà le goût. Le beau dans l'art ne vient peut-être que du choix dans le vrai.

« Il y a dans votre poésie une puissance et un in-

stinct qui n'ont besoin que du travail. Défiez-vous de votre facilité. Ne mettez pas en dix vers ce qui peut tenir en cinq. Il faut du temps pour abréger. Ne vous hâtez pas de produire ; examinez avec soin tous les éléments de votre sujet, pour en balancer les parties en de justes proportions ; en mieux dramatiser l'ensemble ; avoir, comme sur les vaisseaux, une place pour chaque chose, et que chaque chose soit à sa place. A ces conditions et à quelques autres plus faciles, vous pourrez mener à bien une œuvre qui ne ressemblera certainement à rien de ce qu'on a fait jusqu'ici. »

Béranger, qui jette sur le papier tant de bonnes choses dans cette lettre, finit-il par un trait judicieux ? L'écrivain doit-il aspirer à faire des œuvres qui ne ressemblent point à celles des auteurs qui l'ont précédé ? -- Assurément, pourvu qu'elles soient aussi belles que neuves, car alors elles sont originales dans la meilleure acception de ce mot. Or, une œuvre n'est originale que si elle est empreinte de hardiesse et de nouveauté, que si elle semble le fruit de l'invention, sans réminiscence, sans imitation. Ce genre d'originalité, dans les lettres et dans les arts, est la preuve la moins équivoque de la supériorité : il produit des types de beauté que le temps consacre. Quiconque crée un type et donne cours à cette monnaie qu'il a su frapper à son coin, est un homme d'une grande valeur dans tous les siècles : son originalité fait son génie.

En reprenant les autres principes émis dans cette lettre par Béranger, nous ressemblerions, en les appuyant, à ces démonstrateurs de vérités claires, qui

fatiguent de preuves inutiles. Ces principes sont de tous les temps, applicables chez toutes les nations, dans toutes les littératures. Seulement ils nous semblent recevoir une consécration nouvelle, en étant formulés loin des rhéteurs, sans préoccupations d'écoles, par un poète de génie qu'avait tenté l'épopée dans sa première jeunesse, qui se parqua de bonne heure dans le domaine de la chanson, mais qui agrandit ce domaine et y sut élever les constructions les plus variées; par un poète qui a su mettre la littérature française au-dessus de toutes les littératures, et anciennes et modernes, dans le genre qu'il avait adopté, comme La Fontaine l'y avait mise dans la fable, et Molière dans la comédie.

Nous avons dit que les écrivains briguaient son suffrage, et qu'une grande partie de sa *Correspondance* se compose de lettres de remercîment. Il était très-honoré de ces envois, et répondait poliment à tous ceux qui les faisaient, fussent-ils grands seigneurs, fussent-ils princes. Le républicain oubliait son radicalisme, et se montrait sans peine très-aimable, sans rien perdre de sa dignité.

En 1842, Louis-Napoléon lui faisait porter, par une personne de confiance, ses travaux d'économie politique. Le 14 octobre, Béranger lui écrivit de Passy, où il demeurait :

« Prince, la personne qui m'a remis la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, m'assure qu'il ne peut vous être désagréable de recevoir directement les remercîments que je vous dois. Je m'empresse donc, Prince, de vous exprimer la satisfaction

que la lecture de ces ouvrages vient de me procurer ; ils m'ont surtout fait admirer ce qu'il y a de courage, à vous, de consacrer à d'utiles travaux les longues heures de votre captivité.

« La brochure sur les sucres est celle qui m'a fait le plus de surprise. Je conçois parfaitement les études historiques et les réflexions si justes qu'elles vous suggèrent ; mais je conçois moins comment vous avez approfondi, Prince, un sujet purement industriel et financier. Vous avez pour moi éclairci ce débat d'intérêts opposés, sauf pourtant, si vous me permettez de le dire, en ce qui touche l'intérêt du consommateur, toujours un peu négligé par les grands de ce monde. »

Cette critique de Béranger a peut-être jeté dans l'âme du prince quelques-uns des germes féconds qui s'y sont développés depuis. Quant au vœu qui suit, dans la lettre du chansonnier, il s'est accompli sans qu'il s'en soit douté alors, sans qu'il l'ait présagé à cette époque de crise dans la vie de Louis-Napoléon.

« Puissiez-vous un jour, Prince, lui dit Béranger, être en position de consacrer à notre commune patrie le fruit des connaissances que vous avez déjà acquises, et que vous acquerrez encore. En attendant qu'on vous rende, comme il serait juste de le faire, les droits de citoyen français, ainsi qu'à tous les membres de votre illustre famille, croyez aux vœux ardents que je fais pour vous voir rendre à la liberté, sûr que je suis que vous vous consacreriez désormais à des travaux littéraires et scientifiques, qui ajouteraient un rayon à l'immense auréole du nom que vous portez. »

Béranger a vu, depuis, qu'il y avait plus qu'un litté-

rateur et un savant dans le prince auquel il souhaitait qu'on rendît « les droits de citoyen français; » il a vu que « l'immense auréole » s'était accrue de plus d'« un rayon. » Quoi qu'il en soit, le futur empereur fut heureux de la lettre du vieux républicain, et il lui écrivit immédiatement :

« Fort de Ham, 18 octobre 1842.

« Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire est venue faire trêve à mes chagrins et me réjouir le cœur. J'ai été vivement ému en voyant l'écriture de l'homme populaire qui célébra en sublimes chansons les gloires et les malheurs de la patrie. Votre nom a rappelé à ma mémoire les douces émotions de mon enfance, alors qu'en famille nous récitions, mon frère et moi, devant ma mère attendrie, ces vers si beaux qui, s'élevant à toute la hauteur de votre génie, retombaient comme une massue sur la tête des oppresseurs.

« Je suis heureux d'apprendre que mes divers écrits aient mérité votre approbation. Je n'aurai pas encore trop à me plaindre du sort, si je parviens à prouver que j'étais digne du lieu et du pays où je suis né, et si je m'attire dans ma captivité l'estime et la sympathie des hommes comme vous, qui savent par eux-mêmes que le malheur n'est pas plus un crime que la fortune n'est une vertu. »

Ces derniers extraits semblent s'écarter du but que nous nous sommes proposé, de faire connaître Béranger comme littérateur et comme critique, d'après sa

Correspondance. Toutefois ils s'en écartent peu. et ils confirment l'opinion des hommes impartiaux par celle d'un prince qui rechercha plus tard l'amitié de Béranger, le proclama notre grand poète national, et lui fit faire, au nom de la France, de splendides et solennelles funérailles. Que l'envie gronde et s'agite auprès d'un tombeau. La postérité saura qu'il couvre les restes de l'un de nos plus grands hommes; d'un poète qui fit de son art une longue étude, et, dans des lettres écrites au courant de la plume, se montra littérateur judicieux et judicieux critique.

EN QUOI
LA PHILOSOPHIE POLITIQUE
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
INTÉRESSE-T-ELLE L'HISTOIRE DU DROIT ?

Par M. BERTAULD,

Membre titulaire.

Les révolutions ont au moins un avantage, que leurs plus grands ennemis ne peuvent leur dénier : elles sont un bienfait pour l'histoire. En même temps qu'elles lui apportent des spectacles nouveaux, de fraîches et vives émotions, elles éclairent et rajeunissent le passé; elles en élargissent au moins les horizons; elles sont comme une révélation de toute une série de vérités et de faits que couvrait avant elles une ombre épaisse Les choses sont pourtant restées les mêmes ; mais le point de vue du spectateur a changé, et son regard est tout à la fois plus curieux, plus étendu et plus sûr. Des éléments, hier sans valeur et sans intérêt, ont aujourd'hui de l'importance, parce qu'ils ont de l'à-propos. Ils ont avec le présent une relation d'affinité ou de contraste. Nous nous cherchons, nous aimons à nous voir dans nos ancêtres, et nous voulons trouver dans le développement des siècles la justification des événements contemporains qui ont nos sympathies, la condamnation de ceux qui ont froissé nos consciences ou seulement nos positions.

Sans doute, cette disposition qui nous porte à de-

mander à l'histoire des antécédents pour notre cause et pour nos querelles, peut produire des illusions et un mirage. Mais que de compensations, que de garanties! La réalité, tout à l'heure obscure pour le regard de l'indifférent qui n'avait fait aucun effort sérieux, tenace, pour la saisir, apparaît sous son exacte couleur aux yeux de celui qui la poursuit, comme un précieux objet de comparaison. Et puis, qu'importe qu'un observateur se trompe et s'égare? N'y a-t-il pas d'autres observateurs pour le redresser? La passion peut quelquefois altérer la vue; mais elle l'anime et parvient souvent à la fortifier par l'exercice. De nombreux témoignages, dans ces derniers temps, sont venus fournir la vérification de ces idées. Que d'activité, que de vie dans les travaux sur l'histoire de France! Indépendamment des historiens proprement dits, que de publicistes ont fouillé nos annales! Combien sont variées, combien sont fécondes les études sur notre passé! Q'importe qu'elles soient empreintes de quelque préoccupation, qu'elles soient écrites dans un but de polémique, qu'elles alimentent des controverses? Pourquoi objecterait-on à nos publicistes, et même à nos historiens, de s'être faits avocats? Ils ne peuvent être que des avocats honnêtes, éclairés, qui croient à la cause qu'ils défendent, qui veulent la servir, et qui savent bien qu'ils la compromettraient, si, sous prétexte de zèle, ils corrompaient ou faisaient mentir les documents dont ils s'appuient. Ils sont partiaux; mais ils sont sincères. Ils sont émus; mais ils sont vrais, vrais d'intention, vrais par l'élévation du caractère et de l'esprit, par la profondeur de la conviction.

Dans les divers camps des historiens, des publicistes, qui s'appellent M. de Rémusat, M. de Tocqueville, M. de Lasteyrie, M. de Carné, M. de Montalembert, M. Troplong, et je ne cite guère que des hommes d'État, commandent la confiance et hâtent singulièrement la solution des questions quand ils ne l'apportent pas. La science n'est pas condamnée à un absolu désintéressement, et, sans gagner en certitude, elle perdrait considérablement en ardeur, en ampleur, et aussi et surtout en utilité, en influence, le jour où elle se voilerait pour ne pas regarder le temps dans lequel elle vit. M. Guizot, M. Augustin Thierry n'ont pas été, dans leurs meilleures œuvres, plus étrangers aux luttes de leur époque que ne l'ont été Mably, l'abbé Dubos, le comte de Boulainvilliers, Lebret, Hotman, et chacun sait si l'histoire leur doit de la reconnaissance. Le loyal dévouement à une idée ne sera jamais pour moi une cause de suspicion ; il aurait plutôt une puissance attractive. Je n'hésite donc pas à étudier, au milieu des débats qui nous agitent, et en empruntant beaucoup à leurs thèses, les systèmes qui se sont de nos jours produits sur la philosophie de notre histoire et de notre droit public.

Quelle est l'utilité d'une appréciation des conclusions ou des tendances plus ou moins diverses, plus ou moins contradictoires, de nos historiens et de nos publicistes ? Chacun d'eux a pour juges ses lecteurs. Le jugement des lecteurs n'est-il pas préparé lui-même par des articles de sérieuse critique ? M. Saint-Marc-Girardin, M. de Sacy, M. Nisard, M. Sainte-Beuve, M. Renan, M. Albert de Broglie, M. Cuvillier-Fleury, M. Taine,

M. Prévost-Paradol, M. Caro, etc., ne sont-ils pas des appréciateurs compétents ? Oui, sans doute ; seulement il arrive souvent que leurs articles, dont ils font ensuite des livres, semblent avoir beaucoup moins pour objet de mettre en lumière la pensée des ouvrages dont ils rendent compte, que leur propre pensée. D'ailleurs, en général, ils ne s'attachent qu'aux publications dont l'esprit ou les auteurs ont leurs sympathies, et ils se gardent presque toujours de rapprocher des idées qu'ils professent ou exposent, les idées voisines ou contraires que d'autres historiens ou d'autres publicistes ont exprimées ; de pareils rapprochements élargiraient trop leur cadre et pourraient nuire à son unité. Enfin nos éminents critiques se font, avec raison, honneur de ne pas rester étrangers aux luttes qui nous divisent ; ils ont un drapeau et ils s'approprieraient volontiers, en parlant de leurs travaux, le noble langage de l'historien du Consulat et de l'Empire : « Je ne dis pas qu'on n'y retrouvera pas mes opinions « personnelles. Je serais bien honteux qu'on ne les « retrouvât point. » — Ils ne sont pas seulement juges du camp, ils prennent une part active au combat, et ils sont au premier rang. Ils contribuent autant et souvent plus au succès d'une cause que le livre, qui est le prétexte de leur prise d'armes. Dans une revue ou dans un article de journal, ils condensent quelquefois plus d'idées neuves, d'aperçus originaux que des auteurs de publications bien volumineuses, qui ont le temps et l'espace devant eux, et ne sont pas absolument les ennemis nés des développements. Aussi les critiques me fournissent-ils un important contingent à cette

étude sur l'état actuel de la philosophie politique de l'histoire de France.

A quel titre un légiste peut-il toucher à ces matières ? En quoi et comment peut-il les rattacher à la science des lois, ou même, si l'on veut, à la science du droit ? Je puis me tromper ; mais je crois que l'étude du droit privé et l'étude du droit public ne sauraient être séparées. Cet article de ma foi ne saurait être, de nos jours, l'objet d'aucun contredit, et je ne pourrais le justifier qu'en tombant dans le lieu commun. Je crois encore que l'histoire du droit public et du droit privé a beaucoup d'importance et d'utilité. Ce second article de croyance paraît, à une époque où il est de mode de parler d'histoire et de philosophie du droit, absolument à l'abri d'objection. Toutefois, il n'est peut-être pas inutile d'indiquer pourquoi et par quels côtés surtout, au moins à mes yeux, l'histoire du droit se recommande. J'ai, ailleurs, en rendant hommage aux services qu'elle rend, essayé de préciser leur nature. Mais il est un de ces services sur lequel je veux ici insister.

Les lois d'un temps et d'un pays sont la plus sûre expression, le plus décisif témoignage de la société de ce temps et de ce pays. Tout jugement porté sur un certain état de société implique, dans une assez large mesure, un jugement sur son droit, et *vice versa*. Je vais bientôt m'efforcer de dire si, dans cette étroite relation, c'est à la société ou au droit qu'appartient le rôle de cause. Je constate seulement qu'il y a un lien intime, et qu'entre la société et le droit, il y a action et réaction. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, pour juger une

législation, il ne faut pas l'isoler de la société pour laquelle elle est faite, ni de la direction que le législateur a voulu imprimer à cette société, puisque si on l'envisage, soit comme effet, soit même comme cause, elle a une valeur relative.

Je sais qu'on a dit, en exagérant la portée d'un mot qui a fait fortune, que la littérature était la plus fidèle image d'une société, et la plus exacte mesure d'un état de civilisation. Je ne conteste pas qu'il y ait de la vérité dans ce mot : *La littérature est l'expression de la société.* L'un des produits de l'activité sociale, la littérature, porte l'empreinte du milieu au sein duquel elle est née. C'est une des conditions de toute création, de garder plus ou moins la marque originelle. Mais, sans objecter que souvent les plus beaux monuments littéraires ne reflètent que des individualités brillantes, des personnalités originales et puissantes, au-dessus et toujours en dehors des masses, et que, dans tous les cas, ils traduisent bien moins les faits que les idées et les aspirations, je crois qu'il faut reconnaître que la littérature ne sera jamais qu'une représentation partielle et incomplète d'une époque, parce qu'elle n'embrasse et ne saurait embrasser qu'une partie des éléments sociaux. L'expression la plus complète d'un état social est dans les lois, quelle que soit la souveraineté dont elles émanent, que cette souveraineté soit concentrée sur une tête unique ou soit partagée, qu'elle ait ou qu'elle n'ait pas de limites officielles, de contre-poids constitutionnels.

De cette vérité que je n'ai pas la prétention de produire comme une vérité nouvelle, il y a des preuves

qui, en même temps qu'elles offrent un intérêt spécial pour l'enseignement du droit en particulier, offrent peut-être une intérêt plus général.

A la différence de la littérature, la législation ne s'adresse pas seulement aux intelligences d'élite, aux esprits supérieurs ou seulement cultivés; elle commande à l'ignorance comme à la science, aux natures médiocres et infirmes comme aux sommités intellectuelles et morales; lorsque, loi d'inégalité, elle contient des distinctions de classe, ces distinctions ne sont nullement subordonnées aux divers degrés de moralité et de lumière.

Si la législation s'adresse à tous, elle régit aussi toutes choses, et elle enserre la société tout entière; elle l'envisage sous toutes ses faces; elle ne laisse en dehors de son action aucun élément ; elle domine l'ensemble et toutes les parties ; elle descend des sphères les plus hautes aux détails les plus humbles; règle des rapports sociaux, des rapports des gouvernants avec les gouvernés, des rapports des gouvernés entre eux, elle en révèle le mécanisme et comme le secret. Enfin, et c'est encore une différence avec la littérature, la législation n'est pas, au moins sans tempérament, l'expression exclusive des idées du législateur qui l'édicte. Elle est moins l'œuvre d'un homme que l'œuvre d'un temps; elle tient grand compte des idées, des mœurs, des habitudes de ceux qu'elle doit gouverner. Sans doute parce qu'elle doit être et est, dans la pensée législative, destinée à agir sur la société, à faciliter, à accélérer le progrès, elle peut devancer, mais de quelques pas seulement, la marche des masses. —

Elle manquerait le but, si elle distançait trop ceux qu'elle doit conduire. L'adhésion des intelligences, l'acquiescement des consciences, voilà, je ne dis pas seulement la meilleure garantie, mais la condition, *sine qua non*, de toute obéissance générale et durable. Un pouvoir, si fort qu'il fût, et si énergiques que puissent être ses moyens coërcitifs, échouerait bientôt contre la rébellion des convictions avec lesquelles il serait par trop en désaccord. Justement, parce qu'il ne peut réclamer que le possible, le législateur mesure ses prescriptions sur la moyenne des intelligences. Qu'il ait, qu'il doive avoir un type idéal qui le guide, on ne saurait le nier ; mais il ne peut entretenir l'espérance d'obtenir la réalisation immédiate de ce type qu'il entrevoit. Il tend seulement à en rapprocher la société dont il dirige les destinées. Il comprend qu'il n'a pas, que nul n'aura jamais la puissance d'imposer la perfection. En faisant une part au mieux, la loi consulte surtout les faits, les situations pour les régulariser ; quand elle veut les changer, ce n'est pas brusquement, sous l'étreinte violente de son autorité, mais bien avec tous les ménagements, toutes les précautions d'une sage transition.

La loi, c'est la vérité du temps, une vérité relative, une vérité pratique; ce n'est jamais une utopie.

Voilà pourquoi la législation, bien plus que la littérature dans son ensemble, bien plus qu'une spécialité de la littérature, la philosophie, est l'expression de la société.

Remarquons, d'ailleurs, que la législation, se proposant toujours de faire une part à l'idée de progrès,

tient compte de toutes les influences qui ont acquis de la consistance et de la fixité, s'inspire des théories qui s'accréditent, recueille et s'assimile les idées spéculatives qui ont fait leurs preuves et que la raison générale a acceptées. La littérature, la philosophie, l'économie politique, quand elles font une vraie conquête, une conquête se liant au mouvement social, aboutissent à la législation et s'y incorporent. C'est que, quelle que soit l'organisation de la souveraineté politique, il y a une souveraineté de fait qui la prime, la souveraineté de l'opinion, cette souveraineté qu'on ne saurait enchaîner ni vaincre parce qu'on ne saurait la saisir nulle part, bien qu'elle soit partout.

Toutes les souverainetés officielles, qu'elles soient monarchiques, aristocratiques ou démocratiques, relèvent de la raison générale, s'annoncent comme ses interprètes et ne vivent que par elle. Mais si la loi doit être et est presque toujours un instrument de civilisation et de perfectionnement, elle est surtout un instrument de conservation. Elle protége, elle sauvegarde plus qu'elle n'innove; elle suit plus le mouvement qu'elle ne l'imprime; seulement, elle le hâte et le généralise quand, au nom de l'intérêt public, elle s'y associe. Elle est donc plus un effet qu'une cause de l'état social.

L'opinion que la législation est un puissant témoignage d'un état social, est loin d'être unanimement admise. Pour un écrivain distingué, M. E. Quinet, elle est une contre-vérité. « A ce compte-là, nous nous « faisons les complices de la ruse, tenant pour rien « les sentiments, les affections, les cris étouffés des

« générations contemporaines, n'estimant pour té-
« moignage valable que les pièces écrites de la main
« du pouvoir. Nous voilà, dès l'entrée, dupes de toute
« écriture scellée ; le moindre parchemin a pour nous
« force d'Évangile, nous y croyons plus qu'à la réalité ;
« l'encre brille plus à nos yeux que le sang et les
« pleurs du peuple ; nous prenons pour la vie na-
« tionale l'ordre administratif. Mais qu'est-ce que
« toute cette chancellerie, quand elle est contredite
« par les événements ? Assurément, la besogne de
« l'historien est autre, s'il est vrai que son principal
« devoir est d'empêcher les générations futures d'être
« abusées par ce grimoire officiel. Nous ne jugeons
« plus du prince par sa pensée, nous ne lisons plus
« dans son âme ; nous nous arrêtons à la parole, à
« l'extérieur, à l'écriture, à la robe, à l'habit. La
« moindre complaisance de si grands personnages
« nous séduit et nous gagne. Après trois ou quatre
« cents ans, nous ne pouvons soutenir un moment la
« familiarité de ces têtes royales sans nous sentir mollir,
« pauvres serfs que nous sommes de leur grandeur
« passée. A peine nous sentons la poignée de main d'un
« despote, nous l'acclamons pour un des nôtres. Qui
« d'entre nous a résisté à l'habit de bure de Louis XI ? »
(*Revue des Deux-Mondes*, 1855, t. IX, p. 943).

Sans doute, les lois d'une société expriment plus sa raison, ses idées, ses croyances, que les mauvaises passions et les vices dont elles doivent être le frein. Une société ne dure que parce que le bien chez elle l'emporte sur le mal, et la législation a justement pour objet de maintenir la prépondérance du bien, en com-

primant le mal. Seulement, la législation révèle et constate le mal par ses efforts mêmes, pour l'amoindrir ou, au moins, pour en prévenir l'accroissement.

Je persiste à défendre et à justifier l'idée de Pasquier: « Tout homme de bon entendement, sans voir une « histoire accomplie, peut presque imaginer de quelle « humeur fut un peuple, lorsqu'il lit ses anciens statuts « et ordonnances, et d'un même jugement peut tirer « en conjecture quelles furent ses lois, en voyant sa « manière de vivre. » *(Recherches*, liv. IV, c. Ier.)

Si l'auteur des *Recherches de la France* ne s'est pas trompé, comment aborder l'histoire du droit français, sans préalablement connaître l'état des esprits, et s'être formé une opinion sur la philosophie de l'histoire de France?

Mais l'utilité de l'œuvre n'établit pas la compétence pour l'entreprendre. Cette œuvre n'appartient-elle pas, en vertu d'une sorte de privilége, aux historiens et aux publicistes?

Je réponds, en indiquant quel doit être, à mon sens, le caractère du travail à faire. Il s'agit d'une sorte d'enquête, dans laquelle il faut, sur les principaux points litigieux de la philosophie politique de notre histoire, non pas recueillir tous les témoignages, mais les choisir. La tâche consiste donc à résumer, à mettre en regard des théories diverses, à rechercher leur point de départ, leur inspiration, à suivre leur filiation, à montrer, sur certaines questions, le désaccord entre les écrivains d'une même famille et l'accord dans les camps les plus opposés. — On dirait, au palais, qu'il s'agit d'un travail de rapporteur qui, sans les dissimuler, ex-

prime, toutefois avec réserve, ses préférences. Un esprit trop plein de son idée, peu enclin à entrer dans l'idée d'autrui, plus préoccupé des ressources de sa thèse que des objections, ferait faire bien plus de pas, donnerait bien plus de force à son système. Mais, dans son dédain pour ce qui serait à ses yeux l'erreur, il tiendrait dans l'ombre les systèmes contraires au sien; il les jugerait peu dignes de réfutation. Ceux qui ne sont pas habitués à avoir en face d'eux un contradicteur, s'habituent par cela même assez facilement à croire qu'ils ont le privilége de la raison et de la bonne foi; ils ne tiennent guère de compte d'une contradiction à distance, qu'ils apprécient comme on apprécie de loin. La contradiction à bout portant fait plus d'effet, et les esprits qui ont subi l'épreuve de ses embarras croient trop aux obstacles, pour se dispenser du soin de les combattre. Ils accordent moins au développement de leur opinion personnelle, beaucoup plus à la discussion des dissidences et des oppositions.

C'est ainsi que j'explique et que je voudrais légitimer mon intervention sur un territoire où la science du droit a des intérêts profondément engagés (1).

(1) *Note du secrétaire de l'Académie.* Le morceau que l'on vient de lire est le début d'un ouvrage que l'auteur a commencé l'année dernière, et qu'il compte achever et peut-être publier en 1861.

POÉSIES.

LA RETRAITE [1];

Par M. BERVILLE,

Membre correspondant.

De la retraite enfin pour moi l'heure a sonné.
A d'austères devoirs quarante ans enchaîné,
Je vais, satisfaisant une bien vieille envie,
Avant que d'être mort goûter un peu la vie,
Et le gouvernement m'inflige, pour mon bien,
L'honneur peu disputé de n'être bon à rien.
Mais, puisque de moi-même à présent je dispose,
Peut-être est-ce l'instant de valoir quelque chose ;
Car, bien qu'un bon décret, m'ordonnant le repos,
D'un brevet d'invalide ait payé mes travaux,
Tout en lui rendant grâce, on voudra bien permettre
Que je sois peu jaloux de le prendre à la lettre.
Affranchi des liens qui me tenaient captif,

(1) M. Berville, secrétaire de la Société Philotechnique, président honoraire de la Cour impériale de Paris, avait fait hommage de cette pièce de vers, ainsi que de la dissertation *Du droit de plainte en matière de diffamation* (voir ci-dessus, p. 317-337), à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Le retard dans la publication des *Mémoires* de cette Compagnie a fait autoriser l'impression de *la Retraite* dans un autre recueil, et distribuer des exemplaires de la dissertation peu après son insertion dans ce volume. La lenteur forcée de nos impressions explique une publicité tantôt simultanée, tantôt anticipée de quelques mois, qui ne diminue en rien la reconnaissance de l'Académie pour ceux de ses membres qui lui ont offert leurs manuscrits.

J'accepte le bienfait, j'écarte le motif.
En un mot, je veux bien, si cela peut vous plaire,
Qu'on hérite de moi, mais non pas qu'on m'enterre.
Eh! qui pourrait défendre à mes destins nouveaux
Et les nobles plaisirs et les nobles travaux?
Lorsqu'au loisir légal un rescrit nous convie,
Fait-il pâlir en nous le flambeau de la vie?
Ce flambeau n'est-il donc que ce gaz enflammé
Qui le soir, dans Paris, brille au regard charmé,
Mais dont un robinet, dès que l'heure est passée,
Supprime tout à coup la lumière éclipsée?
Non, l'oracle a beau dire, et, sans être trop fier,
Je me trouve aujourd'hui ce que j'étais hier.
Car enfin, malgré l'âge et ses dates certaines,
Je crois sentir encor quelque sang dans mes veines:
Mon corps sans défaillir porte le poids des ans;
Mon front n'est point chargé de trop de cheveux blancs;
Pour gravir ces coteaux, qu'un frais gazon décore,
Mon pied n'est pas si lourd ni si débile encore;
L'esprit, quand le travail vient imposer ses lois,
N'est pas plus engourdi qu'il n'était autrefois;
Le charme heureux des arts, ces fleurs de notre vie,
N'a rien perdu pour moi de sa douce magie;
L'aspect de la beauté, comme un rayon des cieux,
Transporte encor mon âme en ravissant mes yeux;
Mon cœur vibre toujours au nom de la patrie,
Et quand, l'été dernier, dans les champs d'Italie,
Nos Français, d'Austerlitz ravivant les exploits,
Moissonnaient en courant cinq palmes en deux mois,
Je sentis, en lisant Magente et Solférine,
Ce cœur, comme à vingt ans, bondir dans ma poitrine.
Vraiment, à la retraite, à bien examiner,
Je n'ai pas tant de droits qu'on veut bien m'en donner,
Et d'un fardeau public alors qu'on me dégage,
Des loisirs qu'on me rend je puis trouver l'usage.
Sois donc la bien reçue, aimable Déité,

Premier vœu de mon cœur, céleste liberté,
Qui viens m'offrir tes dons, les seuls dons que j'implore,
Tandis qu'il m'est permis de les goûter encore !
Viens ! avec elle aussi hâtez-vous d'accourir,
Docte étude, pensers dont j'aime à me nourrir,
Souvenirs du jeune âge, heureuses rêveries,
Qui, sur le bord des eaux, sur l'herbe des prairies,
Remplissez des instants si doucement perdus,
Travaux, par les devoirs trop souvent suspendus,
Venez, et caressant ma molle quiétude,
De chastes voluptés peuplez ma solitude.
Oh ! qu'après ces loisirs j'ai de fois soupiré !
De mes chaînes souvent combien j'ai murmuré !
Hélas ! quand le printemps, couronné de verdure,
De son charmant sourire égayait la nature,
Versait partout la vie, et semait à nos yeux
Sur la terre les fleurs, les clartés dans les cieux ;
Ou bien lorsque l'automne, étalant ses richesses,
De la commune mère épanchait les largesses,
Du solstice enflammé tempérait les ardeurs,
Marbrait le front des bois de mobiles couleurs,
Et rasant de ses feux les campagnes fécondes,
Lustrait de tons plus vifs et les prés et les ondes,
De tant de biens si chers captif déshérité,
J'enrageais d'étouffer dans la triste cité.
D'autres fois, quand la neige ou le verglas perfide,
Quand l'aquilon, suivi du catarrhe homicide,
Sévissant sur le sol, sévissant dans les airs,
Proclamaient rudement le courroux des hivers,
Jugez qu'il m'était doux, certaine heure sonnée,
De quitter mon réduit, ma large cheminée,
Mon foyer bien flambant, mes chauds et bons abris,
Pour aller, grelottant, patauger dans Paris !
Et lorsqu'à mon réveil quelquefois la pensée
Rayonnait lumineuse ou vibrait cadencée,
Quand d'un travail aimé, prompte à se présenter,

L'idée à la saisir paraissait m'inviter,
Il fallait repousser cette faveur si rare,
Ces dons inespérés dont la Muse est avare,
Refouler dans mon sein mes pensers incomplets,
Et descendre du ciel pour courir au palais.
Ah ! du moins aujourd'hui je suis tout à moi-même :
Je puis, de mes instants dispensateur suprême,
Au travail qui me plaît vaquer en liberté,
Rester chez moi l'hiver, prendre l'air en été,
Et bourgeois, campagnard, philosophe ou poète,
Laisser aller ma vie ainsi que Dieu l'a faite.
Mais, va-t-on dire, au sein de ce calme si doux,
L'ennui peut être à craindre.—A craindre ! y pensez-vous ?
Qu'il redoute l'ennui, l'homme dont la carrière
Dans un étroit sentier se traîna tout entière,
Et qui, pareil au bœuf que pousse l'aiguillon,
Usa son existence à tracer un sillon.
Libre, il est dérouté de sa vieille habitude :
Il n'a plus son bureau, son comptoir, son étude ;
Tout lui manque : à ce joug il végétait uni ;
Retirez-lui son joug, il tombe, il est fini.
Qu'il craigne aussi l'ennui, l'être dont la folie
En de frivoles jeux a dépensé sa vie,
Qui, sans cesse altéré de stériles plaisirs,
N'a par aucun travail fécondé ses loisirs.
Moi, j'ai plus d'un emploi de mes jours : la lecture,
Le plus pur des amours, celui de la nature,
Vingt travaux entrepris, qu'il fallut négliger
Pour plaider, pour conclure, et plus tard pour juger ;
Ces souvenirs vivants que j'ai fait vœu d'écrire,
La Muse, qui parfois daigne encor me sourire,
Enfin, le plus touchant, le plus divin des arts,
Celui des Rossinis, des Méhuls, des Mozarts,
Occupant tour à tour mes heures fortunées,
En rapides instants transforment mes années.
Si de Mathusalem Dieu m'accordait les jours,

Ma foi! j'aurais bien peur de les trouver trop courts.
Et puis, dans la retraite il est un bien suprême :
C'est d'y couler sa vie en paix avec soi-même,
Regardant l'avenir, ainsi que le passé,
Sans désir importun, sans regret insensé.
La fortune par moi fut bien peu poursuivie :
Aucun poste éclatant n'excita mon envie ;
Des succès du voisin je ne sus point gémir,
Et leur bruit rarement m'empêcha de dormir.
Content de l'humble lot qui m'échut en partage,
Je ne m'efforçai point pour avoir davantage :
Novice volontaire en l'art de m'avancer,
Loin d'amasser des biens j'appris à m'en passer.
Tranquille maintenant j'achève ma carrière,
Jetant parfois sans honte un coup-d'œil en arrière,
Et savourant les jours qui me sont dispensés,
J'attends en paix qu'un Dieu me dise : c'est assez.

MES PREMIERS CENT SOUS;

Par M. Hippolyte-Louis GUÉRIN DE LITTEAU,

Membre correspondant.

A Mlle. DUPONT, DE L'ANCIENNE COMÉDIE-FRANÇAISE.

. . . .
J'atteignais mes douze ans quand le mois qui désole
La fleur et l'écolier sous leur fraîche auréole,
Octobre, dans Saint-Lo, l'orgueil du Cotentin,
Convoqua ma jeunesse aux charmes... du latin.
Ah ! quel deuil ce me fut de quitter la campagne !
Un deuil à faire aux cieux repentir Charlemagne
D'avoir si méchamment pour nous tous inventé
L'infernal guet-à-pens de l'Université !

Je me retrace encor, par souvenance intime,
Besme qui dans la cour attendait sa victime,
Sous forme d'un valet, cornac de la jument
Commise à m'emporter plus ou moins lestement.
« Adieu, père ! adieu, frère ! adieu, sœurs ! adieu, mère ! »
Hélas ! oui, vous surtout, qui d'une étreinte amère
Bénissiez mon front pâle entre vos bras blotti...
Mais il fallait partir... et me voilà parti.

« Voyons donc, mieux en croupe ! et foin de qui s'éplore
« A tel point pour si peu ! grommelait mon centaure ;
« Au lieu d'être à ma veste, où diable est votre main ? »

Ah ! c'est que ma mémoire avait, sur le chemin,
A l'éveil d'un doux son, ressaisi la pensée
D'une pièce d'argent dans mon gilet glissée...

Vous devinez par qui, marmots vifs et follets,
Qu'un baiser maternel expédie... où j'allais.

Ce trésor de cinq francs ! gigantesque médaille,
Me soufflait, j'en conviens, des rêves à sa taille...
L'estimant de valeur à balancer de prix
L'hôtel de nos préfets, personnel y compris :
« Qui ? moi le dépenser, me disais-je, en... bêtises,
« Jeu d'oie ou dominos, échecs ou friandises ?
« Non !.. j'entends le placer, cet avoir sans pareil,
« Ainsi que fait mon père, en bons biens au soleil ! »
Sur quoi, ville advenue, aux clameurs des caniches,
De maisons en maisons j'explorai les affiches ;
Et fier d'être important, heureux de resplendir,
D'un pouce à chaque pas je me sentais grandir,
Quand l'Argus du collége, ouvrant au coup de cloche,
M'aplatit de ces mots : « Entrez, mon petit mioche ! »

Ce fut bien pis, plus tard, près des nouveaux amis !..
A mes plans financiers étourdiment admis,
Leur essaim, persiffleur d'une opulence en herbe,
Me nomma du Veau d'Or le nourrisseur imberbe ;
Puis, sur tous mes refus d'être d'aucun régal,
Chacun m'envoya paître... avec mon animal.

Jugez si mon projet, sous de telles morsures,
A persister deux mois saigna de ses blessures !
En classe... autre déboire à joindre aux sobriquets :
Courbé sur mes auteurs, en vain je m'appliquais,
Entre le *De Viris* et ma raison débile
Toujours de mes cinq francs le spectre indélébile,
Plus coupable cent fois que mes esprits absents
De mon français barbare, orné de contre-sens !

Enfin Dieu s'en mêla. Quoi ! Dieu dans cette affaire ?
Oui certe ? Et pourquoi non ?.. Descendu de sa sphère,
Jadis n'a-t-il pas dit, beaux frondeurs triomphants :

« Laissez venir à moi jusqu'aux petits enfants ! »
Donc j'accourus un soir vers sa bonté propice,
Criant : Pitié, Seigneur, pitié de mon supplice ! »
Et voici comme, habile à me tirer de là,
Par notre aumônier saint le bon Dieu me parla :

« Mon fils, la loi d'en-haut, règle immuable et sage,
« Est qu'enfant, homme, ou vieux, chacun soit de son âge.
« De même qu'aux pommiers trop hâtifs de fleurir
« Le fruit trop tôt noué tomberait sans mûrir,
« La pièce de cent sous, dans ta poche endormie,
« Ne prophétise rien de ton économie ;
« Mais, détournée ainsi du vœu de tes parents,
« Montre un instinct plutôt, dont... les écarts sont grands.
« Prends garde... et l'étouffant au sein des jeux alertes,
« Marche dans tes douze ans, cœur simple et mains ouvertes ! »

O changement subit et des mieux conseillés !
Tout dès lors devint rose à mes yeux dessillés :
Avec l'intelligence et lucide et facile,
La pensée, à sa tâche attentive et docile,
Les rivaux distancés sans en être jaloux.
Ma pièce monnoyée amena les gros sous,
Le sabot, les volants, le bouchon, la toupie,
Et la bourse commune et l'aumône, œuvre pie,
Le tout d'un tel entrain, le tout si rondement,
Que l'amour du collége en fut le complément.

. . . .

Bien plus ! Le croirez-vous ?.. D'une enfance ingénue
Cette idole, à Paris, hier m'est revenue !
S'y méprendre ?.. impossible, au signe conservé
Que sur elle, au canif, *là-bas* j'avais gravé :
C'était, oui, c'était elle !.. Après quarante années
Je la reportais donc à mes lèvres fanées,
Ivre d'émotions, palpitant, stupéfait,

L'interrogeant quasi sur ce qu'elle avait fait
Depuis ces temps lointains !.. dont les chères images,
Comme l'étoile antique appelant les rois Mages,
M'attiraient à l'éclair de leurs feux enchanteurs
Vers le sol, doux berceau de mes premiers bonheurs...
Et déjà... ranimés... tels qu'au pays des gnômes
Dansaient autour de moi tous ces charmants fantômes,
Folâtres, tapageurs, souriants, gracieux,
Quand soudain de mon front, aujourd'hui triste et vieux,
Un cheveu blanc tomba... qui fit tout disparaître...
Et j'ai, d'un cœur *d'enfant*, pleuré... de ne plus l'être !!

CARITAS[1];

Par le Même.

A MON AMI JULIEN TRAVERS.

J'avais treize ans et tête folle,
Le geste prompt comme l'éclair ;
Écolier vif, railleur, frivole,
Toujours, comme l'oiseau qui vole,
J'étais en l'air.

Or, un beau soir que, sans Virgile,
Ma flânerie errait trottant
Sur la grand'route si tranquille
Qui conduit de Saint-Lo, ma ville,
A Carentan,

Juste au détour de la montagne,
Croisant mes pas, je ne sais quoi
De lourd, de lent, qui rampe et gagne
Un sentier creux dans la campagne,
Se heurte à moi.

(1) *Note du secrétaire de l'Académie.* Cette pièce, que nous a dédiée l'auteur, à qui l'on doit la mélodie : *Enfants, n'y touchez pas !* et plusieurs centaines de romances dont les grands maîtres ont fait la musique ; cette pièce, d'un rhythme charmant et d'un sentiment vrai, rappelle aux condisciples de M. Guérin ce vieillard informe, qui chaque jour se traînait au haut de la montagne St.-Georges, sur la route de Carentan. Un porc l'avait dévoré au berceau ; il ne lui restait que le tronc et les bras, terminés par des moignons au lieu de mains Sa physionomie était douce, et le lieu habituel de sa retraite au bord d'un fossé donne la plus grande vraisemblance à ce récit en vers, qui n'est peut-être pas une fiction.

Par la pénombre vague et douce,
Je pensai voir un hérisson ;
Et, tout ému de la secousse,
D'un coup de pied je le repousse
Contre un buisson.

Mais à l'instant un cri s'échappe
Avec ces mots : « Damnation
« Au misérable qui me frappe ! »
Puis à mes yeux un nain se drape
Dans son haillon.

C'était, ma foi ! le vieux bonhomme
Qui chaque jour, de son taudis,
Contre centime, ou croûte, ou pomme,
Nous escomptait à tous en somme
Le paradis ;

Un cul-de-jatte, un pauvre hère
Rongé jadis par un pourceau,
Pendant que veuve, au loin, sa mère
Quêtait du pain pour la chaumière
Et le berceau.

« Ah ! que le diable vous emporte !
Dis-je en riant de ses *hélas ;*
« Quand on est fait de votre sorte,
« De son trou noir, mon gros cloporte,
« On ne sort pas ! »

— « Moi, reprit-il, sans vous connaître
« Je parlerais à vos ennuis
« D'un autre ton, mon jeune maître,
« Si vous aviez le malheur d'être
« Ce que je suis ! »

Le repentir, dent de vipère,
Tout aussitôt mordit mon cœur :

« Excusez-moi de ma colère,
« Pardon l'ami, pardon, mon père,
« Pour le moqueur! »

— « Très-volontiers, ô mon bel ange,
Poursuivit-il, m'offrant la main,
« Tant d'un doux mot le charme étrange
« Est une rose sur la fange
« De mon chemin!

« Que ne vient-il toujours se joindre
« Au don du riche ou du berger!..
« Hélas! je vous le dis sans feindre,
« Donner, c'est secourir; mais plaindre,
« C'est soulager.

« Conservez-bien ma confidence,
« Enfant, et vous en pénétrez!
« Elle mène à la bienveillance
« Dans ce monde, chaos immense,
« Où vous entrez.

« Car les souffrants y sont en nombre...
« Sans le vouloir ni s'en douter,
« Ainsi que moi dans ce lieu sombre,
« Que d'affligés risquent dans l'ombre
« De vous heurter!

« Vous qui gaîment foulez l'argile
« Où l'on retourne jeune ou vieux,
« Pour ce qui rampe, humble et débile,
« Soyez donc bon : c'est si facile
« Aux gens heureux!

« Mais à revoir, car le temps passe;
« Il se fait tard, séparons-nous. »
— « Mon père, auparavant, de grâce!
« Sur la pâleur de votre face
« Qu'essuyez-vous? »

— « Rien ! dit la pauvre créature,
A pas pénibles se glissant
Au sentier creux de sa masure ;
« Non ce n'est rien, rien, je vous jure,
« Qu'un peu de sang. »

Du sang, du sang !.. Honte et démence !
Un frêle infirme à l'abandon
Fuyait blessé par mon enfance,
Me laissant là sous la clémence
De son pardon !!...

J'avais main prompte et tête folle,
De ce moment j'en fus guéri ;
Et j'ai toujours, depuis l'école,
Plus soupiré, sur ma parole,
Que je n'ai ri !

LA FOLLE AUX CAILLOUX ;

Par le Même.

Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés, d'une ombrelle à sa main
Écarte les cailloux roulant sur son chemin !

Dans leurs bruyants éclats de cruauté frivole :
« C'est la folle ! » ont-ils dit.—Eh bien, oui ! c'est la folle,
Triste et muet fantôme au lamentable sort.
Qui n'est plus l'existence et qui n'est pas la mort...
Voyez-la !.. Sur sa robe ou de laine ou de soie
Un long crêpe, en ceinture, à tous vents se déploie ;
De ramages sans nom son châle est bigarré ;
Son pas brusque, fiévreux, bondit démesuré,
Et d'un lambeau de gaze, incroyable coiffure,
S'échappe à flots mouvants l'or de sa chevelure...
Certes ! cela vaut bien qu'on s'en amuse autant ;
C'est fantasque, bizarre, excentrique !.. et pourtant,

Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés, d'une ombrelle à sa main
Écarte les cailloux roulant sur son chemin !

Le visage au soleil, ou les pieds dans la fange,
Elle va !.. Si parfois, saisi d'un saint respect,
Un enfant la salue, à ce touchant aspect
L'insensée avec feu contemple le jeune ange,
Et son regard vitreux luit d'une ivresse étrange...
Mais pour peu qu'apparaisse un espiègle railleur
Qui d'affronts la harcèle et la mette en fureur,

Gare au rusé lutin que, sans pitié ni grâce,
Ses doigts secs et nerveux étrangleraient sur place.
Tandis que le passant, qui se détournerait
Tout en la laissant faire et s'en allant, dirait :

« Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés d'une ombrelle à sa main,
Écarte les cailloux roulant sur son chemin ! »

Ah ! que plutôt votre âge et la plaigne et l'honore,
Méchants ! cet être sombre, ardent, capricieux,
Dont le corps vit sur terre et l'esprit dans les cieux,
Cet être, qu'en secret un deuil rongeur dévore,
Est un souffle d'amour qui sur vous veille encore...
Car elle avait un fils... rose et blond comme vous,
Qu'elle aimait.. oh ! mon Dieu, comme on vous aime tous !
Un jour que, frêle enfance à courir trop hardie,
De l'école il rentrait, sans guide, à l'étourdie,
Contre un caillou fatal trébuchant d'un faux pas...
Il mourut !.. Et voilà, cruels petits ingrats,

Pourquoi, folle aujourd'hui de ses douleurs amères
Dont au moins elle cherche à préserver vos mères,
La pâle et morne femme, adorés inhumains,
Écarte les cailloux roulant sur nos chemins !

OU VONT LES NUAGES;

Par le Même.

« Mon père, où vont les nuages
« Qui passent sur nos villages,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui mon enfant :
« Ils s'en vont où vont les roses
« Que l'été sème partout ;
« Ils s'en vont où vont les roses...
« Comprends-tu ? » — « Non ! pas du tout !

« Car, mon père, où vont les roses
« Aussitôt leurs saisons closes,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui, mon enfant :
« Elles vont où va l'année
« Pâlissant dès le mois d'août ;
« Elles vont où va l'année...
« Comprends-tu ? » — « Non ! pas du tout !

« Car, mon père, où va l'année
« Quand sa course est terminée,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui, mon enfant :
« Elle va... droit où sur terre
« Tout s'achemine à la fois... »
Et l'enfant.. l'œil sur son père...
Fit le signe de la croix.

L'ANGE ET LA PERLE ;

Par le Même.

A Mlle. CORDELLIER DE LANOUE.

C'était par un midi du soleil d'Orient.
Le calife Haraoun, de chaleur défaillant,
Se laissa choir sur ses pelouses ;
Tristes gazons mourants des jardins altérés
Que dans Bagdad, sa ville aux minarets dorés,
Dévoraient les ardeurs jalouses.

A peine son turban, comme il fermait les yeux
Eut-il touché le sol, que, d'un cri dédaigneux,
Ainsi qu'à quelqu'approche immonde,
Tressaillit tout-à-coup la perle du Croissant,
Symbole impérial au front du Très-Puissant ;
Une perle.. à payer un monde !

Mais aussi jugez donc à quoi pensait Allah ?
Sans hommage, oubliée, ô honte ! elle était là
Près d'une goutte de rosée,
Qui tremblotait au bout d'un brin d'herbe chétif,
Appelant un peu d'eau sur le germe inactif
De son existence épuisée...

« Ah ! quel affront pour moi, dit la perle-trésor,
« Pour moi qu'on acheta dix mille besans d'or,
« Et qu'admire l'Asie entière !
« Pour moi qui des croyants pare le commandeur !
« Pour moi dont l'éclat pur brave dans sa splendeur
« Le temps qui de tout fait poussière ! »

La goutte de rosée humble et confuse, hélas !
Entendait bien l'insulte et ne répondait pas
Un mot à ce dédain superbe ;
Mais le long de la tige on la vit qui courut
Humecter la racine, où son eau disparut
En sauvant le petit brin d'herbe.

Alors survint des cieux l'archange favori
Dont l'amour protecteur, la changeant en houri,
L'emmena vers Dieu qui la garde ;
Quant à la noble perle, idole du palais,
Elle eut beau chatoyer de ses plus vifs reflets,
L'ange d'Allah n'y prit pas garde !

IMITATION DE L'ODE D'HORACE :

O NAVIS, REFERENT, etc ;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Quoi ! la vague au milieu d'une mer en furie
T'emporte de nouveau, Vaisseau de ma patrie !
Que fais-tu ? reste au port, reste ! ne vois-tu pas
Qu'un coup de l'Africus a blessé tes vieux mâts ?
Ton antenne gémit, tes flancs nus et sans rames
Vont livrer ta carène à la rage des lames.
Plus une voile entière ! hélas ! et plus de dieux
Qui veuillent désormais obéir à tes vœux !
C'est en vain que du Pont la plus noble colline
T'a vu naître : un grand nom, une illustre origine,
Une poupe élégante en sa riche couleur
Ne met pas un pilote à l'abri de la peur :
Il tremble, et sur leur foi jamais ne se hasarde.
Toi, si tu crains des vents le caprice, prends garde ;
Prends garde, cher Vaisseau, naguère mon souci ;
Je tremble encor, mon front est encore obscurci ;
O peines ! ô regrets !... ne quitte pas nos rades !
Et fuis, fuis les écueils des brillantes Cyclades !

LE PÊCHEUR;

Par le Même.

Avant que le soleil parût à l'horizon,
Le matineux pêcheur a quitté sa maison.
Le flot vient soulever sa barque ; l'espérance
Rend la force à ses bras : les rames en cadence
Se lèvent ; dans la mer, d'un mouvement égal,
Tombent ; le jour paraît ; au loin du toit natal
Dans la brume il a vu s'élancer la fumée.
Il est père ! c'est l'heure où sa compagne aimée
Prépare à ses enfants le repas du matin ;
Il suit, il suit toujours son liquide chemin
Jusqu'à ces noirs filets qu'il a jetés la veille.
Les voilà tous ; sa main les soulève... ô merveille !
Ils sont lourds : quelle proie enferme leur prison ?
Est-il riche d'un coup pour toute la saison ?
De ses labeurs trompés sont-ce les représailles ?
Jamais un poids pareil n'a pesé dans ses mailles.
Doucement il l'attire ; avec étonnement
Il voit un faisceau d'algue, et pas un mouvement
Du plus petit poisson ne trahit la présence.
D'un trésor cependant il rêve encor la chance,
Tire à droite, se penche, et, d'un dernier effort,
Fait monter tout entiers ses filets à son bord.
De plus en plus l'espoir agite sa poitrine ;
Sa main prend tour à tour chaque plante marine,
Et la rejette aux flots avec un froid dédain ;
L'onde les engloutit, insensible... soudain
Sous les algues, ô ciel ! il découvre un cadavre,
Celui d'un matelot hier parti du Havre.
Il pâlit, et sa joie a fait place aux douleurs.
Il recouvre le corps, et voit, malgré ses pleurs,

Les clochers de Langrune et de la Délivrande;
Il s'adresse à la Vierge, il prie, il lui demande
Le salut du marin qui là gît, inconnu;
Puis grave, recueilli, par sa foi soutenu,
Au Dieu qui le protége il élève son âme,
Implore de longs jours pour ses fils, pour sa femme,
Et rame vers la terre où des baigneurs nombreux,
Joyeux parisiens, étrangers curieux,
Tous riches, dont la vie est vide et désœuvrée,
Pour charmer leurs loisirs, attendent la marée.
« Tenez, dit le pêcheur, voici pour vos banquets! »
Il montre le cadavre, et tous ces damerets,
Et ces femmes de cœur faible, d'esprit frivole,
Ont fui, comme d'oiseaux un essaim qui s'envole.

La justice avertie et le curé du lieu
Viennent lever le corps; un éternel adieu
Est dit par le pêcheur, qui, le cœur gros, sourcille,
Et va de son récit attrister sa famille.

HISTORIETTES ;

Par le Même.

I.

Un très-sot, très-ignare et très-riche épicier
Pour huit cent mille francs acheta, l'an dernier,
Un splendide château : de superbes statues
En décoraient les avenues ;
Ces bronzes respiraient. Un ami vint le voir,
Et, partout promené, s'arrêta, d'aventure,
Admirant un héros, chef-d'œuvre de sculpture.
— Ami, je voudrais bien savoir
Quelle est cette belle figure.
— Ma foi ! dit l'épicier confus,
Je l'ignore ; on m'a dit que chacune est d'un maître,
Qu'on les nomme Vulcain. Mars, Jupiter, Vénus...
Je vais interroger le jardinier ; peut-être
Lui nous le dira-t-il ; pour moi ça m'est égal :
Toutes (il me suffit !) sont d'excellent métal,
Je ne tiens pas à les connaître.

II.

Des officiers français parlaient de leurs exploits.
« En prenant un drapeau, moi j'ai gagné la croix, »
Disait un brave. « Moi j'ai tué trois vedettes
« Avec mes pistolets d'arçon, »
Disait un autre ; « ainsi j'obtins mes épaulettes. »
« Je couche, moi, dit un gascon,
« Sur un fort matelas de moustaches frippées
« Qu'à ceux que j'ai vaincus j'ai moi-même coupées. »

III.

Un pauvre diable. en Angleterre,
Se fit couper la jambe, et le vieux sacristain
Réclama durement, pour l'avoir mise en terre,
La bagatelle d'un schelling.
L'amputé le paya ; mais, fort de sa misère,
Il alla, de mauvaise humeur,
Quand il se releva, porter plainte au pasteur.
Le pasteur répondit : « A cette doléance
« Je ne saurais en ce moment
« Faire droit ; toutefois j'en aurai souvenance,
« Et si je suis chargé de votre enterrement,
« Je vous tiendrai, l'ami, compte de cette avance.

IV.

Un juge interrogeait un témoin d'Orléans :
— Quel est votre âge ? — Huit et soixante ans... cinquant
De plus que mes dix-huit... dix-huit ! ô le bon temps !
— Eh ! que ne dites-vous : J'ai soixante-huit ans ?
- Parbleu ! c'est que les huit précédaient les soixante.

V

Les huissiers chez un antiquaire
Épris des objets d'art, ses amours, ses trésors,
Arrivent avec leurs records,
Et réclament en numéraire
Le prix de la vente dernière
Où ce grand amateur disputa corps à corps
Les débris d'un vieux reliquaire.
« Prenez tout, disait-il ; mais laissez-moi jouir
« Des merveilles de l'art qui causent mon ivresse.

« Prenez jusqu'à mon lit, s'il le faut; sans tristesse
« A terre je pourrai dormir.
« Je saurai bravement supporter ma détresse;
« Barbares, de mes goûts je serai le martyr;
« Mais, non, vous n'avez pas le droit de les saisir
« Ces héros, ces dieux de la Grèce,
« Chefs-d'œuvre de l'antiquité! »
Et, de ses bronzes idolâtre,
Ce fou d'art, ce père éhonté
Abandonne sa fille à la mendicité
Pour conserver Brutus, Antoine et Cléopâtre!

VI.

Un sculpteur quelque peu bohême,
Réputé long-temps esprit-fort,
Était gisant au lit de mort.
Un confesseur, mandé dans ce moment suprême,
Lui dit: « Frère, voyez l'image du Sauveur
(Il mettait sous ses yeux un crucifix d'ivoire).
« Ce Dieu de vérité, c'est le Dieu qu'il faut croire;
« De sa mort vous êtes l'auteur
« Par vos nombreux péchés: comme ils l'ont rendu triste!
« Frère, il vous tend les bras, par ma voix il insiste:
« Le reconnaissez-vous? êtes-vous satisfait? »
— « Oui, mon père, c'est moi, c'est moi, reprit l'artiste,
« Oui, je le reconnais, c'est bien moi qui l'ai fait. »

VII.

Un Anglais racontait, un jour, que d'un Français
Il avait reçu deux soufflets.
« Deux soufflets! dit quelqu'un; ah! vous êtes un brave,
« L'affaire?.. » — « L'affaire eut son cours. »
— « La suite?.. » — « La suite en fut grave,
« Et j'eus la joue enflée au moins pendant huit jours. »

VIII.

Nodier, pour payer son tribut.
Lisait un jour à l'Institut
Des fragments inédits de son *Dictionnaire.*
A ce mot *Révolution,*
Il faisait l'observation
Que le *t* sonnait *c.* « Parbleu ! dit un confrère,
« La remarque est par trop vulgaire ;
« C'est, aux yeux d'un homme sensé,
« Du La Palisse renforcé.
« Comme inutile, il est blâmable ;
« Qu'il soit de l'article effacé.
« *T* a le son du *c*, partout, dans tout vocable,
« Entre deux voyelles placé. »
— « Ah ! dit Nodier, quelle assurance !
« Je me trompe peut-être... Ah ! de mon ignorance
« Monsieur, de grâce, ayez picié !
« De ce que vous venez de dire,
« Monsieur, faites-moi l'amicié
« De me répéter la moicié. »
L'assemblée éclata de rire.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

ARDOUIN. Études sur l'histoire d'Haïti (11 vol. in-8°.).

BELLIN (Gaspard). La Silhouette du jour. Abus, vices, travers, ou les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens. — Éloge historique d'Édouard Servan de Sugny. — Tableau statistique du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon.

BERVILLE. Éloge de M. Henri Marotte, prononcé dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, le 21 août 1859. — Question de droit. — Du droit de plainte en matière de diffamation.

BOUCHER DE PERTHES. De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération.

CHATEL. Rapport de l'archiviste du département à M. le Préfet du Calvados, pour la session du Conseil général de 1860.

CLOGENSON. Voltaire jardinier à Cirei et aux Délices, 1734-49=1755-65.

COMARMOND. Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais-des-Arts de la ville de Lyon, 2°. vol.

COURTY (Félix). Les deux chevaliers de la Jarretière, chronique rouennaise du XV°. siècle.

DAVID (Jules). Notice biographique et littéraire sur Pierre David, ancien consul-général et chargé d'affaires de France, ancien député du Calvados.

DE BARGHON FORT-RION. Mémoires de Mme. Élisabeth de France, sœur de Louis XVI. — Thomas II, et Maxime et Zoé, légendes illyriennes. — Du rétablissement de l'Ordre de Malte. — La belle Pope.

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces, 1860. — Id. 1861. — Catalogue du Musée plastique de la Société française d'archéologie, à Caen.

DECORDE (l'abbé). Hivers rigoureux. – Note sur plusieurs sépultures anciennes. — Notice biographique et littéraire sur A.-A. Guilmette. – Les archives de l'église d'Arques.

DE DURANVILLE (Léon). Notices normandes. — Essai sur l'histoire de la côte S^te^.-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen, suivi de Mélanges relatifs à la Normandie.

DÉGRANGES. Notice sur les travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, pour l'année 1859.

DELISLE (Léopold). Lettre de l'abbé Haimon, sur la construction de l'église de St.-Pierre-sur-Dive, adressée, en 1145, aux religieux de Tutbury (Angleterre).

DE PEYRONNY. Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique.

DE ROOSMALEN (A.). L'Algérie telle qu'elle sera.

Édom. Notice sur la vie et les écrits de M. Michel Boyer.

Egger. Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.

Fabre. Mémoire sur les altérations frauduleuses de la garance et de ses dérivés.

Fabregat. Notice biographique sur J.-M. Cordier, ingénieur-mécanicien.

Fourcade. Essai sur l'art de la parole. De l'action, des accents et de l'accentuation.

Girardin (J.). Analyse des saumures de hareng et de leur emploi en agriculture.

Gistel. Maximilien Ier., roi de Bavière. — Les naturalistes de l'un et de l'autre côté de l'Océan, Manuel de voyage et de correspondance pour les géologues, les minéralogistes, etc. — Vacuna, ou les secrets de la nature organique et inanimée. - Munchohofen. — Les mystères des insectes d'Europe. (Tous ces ouvrages sont en allemand.)

Guillory aîné. Les congrès de vignerons français.

Helland A M. le général Camille de Mezange.

Henry (C.-L.). Essai sur la théorie de la variation diurne barométrique, sur la constitution de l'éther et sur l'analogie de ce fluide avec le fluide électrique.

HUARD (Adolphe). Histoire de la famille Bonaparte depuis son origine jusqu'en 1860. — Jérôme Bonaparte.

LECADRE. Rapport sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre et dans ses environs durant l'année 1859.

LE COEUR. Études sur l'intoxication alcoolique.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Les Olim du château de Tourlaville.

LE FLAGUAIS (Alphonse). Œuvres poétiques complètes, t. IV.

LEMALE (Guislain). Le Havre sous le gouvernement du duc de Saint-Aignan (1719-1776), étude historique. — Notices biographiques sur les ducs de Saint-Aignan.

LEPORT. Guide pratique pour l'opération de la cataracte.

LEROY (F.-N.). Histoire de Jouvenet.

LIÉGARD (Léon). Étude sur les manifestations de la syphilis héréditaire.

LUCE (Siméon). Histoire de la Jacquerie, d'après des documents inédits.

MAHEUT. Discours prononcé à la séance solennelle

de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École de médecine, le 15 nov. 1860.

MANCEL (Georges). Biographie de M. De Feugray.

MARTIN (René). Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque. 1re. partie.

MÉNANT (Joachim). Les écritures cunéiformes. Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.

MORIN. Recherches médico-légales sur l'existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac. — Du cuivre au point de vue médico-légal. — De la combustibilité des éléments de l'ammoniaque par l'oxygène de l'air, et application de ce phénomène aux recherches médico-légales sur l'acide azotique dans une exhumation juridique. — Examen d'un liquide provenant du tube intestinal d'un cheval empoisonné par l'acide sulfurique. — Considérations chimiques sur les eaux-de-vie.

MUNARET. Iconautographie de Jenner.

OLIVIER (Edmond). Henri Basnage, commentateur de la Coutume de Normandie. Discours prononcé, le 3 novembre 1860, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Caen.

PERIN (Jules). Études du droit coutumier dans le

nord de la France. — Le doctorat à la Faculté de droit de Caen.

RENIER (Léon). Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France.

ROCQUANCOURT. Essai sur le paupérisme. Les Pauvres, l'Église et l'État.

RONDELET. Étude sur la question relative aux *Scamilli impares*.

SAUVAGE (H.). Bibliographie normande. n°. 2.

SEZZI (Mme. Esther). Fables.

THAURIN. Le vieux Rouen et ses monuments. — Essai historique sur les expositions industrielles en général, et en particulier sur celles qui ont eu lieu à Rouen depuis 1803, avec des remarques critiques.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 32e. année, 1860. — Gerbes glanées (2e. gerbe). — Béranger littérateur et critique, d'après sa Correspondance.

VIEILLARD (P.-A.). Pensées.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société philomatique de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société académique de Brest.

Société d'émulation de Cambrai.

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.

Société littéraire et scientifique de Chauny.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société industrielle d'Elbeuf.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne, à Limoges.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société historique de Lancaster et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Institut Smithsonien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 JANVIER 1861.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1860-1861.

MM.

DES ESSARS, *président.*
VASTEL, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

DES ESSARS, TRAVERS,	membres de droit.
PUISEUX, FÉVRIER, MORIÈRE, DANSIN, HIPPEAU, GIRAULT.	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux et de Lisieux.

MM.

ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire d'histoire à la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres titulaires.

MM.

1. EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Faculté des sciences.
2. LE CERF, professeur honoraire de Droit civil.
3. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Institut des provinces.
4. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
5. TRAVERS, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
6. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

7. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
8. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
9. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
10. MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
11. GUY, architecte.
12. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
13. GERVAIS, membre de la Société des antiquaires.
14. TROLLEY, professeur à l'École de Droit.
15. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
16. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
17. DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
18. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
19. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
20. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
21. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de Droit.
22. RABOU, procureur-général.
23. BERTAULD, professeur à l'École de Droit.
24. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
25. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
26. TONNET, préfet du Calvados.
27. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour impériale.
28. CAUVET, professeur à l'École de Droit.
29. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
30. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.

31. MÉGARD, premier-président à la Cour impériale.
32. GANDAR, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.
33. FÉVRIER, avocat-général.
34. DANSIN, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
35. THÉRY, recteur de l'Académie.
36.

Membres associés-résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
VAUTIER (Abel), député au Corps législatif.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
VARIN, curé de Vaucelles.
CHATEL, archiviste du Calvados.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de Droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS (Auguste), membre de la Société des beaux-arts.

LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
OLIVIER, ingénieur en chef.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.
ROGER, professeur de physique au Lycée.
MARCHEGAY, ingénieur en chef.
LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULLAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
VIEILLARD (P.-A.), bibliothécaire du Sénat.
BOURDON, de l'Académie de médecine, à Paris.
LONDE, id. id.
BOYELDIEU, avocat, id.
POLINIÈRE, médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ÉLIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DE MONTLIVAUT, ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.

COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.
Mgr. DELAMARE, évêque de Luçon.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr, à Thorigny.
SIMON-SUISSE, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.
BATTEMAN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
DE LA FRESNAYE, id., id
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Ac. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL (Ephrem), inspecteur des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édelesland), homme de lettres, à Paris.
BELLIN, avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.

DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Ac. de Caen, à Douai.
RIOBÉ, substitut, au Mans.
BOUILLET, inspecteur de l'Académie de Paris.
BORDES, conservateur des hypoth., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaus., à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Soc. imp. académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal de Lisieux.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Soc. savantes, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), prof. à la Fac. de théol., id.
CHÉRUEL, inspecteur de l'Académie de Paris.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Fac. des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. Eugène D'HAUTEFEUILLE, à Sablonville.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, insp. de l'inst. pub., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
Mgr. DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de Droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instr. publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUESNAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, prof. de rhétorique au collége de Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).

SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LENORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, à Londres.
AKERMAN, sec. de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.

JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Soc. sav., à Abbeville.
LEPELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay.
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.
BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.

LAURENT, curé de St.-Martin, près de Condé-sur-N.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, insp. gén. des ponts-et-chaussées, à Paris.
LARTIGUE, capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, président de la Société royale des beaux-arts de Gand.
GUÉRIN DE LITTEAU, homme de lettres, à Paris.
LE TELLIER, inspecteur en retraite, à Paris.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à Paris.
FLOQUET, membre corresp. de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Octave), homme de lettres, à Paris.
JOLY, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix.
CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
ROGER, professeur de rhétorique au lycée d'Évreux.
Mlle. CAREY, poète anglais.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.

GUESSARD, professeur à l'École des chartes.

LAIR (Jules), lauréat de l'Académie de Caen et de la Soc. des antiq. de Normandie, avocat, à Paris.

TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, à Paris.

D'ESTAINTOT (Robert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.

MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.

DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Champthierry.

DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.

GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.

MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.

DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.

LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.

GUISLAIN LEMALE, historien, au Havre.

HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

PERIN (Jules), avocat, à Paris.

DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.

MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.

Mme. ESTHER SEZZI, à Paris.

ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, près de S. M. l'Empereur des Français.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

MÉMOIRES.

